FONDO PROVINCIA

NAZIONALE
B. Prov.
V
85
BIBLIOTECA
VITT. EM. III
NAPOLI

2 H 2 6

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio 8

Palchetto

Num.° d' ordine 19

199392

B. Prov.
V
85

DES

LOIS DU TRAVAIL

ET

DE LA POPULATION

Digitized by Google

Corbeil. — Typ. et stér. de Crété.

Digitized by Google

615180

DES

LOIS DU TRAVAIL

ET

DE LA POPULATION

PAR

M. GUSTAVE DU PUYNODE

TOME SECOND

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des Sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1860

Digitized by Google

DES

LOIS DU TRAVAIL

ET

DE LA POPULATION

LIVRE III

DU TRAVAIL SERVILE ET DES COLONIES.

CHAPITRE Ier

DE L'ESCLAVAGE.

I. De l'esclavage dans le monde ancien. — Conséquences de l'esclavage sur l'esprit et les mœurs des maîtres et des esclaves. — Des reproches adressés autrefois et aujourd'hui à la race noire. — Conséquences de l'esclavage sur le travail. — Il le rend toujours très-arriéré et très-cher. — Il est surtout préjudiciable à l'industrie manufacturière et commerciale. — Différence des emplois des esclaves dans l'antiquité et le monde moderne. — Influence de l'esclavage sur les naissances et les décès. — II. L'esclave ne se préparera jamais à la liberté. — La servitude n'est propre qu'à la corruption et à la tyrannie des uns, à la bassesse et à la sujétion des autres. — Des craintes des maîtres et de leurs conséquences. — Des prétendus avantages des esclaves sur nos ouvriers. — Des émancipations déjà réalisées. — Pays où se trouve encore la servitude. — Combien il serait utile qu'elle cessât.

I

Il n'est rien qui doive plus rabaisser l'orgueil humain que la permanence de l'esclavage : crime qui d'abord a cependant été un bienfait ; car les premiers esclaves furent des captifs que le vain-

queur renonçait à égorger (1). Ce n'est que sous l'égide d'une philosophie déjà ancienne et d'une religion longtemps écoutée, il importe de ne le jamais oublier, qu'en tout l'homme apprend à connaître le chemin qu'il doit suivre, le but qu'il lui faut atteindre. On s'est d'ailleurs beaucoup mépris lorsqu'on a vu dans la servitude l'une des causes les plus assurées des perfectionnements de l'antiquité. Dès qu'elle eut pris, au contraire, une grande extension, l'agriculture, le seul art industriel des peuples anciens, a dépéri ; et que sont devenues les sciences et les lettres, la vie publique et les mœurs privées, à partir aussi de cette époque, qui correspond à la décadence des républiques grecques et romaines? L'antiquité ne semble même, dans cette dernière période, recouvrer quelque élévation, quelque dignité, quelque énergie, que pour protester contre l'esclavage.

Aristote refusait, on le sait, la moitié de l'âme aux ilotes, en prétendant que la nature les formait ainsi pour qu'ils obéis sentà la façon des animaux (2). Platon excusait le citoyen meurtrier de son esclave, pourvu qu'il se purifiât par des expiations. Caton recommandait de se défaire de ses serfs âgés ou malades, comme de ses vieux bœufs, de ses vieux chariots ou de ses mauvaises brebis. Ce sont là, sous le sceau du génie ou de la vertu, les trois sentiments sur lesquels repose partout la servitude : le mépris, l'avidité, la cruauté. Les premiers, Cicéron et Sénèque, soit en appelant tous les hommes « des citoyens d'une même cité, » soit en nommant les esclaves « des amis dans l'abaissement, » ont jeté dans le monde les pensées de commune liberté et de bienfaisante égalité. Mais ni l'un ni l'autre ne comprenaient encore

(1) Au quinzième siècle, on vend encore, comme esclaves, en Italie, les prisonniers de guerre. Au seizième siècle, un pape permet d'en user ainsi pour les prisonniers faits sur les États ligués contre lui. — *Voyez* Sismondi, *Histoire des républiques italiennes*, liv. XI, p. 251 ; liv. XIII, p. 150.

(2) Aristote dit cela en considérant les Barbares comme des esclaves nés. (*Politiq.*, liv. I, ch. III.)

qu'une société se formât ou se maintînt en dehors de l'ilotisme ; seules, les masses populaires, durant toute l'antiquité, ont réellement protesté contre cette odieuse et imaginaire nécessité, en se plaisant à se reporter à un âge d'or où chacun, maître de soi, n'avait ni supérieur ni inférieur (1).

Le monde moderne n'a jamais heureusement accepté une pareille croyance, quoiqu'il ait, aussi lui, repoussé bien des fois toute similitude d'origine et de destinée entre les diverses races ou les diverses classes. Car notre vanité a de telles exigences qu'il lui est peu nécessaire, pour s'exercer, de rencontrer des maîtres et des esclaves. Si la loi des Douze Tables, par exemple, conservait encore, après la première victoire des plébéiens romains, la prohibition des mariages entre eux et les patriciens, qui ne sait que les nôtres tenaient à peine compte des populations ouvrières ou nécessiteuses jusqu'en 1789 ? Du reste, en toute société, à toute époque, l'esclave paraît moins un homme qu'un instrument ordinaire de travail, qu'une simple « partie du capital de la famille (2). » Une créole, ne se souvenant assurément pas plus de ce mot du philosophe grec que du récit, laissé par le secrétaire de Voltaire, des habitudes de madame du Châtelet en présence de ses domestiques, répondait, il n'y a que quelques années, à un Européen, surpris de voir un noir sans vêtement dans son salon : Un esclave n'est pas un homme pour nous, c'est une chose, c'est comme un chien.

O demens ! ita servus homo est !

On ne saurait imaginer jusqu'à quel point ce sentiment d'absolue séparation, de différence complète, qu'on se plairait tant à

(1) « Tu te plains d'être esclave? disait un ancien. Vois cet arbre : la liberté pend à ses branches. » L'antiquité n'a jamais vu une autre solution à la servitude que celle-ci.

(2) Aristote engage cependant à traiter les esclaves avec humanité, et il affranchissait les siens.

croire impossible, s'accepte facilement où règne sans limite le privilége. Le dois-je redire? à Rome, le patricien faisait jeter de sang-froid quelques-uns de ses gens dans son vivier pour engraisser ses murènes, ou les livrait, sans scrupule, aux combats meurtriers du cirque, comme à Lacédémone, il organisait la *chasse sainte* contre les masses serviles, pour développer la vigueur et l'adresse des jeunes citoyens. Les premiers conquérants de l'Amérique pariaient, en leurs jeux, de couper adroitement un Indien d'un coup de taille (1), comme les Orientaux, pour leurs plaisirs, mutilent encore les noirs, en rassurant la plus grossière, la plus honteuse jalousie. Quant aux colons des Antilles, n'acquittaient-ils pas invariablement, aux assises, ceux d'entre eux qui s'étaient portés aux plus criminels excès envers leurs asservis? C'était tantôt une femme enceinte, mourant sous le fouet d'un commandeur, tantôt un vieillard brûlé à petit feu, après avoir été attaché à un arbre, et les maîtres étaient déclarés innocents (2) !

Ce qui révolte pourtant le plus chez les maîtres, c'est peut-être moins leur cruauté que leur ignominie. Rappelez-vous de nouveau le patricien romain, le mieux connu des maîtres de l'antiquité. Ses longues orgies, ses scandaleuses passions ne lui suffirent bientôt plus; il lui fallut recourir aux recherches les plus honteuses pour satisfaire son excessif libertinage. Couché nonchalamment durant ses repas, et surchargeant, entre plusieurs convives, son estomac blasé, il s'entourait de ses esclaves. L'un avait à essuyer ses crachats, l'autre recueillait ses vomissements; un troisième, placé près du clepsydre, n'existait que pour crier les heures (3); et le fouet, comme plus tard le demandait pour

(1) Las Cases, *Histoire de Christophe Colomb*, t. IV, ch. III.

(2) *Voyez* surtout les procès de Drouillard-Mahaudière, d'Amé Noël, de Brafin, des frères Jaham, de Joseph Havre, colons français, et tous comptés parmi les bons maîtres.

(3) On sait l'immense quantité d'esclaves que possédaient les Romains riches.

les serfs le droit féodal de l'Allemagne (1), punissait de leur part une toux, un éternument, le plus faible murmure. Voilà le peuple que Rousseau nomme le modèle de tous les peuples libres! Vainement l'âge faisait-il sortir de l'enfance l'ilote qui servait le vin; son corps était épilé, sa peau demeurait lisse; paré comme une femme, il passait ses nuits entre l'ivrognerie et l'impudicité de son maître : *In cubiculo vir, in convivio puer est*, dit Sénèque (2). C'est assurément l'une des plus belles conceptions de Platon d'avoir mis sous le nom de Phédon, voué à la débauche par un oppresseur infâme, avant d'être racheté par Cèbes, le plus magnifique, le plus pur de ses Dialogues, celui où il retrace la mort de Socrate et donne les preuves de notre immortalité. Mais dans la complète oisiveté, au sein des incessantes jouissances du luxe et de la dissipation, comment ne pas rechercher des émotions, et à quelles sensations les demander lorsque toute chose sérieuse répugne, et que rien n'arrête les désirs? Aussi les mœurs privées de Rome sont-elles le meilleur commentaire des bassesses de la vie publique, qu'ont flétries avec une si noble, si magnifique indignation Tacite et Juvénal. La servitude, dit un évêque des Gaules, voilà la source de ce flux perpétuel de débauches qui ont entraîné Rome; et Jefferson, déplorant déjà les périls que l'esclavage préparait à sa patrie, s'écriait au commencement de ce siècle : « Le commerce entre le maître et l'esclave est un exercice continuel des plus violentes passions de la part de celui-là, et de la soumission la plus abjecte de la part de celui-ci..... Le maître, exercé journellement à la tyrannie, demeure pour ainsi dire marqué de ses

il y en avait qui en possédaient, sur leurs terres et dans leurs palais, jusqu'à 20,000. — Les inscriptions des *columbaria* de la voie Appienne montrent la multiplicité des emplois du peuple, de l'armée, comme disaient les anciens, des esclaves et des affranchis attachés à l'empereur et à l'impératrice.

(1) *Voyez* le *Jus feudale allemanicum*.

(2) Les jeunes filles destinées aux plaisirs des maîtres d'Athènes valaient 20 à 30 mines; c'était un prix connu. Au moins étaient-ce des filles.

traits les plus odieux ; il serait un prodige s'il conservait la bonté de son caractère et de sa morale. »

Les défenseurs de l'esclavage disculpent les maîtres en accusant les ilotes ; ils se trompent. Ce ne sont ni les ilotes ni les maîtres qu'il faut surtout condamner, c'est l'esclavage. Comment une vie d'iniquité ne dénaturerait-elle pas l'esprit, n'altérerait-elle point la conscience de celui qui la mène, et peut-on s'attendre à trouver chez celui qui connaît à peine l'usage de la pensée, en qui reste confuse toute idée de responsabilité morale, qu'on cède en cadeau ou qu'on met aux enchères, quelque honneur et quelque dignité? Chaque arbre porte ses fruits ; chaque faute produit ses désastres. Je ne saurais dire combien de fois, en lisant le roman américain (1) dont le retentissement, en ces dernières années, a été si bienfaisant et dont est si noble l'inspiration, j'ai regretté de ne pas rencontrer, à côté d'un maître tel que Legree, l'un de ces esclaves si communs naguère aux Antilles, qui restaient incapables de toute pensée, de toute sensibilité, presque de tout mouvement, qui ne pouvaient eux-mêmes prendre leurs repas ou reconnaître leurs vêtements (2). Combien le maître, d'ailleurs, est intéressé à se convaincre que ce ne sont pas de ses semblables qu'il dirige, en dissimulant à ses propres yeux le caractère de son autorité ! Serait-ce la créature que Dieu a douée d'une portion de son intelligence et d'une âme immortelle, qu'il soumettrait sans remords ni pitié à l'excès du travail, aux plus dures punitions, aux débauches les plus avilissantes (3) ? Moins aussi ces ilotes s'éloigneront de l'état de nature, moins il les devra craindre. Et c'est pourquoi la loi de la Caroline du Sud, qui n'oblige pas, malgré de célèbres conseils (4), les esclaves à dormir quand ils ne

(1) *The uncle's Tom cabin*, par madame Stowe.
(2) On les appelait *cravates*.
(3) *Voyez* Las Casas, t. I, 2e *Mémoire*.
(4) Donnés par Caton.

travaillent pas, et n'a nul besoin, comme celle de Lacédémone, de les empêcher de réciter des vers, punit le maître qui leur fait apprendre à lire, de la même peine que s'il les tuait. L'imaginerait-on? M. Whiteley voyait fouetter un esclave à la Jamaïque, parce qu'il avait été aperçu priant Dieu (1). Le proverbe ancien : *Autant d'esclaves, autant d'ennemis*, ne s'oubliera jamais dans les pays de servitude. On lisait il y a peu de mois, dans un journal du sud des États-Unis, ces étranges paroles : « La meule moudrait-elle mieux le blé si elle savait qu'elle est meule? Parce qu'une machine est vivante, qu'a-t-elle besoin de savoir autre chose que ce qu'elle est destinée à faire (2)? »

Hélas! l'esclave est plus durement traité que l'animal, parce qu'il est homme. Sentant plus de difficulté et de répugnance à le dompter, sans cesse effrayé de ses haines et de ses désirs, le maître est enclin à user contre lui de plus de violence et de précautions. Par suite, sera-t-il toujours erroné de croire que les esclaves, aidés de leurs maîtres, se prépareront au rôle de personnes libres. La servitude régnait depuis trois siècles aux Antilles françaises et anglaises quand elle en a disparu, sans que les noirs y eussent réalisé nul progrès, ou que les colons leur eussent fourni aucune assistance. Quelques hommes courageux s'y étaient rendus, peu d'années avant l'émancipation, pour ouvrir aux notions élémentaires de la vérité et du devoir l'intelligence des premiers et à la pitié le cœur des seconds, et partout leurs écoles et leurs chaires sont restées désertes. Que parle-t-on donc de civiliser un ilote? c'est le ressentiment qu'on va lui inspirer. Qu'attend-on

(1) C'était une maxime des premiers planteurs que le serf n'obéit bien que s'il ignore la morale chrétienne, qui le fait raisonner.

(2) J'aime à opposer à ces ignobles paroles celles de Channing : « Devant Dieu et devant la justice, l'homme ne peut pas être une propriété, parce qu'il est un être raisonnable, moral, immortel; parce qu'il a été créé à l'image de Dieu... ; parce qu'il a été créé pour développer les facultés divines et pour se gouverner lui-même, suivant une loi suprême écrite dans son cœur, et que la parole de Dieu a une seconde fois promulguée. »

de la charité d'un maître? elle lui commanderait, avant tout, de n'avoir plus d'esclaves. Il redoute jusqu'aux scrupules de Fernand Cortez sur la légitimité de son pouvoir, à l'heure de la mort (1), et se prémunit contre eux.

La religion chrétienne elle-même a longtemps soumis le pauvre Africain à de nouveaux mépris et à de nouvelles souffrances. La malédiction de Dieu pesait sur lui aux yeux de tout Européen, se souvenant de l'origine donnée à sa race par la Bible, et élargissait encore la distance qui les désunissait. En ce moment même, où les croyances religieuses, plus rapprochées des enseignements de la science et des aspirations de l'équité, proclament l'égalité de toutes les âmes devant Dieu, nul prêtre n'invoque l'unité physique et morale du genre humain dans les lieux de servitude, ne déclare, avec Pascal, que l'Église considère les hommes comme toujours égaux. La plupart persistent, au contraire, à faire de la divinité la complice de l'esclavage (2), à l'exemple — chose inimaginable — de Bossuet dans ses disputes avec Jurieu, ou de Fénelon dans ses Institutions de Salente.

Je ne saurais, on le conçoit, entreprendre ici de discuter la belle et difficile question des races, et qu'importent, au surplus, les oppositions ou les similitudes qui se découvrent vraiment entre elles? Parce que l'esprit se montrera plus lent chez l'une que chez l'autre;

(1) « Comme il est resté douteux si, en bonne conscience, un chrétien a pu se servir, comme esclaves, des indigènes qui ont été faits prisonniers de guerre; et comme, jusqu'à ce jour, on n'a pu tirer au clair ce point important, j'ordonne à mon fils don Martin et à tous ceux de ses descendants qui posséderont mon majorat et mes fiefs après lui, de prendre toutes les informations possibles sur les droits qu'on peut légitimement exercer sur les prisonniers. » (*Testament de Fernand Cortez.*)

(2) *Voyez* la décision d'une communauté presbytérienne de la Caroline du Sud dans le *Key to uncle Tom's cabin*, p. 296. — L'association des ministres baptistes de Savannah-River (États-Unis) a déclaré que le mariage est rompu entre les esclaves qu'on sépare. Channing, *De l'esclavage*, p. 20, traduction de M. Laboulaye. — Je pourrais citer des exemples de même nature dans tous les clergés.

que la volonté chez celle-ci sera plus énergique que chez celle-là ; que des dissemblances constitutives même, s'il en est de telles (1), distingueront leurs traits ou leurs organes, devra-t-on moins croire qu'elles sont toutes susceptibles de se perfectionner par l'éducation, et que chacun de leurs membres a été créé pour la vie libre et responsable ? Que de différences s'observent entre les peuples dont l'origine est le plus évidemment semblable ! Combien sur tous influent les lois, les habitudes, le climat, les antécédents ! Sans doute, selon une juste observation, qui porte l'esprit jusqu'aux plus hautes sphères du droit public, « il est des familles de peuples plus susceptibles de culture, plus civilisées, plus éclairées ; mais il n'en est pas de plus nobles que les autres. Toutes sont également faites pour la liberté, qui, dans un état de société peu avancé, n'appartient qu'à l'individu, mais qui, chez les nations appelées à la jouissance de véritables institutions politiques, est le droit de la communauté tout entière (2). »

Pour la race africaine, elle n'est certes pas aussi bas sur l'échelle de l'humanité qu'on se plaît à le dire. C'est après avoir tiré de l'Éthiopie les principes de sa civilisation que l'Égypte est devenue la source où la Grèce a puisé les premiers éléments des sciences, des arts, de la religion, qu'elle a plus tard répandus par flots abondants, développés aux rayons de son génie, dans tout le midi de l'Europe. Les voyageurs modernes qui ont parcouru le centre de l'Afrique, en ont constamment trouvé la population active, industrieuse, bonne, intelligente. Ce sont des peuples dans l'enfance, c'est vrai ; mais dignes et capables de s'élever : les Germains de Tacite valent-ils beaucoup mieux que ces tribus décrites par Mungo-Park ou Mollien, Caillé ou Lander ? Comment se per-

(1) *Voyez* une dissertation sur la race nègre, peu flatteuse pour elle d'ailleurs, dans les *Lectures on physiology, zoology and the natural history of man*, p. 363.

(2) M. de Humboldt, *Cosmos*.

suaderait-on que Toussaint Louverture n'eût pas assez de réflexion pour comprendre les *Éléments* d'Euclide, comme on le lit de tout noir dans les célèbres *Notes sur la Virginie?* Les enfants de couleur des îles anglaises qui vont aux écoles, le cèdent également peu aux enfants blancs, et leurs pères se distinguent souvent dans les emplois publics ou les assemblées délibérantes. La colonie d'affranchis américains, fondée récemment sous le nom de Libéria, possède dès maintenant des journaux, des colléges, un gouvernement modelé sur celui des États-Unis. Nous-mêmes, nous pouvons voir chaque jour, dans nos lycées ou nos écoles d'arts et métiers, de jeunes nègres remarquables par leur application et leur justesse d'esprit. Enfin les officiers de nos garnisons du Sénégal vantent les troupes indigènes (1), comme le faisaient autrefois ceux de notre armée d'Égypte.

Qu'il me soit permis de le dire ici, sans entrer plus profondément dans ce sujet, de tous les naturalistes, depuis Blumenbach, M. Agassiz est à peu près le seul qui soutienne la diversité originelle des races humaines. M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire surtout y est fort opposé, et, depuis quelques années, des recherches très-curieuses tendent à prouver que la constitution humaine se transforme elle-même, suivant l'état général de la civilisation. MM. Barnard, Davis et John Thurnam, qui publient une remarquable histoire des anciens habitants de la Grande-Bretagne, montrent, par exemple, que, dans les tombeaux d'une haute antiquité, les crânes humains semblent extrêmement bas et de forme pyramidale. Ceux trouvés dans les environs de Baden, en Autriche, sont en tout analogues à ceux des races africaines. De même M. Nilson, après avoir démontré que les tumulus découverts en Scandinavie renferment les ossements des premiers habitants de ce pays, décrit aussi leurs crânes, et, comme ceux de

(1) Parmi les *Fables sénégalaires*, il en est de charmantes.

ces races encore, ils sont extrêmement courts, présentent beaucoup de largeur et d'aplatissement à l'occiput, en ayant des os pariétaux très-proéminents.

Il est, d'autre part, fort déraisonnable de juger les noirs dans les lieux de servitude : au Brésil, dans l'Union américaine, à Cuba. Là, sous le fouet d'autres hommes, ils travaillent sans intérêt de leur lever à leur coucher. Simples meubles ou immeubles, ils n'y ont point de famille, point de foyer, point de patrie, point de propriété, point de droits, et n'y connaissent l'ordre social que par les maux qu'il leur cause. Quoique Européens, en quoi diffèrent aussi bien les serfs russes des noirs d'Amérique? Ne sont-ils pas incapables, au rapport de M. Czinski, de soutenir la moindre conversation, d'échanger même quelques phrases sur des sujets domestiques, comme le plus souvent les Fellahs, ces descendants pourtant des fondateurs de Thèbes et de Memphis? J'ai vu cent fois de pauvres serfs, écrit cet auteur, suer sang et eau pour expliquer une commission dont ils étaient chargés, et qu'un enfant libre de cinq ans aurait rendue en une minute.

Ce n'est partout que trop vrai, au sein même de la race qui paraissait à Linnée vouée à la sagesse (1), le joug de l'esclavage dépouille un mortel de la moitié de sa vertu (2). Et lorsqu'on s'en tient, en faveur de l'esclavage, à invoquer l'inintelligence des noirs, assez dédaigneux des communs préjugés pour ne pas redire que *la couleur constitue l'essence de l'humanité* (3), il conviendrait, au moins, de prouver que les sots doivent servir les gens d'esprit; ce qui ne serait peut-être pas à l'avantage de tous les maîtres.

Le résultat le plus remarquable de la servitude, après la dépravation du maître et l'avilissement de l'ilote, c'est le mépris du

(1) *Homo sapiens europeus*, dit Linnée. — Storch n'hésite pas à nommer les serfs russes des esclaves.

(2) Homère.

(3) Paroles de Montesquieu.

travail. Elle en fait la marque de la sujétion effectivement, comme elle transforme l'oisiveté en signe irrécusable de la supériorité et de l'honneur; les efforts et les services sont moins estimés dès lors que l'indolence et l'inutilité; le maître ne participe plus à la production sociale, et l'esclave travaille seulement pour éviter d'être battu ou mis aux fers. S'il montre quelque habileté, ce n'est du moins qu'en s'ingéniant à se peu fatiguer; car il sait bien qu'il se mettrait à l'amende par une œuvre de surérogation; qu'il ne ferait, en montrant sa capacité, que hausser la mesure de ses devoirs (1). C'est uniquement sur le jardin qui lui est concédé, et pendant les heures dont il peut librement disposer, qu'il rappelle, par ses labeurs et ses soins, nos paysans sur leurs petits héritages (2). Il ne se trouve même de véritables ouvriers sur une habitation à esclaves, pour parler le pur langage économique, que le commandeur, le gérant, l'économe, les surveillants, puisqu'une force aveugle, propre seulement à l'obéissance, n'est qu'un capital. Et, tout ensemble, combien ces divers intendants ou ces nombreux commis, si souvent infidèles et négligents, mais toujours nécessaires, grâce à la paresse et à l'insouciance des esclaves, reviennent-ils cher!

Il ne faut pas s'étonner, en conséquence, que l'industrie déchoie ou reste très-arriérée partout où se maintient la servitude. Pour ne plus parler de l'antiquité et prendre les exemples les plus décisifs parce qu'ils sont les moins favorables, il a suffi, d'après M. Storch, à plusieurs propriétaires russes d'affranchir leurs serfs pour voir doubler et tripler le produit de leurs domaines (3). Coxe

(1) Bentham, *Traité de législation*, t. II, p. 183.

(2) *Voyez* Sismondi, *Études d'économie politique*, t. I, p. 407. — Sismondi observe là que l'agriculture n'a prospéré chez les anciens qu'où les esclaves étaient encore en faible proportion, et associés seulement au travail de leurs maîtres.

(3) On peut lire aussi, dans les *Souvenirs* du général Berthezène, la misère, l'immoralité, la cruauté, qu'entraîne le servage russe.

en dit autant de divers seigneurs polonais et hongrois; Schmalz évaluait dernièrement le travail d'un serf, en Autriche, au tiers de celui d'un ouvrier libre : évaluation que James Anderson faisait déjà lorsqu'il comparait, en 1788, le travail des serfs employés dans les houillères d'Écosse à celui des mineurs payés à la journée. Comment douter que l'ouvrage fait par des asservis, quoiqu'il ne paraisse coûter que leur subsistance, soit le plus cher de tous (1)? Dans les *terres noires* des environs de Moscou, si prodigieusement fertiles, la récolte moyenne des céréales ne dépasse pas trois ou quatre fois la semence, ou la moitié de ce qu'on en obtient en France et le quart de ce qu'on en retire en Angleterre, de même qu'il ne se trouve, au sein de l'empire russe, aucun grand foyer de prospérité publique, si bien placées qu'y soient les villes (2). Tout n'était-il pas aussi demeuré stationnaire, jusqu'à l'émancipation, dans les colonies européennes? La division du travail s'y était-elle propagée? des machines, quelque peu perfectionnées, y avaient-elles pénétré? Dès les premières années du seizième siècle, Oviédo n'y décrivait-il pas leurs derniers procédés de culture et de fabrication? La brouette elle-même, cette curieuse invention de Pascal, y commençait à peine à s'employer; les fumiers s'y transportaient toujours dans des paniers posés sur la tête des noirs! En comparant le nombre d'hectares cultivés dans nos quatre colonies agricoles, où pourtant la nature semble avoir versé ses plus précieuses faveurs, avec le nombre d'esclaves consacrés à la terre, on voyait que chaque esclave n'y cultivait que 75 ares, le nombre d'hectares cultivés étant de 160,593, et celui des cultivateurs esclaves de 213,934. A ce compte, l'exploitation de nos 20,767,340 hectares produc-

(1) Paroles d'Adam Smith. — Jones et Jacob attestent que la production revient, en Russie, au moins au double de ce qu'elle coûte en Angleterre. Et cette évaluation ne se rapporte qu'aux travaux les plus communs.

(2) *Voyez* un livre très-intéressant, intitulé *Réflexions préalables sur les bases proposées au mode d'émancipation des serfs en Russie*, 1859.

tifs, en France, exigerait une population de 41 millions et demi de personnes, toutes destinées à l'agriculture. Chaque esclave ne donnait que 2,000 kilogrammes de sucre à la Martinique, alors que dans les environs de Vera-Cruz, d'un sol cependant infiniment moins fertile, un travailleur libre en produisait 3,030 kilogrammes (1).

Dans la Virginie, qui contenait naguère la population la plus riche et la plus nombreuse de l'Amérique du Nord, et qui se montre si dénuée aujourd'hui de toute importance intellectuelle ou politique, la valeur des fermes est descendue à 8 dollars par acre; tandis qu'elle s'est élevée à 25 dollars dans la Pensylvanie.

Il y aurait partout, on le voit, avantage, profit matériel très-considérable à remplacer la servitude par le travail salarié, et l'on s'en convaincrait surtout si l'on se rendait compte de la somme que représente l'esclave, des dépenses ou des soins qu'il entraîne et des maladies qui lui sont propres (2). Aussi la Société abolitionniste de Londres ne cessait-elle de demander, comme le plus efficace moyen d'émancipation, que les propriétaires des colonies anglaises fussent soumis, pour l'importation de leurs produits, aux taxes établies sur les autres denrées tropicales (3). Elle rappelait, en chacune de ses pétitions, que ces colonies avaient dû renoncer à cultiver l'indigo dès qu'elles n'avaient plus joui de droits différentiels pour cette marchandise. C'est mal calculer, on a eu grande raison de le dire, que d'exclure toute considération de justice et d'humanité dans les relations d'homme à homme; n'y a de manière durable et sûre de produire que celle qui est légitime, et il n'y a de manière légitime que celle où les avantages

(1) D'après M. Ward, envoyé d'Angleterre au Mexique.

(2) Tristesse, abattement extrêmes, ou besoin incessant de courir et de danser.

(3) Je n'ai pas besoin de rappeler que la réforme douanière a suivi, en Angleterre, l'abolition de l'esclavage.

de l'un ne sont point acquis aux dépens de l'autre (1). Il n'est réellement aucune opinion mieux prouvée par les faits que ce sentiment des stoïciens : L'honnête est le plus utile.

Afin de disculper l'esclavage de ces résultats, on reproche, de nos jours, aux Africains leur paresse, comme jadis, afin de légitimer la traite, on invoquait leur industrie ; car il est, en toute circonstance, des consciences faciles et une logique accommodante. Seulement, puisqu'ils sont si paresseux, pourquoi s'en sert-on ? Il est vrai qu'on assure que le travail est impossible pour les blancs dans les régions tropicales ; mais c'est encore là une affirmation toute gratuite, les colonies ayant été défrichées et exploitées pendant plus d'un siècle par des Européens. Si les premiers engagés, que les fondateurs de nos établissements de l'Archipel américain amenèrent d'Europe, les *Trente-six-mois*, comme on les appelait, à cause de la durée de leur service, n'ont pas résisté pour la plupart aux labeurs qui leur étaient imposés, c'est uniquement à cause de la dure sujétion, de la détestable condition qu'ils subissaient. Des différents États de l'Union américaine aussi, la Caroline du Sud n'est-elle pas le seul qu'ait fondé la culture servile ; et n'a-t-on pas longtemps invoqué, dans l'Europe, la nécessité de la servitude pour le travail des mines ?

Toutefois, c'est surtout à l'industrie manufacturière et commerciale que l'esclavage est funeste. Les récoltes agricoles sont en grande partie l'ouvrage de la nature, qui, de son sein fécond, répand encore la richesse quand il est oppressé ; tandis que les opérations manufacturières et commerciales sont presque l'œuvre seule de l'homme, de son habileté, de ses efforts, de ses découvertes, de ses épargnes. C'est pourquoi l'agriculture, quoique très-arriérée en tout état servile, y est cependant le seul art vrai-

(1) Observation déjà faite par J. B. Say.

ment pratiqué. Pour toute autre production ou tout négoce, il s'y faut adresser à l'étranger (1). D'autant qu'il ne se peut, grâce au faste et à la dépravation des uns, à l'indolence et à l'imbécillité des autres, qu'une énorme quantité de bras ne s'y emploient pas aux usages domestiques, et que le capital, ce moteur par excellence, cet indispensable agent des fabriques et des comptoirs, y demeure quelque peu abondant. On ne rencontrera jamais, en outre, dans la servitude, ces relations entre le savoir et l'ouvrage, l'intelligence et les fatigues, qui sont si profitables, si nécessaires pour toutes les entreprises manufacturières et commerciales. Le serf vit pour servir et sert pour vivre, disait le *Miroir de Saxe;* mais il vit mal et sert plus mal encore.

La différence qui sépare l'industrie et les mœurs serviles de l'industrie et des mœurs libres, s'aperçoit facilement lorsqu'on se laisse aller au courant d'un des grands fleuves de l'Amérique du Nord, de l'Ohio, *la belle rivière* des Indiens. A gauche, on côtoie l'État esclave du Kentucky; à droite, on découvre l'État indépendant de l'Ohio; et si dans celui-ci, fondé cependant douze années après l'autre, la population est serrée, laborieuse, riche, morale, dans celui-là, elle est clair-semée, oisive, nécessiteuse, dissolue. C'est que, sur la rive gauche de ce fleuve, le travail se confond avec l'idée de l'esclavage, et sur la rive droite avec celle du bien-être et des progrès. Ah! pourquoi l'Union américaine, qui, presque en un demi-siècle, est parvenue au sommet de la fortune, et a si magnifiquement étendu les destinées et la puissance du genre humain, conserve-t-elle sur une portion de son territoire le crime de l'esclavage? C'est là sa honte et son péril aux yeux des autres nations, sa tache, comme celle d'Hamlet, que tous les flots de l'Océan ne laveraient pas. Il me suffit de voir le bout d'une haie, pour savoir si je suis dans un

(1) Au Brésil, les raffineurs de sucre, les distillateurs, les voituriers, etc., sont toujours des hommes libres. *Voyez* Koster, *Travels in Brazil*, p. 263.

État libre ou dans un État à esclaves, disait un Américain à M. Ampère (1).

En ce qui touche les services des esclaves, une différence trop importante distingue le monde moderne du monde ancien, dont j'ai cependant tant de fois parlé déjà, pour que je ne la signale pas. L'esclave est, aujourd'hui, plutôt attaché au domaine qu'à la personne du maître; tandis que c'était le contraire dans l'antiquité, et c'est pour cela sans doute que les maîtres sont maintenant moins dépravés et plus exigeants. Il est digne d'observation également que les esclaves ne se font plus entrepreneurs, fermiers, professeurs, précepteurs; qu'ils n'exercent plus, si ce n'est en Russie, d'arts libéraux, comme les affranchis, si ce n'est en Orient, ne se voient plus appelés aux fonctions publiques. Aucun d'entre eux ne rappelle, en effet, de nos jours, Térence, Phèdre, Horace, Épictète, Narcès. Mais il importe de le remarquer, jusqu'à l'époque où Rome ne conquit que des Barbares, les esclaves avaient souvent occupé des positions élevées parmi leurs concitoyens et se montraient parfois très-supérieurs (2). Nul poëte n'écrirait certainement aujourd'hui des paroles semblables à celles-ci : Un jour, quelqu'un des Grecs aux cuirasses d'airain, t'enlevant la lumière de la liberté, t'emmènera pleurante... captive dans Argos, tu tisseras de la toile pour une autre, ou tu porteras l'eau de Ménéide, ou d'Hypérie,... et te voyant verser des larmes, quelqu'un dira peut-être : La voilà, la femme d'Hector (3). Seule la servitude domestique des peuples de l'islamisme se rapproche de

(1) *Voyez* les *Promenades en Amérique*, de M. Ampère, t. II, p. 113, 115, 145, 146. M. Ampère y fait surtout un récit fort curieux d'un marché d'esclaves, traités absolument comme des bœufs ou des chevaux.

(2) Rome a eu un empereur quarteron, Septime-Sévère, intelligent et perfide, courageux et cruel, — comme sont souvent les hommes de sang mêlé, dit M. Ampère, *Histoire romaine à Rome*. Comme ils le sont du moins où la race noire est asservie, où les mulâtres sont rabaissés et méprisés, ce qui est tout naturel.

(3) *L'Iliade*.

la servitude antique, en restant toutefois empreinte d'infiniment plus de douceur.

De cette différence entre l'esclavage moderne et l'esclavage ancien, il serait malheureusement erroné de conclure que le premier n'a pas aussi répandu à sa suite une grande dissolution, quoique moins extrême, moins repoussante. Dans toutes les habitations des Antilles, les enfants naturels des propriétaires travaillaient sous le fouet des commandeurs. C'était un usage général chez les colons, et cet usage se retrouve encore aux États-Unis, d'offrir aux étrangers qui les visitaient, une esclave pour la nuit. A peine enfin l'épouse du planteur distinguait-elle ses rivales parmi les femmes de couleur, et s'offensait-elle du libertinage de son mari (1). Quels esclaves, de leur côté, ne passaient les nuits à courir de propriétés en propriétés, satisfaire leurs brutales passions ? Leur promiscuité était telle qu'ils vivaient au sein de la polygamie africaine, bien que les femmes de couleur, dans les possessions européennes, fussent infiniment moins nombreuses que les hommes. Et l'on ne trouverait peut-être encore dans les pays serviles un usage contraire que dans les colonies espagnoles, où les commandeurs enferment chaque soir, comme dans l'*ergastule* ancien, les esclaves de tout âge et de tout sexe dans une même salle, garnie d'un lit de camp. Car on n'y craint pas de révéler, jusqu'à l'évidence, l'intérêt des maîtres à voir leur troupeau humain, en l'absence de la traite, procréer ainsi que le bétail.

Sous ce rapport cependant on fait mieux encore aux États-Unis surtout dans le Maryland et la Virginie, les *Breeding-states* par excellence (2). Là on se livre publiquement à l'élève des noirs,

(1) Comte observe que les anciens, grâce aux mœurs de l'esclavage, n'ont jamais reproduit l'amour que sous ses traits tout matériels. — Dans ces derniers temps, une vieille fille russe employait ses femmes esclaves à la prostitution.

(2) Les autres États qui se livrent à cette abominable production sont le Delaware, la Caroline du Nord, le Kentucky, le Tennessee et le Missouri.

pour en trafiquer plus tard, comme on fait ailleurs des bœufs, des chevaux, des porcs, étudiant de même les croisements, ne se souciant pas davantage d'unir ou de séparer les reproducteurs. Quant à nos colonies, où n'existait plus pourtant la prescription du Code noir, défendant aux « non-catholiques » de s'épouser, il n'y avait encore, avant l'émancipation, qu'un mariage sur 5,577 noirs à la Martinique, et sur 6,880 à la Guadeloupe. Que vaut d'ailleurs l'union qui ne crée pas la famille, que le moindre caprice peut briser? Est-ce vraiment là le mariage?

Combien de fois même n'est-ce qu'un jeu pour le maître d'enlever à la jeune esclave qui va se marier le seul bien qu'elle puisse avoir : son honneur (1)! Et que souvent, loin de se révolter de sa honte, celle-ci l'ambitionne-t-elle! Car l'esclave admire encore plus son tyran qu'il ne le hait, met son orgueil, comme son plaisir, à se rapprocher de ceux qui l'oppriment. Ah! quelle est dure sa condition! Il souffre ce qui est mal sous la contrainte de la force (2), et va jusqu'à le souhaiter. Une mauvaise institution est en vérité semblable au vent du désert; elle flétrit et corrompt tout ce qu'elle atteint.

Les statistiques vont jusqu'à démontrer qu'une mort hâtive s'unit, sous tous les climats, à l'esclavage. Pour ne citer que quelques faits, les colonies anglaises des Antilles ont reçu, de 1680 à 1786, selon les registres des douanes, où tout ne s'inscrivait certainement pas, 2,136,000 nègres des côtes d'Afrique, et, en 1826, elles ne possédaient que 700,000 personnes de couleur. A Saint-Domingue, 40,000 nouveaux captifs, introduits annuellement par la traite, parvenaient à peine à conserver le niveau de la population noire. Bien que de 1811 à

(1) Je n'ai pas besoin de rappeler le droit de marquette des lois féodales. — On lit dans les *Assises de Jérusalem*, ce code si précieux de la société féodale, que le seigneur force sa vassale, vierge ou veuve, à se marier, pour que le fief continue à être servi. Il s'agit, du moins, de mariage.

(2) Euripide.

1825, 185,000 noirs eussent été importés à la Havane, leur nombre, à la fin de cette période, n'avait pas augmenté de plus de 64,000. Enfin, les décès montaient, d'après le recensement de 1825, parmi la population servile des colonies françaises, s'élevant à 280,286 personnes, à 7214 par an; soit, à près de 2000 de plus que les naissances (1). Et c'était bien pis là aussi, lorsque existait publiquement la traite, cet abominable trafic qu'on trouve déjà dans Homère, et qu'encourageait, dès 1511, la cour d'Espagne, imitée bientôt par tous les gouvernements d'Europe (2); car il s'en faut que Las Casas en ait été le promoteur.

Pour la traite, à laquelle je ne saurais me dispenser de m'arrêter un instant, tant elle fait presque partie de l'esclavage, M. Buxton évaluait dernièrement, d'après des calculs fort raisonnables, malgré les obstacles qui y ont été apportés, à 150,000 environ le nombre des noirs qu'elle continue à enlever annuellement à l'Afrique, et montrait que le quart au moins de ces derniers mourait durant la traversée, dans ces mauvais bâtiments, *ces bières ambulantes*, disposées de façon à faire disparaître dans les flots le corps du délit à la moindre poursuite. M. Buxton établit, en outre, que, sur chaque millier de victimes, la moitié périt avant leur embarquement, dans les captures, les marches, les détentions de la côte, et qu'un cinquième de ceux qui arrivent sur les marchés américains, succombent aux difficultés d'un brusque acclimatement, dans le cours de la première année (3). Quelles hécatombes aurait-on donc à déplorer si nulle entrave n'avait

(1) *Voyez* surtout les ouvrages de Victor Schœlcher, Moreau de Jonnès, Ramon de la Sagra, de Humboldt. — Pour entretenir la population servile de Surinam au nombre de 75,000 individus, il fallait, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, une importation annuelle de 2,500 noirs.

(2) C'est Louis XIII qui a introduit la servitude dans les colonies françaises, et elles se peuplèrent surtout de nègres après l'édit du 28 mai 1644, qui, en constituant la Compagnie des Indes occidentales, lui octroyait le privilége exclusif du trafic des noirs, depuis le cap Vert jusqu'au cap de Bonne-Espérance.

(3) M. Buxton évalue à 600,000 le nombre des noirs que les négriers font perdre chaque année à l'Afrique.

été mise à ce criminel négoce, au sein de l'activité qui règne maintenant dans toutes les entreprises! Combien faut-il s'applaudir qu'il ne se fasse plus qu'au Brésil et à Cuba (1)!

Mais l'inappréciable bienfait des obstacles mis à la traite, c'est l'incertitude où l'on se trouve de pouvoir remplacer les esclaves devenus impropres au travail, l'impossibilité pour les maîtres de calculer, comme autrefois, les bénéfices que leur vaudraient les labeurs excessifs de leurs noirs, au risque d'en user moins longtemps. On ne saurait expliquer autrement que la vie moyenne des esclaves de nos colonies, qui n'était que de vingt-trois ans sous Louis XIV, atteignit trente-deux ans au moment de l'émancipation. Aussi, la plus vive, la plus entière admiration est-elle due à Wilberforce, à Canning, à Francis et à Romilly, à Pitt et à Fox, dont les nobles efforts ont décidé l'Angleterre à rejeter la première et bientôt à combattre partout la traite.

Qui, surtout près du tombeau de Fox, où un Africain agenouillé étend vers le lit du mourant ses bras, dont les fers tombent en se brisant, n'aimerait à se souvenir des discours du grand orateur whig, qui ne s'est jamais montré plus touchant ni plus vrai, et de ceux de son antagoniste ordinaire, le grand ministre tory, sur ce point son émule, qui, pour détruire cet odieux trafic, n'a pas craint de se séparer de ses collègues, ni de braver la défaite des scrutins? Il est certes peu de pages dans l'histoire comparables à celles qu'a laissées cette longue discussion, que terminait Pitt par l'éloquente opposition du sort des races encore barbares et opprimées et de la splendeur sociale de l'Angleterre, qui, du temps de César, conquise, sauvage elle-même, ne

(1) Le Brésil ne possédait que 600,000 esclaves en 1818, avant le démembrement des provinces Montévidéennes ; il en compte aujourd'hui plus de 3,000,000. Cuba, qui n'en possédait aussi que 113,252 en 1818, en compte 600,000 actuellement.

semblait pas à Cicéron capable d'envoyer au marché de Rome un esclave intelligent. Comment ne pas s'émouvoir quand les dernières paroles de ce jeune et à jamais illustre homme d'État, se mêlant aux premiers rayons de l'aurore, rappellent les vers de Virgile sur le lever du jour, qui semble, dit si bien le célèbre biographe de Fox (1), l'image allégorique du réveil alternatif des peuples et de la pitié secourable qu'ils se doivent l'un à l'autre :

Et nos primus equis oriens afflavit anhelis;
Illis sera rubens accendit lumina vesper.

Qu'il faut plaindre ceux qui lisent de telles pages et calomnient les institutions libres !

Pour revenir à la dépopulation causée par l'esclavage, il convient de se rendre compte de l'énorme diminution qu'il apporte aussi dans les naissances. Ainsi, la population esclave des neuf principales colonies anglaises en Amérique avait éprouvé de 1819 à 1831, sur un total de 514,000 personnes, 178,000 décès, réparés uniquement par 148,500 naissances. La mortalité y excédait annuellement la reproduction de 3,319 personnes. Dans toutes les colonies anglaises, on trouvait une naissance pour 42 esclaves, et un décès pour 30. Les Antilles françaises ne comptaient, elles, avant l'émancipation, qu'une naissance pour 43 esclaves, et en y joignant Bourbon pour 45, tandis que le rapport des naissances à la population libre y était de 1/28e. 100 femmes libres y donnaient annuellement 11 naissances ; 100 femmes esclaves 7 seulement. Dans tout l'archipel américain, la servitude réduisait la reproduction d'à peu près 25 p. 100 (2), et les mêmes faits se révèlent de nos jours aux États-Unis. D'après

(1) M. Villemain.

(2) *Voyez* les *Recherches statistiques sur l'esclavage colonial*, de M. Moreau de Jonnès. Les naturalistes ont observé que plus les animaux se rapprochent de l'espèce humaine, plus ils ont besoin de liberté pour se reproduire.

M. Galatine, en effet, l'un des anciens ministres des finances de ce dernier pays, le nombre des nègres libres s'y était accru, de 1790 à 1800, de 82 p. 100, et celui des nègres esclaves uniquement de 28 p. 100. La servitude s'oppose tellement aux naissances, qu'elles diminuent partout en raison de ses rigueurs (1). C'est qu'il n'est point de lois qui contrarient l'ordre de la nature, sans le manifester encore par les maux qu'elles engendrent. La liberté c'est le rayon de lumière et de vie qui, sous le souffle de l'espoir, sollicite la fécondité ; la servitude c'est le nuage qui, par l'orage ou les pluies, répand la désolation et engendre la ruine. Il apparaît sous tous les cieux comme le Minotaure antique, au sein de ses plus sanglants sacrifices.

Les noirs subissent, au surplus, des causes de stérilité qui semblent d'abord indépendantes de l'ilotisme. On doit tenir compte, par exemple, de l'inégalité qui se rencontre parmi eux entre les hommes et les femmes, et qui résulte de la préférence donnée naturellement aux instruments de production les plus robustes : inégalité si grande qu'il n'y a qu'une femme pour quatre hommes sur les plantations de cannes à sucre (2). En second lieu se présentent les obstacles que la servitude met forcément aux mariages, les avortements provoqués par de fâcheux travaux, facilités par le climat ou provenant de coupables pratiques, et tant est ingénieuse la vanité, le dédain des négresses créoles pour

(1) De 1804 à 1807, les enfants ne formaient que 1/53 de la population de la Martinique; ils en formaient, avant l'émancipation, 1/33. 100 femmes noires y avaient 92 enfants, tandis qu'à la Guyane, où presque nul adoucissement n'avait été apporté à leur sort, elles en possédaient à peine 68. C'était également parmi les colonies anglaises, à Montserrat et à Saint-Christophe, que se montrait surtout la fécondité des femmes, sans y combler cependant le vide formé par les décès, parce que la servitude s'y rapprochait le plus de la domesticité. — Des enquêtes faites, en 1825, en Angleterre, il résulte que la perte moyenne, pour toutes les colonies anglaises, moins la Barbade et les îles Bahama, était de 18,000 esclaves tous les trois ans. Les causes n'en sont pas spécifiées dans ces enquêtes.

(2) D'après M. de Humboldt, et en comptant les mulâtres.

les noirs récemment importés d'Afrique. Toutefois, la plupart de ces causes n'existaient pas dans l'antiquité, et les ilotes de Sparte, eux aussi, ont fini par disparaître, de même qu'aussitôt que les conquêtes n'alimentèrent plus la servitude romaine, les campagnes de l'Italie devinrent désertes. C'est, on le sait du reste, lorsque les maîtres, rendus plus humains déjà par cette diminution de leurs asservis, durent se les attacher en qualité de soldats, pour lutter contre l'anarchie qui suivit l'invasion barbare, que la servitude a été remplacée par le servage et le vasselage (1).

II

L'antiquité croyait la servitude légitime, je l'ai déjà dit, et ne concevait pas que, sans elle, les consommations de la société fussent assurées. Elle acceptait en toute chose aussi bien des idées d'arbitraire, de violence, d'oppression. Elle ne se pouvait évidemment révolter de la condition des asservis, si longtemps des prisonniers de guerre, quand elle étendait le pouvoir du père de famille sur ses enfants jusqu'à disposer de leur vie. Malgré les voix isolées de quelques philosophes et de quelques jurisconsultes, de Cicéron et de Sénèque, de Papinien et de Paul (2), elle ne s'est même à nulle époque persuadée de l'existence d'un droit supérieur à la loi, d'une vérité indépendante des prescriptions d'un sénat ou des empereurs. Elle a toujours ignoré ce qu'est le droit naturel, et le paganisme, en instituant des dieux d'ordres différents, maîtres ou sujets, ne favorisait-il pas aussi

(1) En somme, la diminution des classes serviles est annuellement, d'après Bryon Edwards, de 2 ½ pour 100 personnes, en moyenne. — Il y avait cependant à Rome des esclaves presque en tout semblables aux serfs de la glèbe. *Voyez* le *Cod. Theod.*, surtout au liv. XI, t. XXIV, t. VI. — L'esclavage germain était le servage de la glèbe, le colonat, d'après Tacite.

(2) De même Ulpien et Florentinus.

l'ilotisme? Quel ouvrier grec pouvait être moins docile en effet que le Cyclope enfermé au sein des terres? Quel berger d'Italie se serait moins résigné que le Faune errant des forêts? Quel rameur des fleuves ou des mers se pouvait plaindre de partager le sort du pilote de la nef d'Osiris (1)?

Heureusement il n'en est plus ainsi de nos jours. L'ignominie de la servitude, ses dangers, ses maux sont depuis de longues années reconnus, et les pensées d'éternelle justice, de saine égalité, de droit véritable enveloppent désormais, comme une bienfaisante atmosphère, le globe tout entier. Les rares défenseurs de l'esclavage s'en tiennent à peu près maintenant à en invoquer la nécessité où il existe, en s'efforçant de faire croire qu'il prépare à la liberté les populations barbares qu'il atteint. Ils semblent presque encore le condamner, en le soutenant. Mais j'ai montré précédemment qu'il ne saurait être nulle part utile, et que c'est une complète erreur d'imaginer qu'il peut jamais disposer à la liberté. Pour ajouter quelques nouvelles observations à celles que j'ai déjà présentées sur ce dernier point, qu'on se rappelle ce qui s'est passé dans les colonies danoises, malgré les nobles soins d'un de leurs derniers gouverneurs, si justement honoré, Van-Schoelten, ou ce qui s'accomplissait dans les nôtres jusqu'au moment de l'émancipation, malgré l'incessante surveillance des abolitionnistes. Les colons y acceptaient-ils les bornes placées à leur puissance? Les noirs avaient-ils consenti à y venger leurs souffrances autrement que par le poison? La corruption et la tyrannie, la bassesse et la sujétion, voilà ce qui peut seulement se rencontrer et ce qui se rencontrera toujours chez une société servile.

Quand tout est mis en usage pour fausser l'esprit, avilir l'âme, dénaturer la conscience, de quelle sorte la vie demeurerait-elle

(1) *Voyez* E. Quinet, *Du génie des religions*, p. 414.

pour personne honnête et honorable? Pauvre noir! il ne se sent même pas coupable en faisant périr le bétail de son maître, par des plantes dont il sait les funestes effets, non plus que sa compagne en détruisant par avance le germe sacré qu'elle porte dans son sein (1)! S'il se voit parfois protégé par la puissance publique, ce n'est que pour comprendre plus vivement ses misères et ses affronts. Vous vous proposez de transformer les rapports des maîtres et des esclaves! Mais lorsque Démétrius de Phalère constatait qu'il y avait à Rome 400,000 esclaves pour nourrir 20,000 citoyens, il révélait déjà l'inanité de votre entreprise. Songez que dans nos colonies 250,000 noirs devaient obéir à 30,000 blancs; qu'en 1826 il se trouvait 17 des premiers pour 83 des seconds dans tout l'archipel américain (2); que 350,000 propriétaires possèdent aujourd'hui 3 millions d'esclaves aux États-Unis : comment espéreriez-vous encore l'amélioration du sort des esclaves? Les craintes qui empêchèrent le sénat romain de distinguer les esclaves des hommes libres par un vêtement particulier, comme il l'avait d'abord ordonné (3), sont plus fortes que tous les désirs. Quel planteur, en outre, ne commande seul sur son habitation, et quels ordres ne s'y exécutent sécrètement? De toutes les lois coloniales, celles de l'Espagne sont demeurées les plus douces, les plus humaines, et cependant les excès qu'elles laissent commettre sont tels, que sur les 400,000 esclaves de Cuba presque tous ceux employés aux travaux des champs sont nouvellement importés. Un auteur russe (4) rapporte avoir vu vendre divers serfs au palais de justice de Saint-Pétersbourg, en ajoutant, comme la pire condamnation des lois sur la servitude et du despotisme politique : Pensez donc que l'empereur est persuadé que depuis

(1) Le poison tient si bien à l'esclavage, que partout, à Saint-Domingue, aux îles Anglaises, dans nos colonies, ses ravages ont cessé avec l'esclavage.

(2) D'après M. de Humboldt.

(3) *Voyez* Sénèque, *De clem.*, I, 24.

(4) M. de Tourguenef.

vingt ans on ne vend plus dans ses États d'hommes en détail.

Du moins, répète-t-on, aucun esclave ne redoute les crises industrielles ou commerciales dont souffrent, à moments très-rapprochés, les ouvriers européens. Mais s'ils ne s'aperçoivent pas des crises, n'est-ce pas parce que leurs privations sont constantes? Et lorsque le planteur perd sa récolte ou vend mal ses sucres, est-on sûr qu'il ne diminuera pas aussi ses dépenses, qu'il n'économisera pas sur l'entretien de son atelier? Je ne sache pas que nos travailleurs qui demandent aux terres lointaines l'aisance qu'ils n'espèrent plus trouver dans leur patrie, se dirigent vers les pays où, sous la dépendance de maîtres inconnus, ils n'auront à supporter ni les chances de la concurrence, ni les devoirs de la responsabilité. Les esclaves valides sont certains, comme les animaux domestiques, de ne pas mourir de faim, parce que leurs maîtres, en les perdant, feraient une mauvaise affaire; ils n'ont rien de plus à attendre. Nos colons eux-mêmes reconnaissaient que sept années de travail suffisaient en général pour détruire leur vigueur. La seule chose vraie, c'est que, avili et hébété, il est rare que l'esclave ressente chacune des duretés ou des injustices qui nous révoltent.

Il ne se pourrait, au reste, que les ilotes fussent satisfaits de leur sort, sans oublier qu'ils sont hommes. Car vanter leur existence, c'est les louer d'être dispensés des habitudes de la famille, des obligations de la paternité, des soins de l'éducation, des pensées de la prévoyance, pour jouir paisiblement des priviléges de leur bassesse. Fort heureusement, ils ne méritent pas de pareils éloges. Lorsqu'ils courent la nuit vers les mornes, où, traqués comme des bêtes fauves, ils seront poursuivis par des chiens semblables à ceux que Colomb lança le premier contre les Indiens; lorsqu'ils fuient sur les flots, sans boussole, sans guide, en des barques fragiles, dans l'espoir d'atteindre quelque libre rivage; lorsqu'ils se jettent haletants sur les glaçons battus au courant des fleuves qui les séparent d'une province indépendante, ainsi

qu'il leur arrive souvent aux Etats-Unis, ils ne pensent certainement pas à la plus grossière félicité, à la plus honteuse sécurité matérielle. Ils rêvent avant la mort quelques heures de liberté sous les yeux de Dieu. O enfants des Hellènes ! s'écrie un Ottoman dans un chant populaire de la Grèce, voulez-vous devenir enfants des Turcs ? vous jouirez de tous nos avantages, des rapides chevaux et des épées de Damas. — Et toi, reprend l'esclave, veux-tu devenir chrétien? tu jouiras de l'Église et du saint Évangile (1)? C'est bien là l'espèce de souhait que ressent d'abord toute âme que l'ilotisme n'a pas trop avilie. Si l'oiseau est bien dans une cage d'or, il est mieux sur une branche verte, dit un proverbe russe; et les maîtres eux-mêmes se méprennent si peu sur les désirs des esclaves, que la récompense qu'ils leur offrent, comme précieuse entre toutes, c'est leur affranchissement (2).

Je tiens à le répéter avant de terminer, l'abolition de l'esclavage est une idée toute française. L'Angleterre, il est vrai, a mis fin au servage, sur son territoire, dès 1660; mais c'est notre philosophie du XVIIIe siècle qui définitivement a condamné l'ilotisme dans l'esprit de tous les peuples, et avant aucun autre État nous l'avons rayé de nos lois coloniales (3). Par malheur, ç'a été pour peu de temps. La première encore, la Grande-Bretagne a

(1) *Voyez* les *Chants populaires de la Grèce moderne*, recueillis et traduits par Fauriel, ch. XX.

(2) Les faits que j'ai ci-dessus rappelés montrent suffisamment la légitimité de ces désirs. J'ajoute que les médecins attribuent à l'uniformité de leur nourriture, composée en grande partie de poisson salé, le mal d'estomac, sorte de chlorose, auquel la plupart des noirs succombent. Et lorsqu'ils meurent, ne se contente-t-on pas de jeter leur corps dans une fosse de l'habitation, comme l'on fait des animaux? Lorsqu'on les porte au cimetière, il y a une porte et un terrain spécial pour eux.

(3) En 1794. L'Empire, on le sait, a rétabli la servitude. — La secte des quakers de l'Amérique du Nord tout entière accorda la liberté à ses esclaves, en 1751, par une mesure générale et refusa d'admettre à sa communion ceux de ses membres qui ne se soumettraient pas à cette règle. Vingt-neuf ans plus tard, la Transylvanie déclara libres tous les nègres nés depuis l'indépendance.

pour toujours donné la liberté aux esclaves de ses possessions, sous les mâles inspirations du christianisme et des franchises publiques, quoique bien souvent l'ignorance ait présenté ce magnifique acte comme une loi d'avide ambition, de misérable jalousie. Que de fois, par exemple, nous avons entendu répéter que c'est pour ruiner nos trois petites îles de la Martinique, de la Guadeloupe et de Bourbon, que l'Angleterre avait consenti à perdre ses innombrables colonies ! On oubliait seulement que le gouvernement anglais s'était opposé pendant vingt-cinq ans à l'affranchissement des noirs, comme il avait combattu pendant quinze années l'abolition de la traite, pour ne céder sur l'un et l'autre points qu'à l'opinion publique, devenue irrésistible.

Il ne nous suffit même pas de calomnier les plus nobles décisions, il nous faut encore chercher la justification de nos erreurs jusque dans les saints enseignements de la religion. L'Église chrétienne, qui s'était opposée à l'émancipation des serfs avec tant d'ardeur, au temps des communes (1), soutient l'esclavage dans tous les pays où il existe (2). Ce sont, on ne le peut méconnaître, les libres penseurs, unis à quelques sectes dissidentes, qui ont gagné la cause de l'émancipation. Et combien importerait-il que tous désormais, prêtres ou laïques, croyants ou indifférents, s'efforçassent de mener à fin cette grande œuvre de réparation et de justice, la plus belle, la plus pressante de notre

(1) *Voyez* les *Lettres sur l'histoire de France*, d'Augustin Thierry, p. 248 à 504, 2e édit. — Ce sont les Espagnols et les Portugais, ces peuples présentés toujours comme si profondément religieux, qui ont ramené la servitude dans le monde moderne. — Quand les volontaires des États du sud de l'Union américaine partaient, il y a quelques années, pour soumettre le Texas à l'esclavage, ils étaient bénis par des prêtres catholiques et protestants.

(2) Avant notre émancipation, on enseignait au séminaire du Saint-Esprit de Paris, où se recrutait le clergé colonial, la légitimité de la servitude et de la traite, d'après les *Instructions théologiques* de M. J. V. Bouvier, évêque du Mans. — « De nos jours, ce sont les philosophes et non les dévots qui agitent la question s'il est permis d'avoir des esclaves, » dit M. de Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. II, p. 449.

époque? Le Brésil, les États-Unis, quelques républiques de l'Amérique du Sud, plusieurs établissements de la côte d'Afrique (1), la Turquie, la Perse, la Russie possèdent encore des esclaves ou des serfs. Quelle honte pour notre époque! quel crime épouvantable! Mais c'est surtout vers les États-Unis qu'il sied en ce moment de diriger nos efforts, en rappelant à ce peuple les souhaits de Washington, de Jefferson, de John Jay et de Franklin. Son exemple serait décisif pour toute l'Amérique, peut-être même pour tous les autres pays. « L'heure de l'émancipation s'avance pour chaque peuple avec le temps ;.... rien n'est plus clairement écrit dans le livre du destin que cette sentence : Il faut que les hommes soient libres, » a dit le second des grands hommes que je viens de nommer, l'illustre auteur des *Notes sur la Virginie*. Mais il dépend beaucoup de l'Union américaine de hâter cette heure et de faire partout accomplir cet ordre. Qu'une fois donc encore les vents qui traversent l'Atlantique fassent redire aux échos d'Europe le mot d'indépendance! N'y a-t-il pas trop de temps que la plus libre des constitutions semble, dans la moitié des territoires qu'elle régit, sanctionner ces cruelles paroles de César : *Humanum paucis vivit genus* (2).

(1) Il résulte d'un rapport fait à la Société abolitionniste de Londres, en 1849, que les États-Unis avaient 3,095,000 esclaves; le Brésil, 3,250,000; les colonies espagnoles, 900,000; les colonies hollandaises, 85,000; les républiques de l'Amérique du Sud, 40,000; les établissements de la côte d'Afrique, 30,000; total, 7,500,000.

(2) L'esclavage a été successivement aboli dans les États nord des États-Unis (Vermont, Pensylvanie, Massachussets, Connecticut, Rhode-Island, New-Hampshire, New-York, New-Jersey), de 1777 à 1804; au Mexique, en 1829; à Buenos-Ayres, en Colombie, au Chili, en Bolivie, au Pérou, à Guatemala, à Montevideo, au Paraguay, de 1816 à 1843; dans les colonies anglaises des Indes occidentales, de la Guyane, du cap de Bonne-Espérance et de l'île Maurice, en 1833; dans les colonies anglaises des Indes orientales, de la presqu'île de Malaca et dans le Scinde, en 1843; à Hong-Kong, en 1844; dans les colonies suédoises, en 1845; dans les colonies françaises, en 1848; depuis, dans les colonies danoises, à Tunis et dans les colonies hollandaises.

CHAPITRE II

DE L'ÉMANCIPATION.

I. L'émancipation présente beaucoup moins de dangers que le maintien de l'esclavage. — II. Il y a trois systèmes d'émancipation. — De l'émancipation individuelle et progressive. — Défauts et dangers de ce mode d'affranchissement. — Impossibilités qu'il présente. — Notre loi du 28 juillet 1845. — III. De l'émancipation générale et graduée. — Émancipation réalisée dans les colonies anglaises. — Ses défauts. — Ses résultats. — État des colonies anglaises avant l'émancipation, pendant l'apprentissage et après l'émancipation. — Reproches qui se doivent adresser au gouvernement anglais. — Progrès réalisés dans la condition des émancipés. — Nouvelle prospérité des colonies anglaises. — De quelques projets pour l'affranchissement des noirs. — De l'émancipation décrétée en France. — Ses résultats envisagés dans nos diverses colonies. — IV. De l'émancipation générale et spontanée. — Sa supériorité sur les autres modes d'affranchissement. — Ses résultats à Antigue. — Seuls délais qui puissent encore faire ajourner l'émancipation. — La France doit travailler à ce qu'elle se réalise partout où subsiste encore la servitude.

I

Je n'ai plus à le redire, chaque heure qui prolonge la servitude augmente nos torts, accroît nos périls, et s'il est toujours fâcheux que les lois ne résolvent pas les questions décidées dans l'opinion, combien l'est-ce surtout lorsqu'il s'agit de questions auxquelles des populations entières attachent leur destinée, et desquelles dépendent la production et la justice! Tandis que les esclaves savent que les idées d'indépendance triomphent autour d'eux et souhaitent ardemment la liberté, les maîtres, inquiets, dénués de ressources, incertains de l'avenir, n'osent rien entreprendre et voient chaque jour leur position s'empirer. Leurs propriétés n'ont plus de valeur, leurs cultures de fécondité ; ils habitent des lieux sans cesse menacés par des vengeances privées ou des

révoltes publiques. Tout se réunit vraiment pour réclamer une prompte et générale émancipation où elle n'est pas encore opérée.

A bien des reprises, dénombrant les diverses races qui se rencontrent dans les îles ou le continent américain, on a constaté que les gens de couleur y formaient les 83 centièmes de la population, et ajouté qu'ils avaient, avec l'habitude des labeurs et le courage des privations, la volonté de s'affranchir. «La langue des chiffres, seuls hiéroglyphes qui se soient conservés parmi les signes de la pensée, n'a pas besoin d'interprétation, dit à ce sujet M. de Humboldt. Il y a quelque chose de grave et de prophétique dans ces inventaires du genre humain, tout l'avenir du Nouveau-Monde y semble inscrit... Avenir funeste et sanglant si une législation humaine et de sages institutions ne conduisent pas à l'affranchissement des noirs (1). » C'est surtout en parlant de l'esclavage qu'on peut répéter que le maintien prolongé d'un abus est une source de troubles aussi féconde qu'une manie intempestive d'innovation (2).

Dès ce moment, supposez que les pays à esclaves aient une guerre à soutenir, une crise prolongée à supporter, quelque événement extraordinaire à traverser, et au premier bâtiment ennemi qui sillonnera leurs eaux, à la première souffrance publique qu'ils devront endurer, ne seront-ils pas livrés à d'extrêmes périls ? En même temps que de vives alarmes se propageront chez les uns, d'ardentes convoitises se manifesteront chez les autres. De pareilles prévisions ne se dussent-elles jamais réaliser d'ailleurs, elles n'en imposeraient pas moins, où elles sont possibles, une grande faiblesse, un excessif malaise. Tout à la fois,

(1) *Voyez* M. de Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, liv. II, ch. IV ; *Tableau statistique de l'île de Cuba*, et *Voyage aux régions équinoxiales*.

(2) Bacon.

grâce à des moyens de fuite devenus plus faciles, le marronnage ou les évasions à l'étranger ne cessent de se multiplier parmi les asservis. Ce n'est pas, il est vrai, que l'émancipation ne soit partout enveloppée d'incertitude ; toute épreuve emporte ses doutes, tout changement a ses hasards : mais peu de réflexion suffit pour convaincre que nulle part elle ne saurait présenter autant de dangers que le maintien de la servitude. Il ne siérait même pas d'attribuer à la différence de race une trop grande influence sur les préjugés qui tendent à séparer l'ancien maître de celui qui a été son inférieur, après encore qu'il est devenu son égal (1). Les opinions, les sentiments, les mœurs subissent toujours l'influence des lois, et de nos jours surtout ils ne subsistent plus longtemps sans se profondément modifier, en présence d'intérêts pressants qui les condamnent. Enfin, si l'émancipation est un écueil à traverser, le port n'est qu'au delà de cet écueil ; et celle qui s'est accomplie sous nos yeux, dans les colonies anglaises ou françaises, ne permet aucune vive, aucune sérieuse frayeur. Sans dommage pour la sécurité publique, pour l'ordre politique, pour la société, elle a été beaucoup moins préjudiciable à la production qu'on ne le pouvait prévoir.

II

Trois systèmes d'émancipation ont été proposés, et tous ceux qu'on imaginerait se rapporteraient nécessairement à l'un d'eux. Ce sont, pour me servir des expressions ordinaires, l'émancipation individuelle et progressive, l'émancipation générale et graduée, et l'émancipation générale et spontanée. J'examinerai successivement chacun de ces systèmes, en m'efforçant de rappeler aux peuples qui ont conservé l'esclavage, cette belle pensée de Cicéron, qui pourrait servir de devise à la spéculation ainsi qu'à

(1) *Voyez* ce que dit M. de Tocqueville de l'esclavage dans la *Démocratie en Amérique*.

l'histoire : L'intelligence qui lit dans l'avenir se souvient du passé (1).

Mais je dois, dès ce moment, faire observer qu'aucun abolitionniste ne refuse d'indemniser préalablement les maîtres dont on affranchit les esclaves. Ils n'admettent pas sans doute qu'un homme puisse être la propriété d'un autre homme ; mais ils reconnaissent qu'en encourageant la servitude, les pouvoirs publics ont obligé les peuples qu'ils représentent, à réparer leur tort, lorsqu'ils le voudraient faire cesser. La bonne administration, la saine politique commandent, au surplus, d'accorder aux planteurs des ressources pour traverser la crise de l'émancipation. Presque chacun d'eux a des dettes à liquider, et tous devront, aussitôt qu'elle sera prononcée, distribuer des salaires pour continuer leurs cultures, ainsi que pour répandre parmi les affranchis les premiers usages d'un libre travail et d'une aisance méritée.

Puisque je parle des dettes coloniales, j'ajoute qu'il faudra, partout où l'hypothèque est restée séparée de sa sanction : l'expropriation forcée, la lui rendre, comme l'ont fait les législateurs anglais et français. Les propriétaires eux-mêmes y sont intéressés, afin de recouvrer du crédit, et c'est le seul moyen à la fois de faire que de nombreux acquéreurs se mêlent aux anciens planteurs, sans avoir leurs fâcheux regrets ni leurs coutumes blâmables.

Le système de l'émancipation individuelle et progressive, qui se présente le premier à la pensée, consiste dans le rachat forcé des esclaves. Pour cela, on oblige ces derniers à solder le prix de leur libération, et afin qu'ils le puissent amasser, on leur assigne certains moments de liberté, pendant lesquels il leur est loisible de cultiver quelques champs qu'on met à leur disposition,

(1) *Atque ipsa mens, quæ futura vidit, præterita meminit.* Cicéron, *Respublica*, liv. IV, 1.

et dont on leur abandonne les récoltes (1). Si l'on ne décrète ces mesures, laissant la génération présente au sort qu'elle endure, on ne porte ses regards que sur les enfants, et on les rachète, aux frais de l'État, pour les affranchir; enfin, en même temps qu'on émancipe les enfants, on libère quelquefois les vieillards et les infirmes, moyennant une compensation, fournie aussi par l'État et proportionnée aux légers services que ces derniers demeurent encore capables de rendre. Ce sont là les trois modes d'affranchissement qu'on a proposés sous le nom que je viens de rappeler.

Le législateur n'excède certainement pas ses pouvoirs en obligeant le maître à concéder à ses esclaves la jouissance d'un enclos et la disposition d'un jour par semaine, par exemple, pas plus qu'il ne les dépassait autrefois en lui refusant une semblable faculté, dans le dessein de le contraindre à subvenir seul à leur entretien. Jamais l'autorité dominicale n'a été illimitée, absolue, dans les législations modernes au moins, et la loi, qui seule l'a créée, pourra toujours la modifier à son gré. Chaque atteinte qu'elle lui porte n'est-elle même pas un retour vers la justice? Mais ce moyen de procurer à l'esclave un pécule pour son rachat, serait inefficace et sous plusieurs rapports funeste : si nécessaire qu'elle paraisse, la libération des classes serviles est chose moins facile que ne semble l'avoir pensé Montesquieu (2), lorsqu'il se montrait aussi favorable à ce système. L'esclave souhaite ardemment la liberté, c'est vrai ; mais nonchalant, imprévoyant, prodigue, car ces défauts tiennent à sa condition, il est incapable de longs efforts pour l'acquérir. L'activité et l'économie, qui ne naissent pour tous que d'un intérêt actuel, se rencontrent uniquement où règnent les mœurs de la liberté et de la responsabilité individuelle. Comment imaginer, d'ailleurs, que les esclaves, fussent-ils laborieux et prévoyants, se gagneraient un

(1) C'est surtout ce système d'émancipation qu'on a nommé le rachat forcé.
(2) *Voyez* Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XV, ch. XVIII.

pécule lorsqu'ils appartiennent à un maître pauvre ou mauvais, ou lorsqu'ils vivent en ménage et ont des enfants ? La loi anglaise de 1826, par laquelle les esclaves des colonies de la Couronne—les colonies à charte n'ont jamais adopté cette mesure — avaient le droit de se racheter, n'a produit aucun résultat, non plus que l'ancien décret qui avait concédé une pareille faculté dans les colonies espagnoles.

Établir le rachat forcé, c'est en outre organiser la lutte entre le maître qui tient à conserver son esclave, et l'esclave à qui l'on promet l'indépendance. Si le premier conserve un pouvoir étendu, on ne saurait même croire qu'il n'empêchera pas le second d'amasser quelque argent; comme si l'on restreint sa puissance, il ne se peut qu'on n'introduise pas, dès le premier jour, l'insubordination au sein des ateliers. Tenez aussi bien ce moyen pour efficace, et vous reconnaîtrez qu'il nuirait beaucoup au travail ; car dès que les bons ouvriers en auraient profité, les propriétaires seraient forcés d'affranchir sans indemnité les fainéants et les incapables qui leur resteraient. On a parfois, il est vrai, proposé d'astreindre encore quelques années les nouveaux affranchis à leurs anciennes fonctions ; mais ce serait là détruire chez les esclaves tout désir de liberté, au moment où l'on veut les faire naître. Demeurés de véritables enfants, ils ne sauraient longtemps ajourner la réalisation de leurs souhaits ; à leurs yeux, la servitude ne cessera jamais qu'où commence la pleine et entière indépendance. Et pour tous ceux qui, par impossible, se rachèteraient, combien un tel ordre de choses leur semblerait-il inique ! Quelle contrainte serait nécessaire pour qu'ils restassent à leurs travaux ordinaires, auprès des compagnons de servitude qu'ils viendraient d'abandonner ! D'autre part, malgré ce que je disais, il y a un instant, à propos des préjugés de couleur ou de race, il importe, avec l'émancipation, d'imposer aux maîtres, pour qu'ils renoncent aux dédains et aux exigences que quelques-uns

d'eux au moins pourraient conserver, de nouvelles idées, de nouveaux usages, en changeant complétement les positions, en forçant les intérêts. Dans le même milieu ou dans un milieu presque semblable, une transformation radicale serait plus difficile ou plus longue, et ce serait par trop d'imprévoyance d'empirer encore les maux qu'a causés dans les colonies anglaises le régime de l'apprentissage.

Bien plus, si ce système était praticable, on ne pourrait croire encore que les planteurs gardassent impunément un grand nombre d'affranchis, ces derniers eux-mêmes se soumissent-ils à leurs anciens labeurs, au milieu ou près de leurs ateliers. Le danger de pareils rapprochements les leur fait dès maintenant interdire, et ce danger s'accroîtrait beaucoup évidemment en présence d'un désir d'indépendance plus excité, et d'un pouvoir de répression moins absolu. Qu'on se rappelle les craintes que causaient à nos colons, avant 1848, l'émancipation des noirs du Domaine. Le quart des esclaves n'aurait pas été libéré, que tous assurément le devraient être; or, combien serait-il imprudent d'apprendre aux noirs, dès leur affranchissement qu'ils sont en état de se faire obéir ! Enfin, les sociétés ont trop de tort envers eux pour ne leur rien devoir : depuis trois siècles, elles les accablent de fatigues et de misères, les avilissent et les corrompent, elles ne sauraient les forcer à racheter seuls leur liberté, quand elles s'avouent coupables, et s'appliquent à tirer un meilleur parti des terres qu'elles détiennent.

C'est cependant le système du rachat forcé que notre loi du 18 juillet 1845 avait introduit dans nos colonies. Seulement, il était aisé d'apercevoir que la France devrait payer de ses subsides le prix des noirs, si elle ne voulait obliger les maîtres à un affranchissement gratuit. On avait complétement remis à la merci des événements, les intérêts de la production, l'ordre public et la sécurité privée.

Quant à l'émancipation réalisée par la libération des enfants, que recommandait surtout Jefferson, elle a été pratiquée, dès la fin du siècle dernier, par les États du nord de l'Union américaine; dans la république de Vénézuela, aussitôt après sa déclaration d'indépendance, au Pérou, en 1832, et elle est appliquée en ce moment dans la régence de Tunis et dans les colonies danoises (1). En ces divers États, les enfants rachetés à leur naissance par le gouvernement, sont restés ou restent encore jusqu'à leur majorité, époque de leur libération, auprès de leur mère, suivant un arrangement conclu de gré à gré avec le maître de celle-ci, ou arrêté par la loi. Parfois cependant on a aussi proposé d'affranchir, en même temps que les enfants, leur mère, si elle était vivante, et leur père, s'ils étaient mariés légitimement. Par malheur, ce mode de libération remet le premier acte d'affranchissement à vingt ans de la promulgation de la loi d'émancipation, en laissant au moins un demi-siècle s'écouler avant le dernier; et cela après avoir condamné la servitude aux yeux mêmes des esclaves, après lui avoir retiré cette sorte de puissance morale que donnent le temps et la coutume, pour n'en plus faire qu'un abus visible de la force.

Il ne servirait de rien, en outre, de déclarer les enfants libres dès leur rachat, en les maintenant jusqu'à leur majorité dans un état de demi-esclavage, d'apprentissage forcé, comme on l'a pareillement demandé. On encourrait alors seulement le reproche d'établir entre les parents demeurés dans la servitude et les enfants parvenus à l'indépendance, des rapports contre nature, destructeurs de l'esprit de famille, réprouvés par la morale. Et que deviendraient ces jeunes gens ou ces jeunes filles si bizarrement, si mal élevés, parmi de nombreuses populations serviles, lors-

(1) Il y avait très-peu d'esclaves dans les États du nord de l'Union américaine. — La servitude a dû cesser pour tous les esclaves des colonies danoises le 28 juillet 1859, en vertu de la loi du 28 juillet 1847.

qu'on leur ouvrirait le champ de la liberté, au temps des plus vifs désirs, des plus ardentes passions, de toute l'insouciance de la vie? Les maîtres en ce cas perdraient même l'intérêt qu'ils ont à menager les femmes esclaves durant leur grossesse, et à soigner les enfants pendant leurs premières années ; soins et ménagements si nécessaires sous les latitudes tropicales (1). Je n'ajouterai rien touchant l'émancipation des vieillards et des infirmes, sinon qu'il serait singulièrement cruel de ne laisser aux esclaves que l'espoir de quelques heures d'indépendance avant la mort, et que peu d'entre eux se contenteraient probablement d'une pareille attente.

III

J'arrive à l'affranchissement général et gradué, qui se présente sous deux formes très-distinctes. La servitude peut cesser, en effet, dès la promulgation de la loi qui l'abolit, bien que les affranchis restent soumis pendant un certain nombre d'années à des obligations spéciales; ou le législateur, sans mettre fin instantanément à la servitude, en peut limiter la durée et chercher à préparer les esclaves à devenir libres, pour ne leur donner plus tard encore la liberté qu'avec mesure.

C'est la première de ces formes que le Parlement anglais a adoptée, par le bill du 23 août 1833. Cet acte déclarait, on le sait, que tout individu de l'un ou de l'autre sexe qui se trouverait, au 1er août 1834, en état d'esclavage dans les colonies britanniques, serait, à partir de cette époque, entièrement et pour toujours libre. Mais en même temps, afin de ménager la transition entre la vie servile et la vie libre, il retenait les noirs au service

(1) Un blâme serait encore dû à la loi qui ne soumettrait les enfants complétement affranchis à nulle discipline, en se bornant à leur offrir des moyens généraux d'éducation dans des écoles publiques, à l'exemple de l'acte de 1833 du Parlement britannique. Puis cela n'est possible qu'autant qu'on libère les parents avec les enfants; car des guides leur sont évidemment nécessaires.

de leurs anciens maîtres, sous le nom d'apprentis travailleurs : ceux qui n'étaient pas employés aux occupations rurales jusqu'au 1er août 1838, les autres jusqu'au 1er août 1840. Il les obligeait jusqu'à l'une ou l'autre de ces époques, à 45 heures de travail par semaine (1). De leur côté, les planteurs demeuraient tenus envers les affranchis à la nourriture et aux soins qu'ils devaient auparavant aux esclaves; leur autorité seule passait aux mains de magistrats spéciaux.

Ce mélange de franchise et d'asservissement, de sujétion et de liberté, ne fut pas compris des noirs et ne pouvait les satisfaire. Habitués à considérer le travail comme la marque de l'esclavage, l'oisiveté comme le signe de l'indépendance, ils ne concevaient pas qu'étant libérés ils restassent astreints à leurs anciennes occupations. Depuis longtemps pliés à une autre volonté que la leur, il leur fallait pour se sentir libres, la plénitude, les excès peut-être de la liberté. Ils se persuadèrent que leurs anciens maîtres leur retiraient les bienfaits du bill d'affranchissement; aussi l'apprentissage fut-il, dans les diverses possessions anglaises, un temps de malaise, d'inquiétude générale. Tout à la fois les planteurs, demeurés dans une condition très-supérieure à celle des noirs, étaient loin d'accepter les convenances, les mœurs du nouvel ordre social ; ils gardaient les habitudes du privilége sous le régime d'égalité qui commençait, et, n'ayant que peu d'années à profiter du travail gratuit de leurs ouvriers, ils les excédaient de fatigues. Il n'est pas jusqu'à l'opinion publique de l'Angleterre, si fortement éprise alors des idées abolitionnistes, qui n'ait beaucoup contribué à augmenter ces dommages et ces dangers, en surexcitant les affranchis, en accusant les colons, en exagérant chacun des défauts de l'apprentissage, pour obtenir plus promptement une entière et

(1) Sous peine du fouet, peine qu'on avait conservée, et du *tread-mill*, qu'on avait introduit. — Les actes locaux réduisirent en général le temps du travail forcé à 41 heures 1/2 par semaine.

complète émancipation. Les maux devinrent tels que les législatures coloniales prononcèrent, de leur propre mouvement, l'affranchissement général des noirs pour le 1er août 1838. Par suite, 700,000 esclaves se sont trouvés libres à ce moment, au milieu d'une population totale d'environ 900,000 personnes, sans qu'il se fût écoulé plus de quatre années depuis leur servitude. C'est certainement le plus grand acte qu'ait jamais accompli de sang-froid une nation ; c'est l'épreuve la plus décisive qu'ait eu à subir une société, et cette épreuve, comme cet acte, a réussi au delà de tout espoir. Une fois de plus, grâce à de nobles efforts, le succès a couronné l'équité.

Les colonies anglaises, où se rencontraient tant de préjugés, de nuisibles usages, de souvenirs odieux, si peu de charité chez le petit nombre, si peu de lumières chez les autres, n'ont pas, il est vrai, présenté dès le premier jour le plus heureux aspect. Cela ne se pouvait : quel changement considérable s'opère sans nombreux froissements ni suites fâcheuses ? La route de la justice et de la vérité n'est-elle pas toujours semée d'écueils ? C'est la sueur énervante du laboureur qui féconde le sillon ; c'est pendant l'orage qu'après de longues sécheresses tombe sur le sol la pluie qui le fait reverdir et lui redonne la fertilité. Les émancipés se sont d'abord retirés des cultures, ont délaissé les travaux ; mais, je l'ai déjà remarqué, travailler jusque-là, c'était être asservi. Et il est si vrai que l'homme libre se refuse à continuer ce qu'accomplissait l'esclave, qu'on voit souvent encore les affranchis renoncer à leurs anciens plaisirs, fuir jusqu'à la *bamboula*, cette danse favorite, cette passion des noirs, en craignant d'abaisser leur nouvelle condition par une avilissante similitude. La servitude dégrade tout ce qu'elle atteint, et la houe, plus qu'aucune autre chose, en était le symbole. Mais, pour avoir généralement abandonné les plantations, les nouveaux libres se sont-ils livrés à la fainéantise, sont-ils revenus à la vie sauvage, ainsi qu'on l'avait

prédit? Nullement ; ils sont pour la plupart devenus pêcheurs, petits fabricants, surtout petits propriétaires et petits cultivateurs. Leur ambition la plus commune, et c'est une honorable ambition, ç'a été d'acquérir un champ, de s'occuper sur une terre leur appartenant, de faire acte d'homme libre jusqu'en leurs labeurs ordinaires. Ainsi, dès la fin de 1840, le gouverneur de la Jamaïque annonçait que le nombre des petites propriétés au-dessous de 30 acres s'était élevé, dans cette île, depuis 1838, de 2,014 à 7,848. A la Guyane, en 1842, le nombre des noirs propriétaires, y compris leurs femmes et leurs enfants, était monté à 15,906, et sur leurs terres s'étaient construites 3,322 maisons. Ne pourrais-je, d'ailleurs, rappeler de tels faits, que je me plairais encore, je l'avoue, à redire cette parole d'un ancien Palatin de Posnanie : « Je préfère les orages de la liberté à la sécurité de l'esclavage. »

La division du sol colonial a, cependant, paru condamnable à beaucoup de personnes, — il n'est rien qu'on n'ait reproché à l'émancipation, — quoique chacun reconnaisse que le sentiment de la propriété élève l'esprit, fortifie la moralité, assure l'ordre, et que partout l'étendue des domaines se doive proportionner aux capitaux qu'on y consacre. Or, à ce dernier point de vue seul, les colons anglais n'étaient-ils pas loin d'être assez riches pour convenablement entretenir, sous le régime du travail salarié surtout, de grandes exploitations, et ces exploitations ne perdaient-elles pas elles-mêmes leurs plus notables avantages, à mesure que l'industrie manufacturière se séparait de l'industrie agricole (1)? Il y a mieux, ces nouveaux possesseurs, ces émancipés d'hier ont souvent réalisé ce que nous ne pouvons obtenir de nos paysans français; ils ont formé des associations agricoles, réunissant de la

(1) Le petit cultivateur y commence à porter à la manufacture voisine les cannes récoltées dans son champ, et le riche planteur celles de son domaine.

sorte aux bienfaits de la petite propriété ceux de la grande culture. Au nombre de cinquante, de cent, de deux cents quelquefois, ils ont acheté de vastes habitations de cent mille, deux cent cinquante mille, neuf cent mille francs (1), et les cultivent en commun.

Voici les principaux changements survenus dans la production coloniale des îles Britanniques, à la suite de l'émancipation.

La moyenne annuelle des importations du sucre en Angleterre, provenant de toutes les colonies soumises à l'acte du 28 août 1833 — je n'ai pas besoin de rappeler que le sucre est presque la seule production coloniale — avait été, de 1830 à 1834, c'est-à-dire pendant les quatre dernières années d'esclavage, de 225,059,295 kilogrammes. De 1834 à 1838, période de l'apprentissage, la moyenne de ces mêmes importations est descendue à 208,493,895 kilogrammes : soit une diminution annuelle de 16,565,680 kilogrammes. Durant les quatre premières années de liberté, de 1838 à 1841, elles ont été de 666,375,077 kilogrammes, ou moyennement chaque année de 166,593,764 kilogrammes : soit une diminution, par rapport à la précédente période, d'un peu plus d'un cinquième. Mais cette production s'est à peu près relevée au niveau des temps de servitude six années plus tard, dès 1847, bien que la législation douanière de l'Angleterre eût alors retiré le monopole du marché métropolitain aux colonies. Le rhum présente naturellement des variations semblables à celles du sucre. Il n'y a que le café qui n'ait cessé de décroître, par suite d'une maladie de l'arbuste qui le produit. Il importe aussi bien de remarquer que les planteurs n'ont pas souffert de leurs moindres récoltes pendant les années d'apprentissage et les premières années de liberté, grâce à l'augmentation extrêmement considérable des prix de vente. La valeur des exportations du sucre et du rhum,

(1) Les mesures prises par les gouverneurs de quelques colonies anglaises pour empêcher les noirs d'acquérir des terres et leur faire continuer certaines occupations, étaient, on le voit, inutiles autant qu'injustes.

durant les quatre années d'apprentissage, a été de 123,471,939 fr. au-dessus des exportations des quatre dernières années de servitude, et, pendant les quatre premières années de liberté, cette valeur s'est encore élevée de 96,396,891 fr.

L'affaiblissement de production des colonies anglaises ne saurait, au surplus, s'attribuer uniquement à la répugnance des noirs pour le travail ; c'en est peut-être même la moindre cause. Ainsi les femmes y sont aussitôt revenues aux emplois qui conviennent à leur sexe. On ne les a plus vues s'exténuer de fatigue dans les champs; elles sont restées à leur foyer, assidûment occupées des soins du ménage. Si les enfants ont, de leur côté, cessé d'aller sur les cultures dès l'âge de six ans, comme précédemment, ils se sont rendus aux écoles; enfin beaucoup d'affranchis ont pris dès leur émancipation, je le répète, des métiers industriels, et beaucoup d'autres ont transformé les petits héritages qu'ils venaient d'acquérir en jardins légumiers, dont les revenus excédaient infiniment les salaires qu'ils auraient gagnés sur les grandes habitations.

Il est même juste de se rappeler que les premières années de liberté ont été si défavorables à la production, que plusieurs personnes, entendues dans l'enquête parlementaire de 1840, n'ont attribué la différence des récoltes d'avant ou d'après l'émancipation qu'à la sécheresse des derniers temps. Et nul colon n'a-t-il éloigné de lui les affranchis par de sots mépris ; des exactions répréhensibles, ou ne s'est-il mis à créer des prairies et à élever du bétail, ne redoutant plus le poison, ou manquant des capitaux nécessaires pour continuer ses anciennes cultures, avec des travailleurs salariés? La plupart des adversaires de l'émancipation reconnaissaient eux-mêmes, à l'époque dont je parle, que la production des colonies anglaises s'était plutôt modifiée qu'elle n'avait diminué (1).

(1) *Voyez* surtout le rapport du capitaine de vaisseau Layrle, *Publications du ministère de la marine*, vol. V, notamment p. 21.

« On est vraiment surpris, disait en 1843 le ministre des colonies de la Grande-Bretagne à la chambre des communes, de la masse des travaux qui ont été exécutés à la Jamaïque, — île qu'on cite d'ordinaire comme la condamnation de l'émancipation, — soit en constructions, plantations, terrassements et clôtures, sans qu'il y ait eu un ralentissement trop sensible dans le travail journalier de la population. La raison en est que, dans le passage de son état à une situation où des désirs nouveaux, des espérances nouvelles lui étaient permis, et où une responsabilité nouvelle lui était imposée, les forces de l'esclave se sont accrues et l'ont rendu capable de cultiver sa propre terre et de s'employer en même temps sur les plantations. »

Pauvres noirs! voilà des siècles qu'ils versent leurs sueurs, quelquefois leur sang, sur des terres qui n'ont jamais produit une moisson, un fruit pour eux; et, parce qu'au lendemain de leur affranchissement ils ont, en partie, voulu changer de travail ou goûter quelque repos, on les accuse de paresse et d'imbécillité! N'est-ce donc pas assez du crime de l'esclavage? faut-il encore y joindre la calomnie? Il conviendrait bien plutôt d'admirer qu'ils ne se soient pas adonnés davantage à l'oisiveté, toujours présentée à leurs yeux, je le redis encore, comme le signe de la noblesse, sur un sol d'une incomparable fécondité et avec des besoins extrêmement restreints. En 1849 et en 1850, n'avons-nous pas vu nous-mêmes le paysan hongrois quitter le servage pour se livrer à une extrême nonchalance? L'élévation de leur salaire à la fois n'a été tant reprochée aux noirs, que parce qu'on n'a pas aperçu qu'elle était la suite naturelle, nécessaire des nouveaux rapports intervenus entre l'offre et la demande. La lutte s'est engagée, écrivait très-justement l'illustre rapporteur de notre *commission coloniale* (1), non point entre la paresse des noirs et

(1) M. le duc de Broglie.

l'activité des propriétaires, mais entre la tendance des noirs à s'établir pour leur propre compte, à travailler pour eux-mêmes, et le besoin impérieux que les propriétaires avaient de leur travail.

S'il est, à cette occasion, un blâme à adresser, il ne le peut être qu'au gouvernement anglais, pour n'avoir pas cherché suffisamment à prévenir la rareté des bras, par l'importation de nouveaux ouvriers (1) ou de nouvelles machines. A Maurice et à la Trinité, où des laboureurs des Indes orientales sont aussitôt venus se mêler aux affranchis, la production s'est accrue sous le régime de l'apprentissage, comme sous celui de la liberté. Il en a été de même à la Barbade, où la population noire s'est trouvée très-nombreuse relativement à l'étendue du territoire. Le gouvernement anglais n'a pas compris que l'émancipation était non-seulement une question d'humanité, mais encore une question de travail ; et, pour une œuvre aussi extraordinaire et où l'ordre public était autant engagé, il lui appartenait certainement d'intervenir, au moins par des encouragements donnés à l'introduction des ouvriers et surtout des instruments utiles, si peu répandus encore dans les colonies, que les plus usuels des fermes d'Europe y sont souvent inconnus.

La charrue, le porte-cannes, l'emporte-bagasse (2), les machines à vapeur, les moulins à sucre perfectionnés, vaudraient seuls, s'ils étaient plus généralisés, toute une nouvelle population. Mais je m'empresse d'ajouter que je désapprouve complétement cette mesure, pratiquée quelque temps parmi nous, qui consistait à acheter des noirs sur les côtes d'Afrique, en leur faisant contracter l'engagement de servir pendant un certain nombre

(1) Surtout par des encouragements donnés à cette importation, ainsi que par le transport gratuit des émigrants.

(2) Ces instruments font aisément, dans une sucrerie, la besogne de quinze noirs.

d'années aux cultures des colonies, sous l'absolue direction des planteurs. C'était la traite déguisée et l'esclavage à temps (1).

Quelle que soit d'ailleurs l'opinion qu'on se forme sur la production des possessions anglaises pendant les premiers temps d'indépendance, il est impossible de croire que la misère y ait remplacé la richesse, en présence des envois qu'y a faits la Grande-Bretagne. De 275,347,825 francs, somme qu'ils avaient atteinte durant les quatre dernières années d'esclavage, ils se sont successivement élevés à 350,144,325 francs, pendant les quatre années d'apprentissage, et à 400 millions pendant les quatre premières années de liberté. Or, comment un peuple dont les consommations, c'est-à-dire les jouissances, le bien-être s'accroissent dans une telle proportion, s'appauvrirait-il, descendrait-il les degrés du dénûment? Il importe à la fois de l'observer, ce sont les noirs, complétement dénués sous la servitude, qui surtout ont fait ces achats, donné lieu à cette extension de négoce, comme le prouve la nature des objets exportés. Il leur a donc fallu, de toute nécessité, produire et épargner; et cela seul montrerait la justesse des paroles d'Arthur Young, d'il y a plus d'un siècle : que ce serait un grand bonheur pour l'Angleterre que les nègres se rendissent indépendants à la Jamaïque et dans les autres îles anglaises. C'est que partout la terre d'esclavage est un champ aride ; après que la dîme y a été enlevée par les privilégiés, il n'y reste aucun fruit pour ceux qui le traversent ou le cultivent. D'autre part, les documents officiels montrent que la consommation des habitants des colonies a

(1) On a prétendu que le système de l'engagement exerçait une action civilisatrice sur les noirs soumis à son influence. Mais on le disait aussi de l'esclavage. Et l'engagement qui asservit l'homme à des obligations dont il est incapable de comprendre la portée, n'est-ce pas l'esclavage? Le propriétaire n'a plus, en outre, qu'une pensée : tirer de l'engagé toute la quantité de travail que ses forces peuvent donner, sans s'inquiéter des conséquences. C'est pour lui un outil qu'il n'a pas à payer.

beaucoup augmenté en denrées indigènes. Les chiffres de leurs exportations n'indiquent pas, on le voit, d'une manière exacte ce qu'ont été leurs récoltes.

On ne saurait non plus oublier que les émancipés, auxquels il n'était pas permis la veille d'exercer leur intelligence, souvent même d'adresser une prière à Dieu, ont aussitôt voulu s'instruire, développer leur esprit dans les écoles, ennoblir leur âme dans les temples. Ainsi, quatre ans après l'abolition de l'esclavage, 1447 écoles primaires existaient dans les Indes occidentales anglaises, et étaient fréquentées par 104,830 personnes, sur une population de 901,649 âmes; 293 autres écoles y étaient en construction. C'était une école pour 600 personnes environ, et un individu sur neuf recevant l'instruction primaire; tandis qu'il ne se trouve encore parmi nous qu'une école pour 1,000 habitants, où ne se rend qu'un individu sur 12 (1). Dès la même époque, les noirs des colonies britanniques avaient des dépôts aux caisses d'épargne, comptaient parmi les membres de société de tempérance, contractaient des mariages trois fois plus nombreux qu'en Angleterre, proportionnellement à la population, élevaient des autels, sous l'inspiration des sectes religieuses qui les avaient si noblement servis depuis de longues années, envoyaient des contributions à la Société abolitionniste de Londres, pour continuer sa magnifique œuvre, subventionnaient des missionnaires pour aller porter les premières paroles de charité et de liberté à leurs frères d'Afrique, en jetant sur le sol de leur ancienne patrie les germes des croyances, des progrès, de la civilisation du monde moderne.

Il est, à l'honneur des affranchis, un fait tellement extraordinaire, qu'il a surpris jusqu'aux plus ardents abolitionnistes. Malgré leurs passions d'anciens esclaves, leur ignorance de la vie responsable et libre, et bien qu'ils ne fussent presque jamais auparavant

(1) Rapport de notre ministre de l'instruction publique de 1840.

soumis à une accusation publique, grâce au pouvoir et à l'intérêt des maîtres, qui refusaient de s'en dessaisir, les témoignages les plus dignes de foi attestent que les crimes et les délits poursuivis devant les tribunaux n'ont pas augmenté après l'affranchissement. Le contraire n'a du moins eu lieu qu'à Maurice, à cause probablement des Coolies, qui s'y sont bientôt trouvés en nombre considérable ; et comment ce résultat si inattendu s'expliquerait-il autrement que par la douceur, la bonté naturelle de la population noire ? A tous égards sont vraies ces paroles de lord Stanley, que je crois encore utile de citer parce qu'elles datent d'un temps où l'opinion contraire était à peu près générale : « L'effet de la grande expérience de l'affranchissement tenté sur l'ensemble de la population des Indes occidentales a surpassé les espérances les plus vives des amis même les plus déclarés de la prospérité coloniale. Non-seulement la prospérité matérielle de chacune de ces îles s'est grandement accrue ; mais, ce qui est mieux encore, il y a eu progrès dans les habitudes industrieuses, perfectionnement du système social et religieux, et développement chez les individus, de ces qualités du cœur et de l'esprit qui sont plus nécessaires au bonheur que les objets matériels de la vie(1). » Les contrées méridionales fussent-elles, selon les croyances de l'antiquité, dans une position différente des autres par rapport au Soleil (2), pris pour l'âme du monde, que l'homme s'y

(1) Séance du parlement anglais du 22 mars 1842. — Quelques troubles locaux ont eu lieu à la Jamaïque, très-peu considérables et dus aux sottes prétentions des planteurs. Mais, avant l'émancipation, la rébellion y couvait sans cesse. Depuis le commencement de ce siècle jusqu'en 1833, il y a eu cinq grandes révoltes, avec massacres et incendies. Lors de la dernière, deux cents personnes périrent dans la lutte ; plus de cinq cents noirs furent exécutés. Les dommages furent estimés à 29 millions de francs. — *Voyez*, dans le *Moniteur* de décembre 1842, le rapport de la commission nommée par le Parlement anglais pour examiner l'état des colonies depuis l'émancipation.

(2) Elle appelait les pays méridionaux les pays du Soleil. Ce dieu, disait Théodecte de Phaselle, colore, dans sa course, la tête des hommes de l'éclat de la suie, et frise leurs cheveux par sa chaleur desséchante.

retrouverait encore semblable à ce qu'il est ailleurs. Là aussi, il s'élèverait autant avec la liberté qu'il s'abaisserait avec la servitude.

Au reste, si les planteurs continuent à souffrir de la cherté de la main-d'œuvre, ils ne ressentent plus ces craintes de révolte et de vengeance qui ne leur permettaient autrefois de rien entreprendre. La confiance leur est revenue; ils se sont remis à compter sur l'avenir ; par suite, des routes, des ponts, de nombreux établissements se créent maintenant dans ces îles où tout restait stationnaire ; des plantations s'y vendent, chose toute nouvelle, à de bons prix (1) ; les sociétés d'agriculture s'y multiplient ; l'industrie manufacturière s'y sépare de plus en plus de l'industrie agricole; des banques s'y fondent, en abaissant l'intérêt de l'argent de 12, 15, 20 à 6 p. 100 (2). Les abolitionnistes avaient, on le voit, cent fois raison de ne se point effrayer des inquiétudes qu'on se plaisait à répandre autour d'eux, se contentant de répondre : « Le devoir est à nous, les événements sont à Dieu. » Et combien doit-on admirer aujourd'hui la bonne foi des planteurs du Brésil, des États-Unis, de Cuba, qui persistent à manifester les mêmes frayeurs pour faire croire aux mêmes périls! Quelle dignité de conduite! quelle louable franchise!

Parmi les reproches adressés à l'émancipation anglaise, il n'en est que trois qui soient, ou qu'on puisse croire sérieux. Le premier, dont je n'ai plus à m'occuper, a été fait au régime de l'apprentissage. J'ajoute seulement ici à ce que j'en ai déjà dit, que ce régime a beaucoup amoindri la reconnaissance des noirs et la

(1) Vingt-trois habitations se sont vendues, à la Jamaïque, dans les deux premières années de liberté, pour la somme de 9,850,000 fr.

(2) Les premières banques sont la *Colonial bank*, fondée en 1837, et la *Planter bank*, fondée en 1839. Il s'est aussi créé des banques spéciales à certaines îles, comme la *Jamaïcal bank*.

résignation des maîtres, en leur laissant prendre à tous des positions fausses et mauvaises.

La seconde accusation, sur laquelle j'ai peu à revenir aussi, est tirée de l'élévation des salaires et de la diminution des produits. Il eût été sans doute préférable que l'émancipation n'entraînât aucune violente transformation dans le loyer des services, pour en parler d'abord; mais on ne l'a, je crois, autant condamnée sous ce rapport, qu'à cause de cette odieuse pensée que les noirs doivent user leur vie au profit des blancs. Que les anciens asservis continuent aussi bien à épargner sur leurs gains journaliers, tandis qu'il leur est aisé de le faire; qu'ils emploient ces économies à leur instruction et à la formation d'un patrimoine; qu'ils utilisent avec profit les loisirs que leur vaut cette récente aisance, à ennoblir leurs pensées, leurs goûts, leurs coutumes, et bientôt, à l'avantage commun, ils compteront en grand nombre sur les rôles, nobles encore si souvent, de la prospérité foncière, ou sur les listes plus démocratiques, mais non moins honorables, de la fortune mobilière; ils siégeront dans les assemblées que l'Angleterre, en sa magnifique largesse, concède à chaque terre où flotte son drapeau; ils gagneront dans l'opinion, ainsi que dans la loi, les bénéfices de l'égalité, que consacrera peut-être dans un avenir peu éloigné, en Amérique, l'union naturelle des races.

Quant à la décroissance de la production des denrées tropicales, j'avoue que je m'en affligerais encore assez peu, fût-elle plus considérable, en présence d'un fait tel que l'émancipation. Si les Indes occidentales, au surplus, ont un sol ou un climat moins favorables à ces denrées que d'autres territoires, il est heureux qu'elles modifient leurs cultures, et s'il en est différemment, soyez sans crainte, l'intérêt les leur fera promptement reprendre.

On a souvent proposé, pour stimuler le travail des affranchis,

de les associer aux bénéfices des exploitations, en leur donnant, comme complément d'un assez faible salaire en argent, une part proportionnelle des récoltes ou du prix des récoltes. Ce serait certainement un excellent usage à introduire, si les émancipés y consentaient ; car il ne faut plus oublier qu'il s'agit d'hommes libres. L'association des entrepreneurs et des ouvriers, des labeurs et des capitaux, doit être partout désirée ; c'est la forme industrielle qui sied le mieux aux peuples modernes ; mais ce n'est qu'affaire de convention privée ; la loi n'y peut rien. Sismondi (1) et notre *Commission coloniale* se trompaient étrangement, en conséquence, en demandant qu'on décrétât le métayage dans les colonies, mode d'association peu heureux d'ailleurs, et dont on ne pourrait même espérer de nos jours les services qu'il a pu rendre autrefois, en raison de l'absence des capitaux et de l'ignorance agricole dont souffrait alors chaque État. Le morcellement des terres, des associations entre les petits propriétaires, et entre les colons et les travailleurs ; voilà ce qu'il faut aux colonies, ainsi que des lois prévenant autant qu'il se peut les conflits entre d'anciens maîtres et de nouveaux émancipés, la séparation des fabriques d'avec l'agriculture, des émigrations d'ouvriers et l'abrogation complète du pacte colonial, si profondément inique et funeste. Jusqu'ici, du reste, c'est le travail à la tâche qui a le mieux réussi dans celles où s'est réalisée l'émancipation (2).

Enfin, le troisième reproche adressé à l'affranchissement anglais, qui vaille qu'on le réfute, c'est que les dépenses inconsidérées des noirs mettent en danger la richesse accumulée des colonies. Je reconnais assurément que le luxe et les vains plaisirs qu'on cite,

(1) *Études d'économie politique*, ch. sur l'*Esclavage*.

(2) *Voyez* les mesures de détail prises par le gouvernement anglais pour régler le nouvel ordre social des colonies et leurs résultats, dans les collections des documents publiés par notre département de la marine.

ont fait commettre bien des folies ; mais au premier moment, et ce n'est que ce moment qu'on a considéré, l'émancipé, véritable enfant, je le répète, ignore la valeur des choses et le but de sa destinée, sacrifie tout à contenter sa vanité, jusque-là si cruellement blessée. Il en est dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique : un ressort trop comprimé se détend outre mesure dès qu'il ne trouve plus d'obstacle. C'est à l'instruction, aux conseils des planteurs, aux enseignements religieux, de faire cesser ces défauts; et je l'ai déjà montré, les colonies sont plus riches qu'elles ne l'étaient naguère, possèdent en améliorations, en épargnes, en instruments, plus de capitaux qu'à nulle autre époque. On rappelle souvent, à ce propos, le passé d'Haïti ; mais Haïti ne s'est jamais trouvé dans les conditions où sont depuis l'émancipation les possessions anglaises. Après une révolution terrible où, comme aux Berbices, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle, se sont perdues toute sécurité et toute ressource, cette île est tombée sous le gouvernement le plus immoral et le plus tyrannique (1). Il suffisait jusqu'à présent de lire son code rural, dont le but principal était de replacer les ouvriers sous le servage, pour se convaincre que les mœurs du travail, de l'ordre, de l'aisance, ne s'y pouvaient établir. A l'exemple de lord Stanley, je ne saurais le laisser oublier, Robert Peel, quoique longtemps opposé à l'affranchissement des noirs, proclamait cette mesure : « La plus heureuse réforme dont le monde civilisé donne l'exemple. » Et depuis, lord Russell a pu dire, sans trouver de contradicteur : « Les Antilles devenues libres resteront florissantes, bien que leur

(1) L'histoire de Saint-Domingue est très-peu connue. Le colonel Malenfant et le général Pamphile Lacroix vantent la prospérité de l'île et la conduite des noirs jusqu'au décret de Napoléon, qui ne pouvait manquer de développer la rage d'anciens esclaves qu'on veut ramener à la servitude. Victor Schœlcher attribue aux blancs, divisés en républicains et en royalistes, les bouleversements de nos colonies sous la République. — *Voyez* un article de cet honorable abolitionniste, à qui les noirs doivent la plus entière reconnaissance, publié dans le *Journal des économistes*, avril 1843.

nouvelle prospérité ne ressemble peut-être pas à ce qu'on a entendu jusqu'ici par ce mot (1).

Je devais à la priorité, comme à l'importance de l'émancipation anglaise, d'expliquer assez longuement ses principales phases, ses conséquences les plus marquées. La nôtre n'en a d'ailleurs été que la répétition, et l'on ne peut malheureusement, en ce qui la touche, puiser nulle lumière dans notre presse coloniale, toujours censurée, non plus que dans nos discussions parlementaires, devenues si restreintes.

Personne n'ignore les causes qui nous ont contraints, après la révolution de 1848, à proclamer l'affranchissement de nos esclaves, comme presque aussitôt à renoncer à l'apprentissage que nous avions également établi. Un seul acte de révolte a eu lieu à la Martinique, et dès maintenant, pour parler des faits dont on se préoccupe le plus ordinairement, les exportations de toutes nos colonies ont recouvré et dépassé les chiffres qu'elles atteignaient dans les meilleures années de la servitude, la prospérité des diverses classes de la population y a augmenté, l'ensemble de la fortune sociale s'y est étendu. A la Réunion, où l'émancipation s'est faite de façon toute paisible et sans transition, où les colons se trouvaient dans une moindre gêne que ceux des Antilles et de la Guyane, et où sont arrivés, comme à Maurice, des Coolies en grand nombre (2), la liberté a produit, dès l'origine, les plus heureux effets. La moyenne des opérations commerciales avec l'étranger, qui n'y était, avant 1848, que de 33 millions de francs, s'y est élevée, dès 1855, à 57 millions. La récolte du sucre y était, dans la même année, de 56 millions de kilogrammes, et l'exportation seule s'en est élevée depuis à 64 millions de kilogrammes; chiffre à peu près double de celui qu'elle attei-

(1) *Voyez* la lettre de lord Russell, alors ministre des colonies, au gouverneur de la Guyane, du 15 février 1840.

(2) Il y en a 35,000 en ce moment.

gnait autrefois. Chose non moins importante, les objets destinés à la production, les machines, les mécaniques, les outils en fer ont figuré pour 14 millions dans l'importation aussi de cette île en 1855; tandis qu'ils y atteignaient à peine quelques milliers de francs sous la servitude. Quoique moins prospère, la Martinique marche aujourd'hui vers les mêmes progrès. Seule, de nos trois possessions coloniales de quelque importance ayant possédé des esclaves, la Guadeloupe continue à montrer une nonchalance, une ignorance excessives, en même temps que les plus fâcheux souvenirs des anciennes distinctions sociales. Mais ses planteurs éprouvaient un tel malaise, dès le temps de l'esclavage, qu'ils en réclamaient eux-mêmes l'extinction auprès de nos chambres, en 1846 et 1847.

Le reproche qu'on a le plus souvent adressé aux affranchis de nos îles, c'est de vouloir, eux aussi, vivre sur leurs petits champs. Sans renvoyer à ce que j'ai dit précédemment à cet égard, je me contenterai de répéter ces paroles de Rossi : « Les nègres préfèrent la culture de leur potager au sarclage de la canne à sucre, un travail agréable et facile à un haut salaire, l'occupation domestique à la manufacture : je suis Nègre. »

Quant à la Guyane, le transport des forçats et le séjour des galériens libérés y ont causé des terreurs et des maux qui suffiraient de reste à expliquer l'abaissement de la production dont elle souffre. L'administration s'y est d'ailleurs montrée aussi défavorable que possible aux émancipés. Elle est allée jusqu'à leur interdire, de son autorité privée, la possession du sol, au moyen de droits exorbitants de mutation, progressifs en raison inverse de l'étendue des terres, et a aboli la gratuité des écoles primaires. Tout chef de famille qui veut y faire admettre son enfant, doit au moins en adresser la demande au directeur de l'intérieur, qui reste juge de l'admission ou du rejet, à son caprice. Mais croit-on que là même l'ensemble de la population ne soit pas

matériellement et intellectuellement supérieur à ce qu'il était au temps de l'esclavage? Et s'il est des souffrances, des ruines, des désastres à déplorer dans nos diverses colonies, où n'existe aucune franchise publique, presque aucune franchise individuelle, où le pacte commercial le plus dommageable, parce qu'il est le plus exclusif, s'est conservé, n'avons-nous aucun reproche à nous faire ?

J'ai montré que les récoltes de la Réunion étaient toujours allées en progressant; celles de la Martinique et de la Guadeloupe ont été, en 1851, de 23 millions de kilogrammes de sucre à la Martinique et de 20 millions à la Guadeloupe; soit, il est vrai, une diminution considérable sur 1847, dernière année de servitude (1). Mais, en 1856, la Martinique produisait déjà 28 millions et la Guadeloupe 22 millions et demi de kilogrammes de sucre. Tout ensemble les capitaux reviennent à ces îles comme ils sont revenus aux colonies anglaises, et des ventes s'y font de nouveau, sinon aux prix qu'on voit à la Réunion, de 600,000 fr. à 1 million, du moins au double et au triple de ce qu'ils étaient, il y a quelques années. En somme, la production de toutes nos colonies atteint aujourd'hui 113 millions de kilogrammes de sucre, après n'avoir été qu'une seule fois de 100 millions, sous la monarchie de Juillet.

Suivant la dernière publication statistique sur le commerce de la France d'autre part, le tonnage des navires employés à notre navigation coloniale a été, en moyenne, pour la période décennale de 1827 à 1836, de 218,203; pour la période de 1837 à 1846, de 276,378, et pour celle de 1847 à 1856, de 424,126. Nos

(1) En 1847, la production du sucre s'était élevée, à la Martinique, à 32 millions de kilogrammes, et à 40 millions de kilogrammes à la Guadeloupe. En 1846, année moins favorisée par les conditions atmosphériques, elle n'avait été que de 25 et de 28 millions de kilogrammes. En 1848, elle s'était abaissée à 19 millions de kilogrammes à la Martinique, et à 20 millions de kilogrammes à la Guadeloupe.

Digitized by Google

exportations se sont élevées au commerce spécial et en valeurs officielles pour

	MOYENNE DE 1827 à 1836.	MOYENNE DE 1837 à 1846.	MOYENNE DE 1847 à 1856.	En 1854.	En 1856.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
La Réunion...	8,284,383	13,971,616	15,918,240	18,772,844	20,394,649
La Martinique:	16,884,089	19,000,836	21,041,207	20,705,194	23,072,978
La Guadeloupe.	17,115,216	17,969,447	16,227,702	16,514,222	15,963,571
La Guyane....	2,104,456	2,751,058	3,352,316	3,889,394	4,020,945

Afin de terminer l'examen des différents systèmes d'émancipation graduée proposés ou pratiqués jusqu'à présent, il me reste à parler de celui dont le but est de préparer l'esclave à devenir libre, et de lui mesurer encore avec prudence, après sa libération, chacune de ses franchises. Mais, le dois-je redire ? c'est se tromper étrangement que d'imaginer pendant la servitude préparer aux mœurs de la liberté, et toutes les fois que les premières années d'indépendance se passeront au milieu d'entraves et de contraintes, elles présenteront les défauts de l'apprentissage. En réalité, on cherche surtout à éviter de la sorte la brusque élévation des salaires ; mais il ne se peut non plus, hors de l'esclavage, qu'on ne subisse pas les effets de la loi de l'offre et de la demande.

Les difficultés et les inconvénients seraient bien plus grands encore, cependant, si l'État se chargeait, comme l'ont demandé quelques écrivains et une commission de notre ancienne chambre des députés, de prendre sous sa direction tous les affranchis, pour faire lui-même leur éducation, en les distribuant, pendant un certain nombre d'années, entre les habitations, ou en les louant en qualité de domestiques aux particuliers qui n'ont pas de cultures. Ce serait même là tenter de réaliser l'utopie communiste, avec toutes ses tyrannies et ses impossibilités. Comment, d'ailleurs, l'État tiendrait-il un compte courant pour l'entretien de chaque

nègre attaché à un atelier, ou placé près d'un colon? Et après avoir réglementé le loyer des services d'une aussi nombreuse population, comment en poursuivrait-il le recouvrement et contraindrait-il chacun de ses membres au travail?

Notre commission coloniale repoussait cette aberration; mais, demandant pareillement qu'on préparât les noirs à la vie libre avant de les affranchir, elle ne voulait non plus les rendre indépendants qu'après un laps de dix années, pendant lesquelles ils devaient jouir des rapports de famille, s'instruire, se voir régis par un certain nombre de nos lois civiles, tout en restant assujettis à un travail obligatoire et au pouvoir disciplinaire des maîtres. C'était peut-être un projet merveilleusement étudié, il sied de le croire; mais ses auteurs avaient certainement oublié que les nègres sont des hommes. Ils ne leur reconnaissaient ni droits, ni volontés; pour les préparer à la vie libre, ils leur ôtaient tout sentiment de responsabilité et toute idée de devoir! Mieux inspirés et plus en état de se former une saine opinion, plusieurs de nos conseils coloniaux avaient eux-mêmes reconnu le danger de pareilles mesures préliminaires. Celui de la Guyane, par exemple, n'hésitait pas à dire : « Le péril des mesures partielles met les colons dans le cas de préférer l'émancipation générale et instantanée, et de supplier le gouvernement de repousser tout autre moyen. » Ces conseils comprenaient bien d'ailleurs que chaque amoindrissement de la puissance dominicale diminuerait la valeur des esclaves, partant devrait enlever aux planteurs une partie de l'indemnité qu'ils espéraient obtenir.

Quant à cette indemnité, elle s'est élevée à 635 fr. 61 c. par tête d'esclave dans les possessions anglaises, et a été de 430 fr. 47 c. à la Martinique, de 470 fr. 20 c. à la Guadeloupe, de 618 fr. 73 c. à la Guyane, de 705 fr. 38 c. à la Réunion. En outre, tandis que la somme accordée aux colons anglais a été intégralement payée en numéraire, celle accordée aux nôtres, à part

6 millions, l'a été en rentes 5 p. 100, qui bientôt ont été réduites à 4 1/2 p. 100 (1).

IV

La raison et les faits recommandent, à tous les points de vue, j'espère l'avoir démontré, l'émancipation générale et spontanée. Je citerai cependant encore, pour mieux en convaincre, ce qui s'est passé dans l'île anglaise d'Antigue après le bill de 1833. Les planteurs de cette île, qui s'étaient, eux aussi, longtemps refusés à toute pensée d'affranchissement, comprirent alors les dangers de l'apprentissage, et libérèrent instantanément, sans nulle condition, leurs trente mille esclaves. Or, non-seulement ces derniers, qui, sur un si petit territoire, pouvaient aisément se compter, n'ont commis aucune violence, aucun délit, mais la milice elle-même y est devenue inutile. Une garnison de trois cents hommes y suffit, depuis 1841, pour une population de 34,000 nègres et de 2,000 blancs (2). Tout à la fois, des écoles et des sociétés de secours mutuels s'y sont créées; les cultures et les importations s'y sont multipliées; de nombreuses habitations y ont été reconstruites; quoique dépourvues d'esclaves, les propriétés y ont une valeur supérieure à celle qu'elles avaient autrefois, et les planteurs y sont unanimes à rapporter ces divers bienfaits à leur refus du régime de l'apprentissage (3),

(1) D'après le recensement de 1842, il y avait dans nos colonies 249,435 esclaves et 125,098 personnes libres. En somme, l'indemnité accordée à nos colons s'est élevée à 126 millions de francs.

(2) Les premières récoltes de la liberté y ont dépassé de plus de 1,000 boucauts les dernières récoltes de la servitude. Elle y a été, moyennement, de 12,545 boucauts, pendant les cinq premières années de liberté. Les noirs y cultivent la canne à sucre sur chacune de leur propriété. — *Voyez* Victor Schœlcher, *Colonies étrangères et Haïti*, t. I, p. 169 et suiv. — 6,660 enfants y reçoivent l'instruction primaire.

(3) On a voulu rapporter les bienfaits de l'émancipation à Antigue au petit

comme à leur prompte soumission aux mœurs de l'égalité civile.

Les seuls délais qui pussent encore faire ajourner l'émancipation dans les États à esclaves, ne sauraient être que ceux nécessaires pour promulguer l'expropriation forcée, pour encourager l'importation des travailleurs libres, pour organiser la puissance publique de façon à remplacer le pouvoir des maîtres, et pour préparer l'indemnité que ces derniers doivent recevoir. Nulle autre mesure préalable n'est utile ; tout autre retard serait funeste. On a eu raison de le dire, de toutes les témérités que sont à même d'accomplir les pays serviles, l'ajournement de l'émancipation est la plus grande. La question est suffisamment instruite, et attendre pour attendre, attendre par pure insouciance ou par pure irrésolution, faute d'avoir assez de bon sens pour se décider, assez de courage pour se mettre à l'œuvre, c'est le pire de tous les partis et le plus certain de tous les dangers (1). « Je tremble pour mon pays, écrivait déjà Jefferson à M. Tucker, quand je songe que Dieu est juste.... Si nous ne faisons rien, nous serons les meurtriers de nos enfants. » Ce n'est que le plus vil intérêt ou la plus folle ignorance qui faisait récemment contredire ces pensées par M. Clay, remarquable orateur sans doute, mais homme d'État profondément coupable, lorsqu'il repoussait la possibilité de préparer, de prévoir même, pour les États-Unis, l'affranchissement des noirs, en invoquant surtout l'énormité de la somme qu'il leur faudrait pour indemniser les planteurs. Et Channing, pour suivre l'his-

nombre des terres incultes qui s'y trouvaient, et à la nécessité pour les noirs de travailler sur les habitations. Mais les propriétaires y ont toujours eu plus besoin du travail des émancipés que ceux-ci des salaires des propriétaires. Un jour de travail, en outre, ne suffit-il pas, dans toutes les Antilles, pour assurer la subsistance de la semaine? Il y avait d'ailleurs des terres incultes, et des propriétés s'y sont vendues en détail aux noirs. — Un magistrat d'Antigue, M. Walker, dit dans un rapport : « Quand les paysans entreprennent une tâche, il n'est pas rare de les voir travailler avant et après les heures fixées pour la journée. J'ai déjà dit qu'ils travaillaient au clair de lune. Je les ai vus même braver le mauvais temps. »

(1) *Voyez* le Rapport de notre commission coloniale, p. 71.

toire de la pensée de l'émancipation dans l'Amérique du Nord, où il importerait tant qu'elle triomphât, répondait très-justement à ce misérable calcul : « L'esclavage est un crime, et l'immense valeur des esclaves ne montre que l'énorme vol dont ils sont victimes..... S'il était dû 1,200 millions aux maîtres, — chiffre de M. Clay, — ce sont 1,200 millions pris, extorqués par une force illégitime. Il n'est pas au monde une spoliation plus monstrueuse, d'injustice pratiquée sur une échelle aussi gigantesque..... Quand la justice coûte beaucoup, n'est-elle plus obligatoire (1)? »

C'est sous le poids d'une dette de 20 milliards, on ne l'ignore pas, que l'Angleterre a payé 500 millions à ses colons; tandis que la dette des États-Unis est à peu près éteinte, et M. Clay pouvait-il oublier « que la déclaration d'indépendance des États-Unis proclame, comme vérités évidentes, que tous les hommes ont été créés égaux, qu'ils ont reçu du Créateur des droits inaliénables, et que ces droits sont la vie, la liberté et la poursuite du bonheur (2)? »

J'exprime pour la dernière fois peut-être mon horreur de l'esclavage; mais je me rappellerai toujours, je tiens à le dire, combien j'étais heureux naguère de me mêler aux rangs des abolitionnistes les plus ardents, et, sous une noble direction (3), de figurer, à quelque place que ce fût, en leurs luttes si bienfaisantes. La France est, Dieu merci, déchargée aujourd'hui des périls et de la honte de la servitude; mais, comme tous les peuples, elle reste encore obligée et intéressée à la combattre. Car chaque grande injustice, en outre du devoir qu'elle impose, semble, sur la voie générale de la civilisation, comme l'une de ces vagues que doit

(1) *Voyez* Channing, *De l'esclavage.*

(2) Turgot avait dit : « La morale nous regarde tous du même œil, reconnaît dans tous un droit égal au bonheur. »

(3) Chacun sait que M. Victor Schœlcher était, avant 1848, à la tête de tous les partisans de l'abolition de l'esclavage en France. Qu'il reçoive ici la nouvelle expression de ma sincère admiration et de mon inaltérable reconnaissance.

avec peine fendre le vaisseau pour atteindre au port ; et, s'il fallait, pour mettre fin à la plus grande faute, au crime inexpiable des peuples modernes, se rassurer au spectacle des faits accomplis, quelle frayeur resterait encore après les diverses émancipations que j'ai successivement énumérées dans ce chapitre ?

Digitized by Google

CHAPITRE III

ESQUISSE DE L'HISTOIRE DES COLONIES.

I. Des divers caractères des colonisations de l'antiquité. — Colonisation grecque. — Colonisation romaine. — Colonisations phénicienne et carthaginoise — II. Des voyages maritimes après l'invasion barbare. — Les Portugais sont le premier peuple moderne qui ait fondé des établissements coloniaux. — Course de Vasco de Gama. — Ce qu'était l'Orient pour l'Europe féodale. — Découverte et conquête de l'Amérique. — De l'administration et du négoce des colonies portugaises et espagnoles. — Ce qui en est résulté pour ces colonies et leurs métropoles. — III. De la colonisation hollandaise. — Son caractère purement mercantile. — De la colonisation anglaise. — Son importance. — Transformation des lois coloniales de l'Angleterre. — Caractère colonisateur des Anglais. De la colonisation française. — Erreurs mercantiles de Colbert par rapport aux colonies. — Ce que doivent être les futures colonisations.

I

La fondation et le développement des colonies forment l'un des plus curieux et des plus importants chapitres de l'histoire. Le génie de chaque peuple s'y découvre, et toutes choses y semblent confondues : la poésie et le calcul, les succès longtemps préparés et les soudains caprices de fortune, la politique en ses nobles grandeurs ou ses honteuses misères, les enseignements économiques dans leurs heureuses applications et leurs funestes mépris. Ces déplacements des populations déjà vieillies vers des terres encore nouvelles marquent en outre, pour chaque siècle, quelques-uns des principaux courants de la civilisation. Car les émigrés, les soldats, les commerçants qui s'y mêlent, emportent toujours avec eux des instruments, des idées, des croyances, des habitudes dignes ou utiles, dont le mérite s'accroît encore des circonstances imprévues où ils se rencontrent. Parfois, à la vérité, ils sont lents à les propager; mais tout germe se développe; un

retard n'est souvent qu'un élan. Il se faut plaindre seulement que leurs succès se soient aussi rarement accomplis par d'honorables moyens. Malheureusement en ses mélanges de passion et de justice, d'erreur et de vérité, l'humanité ne progresse pas toujours par les conversations des jardins du portique ou les prières des lacs de Galilée, par les libres discussions des parlements, les œuvres achevées des arts ou les profondes découvertes des sciences. Que de fois, cédant à d'ardentes convoitises, à d'implacables souvenirs, elle brise ses entraves, comme le flot, poussé par l'orage, déchire ses rives, en s'ouvrant de nouveaux passages! C'est que, dans l'histoire, l'homme tout entier se retrouve, et la force est l'une de ses puissances, l'avidité l'un de ses sentiments. Cependant le passé des colonies montre que c'est l'Europe, la plus petite partie du globe, qui, depuis l'invasion au moins, a porté sa population, ses lois, ses croyances, ses usages, sur chacun des autres continents et dans les différentes îles. Incontestable témoignage de la supériorité de l'intelligence et des utiles labeurs sur l'ignorance et les grossières occupations. Quelles que soient, d'ailleurs, les fautes des peuples colonisateurs, on leur devra de voir un jour tous les États, enfin cultivés et policés, unir, à l'avantage commun, leurs pensées, leurs sentiments, leurs intérêts. C'est l'avenir magnifique rêvé par Galilée, entrevu par Condorcet, et pour lequel, selon l'inscription découverte au pied du Vésuve, nous devons, comme les générations précédentes, nos efforts et nos sueurs, sans espérer d'en jouir (1).

La colonisation apparaît dans l'antiquité sous trois formes distinctes : sous la forme de la nécessité et de l'imprévu, sous la forme militaire et politique, et sous la forme commerciale.

Elle est représentée, sous le premier de ces aspects, par les Grecs. Chassés par des invasions étrangères ou s'éloignant vo-

(1) On connaît cette inscription d'une colonne trouvée au pied du Vésuve : *Posteri, posteri, vestra res agitur.*

lontairement de leur patrie à la suite de révolutions intestines, comme Énée et Anthénor, comme Diomède et Ulysse; cédant à l'insuffisance des moyens de subsistance, que favorisaient les distributions gratuites chez tous les peuples anciens; ou, comme Jason et les Argonautes, se plaisant à l'amour des aventures, les Grecs se dirigèrent d'abord vers les côtes de la Macédoine et de la Thrace jusqu'à Byzance, vers celles de l'Asie Mineure depuis l'Hellespont jusqu'aux frontières de la Cilicie, et vers plusieurs îles de l'Archipel. Hérodote étend même leurs premiers établissements sur les bords de la mer Noire, surtout vers l'embouchure des fleuves, mais sans fournir nulle preuve de son opinion. Plus tard, quoique perdant encore peu de vue les rivages, ils se répandirent dans la Sicile, l'Italie, principalement l'Italie méridionale, qui devint la Grande-Grèce, et sur les plages de la Gaule et de l'Ibérie. Enfin, devenus plus hardis et livrés à la pleine mer, ils allèrent en Lybie, retournèrent sous la conduite d'Alexandre en Orient, leur antique berceau, et prirent position en Égypte.

Les colonies grecques se sont toutes reconnues indépendantes presque dès leur fondation. Un grand nombre de leurs habitants ont même grossi les rangs des Perses durant leurs luttes contre la Grèce, ou pris parti pour Corcyre contre Corinthe (1). Mais c'est grâce à ces franchises que plusieurs d'entre elles ont atteint un aussi haut degré d'importance et de prospérité; Milet avait, on le sait, quatre ports et possédait une flotte de plus de cent vaisseaux; Éphèse, Syracuse, Rhodes, Smyrne, Massilia, Cyrène surpassaient en richesse et en puissance les cités métropolitaines. Elles tiennent à la main, dit Rossi, les pages les plus florissantes des annales de l'antiquité, et se placent au premier rang de la civilisation ancienne. N'est-ce pas, en effet, sur leur sol que se sont élevées les premières écoles de la philosophie grecque : celles de

(1) Corcyre était une colonie de Corinthe.

Thalès en Asie Mineure, de Pythagore en Italie? et leur histoire ne rappelle-t-elle pas les découvertes d'Archimède, ainsi que plusieurs des chants d'Homère et de Sapho? Quoique indépendantes aussi bien, elles valurent à la Grèce de répandre sur les diverses plages de la Méditerranée sa langue, sa religion, ses mœurs, ses goûts : avantages toujours si précieux, au point de vue même des échanges commerciaux, et qui l'étaient surtout aux époques où des barrières presque infranchissables s'élevaient aux frontières de chaque État. Elles lui procuraient les plus faciles et les plus nombreuses correspondances pour son négoce.

Mais ce qu'elles offrent de plus remarquable, c'est leur extrême liberté intérieure et leurs commencements d'égalité civile. Sous ces deux rapports, ainsi que le remarque Heeren (1), elles ont souvent contribué à corriger les institutions politiques de la mère patrie elle-même, qu'on pourrait presque considérer, à leur égard, comme de nos jours l'Angleterre à l'égard des États-Unis. A Cos, à Rhodes, à Tarente, à Syracuse, à Cyrène, à Massilia, la société ne ressemblait plus, en effet, à ce qu'elle était dans l'Attique ou le Péloponèse; toutes les traditions y étaient rompues; chaque condition s'y trouvait modifiée. Il n'est personne qui ne s'y sentît plus maître de ses destinées, qui n'y dût vivre de son ouvrage, et à tout instant n'y eût besoin de ses concitoyens, sans pouvoir, près d'eux, invoquer ni titre ni privilége. En même temps que l'esprit s'y montrait plus entreprenant et moins retenu, les mœurs s'y façonnaient donc aux usages les plus naturels et les plus équitables. Grâce néanmoins aux dissemblances des races ioniennes et doriennes, les colons grecs offraient sur beaucoup de points l'image de leur commune patrie, dont l'histoire entière n'est guère que la lutte des principes de démocratie et d'oligarchie que ces races représentaient. Et cependant

(1) Heeren, *Politique et commerce des peuples de l'antiquité*, t. VII, sect. IV, ch. V.

les établissements ioniens, par un esprit de concorde fort étrange, lorsqu'on se reporte aux annales d'Athènes (1), la ville ionienne par excellence, comme Sparte était par excellence la ville dorienne, cherchèrent à s'unir, à se relier les uns aux autres. Ils élevèrent ensemble, sur le promontoire de Mycale, un temple à Neptune, le Panonium, où se célébraient leurs diverses solennités. Mais, quels que fussent leurs avantages sur la mère patrie, ces colonies ne s'en virent pas moins, comme elle et par les mêmes causes, entraînées sous la domination des peuples étrangers.

La colonisation politique et militaire du monde ancien a été réalisée par Rome ; en elle, rien ne dépend de l'esprit d'aventure ou du hasard ; elle s'opère par des émigrés qui partent, sous la décision de l'État, accompagnés de l'augure et de l'*agrimensor*, pour des lieux déjà bâtis chez les nations vaincues. Par leur système colonial, qu'admirait tant Machiavel, les Romains voulaient surtout s'assurer de la soumission de ces nations, en les accoutumant, selon aussi la remarque de Bossuet, à leurs idées et à leurs contumes. Ces possessions étaient, en réalité, des sortes de camps, d'immenses casernes, assez semblables aux établissements que les Russes fondent, de nos jours, dans leurs provinces frontières. La différence des colonies grecques et des colonies romaines se trouvait du reste bien indiquée par les mots qui les dénommaient ; car, on le sait, *colonia* veut dire plantation, et ἀποικία, au contraire, séparation de demeure, changement de pays. A l'origine même, les colons romains étaient simplement envoyés en garnison dans les villes conquises, où ils recevaient quelques terres environnantes pour solde. C'est pourquoi, suivant le succès des armées, on les voit se concentrer d'abord en Italie, puis se répandre dans les autres pays. La colonie d'Aix, de la Gaule transalpine, l'une des premières fondées hors

(1) Parmi les colonies ioniennes, je citerai Éphèse, Milet, Phocée, Colophon, Érythée et les îles de Samos et de Chio.

de l'Italie, date de 631. Toutes, en outre, et leur but suffirait encore à en rendre raison, tendaient à présenter l'aspect de Rome, à part ses franchises au temps de la république ; car jamais elles n'en eurent aucune. Et c'est ce qui explique, surtout lorsqu'on se souvient que leur population ne se composait que des dernières classes, leur infériorité par rapport aux colonies grecques. Leur administration, leurs lois, leurs institutions, leur venaient de la métropole, qui les leur distribuait fort différemment (1), selon ses caprices ou ses calculs, en s'y réservant toute véritable puissance.

Les colonies grecques, comme les colonies romaines, ont eu, cependant, l'avantage de débarrasser leurs métropoles d'une partie des prolétaires, qui les effrayaient tant parfois et à si juste titre (2). Car, lorsque la paix régnait à Athènes, aussi bien qu'à Rome ou à Sparte, qu'y pouvaient devenir les masses populaires, repoussées du travail par les esclaves et en proie aux exigences d'impitoyables créanciers, sinon des factieux disposés à servir toute ambition ou toute révolte? On commence enfin à comprendre la mauvaise constitution sociale des nations anciennes. Le manteau de pourpre dont notre ignorance avait recouvert leur statue, tombe par lambeaux sous les regards de la science, et nous la voyons bien souvent grossière comme la violence, méprisable comme l'oisiveté. Maîtresses d'esclaves, ne demandant point la fortune à l'industrie, divisées en classes profondément séparées, ces nations n'étaient réellement propres qu'à la guerre et aux révolutions. C'est à son économie sociale, selon l'observation d'un des plus illustres publicistes de notre époque, plus encore qu'à toute autre cause, que Rome a dû sa prompte décadence et ses terribles catastrophes politiques (3).

(1) Elles obtinrent toutes dans la suite, on le sait, le droit de cité romaine.

(2) Si nombreux, grâce surtout aux distributions gratuites.

(3) *Voyez* Rossi, *Cours d'économie politique*, t. II, 13e leçon.

Quant aux colonies commerciales de l'antiquité, elles sont dues aux Phéniciens et aux Carthaginois. Quelques établissements de la Phénicie paraissent encore, il est vrai, des asiles d'émigrés, chassés par les agitations politiques, ou des refuges donnés à une population surabondante ; mais ce ne sont là que de rares exceptions. Tyr, « la fille de la mer et du négoce, » comme l'appelle la Bible, avait de bonne heure « pris son essor et volé aux îles (1), » ou à tous les rivages alors importants, en vue de l'extension de ses échanges. Aussi ses entreprises colonisatrices se sont-elles bien représentées par la course maritime de son Dieu, l'Hercule tyrien, le long des côtes de la Méditerranée, propageant chez les divers peuples les arts utiles, en retour des richesses qu'ils lui fournissaient.

Elles furent naturellement dirigées d'abord vers les îles les plus voisines : celles de Chypre, de Crète, de l'Archipel, de Thasos, dont les Phéniciens ont exploité les mines d'or, visitées plus tard par Hérodote. Ils se répandirent ensuite sur les côtes de l'Asie Mineure, qu'ils n'abandonnèrent qu'au temps des conquêtes grecques, et, se confiant aux flots lointains de la Méditerranée, s'établirent sur ses deux rives, ainsi que dans les îles de la partie occidentale. Leurs possessions sont toutefois demeurées peu nombreuses en Sicile, en Sardaigne et dans les Baléares ; mais elles se multiplièrent tellement en Espagne, que Strabon assure qu'il y en eut plus de deux cents. Elles étaient assez nombreuses aussi en Afrique, principalement sur la côte centrale, où se remarquaient entre toutes Utique, établissement de commerce, et Carthage, refuge, à l'origine, d'émigrés politiques.

Les colonies phéniciennes ne constituaient presque toutes, au surplus, que des ports de relâche, entourés d'un petit terri-

(1) « Aux îles de Chittin, » dit la Bible. C'est *Cittium*, Chypre. On comprenait aussi sous le nom de Cittium les îles et les côtes voisines de Chypre.

toire, où s'échangeaient sans risque les denrées étrangères contre les produits indigènes. Comme je l'ai dit en traitant de l'histoire du commerce, l'état de barbarie des peuples de l'antiquité rendait indispensables de pareils établissements à toute nation qui voulait entreprendre un trafic direct avec les contrées éloignées. Il n'y a qu'en Espagne, le Pérou du monde ancien, ou à Thasos, que les Phéniciens ne se soient pas contentés de commercer, pour exploiter aussi les mines voisines de leurs possessions. Par contre, le long des golfes Persique et Arabique et sur quelques points de la mer des Indes, ils n'ont eu que de très-petits comptoirs, à peine ce que nous nommions autrefois des lieux d'échelles.

Les Phéniciens se fixèrent-ils également sur les rivages de l'Océan? On l'ignore. Il est seulement certain qu'ils franchirent les colonnes d'Hercule et côtoyèrent ces rivages, sans que l'on sache où ils se sont arrêtés (1). Comment croire surtout que, partis de Gadès, après avoir mis sous la protection du dernier autel du dieu tyrien (2) leurs faibles vaisseaux, dénués de boussole, uniquement pourvus de rames, ils aient devancé Christophe Colomb ou les hardis matelots des pays du Nord, et soient allés jusqu'au Nouveau-Monde? Quelques historiens l'affirment; mais que de fois l'histoire, semblable à l'arbre des songes, reste dans les régions inconnues et ne montre que des merveilles! Ce qu'on ne pourrait nier, c'est que les Phéniciens donnèrent une vaste extension à leur navigation hors de la Méditerranée, et il est probable qu'ils ont fondé, dans l'intérêt de cette navigation, des villes coloniales sur les plages occidentales de l'Europe et de l'Afrique. Strabon, pour qui cette probabilité est une certitude, va jusqu'à dire que le nombre de ces villes ne s'élevait pas à moins de trois

(1) *Voyez* le ch. v du liv. II de cet ouvrage.

(2) Gadès était peut-être la plus importante des colonies phéniciennes en Espagne. Le temple qui y était élevé à l'Hercule tyrien, était encore au temps des Romains un des monuments les plus remarquables de l'antiquité. *Voyez* Diodore et Heeren.

cents; malheureusement son témoignage est isolé, et, en Afrique au moins, Hannon n'en a retrouvé aucune trace. Peut-être, il est vrai, étaient-elles déjà devenues la proie des Gétules et des Libyens; car les colonies phéniciennes sont successivement tombées sous la domination des peuples étrangers, sans avoir jamais, en outre, conservé d'autres liens avec la mère patrie que des liens commerciaux et religieux. Tyr ne disposait pas d'assez de forces, n'était pas assez politique, et se trouvait trop éloignée de la plus grande partie de son empire colonial, pour le maintenir dans la sujétion.

Il en a été tout différemment des colonies de Carthage, qui, semblable à Milet, parmi les possessions grecques, s'était bientôt transformée en métropole. Après s'être emparée de la plupart des établissements phéniciens et en avoir fondé de nouveaux, elle a pratiqué le système colonial des nations modernes. C'est même pour mieux assurer sa domination qu'elle a défendu, sous peine de vie, aux Sardes et aux Corses, comme le rapportent Aristote et Tite-Live, de planter, de semer, de rien faire de pareil, se réservant seule de les fournir de vivres. C'était, plus en grand et dans un autre but, l'interdiction de Rome aux nations transalpines de cultiver la vigne et l'olivier : « Acte de prudence et non de justice, disait Cicéron, qui fait voir en quoi la richesse diffère de l'équité, » comme l'auraient encore écrit Montaigne et Voltaire, en cédant aux plus fausses erreurs mercantiles. Pour conserver sa prédominance sur ses établissements, qui sont restés par là même plus nombreux qu'importants, Carthage, placée à leur centre, commandant à des forces considérables, trouva d'ailleurs de grands hommes pour la servir. Son dieu, lui aussi, dont le culte était porté, comme lien politique, dans chacune de ses possessions, et qui n'était autre que le dieu tutélaire de Tyr, Melcarthe ou l'Héraclès des Grecs, méritait qu'on l'appelât le dieu colonial.

Les premières colonies de Carthage ont été les îles de la Méditerranée occidentale, y compris en grande partie la Sicile, la Sar-

daigne et la Corse, plusieurs villes des côtes d'Espagne et d'Afrique, depuis ses propres limites à l'ouest jusqu'aux colonnes d'Hercule, et quelques établissements dans l'intérieur des terres voisines de ses frontières. Entraînée dans la suite par ces succès, autant que par les nécessités du commerce, flot qui toujours avance s'il ne recule, et cause originaire de toutes ses conquêtes, elle voulut d'autres dépendances, et envoya deux flottes fonder des établissements sur les plages de l'Océan. L'une, commandée par Hannon, longea l'Afrique; l'autre, dirigée par Himilcon, marcha vers le Nord; mais on ignore aussi le terme de ces voyages, le nombre, la place et le sort de ces colonies. On n'en sait du moins que ce qu'Hannon, à son retour, en a retracé dans l'inscription qu'il plaça sur les murs du temple de Chronos, à Carthage. Inscription très-courte, fort incomplète et qui semble pourtant l'un des monuments les plus remarquables de l'antiquité. Elle a surtout le mérite pour nous de montrer comment les Carthaginois, et probablement les Phéniciens, fondaient leurs colonies. On y voit qu'Hannon, après être parti avec une flotte de soixante vaisseaux (1) portant 30,000 colons de tout âge et de tout sexe, les distribua entre six villes. N'est-ce pas dire que les Carthaginois procédaient par chaînes de villes, et laissaient en chacune d'elles d'assez nombreux habitants pour repousser les attaques des indigènes?

Ce n'est pas cependant dans la seule intention de multiplier ses colonies que ce peuple s'est risqué, le premier après les Phéniciens, sur l'Océan, ce grand fleuve qui entourait le monde, au dire des Grecs, se le représentant comme Homère le peint sur le bouclier d'Achille et Hésiode sur celui d'Hercule. Avant comme

(1) Vers l'année 450. Hannon était probablement le fils d'Hamilcar, qui périt, l'an 420, en Sicile. — Himilcon fit aussi le récit de son voyage; mais il ne nous en est resté que des extraits dans les fragments du poëme de Festus Avienus, la *Description du littoral de la mer*. Scylax parle aussi des colonies fondées par Himilcon.

après ses courses colonisatrices, il suivit, dans un but mercantile, les côtes de l'Atlantique jusqu'aux îles Sorlingues et la Grande-Bretagne au nord, et jusqu'au delà du Maroc au sud. Il laissa même les flots l'emporter en pleine mer. Non que je croie non plus que l'honneur du premier voyage au Nouveau-Monde lui revienne; mais, s'il n'est pas allé jusque-là, il a certainement abordé à Madère; Diodore (1) ne permet pas d'en douter. Serait-ce même trop de témérité de penser avec Heeren, autorisé de Festus Avienus, qu'il a visité l'île de Ténériffe? Pour Madère, il ne la traita pas comme ses autres possessions; devancier des conquérants des Antilles, il la soumit de façon absolue, et en remplaça les habitants par ses propres citoyens (2). Dans ses tristes et trop justes pressentiments, il voulait, rapporte son historien, se créer un sûr asile, une nouvelle Carthage, au milieu des flots, pour le temps où sa patrie ne lui appartiendrait plus (3).

II

Après l'invasion des Barbares, si loin en tout des œuvres de colonisation, il faut longtemps attendre pour voir reprendre le cours de ces tentatives. En proie à une épouvantable anarchie, à des guerres constantes, aux plus odieuses violences, chaque peuple était alors incapable de s'y livrer. D'autant que les moyens dont on disposait : vaisseaux, instruments, connaissances, étaient plus restreints, plus défectueux encore que dans l'antiquité, et que toute navigation causait un indicible effroi. Sans doute les terribles harpies, les trompeuses sirènes avaient abandonné la mer; mais sur les flots s'élevait désormais la main de Satan qui, pendant la nuit, saisissait les vaisseaux et les entraînait au fond de

(1) Diodore, I, p. 345.

(2) *Voyez* Aristote, *De mirabil.*, cap. LXXXV, avec les corrections de Heyne, et Heeren, t. IV, p. 115.

(3) C'est aussi ce que dit Diodore.

l'abîme (1). N'aurait-on pas bientôt, en outre, rencontré vers le nord ces lieux où le poëte qui a décrit le voyage d'Himilcon, montre l'Océan impassible et couvert de joncs impénétrables, dans lesquels se jouaient des monstres marins ; tandis qu'au sud existait cette redoutable ligne où, d'après tous les rapports, l'air brûlait comme le feu. Il est remarquable qu'on ne retrouve dans la littérature d'aucun peuple, au moyen âge, la complaisance des Grecs à parler de la mer, nul souvenir de ce charme infini que leur poésie se plaisait à répandre sur les flots; sous ce rapport, l'esprit romain tout opposé domine. On semble ne se rappeler de la Grèce que ces paroles d'Hésiode : « Pleine de maux est la mer. » Combien un voyage de Brindes en Grèce aurait-il plus étonné encore qu'au temps d'Auguste, bien qu'il ne se fût plus agi de Virgile ! Quelle admiration suscita Charles VI pour avoir accompli le pèlerinage du mont Saint-Michel, *in periculo maris !* Seuls les peuples normands, qui réalisèrent tant d'entreprises extraordinaires, avec de si faibles ressources, n'ont pas cédé, durant ces longs siècles, à de telles frayeurs. Chez les autres, le pêcheur côtier lui-même ne détachait sa barque que le cœur serré de crainte et qu'après s'être assuré que le vent dormait, que les vagues gisaient, comme parle Camoëns. Aussi aime-t-on à se reporter, ainsi qu'au terme de cette période, au départ des compagnons de Gama, sur la plage que Jean Barros (2) nomme encore le Champ des larmes, devant un peuple agenouillé, pendant que les cloches résonnaient, que se chantaient les litanies, lorsque venait de cesser la procession des moines, la confession générale et la bénédiction solennelle. Pour imaginer de pareils adieux de nos jours, de façon bien affaiblie toutefois, il fallait avoir la douce et rêveuse mélancolie de Léopold Robert.

(1) *Voyez* les vieilles cartes, les navigateurs arabes et Chateaubriand, préface du *Voyage en Amérique.*

(2) *Histoire de la découverte des Indes orientales et occidentales.*

Mais lorsqu'ils eurent entrepris de coloniser, les peuples modernes, emportés par l'esprit aventureux ou guerrier, religieux ou mercantile, l'ont fait en des proportions jusqu'alors inconnues; et l'influence de leurs possessions sur le commerce, sur les lois économiques et la politique, a bientôt acquis une importance qui n'avait jamais existé dans le monde ancien.

Les Portugais sont, parmi ces peuples, les premiers qui aient fondé des établissements coloniaux (1); car les îles de la Méditerranée, que possédaient en partie les républiques italiennes, ne constituaient pour elles que des adjonctions de territoire. L'Archipel, par exemple, n'a jamais été pris pour une réunion d'établissements vénitiens. C'est au quinzième siècle que les Portugais commencèrent leurs courses maritimes, par l'exploration des côtes de l'Afrique, qu'Henri le Navigateur, à la recherche d'un passage au sud, et croyant avec tout son temps au peu d'étendue des mers (2), ne cessa pendant cinquante ans de faire parcourir. Dans ces voyages, ils découvrent et occupent successivement Madère, les Açores, les îles du Cap-Vert, Sierra-Léone et le Congo. Enfin Barthélemy Diaz gagne, en 1487, le cap des Tempêtes, que le roi, sûr dès lors d'atteindre son but, nomme le cap de Bonne-Espérance, et, bientôt après, Vasco de Gama, ayant doublé ce cap, entre dans les mers orientales, qu'aucun bâtiment étranger n'avait sillonnées depuis les Phéniciens. Il aborda, après une traversée de treize mois, aux plages de l'Hindostan; succès auquel bien peu d'autres se pourraient comparer dans l'histoire, et qui constitue l'une des plus grandes révolutions du monde. La Méditerranée

(1) Je ne parle pas des établissements fondés par les Croisés en Orient ; ce n'étaient pas des colonies, et ils ont tous succombé, on le sait, sous les efforts du mahométisme.

(2) Des témoignages empruntés pêle-mêle à Aristote et à Averroès, à Esra et à Sénèque, sur l'infériorité de la surface de la mer comparée à l'étendue de la masse continentale, persuadaient que des entreprises dispendieuses auraient un résultat assuré. M. de Humboldt, *Cosmos*, t. II, p. 303.

cesse alors, en effet, d'être la route des Indes; le commerce de Venise et l'entrepôt de Bruges passent à Lisbonne; les rapports de l'Occident, déjà né aux bienfaits de la civilisation, avec l'Orient presque partout encore barbare, se multiplient; les vastes et lointaines entreprises commencent pour ne se plus arrêter, et deviennent pour les peuples un de leurs principaux éléments de puissance.

On ne saurait imaginer ce qu'était l'Orient, ce qu'étaient surtout les Indes pour l'Europe, à la fin du quinzième siècle et durant tout le seizième, si l'on ne se rappelle les habitudes, les besoins, les pensées de la société féodale. Elle se souvenait alors du luxe que les croisés avaient dit admirer en Asie, et puisait dans la lecture récemment recommencée des auteurs anciens les plus ardents désirs des civilisations avancées. Qui ne connaissait à la fois les récits de Marco-Polo, qu'on trouvait si extraordinaires, au sein de la misère générale, qu'on les nommait par dérision *le Million*, bien que souvent, sans doute, on se plût à les confronter avec Hérodote, où l'on voyait que « les pays situés aux points extrêmes de la terre ont reçu en partage les dons les plus précieux, et que celui qui occupe l'extrémité de l'Orient est le pays de l'Inde (1)? » Or, quelle témérité aurait à cette époque contesté un texte grec? L'Inde paraissait donc à tous les peuples, au temps des conquêtes de Gama, d'Almeïda et d'Albuquerque, qui trouvèrent un utile stimulant dans cette opinion même, comme la région privilégiée du bien-être et des aventures, des richesses et de la volupté. C'était presque l'*Ultima Thulé*, rêvée au milieu des flots par les nations anciennes, ou la ville d'or imaginée plus tard par Walter Raleigh.

Les Portugais s'élancèrent impétueusement vers cette merveilleuse contrée. Leur première conquête y fut le Malabar, où

(1) *Voyez* Hérodote, III, 106.

Gama avait abordé à Calicut, point important déjà par le transport qui s'y faisait des marchandises indigènes pour Bagdad et Aden. En 1511, leur empire colonial, dont le centre était Goa, s'étendait sur les côtes de Guinée, de Mozambique, de Sofala, de Mélinda, des deux presqu'îles de l'Inde, comprenait tout le Malabar, Ormuz dans le golfe Persique, Ceylan dans la mer des Indes, Malacca, les Moluques, Ternate, Timor et quelques-unes des îles de la Sonde. De ces lieux tout ensemble, ils trafiquaient avec Java, Sumatra, Célèbes, Bornéo, le Japon et la Chine. C'est là d'ailleurs l'époque poétique et grandiose du Portugal, qui semble s'être gravée dans un monument contemporain et unique au monde : la cathédrale de Coïmbre, majestueux vaisseau de pierres en partance. Cependant les Portugais n'avaient à peu près dans ces possessions si nombreuses qu'une chaîne de comptoirs ou de forteresses ; ils ne pouvaient évidemment occuper tant de pays ni soumettre tant de peuples. Quant aux lieux dont ils s'étaient emparés sur la côte occidentale d'Afrique, le plus important était le Congo, dont l'entière valeur ne se révéla que plus tard, lors de l'odieux trafic des esclaves ; et, dans l'Amérique, le Brésil, découvert par Cabral en 1500, ne leur fournit longtemps aussi qu'une très-faible quantité de produits agricoles.

Les Portugais rencontrèrent bientôt toutefois, dans les mers des Indes, les Espagnols, que leur exemple avait entraînés en Orient. La première lutte entre ces peuples, prélude des nombreuses guerres engendrées par les possessions coloniales, où se sont perdus tant de capitaux, où tant de sang a coulé, s'est engagée à l'occasion des Moluques, sur lesquelles l'étrange *ligne de démarcation* tracée par Alexandre VI autour du globe en faveur des deux gouvernements de Madrid et de Lisbonne (1), avait

(1) Par ce partage, tout ce qui était à l'est du méridien, à cent milles à l'ouest des Açores, devait être au Portugal ; tout ce qui était à l'ouest, à l'Espagne.

laissé de l'incertitude. Aussi bien les Moluques valaient-elles d'être disputées; elles assuraient aux Portugais le monopole du commerce des épices, le plus lucratif de cette époque (1). Mais jusqu'à ce qu'elle se fût adjoint le Portugal, l'Espagne n'a cependant gouverné que les portions de l'Amérique dont elle s'était elle-même emparée; par cette réunion seulement, elle conquit les diverses colonies portugaises.

Pour l'Amérique, je n'en ai pas à expliquer ici la découverte par Christophe Colomb, ni la conquête par Cortez et Pizarre. Je me contenterai de dire que l'œuvre de ces hommes, souvent si mal comprise d'eux-mêmes, compte entre les plus hardies et les plus grandes, comme entre les plus tristes et les plus déplorables du génie moderne. Qu'il est beau de voir quelques vaisseaux, expérimentant presque les nouvelles inventions de la boussole et de l'astrolabe, traverser l'Atlantique, et, grâce à l'audace et à la foi de leurs guides (2), aborder à un monde jusque-là inconnu! Mais que de hontes et de crimes aussi se sont accumulés sous les pas des soldats ou des colons qu'ils entraînaient! Il y avait même là plus que d'immenses territoires ajoutés aux anciennes portions du globe; il s'y trouvait un champ presque illimité ouvert à des idées, à des espoirs, à des puissances à peine soupçonnés. C'est le temps où Luther, précédant Descartes, brise l'ordre ancien des croyances; où sortent de l'oubli, comme de nouveaux enseignements, les chefs-d'œuvre de l'antiquité; où Michel Ange et Raphaël s'élancent au sommet de l'art, tandis que Copernic et Bernard de Palizzi (3) donnent aux sciences leurs sûres méthodes d'observation, en commençant à expliquer le système du monde, qu'un jour Laplace,

(1) Charles-Quint y envoya Magellan, qui y parvint par une nouvelle route.

(2) « Pour l'exécution de l'entreprise des Indes, ni les mathématiques ni les mappemondes ne me suffirent; mais la parole d'Isaïe s'accomplit, etc. » Christophe Colomb.

(3) Copernic explique le ciel; Bernard de Palizzi donne les premières notions de la géologie.

dans l'un des plus extraordinaires efforts du génie, saura révéler tout entier. C'est l'un des grands moments de l'histoire ; en tous sens, les destinées de l'humanité prennent un vaste essor. Pourquoi faut-il que la domination espagnole, si coupable, si funeste en Europe même, ait été dans l'Amérique un épouvantable crime, une affreuse ignominie, comme une longue traînée de sang sur un sol encore vierge? Les soldats de Cortez et de Pizarre, ces croisés aux passions extrêmes, ces aventuriers d'origine presque maure, immolaient et pillaient les populations indiennes au nom de l'Évangile; et, chose plus révoltante peut-être, toute la chrétienté applaudissait à ces excès! Après avoir cédé aux craintes théologiques de Lactance et de saint Chrysostome sur la sphéricité de la terre, répétant, au retour même de Colomb, les objections épicuriennes contre la croyance des pythagoriciens à cette sphéricité, qui faisait encore excommunier saint Virgile, elle encourageait par tous les moyens l'extermination des indigènes de l'Amérique. Douces, paisibles populations cependant, qui, dans leur inoffensive simplicité, prenaient leurs assassins pour des êtres surnaturels, munis d'armes qui portaient le feu du ciel.

« A mon arrivée à Saint-Domingue, dit Las Casas dans son célèbre plaidoyer devant Charles-Quint, cette île contenait un million d'habitants ; à présent, — après vingt ans! — à peine en existe-t-il la centième partie. » Il ne reste plus des Indiens aujourd'hui, dans toutes les Antilles et la plus grande portion du continent américain, que le souvenir de leurs malheurs, selon la belle expression de M. de Humboldt. L'Europe chrétienne et civilisée n'a su porter au Nouveau-Monde que l'esclavage et le meurtre.

Il est juste, toutefois, d'observer que le gouvernement espagnol a souvent ordonné de traiter les Indiens avec humanité; mais, à travers l'Atlantique, que valaient ses ordres? Convaincu lui-même de son impuissance, il chercha à prévenir la dépopulation

trop rapide de l'Amérique, en réduisant au servage ses habitants, qu'il avait d'abord proclamés libres (1), sans savoir que les colons s'en étaient emparés de leur propre autorité. Les déclarations du cabinet de Madrid étaient-elles d'ailleurs bien sincères? Ne faisait-il pas discuter près de lui la question de savoir si les Indiens étaient des hommes, et respecter des idolâtres, différents de soi surtout par la couleur, était-ce là une pensée du seizième siècle? Pour l'Espagne, comme pour le Portugal, les colonies devaient être complétement asservies, uniquement exploitées en vue de la métropole, et converties sans délai (2); elles étaient en outre livrées aux aventuriers et aux cadets de famille, pressés, les uns et les autres, de revenir riches en Europe. Les immenses domaines des conquérants n'y montraient, ainsi que dans les campagnes italiennes aux tristes jours de l'empire, que de rares paysans asservis et de misérables troupeaux.

L'administration intérieure de l'Amérique fut, autant que possible, calquée sur celle de l'Espagne. En outre du *conseil des Indes* et de la *cour de commerce et de justice*, qui siégeaient à Séville et à Madrid, il y avait dans le Nouveau-Monde les *audiences* pour juger les procès, les *municipalités* pour régir les villes, et deux vice-rois, ayant chacun son conseil. L'exploitation de cet immense empire s'est aussi bornée, pendant toute la période florissante de l'Espagne, à l'extraction des métaux précieux; chose fort naturelle à cette époque d'exclusif enseignement de la doctrine mercantile : car l'ignorance se peut en tout targuer de lointaine origine; elle a les plus beaux parchemins. La cour de Charles-Quint elle-même ne faisait pas plus attention aux balles de coton rapportées par Colomb, qu'aux fruits envoyés par Cortez.

(1) *Voyez* M. de Humboldt, *Histoire de la géographie du nouveau continent*, t. I, p. 41.

(2) Il était cependant défendu d'imprimer en Amérique un livre quelconque, même de dévotion. — On ne saurait imaginer les scandales commis en Amérique, au nom de la religion, notamment dans le commerce des indulgences.

Elle considérait seulement les morceaux d'or et d'argent qui y étaient joints, et s'appliquait, par les mesures les plus rigoureuses, à conserver ces métaux dans la métropole. Le gouvernement alla jusqu'à défendre, sous peine de mort, de les exporter; semblant épris de toutes les convoitises de l'avarice, il interdit pareillement de les employer « en dorures ou autres superfluités. » Mais par malheur pour le système mercantile, c'est au temps de ces lois et lorsque les mines d'Amérique rapportaient neuf millions de piastres par an, que l'Espagne éleva sa dette à plus de 120 millions de piastres, et se crut obligée à battre de fausse monnaie.

Surchargée de valeurs métalliques, par suite payant trop cher la main-d'œuvre et les matières premières pour être en état de lutter avec les produits étrangers, introduits ouvertement ou clandestinement sur son territoire (1), elle ne pouvait en outre empêcher les métaux précieux de la déserter pour se répandre dans les autres États, où leurs services étaient plus recherchés, où leur prix se maintenait mieux. Ne délaissait-elle pas d'elle-même, au surplus, en se confiant en la fortune de l'Amérique, tout labeur utile, toute active production? Cependant la révolution monétaire qui provint de ces diverses causes a été beaucoup plus lente à se produire qu'on ne serait aujourd'hui tenté de le croire. Si les lois restaient impuissantes à la prévenir, les lenteurs du mouvement commercial de cette époque y mettaient d'incessants obstacles ; et c'est aussi, pour l'Espagne, le temps de l'expulsion des Juifs et des Maures, la partie la plus active de ses peuples, comme de l'accroissement de ses biens de main-morte, de l'extrême multiplicité de ses corporations civiles ou religieuses, de l'irréparable perte de ses libertés publiques.

Le gouvernement espagnol croyait avoir assez fait, assez pro-

(1) Les rentes, qui étaient au denier 10, tombèrent, en Espagne, au denier 20, selon l'Inca Garcilasso, cité par Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXII, ch. VI.

tégé les champs et les ateliers métropolitains, en leur réservant la fourniture en Amérique de toutes les denrées européennes. Ainsi le vin, le chanvre, le lin, les vaisseaux, la poudre, le sel, pour ne citer que ces exemples, ne pouvaient être produits dans les colonies, et, dès que la route des Indes occidentales fut connue des autres États, l'Espagne recourut aux tarifs de douane. Elle interdit même à tout vaisseau étranger de relâcher sur les côtes du Nouveau-Monde pour réparer ses avaries. Ruiner les indigènes au profit des colons et ceux-ci au profit de leurs compatriotes, c'était toute son économie politique et toute sa politique. Elle avait cette conviction de Colbert, que « les colonies existent dans l'intérêt seul des métropoles, » et entendait de semblable façon cet intérêt. Pendant le séjour encore de M. de Humboldt à Mexico, le vice-roi d'Espagne, comme les gouverneurs de la Gaule sous Domitien, recevait l'ordre de faire arracher les vignes, parce que le commerce de Cadix se plaignait d'une diminution dans la vente des vins (1). Qui ne le sait? la cour de Madrid força les Indiens à se marier à treize ou à quatorze ans, afin d'augmenter le nombre des contribuables! Le résultat de tant d'imprévoyante avidité, de tant d'imbécile arbitraire, c'est que Cuba, l'île magnifique, la reine des Antilles, qui si facilement alors aurait approvisionné l'Europe entière de sucre, ne pouvait fournir sa seule consommation à l'Espagne, et que Tolède, Cordoue, Séville, Cuença, Huet, Ciudad-Real, Ségovie, Vellecastes, Grenade ont successivement perdu leurs fabriques de soie, de draps, de cuirs et d'armes. Les relations commerciales de l'Espagne et de ses possessions étaient réduites à un tel point, vers la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, que les Italiens et les Français faisaient les quatre cinquièmes de son négoce, et les

(1) Heureusement, dit M. de Humboldt, cet ordre, comme beaucoup d'autres, ne fut pas exécuté. *Voyez* son *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. II, p. 484.

neuf dixièmes de celui de l'Amérique. Il n'est aucune législation coloniale pourtant, si ce n'est celle de l'Angleterre, où les restrictions, les priviléges, les monopoles n'occupent encore la plus large place. La seule différence avec le passé, c'est que de pareilles mesures semblaient à tous profitables naguère, tandis qu'elles ne le paraissent plus maintenant qu'à quelques personnes, trop habiles pour laisser discuter leurs adversaires, et trop avides pour se vouloir instruire. Adam Smith lui-même croyait qu'elles enrichissaient le commerce des métropoles.

Quoi qu'il en soit, les idées de monopole guidaient si rigoureusement la conduite de l'Espagne, que le commerce des Indes occidentales fut attribué au seul port de Séville, puis à celui de Cadix. C'est de là que partaient chaque année deux expéditions, escortées de navires de guerre : les *galions*, au nombre de douze gros navires, et la *flotte*, au nombre de quinze. L'une faisait voile vers l'Amérique méridionale, et abordait à Porto-Bello; l'autre se rendait au Mexique, et débarquait à la Vera-Cruz, villes où s'opéraient les échanges des deux mondes, surtout aux époques des grandes foires. De la sorte, les commerçants espagnols purent organiser leur trafic à peu près comme l'aurait fait une compagnie exclusive ; et ils étaient assurés, en outre, des gains faits dans les reventes au sein de l'Amérique ; car aucun étranger n'était admis à s'y établir, ainsi qu'il en avait été autrefois dans certaines colonies de Carthage : chose curieuse, principalement dans celles situées en Espagne.

Le gouvernement de Madrid finit par imposer de telles entraves au commerce colonial que, s'il ne se l'attribua pas, il le concentra du moins entre les mains d'un très-petit nombre de maisons privilégiées. Il ressaisit aussi toute l'administration de ses possessions, qu'il avait en partie laissée aux colons lorsqu'il se préoccupait surtout d'étendre sa domination en Europe. Mais il valait encore moins que les particuliers, et la période de décadence des Indes oc-

cidentales, fort rapprochée ainsi de leur conquête, commence réellement à cette époque. Si rapide qu'elle ait été pourtant, J. B. Say s'étonnait, après avoir lu les exactes *Notices* de don Jorge-Juan et de don Atonio de Ulloa (1), qu'elle ne l'eût pas été davantage. Il n'y a que l'édit du *commerce libre*, du 12 octobre 1778, qui ait rendu quelque activité aux transactions de l'Espagne avec l'Amérique ; l'exportation annuelle du Mexique, par la Vera-Cruz, s'éleva presque aussitôt en effet de 617,000 à 2,840,000 piastres (2).

Le gouvernement de Lisbonne avait agi avec moins de mesure encore; il s'était dès l'origine réservé la gestion absolue de ses colonies et la pleine disposition de leur négoce, soit extérieur, soit intérieur. Chaque année, en conséquence, une flotte presque royale partait du Tage et allait aux Indes vendre son chargement et prendre un nouveau fret. Lisbonne était le seul port où les étrangers pussent s'approvisionner du coton, de la soie, des épices de l'Orient; car les Portugais, non plus que les Espagnols, n'ont jamais transporté leurs denrées coloniales dans les centres commerciaux de l'Europe. Pour mieux assurer la navigation de la mer des Indes à sa patrie, Albuquerque paraît même avoir voulu détourner le cours du Nil dans la mer Rouge, en cherchant, par un nouveau désert entre la Méditerranée et le golfe Persique, à créer un imprenable rempart aux Indes : merveilleuse pensée qu'ont trop négligée jusqu'ici les prohibitionnistes. De la sorte, bien que les produits de l'Asie résultassent du travail agricole des naturels, et que ceux de l'Amérique fussent dus à l'extraction de mines ; que là tout se résumât dans une opération commerciale, et qu'ici tout aboutît à une acquisition de numéraire, la gestion économique de ces pays était presque semblable. Les désordres

(1) *Noticias secretas de America*. Rapport secret fait à l'ancien gouvernement espagnol par deux hommes instruits qu'il avait chargés de parcourir les possessions d'Amérique; imprimé à Londres en 1826. In-4.

(2) Cet édit était loin, toutefois, de rendre le commerce libre. Il ouvrait seulement quatorze ports aux productions de l'Amérique.

de l'administration et l'oppression des populations y différaient également fort peu, malgré la moindre cruauté des Portugais, qui se contentèrent, dès le principe, de réduire en esclavage les peuples qu'ils avaient subjugués.

Quoi qu'il en soit, lorsque Philippe II réunit sous son sceptre les possessions de l'Espagne et du Portugal, il fut maître de l'empire le plus vaste et le plus extraordinaire qui jamais eût existé; mais ni le sombre et morne roi de l'Escurial, ni ses successeurs, n'étaient capables de conserver de pareilles conquêtes. A cette époque, tout semble aussi bien se conjurer contre l'Espagne. Ce « vaisseau dont la proue était dans la mer des Indes et la poupe dans l'océan Atlantique, » mal conduit et mal équipé, en proie aux flots des révoltes intestines et des guerres extérieures, est assailli par les nations protestantes et les souverains coalisés. De toutes parts, les liens qui le rattachaient à l'Amérique et aux Indes commencent à se rompre; le soleil cesse de l'*éclairer toujours*. Il paraissait porter les destinées du monde, en détenir les richesses, et, sans grandeur ni fortune, il s'abîme dans les flots. L'Espagne n'est même plus, à ce moment, l'un de ces États qui, selon l'expression de Sully, ont les bras et les jambes forts et puissants, et le cœur faible et débile.

III

Ce sont les Hollandais qui lui ont imposé ses premières défaites. Dès qu'ils furent parvenus à l'indépendance, ils vinrent, comme les autres nations commerçantes, chercher à Lisbonne les denrées des Indes; mais Philippe II, pour se venger de leur révolte et croyant ruiner le commerce d'économie qu'ils commençaient à entreprendre, leur ferma ce port. Au lieu de se rendre, ils arment une flotte contre l'Espagne, et envoient les deux frères Houtman s'emparer des anciens établissements portugais de l'Asie

et en fonder de nouveaux. En peu de temps, grâce à leurs succès, Batavia devint la capitale de cinq gouvernements (1), et où ils ne peuvent être souverains, ils créent des comptoirs ou s'emparent du commerce, par des traités avec les princes indigènes (2). Vers la même époque, on les voit également s'établir au Cap et au Brésil, et plus tard à Saint-Eustache, à Tabago, à Curaçao et à la Guyane.

C'est pour mieux vaincre les obstacles qu'ils rencontraient dans de si vastes entreprises qu'ils ont formé leurs compagnies des Indes orientales et occidentales, en leur remettant l'administration de ces possessions, ainsi que leur négoce, organisé sur le système prohibitif le plus rigoureux. Aussi le prix des épices, qui avait doublé sous le monopole des Portugais, s'accrut-il encore dans leurs comptoirs. Elles agissaient naturellement, dit Jean de Witt, pour de gros gains avec un petit trafic. Afin de maintenir la cherté des denrées dont elles étaient les pourvoyeuses, plus d'une fois même, le dois-je rappeler? elles ont jeté à la mer une partie du chargement de leurs vaisseaux, ou détruit les récoltes de leurs domaines. Le roi de Ternate ne dut-il pas soutenir une guerre pour s'être opposé à ce que le girofle fût partout arraché, si ce n'est à Amboine?

Je ne reviendrai pas sur l'appréciation des compagnies commerciales privilégiées (3); il me suffit de remarquer ici qu'elles ont beaucoup contribué à distinguer la colonisation hollandaise des colonisations portugaises et espagnoles, en lui imprimant un caractère tout mercantile. Elles ne se proposèrent jamais, en effet, de gagner de nouvelles populations au christianisme (4), ou de soumettre de nouveaux territoires à la puissance

(1) Ces cinq gouvernements avaient été établis à Java, à Amboine, à Ternate, à Ceylan et à Macassar. Le gouvernement du Cap forma plus tard le sixième.

(2) Ils se firent ainsi reconnaître le droit exclusif de trafiquer avec le Japon.

(3) *Voyez* mon v^e ch. du liv. II.

(4) Les indigènes gardèrent leur culte et leurs coutumes.

politique de leur patrie ; leurs vues sont restées purement industrielles, et c'est pourquoi la colonisation hollandaise est l'un des premiers faits où se dévoilent ouvertement les tendances et le génie du monde moderne. Lors même qu'elles ajoutaient des forts à leurs comptoirs, recevaient ou envoyaient des ambassades, ces compagnies ne cherchaient encore qu'à protéger leur négoce, qui, dans la métropole, profitait des relations du plus vaste commerce d'économie. Car les vaisseaux hollandais, le roulage de l'Océan, comme parlait William Temple, pénétraient dès lors dans toutes les rades, transportaient toutes les marchandises.

Par malheur, la fortune des Provinces-Unies, si éclatante durant tout le dix-septième siècle, s'est effacée dès le commencement du siècle suivant, devant celle de l'Angleterre. Les guerres, les dissensions, les impôts excessifs, les fâcheux règlements de douanes les firent déchoir du rang qu'elles occupaient depuis l'abaissement de la péninsule espagnole. L'île de Pouleron, prise par les Anglais, et le Brésil, recouvré par les Portugais, sont leurs premières pertes coloniales, suivies bientôt d'un grand nombre d'autres, beaucoup plus regrettables. Cependant les établissements de ce peuple, demeuré dans toutes les situations si laborieux et si libre, de cette république de marchands de fromages, comme disait dédaigneusement la cour de Louis XIV, fort éloignée de ses nobles services et de sa réelle grandeur, n'en sont pas moins restés jusqu'à nous très-multipliés et très-importants. Ses îles des mers de la Sonde valent, à elles seules, un empire ; Java, qui renferme 10 millions d'habitants dans les résidences qui lui sont soumises, Sumatra, Madoura, Célèbes, Banca, Bornéo figurent parmi les plus belles terres du globe, comptent entre les plus florissantes possessions qu'ait jamais détenues l'Europe, bien que les lois qui y régissent le travail et la propriété, soient encore marquées du sceau de l'arbitraire, fâcheux et coupable là comme partout.

L'extension des colonies anglaises a trouvé un motif, non ex-

clusif, il s'en faut de beaucoup, secondaire même, mais tout particulier, dans l'intérêt de son aristocratie. Car l'armée et la marine qu'elles ont exigées, les places et les traitements qu'elles ont procurés, ont de tout temps formé l'une des listes civiles de ses branches cadettes. Commencées sous Élisabeth, les entreprises de colonisation de l'Angleterre sont néanmoins demeurées longtemps fort restreintes ; elle n'était en état de lutter, dans aucun hémisphère, contre l'Espagne, le Portugal ou la Hollande. Ses conquêtes n'ont eu quelque importance en Orient qu'à partir de 1600, époque de la formation de la compagnie des Indes. Elle était le plus souvent forcée auparavant, pour fuir toute rencontre, de s'y diriger par la mer Caspienne et la Perse ; et c'est pareillement dans les premières années du dix-septième siècle qu'elle a créé des compagnies privilégiées pour trafiquer avec l'Amérique (1), où son premier établissement permanent fut James-Town, fondée en 1607 dans la Virginie. Cette province dont le nom consacrait au delà de l'Océan le glorieux souvenir de la reine vierge, de la célibataire Élisabeth, put en outre, par une exception fort remarquable, commercer avec les étrangers, sans entraves, sans droits de douane, pendant plusieurs années (2) ; aussi fleurit-elle rapidement, comme l'observe Robertson, sans indiquer suffisamment la cause à laquelle elle le dut.

Les Anglais s'étaient dirigés vers le nord de l'Amérique dans l'espoir d'y découvrir, comme au sud, des mines d'or ; ils n'y rencontrèrent qu'un sol rude au travail, un climat à variations extrêmes, des populations encore livrées à la vie sauvage. Mais quelle contrée ne donne des richesses infinies et ne brille bientôt d'un vif éclat, quand la culture la féconde et que la liberté la pro-

(1) Celles de Londres et de Plymouth, fondées en 1606, la première pour la côte méridionale (la Virginie, du 34e au 41e degré) ; la seconde pour la côte septentrionale (la Nouvelle-Angleterre, du 42e au 45e degré).

(2) Sept années.

tége? C'est seulement en 1626, il sied de ne le point oublier, que l'Amérique du Nord, cette grande, cette imposante puissance de nos jours, a reçu ses premiers colons, ces trois cent cinquante puritains qui, pour adorer publiquement leur Dieu, fuyaient au delà des mers, bravant tous les périls, renonçant à toutes les joies. Nobles ancêtres du peuple le plus appliqué aux travaux manuels, le plus ambitieux de la fortune, comme pour mieux montrer les rapports de la pensée et des labeurs, comme pour enseigner que le travail est la plus sainte prière que l'homme puisse adresser à son Créateur. Quel honneur est-ce surtout d'avoir fondé le plus vaste empire qu'on ait vu, sans guerre, sans violence, par la seule constance des efforts, par l'unique bienfait des franchises ! Et quelle leçon devrait ressortir pour tous les peuples du contraste que présentent les anciennes possessions espagnoles et ces anciennes colonies anglaises ! Ici tout avance, tout progresse sous l'impulsion de l'industrie et de la liberté : on dirait une barque magnifique qu'un flot sans cesse grossissant porte à la hâte vers les espaces les plus favorisés. Là, tout s'énerve, s'anéantit, au contraire, sous les hontes de l'absolutisme et de l'oisiveté. L'énergie ne s'y révèle que par des secousses sans suite, des révoltes propres seulement à détruire et à ruiner : comme les rameaux d'un immense mancenillier, les lois et les mœurs de l'Espagne de Charles-Quint et de Philippe II y semblent avoir versé une torpeur accablante, un ignominieux affaissement.

Ce n'est que quelques années après leur établissement au nord de l'Amérique, que les Anglais ont fondé leur puissance dans les Antilles. Ils occupèrent la Barbade, Saint-Christophe, Bermude et Nevis, Mont-Serrat et Antigue dans la première moitié du dix-septième siècle, et vers 1655 s'emparèrent de la Jamaïque. Alors seulement, aussi bien, commençait à s'apprécier la valeur de ces îles, qui ne produisaient guère auparavant que de mauvais tabac et un peu de coton ; la culture de la canne à sucre, transportée des

Canaries en 1641, venait d'y réussir. Dans la première moitié du dix-septième siècle également, les Anglais pénètrent à Surinam, prennent les îles de Bahama et de la Providence, et se livrent aux grandes navigations et aux pêches lointaines de Terre-Neuve et du Groenland. Ils possèdent enfin, dans les dernières années de ce siècle, les forts de Saint-James et de Sierra-Leone en Afrique, et dans le suivant vont, sous la conduite de Cook, aux terres australes et fondent leur vaste empire des Indes.

Dès lors, leur puissance coloniale n'a plus de rivale; elle s'étend sur tous les rivages, s'appuie à tous les continents. C'est comme un vaste réseau dont les mailles, quoique encore éparses, embrassent le globe entier. Orgueilleuse de ses succès, la Grande-Bretagne oublie même ses anciennes luttes pour la liberté des mers, et prétend à leur pleine souveraineté. Son jurisconsulte Selden ne se propose rien moins que de prouver son exclusive propriété sur les quatre mers qui baignent ses côtes. Quelle marine, du reste, aurait alors été capable de s'opposer à la sienne? Quelle concurrence pouvait effrayer son négoce? Londres n'était-il pas déjà le marché de l'univers, l'*universi orbis terrarum emporium* d'Adam Smith? L'Espagne alla jusqu'à lui concéder dans le traité de l'Assiento, à l'encontre de tout son passé, le privilége d'approvisionner les provinces qu'elle possédait en Amérique (1), et l'on connaît son traité de Methuen avec le Portugal, dont on a si singulièrement voulu faire la condamnation du libre échange. Dès ce temps, ces paroles de Robert Peel, inspirées sans doute d'un souvenir de Burke (2), auraient pu se faire en-

(1) L'Angleterre faisait auparavant, d'ailleurs, le commerce d'Amérique, en contrebande, par les îles de la Jamaïque et de la Providence. Le texte du traité de l'Assiento était assez restrictif; mais l'Angleterre lui donna la plus large extension. *Voyez* la *Richesse de la Hollande*, t. I, p. 488.

(2) «Tant que vous aurez, disait Burke en 1775, la sagesse de faire de l'autorité souveraine de ce pays comme le sanctuaire de la liberté et le temple auguste et sacré de notre foi commune; partout où la race d'élite des fils de l'Angleterre adore la liberté, ils tourneront leurs regards vers vous..... La servitude peut

tendre à la tribune anglaise : « Un temps viendra où d'innombrables millions d'hommes nés de notre sang, mis par notre vaste colonisation en possession d'une grande partie de notre globe, vivant sous des institutions issues des nôtres, parlant notre langue, un temps viendra, dis-je, où ces innombrables millions d'hommes se rappelleront avec orgueil les exemples de courage et de constance qu'ont donnés nos pères. »

Quant au trafic de la Grande-Bretagne avec ses colonies, il a, lui aussi, été ordonné d'après les doctrines de l'école mercantile, surtout depuis l'*Acte de navigation* promulgué par Cromwell. Elles ne pouvaient consommer que les produits de la métropole, opérer leurs transports que sur ses vaisseaux, ne se livrer qu'aux fabrications qu'il lui plaisait d'autoriser. La construction des fenderies, des forges et des fourneaux pour la fabrication de l'acier, par exemple, ou le laminage du fer, les fabriques en grand de chapeaux et de lainages (1), leur étaient interdites ; l'importation des cotonnades de l'Inde y était condamnée (2); des surtaxes énormes frappaient, à l'entrée des ports anglais, leurs sucres raffinés; elles ne pouvaient enfin vendre leurs denrées communes qu'au sud du cap Finistère, tandis que celles qui ne faisaient nulle concurrence à l'Angleterre lui étaient exclusivement réservées (3). Elles avaient heureusement, et seules ont eu jusqu'à nous une compensation à de telles iniquités dans leurs constitutions libérales ; car chacun de leurs gouverneurs était, dès ce temps, assisté d'un conseil et ne pouvait agir qu'avec le concours des députés des paroisses (4).

leur venir de partout. C'est une ivraie qui croît dans tous les champs. Ils peuvent l'aller chercher en Espagne, la retrouver en Prusse..... Mais la liberté ! c'est de vous seuls qu'ils la peuvent recevoir. »

(1) *Voyez* Adam Smith, liv. IV, ch. VII.

(2) Elle fut condamnée en 1721.

(3) Par des primes ou des droits différentiels. C'est, je crois, le premier exemple des primes d'importation.

(4) Jusqu'au récent bill qui les a toutes placées sous le régime constitution-

Tout à la fois, les compagnies privilégiées qui les devaient exploiter ont bientôt succombé, excepté celle des Indes orientales, dont les premières faveurs furent octroyées en retour d'un prêt de 50 millions fait à l'État, à 8 p. 100 d'intérêt; et ce n'a pas été pour elles un médiocre avantage. Il faut, en effet, savoir toutes les ignominies des gouvernements barbares pour ne pas répéter, à propos de ces sociétés, que « le pouvoir d'une compagnie exclusive de marchands est, pour un pays quelconque, le pire des pouvoirs (1). » L'effroi vous prend, écrivais-je moi-même bien avant la dernière et sanglante révolte des Indes, et en parlant de la compagnie qui les régissait encore, quand on songe que le seul but de cette compagnie est une spéculation, que le cours naturel des choses doit amener sa ruine, et qu'elle dispose de la fortune et de la vie de millions d'hommes. L'historien de ses finances comparait, de son côté, les Indiens, sous l'oppression qu'elle leur imposait, à une balle de coton réduite au quart de son volume par l'action d'une presse hydraulique. Quelles taxes, quelles corvées, quelles abominations a-t-elle décrétées et accomplies, bien qu'elle ait été la mieux organisée de toutes les sociétés pareilles, et c'est pour cela que je m'y arrête, et qu'elle ait laissé une dette volontairement souscrite de 62,095,175 livres sterling (2)! Montgommery s'écrie enfin, dans son *Histoire des colonies britanniques*, trop bien justifiée en cela : « L'inique administration de la compagnie des Indes n'a pas desséché les veines de ce corps épuisé, mais y a fait couler la haine et le désespoir (3). » Comment, au

nel, à part l'Inde. — Les colonies anglaises étaient divisées en deux catégories : les *colonies de la couronne*, où la couronne possédait seule le pouvoir législatif; les *colonies à charte*, qui avaient le privilége de faire leurs lois elles-mêmes. Leurs résolutions ne pouvaient toutefois passer sans la sanction du gouvernement métropolitain.

(1) Pensée d'Adam Smith.

(2) Cette dette a surtout été créée pour payer aux actionnaires de la compagnie un intérêt constant de 10 p. 100, qu'on déclarait pris sur les bénéfices.

(3) Peu avant la révolte de 1857, sir Charles Napier répétait à peu près ces paroles, en s'appuyant sur les faits qu'il avait vus aux Indes.

reste, pouvait-on douter des vengeances qui se préparaient, lorsqu'on voyait ces *voulsa,* lugubres *promenades de la mort*, où se mêlaient, folles d'angoisses et de haines, des populations entières, chassées par les souffrances de la famine et les exigences du fisc ? L'acquisition de l'Inde anglaise est l'un des plus étonnants phénomènes de l'histoire. Il n'a pas fallu plus de soixante ans pour qu'elle s'élevât de la simple condition de factorerie commerciale à l'état de puissance ayant 100 millions de sujets directs et 100 millions de vassaux régis par des princes à la solde de la Grande-Bretagne; et les conquérants de cet immense empire, c'est une pacifique association de marchands et d'actionnaires. Rien de semblable ne s'était encore vu dans les annales humaines; mais je ne sache pas non plus de hontes ni de crimes qui n'aient été commis en vue de ce résultat.

Rossi se demandait si ce pays, « en n'ayant eu recours qu'à de simples relations d'intérêt et à des relations libres, ne serait pas plus avancé aujourd'hui dans l'échelle de la civilisation qu'il ne l'est après tant de souffrances, sans compter la perte de son indépendance. » M. Bright, l'éminent *commoner* et l'une des renommées les plus pures de notre époque, assurait, au contraire, lors de l'insurrection qui a mis fin à l'existence de la compagnie des Indes, en se ralliant à une opinion dès longtemps émise par J. B. Say (1), que « le gouvernement de la compagnie devait être maintenu, parce qu'il était infiniment au-dessus de tous les gouvernements orientaux. » Pour moi, si désireux que je sois de ne pas voir cesser la domination anglaise en Orient, dans l'intérêt de la civilisation, des progrès de l'Asie tout entière, j'applaudis de grand cœur cependant à la déchéance de la compagnie, qui a fait preuve de tant d'incapacité, d'avidité et de cruauté. Vers la fin de son existence, il est vrai, elle avait doté ses territoires de magni-

(1) Dans son *Cours d'économie politique*, J. B. Say a publié une très-intéressante notice sur la compagnie des Indes.

fiques travaux agricoles et de nombreuses voies de communication; elle y avait proclamé la liberté de la presse et l'institution du jury; mais c'est qu'il lui fallait compter avec l'opinion publique et le parlement anglais. La nouvelle administration, ressortissant directement de la couronne, continuera certainement ces heureuses traditions, et réunira bien d'autres avantages à ceux-là (1).

L'exemple des États-Unis devrait, au reste, convaincre tous les peuples que les mères patries sont les premières intéressées à la prospérité des colonies, à leur indépendance même, lorsqu'elles se peuvent utilement gouverner. C'est surtout pour le négoce que ces possessions semblent utiles, et les exportations britanniques ont triplé dans l'Amérique du Nord aussitôt après sa révolution. Elles y dépassent maintenant 14,520,000 livres sterling, tandis qu'elles n'étaient, en 1772, réunies à celles de toutes les Indes occidentales, que de 5,155,734 livres sterling (2). Quelles sommes à la fois coûtent la garde et l'administration des colonies! Quelles dépenses, quelles pertes entraînent les protections douanières qu'elles continuent presque partout à susciter! On a calculé que les seuls droits mis sur les sucres ne coûtaient pas moins de 80 millions, chaque année, à l'Angleterre.

Quels que soient, toutefois, les torts de cette contrée envers ses possessions, reine des flots, elle a partout effacé les traces des puissances maritimes et coloniales qui l'ont précédée, et l'on oublie presque les moyens odieux qui trop souvent ont assuré ses succès, quand on pense à tous les principes d'instruction, de travail, de

(1) *Voyez* un article sur les Indes anglaises, publié dans le *Journal des économistes* de décembre 1857.

(2) Bristol, principal entrepôt du commerce américain à la fin du siècle dernier, se disait à toujours ruinée si l'Amérique parvenait à l'indépendance. Dix ans après ce grand fait, ses négociants réclamaient un bill qui les autorisât à agrandir leur bassin. En 1851, les importations anglaises des États-Unis se sont montées à 21,410,369 liv. st.; celles de l'Australie à 11,931,252 liv. st.; et celles des Indes, cinquante à soixante fois plus peuplées que l'Australie, à 10 millions 25,969 liv. st.

bien-être, d'indépendance, qu'elle a portés et qu'elle s'efforce chaque jour encore de répandre chez les différents peuples. Ses colons ne se gouvernent-ils pas tous, en effet, librement de nos jours, si ce n'est du moins aux Indes? N'a-t-elle pas affranchi leur trafic de toute mesure exceptionnelle, de toute injuste taxe? Où qu'ils soient placés, chacun d'eux peut redire avec orgueil, comme avec reconnaissance, en pensant à ses glorieux rivages, les beaux vers de Shakspeare :

This royal throne of kings, this sceptered isle,
This precious stone set in the silver sea (1).

L'homme de race anglaise est au surplus le vrai conquérant. Rien ne l'arrête, ni les affections de la famille, ni l'amour du sol natal, ni les liens du passé; il s'avance sans jamais regarder derrière soi. Dans son désir de richesse et de grandeur, il affronte résolûment chaque péril, endure sans plainte chaque fatigue; et tout ensemble n'oublie nulle part sa dignité d'homme libre. Partout il lui faut au moins l'image de sa Charte, qu'il croit, à l'exemple de Montesquieu, l'incontestable signe de sa supériorité, le plus noble chef-d'œuvre de l'esprit humain (2). Admirables qualités, qui nous paraissent d'autant plus précieuses que, jusqu'ici, nous les possédons moins. Impatients, mobiles, dénués de toute initiative, comme de toute confiance personnelle (3), effrayés de tout éloignement et de toute responsabilité, nous ne savons pas même conserver notre individualité, lorsque l'inexorable nécessité nous chasse de notre patrie. Notre besoin de relations, de société nous avait entraînés au Canada, par exemple, à devenir à demi-sauvages, et qu'ont gagné ses habitants à notre commerce, sinon

(1) Ce royal trône de rois, cette île sceptrée, cette pierre précieuse sise dans la mer d'argent.

(2) L'Angleterre possède quarante-cinq colonies. Son négoce avec elles forme à peu près la septième partie de tout son mouvement commercial.

(3) Grâce à notre centralisation administrative surtout.

d'apprendre l'usage de nos fusils et les mesures de nos danses? Après une possession de deux cents ans, nous n'y avons laissé qu'un surcroît de population de 27,000 âmes, sans avoir en rien changé l'aspect du pays; tandis que vingt ans après la conquête anglaise, l'augmentation de la population y était de 113,000 habitants, et toute l'organisation sociale et politique y était renouvelée.

Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt.

C'est en parlant du Canada que M. de Tocqueville (1) s'est plu surtout à juger l'esprit de l'administration de Louis XIV, si complétement et si malheureusement conservée jusqu'à nous. « On se croirait déjà, dit-il, en pleine centralisation moderne, et en Algérie. Le Canada est en effet l'image fidèle de ce qu'on a toujours vu là. Des deux côtés, on se trouve en présence de cette administration, presque aussi nombreuse que la population, prépondérante, agissante, réglementante, contraignante, voulant prévoir tout, se chargeant de tout, toujours plus au courant des intérêts de l'administré qu'il ne l'est lui-même, sans cesse active et stérile. »

De son côté, notre gouvernement a presque constamment repoussé les idées de colonisation. Deux grands ministres seuls de l'ancienne monarchie, Richelieu et Colbert, ont désiré que la France devînt une puissance maritime considérable, par ses lointains établissements et son commerce extérieur. Mais les tentatives de Richelieu dans les Indes orientales et occidentales sont restées sans succès, et Colbert, après nous avoir trouvés établis à Saint-Domingue (2), et sur le point de l'être au Sénégal et à Cayenne (3),

(1) M. de Tocqueville, *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 387.

(2) La partie française de Saint-Domingue, — les deux tiers de l'île, — embrassait les deux tiers du commerce extérieur de la France.

(3) Au seizième siècle, la France occupe les Canaries, et c'est pour les Espagnols, puis Madère, et c'est pour les Portugais; Villegagnon se saisit de la ma-

n'a fait à peu près que réunir à la couronne, moyennant un million de francs, les onze îles des Antilles dont nous nous étions successivement emparés (1). C'est dans le préambule de l'édit qui sanctionne cette réunion, qu'il déclare, fidèle à ses opinions protectionnistes, que les colonies sont uniquement destinées à procurer des débouchés aux industries de la métropole et des stations à ses flottes. Il y interdit, sous peine de galères, d'amende ou de confiscation, tout autre trafic que celui qu'elles feraient avec la France, et sous son inspiration, Louis XIV écrivait encore au comte de Blénac : « J'approuve fort les ordres que vous avez donnés d'informer contre ceux qui sont accusés d'avoir fait commerce avec les étrangers; je vous répète qu'en ce point consiste le principal de votre application. » Depuis cet établissement du pacte colonial, fondé sur l'extravagance et l'iniquité, selon l'expression du plus célèbre économiste, et dont il est permis, depuis quelques mois seulement, de prévoir la ruine, il n'y a que les disettes de 1777 et de 1778, de 1847

gnifique rade de Rio-Janeiro ; un autre Français s'empare de ce paradis terrestre qu'on appelle la Floride. Michelet, *la Ligue et Henri IV*, p. 418, 419. Il attribue même aux Dieppois la découverte de l'Amérique.

(1) Ces îles étaient la Martinique, la Guadeloupe, Sainte-Lucie, Grenade, les Grenadilles, Marie-Galante, Saint-Martin, Saint-Christophe, Saint-Barthélemy, Sainte-Croix et la Tortue. Ces cinq dernières avaient été vendues par leurs fondateurs aux Maltais, en 1651 ; les autres, à des particuliers. — Dans le principe, tous les territoires conquis dans les Antilles devaient revenir à la *Compagnie des îles de l'Amérique*. Cette compagnie en faisait des concessions partielles à certains fondateurs de colonies, auxquels le roi accordait le gouvernement des terres concédées. Ces fondateurs étaient à la fois propriétaires et chefs militaires. Ils partaient de France avec des colons, qui allaient former à leur compte une habitation, et des ouvriers, qui étaient engagés en général pour trois ans (les 36 mois). Les chefs de la compagnie partageaient les terres à chaque colon. Les habitants de ces colonies ne payaient qu'un seul impôt, acquitté par tête, et établi au profit de la compagnie et du gouverneur. En général, c'était de 60 à 100 livres de tabac pour la compagnie, et 25 livres pour le gouverneur. Le tribunal de chaque île se composait du gouverneur et de ses lieutenants. Il n'y avait pas de garnison. Les *engagés*, les trente-six mois, qui souvent avaient servi, formaient, sous le commandement des maîtres, des compagnies.

et 1851, qui nous y aient fait renoncer. Les étrangers étaient eux-mêmes repoussés autrefois de nos possessions, comme *infectés d'hérésies* (1).

Une autre erreur de Colbert, c'est d'avoir livré les colonies à l'arbitraire administratif, et d'avoir remis notre commerce maritime aux mains de sociétés privilégiées (2), qui toutes succombèrent bientôt d'ailleurs sous leur mauvaise organisation et nos tarifs de douanes. Ainsi la compagnie des Indes orientales, formée en 1664 et qui avait créé un comptoir à Surate, fondé Pondichéry, fait quelques tentatives sur Madagascar, dut se dissoudre dès que les produits manufacturés de l'Inde furent prohibés (3); car c'était encore là vouloir résoudre le problème de vendre sans acheter.

Après Colbert, nos colonies prirent cependant, durant quelques années, une remarquable extension. Notre agrandissement au Canada, les conquêtes des îles de France, de Bourbon, de Tabago, les victoires de Labourdonnais et de Dupleix dans les Indes, datent de cette époque. Mais bientôt nos succès se virent dépassés par nos revers; constatés d'abord dans le traité de 1763, ils n'ont cessé qu'en 1815. Il n'est pas jusqu'à la faillite du père Lavalette, supérieur général des jésuites dans les îles du Vent (4), qu'il ne faille consigner comme l'une des causes de proscription de son ordre sous Louis XV. Aussi notre drapeau flotte-t-il à peine maintenant sur quelques plages lointaines, notre population ne couvre-t-elle au dehors que les territoires les plus restreints. Nous avons pourtant moins à regretter nos anciennes possessions que le peu d'importance de notre marine, les restrictions de notre com-

(1) Paroles de Louis XIV, qui voulait repousser les étrangers de nos possessions américaines.

(2) Compagnie des Indes orientales, des Indes occidentales, du Sénégal, de Guinée.

(3) Après Colbert.

(4) Il avait accaparé tout le commerce des petites Antilles.

merce, la rareté des peuples habitués à nos idées, à nos mœurs, à notre langue, à nos besoins. Pour ne parler que des établissements qui nous restent, quels avantages avons-nous retirés de la Martinique, de la Guadeloupe, de Bourbon, de la Guyane? Quel bénéfice nous est-il revenu de Pondichéry et du Sénégal? Il fallait vraiment à Ricardo toutes les inconséquences de sa logique outrée pour combattre l'opinion de Smith que je viens de rappeler, sur les pactes coloniaux, en réfutant lui-même, en cette occasion, sa théorie des échanges. Oublions nos pertes, et sans prétentions exclusives, sans injustes monopoles, obéissant seulement aux équitables lois de la libre concurrence, cherchons, dans la commune arène des affaires, à étendre nos relations et notre influence. Aucun trafic n'égale celui de l'Amérique du Nord, qui ne possède point de colonies et en s'est assurée nulle part de priviléges.

Ce n'est pas, sans doute, qu'il ne reste de grandes choses à faire à l'émigration, l'un des principaux moyens de civilisation, on ne le peut méconnaître. Mais, si les peuples les plus avancés ont encore à répéter l'orgueilleuse parole romaine :

Sistimus hic tandem, nobis ubi defuit orbis,

leurs lointains établissements ne doivent plus offrir que le caractère d'entreprises privées et d'indépendantes associations. Guillaume Penn, allant, à la tête d'un petit nombre de ses courageux compatriotes, sans secours officiels, sans protection, fonder dans les solitudes de l'Amérique l'un des plus vastes empires qui se soient encore formés, voilà le modèle des futurs et des meilleurs colonisateurs. Il n'est même plus d'importantes émigrations de nos jours, qui ne soient sollicitées par les anciens émigrants, dont la satisfaction en leur nouvelle patrie s'exprime dans leurs lettres à leurs parents et à leurs amis. Quant aux colonies existantes, fondées presque toutes par le meurtre et la spoliation, elles ont droit à de justes et nombreuses réparations. On rap-

porte que César, naviguant le long des côtes d'Afrique, s'endormit et vit en songe une grande armée qui pleurait et lui tendait les bras. A son réveil, il écrivit sur ses tablettes : Corinthe et Carthage, et rebâtit ces deux villes. Il n'est aucun peuple d'Europe qui ne puisse avoir une pareille apparition, et ne se doive proposer une semblable tâche. Aussi ne saurait-on trop admirer l'acte de magnanime équité que, sous l'énergique impulsion d'un de ses plus illustres ministres, la Grande-Bretagne vient d'accomplir envers toutes ses possessions, en obéissant aux conseils anciens déjà de Walpole (1) et de Camden, de Burke et de Chatam (2). Cet octroi des plus entières franchises commerciales et politiques aux colonies anglaises, est certainement l'une des plus grandes, des plus nobles décisions de notre époque.

(1) Lorsqu'on pressait Walpole de taxer la Nouvelle-Angleterre pour subvenir aux dépenses de la guerre contre l'Espagne : « Je laisse, répondait-il, cela à faire à quelqu'un de mes successeurs qui aura plus de courage que moi, et qui aimera moins le commerce.

(2) Camden, Burke et Chatam (non dès le principe) soutinrent le droit des colonies d'Amérique à se taxer elles-mêmes, contre Grenville, alors premier ministre, qui imagina de taxer certaines denrées importées par elles ; ce qui causa leur révolte.

CHAPITRE IV

DU SYSTÈME COLONIAL.

A quoi tendent les lois imposées aux colonies. — Leurs principaux résultats. — Approbations erronées des pactes coloniaux. — Préjudices qu'ils ont causés aux métropoles. — Prospérité des colonies où la liberté commerciale a été décrétée. — Remarque sur Java. — Ce que devraient être les entreprises colonisatrices. — Réformes nécessaires dans les colonies. — D'un projet présenté pour la Guyane française. — Système de Wakefield. — Des colonies pénales. — Liberté commerciale et politique accordée par l'Angleterre à ses colonies. — Rôle futur de l'Europe dans le monde.

L'humanité, aspirant au bonheur, sans l'ajourner à une autre vie, le rêvait naguère au milieu des flots, dans les *îles Fortunées*, aux *Atlantides*, et, lorsqu'il lui fut donné d'aborder, après de longues navigations, à des terres nouvelles, écloses au sein de l'Océan, elle n'y envoya que ses pires aventuriers, en les déclarant des sols esclaves. Ces derniers mots, empruntés aux instructions qu'adressait Louis XIV au comte d'Ennéry, gouverneur des Antilles, expliquent tout le régime colonial des peuples modernes. Je le disais cependant, à la fin de mon dernier chapitre, l'infortune des colonies, loin de profiter aux métropoles, leur a toujours nui. Par la plus constante, comme par la plus juste des lois, l'oppression et la spoliation sont aussi funestes qu'elles sont coupables ; et Sismondi (1) le remarque fort justement, en interdisant aux colonies d'établir des manufactures, de faire pour elles-mêmes aucun commerce étranger, d'agir en rien sans se soumettre aux règlements les plus contraires à leurs intérêts, on a moins encore cherché la prospérité des métropoles que celle d'un petit nombre de marchands.

(1) Sismondi, *Nouveaux Principes d'économie politique*, liv. IV, ch. IX.

Il est aisé de comprendre qu'on ne saurait faire subir d'extrêmes injustices aux colonies, sans les obliger, soit à solliciter bientôt des mères patries une coûteuse assistance, soit à tenter contre elles de redoutables révoltes. Pour satisfaire la plus rapace avidité, encore faut-il des ressources, et d'où les colonies, durement, impitoyablement traitées, les attendraient-elles? C'est d'autant plus inévitable, que chaque iniquité contribue à repousser de leur sol les émigrants laborieux et paisibles, pour n'y laisser parvenir que ceux dont le hasard semble l'unique fortune, et dont nul scrupule n'arrête la violence ni la bassesse. Or, il n'est aucune absence de luxe, ou nulle faiblesse d'impôt, aucune abondance de terre ou nulle facilité de travail, avantages souvent invoqués en cette occasion, qui compensent de pareilles causes d'infériorité. De 1760 à 1770, époque qu'on cite pourtant comme l'une des plus favorables aux colonies, le nombre des ventes forcées s'est élevé à 80,000 à la Jamaïque seulement, au rapport de J. B. Say, et les dettes y atteignaient encore, à la fin de cette période, la somme de 82,500,000 livres sterling. Personne surtout n'ignore, parmi nous, qu'au moment de l'émancipation, le sol presque entier de la Guadeloupe et de la Martinique était grevé d'hypothèques énormes. Dès 1836, la dette inscrite dans la seconde de ces îles était de 226 millions de francs, et dans la première, à la fin de 1839, de 283 millions.

Si l'on tient compte des hypothèques éteintes et des inscriptions de précaution, c'était encore pour ces deux îles en 1848, selon les calculs les plus restreints, une dette de 140 millions de francs (1), et pour la Réunion et la Guyane, une autre dette de 100 millions environ. L'ensemble des propriétés rurales de la Martinique et de la Guadeloupe ne se pouvait évaluer pourtant qu'à 591,757,375 francs; et on arriverait à de bien autres chiffres

(1) J'adopte ici les réductions proposées par les personnes les plus compétentes.

en ajoutant aux dettes inscrites celles que protégeaient des priviléges occultes, et les simples dettes commerciales ou chirographaires : les seules dettes commerciales contractées envers nos ports de mer montaient à plus de 60 millions. Quelle gêne, quel abandon, quelle misère existait donc dans toutes nos possessions, au temps qui semble communément leur avoir été le plus favorable! Tout à la fois, l'intérêt de ces dettes, dont le remboursement ne pouvait s'obtenir par l'expropriation, atteignait souvent 15 et 30 pour 100; enfin, comment des exigences si rigoureuses, jointes à un dénûment si complet, n'auraient-elles pas entraîné d'innombrables contestations? Le croirait-on? les frais de justice absorbaient annuellement à la Martinique, pour ne citer que cet exemple, 1,700,000 francs. Devenus de la sorte simples géreurs de leurs propriétés, engagées le plus ordinairement au delà de leur valeur, la plupart des colons n'avaient aucun désir de travail, ne réalisaient aucun perfectionnement agricole, paraissaient n'espérer que dans le frauduleux expédient du *blanchissage*.

La condition des colonies se pourrait, jusqu'à nos jours, définir par ces seuls mots : fortune mal acquise de quelques-uns, misère extrême du plus grand nombre. Mais les personnes qui reconnaissent les torts du passé, s'inquiètent rarement elles-mêmes d'y mettre fin. Ce sont de lointaines calamités; elles se contentent de les confesser; et ce n'est aussi bien que lorsque nos idées sur les échanges seront moins erronées, que nous nous montrerons plus soucieux des intérêts dont je parle. Nous comprendrons seulement alors qu'il faut vendre beaucoup pour beaucoup acheter, qu'il n'est point de relations profitables, tout aboutissant à un troc de produits, avec des pays ruinés.

Mais si blâmable qu'il soit de laisser subsister une injuste législation, combien l'est-ce surtout d'y soumettre de nouveaux territoires! et c'est ce que nous faisons en Afrique depuis

bientôt trente ans. Il y avait là comme une autre France à créer, un immense atelier, un marché presque illimité à ouvrir, et, par d'absurdes mesures empruntées aux anciens pactes coloniaux, nous en avons repoussé les hommes, les capitaux et les produits (1). Bien plus, grâce à l'armée que nous y entretenons et qui y demeure le plus fort consommateur, nous nous sommes imposé les plus lourdes charges sous forme de revenu. Singulier perfectionnement, il le faut reconnaître, du régime prohibitif, dont on ne saurait du moins nous disputer la découverte ! Combien il eût été préférable cependant de prélever chaque année, sur nos impositions, une somme à distribuer aux fabricants et aux armateurs qui profitent des tarifs algériens ! Ils n'auraient point eu à se plaindre, les contribuables ne se seraient pas vus traiter plus rigoureusement, et la fortune de notre nouvelle colonie aurait pu prendre tout son essor. Ce serait peut-être une recette à généraliser.

Un grand nombre de publicistes, dont quelques-uns fort illustres, ont nié toutefois les préjudices des pactes coloniaux, lorsqu'ils stipulent tous les avantages au profit des métropoles, en assurant que c'était pour elles un moyen de se faire payer des impôts considérables. Les métropoles qui contraignent leurs possessions à s'approvisionner chez elles, qui taxent les produits qu'elles y exportent et se réservent ceux qu'elles fournissent, en les grevant encore de droits exceptionnels, se proposent effectivement de se faire payer des contributions. Mais toute contribution est-elle profitable? N'en est-il pas qui nuisent infiniment plus qu'elles ne rapportent? et, je le disais à l'instant, que donnent les douanes où les transactions sont nulles. Notre ministre de la marine avouait lui-même en 1820 — époque de prospérité coloniale — que les îles des Antilles nous coûtaient, en

(1) L'Algérie est heureusement assujettie en ce moment au tarif français.

frais de garde et d'administration seulement, 6 millions de plus qu'elles ne rapportaient (1). Le revenu brut des colonies espagnoles de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique, s'élevait pareillement à 38 millions de piastres en 1804, et l'unique gestion intérieure de ces colonies absorbait annuellement 31 millions. Il ne restait donc que 7 millions pour toutes les dépenses militaires et maritimes exigées par ces immenses possessions. Par suite, la dette publique de l'Espagne, en ce temps de puissance et de richesse si enviées, atteignait-elle le chiffre de 128 millions de piastres (2).

Bien des fois les *Free traders* anglais ont, eux aussi, montré que ses lointains établissements avaient soumis leur patrie à d'énormes préjudices. Arthur Young le disait parmi nous, de son côté, dès 1788 : « Si la France avait consacré à sa propre culture, pendant les vingt-cinq dernières années, les millions qu'elle a employés à conserver ses possessions des Antilles, elle en aurait retiré un produit annuel décuple de celui que lui fournissent ses îles, » en ajoutant que ce serait un grand ami des Français que celui qui les débarrasserait de ces établissements. Poivre, l'un des meilleurs administrateurs qu'aient eus nos colonies, Franklin, presque tous les économistes enfin, entre lesquels se distingue notamment, à ce sujet, J. B. Say (3), expriment les mêmes désirs, en en donnant les mêmes raisons. Malheureusement, on l'a déjà remarqué, les peuples tiennent autant que les princes à tout

(1) Les dépenses intérieures y étaient de 11,860,000 fr., et les recettes locales n'y dépassaient pas 5,790,000 fr.

(2) *Voyez* Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, t. IV, p. 252 et 253.

(3) *Voyez* surtout son *Traité d'économie politique*, liv. I, ch. XIV. — M. Danson, secrétaire de la Société de statistique de Londres, montrait, il y a quelques années, que les dépenses de l'Angleterre pour ses colonies, l'Inde exceptée, se sont élevées, de 1835 à 1836, à 2,027,990 livres sterling; et, de 1843 à 1844, à 2,432,316 liv. st.

ce qui a l'apparence du commandement (1), et renoncent aussi difficilement aux plus déplorables conquêtes.

Peut-être, il est vrai, se plaint-on trop rarement de l'imprévoyance qu'a montrée Dieu, en n'ordonnant pas l'univers en vue des priviléges et des spoliations. Mais, puisque la création n'est pas à recommencer, les législateurs ne pourraient mieux faire, il me semble, que de chercher à comprendre les règles à toujours imposées aux sociétés et de s'y conformer. Ainsi, M. de Saint-Chamans raisonnait à merveille, au point de vue protectionniste, quand il vantait les plus effroyables désastres comme les sources les plus assurées de la richesse (2). Selon lui, on s'en souvient, après les inondations où les incendies, comme en présence de l'interdiction aux consommateurs de s'approvisionner, chez les peuples étrangers, des objets les plus usuels, devaient se ressentir d'innombrables et pressants besoins, qu'on ne satisfaisait que par des achats à certains industriels. Seulement il oubliait que les besoins et les désirs ne se contentent que lorsqu'on est en position de payer ce qui les peut apaiser, et qu'en nulle contrée les mendiants les plus dénués ne sont les meilleurs clients de l'industrie manufacturière ou agricole. Les scolastiques avaient un bon précepte : *Cum negantibus principia non est disputandum*, disaient-ils dans leur latin assez commode. Pourquoi ne peut-on pas souvent se contenter de le rappeler ?

Le monopole d'un État à l'égard de ses colonies, a-t-on dit encore, a des avantages semblables à ceux d'un traité de commerce qui attribuerait tous les gains à l'une des parties, et imposerait toutes les charges à l'autre. C'est le même argument que celui auquel je viens de répondre, présenté en d'autres termes, et l'expérience des traités de commerce contractés en

(1) Ch. Comte.
(2) *Voyez* mon chap. v du liv. II.

un pareil dessein, devrait paraître décisive ; il n'en est aucun qui ait valu à quelque peuple que ce soit ce que l'indépendance des États-Unis, par exemple, ou les réformes libres-échangistes de Robert Peel, ont rapporté à la Grande-Bretagne. Quelle colonie, sacrifiée aux intérêts métropolitains, se comparerait également comme lieu d'échange, à l'Australie, dont la prospérité s'accroît si rapidement, sous les institutions les plus libres, comme les plus justes ? Pour que le régime protecteur profitât, je ne dis pas passagèrement et à quelques personnes, mais toujours et à tous, il faudrait qu'il n'entravât pas le développement de la fortune sociale, qu'il ne mît point d'obstacle à la production ni à la consommation, et c'est chose impossible. Il est facile, j'en conviens, de traiter les colonies comme des bêtes de somme pour les taxes qu'on juge convenable d'établir, selon l'expression de Buchanan ; mais il reste à découvrir des bêtes de somme épuisées qui supportent des fardeaux accablants. C'est pourquoi les plus avides métropoles ont toujours été obligées de bientôt concéder, à leur détriment, des priviléges aux possessions qu'elles prétendaient d'abord exploiter à leur unique avantage. Ainsi, après leur avoir imposé de se fournir de céréales, de tissus, de machines, de vaisseaux dans leurs ports, elles se sont retiré la faculté de s'approvisionner ailleurs que chez elles de sucre, de café, de rhum. Ç'a été une série de mutuelles faveurs, de monopoles réciproques ; autant toutefois qu'un pays souverain admet à la réciprocité des provinces assujetties (1).

Il semble réellement, lorsqu'on lit cette suite de singuliers décrets, qu'on ait destiné une énorme somme, la voulant stérile, à former l'appoint du prix des denrées métropolitaines et coloniales, et qu'on la fasse sans cesse passer de la mère patrie à ses établis-

(1) Une loi récente confère toutefois à nos colons le droit de s'approvisionner de grains ailleurs qu'en France, mais pourvu qu'ils leur soient apportés sur nos bâtiments et qu'ils ne le paient pas avec leurs produits, qui nous sont toujours réservés.

sements et de ses établissements à la mère patrie. Qu'est-ce d'ailleurs que l'égalité en matière de douanes? Comment serait-elle jamais possible? Les consommateurs métropolitains de sucre ou de café peuvent sans doute n'en pas regretter la cherté, lorsqu'ils vendent à des prix extrêmes, aux planteurs, des tissus ou des farines; mais sont-ils seuls à consommer, en Europe, du sucre ou du café, et les planteurs le sont-ils, en Amérique, à manger du pain ou à se couvrir d'habits? Quel équivalent les masses des populations surtout, dont le savoir et le travail sont toute la fortune, dont les actifs labeurs doivent pourvoir à toutes les nécessités de la vie, ont-elles à recevoir dans les renchérissements qu'opèrent les douanes?

Par rapport à la France, l'effet le plus notable des priviléges coloniaux, c'est que la consommation du sucre n'y est à peu près que trois ou quatre fois plus considérable que celle de l'île de Cuba, dont la population libre n'excède pas 340,000 habitants. Partant, combien de nos concitoyens manquent de cet aliment si nécessaire durant la santé, indispensable pendant la maladie (1), quoiqu'il ne se vende plus à l'once, comme il en était autrefois chez les apothicaires! En moyenne, nous n'achetons par individu que quatre kilogrammes de sucre annuellement, tandis qu'en Angleterre, aux États-Unis et en Hollande, grâce aux faibles droits perçus, la consommation moyenne en est d'environ quatorze kilogrammes par personne (2). Il est fort heureux que

(1) « Il faut à la respiration 10 grammes de carbone, en moyenne, par heure. Où les prendra le malade qui ne mange point, si le sucre ne les lui fournit? La combustion s'établit sur la substance même de l'infortuné, qui bientôt se consume, à la lettre, s'épuise et succombe. » (M. Barral, Congrès central d'agriculture de 1849). — *Voyez* le *Journal des économistes*, 15 juin 1849.

(2) On dit que nous consommons peu de boissons chaudes: mais nous n'en consommons pas parce qu'elles nous reviennent trop cher. Nous avons en outre plus l'habitude que les Anglais, les Hollandais et les Américains des confitures, des sirops et des plats sucrés. — En Angleterre, la moyenne de la consommation du sucre par tête, qui, de 1800 à 1844, était restée stationnaire ou avait décliné,

notre taxe sur les sucres coloniaux et étrangers ait été abaissée cette année, à la suite du premier coup décisif porté à notre tarif douanier.

Ce qu'il importe aussi de savoir, c'est qu'à la suite des dernières réformes opérées dans la Grande-Bretagne, la vente du sucre, qui n'a presque pas varié dans les quartiers riches de Londres, y a doublé dans les quartiers pauvres, tant les ouvriers ou les nécessiteux souffraient auparavant de sa cherté. Pour les autres consommations coloniales, pour le café, par exemple, il en a été comme pour le sucre (1); et il avait également suffi à notre loi de 1836 d'abaisser de 50 p. 100 les droits sur le cacao, qui dépassent encore la moitié de sa valeur, pour en accroître énormément la consommation pendant les dix années suivantes. Tout ensemble, les surtaxes placées sur les sucres étrangers nous ont fait perdre chaque retour, chaque fabrication, chaque transport qu'aurait entraînés l'extension de notre commerce international, tout en excitant nos possessions à sacrifier à l'unique culture des cannes à sucre celles des céréales, des fourrages, des épices, du coton, si différents qu'y soient les terrains, si distinctes qu'y soient surtout les montagnes des vallées (2). Or, ç'a été là évidemment un abandon très-funeste, une très-préjudiciable similitude de production.

a doublé de 1845 à 1854, après les réformes douanières qui en abaissèrent le prix de 44 p. 100. En 1855 et 1856, par suite des droits additionnels établis à raison de la guerre de Crimée, la consommation est descendue de 6 livres anglaises par tête.

(1) En 1851, la Belgique consommait huit fois plus de café que la France, proportionnellement à sa population. L'Angleterre consommait aussi plus de café que nous, bien que le thé occupât dans son alimentation une place plus considérable encore. — La consommation du thé, qui était, en Angleterre, de 21 onces par tête en 1834, s'est élevée à 36 onces en 1854. La consommation totale du café s'est élevée de près d'un tiers pendant le même temps.

(2) Le nombre d'hectares cultivés en cafetiers, par exemple, a diminué de plus de moitié à la Martinique et à la Guadeloupe depuis 1789, tandis que les champs de canne y ont doublé depuis 1816.

Si nous nous fournissions même pour partie de sucre ou de café à Cuba, au Brésil, au Bengale, nous économiserions beaucoup sur nos acquisitions; car le sucre est, à Cuba et au Brésil, bien moins cher que dans nos colonies, et il se cote plus bas encore dans les Indes anglaises, où sa production, ainsi revenue à son berceau, a dépassé dans l'espace de vingt-cinq ans le chiffre de 100 millions de kilogrammes. C'est en faisant une pareille observation que le journal de la *Ligue* anglaise prouvait, en 1845, que la Grande-Bretagne perdait annuellement 128 millions pour ne vouloir consommer que du sucre de ses possessions. Chaque quintal de ce sucre était moyennement alors, calculait-il, de 25 shillings 3 deniers (32 francs) plus cher par tonneau, à qualité pareille, que celui de la Havane, par exemple, et la consommation totale de l'Angleterre s'élevait à 200,000 tonneaux. Remarquez-le tout à la fois, Cuba se rapproche beaucoup des autres îles de l'Amérique, est à quelques lieues seulement des autres îles des Antilles; si ses produits se livrent à des conditions préférables, c'est donc que les franchises commerciales dont elle jouit fort exceptionnellement dans le golfe du Mexique, favorisent sa fécondité et sa richesse (1).

Ce que nous avons gagné à avoir des colonies, c'est, on le voit, en restreignant nos débouchés et en diminuant nos ressources, de payer leurs produits plus cher que les États qui en sont dénués. Jusqu'en 1828, nos colons s'étaient même fait attribuer une prime d'exportation pour leurs denrées (2), afin d'être, prétendaient-ils, aussi bien traités que les planteurs anglais, qui, de leur côté, invoquant cette faveur, obligeaient la Grande-

(1) Humboldt montre, dans ses beaux travaux sur l'Amérique, que sept lieues carrées de terrain suffiraient, dans les régions équinoxiales, pour fournir tout le sucre que nous achetions il y a peu d'années encore : 20 millions de kilogrammes.

(2) Au moins pour le sucre.

Bretagne à payer leurs récoltes à un taux assez haut pour que M. Porter ait pu dire : « Nous avons payé en 1840, et sans parler des droits d'entrée, 5 millions de livres sterling de plus que n'aurait fait, pour une égale quantité de sucre, toute autre nation. Dans la même année, nous avons exporté pour 4 millions sterling aux colonies à sucre; en sorte que nous aurions gagné un million à suivre le vrai principe, qui est d'acheter au marché le plus avantageux, alors même que nous aurions fait cadeau aux planteurs de toutes les marchandises qu'ils nous ont prises. » En ce moment encore, nos raffineurs ne vendent-ils pas meilleur marché aux Suisses et aux Italiens qu'à nous-mêmes, à raison du *drawback* qu'ils perçoivent dans nos ports, et qui leur vaut annuellement, sans prendre nulle peine, environ 10 millions de francs? Car notre Trésor leur rembourse jusqu'à présent les droits d'entrée dans la supposition que 100 kilogrammes de sucre brut ne rendent que 75 kilogrammes de sucre raffiné, bien qu'il soit notoire qu'ils en donnent 90 et 95 (1). Nos raffineurs se pourraient contenter cependant de l'interdiction qui continue de peser, en leur faveur, sur l'entrée des sucres blancs; puisque à peine notre douane, plus rigoureuse encore que celle d'Angleterre à l'époque où se publiaient les *Recherches sur la richesse des nations*, consent-elle à considérer comme moscouade le sucre blanc en poudre : inflexible en son avidité, elle fait penser à ces prudes qui n'ont pas une leçon d'Escobar.

Je n'ajouterai pas que les monopoles coloniaux nuisent aux Trésors publics. Cela ne peut plus se contester depuis les réformes accomplies dans les tarifs anglais ou piémontais, américains ou russes, qui toutes ont augmenté les recettes publiques, en facilitant les consommations populaires, ces grandes sources des taxes indirectes. Qui ne sait même depuis longtemps, que Huskis-

(1) Notre nouvelle loi sur les sucres change les proportions ; mais les raffineurs continueront certainement encore à faire de belles fortunes.

son a doublé dans l'espace de cinq ans le produit de l'impôt britannique sur le café, en abaissant le droit dont il était grevé de 4 fr. à 1 f. 40 c.? Si les ports de mer sont, comme le disait Jacques Ier, les portes des rois, ceux-ci, puisqu'on ne les saurait croire trop désintéressés, ont donc été bien imprévoyants de les fermer autant !

En présence de ces divers faits, on ne saurait évidemment croire aux allégations répétées en faveur des colonies. On les dit utiles aux industries métropolitaines, et, en obligeant à d'énormes dépenses pour leur garde et leur gestion, elles enlèvent d'indispensables capitaux à ces industries. On les tient pour propices à la marine et au négoce, et tout, dans les lois qui les régissent, est contraire à l'extension des transports et des échanges. Examinez encore les documents officiels, et vous verrez que le mouvement commercial entre la France et ses colonies est loin d'avoir suivi les progrès du même mouvement entre la France et les pays étrangers; il n'atteignait même pas, lors de l'émancipation, le le chiffre auquel il était parvenu seize ans auparavant. Notre navigation coloniale, qui s'élevait à 240,000 tonneaux en 1829, était effectivement tombée en 1845, déduction faite des transports de l'Algérie, à 226,871 tonneaux. Bordeaux et Nantes, dont les relations se sont jusqu'ici continuées avec nos anciens établissements, ont perdu leur splendeur; tandis que le Havre et Marseille, qui trafiquent surtout avec les peuples étrangers, voient incessamment s'accroître leur prospérité (1). De même la décadence des relations coloniales de l'Angleterre, comparativement à son commerce général, était très-marquée avant ces dernières années. Ses exportations pour les colonies étaient, en 1831, de 10,254,940 liv. sterl., celles pour l'é-

(1) Je ne veux pas dire toutefois qu'il n'y ait pas d'autre cause à la déchéance de Bordeaux et de Nantes.

tranger de 26,909,432 liv. sterl.; et, onze ans plus tard, les premières ne dépassaient pas encore 13,261,436 liv. sterl., alors que les secondes atteignaient 34,119,587 liv. sterl. « La force et le bonheur d'un État ne consistent pas à avoir beaucoup de provinces mal cultivées, » disait déjà Fénelon.

Il est vrai que, pour la France, la navigation de ses îles constitue les deux tiers de ses expéditions maritimes, toute stationnaire qu'elle soit; mais si notre marine marchande est encore tellement restreinte, cela ne tient-il pas surtout à nos lois douanières, dont l'ensemble se relie intimement aux lois coloniales? « Pour naviguer beaucoup et à bon marché, écrivait récemment, avec une haute autorité, la Chambre de commerce de Bordeaux, il faut, avant toutes choses : 1° construire et armer des navires à bas prix ; 2° avoir un emploi constant du capital dépensé pour l'armement. Or, notre système économique a pour résultat positif : 1° de faire augmenter le prix de tous les objets qui servent à la construction et à l'armement des navires ; 2° de réduire chaque jour davantage nos relations commerciales, et de rendre par conséquent, chaque jour, plus difficile l'emploi constant de notre pavillon. » Pour juger le système colonial, où tant d'iniquité prépare tant de déceptions, il suffirait de se demander ce que deviendrait la nation dont tout le négoce serait établi sur ses bases.

M'est-il nécessaire d'ajouter d'autres preuves? Curaçao et Saint-Eustache, grâce aux franchises de leurs rades, étaient autrefois très-prospères. Les Hollandais y faisaient une active contrebande dans les possessions anglaises et espagnoles, rachetant les périls d'une telle entreprise par des bénéfices de cent pour cent (1). Languissantes sous le régime des prohibitions, Porto-Rico et Cuba fleurissent aussi maintenant, autant du moins qu'il

(1) Chiffre donné par Adam Smith. Voyez *La richesse de la Hollande*, l. I, p. 488.

se peut avec l'esclavage, sous des lois de libre commerce. Enfin Saint-Thomas, cet aride rocher perdu dans l'Océan, et Singapoor, ce repaire de brigands d'il y a quelques années, ont pris rang parmi les plus riches comptoirs du globe, depuis l'ouverture de leurs plages à tous les pavillons, comme, par la même cause, Maurice et Antigue, la Barbade et Demerara comptent désormais entre les îles les plus opulentes de l'Océan. Il en est des divers établissements européens ainsi qu'il en a été naguère des villes de la Méditerranée et de la Baltique, puissantes lorsque le vent des franchises industrielles et politiques agitait leur drapeau, et délaissées aussitôt qu'elles ont subi l'arbitraire.

Voici un tableau curieux des prix, en 1859, des denrées les plus nécessaires, à la Guadeloupe et dans les diverses colonies anglaises qui en sont les plus rapprochées. Il expliquerait seul assurément l'infériorité de notre colonie (1).

(1) Ce tableau a été publié par M. Lauriol, dans l'*Avenir*, journal de la Guadeloupe.

PRODUCTION.	QUANTITÉS.	DEMERARA.	BARBADE.	TRINIDAD.	ANTIGUE.	POINTE-A-PITRE.
Farine américaine.....	le baril.....	32	30	29	34	française..... 54
Riz.....	le sac de 75 kil.	24	24	22	25	le même..... 33
Biscuit.....	le baril.....	13	16	22	19	caisse de 50 kil.. 34
Morue.....	les 112 l.....	19	20	17	21	les 50 kil..... 22
Mass-pork (lard salé).....	le baril.....	89	89	94	89	le même..... 11
Saindoux en fer-blanc.....	les 52 kil. ...	92	92	86	87	français..... 110
Extra-family, beef américain....	le 1/2 baril...	45	48	50	»»	le même..... 58
Jambon américain.....	le 1/2 kil.....	»»	»»	»»	»»	français..... 1
Bois blanc d'Amérique.....	les 1,000 kil..	110	99	100	86	le même..... 145
Merrain.....	*Id*.....	»»	191	»»	172	*Id*..... 145
Dito *inspecture*.....	*Id*.....	rare.	278	..	210	*Id*..... 210
Aissantes de Nord.....	*Id*.....	»»	33	30	33	*Id*..... 48
Guano du Pérou (dép. gén. à la Barbade) par 50 tonn. et au-dessus (tonn. angl. de 2,210 liv)..	en sac.....	»»	340	»»	»»	en cargaison... 400
Dito au détail.....	.....	»»	378	»»	»»	au détail..... 560
Charbon de terre en vrac (tonn.).	.....	30	36	20	..	 53

L'Europe est d'autant plus coupable d'avoir réduit ses colonies à la détresse dont elles souffrent, que la nature leur avait prodigué ses plus entières faveurs. Quoique opprimées et appauvries, que de fois encore elles apparaissent comme des Édens soulevés par les flots! Le bananier, à sept ou huit cents fruits savoureux et nourrissants, semble la vivante image de leur fertilité, et quel vaisseau s'en approche sans aspirer encore ces parfums d'orangers et de jasmins que leurs premiers habitants attribuaient aux chevelures embaumées des *filles de la mer* (1), qui, nouvelles sirènes, attiraient les pêcheurs imprudents vers leurs demeures cachées au milieu des écueils! Mais, là aussi, tout a cédé devant les vices des institutions et les défauts des hommes. Partout la richesse est pareille au diamant de la légende; elle ne se donne qu'à la sagesse éprouvée et aux constants labeurs.

Dans nos quatre établissements de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion et de la Guyane, où parfois un hectare de terre pourrait rapporter jusqu'à 20 francs par jour (2), où le même sol produit le citronnier et le pommier, la canne à sucre et le froment, le manioc et la pomme de terre, il ne se rencontre que 160,593 hectares cultivés sur 776,571 : moins d'un tiers de leur territoire. Un autre résultat de la mauvaise organisation industrielle imposée aux colonies, rendant leurs capitaux fort rares ou les dirigeant mal, c'est l'union presque constante des fabriques et des cultures; union déplorable surtout sous le régime de petite propriété et de petite culture qui s'établit depuis l'émancipation. L'exemple de Java, à cet égard et sous tant d'autres supérieure à nos possessions, qui rapporte presque autant à la Hollande que l'Inde à l'Angleterre, devrait être imité (3). Et

(1) Les *Balanæ-Ouali* des Caraïbes.

(2) M. Lavollée rapporte des exemples d'une pareille fertilité.

(3) L'esclavage existe encore à Java, et la compagnie qui exploite cette île n'y reconnaît pas la propriété privée. En se substituant aux sultans et aux rajahs

néanmoins, tant les protections sont nuisibles, il résulte d'un mémoire très-intéressant, récemment publié sur cette dernière île, que la Hollande souffre beaucoup des priviléges qu'elle s'y est réservés. Confiante en ses lois, sûre des faveurs qu'elle s'attribuait à elle-même, elle n'a pas tenu compte des usages, des besoins, des mœurs de ses sujets; elle a mis en tout une extrême négligence, et, dans les dix années qui ont précédé 1854, les importations étrangères y ont de beaucoup dépassé les siennes. C'est, pour rapporter les paroles du judicieux auteur du mémoire dont je parle, M. Muller, négociant à Rotterdam, que le régime colonial, basé sur le système protecteur, a donné la vie à une série de situations antinaturelles, qui ne se fussent jamais produites si les forces du peuple avaient été abandonnées à un développement libre et indépendant (1). Personne n'ignore, d'autre part, que les armateurs ou les négociants qui trafiquent en des possessions asservies, trouvent aux fraudes, aux coupables ententes, aux renchérissements artificiels, de trop grandes facilités pour n'y pas céder. Il me suffit de nommer, comme preuve irrécusable, le commerce des *pacotilleurs* de nos établissements.

Est-ce à dire qu'il faille vouloir l'émancipation instantanée des différentes colonies existantes, et blâmer chaque nouvelle tentative de colonisation? Non, assurément. La plupart des colonies seraient incapables de conserver leur indépendance, et les peuples civilisés ont encore pour but, pour noble emploi à donner à leur activité, de faire jouir d'autres populations des progrès qu'ils ont réalisés. Ce leur est à la fois pour eux-mêmes un sûr moyen de puissance et de richesse, que de porter au loin, avec l'excédant de leur population, leurs mœurs, leurs goûts, leurs

d'autrefois, elle s'est déclarée seule propriétaire. Les habitants y sont seulement usufruitiers.

(1) Une analyse très-complète du travail de M. Muller a été publiée dans l'*Économiste belge*, aux mois de septembre et d'octobre 1857.

croyances, leurs besoins, leurs industries. Mais, je le répète, il n'est pas nécessaire, pour cela, que chaque nation accepte la tutelle, se soumette aux caprices de son gouvernement; les colonisations doivent partout rester des entreprises volontaires et libres. Bien que les pouvant souhaiter quelquefois et se plaisant à suivre par la pensée leurs anciens sujets, les législateurs ou les souverains n'ont point à diriger de telles œuvres; les fonctions pour lesquelles ils existent ne s'étendent pas jusque-là. Les conquêtes des nations européennes ne doivent plus servir à fonder des possessions misérables et tyrannisées, mais d'heureux et indépendants territoires. « Les mêmes arguments, dit M. de Molinari dans un excellent article du *Dictionnaire de l'économie politique* (1), dont on se sert contre l'intervention des gouvernements dans l'industrie des métropoles, peuvent s'appliquer aussi à leur immixtion dans les entreprises de colonisation. Le meilleur système à suivre en cette matière, ou, pour mieux dire, le seul bon, c'est de laisser les émigrants aller où bon leur semble, s'établir, se gouverner et se défendre à leur guise et surtout à leurs frais. Leur liberté et leur responsabilité demeurant ainsi entières, ils se rendent, de préférence, dans les endroits où la colonisation présente le plus d'avantages et le moins d'obstacles; ils emploient aussi les procédés d'exploitation et de gouvernement qui leur semblent les plus efficaces et les moins coûteux. Toute protection extérieure, en les exonérant, en partie, de la responsabilité des faits qu'ils peuvent commettre, encourage la mauvaise distribution et le mauvais emploi de leurs fonds productifs; de même, toute restriction qui les empêche de tirer le meilleur parti possible de leur capital et de leur travail apparaît comme un obstacle au développement de leur prospérité.

« . . . . . Supposons maintenant qu'au lieu de subvention-

(1) Sur les colonies.

ner la colonisation et de la réglementer, les nations européennes l'eussent abandonnée à elle-même; qu'elles n'eussent rien fait ni pour la favoriser ni pour l'entraver, que serait-il résulté de là? Il en serait résulté, en premier lieu, que les émigrations d'hommes et de capitaux se seraient effectuées partout en temps utile, c'est-à-dire juste au moment où la colonisation devenait réellement plus profitable que les autres emplois des fonds productifs; il en serait résulté, en second lieu, que les colonies se seraient établies partout dans les conditions les plus économiques (puisque les colons auraient été obligés de supporter seuls tous leurs frais d'établissement et de gouvernement), et que les nations européennes auraient pu, en conséquence, se procurer les denrées coloniales aux prix les plus bas; tandis que les colons auraient obtenu, à de pareilles conditions, les denrées d'Europe. Les capitaux et les bras auraient reçu de la sorte, dans l'ancien monde et dans le nouveau, l'emploi le plus avantageux, et l'on peut affirmer que, si le résultat eût été meilleur pour l'ensemble des nations, il n'eût pas été plus mauvais pour chaque nation en particulier. »

Quant à présent, s'il ne convient pas de décréter l'affranchissement général et instantané des colonies, il leur faut du moins accorder autant de garanties qu'il se peut. Après l'opinion, sanctionnée par l'expérience, de tous les véritables hommes de gouvernement depuis Jefferson, et de tous les économistes depuis Adam Smith, il n'est plus permis de croire qu'il leur reste quelque dignité ou quelque sécurité, quelque richesse ou quelque bonheur, quand en chaque chose le droit est remplacé par le caprice.

A la liberté commerciale, il importe donc d'unir, pour les colonies aussi, les libertés administratives et politiques, sans lesquelles d'ailleurs aucune autre ne saurait être assurée. Partout, les populations qui ne connaissent plus la gestion de leurs communs intérêts, les émotions des assemblées délibérantes, la

responsabilité de la vie publique, s'énervent et s'avilissent; et, sentant que les seules garanties réelles leur font défaut dans la vie privée elle-même, elles délaissent les utiles occupations, pour se livrer à l'oisiveté et tomber dans la misère. Il faut, disait il y a quelques années M. Gladstone à la chambre des Communes, que l'émigrant porte avec lui la liberté anglaise comme il emporte ses instruments de travail. Si vous voulez, à cet égard, aussi interroger les faits, comparez parmi les colonies celles de l'Angleterre, librement administrées maintenant, à l'exception des Indes, aux autres possessions européennes, et vous serez peu de temps à vous convaincre que des franchises n'importent pas moins au travail, à la fortune qu'à la considération. Quel magnifique spectacle offre en ce moment le Canada, par exemple, d'un sol si difficile, d'un climat si rigoureux et d'une si merveilleuse prospérité ! De quels progrès matériels, de quelle noble civilisation l'Australie fait-elle preuve également, depuis qu'elle ne reçoit plus de *convicts !* Dans chacun de ses principaux centres de population, on rencontre des associations, des *lectures*, des cours, consacrés aux sciences et à la littérature, que nous ne pourrions même pas imiter dans la plupart de nos villes. Il n'est assurément rien de mieux prouvé par l'histoire que l'importance de la liberté sur le développement de la richesse. Seule, des sphères célestes, elle verse l'honneur et la dignité, comme seule elle donne le bien-être et la fortune.

C'est qu'en tous ses labeurs, je l'ai déjà dit, l'homme lui-même compte surtout, par son courage ou sa mollesse, par son savoir ou son ignorance, par sa moralité ou sa bassesse, inséparablement unis à ses franchises ou à ses oppressions. Si loin, en outre, des gouvernants, dont la prétention de tout régler à des milliers de lieues est du reste fort singulière; sans crainte des écrits ou des discours qu'ils censurent avec soin de leur propre main, les agents inférieurs des colonies, despotiquement régies, vont souvent jusqu'à rappeler, par leur funeste et malhonnête gestion, les

pachas des provinces turques. Combien même ont cédé à cette croyance, longtemps répandue, que les métropoles sont intéressées à l'affaiblissement de leurs possessions, et s'y sont efforcés de propager les dissensions, l'esprit de caste et de parti ! On les gouverne, a-t-on justement dit, non point de la manière que l'intérêt public l'exige, mais comme le dicte la crainte de voir augmenter trop rapidement la prospérité des habitants.

Un fait remarquable se présente dès maintenant à cet égard. Ce n'est plus vers les territoires les plus fertiles, sous les cieux les plus propices que se dirigent les émigrants ; ils recherchent avant tout désormais les lois les plus justes, les institutions les plus libres. De l'Europe entière on les voit aujourd'hui se rendre dans les solitudes, souvent abruptes et glacées, de l'Amérique du Nord, en délaissant les sols féconds et les douces températures de l'Amérique du Sud ; gagner les plages inconnues et solitaires de l'Océanie, en fuyant les rivages si riants et si proches de l'Afrique, comme pour mieux montrer qu'il y a quelque chose de plus désirable encore et de plus beau que les luxuriantes végétations, le brillant éclat des cieux : l'esprit et le cœur de l'homme développés au souffle de la liberté. Bien plus, il est douteux que les métropoles conservent longtemps, à d'autres conditions, leurs riches et importants établissements. Croyez-vous, par exemple, pour ne pas citer de nouveaux pays, que le Canada ne serait pas déjà séparé de la Grande-Bretagne sans ses pleines franchises, et que l'Australie ne chercherait pas à secouer ses chaînes, si elle en sentait le fardeau ? La générosité de l'Angleterre fera, sans nul doute, sa force un jour, à supposer que les Etats européens continuent à vivre au milieu des luttes et des combats ; elle s'appuiera, confiante dans sa justice, sur les nombreuses populations qu'elle se sera rattachées, en respectant leurs droits et en servant leurs intérêts.

Il est quelques colonies, cependant, qui pourraient être avan-

tageusement incorporées aux mères-patries. La raison d'État, l'équité, l'économie politique, selon les expressions de Rossi, se rappelant peut-être les souhaits d'Adam Smith pour la complète union des colonies anglaises avec leur métropole (1), commandent cette incorporation, quand elle est possible. « Dans un vaste État, disait Rossi, tout prend des proportions plus grandes, choses et hommes. Lorsqu'un même marché, tout ensemble est très-étendu, que le champ de la production nationale a de larges limites, l'industrie, sous chacune de ses faces, est plus active, plus facile, plus féconde. Et, tandis que par l'incorporation les revenus augmentent, les dépenses diminuent. » Il ne faudrait pourtant pas trop s'enquérir des faits, ni trop remonter aux principes, pour approuver ces diverses conclusions. Avec le libre échange, il n'y aurait plus de limites factices aux productions; les dépenses s'amoindriraient beaucoup aussi dans tous les lieux, si le pouvoir ne dépassait pas ses légitimes fonctions; c'est moins enfin l'étendue des territoires que la pratique de la justice et le respect du droit, qui élève les populations. Que les colonies jouissent, encore une fois, de véritables franchises industrielles, administratives, politiques; cela leur suffira pour faire bientôt comprendre leurs véritables intérêts et faire consacrer leurs légitimes désirs.

Ces dernières considérations me dispenseraient seules, de longuement réfuter le système qui avait été proposé pour notre établissement de la Guyane, il y a peu d'années, et que nous avions favorablement accueilli, comme tout ce qui présente un caractère de réglementation et d'uniformité. Je ne m'y arrête d'ailleurs que parce qu'il a les défauts essentiels, fondamentaux de tous ceux qui reposent sur une arbitraire législation. Il s'agissait de créer une compagnie déclarée par le gouvernement, unique propriétaire de la Guyane. Elle l'aurait mise en valeur,

(1) *Voyez* Ad. Smith, liv. IV, ch. VII. Smith voulait que chaque colonie, après avoir été incorporée à l'Angleterre, envoyât des représentants au Parlement.

en aurait peuplé les terres vacantes, et à l'expiration de sa charte, y aurait reconstitué la propriété privée par des ventes successives. L'État, une fois son abandon fait, lui aurait, en outre, garanti l'intérêt, à 4 p. 100, de ses avances, sans se réserver de contrôler les travaux qu'elle aurait été autorisée à imposer à ses sujets, non plus que les redevances auxquelles il lui aurait plu de les soumettre. Ce qu'enseigne l'histoire des grandes sociétés privilégiées, dont l'abbé Morellet a si judicieusement exposé les nombreux vices et constaté les perpétuels désastres (1), aurait dû pourtant, ce semble, empêcher une pareille conception, surtout son approbation. Arbitraire pour arbitraire, mieux vaut celui de l'État que celui d'une société de spéculateurs, établie elle-même sur les bases du communisme. Car c'est à tort qu'on a quelquefois rapproché cette monstrueuse proposition du système de Wakefield, très-célèbre en Angleterre, et beaucoup trop vanté par Mill (2) ; il se rapproche bien plus en réalité des missions du Paraguay. Le système de Wakefield consiste simplement à restreindre à l'excès d'abord les territoires donnés aux colons, et à ne vendre qu'avec une extrême mesure ensuite, les champs qui touchent à ces lieux, en en appliquant le prix au transport de nouveaux émigrants (3).

Wakefield, du reste, partisan des colonisations entreprises par le gouvernement, est loin de suffisamment désigner ce qu'il nomme terres vacantes, lorsqu'il demande qu'on les concède ou qu'on les vende ; car il n'est pas plus licite de dépouiller des tribus éparses que des populations accumulées. S'il est même légitime de considérer comme libres les contrées sur lesquelles des peuplades nomades de pasteurs ou de chasseurs

(1) L'abbé Morellet a fait un relevé des cinquante-cinq compagnies privilégiées pour le négoce étranger établies en différents États de l'Europe, qui, à l'exception de deux ou trois, ont toutes failli par les vices de leur administration.

(2) *Voyez* Mill, *Principles of political economy*, liv. V, ch. XI.

(3) *Voyez* E. Gibbon Wakefield, *A view of the art of colonization*.

passent de temps à autre, sans y laisser trace de culture ou d'appropriation, il leur faut au moins réserver des espaces assez étendus pour assurer leur existence : la fin ne justifie pas plus les moyens au sein de la barbarie qu'au milieu de la civilisation. Si grandes, si nobles que soient leurs vues, les conquérants se devraient toujours rappeler ces paroles de Washington, modèle achevé de toute noblesse et de toute grandeur : « Nous sommes plus éclairés et plus puissants que les nations indiennes ; il est de notre honneur de les traiter avec bonté et générosité. » Et méconnaîtrait-on encore les funestes luttes qu'on se réserve en réduisant au désespoir les populations qu'on a assujetties ? La seule idée juste de Wakefield, c'est de substituer les ventes publiques aux secrètes concessions, comme l'ont fait de tout temps les États-Unis pour leurs nouveaux territoires, et comme le fait aujourd'hui l'Angleterre dans toutes ses possessions.

Je disais précédemment que l'Australie prospérait d'une façon merveilleuse depuis qu'elle ne recevait plus les *convicts*, grâce à ses énergiques refus. La colonisation de l'Australie a été en effet de forme tout exceptionnelle ; ce n'est pas la spoliation et le meurtre des indigènes qu'on y a pratiqués, mais, pour me servir d'une très-heureuse expression (1), l'inoculation du vice et du crime. Les prostituées et les condamnés, voilà la population qu'y a conduite l'Angleterre dès 1788. Trente-neuf ans auparavant, il est vrai, nous avions mis moins de façon encore à peupler le Mississipi : la police avait fait la *presse* dans les rues de Paris, en choisissant de préférence les filles ; car c'étaient là la liberté individuelle, le respect de la famille, les procédés de gouvernement au milieu du dix-huitième siècle encore. Que peuvent même devenir près de condamnés des tribus barbares, qui sont trai-

(1) Expression de Sismondi. — C'est une pratique honteuse et impie, disait Bacon, de prendre l'écume d'une nation, les hommes qu'elle condamne, pour en former une autre nation.

tées comme leur étant inférieures, grâce au prestige nécessaire de la métropole, aussi bien que ces condamnés eux-mêmes, corrompus et flétris, mêlés les uns aux autres loin de toute surveillance active ? Quelles familles s'élèveront dans une telle population? quels usages, quelles mœurs s'y propageront? Il n'est pas étonnant qu'un savant et éloquent archevêque (1) ait protesté contre les résultats monstrueux d'un tel ordre de choses, qui peut récompenser en outre le crime au lieu de le punir, qui du moins offre toujours au coupable les chances de la fortune, tout en satisfaisant ses penchants les plus déréglés. Mais habitués à l'infamie, enclins uniquement à la perversité, les transportés, *les convicts*, au lieu de chercher, à s'enrichir, à profiter de ces heureuses chances, ont dû, pour se plier au moindre travail et se conduire sans trop d'excès, être réduits en servitude. Qu'espérerait-on après cela? N'est-ce pas la plus complète condamnation d'un tel système? Aussi les progrès réalisés en Australie, très-nombreux, très-remarquables, je le répète, ne proviennent-ils que des émigrants libres (2). Il se trouve à la fois dans la fondation des colonies pénales, la violation des règles les plus nécessaires de la pénalité. Car si légitime que soit le châtiment entre les mains de la société, puisqu'il est indispensable à son existence, chaque peine n'est cependant équitable qu'autant qu'elle amende le condamné, en même temps qu'elle préserve la communauté. Depuis Platon, c'est le sentiment de tous les publicistes, comme c'est l'attestation de toute saine réflexion (3). Autrement la peine ce ne serait qu'un moyen de conservation tyrannique, cruel, méprisable ; ce serait la hache du bourreau ou le fer chaud du

(1) M. Whately.

(2) Grâce à la présence des *convicts*, les crimes étaient dix fois plus nombreux à Botany-Bay qu'en tout autre pays; ils y étaient aussi beaucoup plus graves. Le vice y était toujours la règle, et la vertu l'exception, disait sir Molesworth.

(3) « Les effets naturels de la justice sont : l'instruction, l'intimidation, l'amendement. » Rossi, *Droit pénal*.

geôlier : la justice n'y serait pour rien (1). On ne saurait vraiment comprendre que notre gouvernement ait transformé, depuis 1853, la Guyane en établissement pénitentiaire.

En condamnant, après bien d'autres déjà, la politique coloniale de l'Europe, J.-B. Say espérait qu'un jour l'on serait honteux de tant de sottises, et que les colonies n'auraient plus d'autres défenseurs que ceux à qui elles offrent des places lucratives à donner ou à recevoir, aux dépens des peuples. Ce jour, sans doute inévitable, si les colonies ne pouvaient être que ce qu'elles sont, serait même encore beaucoup trop éloigné. Et c'est pourquoi l'on doit tant admirer la réparation qu'a donnée à ses possessions la plus grande puissance coloniale qui jamais ait existé, en brisant, comme je le rappelais à la fin de mon précédent chapitre, avec toutes les opinions et toutes les traditions du passé. C'est assurément l'un des faits les plus remarquables de notre époque. Quoiqu'elle ait conservé ses établissements, mais avec une autre forme de gouvernement, d'autres lois commerciales, une autre administration, l'Angleterre a accompli ce qu'il faut surtout réclamer. Nul ami de la justice n'oubliera jamais le discours de lord Russell, dans la discussion de la dernière partie de cette réforme, au sein du parlement britannique : « Je crois, disait-il, en parlant des franchises publiques, que toutes les fois que vous affirmerez que la liberté politique ne peut être introduite, c'est à vous de donner des raisons pour l'exception..... de prouver que la colonie n'est pas composée de citoyens anglais, ou qu'ils n'y sont qu'en trop faible proportion pour pouvoir soutenir de telles institutions avec quelque sécurité. » Et il ajoutait avec le plus sincère amour de l'indépendance sociale, le plus profond respect de la dignité humaine : « Sans doute, je prévois, avec tous les bons esprits, que

(1) Les colonies pénales de l'Angleterre remontent à 1786. — *Voyez* surtout, sur les colonies pénales, les documents parlementaires anglais, notamment les *Débats* de Haussard de l'année 1832, p. 1094.

quelques-unes de nos colonies grandiront tellement en population et en richesse, qu'elles viendront vous dire un jour : « Nous avons assez de force pour être indépendantes de l'Angleterre. Le lien qui nous attache à elle nous est devenu onéreux et le moment est arrivé où, en toute amitié et en bonne alliance avec la mère-patrie, nous voulons maintenir notre indépendance. Je ne crois pas que ce temps soit très-rapproché, mais faisons tout ce qui est en nous pour les rendre aptes à se gouverner elles-mêmes. Donnons-leur autant que possible la faculté de diriger leurs propres affaires. Qu'elles croissent en nombre et en bien-être, et, quelque chose qui arrive, nous, citoyens de ce grand empire, nous aurons la consolation de dire que nous avons contribué au bonheur du monde. »

Ce sont bien là les pensées et les paroles qu'inspirent les usages de la liberté, l'amour du droit, l'estime de l'humanité. On y retrouve cette grandeur et cette vertu de l'indépendance qui animaient autrefois Burke et Sheridan, lors du procès de Warren-Hastings, quand ils rendaient à jamais impossibles aux gouverneurs anglais les exactions et les oppressions des anciens maîtres de l'Inde, et qui de nos jours inspiraient encore lord Metcalfe, lorsqu'en réclamant la liberté de la presse pour le même empire, il s'écriait : « Quelle qu'en soit la conséquence, c'est notre devoir de communiquer les bienfaits du savoir. Si l'Inde pouvait seulement être conservée comme une partie de l'empire britannique, en maintenant ses habitants dans un état d'ignorance, notre puissance serait un fléau pour le pays et devrait cesser. »

Je reconnais, au reste, en terminant, qu'il est douteux que l'Europe conserve dans l'avenir toute son importance par rapport aux autres parties du monde. Déjà sa puissance n'est plus seule reconnue; les politiques qui ne se préoccupent en ce moment que de l'ancien équilibre politique, ont une bien courte vue; mais il lui reste encore et il lui restera toujours d'ouvrir au

savoir, à l'imagination, à l'industrie, aux échanges de nouveaux horizons. Quoi qu'il lui en puisse advenir aussi bien, après avoir porté durant tant de siècles la guerre et l'oppression sur le globe, elle y doit propager maintenant la paix, la justice et le bonheur. O richesse, richesse, pour emprunter les paroles d'une ballade anglaise, réveille-toi donc avec la liberté, et reviens parmi tous les peuples de la terre !

Digitized by Google

LIVRE IV

DE LA PRODUCTION IMMATÉRIELLE ET DE L'INFLUENCE DES LOIS SUR LA RICHESSE.

CHAPITRE Ier

DE LA PRODUCTION IMMATÉRIELLE.

I. Domaine de l'économie politique. — Quelles limites il lui faut reconnaître. — Opinion, à ce sujet, de Rossi, de M. Dunoyer et de Bastiat. — Importance pour l'économie politique de ne pas trop restreindre le domaine qui lui revient. — II. La production immatérielle présente-t-elle le caractère de la richesse? — Opinions d'Adam Smith, de Say et de M. Dunoyer. — Discussion sur ce point de Malthus et de Mill. — C'est à M. Dunoyer que nous devons de connaître la nature des travaux intellectuels. — En quoi son enseignement diffère de celui de Say. — Principales objections faites à cet enseignement. — III. Différentes classes de travailleurs intellectuels. — Des fonctionnaires. — Légitimes attributions de l'État. — En quoi les fonctionnaires participent à la production. — De leur traitement. — Effet que peuvent avoir des traitements trop élevés sur le luxe public. — IV. Des savants, des littérateurs, des artistes. — Comment ces diverses classes de personnes contribuent à la production. — Pourquoi l'on se refuse ordinairement à reconnaître ce résultat à leurs travaux. — Des professeurs. — Des acteurs. — Quelques observations sur les gains des ouvriers intellectuels. — La rente se rencontre-t-elle dans ces gains?

I

Les discussions les plus vives se sont récemment élevées, au sujet des produits immatériels, sur les limites de l'économie politique. Chacun a cru devoir, à cette occasion, présenter un système, dont le principal résultat a souvent été de montrer les désirs ou les craintes, la confiance ou l'indifférence qu'inspirait

cette science; car les économistes n'ont pas été seuls à s'en expliquer. De telles discussions semblent aussi bien le sort commun des diverses sciences sociales. Longtemps on avait même nié que l'économie politique fût l'une de ces sciences, la tenant au plus pour affaire d'inutile dissertation entre esprits oisifs. Comment, demandait-on, distinguer ou ordonner des intérêts variant sans cesse et partout dissemblables ? Quoique les plus généraux et les plus pressants de l'humanité, nos besoins matériels ou nos désirs de richesse ne paraissaient en rien provenir de notre nature ni de la disposition des choses ; la fatalité antique n'avait point eu de domaine mieux marqué.

Depuis qu'il a fallu renoncer à cette opinion, si précieuse du moins pour l'ignorance, on s'est presque incessamment efforcé de restreindre l'économie politique dans les plus étroites limites. On dirait un fléau dont on se résout à subir les inévitables atteintes, sans jamais oublier de le combattre. Ce n'est pas cependant qu'on en ait toujours médit ; on s'est, au contraire, bien des fois, pris d'admiration, presque de passion pour elle. Seulement l'admiration est jalouse, la passion est craintive, et ce qu'on redoutait surtout, ce qu'on redoute encore, c'est de voir cette science se compromettre. La vouloir trop étendre, ne serait-ce pas la dénaturer en effet, et quels obstacles dès lors rencontrerait-elle? Ce n'est aussi là d'ailleurs que la reproduction de critiques précédemment adressées aux autres connaissances morales. Si la philosophie, par exemple, s'en était tenue à distinguer les diverses facultés de l'esprit ou les différentes formes du raisonnement, chacun l'aurait vantée, a-t-il été bien des fois répété. Mais prétendre en son nom scruter la destinée humaine, déterminer nos droits et nos devoirs, découvrir nos rapports avec le Créateur, n'est-ce pas tout ensemble imprudence et folie? Si, de même, l'histoire s'était bornée au récit des combats et des fêtes, ou, plus sage sans doute, n'avait

enregistré que les dates des principaux faits, personne ne l'aurait attaquée ; mais l'appréciation du sort et de la conduite des populations, l'examen des fautes ou des bienfaits des gouvernements, est-ce encore de l'histoire? On en a pareillement décidé de la politique et du droit ; et pour n'avoir pas suivi ces conseils, plus d'un philosophe, d'un politique, d'un légiste, d'un historien a ressenti les angoisses, si magnifiquement exprimées par Dante, qui souvent ont été la récompense des services. C'est ce qu'on ne nous laisse pas non plus oublier, tant on a de bienveillance.

Je n'ai nul besoin, dans cet ouvrage, de disculper l'économie politique de prétendre au rôle de science universelle, quelque domaine que lui assignent ses disciples, et quoique ce reproche lui ait été bien des fois adressé. Aucun ordre de connaissances ne peut évidemment les embrasser toutes ; à quelque étude qu'on se livre, personne n'a jamais traité ni ne traitera jamais *de omni re scibili.* Comment l'économie politique aspirerait-elle, du reste, à prendre possession à la fois du champ de la morale et de la politique, de la physique et de l'astronomie? Adonnée, depuis Quesnay ou Smith, aux recherches qui concernent la production, la distribution, la consommation de la richesse, elle ne les saurait abandonner ni ne souhaite de le faire. Mais elle cesserait aussi d'être complète, entière, si elle en négligeait quelques-unes. Peut-être doit-elle, à la vérité, renoncer à recueillir des faveurs dans chacune des sphères qu'elle parcourt, ainsi que le lui ont prédit ces admirateurs dévoués dont je parlais à l'instant; je le reconnais, et, n'en ayant jamais obtenu, elle n'a pas du moins à craindre d'en perdre. Mais c'est à l'opinion seule, comme toute autre science, qu'elle s'adresse, convaincue que la première condition pour persuader, c'est d'être et de paraître sincère. Les services d'ailleurs qu'ont rendus de nos jours aux doctrines libres-échangistes Cobden et Bastiat, pour n'écrire que ces noms, ne se peuvent-ils pas heureusement mesurer à la dignité de leur con-

duite ? Et les faveurs dont on parle se donneront-elles jamais aux enseignements économiques les plus assurés, les plus nécessaires dès qu'il les faut étendre, comme c'est de toute certitude, à l'impôt, au crédit public, à l'action des gouvernements sur l'industrie ?

« L'économie politique, dit Rossi, avec cette élévation de pensée qui ne l'abandonne jamais, rencontre sur sa route, comme autant de faits, les résultats de l'état physique, moral et politique de chaque pays. Elle les rencontre, les saisit et les examine à son point de vue particulier, pour voir s'ils sont favorables ou défavorables à l'œuvre de la production.

« Telle est la relation vraie qui existe entre l'économie politique et les autres sciences, tant morales et politiques que physiques.

« La relation est donc réelle ; mais, encore une fois, elle ne fait qu'indiquer si les faits ont une influence favorable ou défavorable à la solution du problème économique ; elle se borne là.

« Il en résulte que les économistes qui ont cru pouvoir négliger tous ces faits, tous ces résultats, toutes ces données physiques, morales et politiques, se sont trompés. Ils ont pensé que le rôle de la science économique était uniquement de considérer les trois instruments directs de la production comme trois choses abstraites, susceptibles seulement de combinaisons diverses ; ils ont fait ainsi de l'économie politique une véritable algèbre. Mais l'économie politique est une science de faits et non d'abstractions ; une science d'humanité et non d'algèbre ; une science enfin qui doit servir au bien-être des sociétés civiles. Or, les sociétés civiles ne vivent pas d'abstractions. Nous n'hésitons pas à dire qu'ils ont fait fausse route et qu'ils ont donné une science incomplète. C'est un reproche qu'on peut adresser, en général, à l'école anglaise (1).

« Mais veut-on, ajoute Rossi, que l'économie politique se

(1) Je ne crois pas ce reproche fondé ; bien certainement, il ne l'est pas, du moins, pour les derniers économistes anglais.

chargede rechercher quel est le meilleur système religieux, quel est le meilleur système d'instruction publique, quel est le meilleur système constitutionnel ? Alors il faut, pour être conséquent, la charger d'enseigner la véritable et bonne géologie, la véritable et bonne botanique, la véritable et bonne chimie, etc. ; car les résultats chimiques, géologiques, etc., influent sur la production de la richesse d'une manière plus directe souvent que la religion, les institutions politiques, et en général les sciences politiques et morales ; il faut faire de l'économie politique une mauvaise encyclopédie (1). »

Voilà les véritables principes, bien que je croie devoir faire sur ce passage quelques observations. Ce n'est pas seulement de la production en effet que s'occupe l'économie politique, je l'ai déjà dit, c'est aussi de la distribution et de la consommation de la richesse ; Rossi, fidèle disciple de Smith et de Say, l'a remarqué lui-même à bien des reprises. Ce qu'il dit de l'œuvre de la production ne saurait donc se prendre à la lettre. D'autre part, on se tromperait encore, à mon sens, si l'on tenait que l'économie politique ne peut porter son examen que sur les données ou les faits appropriés à ses regards, que lui fournit le présent ou le passé. Elle peut également, livrée aux ailes de la raison, pour rappeler la langue de Platon, dans le champ de la pure théorie, exposer toutes les conséquences, toutes les nécessités des principes sur lesquels elle se fonde. Si l'expérience est un guide qu'il ne lui faille jamais dédaigner, l'absolue vérité, la justice éternelle, dans la sphère des intérêts, lui marquent aussi le but qu'elle doit poursuivre. Elle enseigne, par exemple, que la liberté du travail est pour l'homme un droit naturel, sacré ; elle peut et doit, en raison de ce principe, réclamer la pleine franchise de chaque labeur dont elle parle, à moins que les exigences de l'ordre social n'y mettent obstacle ;

(1) *Voyez* Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 7 et 8.

car elle est loin de les méconnaître. Ainsi, bien qu'invoquant cette liberté, elle ne demandera pas qu'une fabrique insalubre s'élève dans une ville (1), qu'un enseignement immoral se propage au sein des populations.

Mais, pour empêcher de tels inconvénients ou sanctionner de telles exceptions, si je puis faire cette sorte de parenthèse, est-il bon de s'en remettre au système répressif ou au système préventif ? C'est là l'une de ces questions qui se trouvent à la limite des diverses sciences morales, et qu'il importe tant, avant de les résoudre, de considérer sous chacun de leurs aspects. Dans le monde de la pensée, non plus que dans le monde des sens, rien, en effet, n'est séparé par d'infranchissables barrières. Il est entre nos différentes connaissances des zones communes, des liens réciproques, que l'ignorance ou la présomption seule peut méconnaître. Aussi le légiste et le politique auront-ils autant que l'économiste à décider la question que je viens de poser, et que j'ai posée surtout dans le but de convaincre de ces relations scientifiques si constantes et si souvent oubliées (2), comme de la juste restriction, qu'apporte elle-même l'économie politique aux limites de son domaine. Mais quelque opposé que soit le point de départ des savants que je viens de nommer, et si dissemblables que paraissent leurs enseignements, leurs conclusions ne sauraient différer : la vérité est toujours la même. C'est l'astre qui brille au haut des airs ou se reflète dans le cristal des eaux, ne laissant apercevoir qu'une forme et qu'un éclat de chacun des lieux d'où on l'envisage. Nulle pensée n'est plus rigoureusement exacte, sous quelque aspect qu'elle apparaisse, que celle exprimée dans le beau vers de Pope, que je citais déjà dans un autre chapitre :

(1) Elle approuve que les personnes lésées se fassent indemniser.

(2) Oubliées surtout par les légistes, si ignorants de l'économie politique jusqu'à ce moment.

All discord is harmony not understood.

De même, au nom du droit de propriété, qui constitue sa seconde loi fondamentale, l'économie politique peut et doit encore condamner tous les systèmes qu'elle conçoit, ou tous les faits qu'elle rencontre, qui y sont contraires. Je ne pense pas avoir besoin de m'arrêter maintenant sur cette pensée, bien que je ne voulusse pas sembler approuver le sens que Buchanan, à cette occasion, attribuait à ces paroles : « L'économie politique peut être considérée comme une théorie de gouvernement ayant pour but essentiel le bon ordre et la justice, dont la richesse est une conséquence nécessaire quoique indirecte. » C'est, au contraire, la théorie d'un bon gouvernement qui ressort indirectement des enseignements économiques.

En résumé, l'économie politique embrasse toutes les sphères de la richesse, mais n'embrasse que ces sphères. Soit qu'elle étudie les emplois les plus variés du travail, soit qu'elle considère les formes les plus opposées de la propriété, elle n'emprunte le caractère d'aucune autre science ; et, dans ses déductions, elle peut également employer, à mon sens du moins, la méthode expérimentale ou la méthode philosophique. Elle ne me paraît même complète qu'à la condition de les réunir (1).

Je m'étonne, par suite, que l'un des économistes le plus justement célèbres de notre pays ait soutenu récemment que l'économie politique ne se doit préoccuper que des faits matériels existants. A la restreindre autant, ne lui retirerait-on pas même tout caractère scientifique ? Une science morale n'existe effectivement qu'à la condition de reposer sur une ou plusieurs vérités absolues, et d'embrasser en ses études chacune des observations et, j'espère

(1) On sait que Bacon comparait les empiriques à la fourmi qui entasse, les dogmatiques, à l'araignée qui file sa toile de soie, et les ouvriers de la vraie méthode scientifique à l'abeille qui tire ses matériaux du dehors et les élabore pour faire son miel.

n'être plus contredit, chacune des conséquences que ces vérités suggèrent ou commandent. Elle ne saurait certainement se composer d'une suite d'aperçus changeants comme les événements, mobiles comme les décrets (1), ressemblant à ce que, dans un accès de désespoir, Pascal prenait pour la justice. Comment, ne serait-elle donc que l'indifférent miroir de la plus constante instabilité? Et n'est-ce pas l'homme, l'homme tel que Dieu l'a créé, tel que le montrent le principe qui l'anime et les destins auxquels il est convié, quel que soit le milieu où le maintient souvent l'ignorance ou la faute, qui forme l'objet des connaissances sociales? Quand elles interrogent le présent, c'est pour le juger, non pour s'y soumettre; lorsqu'elles s'enquièrent des faits, c'est autant pour les condamner que pour les approuver. Leurs souveraines sentences, dans le domaine qui revient à chacune d'elles, font le départ entre l'erreur et la vérité, l'équité ou l'injustice; elles ne s'en tiennent jamais à marquer les *pulsations du temps*, surtout de notre temps seulement. Voyez en outre jusqu'où l'on a été entraîné dans l'opinion que je combats! Où se trouve le travail libre, a-t-on dit, l'économie politique s'en doit accommoder, ainsi que de l'esclavage où il existe; ses services se bornent à enseigner ce que la servitude ou la liberté peut le mieux produire. C'est aussi bien l'inévitable conséquence de ce système; mais nul économiste heureusement n'a oublié ni ne pourrait oublier que sa science est basée sur le respect de la propriété et les franchises du travail; les belles publications de celui d'entre nous qui s'est un jour rallié à cette doctrine la contredisent toutes elles-mêmes. Il semble, du reste, que Rossi prévoyait encore cette controverse lorsqu'il écrivait : « Le problème économique est bien plus compliqué qu'un problème de mécanique où la matière seule joue un

(1) L'étude des lois, à moins de n'aboutir qu'à un dictionnaire de praticien, doit évidemment s'inspirer du droit, que la loi doit formuler, mais qu'elle ne crée pas.

rôle. Il faut tenir compte ici de deux éléments : de la nature extérieure et de la nature humaine considérée, non-seulement dans sa partie matérielle, mais aussi dans sa partie morale (1). »

S'il m'est impossible de consentir à plus restreindre l'économie politique que ne le voulait Rossi, je ne saurais, d'autre part, et ce que j'ai déjà dit suffirait à le persuader, désirer d'autant l'étendre qu'a tenté de le faire M. Dunoyer, quelque admiration que j'aie vouée à ses œuvres. « L'économie politique est une généralité, dit-il; elle n'est point chargée de l'enseignement spécial de certains travaux, mais de celui des lois générales qui gouvernent le travail. Sa spécialité véritable est de montrer ce que tous les travaux ont de commun avec l'objet même que la société laborieuse se propose, la satisfaction des besoins humains... Tous les travaux de la société contribuent à la formation des richesses sociales... En se plaçant au seul point de vue de la richesse et de la richesse matérielle, la science est encore obligée de faire l'objet de ses considérations de tous les travaux de la société et de ceux qui agissent sur l'esprit, aussi bien que de ceux qui s'attaquent à la matière (2). » Ces observations ne tranchent vraiment encore que la question de savoir si les arts intellectuels rentrent dans les sphères de l'économie politique, et je chercherai plus loin à justifier cette pensée. Mais dans son ouvrage *De la liberté du travail*, M. Dunoyer, après de semblables considérations, affirme que « les mots d'*économie politique* ne doivent pas seulement servir à déterminer de quelle manière une nation devient riche, mais suivant quelles lois elle réussit le mieux à exécuter librement toutes ses fonctions, par quels moyens les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de puissance et de facilité, avec

(1) *Voyez* Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 4.

(2) *Voyez* un article de M. Dunoyer, dans le *Journal des économistes*, décembre 1852.

le plus d'étendue, d'élévation et de plénitude (1). » Là, M. Dunoyer — il est le premier à le reconnaître — va bien au delà du champ de la richesse, le seul, je le répète, qui soit réservé à l'économie politique. Quelle chose de la morale, de l'administration, de la politique ne se trouverait soumise à son examen s'il en était ainsi? Et, quoique éloignée encore de tout embrasser, aurait-elle parmi les connaissances humaines une place assez marquée pour constituer une véritable science? Bastiat, qui savait si bien apprécier les travaux de M. Dunoyer, et dont l'esprit paraissait si peu disposé à trop borner l'économie politique, dit lui-même : « Elle n'a que le froid domaine de l'intérêt personnel... On a beaucoup reproché aux économistes de s'être trop attachés à étudier la richesse. On aurait voulu qu'ils fissent entrer dans la science tout ce qui, de près ou de loin, contribue au bonheur ou aux souffrances de l'humanité... Eh quoi! la richesse, les lois de sa production, de sa distribution, de sa consommation, n'est-ce pas un sujet assez vaste, assez important pour faire l'objet d'une science spéciale (2)? » Roscher, que M. Wolowski vient de nous faire connaître, — et qui ne sait combien il me serait facile d'ajouter d'autres noms à ceux-ci? — combat aussi l'opinion de M. Dunoyer (3). Seuls, avant lui, je crois, Scialoja, Storch et Cibrario avaient trop pris l'économie politique pour la science de la société, s'il est une telle science (4).

Ce que redoutent, d'ailleurs, la plupart des personnes, de beaucoup les plus nombreuses et les plus écoutées, qui prétendent li-

(1) *Voyez* M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. IX, ch. I.

(2) *Voyez* Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. II.

(3) *Voyez* la traduction de Roscher, ch. II, § 17.

(4) *Voyez* les différentes définitions de l'économie politique données par les principaux économistes, dans l'article *Économie politique* du *Dictionnaire de l'économie politique*, par Coquelin, et dans un article de M. Joseph Garnier, du *Journal des économistes*, numéro d'octobre 1857.

miter, restreindre à l'excès les sujets de nos discussions, c'est qu'elles ne touchent à la politique. Elles-mêmes en dissertent longuement cependant, lorsqu'elles formulent leurs reproches; mais, il est vrai, sans professer de principes trop absolus : leurs sentiments ne contrarieront jamais leur fortune. Pour moi, je l'ai déjà dit, ne me faisant que l'écho d'une opinion dès longtemps soutenue, je tiens l'économie politique pour très-distincte de la politique; mais il lui revient, je le répète aussi, d'apprécier les faits politiques qui influent sur la richesse, surtout ceux dont en grande partie dépend la richesse. Ainsi comment son œuvre serait-elle complète, si, dans l'examen des nécessités ou des stimulants de la production ou de l'épargne, elle ne comprenait pas les garanties publiques? De quelle façon lui interdirait-on de comparer l'état économique des peuples libres et des peuples asservis, en exposant les droits sur lesquels elle se fonde et les intérêts qu'elle est appelée à servir? L'astronomie n'envahit pas la physique, pour prendre les exemples sans cesse invoqués, parce qu'elle traite de l'influence des astres sur les phénomènes de la nature. L'histoire ne devient pas la philosophie, parce qu'elle applaudit à certains actes et en réprouve d'autres. L'économiste, je le remarquais précédemment, ne saurait se dispenser de traiter de l'impôt, du crédit public, des services ou des dommages de l'action du pouvoir dans les sphères industrielles, et il ne le fait qu'en touchant à la politique.

C'est encore là l'un de ces points de contact qu'entre diverses sciences de même ordre on ne peut éviter. Mais nul économiste, qu'on se rassure, n'entendra régler ni les modes d'élection, ni la hiérarchie des fonctions, ni la division des pouvoirs, et que sais-je encore? Sans reproduire, pour en convaincre, les opinions ou rappeler l'ensemble des doctrines de Smith (1), de Say, de Mill,

(1) *Voyez* notamment le chapitre IX du livre IV de la *Richesse des nations*.

de Rossi (1), de Sismondi (2), — je pourrais presque nommer tous les économistes, — je me contenterai de répéter ces paroles si justes de Coquelin : « L'économie politique fait connaître l'influence salutaire qu'un gouvernement exerce sur le développement de l'industrie, quand il maintient, dans le cercle qu'il embrasse, une sécurité parfaite pour tous les intérêts, un respect absolu pour tous les droits, et le tort qu'il lui fait, au contraire, quand il souffre que l'on viole ces droits ou qu'il les viole lui-même (3). » La simple étude de l'échange, comprenant à la fois l'échange entre services privés et l'échange entre services privés et services publics entraînait même, aux yeux de Bastiat « de tracer rationnellement le cercle qui s'appelle gouvernement (4). » Enfin, quel économiste ne pourrait, sans surprendre personne, s'attribuer ces paroles d'un des publicistes les plus éclairés de notre siècle : « Les cultivateurs, les artisans, les manufacturiers veulent arriver à l'aisance ou à la richesse par le travail, et au repos par la garantie..., laissez-les jouir en paix du fruit de leurs peines, de l'égalité des droits, de la liberté d'action qui leur appartiennent (5). »

Qu'on me permette encore, sur ce point, une remarque. Elle me paraît nécessaire, à cause de l'autorité justement reconnue à

(1) Rossi dit encore dans un autre passage : « L'économie politique a la mission, dans certaines limites, le droit de s'enquérir de la situation morale et politique des nations. Elle a le droit de s'en enquérir dans les limites de l'influence que cette situation morale et politique peut exercer, soit sur la production, soit sur la distribution des richesses, en d'autres termes, sur le bien matériel, sur le bien-être et la prospérité. Elle aurait tort, si elle prétendait pousser son droit et sa mission plus loin. » *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 53.

(2) *Voyez* l'article *Gouvernement*, que M. Dunoyer a publié dans le *Dictionnaire de l'économie politique*.

(3) *Voyez* l'article *Économie politique* du *Dictionnaire de l'économie politique*.

(4) Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XVII.

(5) Benjamin Constant, *Cours d'économie politique constitutionnelle*, chapitre XXII.

la personne qui me la suggère. Lorsqu'une discussion sur les limites de l'économie politique s'est dernièrement élevée au sein de l'Institut, l'un des membres les plus éminents de cette assemblée, M. Cousin, lui a aussi reproché de ne se pas préoccuper seulement des arts matériels. C'est pourtant M. Cousin qui, dans son dernier ouvrage philosophique, un des plus beaux qu'ait produits de notre temps la science à la tête de laquelle il s'est placé, cherche les bases de la liberté politique, et les découvre dans la nature et la destinée même de l'homme. Or, pensait-il, en écrivant ce chapitre, n'être plus philosophe? Certainement non, et personne ne le prétendrait. « Y a-t-il rien, dit-il, qui ait une influence plus décisive sur les mœurs même des individus que les institutions des peuples et la constitution des États? Si l'idée du bien va jusque-là, il faut l'y suivre, comme tout à l'heure l'idée du beau nous a introduits dans le domaine de l'art. La philosophie n'usurpe aucun pouvoir étranger; mais elle n'est pas disposée à déserter son droit d'examen sur toutes les grandes manifestations de la nature humaine. Toute philosophie qui n'aboutit pas à la morale est à peine digne de ce nom, et toute morale qui n'aboutit pas au moins à des vues générales sur la société et le gouvernement est une morale impuissante qui n'a ni conseils ni règles à donner à l'humanité, dans les épreuves les plus difficiles (1). »

Nous ne pourrions avoir et nous n'avons pas des prétentions d'une autre nature. Nous nous souvenons que notre science a pour objet l'étude des intérêts matériels; mais nous ne saurions non plus abdiquer nos droits, renoncer à considérer ces intérêts sous tous leurs aspects, dans toute leur étendue. Nous aussi, nous disons : Toute économie politique qui n'aboutit pas au moins à des vues générales sur la société et le gouvernement est une économie politique impuissante qui n'a ni conseils ni règles à donner à l'humanité, dans

(1) M. Cousin, *Du vrai, du beau et du bien*, p. 266.

les épreuves les plus difficiles. Quoi qu'on fasse aussi bien, le courant désormais est tracé ; l'économie politique verra devant elle s'aplanir chaque fâcheux obstacle, comme il en a été précédemment pour les autres sciences sociales. Nul ne pourrait même, en les combattant en son nom dès maintenant, se targuer du courage de Socrate, de Galilée ou de Vésale : il est inutile.

II

Après avoir marqué la carrière réservée à l'économie politique, j'examinerai dans ce paragraphe si la production immatérielle présente le caractère de richesse, et, partant, y peut être comprise.

Succédant aux physiocrates, qui reconnaissaient uniquement à la terre le pouvoir d'accroître la fortune, Adam Smith attribue, on le sait, le même effet aux manufactures et au négoce. Mais il maintient leur doctrine à l'égard des travaux de l'intelligence. Il leur refuse aussi d'être productifs, parce qu'ils n'ajoutent, dit-il, aucune valeur à la matière sur laquelle ils s'exercent, « aucune valeur qui subsiste après la cessation du travail, et qui puisse servir à acheter par la suite une quantité de travail pareille (1). » Tous les fonctionnaires publics, tous les savants, tous les artistes, tous les professeurs ne lui paraissent donc hâter en rien les progrès de la richesse sociale. Cependant, si les travaux de ces personnes produisent une utilité, comme le premier l'a remarqué J. B. Say, et si cette utilité a un prix quelconque, peut devenir l'objet d'un échange, leurs travaux ne sont-ils pas productifs (2)? Il est d'autant plus étrange que Smith, dont le génie sur tant de points a atteint les extrêmes limites de la science, ait soutenu une telle opinion, qu'en délaissant les enseignements de Quesnay, il

(1) Smith, liv. II, ch. II.
(2) *Voyez* J. B. Say, *Cours d'économie politique*, 5e part., ch. XII.

qualifiait de *valeur*, de *richesse*, l'appropriation à nos besoins, par le travail, des différents produits. Il proposait même le travail, abstraction faite de la chose ouvrée, comme la mesure des valeurs, étant à ses yeux la *valeur* la moins variable. Combien de fois reconnaît-il aussi l'importance des agents qu'il nomme improductifs? Ne compare-t-il pas, par exemple, l'ouvrier, au sortir d'un apprentissage difficile, à une machine coûteuse, qui doit rapporter des profits proportionnés à son prix? Ne range-t-il pas enfin parmi les capitaux fixes tous les talents acquis par les membres de la société?

La société en bénéficie effectivement, elle en tire parti dans ses plus diverses entreprises, de même que ses consommations sont loin de se borner aux marchandises dont les sens apprécient le poids ou l'étendue. Pour le bonheur auquel l'homme aspire toujours, sans, hélas! l'atteindre jamais, les développements de l'esprit, les jouissances des arts, les enseignements des sciences, la protection des magistrats lui importent autant assurément, lui sont aussi nécessaires que les cultures, les fabriques ou les transports, sur lesquels d'ailleurs ils influent tant. Le pouvoir par excellence des sociétés humaines, c'est l'intelligence (1), et la devise des Américains : *Safety and liberty*, place, avec raison, la sécurité sur le même rang que la liberté. L'économiste lui-même doit donc glorifier la Grèce d'avoir élevé au Parthénon un autel à la personnification la plus pure de la souveraineté de l'esprit sur les appétits sensuels, à Minerve, la vierge-née de la pensée du Dieu suprême, en rendant hommage au vrai principe de la grandeur de l'humanité. « Qu'on examine un peu la masse des

(1) Bacon. — « La plus grande force de l'univers, c'est l'esprit... Avec l'accroissement de la puissance intellectuelle et morale d'un peuple, sa puissance productive grandit, l'industrie devient plus efficace... Les moyens d'existence sont d'autant plus aisés qu'un peuple devient plus éclairé, plus juste, et qu'il se respecte davantage. » (Channing, *Œuvres sociales.*)

forces productrices que la société possède, écrit M. Dunoyer, dont, sur ce point, j'accepte avec empressement toutes les opinions, si neuves et si remarquables, et qu'on nous dise si la portion de ces forces la plus capitale, la plus féconde, la plus précieuse, ne gît pas précisément dans ce fonds de facultés personnelles, de santé, de vigueur, d'intelligence, d'instruction, de connaissance, de bons sentiments, de bonnes habitudes qui réussissent à entretenir et à accroître ces arts qui, dit-on, ne produisent rien ! Qu'on nous dise encore s'il est dans la société beaucoup de branches de commerce plus actives que celles qu'on y fait des services auxquels elle est redevable de ces produits (1) ! »

Des divers économistes qui ont suivi l'opinion de Smith, Malthus est peut-être celui qui y attache le plus d'importance. Il commence par affirmer que la richesse réside dans les seuls objets matériels qui nous sont utiles ou agréables. Le travail productif, dit-il, n'est que celui qui crée des objets matériels. Encore veut-il qu'on le puisse estimer « par la quantité et la valeur des objets créés, lesquels sont nécessairement susceptibles d'être transportés sans avoir besoin de la présence du producteur (2). » Mais contraint bientôt d'admettre que le commis d'un marchand compte parmi les ouvriers productifs, Malthus lui-même détruit ce premier système. L'explication qu'il donne à ce sujet, quoique fort peu concluante, mérite d'être rapportée : « Dans toutes les affaires qui ont pour but le profit des particuliers, écrit-il, il est à présumer que le nombre de commis ou d'ouvriers employés, quels qu'ils soient, n'est pas plus considérable qu'il ne faut. Tandis qu'on aurait tort de faire la même supposition à l'égard des affaires du gouvernement (3); et puisque le résultat des travaux de ses employés n'est

(1) *Voyez* M. Dunoyer, *Dictionnaire de l'économie politique*, article *Gouvernement*.

(2) *Voyez* Malthus, *Principes d'économie politique*, ch. I.

(3) Malthus ne parle ici que des fonctionnaires.

pas exposé en vente, ni leurs salaires accordés d'après une scrupuleuse évaluation de la valeur courante de leurs services, il n'y a pas de base certaine d'après laquelle on puisse calculer cette valeur (1). » Malthus, délaissant sa première opinion, prend donc ici le mode d'évaluation des salaires comme déterminant la nature même des services ; ce qui évidemment est erroné. Et comment n'a-t-il pas vu que la loi de l'offre et de la demande règle les gains des artistes, des littérateurs, des professeurs, dont il refuse de s'occuper, comme ceux des commis, des commerçants ou des manufacturiers ? Bien plus, oublieux encore de ses dernières remarques et de cette seconde doctrine, il regarde ailleurs comme producteur tout employé du gouvernement qui prépare ou surveille la fabrication des produits matériels, sans dire encore quels fonctionnaires y sont inutiles, ni ce qui les distingue essentiellement entre eux.

C'est dans cette discussion, où tant de contradictions abondent, on le voit, où successivement disparaît chaque règle posée d'abord, que Malthus, revenant à la nécessité pour la richesse de pouvoir s'évaluer, écrit cette phrase si souvent répétée : « Rien ne saurait estimer la valeur des découvertes de Newton, des œuvres de Shakspeare ou des lois anglaises de 1688. » Seulement, lorsqu'on l'a rappelée, on aurait dû se reporter aux aveux de Malthus sur les commis et les fonctionnaires, dont il parlait en dernier lieu, et se demander quelle chose estimerait mieux la valeur des opérations commerciales d'un grand centre d'affaires, que celle des écrits d'un auteur ; ou, si la valeur d'une découverte n'est pas fixée par le prix qu'on en obtient (2), comment on apprécierait celle d'un chemin de fer ou de toute autre entreprise, sans s'arrêter aux revenus qu'elle donne. Calculez, par exemple, ce qu'a valu aux industries de Lyon et de Saint-

(1) *Voyez* Malthus, *Principes d'économie politique*, ch. II.
(2) Soit par son usage, soit par sa publication.

Etienne, à l'agriculture des cantons qu'il parcourt, au négoce qu'il dessert, le railway qui réunit ces deux villes ! Lorsqu'on prétend à tant d'exactitude pour repousser des investigations économiques les travaux intellectuels, il siérait de se souvenir du passage où se trouve ce mot de Senior : « Chaque clou, en Angleterre, remonte de quelque façon à une épargne antérieure à la conquête des Normands. » Il ne faut jamais confondre une science morale avec une science mathématique. Roscher s'étonne même très-justement qu'on croie pouvoir inventorier chaque portion des biens matériels, et M. Dunoyer demande, avec autant de raison, si les produits matériels consistent seulement dans la matière dont ils sont formés. Nommerait-on, en effet, un de ces produits qui ne fût en partie le résultat d'un travail intellectuel ?

M. Cherbuliez n'apercevait pas, je crois, toutes ces difficultés ou chacune de ces différences, quand il se contentait de déclarer que « les produits immatériels ne doivent pas être compris dans le domaine de l'économie domestique, parce que la quantité n'en peut être ni constatée, ni mesurée. » Je serais même fort étonné qu'il s'engageât à professer, dans la chaire qu'il occupe si bien, une économie politique qui ne tiendrait compte ni des entrepreneurs, ni des surveillants, ces ouvriers purement intellectuels cependant. De quelle sorte aussi évaluerait-il chaque bienfait du crédit, chaque dommage de l'impôt, choses (le dois-je encore redire?) si complétement de notre compétence? Peut-être est-il sage d'imaginer, comme Alphonse de Castille, que l'univers serait mieux ordonné si le Créateur nous avait consultés ; mais il l'est surtout de juger les choses telles qu'elles sont disposées.

Le plus célèbre économiste anglais de nos jours, Mill, a pris comme le milieu entre les opinions extrêmes. Semblant départager Smith et M. Dunoyer, il tient pour productif tout travail qui ajoute quelque utilité aux objets matériels, soit directement, soit

indirectement. Ainsi le travail qui procure de l'habileté à l'ouvrier lui paraît productif, autant que celui du fonctionnaire, sans lequel, déclare-t-il, la production ne se concevrait point (1); mais il refuse cette qualité aux labeurs du savant, de l'artiste, du littérateur, de l'inventeur, du professeur. Watt découvrant les forces de la vapeur; Volta mettant à notre disposition celles de l'électricité; Michel-Ange traçant les lignes de la coupole de Saint-Pierre, en face de l'art gothique; Quesnay enseignant les premières lois du travail, à l'éternelle ruine des doctrines mercantiles, ont, à ses yeux, moins influé, même indirectement, sur le cours de l'industrie que le maître de village qui vient d'exercer les doigts de l'ouvrier, ou que le juge qui vient de rendre sa sentence. Il reconnaît néanmoins, en plus d'un passage, dans tout son chapitre sur la *productivité des travailleurs* notamment (2), que le développement industriel provient avant tout de la somme d'habileté, de savoir, de moralité, répandue dans la population; nul économiste ne s'est même autant efforcé de montrer l'influence des institutions politiques sur l'activité ou la nonchalance, la fortune ou le dénûment des peuples. Et quelles conséquences lui impose sa doctrine! « Le travail qui consiste à sauver la vie d'un ami n'est pas un travail productif, dit-il, à moins que cet ami ne soit un travailleur productif, produisant plus qu'il ne consomme (3)... Aux yeux d'un homme religieux, sauver une âme est certes un service bien plus important que sauver une vie; mais il ne s'ensuit pas que cet homme doive appeler le missionnaire ou l'ecclésiastique travailleur productif, à moins que, comme les missionnaires de la mer du Sud l'ont fait quelquefois, cet ecclésiastique, ce missionnaire n'enseignent

(1) *Voyez* le *Journal des économistes*, sept. 1853.
(2) *Voyez* Mill, *Principles of political economy*, liv. I, ch. III.
(3) *Ibid.*, liv. I, ch. VII.

à leurs ouailles les arts de la civilisation en même temps que les doctrines religieuses. »

Quoi ! sauver la vie d'un homme n'est acte de production qu'autant que cet homme rend plus de services industriels qu'il n'en réclame ! Mais alors l'ouvrier qui creuse un fossé ou façonne une étoffe ne doit non plus compter parmi les producteurs qu'autant que ce fossé sera nécessaire et cette étoffe profitable. Combien de salaires sont perdus ! Que de matières premières se dissipent ! Est-ce à de telles distinctions, à de si subtiles arguties que doit aboutir la théorie économique du travail ? En tout cas, je le répète, la similitude entre les divers travaux est complète à cet égard ; s'il en est, en chaque sorte, d'avantageux, d'autres sont nuisibles. Quant au missionnaire, jamais un économiste ne l'a considéré comme productif, à cause de ses prédications sur la vie future. Mais beaucoup, parmi lesquels je me range, le croient tel, grâce à ses enseignements moraux, dont le résultat, dût-on n'envisager que les avantages de l'industrie, abstraction faite du perfectionnement, de l'ennoblissement de l'homme lui-même, sera toujours l'utile emploi de la vie : l'effort et l'épargne. Mill, d'ailleurs, aurait dû démontrer que la science ou l'art, l'instruction ou la découverte, ne valent pas, au point de vue de la production, « le travail dépensé dans l'acquisition de l'adresse manufacturière ; » travail qu'il fait ressortir du domaine économique. Il me semble cependant que la chimie et la mécanique, pour ne citer que ces exemples, ont sur les occupations ordinaires des effets aussi certains, aussi visibles que je ne sais quel apprentissage gymnastique. Je ne puis même concevoir, je l'avoue, qu'on espère maintenir quelque partie de la doctrine de Smith dès qu'on admet comme productifs, si peu nombreux qu'on les désigne, les services qui, d'une façon *indirecte*, importent à l'industrie.

En réalité, c'est à M. Dunoyer que nous devons de connaître

Digitized by Google

la nature des travaux intellectuels. L'explication qu'il en a fournie restera comme l'une des plus belles analyses de la science, et c'est une des parties les plus remarquables de son magnifique ouvrage. J. B. Say avait bien qualifié ces travaux de *productifs*, je l'ai déjà rappelé; mais il s'en était à peu près tenu là. « Leurs produits, écrivait-il, ne s'attachent à rien, s'évanouissent à l'instant de leur naissance, ne peuvent s'accumuler, n'ajoutent rien à la richesse sociale. Il y a du désavantage à les multiplier. Il faut assimiler à une perte sèche les sacrifices faits pour les obtenir. » Après avoir placé les services d'un instituteur, d'un moraliste, d'un juge, d'un administrateur au nombre des produits les plus réels, les plus nécessaires (1), il déclare *improductives* les dépenses destinées à se procurer ces services (2). Il les nomme même des *avantages négatifs*, et l'impôt échangé contre le travail de tout fonctionnaire lui paraît une destruction pareille à celle qu'opèrent les fléaux naturels, comme la grêle et la gelée (3). Pour rappeler une de ses propres observations sur Sismondi, ce sont, en réalité, des travaux productifs qui ne produisent rien. Mais J. B. Say, d'une si merveilleuse clarté d'exposition et de discussion sur les sujets déjà suffisamment étudiés, hésitait sans cesse, et souvent se contredisait sur ceux qui semblaient encore incertains. M. Dunoyer pense avec raison qu'il ne discernait pas beaucoup mieux que Smith de quelle sorte les arts intellectuels sont producteurs.

« C'est faute d'avoir distingué le travail de ses résultats, dit en exposant sa théorie M. Dunoyer (4), que Smith et ses principaux successeurs sont tombés dans la regrettable erreur que je signale.

(1) *Voyez* Say, *Traité d'économie politique*, liv. I, ch. XIII.
(2) *Ibid.*, liv. III, ch. IV et VI.
(3) *Ibid.*, t. III, p. 188, 69, 293.
(4) *Voyez* M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. V, ch. I, et article *Production*, dans le *Dictionnaire de l'économie politique*.

Toutes les professions utiles, quelles qu'elles soient, celles qui travaillent sur les choses comme celles qui opèrent sur les hommes, font du travail qui s'évanouit à mesure qu'on l'exécute, et toutes créent de l'utilité qui s'accumule à mesure qu'on l'obtient. Il ne faut pas dire, avec Smith, que la richesse est du travail accumulé, il faut dire qu'elle est de l'utilité accumulée. Encore une fois, ce n'est pas le travail qu'on accumule, c'est l'utilité que le travail produit. Le travail se dissipe à mesure qu'il s'effectue, l'utilité qu'il produit demeure.

« Très-assurément, la leçon que débite un professeur est consommée en même temps que produite, de même que la main-d'œuvre répandue par le potier sur l'argile qu'il tient dans ses mains ; mais les idées inculquées par le professeur dans l'esprit des hommes qui l'écoutent, la façon donnée à leur intelligence, l'impression salutaire opérée sur leurs facultés affectives sont des produits qui restent tout aussi bien que la forme imprimée à l'argile par le potier (1). Un médecin donne un conseil, un juge rend une sentence, un orateur débite un discours, un artiste chante un air ou déclame une tirade : c'est là leur travail ; il se consomme à mesure qu'il se produit, comme tous les travaux possibles ; mais ce n'est pas leur produit, comme le prétend à tort M. Say : leur produit, comme celui des producteurs de toute espèce, est dans le résultat de leur travail ; dans les modifications utiles et durables que les uns et les autres ont fait subir aux hommes sur lesquels ils ont agi ; dans la santé que le médecin a rendue au malade ; dans la moralité, l'instruction, le goût qu'ont répandus le juge, l'artiste, le professeur. Or, ces produits restent ; ils sont susceptibles de se conserver, de s'accroître, de

(1) Roscher fait la même remarque. « Qu'est-ce qui disparaît plus rapidement que le pain ? qu'y a-t-il de plus durable que le *monumentum ære perennius* d'Horace ?... Le travail appliqué aux personnes ou aux relations est celui qui s'accumule et se propage le plus aisément. » (*Principes d'économie politique*, ch. III, § 61.)

s'accumuler, et nous pouvons acquérir plus ou moins de talents, de vertus, de connaissances, de même que nous pouvons imprimer à des portions quelconques de matière quelqu'une de ces qualités, de ces utilités qui sont de nature à se fixer dans les choses et qui leur donnent plus ou moins de valeur.

« Il est vrai que l'instruction, le goût, le talent, sont des produits *immatériels ;* mais en créons-nous jamais d'autres ? et n'est-il pas surprenant de voir J. B. Say en distinguer de matériels et d'immatériels, lui qui a si judicieusement remarqué que nous ne pouvons créer, pas plus qu'anéantir la matière, et qu'en toutes choses nous ne faisons jamais que produire des utilités, des valeurs ? La forme, la figure, la couleur qu'un artisan donne à des corps bruts sont des choses tout aussi immatérielles que la science qu'un professeur communique à des êtres intelligents ; ils ne font que produire des utilités l'un et l'autre, et la seule différence réelle qu'on puisse remarquer entre leurs industries, c'est que l'un tend à modifier les choses et l'autre à modifier les hommes. »

M. Dunoyer s'applique ensuite à prouver, ainsi que je l'ai rappelé précédemment, que les divers travaux dont il s'agit *s'attachent* aux hommes sur qui ils opèrent, autant que les autres s'attachent aux choses ; que les talents, les connaissances, l'habileté que nous acquérons entrent dans le commerce ordinaire ; qu'il y a avantage à les multiplier et qu'ils accroissent le capital national. « Que peut-on faire de mieux, en effet, continue-t-il, pour accroître le capital d'une nation, que d'y multiplier le nombre des hommes sains, vigoureux, adroits, instruits, vertueux, exercés à bien agir et à bien vivre ? Quelle richesse, même alors qu'il ne s'agirait que de bien exploiter le monde matériel, pourrait paraître supérieure à celle-là ? Quelle richesse est plus capable d'en faire naître d'autres ? Or, voici précisément celle que produisent toutes les classes de travailleurs qui agissent directement sur l'homme, à la

différence de celles qui ne travaillent pour lui qu'en agissant sur les choses... Ces divers travailleurs sont, suivant la nature de l'art qu'ils exercent, des producteurs de santé, de force, d'agilité, de courage, d'instruction, de goût, de moralité, de sociabilité ; toutes choses que l'on compte bien acquérir lorsque l'on consent à payer les services destinés à les faire naître, tous services dont le prix est pour ainsi dire coté, ayant, par conséquent, une valeur vénale, et formant la portion la plus précieuse et la plus féconde des forces productives de la société. »

La plupart des économistes acceptent aujourd'hui ces opinions, qui sont cependant encore très-vivement repoussées parfois, et, chose singulière, surtout en France. M. Baudrillart vient de les combattre de nouveau dans son *Manuel d'économie politique* (1) et dans ses *Rapports de la morale et de l'économie politique.* Sa discussion est loin, au surplus, d'offrir aucune des contradictions qu'on rencontre en si grand nombre dans celles de Malthus et de Mill, que j'ai analysées plus haut, ou dans celles de Sismondi et de Tracy (2), dont il me semble inutile de parler.

M. Baudrillart reconnaît l'utilité des sciences et des arts, et par conséquent de ceux qui les enseignent. Il déclare qu'il y a « un capital intellectuel et moral de connaissances et d'habitudes favorables à la production matérielle dans une étendue qu'on peut à peine mesurer. » Mais il refuse à ces utilités, ainsi qu'à ce capital, le caractère de richesse. « Lorsqu'on dit, écrit-il, que la médecine et la chimie sont produc-

(1) 2e part., ch. I.

(2) Sismondi, par exemple, en refusant d'être productifs aux ouvriers intellectuels, ne reconnaissait pas moins, parlant des dépenses faites pour solder les salaires de ces ouvriers, que « ce sont des consommations rapides qui suivent immédiatement la production. » (*Nouveaux Principes d'économie politique*, t. II, p. 203). C'est en rappelant cette phrase que Say disait : « Ainsi, voilà des ouvriers improductifs qui produisent ! Ceux qui entendent un peu l'économie politique sont forcés de rendre, malgré eux, hommage aux principes. » (*Traité d'économie politique*, liv. I, ch. XIII.)

tives d'utilité, on est compris aisément, parce qu'on se sert d'un terme juste. Lorsqu'on dit qu'elles sont productives de richesse, on emploie un langage énigmatique. » Voyons, cependant. Je ne réfuterai pas cette observation par la phrase de List : « Il faudrait donc regarder comme travail productif celui qu'on consacre à élever des porcs, et comme improductif celui qu'on consacre à élever des hommes ! » Je ne chercherai pas davantage à justifier ici le sentiment de M. Dunoyer, si nouveau dans la science et que je crois si vrai : que les arts intellectuels ne produisent pas seulement en raison de leur action indirecte sur l'industrie, mais par eux-mêmes, grâce aux perfectionnements qu'ils valent à notre esprit et à notre moralité. Je prends telle qu'il la donne la remarque de M. Baudrillart. Un médecin qui guérit son malade n'est pas producteur, tandis que (il n'y a point de doute sur ce point entre les économistes) le mécanicien qui répare une machine l'est ! Cependant, lorsque le malade est un esclave, sa guérison n'est-elle pas de toute nécessité une augmentation de richesse, dans le sens le plus étroit du mot? L'esclave bien portant se vendra ou se louera plus cher que s'il est souffrant, en effet, absolument comme la machine à laquelle rien ne manque, aura un prix plus élevé que celle dont quelques rouages sont brisés. En ce cas du moins, reconnaissez-le, la médecine ou la chirurgie produira de la richesse. S'il s'agit non plus d'un esclave, mais d'un domestique, l'état maladif de ce dernier ne sera-t-il pas encore une perte aussi appréciable que celle provenant du dérangement d'une *jenny* d'Arkwright ou d'un rouleau de Krompton? Il ne fera pas son service et ses gages continueront à courir. Mais, objectera-t-on peut-être, son maître pourra le renvoyer. Eh bien, s'il en est ainsi, ce n'est plus le maître qui subira la perte, mais le domestique lui-même. Ses services, en temps ordinaire, valent tant par année ou par jour ; ne pouvant

les vendre ou les échanger durant sa maladie, il perdra évidemment ce qu'ils lui rapporteraient s'il était en santé. C'est un dommage réel, positif, que chacun évaluera de même sorte, qu'il paraît impossible de méconnaître; et, si cette conclusion est exacte, elle s'applique à tout ouvrier, à tout entrepreneur, à tout surveillant, à tout travailleur, de quelque ordre qu'il soit. Ou le mécanicien ne produit rien, ou le médecin produit; je le tiens du moins pour assuré.

« Les services rendus par le médecin au malade, qui peut-être profiteront au développement de la richesse, qui peut-être lui seront nuisibles, ajoute M. Baudrillart, si celui auquel ils sont rendus consomme plus qu'il ne produit, ne sauraient être réputés des travaux productifs de richesse. » J'ai déjà eu occasion de répondre à une semblable observation en réfutant Mill, au sujet du missionnaire dont il parle, et combien de machines sont également détestables ! Quel travail manuel, je le répète, ne s'emploie jamais mal ? Enfin, M. Baudrillart termine sur ce point par cette réflexion : « Tout ce que l'on peut dire, c'est que la santé confère la *possibilité* de créer de la richesse, possibilité plus ou moins vague, simple condition qui ne saurait passer pour constituer une richesse par elle-même. » Les exemples de l'esclave, du domestique, de l'ouvrier, que je donnais à l'instant, montrent, ce me semble, le contraire. Chose étrange ! il le faut avouer, qu'une bêche en bon état soit aux yeux de chacun une richesse, et que tant de personnes refusent encore cette qualité à l'homme sain et vigoureux; comme si parmi toutes les richesses, entre tous les capitaux, l'homme n'était pas le plus précieux.

Peut-on enfin ne pas admirer, avec Roscher, que « le pharmacien *produise*, en préparant un onguent propre à calmer les douleurs, et que le médecin ne *produise* pas lorsqu'il triomphe de la maladie, par ses ordonnances ou ses opéra-

tions (1) ? » Le fabricant d'instruments de chirurgie figurerait entre les producteurs, à l'inverse du praticien, seul capable de les utiliser !

Poursuivant ce sujet, mais sans presque faire d'autre remarque, M. Baudrillart observe qu'en supposant que les « modifications plus ou moins durables de l'esprit et de l'âme soient utiles et bonnes, cela ne change rien à leur qualification économique. Chacun sait qu'être riche est une chose, ajoute-t-il ; que c'est une autre chose d'être brave, instruit, humain... Les travaux du savant, du lettré, du professeur, du prêtre, de l'artiste, dans le cas plus ou moins fréquent où ils vont à leur but, qui est l'amélioration et le développement de la nature humaine, sont donc productifs d'utilité sans l'être de richesse. Ils ont une *valeur* sans doute, c'est-à-dire qu'on les paye ; mais cela signifie seulement qu'en échange de certains avantages intellectuels qu'on en espère, on sacrifie une partie des produits matériels que l'on possède, ou que l'on peut acheter. Quant à celui qui vend sa peine en vue de ces résultats, il ne crée pas de la richesse, il en consomme, sans qu'on puisse dire pour cela qu'il est plus oisif ou plus inutile que celui qui forge du fer ou qui fabrique de la toile. » Pour moi, je comprends peut-être mal ces observations, les plus habiles qu'on ait encore présentées contre le système auquel je me rallie ; je suis peut-être trop convaincu de l'excellence de mon opinion pour m'y suffisamment arrêter ; mais il m'est impossible de ne pas affirmer qu'une chose douée de *valeur*, qu'on *paye*, ne soit pas de la richesse. *En échange de certains avantages intellectuels, on sacrifie seulement quelques produits matériels !* Mais que se passe-t-il dans tout achat, dans tout échange, dans toute transaction ? Et ne payerez-vous pas l'ouvrier habile et instruit, ou muni de provisions et d'outils, plus cher que l'igno-

(1) *Voyez* Roscher, *Principes d'économie politique*, ch. III, § 61.

rant et le maladroit, ou que celui qui est dénué de toute chose, sans pouvoir, entre ces deux cas, indiquer aucune différence (1)? C'est que l'instruction ou l'habileté vaut tout instrument, toute provision, est le meilleur instrument même et la meilleure provision qu'on puisse posséder. Je regrette beaucoup, au reste, que M. Baudrillart, pour se restreindre sans doute dans d'étroites limites, ne se soit pas expliqué sur les concessions faites par Malthus et Mill à la doctrine qu'ils ont attaquée avant lui. Car il me semble très-difficile de les repousser, et, les admettant, plus difficile encore de n'en pas faire d'autres.

III

Pour approfondir davantage les questions que suscite le travail intellectuel, j'examinerai séparément, dans ce paragraphe, les deux classes de personnes qui s'y consacrent : 1° la classe des fonctionnaires, 2° la classe des savants, des professeurs et des artistes.

L'homme est né pour la société. En son milieu seulement, il acquiert toutes ses facultés, possède toute sa puissance, atteint tout son développement. On l'a justement observé, Daniel de Foë cédait aux plus extrêmes caprices, lorsqu'il imaginait à son héros une vie tolérable au sein de l'isolement. Encore Robinson était-il pourvu de chacune des diverses connaissances dont le plus

(1) M. Baudrillart s'attache ensuite à montrer que les produits immatériels ne sont pas pourvus de la faculté d'être échangés : « Nos qualités et nos vertus nous sont inhérentes. » Cela ne change pas leur nature productive ou improductive, et M. Baudrillart reproduit, sans le critiquer, le passage où Mill admet comme productif le travail qui donne de l'adresse à l'ouvrier. Quant à sa dernière distinction entre l'*industrie* et les *fonctions*, il n'y met, je crois, en considérant la façon dont il le fait, qu'une importance très-secondaire. Cette distinction, d'ailleurs, fût-elle nécessaire, la question qui nous divise subsisterait encore : les fonctions, comme l'industrie, sont-elles productives?

misérable et moins policé dispose, dès ses premières années, chez les peuples civilisés. Soumis à toutes les souffrances, comme à tous les périls d'une vie d'aventures et de solitude, le sauvage véritable n'a que deux occupations, en dehors de la guerre; pas une de ses pensées, pas un de ses desseins ne s'en détourne : la chasse et la pêche, et en proie aux plus impérieux besoins, loin de tout secours, il passe péniblement ses jours à mal assurer sa grossière alimentation. Rousseau pouvait seul croire à son bonheur et à sa dignité.

Mais la société, pour se maintenir, exige de toute nécessité une organisation administrative, judiciaire, militaire, gouvernementale. Sans le ministre, le magistrat, le soldat, l'administrateur, on ne saurait évidemment espérer quelque respect des personnes et des biens, l'exécution des transactions, l'accomplissement des entreprises, la sécurité sociale. Nulle fonction industrielle ne se pourrait concevoir, et ils sont autant indispensables à la juste réparation ou à la libre consommation de la richesse qu'à son incessante production. C'est pour cela qu'en employant une de ces formules si goûtées de ses compatriotes, un publiciste célèbre d'Allemagne, Muller, regarde l'impôt « comme l'intérêt d'un capital national, spirituel et invisible. » Carey, plus positif et plus exact, reflétant aussi les caractères de sa nation, indique même, au moyen de chiffres ingénieusement disposés, comme les deux premiers éléments de puissance productive, la sûreté des personnes et des biens et la liberté personnelle. Par malheur il ne concède à la France, sous ce double rapport, que la moitié des avantages qu'il reconnaît aux États-Unis et à la Grande-Bretagne. Restriction sans doute exagérée, entièrement erronée peut-être, mais qui vaut au moins de rappeler que le pouvoir a lui-même des conditions à remplir pour procurer les bienfaits qu'on en attend. Sa mission principale, presque son unique mission, c'est d'assurer l'ordre, et, selon la plus belle définition qui en ait été

donnée, l'ordre n'est que le libre et sûr exercice des droits (1). Une autorité sans règles ni limites ne saurait donc être louée : on ne garantit pas l'homme qu'on opprime, on ne sert pas le peuple qu'on dépouille. Lorsqu'on parle de l'autorité, sied-il de jamais oublier aussi bien que si quelques-uns de ses représentants se sont appelés Marc-Aurèle, Washington, Guillaume III, d'autres se sont nommés Tibère, Henri VIII, Philippe II?

Pour revenir plus spécialement à la production de la richesse, en continuant à citer les opinions des économistes qui m'ont devancé sur la question que j'étudie, comme il importe de le faire pour toute question encore peu élucidée, le boisseau de blé, bien que venant un peu sous la protection de l'autorité publique, dit l'un d'eux, ne mûrit pas cependant grâce à cette production. « En ce cas, observe Rossi, il n'y a pas de producteurs dans le monde, ou du moins il n'y en a qu'un seul, qui est l'auteur de la nature; car je ne sache pas que le blé mûrisse parce que des bœufs ont tracé un sillon; je ne sache pas qu'il mûrisse parce que le soc de la charrue a mis en mouvement des molécules de terre (2). » Le gouvernement, à l'envisager de façon générale, concourt indirectement à toute la production sociale; cela ne paraît pas contestable, et ce serait s'exprimer singulièrement de dire qu'une chose sans laquelle on ne saurait agir ne participe pas à l'action (3). Mais, je le répète, les fonctionnaires, comme tous autres travailleurs intellectuels, ne se mêlent pas seulement à la production d'une manière indirecte, leur importance économique se manifeste encore en leurs propres labeurs. M. Dunoyer, qui a si bien montré que c'est contribuer à la production que de nous faire acquérir les qualités de l'esprit

(1) Définition de M. Guizot. — C'est en parlant des conditions à remplir par le pouvoir, pour être légitime, que Sismondi disait : Le devoir comprend toujours le souvenir d'un droit et le sentiment de la réciprocité.

(2) Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 208.

(3) *Idem*, p. 210.

ou du cœur, les perfectionnements intellectuels ou moraux, les nomme avec raison « les créateurs et les conservateurs des bonnes relations, les *formateurs* des habitudes de justice, d'équité, de sociabilité(1). » J'ajoute seulement que bien d'autres personnes que les fonctionnaires ont leur part à prendre de cette nécessaire éducation, de ces heureux enseignements : il ne faut jamais oublier les véritables attributions du pouvoir. M. Dunoyer remarque, d'ailleurs, que les fonctionnaires remplissent les rôles qu'il leur concède, en disant sur toutes choses les mauvaises actions qu'il faut s'interdire, et en veillant à la répression des actions défendues.

S'ils ne livrent sur le marché commun, en outre, que des valeurs immatérielles, les pourrait-on exclure à cause de cela des différentes classes de producteurs? quelle valeur, ajoutée à chaque marchandise, n'est donc immatérielle? Comment créerions-nous de la matière au lieu de créer seulement de l'utilité? Les formes ou les couleurs, les mélanges ou les séparations, voilà nos œuvres ordinaires, et ce sont certainement choses aussi incorporelles que le peuvent être des instructions ou des ordres. Toute valeur, qu'elle s'adjoigne à la matière ou à l'intelligence, est en réalité de même nature et importe d'égale façon à la puissance et à la richesse de la société : dans le champ de la production, l'homme n'apporte que des services.

Chose curieuse! cette discussion sur la production immatérielle s'était déjà élevée au temps de Platon et d'Aristote. En énumérant les divers travailleurs de sa *République*, Platon ne nommait que des ouvriers manuels, et Aristote, croyant à tort cette indication limitative, répliquait dans sa *Politique :* « Mais n'y a-t-il donc d'autre travail que celui de nos mains, n'y a-t-il dans la société d'autres ouvriers que l'ouvrier mécanique? Et le ma-

(1) M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. IX, ch. vii.

gistrat, et l'arbitre, et celui qui rend la justice, ne sont-ils pas aussi des travailleurs, et des travailleurs des plus utiles? » C'est presque la même réponse qu'à bien des siècles de distance Hobbes adressait à Bacon, pour avoir écrit des prêtres et des littérateurs, comme des nobles : *Sorti reipublicæ nihil addunt* (1).

Ce que j'ai déjà dit bien des fois des limites légitimes, nécessaires de l'autorité me dispense de montrer qu'il ne suffit pas de remplir une fonction publique pour être utile, et que de nombreux traitements ne soldent pas de véritables services. Ce serait trop de complaisance que de me prêter une autre opinion : classer les agents publics parmi les producteurs, ce n'est jamais croire à une erreur pareille. Plus d'un administrateur est funeste, ou reçoit un salaire trop élevé, je suis loin de le nier. Quel profit se retirait autrefois des essayeurs de beurre salé ou des contrôleurs aux empilements des bois, dont se moquait Voltaire? Quelles fortunes scandaleuses amassaient ces traitants et ces intendants qui indignaient Lesage! Or dans beaucoup d'États se rencontrent encore des fonctions de contrôleurs, et se font des fortunes d'intendants. Parcourez les almanachs officiels, vous y trouverez de singuliers travailleurs! Storch, cet ancien précepteur du dernier empereur de Russie, le dit lui-même dans son ouvrage sur le *Revenu public :* Pas d'employés trop nombreux ni trop rétribués. Bien souvent l'économie politique a été la première à signaler les désavantages d'une centralisation administrative exagérée, qui, très-coûteuse pour les citoyens, leur enlève toute énergie, toute confiance, en remettant chaque intérêt à la direction d'agents qui se préoccupent peut-être moins de servir que de plaire (2).

(1) Hobbes répondait surtout que les travaux mêmes de l'homme peuvent, aussi bien que la matière, s'échanger contre des biens de toute espèce.

(2) *Voyez* le rapport présenté sur le budget de 1854, par M. Schneider, au Corps législatif, pour les dépenses et l'irresponsabilité de nos innombrables fonctionnaires.

Bien plus, en de nombreux États, loin que les fonctionnaires garantissent la sécurité publique, en remplissant leur premier devoir, ils contribuent à la détruire. Il en est ainsi dans toutes les contrées soumises à la domination turque, par exemple, où la cupidité des administrateurs, pachas ou collecteurs d'impôt, a pour unique frein la crainte d'un maître éloigné, qu'ils renseignent seuls. C'est au milieu de ce despotisme inférieur et illimité, dont rien ne dissimule les ignominies, qu'on se persuade bien de cette vérité, que tout est incertain ou tout est arbitraire. Chacun y craint de se livrer à de profitables entreprises ; dès qu'on y possède un élément de richesse, au lieu d'en tirer parti, on s'applique à le dissimuler (1). Je ne crois pas, il est vrai, que le plus remarquable ministre des finances de notre premier empire, M. Mollien, ait bien apprécié les causes de la Révolution, en l'attribuant uniquement aux hasards que couraient la propriété et le travail dans les derniers temps de la monarchie (2) ; mais c'est le péril, ce sont les craintes dont il parle, qui font que l'industrie et l'épargne disparaissent partout où cesse l'ordre légal, où sont détruites les garanties nécessaires aux populations. Il n'y a point, dans tout le passé, d'exception à cela ; Roscher ne craint pas de dire que le despotisme est aussi préjudiciable à la richesse que l'anarchie (3). J. B. Say écrit également : « Si une nation entretient à grands frais une multitude d'agents, une cour splendide qui ne la servent pas, et une nombreuse armée propre seulement à menacer l'indépendance de ses voisins, elle ne satisfait par ces dépenses que des besoins factices. C'est encore pis si, loin de trouver des satisfactions dans ces dépenses, la nation n'en peut re-

(1) M. Haxthausen remarque que le défaut de sécurité entraîne de très-nombreux paysans, en Russie, à posséder des perles. Dans l'Orient, on enfouit son or ou son argent.

(2) « On était réduit à calculer les chances d'un contrat fait avec les ministres comme celles d'un prêt à la grosse aventure. » (Mollien, *Mémoires.*)

(3) *Voyez* Roscher, *Principes d'économie politique*, ch. II, § 56.

cueillir que des peines; si ses affaires sont d'autant plus mal gérées qu'elle entretient un plus grand nombre d'agents et qu'elle les paye plus largement; si le faste de sa cour sert à humilier et à corrompre; si les armées ne servent qu'à opprimer; si le clergé abrutit l'enfance, soutient les abus et persécute toutes les vérités (1). »

Il est d'autant plus certain que les administrations qui ne souffrent point de limites à leurs pouvoirs, qui n'obéissent qu'à leurs caprices, sont contraires aux intérêts industriels, qu'en même temps qu'elles refusent les sûretés nécessaires, elles empêchent toute discussion, tout examen qui procureraient de suffisants renseignements sur le présent et de justes prévisions sur l'avenir. Ce n'est pas un paradoxe, c'est une vérité de dire que le *Times* a rendu plus de services à l'industrie anglaise qu'aucun ministre (2), et qui ne se rappelle que Casimir Périer faisait de la liberté de la presse l'indispensable condition du crédit? Aussi, l'une des plus grandes erreurs de notre temps est-elle d'étendre à l'excès les attributions de l'autorité, au détriment de l'initiative individuelle, en prétendant céder aux nécessités du travail. On devrait, au moins, chercher à persuader, malgré l'histoire entière, qu'au seul point de vue de la richesse, résultat de toutes nos connaissances, comme de tous nos efforts, il importe d'habituer les citoyens à ne pas penser et à peu agir. Ce n'était pas sans doute le sentiment de Smith ni de Malthus, non plus que celui de Mill ou de Rossi; mais on n'aurait que plus de mérite à cette démonstration. Le dernier économiste qu'il nous ait été donné de lire s'écrie encore : « Malheur au peuple chez lequel les légistes possèdent seuls le sens du droit, les fonctionnaires le sens politique..., le clergé le sentiment religieux (3) ! » Malheur à ce peuple, s'il existe jamais! ajouterai-je, — comment croire, en effet, qu'aucune

(1) *Cours d'économie politique*, 7e part., ch. XIII
(2) Molinari, *Cours d'économie politique*, 7e leçon.
(3) Roscher, *Principes d'économie politique*, liv. I, ch. II.

classe de citoyens conserve longtemps des sentiments étrangers au reste de la population? — car il ne serait propre qu'à la bassesse ou à la violence, à la servitude ou aux révolutions, sources assurées des plus extrêmes misères.

Je ne m'arrêterai pas à rappeler qu'aucune fonction purement industrielle ne revient à l'administration; c'est l'un des principes élémentaires de l'économie politique. Ce qu'Ustaritz disait, en Espagne, de la manufacture royale de Guadalaxara, ou ce que Say écrivait parmi nous des fabriques de Sèvres et des Gobelins, se devra toujours répéter de semblables entreprises. Visitant le port de Toulon, je m'informais récemment de la destination des nouveaux ateliers que j'y voyais construire : « On y fera des machines à vapeur. Comme tout ce que produit l'État, elles reviendront fort cher ; il reste seulement à savoir si l'on pourra s'en servir, » me répondit spirituellement le fonctionnaire même avec lequel je me trouvais. Lorsque, d'ailleurs, les gouvernements s'attribuent de pareils travaux, combien découragent-ils l'industrie privée, qui, loin d'avoir à sa disposition les fonds du budget, les doit fournir !

Rossi, dont je me suis souvent autorisé dans ce travail, et dont les écrits économiques les plus remarquables sont peut-être ceux où il examine l'influence des législations, surtout des législations politiques, sur l'activité et le bien-être des populations, ne consent pas, malgré ses opinions très-libérales, à restreindre autant les pouvoirs ordinaires des administrateurs que la plupart des économistes, partisans déclarés des idées de décentralisation. Si les administrateurs, dit-il, s'étaient soumis à ces restrictions, les États seraient encore dans les misères du moyen âge (1). Quels sont pourtant les peuples les plus avancés, les plus

(1) *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 211. — Bien entendu, je parle ici seulement de la décentralisation administrative. L'unité politique n'est pas en discussion.

heureux, les plus dignes, sinon ceux chez qui les services de l'administration ont été le moins nombreux et se sont le plus astreints à maintenir la sécurité publique? Ainsi comparez l'Angleterre à l'Autriche, la Hollande aux Deux-Siciles, la Suisse ou l'Amérique du Nord à l'Espagne ou à la Russie, et, d'un côté, n'apercevrez-vous pas en presque chaque chose les principes au moins du socialisme, avec ses dilapidations et ses fainéantises, tandis que de l'autre vous jouirez du spectacle des plus nobles franchises, avec leur énergie et leurs honneurs?

Il m'est heureusement inutile de remarquer qu'en rangeant les fonctionnaires parmi les producteurs, et bien qu'aspirant à voir leur sphère d'action très-étendue, Rossi était loin de penser que, « le travail des fonctionnaires étant productif, il est autant profitable de le multiplier que tout autre. » Il a laissé cela à ce prétendu économiste (1) dont le nom ne nous est parvenu qu'à cause des notes qu'il a jointes au livre de Smith, et qui valaient si peu d'y rester unies. S'il en était ainsi, plus une administration serait coûteuse et abusive, plus elle serait bienfaisante et utile: que de ministres alors mériteraient des éloges!

Quant aux traitements des fonctionnaires, question si importante pour la fixation de l'impôt, sans être trop élevés, je le répète, ils doivent permettre de ne confier les emplois publics qu'à des personnes capables et respectables. L'erreur économique qu'il reste surtout à combattre sous ce rapport, c'est que les hauts salaires des agents de l'autorité leur servent à favoriser l'industrie, par les dépenses qu'ils les engagent à faire, tout en les relevant dans l'opinion. Si, d'une part, les privations auxquelles soumettent de lourdes taxes inspirent, en effet, moins l'estime que le ressentiment, l'industrie, d'autre part, se restreint, s'abaisse toujours dès que l'épargne devient plus difficile, que l'accumulation des capi-

(1) Le comte Garnier.

taux rencontre de plus nombreux obstacles. Comparez encore les différents États, et vous vous convaincrez aisément que ce sont les consommations reproductives, pour parler le langage de la science, qui enrichissent les nations, et non les consommations improductives. Les gouverneurs donnent des bals, les présidents des dîners ; mais lorsque le fisc laisse aux contribuables une notable part de leurs revenus, les propriétaires étendent leurs cultures, les fabricants multiplient leurs métiers, les négociants développent leurs échanges. Or, que reste-t-il des premières dépenses ? Rien, si ce n'est quelques agréables ou vaniteux souvenirs, tandis que de nouveaux éléments de richesse et de travail proviennent des secondes. C'est la vapeur qui, donnant à l'air une humidité nécessaire, s'élève des fleuves pour retomber en rosée fécondante. Il est assurément permis d'admirer que d'aussi simples idées, des vérités presque d'une telle évidence soient autant méconnues.

> Cette splendeur, cette pompe mondaine,
> D'un règne heureux est la marque certaine,

écrivait Voltaire, après que Montesquieu avait déjà dit : Les pauvres meurent de faim quand les riches restreignent leurs dépenses. L'un et l'autre pourtant auraient pu juger, par les misères de la France à la fin du règne de Louis XIV, de ce que le luxe d'inutiles privilégiés produit sur le sort des populations. Que ne demande-t-on, lorsqu'on s'oppose, en ce point, aux enseignements économiques, que partout la dissipation remplace l'épargne ? Ce serait plus décisif, étant plus général, et personne ne penserait du moins qu'on cherche de la sorte à faire entretenir son oisive prodigalité par les taxes qu'acquittent le travail et l'économie des autres. Il importerait d'autant plus d'accepter et de répandre la doctrine de la science sur les dépenses d'apparat ou de plaisir, qu'au sein même des classes indépendantes du gouvernement, elles se pro-

pagent rapidement sous les institutions qui garantissent aux fonctionnaires des traitements exagérés. Le plus célèbre économiste d'Allemagne (1) va bien plus loin encore, en parlant des impôts arbitrairement fixés. Mais toujours est-il qu'alors les travaux nécessaires, les profitables occupations sont entravées, sont sacrifiées par tous au luxe, qui plaît par l'éclat qu'on croit en retirer autant que par les frivolités auxquelles il accoutume.

Se peut-il toutefois qu'on règle justement le salaire des fonctionnaires? J. B. Say semble en désespérer. Si les fonctions publiques, écrit-il, étaient soumises aux lois de la concurrence, le prix qui les solderait serait aussi la mesure exacte de l'utilité produite, et la nation serait administrée, jugée et défendue aux meilleures conditions possibles; mais il n'en est pas ainsi. M. Dunoyer me paraît mieux résoudre cette question. « Il est des moments d'anarchie ou d'oppression populaire, dit-il, où les services des fonctionnaires subissent des réductions outrées; il en est d'autres où, en l'absence de tout contrôle public, ils peuvent être élevés subitement au double, au triple; mais ces désordres accidentels n'empêchent pas que les services publics eux-mêmes ne soient susceptibles d'une convenable appréciation. De même qu'on sait, dans tel lieu donné, la valeur moyenne d'une leçon de chant ou de dessin, le prix que le plaisir d'une belle représentation théâtrale se paye, ce qu'on doit pour la visite d'un médecin ou le plaidoyer d'un avocat, on sait aussi à combien doit raisonnablement s'élever le traitement annuel d'un juge ou d'un administrateur. » Cela ne me semble pas douteux. Il n'est peut-être que le traitement du premier échanson ou du grand Menin qui ne se pouvait autrefois convenablement apprécier. C'est aussi bien à cette occasion que Sismondi fait observer quelles étranges

(1) Plus un gouvernement est despotique, et plus le luxe se développe : peut-être en vertu du même principe qui fait que les ravages de la peste détruisent l'esprit d'économie et les mœurs. » (Roscher.)

conséquences se présentent lorsque les agents qu'emploie pour son service la société, s'opposent à ce que ses représentants déterminent leurs fonctions, discutent leur paye, contrôlent leurs actes. Ils l'envahissent et la taxent, dit-il, en ajoutant qu'il suffirait de considérer l'administration au point de vue économique pour arriver aux principes du gouvernement représentatif (1).

Quoique très-mêlé au parti libéral, J. B. Say se plaint aussi que de nombreux services publics ne soient pas assez rétribués. Il prend pour exemple les shérifs d'Angleterre, les députés et les jurés de France, et les soldats et les marins de presque tous les pays (2). Mais la gratuité des places de shérif est une conséquence de l'organisation sociale, de toutes les traditions administratives et judiciaires du Royaume-Uni ; dans chaque comté, elles sont d'ailleurs très-honorablement, très-utilement remplies : pourquoi en changerait-on le caractère ? Les fonctions de juré exigent également trop de respect et réclament trop peu de temps pour qu'il convienne de les rémunérer. Quant aux membres des assemblées législatives, l'expérience, qu'aurait pu déjà interroger J. B. Say, doit à tous paraître maintenant complète, au moins en France. Comme celles qui les ont précédées, comme celles du premier empire et la Chambre des pairs de la Restauration, nos Chambres actuelles sont rétribuées, à la différence de la Chambre des députés de la Restauration, et des deux Chambres de la monarchie de 1830 ; nul élément d'appréciation ne nous manque donc. Le traitement des législateurs, louable ou blâmable en soi du reste, et je serais bien étonné qu'il ne semblât assez promptement dangereux, sera toujours de peu d'importance, comparé

(1) *Voyez* Sismondi, *Nouveaux Principes d'économie politique*, liv. II, ch. IX. — Roscher dit aussi sur ce point : « Le travail du gouvernement ne mérite ce nom que s'il est rétribué au moyen d'impôts librement consentis ou acquittés sans regret, et seulement dans la mesure du concours qu'il prête pour atteindre le but. » (Liv. II, § 64.)

(2) *Voyez* J. B. Say, *Cours d'économie politique*, 5e part., ch. XII.

à leur mode de nomination et à l'action qui leur est reconnue sur les affaires publiques. Mais il ne saurait être douteux pour personne que le métier des armes ou de la marine ne soit chez presque tous les peuples trop faiblement payé. Il n'en est probablement d'autre sorte qu'en Angleterre, en Suisse et aux États-Unis, où l'enrôlement volontaire respecte, pour la profession militaire elle-même, la commune loi du travail : celle de l'offre et de la demande ; constante et suprême loi d'équité dans la rémunération des services. C'est, on le sait, l'une des considérations que faisaient dernièrement valoir en Belgique les adversaires de la conscription, et qu'exprimait Franklin avec son énergie ordinaire, en s'attaquant à la même institution, lorsqu'il disait : La question est celle-ci : est-il juste, dans une société, que les riches contraignent les pauvres à combattre pour eux et pour leurs propriétés, moyennant le salaire qu'il plaira aux riches de déterminer ?

Souvent enfin on a proposé, pour mieux assurer les services publics, de créer, en faveur de ceux qui s'y destinent, des écoles préparatoires, des *écoles administratives*, ainsi qu'on les a nommées, et quelques économistes, dépassant, je le reconnais, les limites de leur domaine, se sont ralliés à cette opinion. Malheureusement, s'il m'est aussi permis d'oublier un instant ces limites, les partisans de ce système ont jusqu'ici négligé de montrer que des leçons et des examens suffisent pour former un administrateur ou un magistrat. Quelques écoles semblables existent pour le recrutement de certaines fonctions, et je doute, si ce n'est pour l'armée (1), qu'elles puissent servir d'exemples favorables, d'arguments décisifs. Qui s'est jamais mis à genoux devant les routes construites par d'anciens élèves des écoles gouvernementales, surtout en en étudiant les directions et en en supputant les frais,

(1) Cette opinion est aujourd'hui combattue dans quelques pays ; mais je me reconnais fort incompétent à la trancher.

à l'exemple de Mirabeau en présence des routes anglaises, dues à des entrepreneurs privés ou à des ingénieurs dont les preuves étaient faites avant que l'État leur confiât des travaux? Après avoir acquis les connaissances nécessaires à chaque citoyen d'un pays indépendant et policé, l'administrateur a surtout besoin de savoir apprécier les hommes, profiter des circonstances, s'attirer la confiance, discerner avec justesse les divers intérêts engagés dans les sphères qu'il régit, et que peuvent à cela des cours ou des examens? La meilleure, l'unique école de l'administration, c'est celle des choses et des hommes, c'est l'école de la vie.

« Il faudrait, disait Bacon, établir des éducations publiques où se formeraient des hommes d'État par l'étude de l'histoire, des langues vivantes, du droit public, des intérêts des nations et de tout ce qui pourrait les rendre propres aux affaires. On ne verrait plus alors dans les empires de ces ministres créés à la hâte par la faveur, qui ne présentent au public que des talents supposés et qui ne connaissent leurs devoirs que par leurs bévues. » Mais est-il donc un enseignement capable de former des hommes d'État, ou d'obliger les souverains à préférer l'honneur et le savoir à la complaisance et à la flatterie? C'est aux institutions qu'il faut, autant que possible, demander de tels résultats, en considérant les coutumes et les mœurs qu'elles répandent, les études et les exigences qu'elles créent.

IV

Plus généralement que les fonctionnaires, les savants, les littérateurs, les artistes ont été regardés comme des travailleurs improductifs. A combien de personnes encore paraissent-ils la classe stérile de Quesnay! Combien les tiennent même pour funestes, regrettant de ne plus seulement rencontrer à Paris, ainsi qu'au quatorzième siècle, quarante maîtres et vingt maîtresses d'é-

cole (1). P. L. Courier, dont j'aurais pu citer la charmante lettre sur la Calabre, lorsque je parlais, dans le paragraphe précédent, de l'insécurité qui résulte parfois des agents publics, le disait bien ailleurs : l'ABC a perdu le monde. Néanmoins il est étrange qu'on prétende aussi souvent maintenir l'opinion de Quesnay ou de Smith sur les hommes voués aux travaux des sciences ou des arts, à notre époque, où tant d'ouvrages industriels se doivent à leurs découvertes, où leurs enseignements influent tant sur nos occupations les plus communes. Comme l'observait en outre J. B. Say, par rapport aux savants, dont je m'occuperai d'abord, lorsque nous employons du fer, du bois, de l'eau ou tout autre corps matériel, n'est-ce pas de leurs propriétés naturelles, des lois qui dérivent de leur nature que nous nous servons, et ces lois ou ces propriétés ne font-elles pas l'unique objet des recherches scientifiques ?

La science est la sûrè lumière qui sans cesse éclaire notre route ; elle nous montre et les dangers qu'il nous faut affronter et les ressources qui nous sont offertes. A ses rayons apparaît le but où chacun de nous souhaite d'atteindre, comme les moyens propres à nous le faire gagner, sans aucune des fâcheuses séductions ou des folles craintes dont l'entoure l'ignorance. Bien souvent, il est vrai, on a voulu séparer l'étude de la pratique, prétendant apparemment qu'il serait fâcheux, pour agir, de comprendre ce que l'on fait ; mais les découvertes qui paraissent d'abord les moins utiles s'emploient bientôt elles-mêmes avantageusement. Si Otto de Guéricke s'en tenait, par exemple, à obtenir quelques étincelles électriques, Franklin, appuyé sur cette première invention, nous a appris à nous préserver de la foudre. Si Volta ne voyait dans le jeu de sa pile qu'un simple renseignement scientifique, Davy n'a pas tardé à s'en servir pour rendre plus durables les feuilles de cuivre qui recouvrent les navires, et plus récemment Ampère,

(1) M. Monteil, *Histoire des Français des divers États*, t. I, p. 407.

dans un magnifique effort de génie, a imaginé le télégraphe électrique. C'est la boussole qui a ouvert l'univers au commerce, dit Montesquieu; c'est la mécanique qui, depuis Watt et Arkwright, a transformé pareillement l'industrie manufacturière, et c'est en ce moment à la chimie qu'un membre illustre de notre Académie des sciences demande de perfectionner les productions agricoles. Quel philosophe reprocherait donc désormais, comme Platon à deux mathématiciens de son temps, d'avilir la géométrie, en en cherchant les applications utiles?

Cette intime union entre la science et l'industrie suffirait d'ailleurs pour convaincre qu'on s'est entièrement méprjs lorsqu'on a regardé les âges industriels comme opposés aux travaux de l'esprit. Le souvenir seul des époques les plus florissantes et les plus célèbres de l'ancienne Grèce ou de l'Italie moderne aurait même dû prévenir cette erreur. Tout se tient; l'activité humaine se pourrait peindre sous les traits que la Fable donnait séparément à l'Abondance et à la Gloire. « On a vu dans les Iles Britanniques, dit Mac Culloch, le nombre et la supériorité des savants, des gens de lettres, des poëtes, des artistes se proportionner constamment aux progrès de la richesse sociale, c'est-à-dire aux moyens d'honorer et de récompenser leurs travaux.... A vrai dire, un peuple misérable n'est jamais civilisé, un peuple opulent jamais barbare. » Et l'on remarquerait aussi justement qu'un peuple très-avancé dans les connaissances ou les travaux de l'intelligence n'est jamais inhabile ni inactif pour les œuvres industrielles.

Mais, pour revenir au fond même, au principe décisif de la question que je traite, par cela seul que le savant contribue à perfectionner notre esprit, nos aptitudes, notre instruction; par cela seul qu'il fournit des produits immatériels, qui ont une valeur, puisqu'ils ont une utilité échangeable, il est producteur. Comment, en effet, les ingénieurs, les chimistes, les mécaniciens, lorsqu'ils

sont surtout attachés à l'exploitation des mines, des manufactures ou des transports, cesseraient-ils de produire, parce que leurs connaissances leur permettent de rendre de plus nombreux services ? Qu'apportent sur le marché social, je le répète encore, les directeurs d'usine ou les régisseurs de ferme, les capitaines de navires ou les commis de banque, si ce n'est leur savoir et leur vigilance? L'ouvrier lui-même figure-t-il seulement dans l'atelier où il se trouve par les mouvements de ses bras ou de ses pieds ? Singulière économie politique, en vérité, que celle qui ne tient compte chez l'homme d'aucune de ses facultés intellectuelles ou morales ! Le chauffeur d'une locomotive semblerait ainsi producteur lorsqu'il pousse du charbon dans le foyer qui le précède, et ne le serait plus quand il étudie la marche du thermomètre sur lequel se règle habituellement la vitesse du convoi! Arkwright aurait participé à la production en s'adonnant à son métier de perruquier, et il s'en serait séparé en découvrant sa *mule-jenny*, qui, dans dix années, éleva le nombre des ouvriers anglais employés à la fabrication du coton, de sept mille neuf cents à trois cent cinquante-deux mille ! Quoique Bacon nous ait enseigné à imprimer nos idées sur la face de l'univers, pour parler comme Buffon, il ne se pourrait comparer, au point de vue de la richesse, au manœuvre qui creuse un fossé ! Je m'étonne, je l'avoue, qu'au sein de toutes les distinctions où s'est complu Mill, il n'ait pas expliqué qu'on produit lorsqu'on vend un livre, et qu'on ne produit pas quand on le compose. Je ne vois même pas très-clairement ce qu'il prétendait faire, professant cette opinion, en écrivant ses beaux *Principes d'économie politique* (1).

On concevrait plus aisément une industrie avancée loin de

(1) Je ne parle pas du médecin ni du chirurgien, dont je me suis suffisamment occupé dans mon deuxième paragraphe. — Toutes les personnes qui joignent quelque pratique à la science se rapprochent assez du médecin, de l'ingénieur ou du mécanicien, pour que je croie inutile d'en parler séparément maintenant.

toute influence littéraire et artistique, que loin de toute influence scientifique. Cependant combien peu d'ouvriers atteindraient alors à cette pureté de goût, à cette délicatesse de travail, à cette recherche des formes et des dispositions, à cette perfection des nuances et des accessoires, qui portent la grâce et le charme jusque dans les objets les plus usuels ! La massue d'Hercule n'est certainement pas le seul emblème du travail, et de même que c'est un lieu commun de dire que notre éducation artistique compte pour beaucoup dans nos succès industriels, on sait quels efforts fait, depuis quelques années, l'Angleterre pour donner aux siens les mêmes connaissances et les mêmes goûts. C'est en vain d'ailleurs qu'on veut se réduire aux jouissances, dit dans son beau langage Mme de Staël, l'âme revient de toutes parts. Comment, en effet, si la richesse a pour destination de pourvoir à la satisfaction de nos désirs et de nos besoins, un drame de Shakspeare, un chant du Dante, une comédie de Molière, un tableau de Michel-Ange, une statue de Phidias, un plan de Brunelleschi n'en feraient-ils pas partie ? Je l'affirme, Benvenuto Cellini produisait encore lorsque, dénué de ressources, il jetait ses chaises au brasier où se fondait le bronze de son Persée. Et confessez-le, on surprendrait beaucoup de gens, des plus positifs, si l'on assurait que le Louvre ne possède aucune réelle valeur, ou qu'un manuscrit de Goëthe ou de Voltaire ne passerait pour excellente marchandise chez aucun libraire. Longtemps ce fut une croyance en Grèce que le peuple dont la civilisation reposait sur l'*Iliade* et l'*Odyssée* ne serait jamais asservi : il en devait, par malheur, être différemment ; mais combien la poésie, la littérature, les arts contribuèrent-ils encore, après sa conquête, à ennoblir ses sentiments et ses coutumes, et, en exerçant son intelligence, multiplièrent-ils ses ressources ! Ces vastes bassins où de tous côtés affluent les eaux si diverses des montagnes, sont l'image la plus vraie de l'ensemble de nos richesses. Il est sans nul doute aussi profitable, aussi nécessaire

d'élever l'esprit et le cœur de l'homme que de fertiliser les champs ou de construire des fabriques.

Le résultat des arts et de la littérature, c'est surtout de développer notre imagination et nos sentiments; leur propre est de toucher et d'émouvoir, c'est vrai; mais la plus solide et la plus utile instruction ne nécessite pas toujours la méthode des sciences exactes. « Il y a perte évidente pour le jugement, dit M. Dunoyer, à négliger le sentiment et l'imagination.... Ils sont nécessaires pour préserver l'esprit scientifique d'une dégénération qui, sans cela, deviendrait inévitable.... La culture des sentiments et de l'imagination rend aussi les caractères plus forts et plus constants (1). » La littérature digne de ce nom nous rend toujours meilleurs, en même temps qu'elle nous ravit, et n'est-ce pas l'honneur de l'art de porter nos pensées, sur les ailes de la beauté, vers l'éternelle source de toute perfection? Par suite, il est vrai de dire que les artistes et les littérateurs, eux aussi, contribuent essentiellement à la production, en perfectionnant notre nature. Pour rappeler en outre les pensées que j'exprimais il y a un instant, ils enseignent à la fois, ils exercent le goût, cette chose si précieuse dans l'œuvre industrielle le plus rigoureusement entendue. Comment rejetterait-on hors du cercle ordinaire du travail le dessinateur de tissus ou le sculpteur de meubles, et s'ils y doivent pénétrer, à quel apprentissage, à quelle aptitude en sont-ils redevables? Sismondi lui-même avoue quelque part que les lettrés et les artistes font partie de la richesse nationale (2).

Le moraliste, prêtre ou philosophe, et dernier travailleur intellectuel dont j'aie à m'occuper; est loin pareillement, à le considérer dans son œuvre propre, de ne pas sembler importer à notre perfectionnement et à nos intérêts. Lui aussi contribue à notre instruction, lui surtout contribue à notre moralité, et par

(1) *De la liberté du travail*, liv. IX, ch. III.
(2) *Nouveaux Principes d'économie politique*, t. X, p. 147.

la condamnation qu'il porte contre l'oisiveté et la dissipation, par les exhortations qu'il donne au travail et à la prévoyance, il influe très-directement sur nos épargnes et nos labeurs. Ne fît-il au reste que stimuler en nous les sentiments de la probité, qu'il lui reviendrait encore une notable part de nos succès industriels, une réputation d'honnêteté étant la première condition de tout vaste négoce et de tout crédit assuré. C'est ce qui faisait dire à Bacon que la vertu et la richesse se comportent entre elles comme une armée et ses bagages, et l'on pourrait rapprocher de ces paroles celles que Roscher applique à la *raison commerciale* d'une maison honorablement connue : capital immatériel, dit-il, qui se vend fort cher. A la vérité, le moraliste appellera parfois vertu la vie inutile, devoir le mépris de l'aisance; mais je l'ai déjà fait observer, plus d'un forgeron brise le fer qu'il veut amincir, plus d'un cultivateur ensemence mal de pitoyables guérets. Pour croire à l'inutilité, même économique, du moraliste, il faudrait penser avec Rousseau que l'homme qui médite est un animal dépravé. Il serait certain alors en effet que nous n'aurions rien gagné à l'écouter, et qu'avant tout nous nous devrions garder de lire *Émile* ou les *Lettres de la montagne*.

On le voit — j'espère du moins pouvoir parler ainsi — les travailleurs intellectuels sont d'utiles ouvriers, de bienfaisants producteurs, soit par les effets indirects qu'ils réalisent dans le champ de l'industrie, soit par les perfectionnements qu'ils nous valent à nous-mêmes. Le pourrions-nous d'ailleurs oublier ? L'homme façonne toujours à son image le monde extérieur, dispose sa vie, ses plus diverses entreprises en raison surtout de ses pensées et de ses sentiments. Sur les sols les plus arides, au sein des climats les plus rebelles, il se fait une noble et commode condition, lorsqu'il est digne, actif, prévoyant; toute faveur lui semble funeste, au contraire, s'il est paresseux, méprisable et ignorant. Il est en chaque chose le premier agent de ses destins; tout ce qui agrandit

son esprit ou rehausse sa moralité importe donc singulièrement à sa richesse. J'aime à me rappeler encore ces paroles que Temple répétait souvent à son retour de Hollande : Le temps des hommes laborieux est la marchandise indigène la plus précieuse dans chaque pays.

Je citerai de nouveau M. Dunoyer, dont le nom restera toujours attaché à cette discussion, pour mieux convaincre encore des principes sur lesquels elle est fondée. « Où sont, dit-il, les arts qui versent dans la société des produits de meilleure nature et une plus grande somme de produits que ceux qui s'occupent directement de la culture de l'espèce humaine et qui s'en occupent convenablement? Ces produits, il est vrai, ne sont attachés à aucune sorte de choses ; ils sont réalisés dans les personnes ; mais qu'importe ? En sont-ils moins des produits pour cela ? Les produits si improprement appelés matériels consistent-ils dans la matière dont ils sont formés ? Y a-t-il jamais, en fait de produits, autre chose que des utilités produites, et peut-il exister des utilités plus réelles, plus susceptibles de conservation, d'accroissement, d'échange, de transmission, que celles qui parviennent à mettre dans les hommes les arts élevés qui s'occupent de leur éducation (1)?.... La vérité, pour ces travailleurs comme pour tous, c'est que dans l'œuvre de la production, il n'y a que leur travail qui s'évanouisse et que, quant à leurs produits, ils sont aussi réels que ceux des classes le plus manifestement productrices. Que peut-on faire de mieux, en effet, pour accroître le capital d'une nation, que d'y multiplier le nombre des hommes sains, vigoureux, adroits, instruits, vertueux, exercés à bien agir et à bien vivre (2)... Les professions qui s'occupent directement de la culture des hommes contribuent à l'avancement de celles qui ont

(1) *De la liberté du travail*, liv. IX, ch. I.

(2) *Voyez* M. Dunoyer, article *Production*, dans le *Dictionnaire de l'économie politique*.

pour objet l'exploitation du monde matériel. Alors même donc qu'on voudrait tout subordonner aux progrès de celles-ci, il faudrait encore attacher le plus grand prix au perfectionnement de celles-là (1). »

Il est remarquable qu'aussitôt que la question du travail intellectuel s'agite hors du cercle des économistes, le mépris le plus complet se révèle encore pour les occupations industrielles, et ce n'est peut-être pas le moindre motif du refus qu'on fait souvent de le tenir pour productif. Au style près, on se croirait bien des fois reporté à Platon ou à Cicéron. Notre législateur lui-même refuse, à propos des arts libéraux, de parler du *louage d'ouvrage;* il croit les relever en les plaçant très-improprement sous le titre du *mandat*. Chacun semble imaginer que ce serait les déshonorer que de les envisager en rien comme des moyens de fortune, ce que semblent être seulement les autres. Il sied cependant d'en prendre son parti, — puisque j'ai maintenant à parler du salaire des savants et des artistes, — plus d'un peintre pense à vendre ses tableaux, les médecins vivent de leurs consultations, les chanteurs s'enrichissent de leurs succès, les auteurs et les professeurs tirent parti de leurs livres et de leurs leçons. Malgré Schiller, celui qui fraye avec la déesse des arts et des sciences aspire souvent à retirer de ce commerce des fruits ainsi que de la gloire. Wollas-

(1) *De la liberté du travail*, liv. IX. — Ad. Smith dit lui-même : « Les talents utiles acquis par les membres de la société forment une partie du fonds général de la société, de son capital fixe. » (*Richesse des nations*, liv. II, ch. I.) — « En définitive, dit M. Joseph Garnier, la production est une application de forces donnant pour résultat un produit propre à satisfaire nos besoins, ayant soit simplement la qualité d'être utile, soit la qualité d'être utile jointe à celle d'être échangeable... Que laisse le chanteur? a-t-on dit. Le souvenir. Mais que laisse après lui le repas, sinon la santé seulement ? Que reste-t-il d'un fruit, d'une livre de bonbons, d'un feu d'artifice, qui sont assurément des produits? » (*Journal des économistes*, février 1855.) — Je crois, pour moi, que les produits immatériels sont aussi échangeables que les produits matériels, et que tous laissent après eux une modification plus ou moins grande dans notre esprit ou notre cœur.

ton, Montgolfier, Chaptal ne croyaient même pas déroger en vendant, au prix courant, les marchandises que leur savoir les aidait à créer, et Zeuxis s'était-il autant avili que l'assure Ælien, en montrant pour de l'argent l'image d'Hélène? « Non-seulement il est absurde de déclarer l'écrivain propriétaire de son œuvre, mais il est absurde de lui proposer pour récompense une rétribution matérielle, » disait dernièrement un écrivain qui vend fort cher ses livres, tant la logique admet parfois d'heureux accommodements! Peut-être, il est vrai, suffit-il de quelques phrases d'apparat pour agir ensuite comme le maître à danser de M. Jourdain, qui déclarait fort sensément que *des louanges toutes pures ne mettent point un homme à son aise, qu'il y faut mêler du solide.*

Si la plus noble illustration ne dispense pas d'obéir aux nécessités de la vie, elle ne saurait non plus changer la nature des gains qu'elle procure. Or, il n'est que trois classes de revenus : la rente de la terre, le profit du capital, le salaire du travail; et le salaire spécial des services immatériels est, comme tout autre, comme tout prix librement débattu, soumis à la loi de l'offre et de la demande. Qu'importe, en effet, que le jeune écrivain ou l'acteur à ses débuts annonce les plus beaux talents? Il sera peu rétribué, tandis que ses confrères dont la renommée est établie, lui fussent-ils très-inférieurs, pourront mener une large existence.

J. B. Say s'applique néanmoins à distinguer des bénéfices ordinaires ceux du savant, qu'il prend sans doute pour exemple des différents travailleurs intellectuels. « Après avoir payé, dit-il, le loyer de l'année dernière au propriétaire de la terre que vous cultivez, vous lui payerez le loyer de l'année courante, et plus tard celui de l'année prochaine. De même, vous devrez chaque année un nouvel intérêt pour jouir du capital qui vous a été prêté, ou un nouveau salaire pour chaque travail distinct que vous fera un ouvrier. Du moment, au contraire, que le savant a fourni un fait, une loi, un procédé, l'acquéreur peut en faire

usage autant de fois et aussi longtemps qu'il lui plaît, sans être obligé de recourir de nouveau aux lumières du savant. Une découverte ne se consomme pas par l'usage qu'on en fait ; au contraire, le service qu'on en tire s'augmente par l'usage et par l'expérience qui suit l'usage. Et lorsqu'une fois elle est livrée au public, tout le monde peut en tirer parti, durant l'éternité, sans devoir aucune rétribution à qui que ce soit (1). » La différence exposée ici entre la découverte scientifique aliénée, de façon ou d'autre, et le domaine affermé ou le capital prêté, est incontestable ; mais qu'en résulte-t-il, si ce n'est que l'aliénation se distingue du louage et du prêt? Vous achetez une connaissance comme vous faites d'un outil, d'un fonds de terre, de toute chose ; dès que vous l'avez payée, elle vous appartient, son emploi vous regarde. Le savant qui la livre ne pourrait-il pas, au reste, comme le propriétaire ou le capitaliste, n'en céder que l'usage durant un temps limité et moyennant une rente annuelle? Je connais bien des découvertes acquises de la sorte par des fabricants. Si le savant révèle, au contraire, le résultat de ses travaux sans se rien réserver, il ne prend encore aucune position particulière : il fait un don, et s'il le publie dans un livre, il vendra ce livre, ainsi qu'il ferait de toute autre marchandise, selon l'utilité ou l'agrément que chacun y trouvera. Toute découverte constitue un bien, une propriété, et s'aliène selon les modes généraux de vente, de louage et de donation.

J. B. Say se trompe également lorsqu'il plaint la condition présente des auteurs ou des professeurs, en la comparant à celle qu'ils avaient autrefois. Il en accuse l'imprimerie, qui multiplie à peu de frais les exemplaires de chaque livre, et permet de s'instruire seul. Isocrate, remarque-t-il, en s'en tenant à ces preuves, pouvait faire payer ses instructions mille drachmes par cha-

(1) Voyez *Cours d'économie politique*, 5e part., ch. IX.

que élève; Abailard avait jusqu'à trois mille auditeurs, dont les offrandes lui permirent de fonder l'abbaye du Paraclet (1); — ce monastère unique dans l'histoire des cloîtres, cet autel, comme l'a dit un illustre écrivain, élevé à la science et à l'amour, que devait garder Héloïse. Cependant, lorsque Rossi veut prouver les bienfaits des machines, il cite de préférence l'exemple de l'imprimerie, et chacune des observations qu'il présente à cette occasion sur le sort des ouvriers ordinaires, s'appliquerait aisément aux travailleurs particuliers dont parle Say. S'il est vrai, d'ailleurs, que l'exemplaire du plus beau livre se vende rarement de nos jours autant que se payait autrefois la copie d'un médiocre manuscrit, combien se faisaient de copies du même ouvrage? Et il ne tiendrait qu'aux auteurs de restreindre encore le nombre de leurs volumes, pour les vendre plus cher, en restant assurés dans ce cas même de trouver des acheteurs infiniment plus multipliés qu'aux époques précédentes, grâce aux progrès du savoir et de la richesse. Toute couronne est bientôt de nos jours dorée par la fortune. Est-il donc un vaudevilliste qui se contentât en ce moment des gains de Corneille ou de Molière, pour parler seulement de temps assez rapprochés? Rousseau devait, on le sait, pour vivre, copier de la musique; Gilbert mourait à l'hôpital, et La Bruyère, en donnant le manuscrit de ses *Caractères* à la fille de son libraire, était loin de croire l'enrichir.

Si les savants continuent, parmi les auteurs, à recueillir d'assez médiocres profits, c'est que le public auquel ils s'adressent, quoique plus nombreux lui-même qu'il ne l'était naguère, demeure toujours fort restreint. Cependant Smith disait avec raison qu'avant l'imprimerie les savants ne pouvaient tirer d'autre parti de leurs talents que d'enseigner les connaissances qu'ils avaient acquises, tandis qu'aujourd'hui on les écoute et on les lit. On commence

(1) Voyez *Cours d'économie politique*, 2e part., ch. IX.

même si bien à les lire, que les journaux de quelque valeur sont partout obligés d'entretenir des relations avec eux, comme avec les gens de lettres ou les critiques. Et personne ne trouverait certainement moins naturelle de nos jours la pensée de Carey, qui place ces derniers écrits, de pair avec la drèche, le sucre, le café, le thé, le tabac, le savon, parmi les consommations journalières des classes laborieuses (n'eût-il pas uniquement parlé des classes laborieuses de sa patrie), que ne l'était au siècle dernier l'étonnement de Montesquieu, à la vue du couvreur anglais qui interrompait son travail pour lire une gazette.

Par rapport aux professeurs, il faudrait également admettre que le désir d'apprendre fût moins général, ou qu'ils fussent plus nombreux proportionnellement aux élèves capables de les payer, pour croire leur sort moins heureux qu'autrefois. Quoi qu'en dise Say, les livres eux-mêmes favorisent les cours ; car l'étude est l'irrésistible sirène, l'enchanteresse sublime qu'on redoute d'abord et à laquelle plus tard on se livre tout entier. Agassiz n'a-t-il pas bientôt gagné, à faire des cours de géologie à Lowell, les 100,000 francs que lui avait prêtés son frère, pour publier son magnifique ouvrage sur les fossiles ? Les *privat-docent* d'Allemagne, ces jeunes professeurs qui ne reçoivent que la rétribution acquittée par les étudiants, regrettent-ils la condition de leurs premiers devanciers, bien que tous ne prétendent certes pas aux applaudissements que recevait, en cette qualité, Savigny à Marbourg ? Durant combien de siècles *étudiant* et *mendiant* furent-ils des mots presque synonymes ! L'empressement de la jeunesse française auprès des trois professeurs qui, sous la Restauration, ont illustré la Sorbonne, avant d'être l'honneur de nos tribunes politiques et de nos lettres savantes, restera toujours célèbre ; et il est peu douteux que leurs auditeurs eussent consenti, s'ils l'avaient cru nécessaire, à garantir à chacun d'eux les revenus d'Isocrate, dût-on s'en rapporter à l'évaluation qu'en a laissée Plutarque.

Ce que je viens de dire des auteurs et des professeurs se peut répéter de tous les travailleurs intellectuels. Chacun a vu, à Rome, la sainte famille qu'André del Sarte a peinte pour un sac de farine, comme chacun sait les brillantes fortunes que se font maintenant les artistes connus, les médecins en vogue, les avocats en renom. Si je n'ai pas parlé jusqu'ici des acteurs, c'est parce qu'ils ne font que servir à l'enseignement de la littérature et de l'art, sur lesquels je me suis, je crois, suffisamment expliqué. Je ferai seulement remarquer à leur sujet que la défaveur attachée à leur profession contribue à augmenter leurs salaires, qui n'étaient encore, du reste, que de 4,000 ou 5,000 francs, pour les plus applaudis, à la fin du dix-huitième siècle. Il en est pour eux comme Bentham le disait des prêteurs soumis aux lois sur l'usure et aux injustices de l'opinion : peu nombreux, ils s'assurent, à hautes primes, contre les risques qu'ils subissent.

C'est pour n'avoir pas non plus compris les conséquences nécessaires de la loi de l'offre et de la demande, qu'on a souvent admiré qu'un Proudhon, par exemple, dépassât le prix d'un Rubens, quoiqu'une distance infinie sépare le talent du premier du génie du second. On aurait mis fin à sa surprise en effet si l'on avait recherché ce qui doit résulter pour la vente des œuvres de ces deux artistes, du lent travail de l'un et de la merveilleuse fécondité de l'autre. C'est enfin, disait Rossi, parce que l'offre s'arrête à la mort des peintres ou des sculpteurs, que leurs ouvrages, s'ils méritent d'être achetés, renchérissent; et il ne suffirait même pas pour cela, qu'ils fussent semblables à cet objet de curiosité, à cette bagatelle enviée dont Sénèque écrivait *paucorum furore pretiosa.*

Je terminerai ce travail en examinant une question que la critique a de nos jours beaucoup obscurcie. Je disais précédemment qu'il existe trois sortes de revenus : la rente de la terre, le profit du capital et le salaire du travail; paroles bien simples, semble-t-il,

et qui sont cependant presque téméraires en ce moment. Car l'ignorance n'a plus assez de railleries, ni l'érudition assez de subtilités pour rejeter la diversité des revenus attribués à ces différentes causes. Peut-être toutefois consentirait-on encore à séparer le profit du salaire ; mais on se refuse absolument à parler de la rente. Pour moi, je le confesse, je n'ai pas assez d'esprit pour comprendre la justesse de ces railleries, ni de savoir pour rejeter les démonstrations les plus rigoureuses des fondateurs de l'économie politique. Par rapport aux occupations intellectuelles, — et cela seul aurait dû convaincre chacun d'eux qu'elles sont productives, — ils ont appelé *terre*, comme le sol natal même, les dispositions dont nous a doués la nature, et *rente* la portion qui leur revient dans l'ensemble de nos revenus. Ils ont nommé *capital* notre instruction, nos connaissances accumulées pour nos futurs ouvrages, et *profit* la part de gain qu'elles obtiennent. Enfin, au *travail*, utilisant les dons de la nature et les ressources du savoir, ils ont reconnu le *salaire* pour paye légitime. Il se peut que ces dénominations ne soient pas celles qu'il convînt le mieux d'employer; je ne le sais ni ne tiens à l'apprendre : elles sont acceptées, elles expriment des idées vraies, rendent compte de faits certains ; que faut-il de plus? Dans les travaux intellectuels rencontre-t-on cette sorte de revenu qu'on a nommée rente? Voilà toute la question.

La pensée de Xénophon : Les dieux vendent tous les biens contre du travail, n'est admissible, ajoutât-on même le capital au travail, qu'autant qu'on analyse très-superficiellement la formation des richesses. Comment ne proviendraient-elles pas aussi des divers agents naturels susceptibles d'appropriation? Bastiat qui, de notre temps, s'est si vivement élevé contre la *rente*, n'en dit pas moins, comme l'aurait pu faire Ricardo, si ce n'est du moins en ce qui touche l'injuste blâme qu'il adresse à Smith : « Ceux qui, comme Adam Smith, voient dans le travail

la source de la richesse, se bornent à rechercher comment il se perfectionne en se divisant (1). Mais nous avons vu, dans le chapitre précédent, qu'il n'est pas le seul agent de nos satisfactions. Les *forces naturelles* concourent ; cela est incontestable. » Or, si les forces naturelles *concourent*, participent à la production, celui qui dispose de quelques-unes d'entre elles, à l'exception de toute autre personne, peut-il, doit-il n'en pas retirer un bénéfice ? D'où viendrait donc ce désintéressement, et se rencontre-t-il jamais ? Il est vraiment étrange, en présence des faits que chaque jour révèle, de répéter — en croyant bien souvent innover — l'une des erreurs les plus assurées de Hobbes. Tous les savants n'ont certainement pas la même réflexion, ni la même mémoire, tous les artistes la même imagination ni la même facilité, tous les orateurs le même extérieur ni la même parole, et lequel d'entre eux ne profite de ces faveurs? Si Duprez n'avait reçu du créateur qu'une voix ordinaire, si Lamartine n'avait recueilli dès son berceau l'harmonie et le sentiment qui font l'indicible charme de ses premières œuvres, si Delacroix n'y avait trouvé la fougue, l'admirable ardeur qui dirige son pinceau, leurs succès, et par suite leurs gains, auraient-ils été aussi grands ? Une part de nos avantages revient si bien à la nature, que la suprême valeur, l'incomparable mérite : le génie, lui est attribué tout entier, et la science court toujours de grands risques, il importe de se le persuader, lorsqu'elle se sépare des sentiments de l'humanité entière sur les faits que chacun peut comprendre. Elle ne devrait jamais non plus paraître autoriser les maximes que d'ignorants ou d'odieux tribuns ont fait parfois entendre, en niant, au nom de la plus sauvage égalité, les distinctions par lesquelles Dieu nous sépare les uns des autres (2). Je serais vraiment curieux,

(1) Comment borner là l'œuvre de Smith ? — *Voyez* Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. IV. — *Voyez* aussi tout le chap. III de cet ouvrage.

(2) Babœuf, au moins, était conséquent. Dans son système, — si complet

après la meilleure réfutation de la *rente*, par rapport au sujet que je traite, d'entendre répondre à cette question, — fût-ce à l'hôtel des ventes : — Dans l'œuvre de Shakspeare ou de Dante, de Laplace ou de Newton, de Michel-Ange ou de Beethoven, n'y a-t-il rien qui revienne à la nature, et le prix des œuvres de chacun de ces maîtres ne se mesure-t-il pas à leurs diverses qualités ? Aux merveilleux travaux de l'intelligence tout concourt, et sur le marché du monde chaque avantage particulier se paye.

exemple d'incapacité, — chacun ne devait apprendre qu'à lire, à écrire, à compter et à connaître un peu de la géographie de la France. Des censeurs devaient veiller au maintien rigoureux de toute autre ignorance.

CHAPITRE II

DE L'INFLUENCE DES INSTITUTIONS POLITIQUES SUR LA RICHESSE.

I. Importance économique des institutions politiques. — Fonctions du gouvernement. — De l'autorité et de la liberté. — Les constitutions politiques ont une influence directe et indirecte sur l'économie sociale de chaque peuple. — Leur influence directe. — La forme du gouvernement entraîne la liberté ou la réglementation de l'industrie. — Elle assure les garanties nécessaires à la bonne distribution et à l'heureuse consommation de la richesse, ou détruit ces garanties. — Des institutions aristocratiques et démocratiques. — II. Divers systèmes proposés sur la civilisation des sociétés. — De la théorie des climats. — De la théorie des races. — De l'école historique et de l'école philosophique. — De l'influence reconnue à la nature du sol. — Opinions des principaux économistes sur ces divers systèmes. — De la prétendue indifférence des lois sur le sort des peuples. — Combien se trompent les écrivains qui croient les institutions despotiques favorables au développement de la richesse. — III. Effets indirects des lois politiques sur la richesse. — Impossibilité pour l'État de régler aucun des détails de la vie industrielle. — Importance de la liberté au point de vue de l'ordre social. — Comparaison, sous ce rapport, des divers peuples. — D'où provient surtout, à notre époque l'influence pour un pays. — Résultats sur l'impôt des institutions libres et despotiques. — Leurs résultats sur les rapports internationaux. — La liberté a besoin de la dignité et de la sagesse chez les peuples, et les y favorise.

I

Le sol, le climat, les capitaux accumulés, les progrès industriels accomplis, sont les premiers faits dont il convient de se rendre compte lorsqu'on étudie la condition économique d'un peuple ; son énergie intellectuelle et sa dignité morale, son instruction et sa prévoyance se présentent ensuite à l'examen. Non qu'en ses plus diverses entreprises ce ne soit l'homme lui-même qui n'apparaisse d'abord, qui ne fasse surtout ses destins prospères ou misérables, nobles ou indignes ; mais il est beaucoup plus difficile d'apprécier ses sentiments, ses pensées et ses usages que les

faits extérieurs au sein desquels il vit. Si les terres sont dissemblables, les climats opposés, les positions différentes, chaque nation s'élève ou s'abaisse principalement en effet selon ses propres mérites ou ses propres vices, suivant qu'elle a droit à l'estime ou au dédain. Quels États n'ont vu parfois succéder à leur importance et à leur bien-être leur faiblesse et leur dénûment ? Dieu ne récompense-t-il pas constamment les efforts et la sagesse ? Tout ce qui influe sur l'esprit et la moralité, sur les tendances et les mœurs des populations, importe donc extrêmement à leurs labeurs, à leurs épargnes, à l'ensemble tout entier de leur situation économique, et il serait difficile de nommer quelque chose dont ils dépendent autant que les lois politiques, d'où découlent elles-mêmes les lois administratives.

Si l'on en doutait, il suffirait de comparer le citoyen d'un pays complétement libre au sujet d'une contrée entièrement asservie, dans leurs occupations et leurs dépenses ordinaires. Toute incertitude cesserait bientôt ; il faut même peu de réflexion pour s'assurer que les lois politiques ont un résultat immédiat très-marqué sur les franchises ou l'oppression du travail, sur le respect ou le mépris de la propriété, ces deux principes de toute production et de toute distribution de la richesse. Il n'est rien de ce qui touche à l'aisance ou à la misère publique sur quoi elles n'impriment leur sceau.

Plusieurs économistes, entre autres Charles Comte et Bastiat, remarquent que des différentes circonstances qui contribuent à donner à un peuple sa physionomie, son caractère, ses habitudes, celle qui domine toutes les autres, parce qu'elle les renferme virtuellement presque toutes, c'est la manière dont il pourvoit à ses moyens d'existence (1). C'est vrai, et c'est pour cela que les études économiques devraient tant occuper les politiques ; mais tout se

(1) Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XIX.

tient en nos destinées : il n'est point d'effet qui ne soit en même temps cause, ou de cause en même temps effet. Cette circonstance si décisive pour les nations, et qui comprend en réalité toute leur organisation industrielle, se modifie elle-même d'après des lois ou des usages qu'elle semble bien des fois imposer. Aussi, lorsqu'un écrivain distingué de ce temps-ci s'écriait : « Voulez-vous savoir ce qu'est un peuple, ne demandez pas comment il se gouverne, mais ce qu'il fait. L'enfance des peuples se ressemble, quelle que soit leur constitution politique ; les États-Unis exécutent des ouvrages gigantesques, comme l'a fait l'ancienne Égypte (1), » il s'arrêtait, et Bastiat lui-même l'a fait observer, à une très-superficielle observation. Les Américains du Nord défrichent des terres, construisent des fabriques, creusent des canaux, ouvrent des chemins de fer, multiplient les écoles, agissant en tout pour eux-mêmes et augmentant leurs richesses, parce qu'ils s'appartiennent et sont une démocratie. Les Égyptiens, au contraire, sans jamais diminuer leur dénûment ni leurs souffrances, bâtissaient, pour leurs rois ou leurs prêtres, des temples, des pyramides, des palais, parce qu'ils étaient esclaves (2). Entre les peuples, l'une des comparaisons les plus ordinaires de nos jours est celle qui assimile l'Union américaine à la Russie ; mais que d'oppositions encore entre les entreprises et les revenus de ces deux États, dont l'explication ne se rencontre que dans les franchises du premier et la sujétion du second.

Je l'ai déjà rappelé bien des fois, les gouvernements existent en raison de la nécessité du lien social, ou plus exactement, en raison de la sécurité nécessaire à chacun des droits individuels et sociaux des divers citoyens. Leur existence n'a pas, ne peut pas avoir d'autre cause, leurs services n'ont point d'autre but, et les devoirs qui leur incombent déterminent naturellement les attributions qui

(1) M. Saint-Marc Girardin.
(2) Bastiat fait une réponse pareille à M. Saint-Marc Girardin.

leur reviennent. Par malheur, si simples que soient ces notions, si incontestables que paraissent ces pensées, il n'en est pas de plus attaquées ni de moins répandues. On n'a cessé de croire que les peuples vivent pour les souverains, qu'afin d'imaginer qu'ils représentent, les uns et les autres, des intérêts tout contraires. Si l'on consent à regarder l'autorité et la liberté, pour me servir des expressions les plus usitées, comme également indispensables, on enseigne, ainsi qu'aux temps que Tacite appelait déjà l'antiquité (1), qu'elles se doivent toujours repousser et combattre. C'est la diversité des principes religieux, tels que les entendent les peuples orientaux, transportée dans la sphère politique ; c'est l'un des aspects de cette lutte incessante, de ces alternatifs succès des races, des classes, des hommes, où tant d'historiens se sont plu à voir les destins de l'humanité. L'accord, l'harmonie, ne comptent point apparemment parmi les lois du monde; il ne s'y trouve qu'opposition, servitude ou révolte.

Chose non moins étrange, les publicistes qui s'inspirent le plus de théologie, sinon de religion, en s'attribuant presque exclusivement, dans leurs nombreuses et très-hostiles communions, les vertus de la piété, se rangent pour la plupart à cette opinion. L'excellence de Dieu s'est, à leurs yeux, épuisée dans l'ordonnance de la matière ; il ne nous a laissé, déclarent-ils, que les chances diverses de combats sans fin, en l'arène maudite des haines et du malheur. S'ils s'efforcent parfois de diminuer nos souffrances ; car ils ne refusent pas de nous montrer à l'occasion une touchante pitié, il ne nous convient du moins, oubliant leurs prémisses toutes favorables aux querelles et aux luttes, qu'à la plus complète, à la plus absolue tyrannie, comme à l'unique refuge qu'il nous soit donné d'espérer. Leurs raisonnements sont vraiment curieux. Il semble souvent, à les entendre, qu'on relise

(1) *Res olim dissociabiles, principatum et libertatem.*

les décisions de l'université d'Oxford, le jour de l'exécution de Russell, lorsqu'elle ordonnait de brûler publiquement les œuvres politiques de Buchanan, de Milton et de Baxter.

Il est heureusement permis d'avoir d'autres pensées. La liberté et l'autorité sont assurément choses fort différentes ; mais elles ne se peuvent combattre sans faute ou sans excès. La liberté, qui constitue l'essence même de la nature humaine, est un droit; l'autorité, qui n'a d'autre raison d'être, je le répète, que de faire respecter les franchises et la tranquillité de tous et de chacun (1), est un devoir. L'une vient de Dieu et est inhérente à notre être ; l'autre est une de nos créations et a pour but de pourvoir à quelques-uns de nos besoins. On ne le redira jamais trop souvent, assurer l'indépendance nationale, maintenir l'ordre intérieur, exécuter les travaux publics nécessaires, dont les particuliers ni les compagnies ne sauraient se charger, et qui de près ou loin importent à la sécurité générale, voilà toutes ses fonctions ; et certes elles sont encore assez étendues et assez belles. Quelle admirable façon du reste d'envisager l'autorité que de la prendre pour le constant adversaire de nos droits, qu'elle a pour mission incontestable de garantir ! Et comment n'avoir pas vu, en envisageant les choses sous un aspect moins abstrait et moins général, que dans plusieurs pays, qu'il est permis de tenir pour le mieux gouvernés, dans l'Amérique du Nord et toute l'Europe occidentale, l'élection dirige à chaque époque le pouvoir, à chaque degré l'administration, et est l'œuvre même de la liberté ?

Je l'écrivais ailleurs, en combattant les mêmes erreurs : « Dieu a doué l'homme de liberté ; nous naissons libres. Qui comprendrait autrement la création et la vie, les peines et les récompenses ? L'homme n'est une personne que parce qu'il est un être libre, éclairé par la raison ; il n'est responsable que parce

(1) Je n'ai pas besoin de rappeler que le droit de chaque homme est limité par le droit égal de ses semblables.

qu'il est intelligent et libre (1); notre existence entière est le champ de notre liberté. Il ne se peut, en conséquence, que l'organisation politique des sociétés repose sur la fantaisie ou l'arbitraire. Puisque c'est d'hommes qu'elles se composent, comment leurs constitutions pourraient-elles ne se pas conformer à la nature humaine ? Les lois générales qui constituent les sciences politiques dérivent de la nature des choses tout aussi sûrement que les lois du monde physique; on ne les imagine pas, on les trouve, remarque l'un des plus illustres écrivains de notre époque (2). Et c'est en effet le comble de la déraison de proposer, comme l'ont fait Rousseau et tant d'autres à sa suite, notamment tous les socialistes, de changer par des décrets l'humanité, par des lois la création : l'œuvre divine n'est pas heureusement à la merci de quelques rêveurs. On le voit, ce n'est pas uniquement au nom de leur intérêt qu'il est permis aux peuples de réclamer la liberté; c'est plus encore au nom de leur droit. Ils doivent être libres, parce qu'ils se composent d'hommes (3).

Ce sont là les principes que, parmi les économistes, Rossi, M. Dunoyer et Mill se sont surtout appliqués à justifier, et l'on y découvre assurément une autre élévation, une autre vérité, que dans ceux qui leur sont opposés. Tout s'enchaîne, s'unit, s'harmonise alors. Le monde cesse d'être le domaine de la fatalité, servie par la ruse et la violence, où les uns n'ont point de devoirs, les autres point de garanties, et de même que les plus nobles aspirations trouvent à se satisfaire, tout péril disparaît, par les freins qu'impose à chaque franchise le respect des autres libertés ou des autres franchises. Car la juste, la vraie liberté n'est ni révolte ni anarchie ; ce sont, au contraire, des faits qui lui sont

(1) M. Cousin, *Du vrai, du bien, du beau.* — Kant donne cette belle définitio du droit : Le droit est l'accord de ma liberté avec la liberté de tous.

(2) M. Villemain.

(3) Voyez mon *Voyage d'un économiste en Italie*, ch. VIII.

tout opposés : c'est l'ordre au sein du droit. Tout ensemble, parce qu'on professe de tels principes abaisse-t-on l'autorité, comme on l'affirme tant de fois, en oubliant d'ailleurs qu'il s'agit simplement pour la science d'indiquer la place qui légitimement revient à chaque chose, sans se préoccuper jamais de rien exalter ou de rien avilir (1). Un des journaux les plus dévoués à notre gouvernement réclamait dernièrement une nouvelle et plus large extension des libertés dont les principes nous sont acquis ; il ne cherchait pas assurément à diminuer l'estime ou l'éclat dont il le disait entouré, et je suis très-persuadé, pour moi, eu égard surtout à l'état général du monde et des esprits, qu'il lui indiquait le plus sûr moyen d'augmenter encore sa force et sa considération. Il faut planter le drapeau royal au milieu de la France, disait déjà M. de Serres à la Restauration.

Qui se persuaderait que l'Angleterre honore moins l'autorité que la Turquie, la Hollande moins que les Deux-Siciles, bien que parmi ces pays, ceux-ci maintiennent leurs franchises et que ceux-là les repoussent ? Il y a près d'un siècle que Voltaire écrivait, en parlant de la Grande-Bretagne : « Il est à croire qu'une constitution qui a réglé les droits du roi, des nobles et des peuples, et dans laquelle chacun trouve sa sûreté, durera autant que les choses humaines peuvent durer. Il est à croire que les États qui ne sont pas fondés sur de tels principes éprouveront des révolutions. » Les événements qui se sont succédé depuis Voltaire n'ont certainement pas contredit ses paroles, ni prouvé que les institutions qu'il admirait s'opposaient à la dignité et à la sécurité du pouvoir (2).

Les doctrines dont je combats en ce moment le principe, et

(1) Je n'ai pas besoin de dire que je prends ici le mot de *liberté* dans le sens le plus général, abstraction faite de toute organisation politique spéciale.

(2) Machiavel écrit lui-même, dans son abominable traité *Du prince* (liv. IV, chap. XVI) : « Le royaume de France a sa sûreté et sa force dans l'obligation qui soumet les rois à une infinité de lois où se trouve la dignité des peuples. »

dont le terme commun — ce qui m'oblige à m'y arrêter autant — est le socialisme, cette absolue négation des droits individuels et des franchises publiques, nous viennent de l'antiquité. Le citoyen de Rome ou d'Athènes, simple sujet de l'État, ne pouvait effectivement disposer de sa personne ni de ses biens ; le pouvoir planait, en ses exigences les plus extrêmes, sur sa vie entière. Quand aurait-il été impossible au sénat de Rome ou aux assemblées de la Grèce d'autoriser leurs décrets du *sic volo*, *sic jubeo* des Césars? A peine trouve-t-on dans les immortels écrits de ces peuples quelques pages, notamment de Cicéron et de Sénèque, où se manifestent d'autres sentiments. On dirait que les plus grands génies s'effrayaient alors eux-mêmes des protestations qu'eussent pu faire entendre les esclaves. Mais, de nos jours, les personnes qui poussent ces pensées jusqu'à leurs dernières conséquences, et dont je viens de rappeler le détestable but, devraient au moins s'épargner, en cherchant à nous transformer en je ne sais quels rouages d'une ample machine, à l'impulsion de laquelle nous n'aurions aucune part, de parler autant de notre dignité et de leur amour de l'indépendance. Elles ne sembleraient pas moins sincères assurément, quelque peine qu'elles prennent souvent de convoquer les populations pour leur mieux faire abdiquer leurs droits (1). Par malheur quelles idées se font généralement aussi de la liberté les partis qui, parmi nous, se disent libéraux ! Ils acclament ce mot, publient contre l'arbitraire ou la réglementation les plus solennelles déclarations, et la lecture des lois civiles, économiques, administratives, qu'ils ont faites ou qu'ils proposent encore, ne pourrait presque jamais empêcher de répéter ces paroles de Mirabeau : « Il semble que nos yeux ne puissent être dessillés et que nous ayons résolu d'être, jusqu'à la consommation des siècles, des enfants quelquefois mutins et toujours esclaves. » Que de fois, par exemple, il faut se

(1) Les différentes écoles communistes. — Le saint-simonisme partait franchement du principe despotique le plus absolu.

persuader de l'ignorance de notre presse libérale pour ne pas croire à son hypocrisie ! Quelles impérieuses prescriptions réclame-t-elle pour réparer les abus qu'elle signale, pour détruire même les franchises qui lui déplaisent ! Elle paraît ignorer encore absolument ce que c'est que le droit, et penser que son œuvre consiste surtout à préparer l'assaut du pouvoir, pour en étendre les fonctions. Quant à moi, je ne sache pas d'honneurs que ne méritât le publiciste qui donnerait aux peuples modernes, toujours si emportés dans leurs désirs contraires, une juste idée de la liberté. L'économie politique, pour laquelle c'est une obligation de chercher à l'assurer, en blâmant tout désordre, en s'opposant à tout trouble, en prévenant toute révolte, semblerait alors ce qu'elle est vraiment : la science juste et conservatrice par excellence. Les gouvernants, plus utiles et plus estimés, s'efforceraient d'en faire la base de l'enseignement, et y trouveraient leur plus sûr appui.

Ce qu'on méconnaît surtout, c'est que les droits les plus nécessaires, les plus respectables, parce qu'ils sont le principe de tous les autres, sont les droits individuels, entre lesquels rentre chacun de ceux qui dépendent des sphères économiques.

La première voix, cependant, élevée en public pour les réclamer, remonte à l'origine du christianisme, et c'est certainement là l'une de ses plus grandes gloires. Ses apôtres n'aspiraient pas à dépasser le domaine religieux, il est vrai ; mais qu'importent les limites consenties pour des vérités proclamées inviolables ? Le germe semé, l'arbre grandit, et ses branches, aux vivifiants rayons du soleil, se développent largement en tous sens. Si plus tard les théologiens du moyen âge, comme la plupart des réformateurs du seizième siècle, ont oublié les nobles doctrines des jours de lutte, en jouissant de la victoire, d'autres écrivains ou d'autres orateurs, philosophes, publicistes, politiques, les ont aussitôt reprises et soutenues. Car, à travers l'histoire, le droit apparaît, sous ses divers aspects, comme ces vagues qu'on voit inces-

samment s'élever et disparaître aux heures des marées, et qui, presque insensibles d'abord, finissent, après d'innombrables transformations, par couvrir les plages entières. Seulement que d'obstacles inconnus à l'Océan s'opposent en ce monde à la marche du juste et du vrai ! Ce n'est pas d'eux que le poëte a dit :

Ocior et jaculo et ventos æquante sagitta.

Il est même remarquable que l'homme ne se débarrasse plus difficilement, en ses ignorances et ses misères, d'aucun sentiment peut-être que des craintes que lui inspirent sa propre puissance et sa propre responsabilité. Les communes traditions des peuples le montrent surabondamment. Ce n'est qu'à mesure qu'il ressent quelque bien-être, éprouve ses forces, ennoblit son esprit, qu'il perd son effroi de la vie, pour ainsi parler, qu'il croit à sa dignité, se fie à sa volonté. Aussi quoique les peuples semblent avides de franchises, serait-il plus vrai jusqu'à nous de les dire avides d'arbitraire, et comment le nier également, en présence de l'histoire de nos révolutions dans les faits, et des doctrines socialistes dans les idées ? Quelques changements qui aient eu lieu, quelques enseignements qui se soient produits, quelques événements qu'on ait vu s'accomplir, je ne sais en vérité s'il est un seul gouvernement moins libéral que les masses des populations qu'il régit ; dont l'esprit représente toujours en réalité les croyances et les mœurs du passé. O tyrannie aimée des barbares ! disaient les Grecs.

Je viens de nouveau de nommer le socialisme. Non-seulement c'est en tout le droit, comme le devoir de l'économie politique, d'en montrer les erreurs et les périls, mais je voudrais persuader, ainsi que je l'indiquais il y a un instant, qu'il est l'extrême limite, la conséquence dernière du despotisme. Et cette preuve, si importante pour le sujet que je traite, est facile à faire, puisque c'est la main-mise de l'État sur le travail et la propriété ; chose évidem-

ment impossible avec quelque franchise publique ou privée que ce soit. Aussi n'a-t-on jamais professé les théories absolutistes, soit au nom de la religion, soit au nom du pouvoir, sans aboutir de façon très-marquée au socialisme. Je n'en citerai que deux preuves, qui se rapportent également à la propriété, parce que c'est, je crois, ce qui frappe le plus. Saint Augustin l'a condamnée autant que saint Ambroise, par exemple, et dans une occasion au moins l'a nommée un vol (1). Si l'on connaît, d'autre part, les paroles de Louis XIV : « Toute autorité nous appartient, nous la tenons de Dieu seul, » on ne saurait non plus oublier celles-ci : « Tout ce qui se trouve dans nos États, de quelque nature que ce soit, nous appartient... Vous devez donc être persuadé que les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés, tant par les gens d'Église que par des séculiers. » Sous quel despotisme, au reste, la confiscation n'est-elle plus usitée ? Et l'impôt ordonné sans être consenti, dépensé sans être surveillé, n'est-il pas une atteinte à la propriété, la complète négation même du droit sur lequel il repose ? J'ajoute seulement que les formes que peuvent revêtir les institutions libres sont fort diverses. Le caractère, les antécédents, la position des peuples, doivent être pris en sérieuse considération pour le choix à en faire, et dans la réalité il se trouve toujours entre elles de très-grandes différences, qui ne s'affaiblissent qu'à mesure que les civilisations se rapprochent. On le sait, Locke a échoué après avoir copié, pour la Caroline, la constitution de l'Angleterre, et Penn, en conviant la Pensylvanie à se faire elle-même sa loi, *à garder*, dans la charte qu'il proposait, *ce qui était bon*, *à écarter ce qui était*

(1) Il s'exprime ainsi au sujet des profits stipulés par les prêteurs. Il dit, en parlant de la propriété en général : « Quiconque possède sur la terre est infidèle à la loi du Christ. »

mauvais, ne voulant pas que *la volonté d'un homme empêchât le bonheur d'un peuple*, a réussi.

Quelles qu'elles soient, au surplus, les constitutions politiques ont une double influence sur l'économie des sociétés, sur la production, la distribution et la consommation de la richesse. Tantôt cette influence est directe, et provient des décisions prises expressément par rapport à l'industrie et à la propriété, lesquelles concordent forcément avec les formes des gouvernements; et tantôt elle est indirecte et résulte de l'énergie, des connaissances et de la sagesse que répandent parmi les populations les institutions qui les régissent, ou de l'apathie, de l'ignorance et des dissipations qui les suivent.

Pour parler d'abord des conséquences directes, il ne se peut qu'un pouvoir despotique ne cherche pas autant que possible à régler le travail, comme toute autre manifestation de l'activité humaine. Comment ne le considérerait-il pas et ne s'appliquerait-il pas à le faire considérer ainsi qu'une dépendance de ses fonctions? Où le champ du travail tout entier demeurerait libre, que serait même le despotisme? L'industrie était autrefois en France un *droit domanial et royal;* c'était fort naturel, et dans chaque contrée on la voit encore d'autant plus réglementée et asservie que les lois politiques assurent moins d'autres franchises.

Il en est, au contraire, tout différemment sous un gouvernement libre. Son seul principe engage à réclamer une plus grande indépendance pour la production, et l'oblige à l'accorder. Il y peut sans doute apporter des retards, mettre par moments des obstacles; mais l'expérience atteste que la nature, la force des choses, triomphe toujours de ses mauvais vouloirs. Il obéit à l'opinion, et l'opinion, éclairée par les bienfaits des droits déjà reconnus, en favorise sans cesse l'extension. Elle se rend aisément compte que l'énergie et l'habileté, au sein de la concurrence, sont préférables aux sollicitations et aux complaisances avec le mono-

pole; elle voit promptement que les mœurs de l'indépendance et de la responsabilité sont plus profitables que celles du privilége et de la servilité. Et il en est de la propriété, je n'ai plus à l'indiquer, ainsi qu'il en est du travail : tandis qu'elle apparaît de plus en plus ici comme l'extension même de la personnalité humaine, entourée de garanties et de respect, elle semble là de plus en plus une faveur, un don de l'autorité, tout bénévole et passager (1).

Comparez encore les divers États entre eux, et vous trouverez partout les législations économiques d'accord avec les législations politiques. L'indépendance ou l'arbitraire règne dans celles-ci comme dans celles-là, en suivant les nuances les plus graduées ; et cette union constante de justice ou de bon plaisir, de sagesse ou d'excès, produit à tous égards, je le prouverai bientôt, les mêmes avantages ou les mêmes préjudices. Lisez, par exemple, les préambules des édits qui, chez les divers peuples, attentent de nos jours aux droits du travail ou au respect de la propriété ; n'y rencontrerez-vous pas d'autant moins de ménagements ou d'autant plus de retenue dans les aveux et les prescriptions, que les institutions politiques se rapprocheront plus ou moins de l'arbitraire ou de la liberté ? Sous les unes on déclare hautement qu'on agit comme il plaît, l'on n'admet nulle limite à son caprice ; sous les autres, au contraire, on proclame inviolables jusqu'aux droits qu'on attaque, on ruse presque avec la vérité comme l'hypocrisie avec la vertu. S'il en était autrement, du reste, si les franchises économiques se trouvaient reconnues par un pouvoir vraiment absolu, quelle sécurité conserveraient-elles, de quelle autorité se pourraient-elles encore prévaloir ? Leur respect ne serait qu'affaire de convenance, leur sauvegarde ne serait qu'une faveur. C'est pourquoi Montesquieu disait très-justement que dans tout gouvernement l'esclavage politique anéantit en quelque façon la liberté

(1) Je n'ai pas besoin d'indiquer les différences par rapport à l'impôt.

civile. M. Perry, ajoutait-il, dit que les Moscovites se vendent très-aisément ; j'en sais bien la raison, c'est que leur liberté ne vaut rien.

Dans les droits politiques seuls, je le répète, se rencontrent de sérieuses et véritables garanties ; et où manquent les garanties, sur quelle chose compter ? Je ne crois pas sans doute que les écrivains du dix-huitième siècle n'aient jamais exagéré l'importance des institutions sur la condition des peuples ; je ne rapporterais pas sans restriction les observations qu'Arthur Young terminait en disant : Plus on voit de choses, plus on est porté à penser que ce qui influe le plus sur le genre humain, c'est le gouvernement. Mais Roscher me paraît beaucoup plus exact que Malthus, qui, lui, n'acceptait rien, on le sait, de ces pensées, lorsqu'il écrivait : Si l'Angleterre est infiniment plus riche que la Turquie, c'est qu'elle possède des institutions libres, au lieu de porter le joug comme les populations ottomanes (1). Mill le remarque de son côté avec raison, « il faut qu'il y ait sûreté dans la possession et libre usage de ses facultés ; cette sécurité dans une grande liberté d'action est le principe même de la fécondité (2). » Il n'est aucun fait dans le passé ou le présent de l'industrie qui ne soit la démonstration de cette simple et profonde vérité (3).

L'absolutisme politique, il le faut encore reconnaître, entraîne d'autant plus sûrement l'absolutisme économique, qu'il cherche

(1) Roscher, *Principes d'économie politique*, ch. v, § 82.

(2) Mill, *Principles of political Economy*, liv. I, ch. vii.

(3) On a souvent attribué une très-fâcheuse influence aux doctrines religieuses qui s'opposent à la liberté humaine. Mais les enseignements religieux s'accommodent toujours en grande partie aux institutions politiques. C'est surtout au catholicisme qu'on a adressé le reproche que je viens de rappeler ; et le catholicisme se fait cependant libéral, autant qu'il le peut du moins, et autant qu'il importe à la production industrielle, en Suisse et en Belgique. Sous de justes institutions, les classes éclairées n'abdiquent jamais les sentiments de leur liberté et de leur responsabilité, et l'on emploie un singulier langage quand on parle des croyances religieuses dogmatiques des masses : elles n'en ont point.

sans cesse à s'étendre, non-seulement pour se mieux consolider et plus amplement satisfaire les ambitions qui le sollicitent, mais aussi parce qu'il est de sa nature de croire les populations incapables de se diriger en aucune voie. Par suite, ce qu'on doit surtout admirer, ce n'est pas que ses défenseurs manquent rarement de proclamer notre sottise et nos ignorances, mais qu'ils oublient autant de se montrer différents du reste de l'humanité. Combien il leur est permis de sourire des paroles qu'ils prononcent, en se rappelant qu'ils sont hommes! En proie d'ailleurs aux passions ordinaires et aux naturelles suggestions de la puissance, quel législateur s'arrêtera jamais sur une pente où rien ne lui est obstacle? Thésée seul a su y échapper, disait Isocrate; et lorsque M. Dunoyer écrit que « l'industrie prépare les peuples à l'activité collective comme à tous les genres d'activité nécessaires au développement et à la conservation du genre humain; qu'il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir que de notre temps les populations les plus industrieuses et les plus cultivées sont aussi celles qui ont le plus de vie et de capacités politiques (1), » il aurait également pu remarquer que les populations les plus industrieuses ont toutes, depuis longtemps, des franchises publiques très-étendues. Enfin, comment imaginer que les gouvernements connaissent moins que les économistes, les résultats politiques, sociaux, qu'entraînerait une vaste industrie, une grande production, laissée à elle-même, et pour cela encore ne s'appliqueront pas à en régler les directions et les usages, si le but qu'ils se proposent est un véritable absolutisme?

Je ne dirai rien ici des différences qui séparent les institutions aristocratiques des démocratiques. Les unes et les autres se prêtent aux principes les plus opposés de liberté ou d'arbitraire, qui forment les grandes démarcations des lois politiques. Il est

(1) M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, introduction.

cependant certain que le respect de la propriété n'est jamais complet chez les aristocraties; mais à mesure que l'inique répartition qu'elles imposent à la richesse deviendrait plus fâcheuse, les capitaux se faisant plus considérables, l'industrie qui crée toute prospérité, affaiblit et détruit elle-même les aristocraties, dont elle ne saurait accepter ni les priviléges, ni l'immobilité. D'une part, en face de la fortune territoriale, elle engendre la fortune mobilière, toujours trop variable et personnelle pour se soumettre à des prescriptions qui semblent presque perpétuelles, et sacrifient les individus à une certaine et factice organisation sociale. Et, d'autre part, elle fait naître et sans cesse multiplie, entre les classes supérieures et inférieures, la classe bourgeoise, qui, par ses sentiments comme par ses intérêts, est partout très-antipathique aux lois de l'aristocratie. Si jamais elle consent encore à sembler les respecter, lorsqu'elle se sent la plus forte, ce n'est qu'à la condition de faire contre elles prévaloir ses volontés, dont l'inévitable résultat est de les détruire.

II

Avant d'examiner les conséquences indirectes des institutions politiques sur la richesse, le point le plus important de ce travail, je crois devoir rappeler les principaux systèmes qui se sont produits sur la nature même des gouvernements et l'ensemble de nos destinées; systèmes très-bizarres parfois, et que quelques économistes ont examinés déjà. De nombreux publicistes acceptent aisément sur les institutions les opinions qui sont reconnues les plus sûres, en déclarant que leur véritable origine ne leur est pas plus cachée que leurs réelles conséquences; mais ils enseignent doctement que, louables ou blâmables, elles ne dépendent jamais de nos volontés. Fervents disciples d'Herder, ils nous tiennent en une dépendance absolue de la nature. Pour eux, l'homme, sorte

de plante jusqu'ici méconnue, se forme et doit vivre seulement en raison du soleil qui l'éclaire et de l'atmosphère qui l'entoure ; il ne compte en rien dans son existence. Ce sont les adversaires les plus déclarés de Vico, qui rapporte tout, on le sait, à la pensée, à l'esprit. S'ils reprennent Hégel d'avoir écrit que la liberté convient à l'Occident, de températures si diverses, ils se plaisent à rappeler cette parole de Montesquieu, qu'ils proclament l'un de leurs chefs, n'ayant probablement lu qu'un nombre fort restreint de ses chapitres : « La liberté n'est pas une plante des pays chauds. » Ils ne signalent en aucune occasion surtout cette autre pensée de l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, même pour la combattre : « Les mauvais législateurs sont ceux qui favorisent les vices du climat, et les bons sont ceux qui s'y opposent. » Fatalistes de nouvelle sorte, ils font provenir notre condition des degrés de longitude ou de latitude entre lesquels nous sommes nés ; le droit et la vérité, pour chaque peuple, changent ou se mesurent, à leurs yeux, suivant les indications du thermomètre.

Au dire de Charles Comte, l'un des plus remarquables de ces partisans de la théorie des climats, comme l'un des auteurs auxquels l'économie politique doit le plus, la civilisation d'un peuple dépend, « non du degré de développement dont il est susceptible par sa propre nature, mais de celui que sa position géographique lui permet de recevoir (1). » Cabanis croit même que les êtres reçoivent leur physionomie et leur caractère des circonstances physiques qui les environnent, et Buffon le pense au moins de leur physionomie. Mais il faut surtout admirer à notre époque, où les voyages et les comparaisons sont si faciles, qu'on oublie de telle sorte que les lois et les pensées de certains peuples du Nord se retrouvent chez certains peuples du Midi, et produisent partout les mêmes résultats. Le climat de New-York, par

(1) *Voyez* Charles Comte, *Traité de législation*, t. II.

exemple, est celui de Copenhague en hiver et de Naples en été ; qu'a cependant de commun le Yankee avec le Danois et bien plus encore avec le Napolitain, dont ses institutions l'éloignent le plus, aux divers mois de l'année ? Je ne crois pas nécessaire de m'appesantir davantage sur ce système, auquel se rattache néanmoins de nos jours, un jeune et célèbre historien anglais, M. Burkle (1), bien qu'il affirme quelque part que la raison est la légitime maîtresse des choses humaines, et que sa souveraineté est la source de tout bien.

Je ne ferai non plus qu'indiquer la doctrine qui prétend tout expliquer par la dissemblance des races humaines. Religions, lois, opinions, événements, tout provient, à son dire, du sang qui circule dans nos veines. C'est la généralisation, on le voit, de l'interprétation que donnaient à la *Genèse* les partisans de l'esclavage des noirs, et ce serait sans nul doute l'exactitude même, jointe à la profondeur, si chaque nation formait une race spéciale et s'était toujours conduite de semblable façon.

Les écrivains qui se désignent sous le nom d'école historique, se rapprochent seulement des précédents par leur ignorance ou leur mépris de l'abstraite vérité, de la justice éternelle. Ce qui règle et doit régler, selon eux, le présent et l'avenir, c'est le passé, lui-même dénué apparemment de toute cause et ne se pouvant apprécier à la lumière d'aucun principe : *Fata viam invenient*. Il suffirait ainsi qu'une iniquité fût ancienne pour qu'elle se dût continuer ; qui sait si quelque nation n'a pas pour éternelle mission l'anthropophagie ? La philosophie et la religion reconnaissent à chacun de nous les mêmes droits et les mêmes devoirs sous la même responsabilité ; c'est, il le faut croire, le comble de l'erreur. Les plus grands criminels sont décidément

(1) M. Burkle va jusqu'à déclarer qu'un physicien aurait pu conclure des phénomènes naturels qui caractérisent l'Inde, la constitution de la société hindoue et l'inégalité des castes. (*History of Civilisation in England*, t. I.)

les orateurs, les missionnaires, les auteurs qui se dévouent à combattre ce qu'ils croient faux, à servir ce qui leur paraît équitable, sans suffisant respect des antécédents. Qu'il est étrange seulement que les populations n'aient jamais accepté par leurs applaudissements ou leurs condamnations, ce commode système, qu'on pourrait dire en un certain sens, comme celui dont plaisantait si spirituellement Pascal, inspiré de cette parole d'un ancien : *Omnia pro tempore, nihil pro veritate.* Mais en un temps aussi de générale instabilité, quand le monde semble lancé, au milieu des controverses, sur la roue des révolutions, comment et pourquoi empêcher les recherches du juste et du bien? De quelle sorte à la fois expliquer, avec de telles opinions, les changements radicaux et souvent heureux qui sont survenus dans la condition des États? Car, bien que Rossi ait dit avec raison que le développement social s'opère, pour l'école historique, « comme une sorte de cristallisation qu'il faut laisser à elle-même, et que si l'homme y touche, il dérange, il déforme les figures, les cônes, les polyèdres, et gâte tout (1). ». il n'a cependant pas gâté tout constamment. Est-ce donc que l'estime exagérée de l'histoire dispenserait de l'étudier? On aurait d'ailleurs dû nous apprendre la nouvelle définition à donner de la civilisation, puisqu'au lieu de l'unité proposée comme but aux diverses sociétés, au sein du bonheur et du droit, il n'y aurait plus, selon cette doctrine, à espérer entre elles qu'une opposition sans cesse plus marquée, chacune devant à jamais poursuivre la voie particulière où elle est engagée.

Mais l'école historique, après les injures, les outrages habituellement adressés à la spéculation, les oublie aussitôt et raisonne à la façon de l'école philosophique, surtout de nos jours. Elle se refuse à étudier l'homme; elle voit presque une sottise

(1) Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 180.

dans la pensée d'Hégel, que l'être est un éternel *devenir ;* mais à peine cette déclaration faite, elle se réserve d'étudier « l'homme de l'histoire » et, sans se souvenir de ses prémisses, blâme ou approuve les actes accomplis, en raison des principes immortels et antérieurs à toute loi, comme à toute coutume, de liberté, d'équité, d'égalité.

On ne pourrait mieux s'en convaincre, je crois, qu'en lisant la belle introduction dont M. Wolowski, illustre représentant parmi nous de cette école, a fait précéder sa traduction des *Principes d'économie politique* de Roscher ; il ne s'y sépare vraiment des sectes philosophiques que par son point de départ (1). Je doute même qu'il honore plus, qu'il honore autant la vaste érudition et l'incomparable critique de Savigny ou de Niebuhr, de Haubold ou de Eichhorn, que leurs nobles vues et leur dignité morale, qui les faisait nommer par Rossi des philosophes inconséquents (2). Car, je me plais à le dire, ils n'ont failli aux plus louables sentiments qu'en leurs premières luttes, contre Thibaut, Feuerbach, Gœrner, que les doctrines philosophiques entraînaient à se faire les plus ardents, comme les plus respectables, représentants, en Allemagne, des idées libérales.

C'est folie assurément de ne se pas préoccuper des mœurs, des coutumes, des antécédents des peuples qu'on gouverne ou sur le sort desquels on prétend influer ; je le remarquais déjà précédemment, en parlant de la diversité des lois politiques qui régissent les peuples. Mais les désirs existants, les récents progrès, les

(1) M. Wolowski, comme Roscher (*Introduction*, ch. III, § 23), reproche surtout à l'école philosophique les désaccords qui se trouvent dans ses jugements. Mais l'école historique n'a-t-elle qu'une manière de voir et de juger? M. Wolowski accepterait-il toutes les opinions de Roscher? Les historiens se contredisent autant que les philosophes. Jamais il n'y aura, heureusement, un système scientifique qui enlèvera à nos pensées et à nos raisonnements leur individualité et leur indépendance, pour les soumettre à un moule convenu.

(2) Rossi, *Mélanges d'économie politique*, t. II, p. 320. — Savigny, le chef de l'école historique, pousse singulièrement loin, cependant, l'indifférence.

droits reconnus, n'en faut-il pas aussi tenir compte? Qu'importent quelques dissemblances sur la voie parcourue ; le but est le même ; chaque obstacle se doit considérer, non pour s'y arrêter, mais pour le franchir : c'est toujours de l'homme qu'il s'agit en définitive. Et les législateurs ont-ils suivi parfois d'autres règles sans voir bientôt leur échapper les intelligences les plus remarquables, l'élite des esprits, qui peu à peu a entraîné le reste? L'éblouissement causé par la vue des profondeurs de la vérité, selon un souvenir du philosophe grec, n'a pas partout été le commencement de la sagesse, c'est vrai; mais la science ne se livre cependant qu'à ceux qui osent et savent en scruter jusqu'aux principes les plus abstraits, jusqu'aux premiers éléments. Si c'est, en outre, le rôle du praticien de compter surtout avec le milieu dans lequel il agit, de se préoccuper d'abord des faits qui lui sont des ressources ou des entraves, quoiqu'il ne doive jamais non plus oublier la vérité ni le droit, ce n'est point celui du savant. Son domaine, à lui, c'est l'idéal, et plus il s'efforcera de montrer la justesse et l'équité des doctrines qu' enseigne, en n'y apportant nulle réticence, nul compromis, plus il les verra promptement adoptées. Qu'il éclaire d'une splendide lumière le terme qu'il indique, et chacun s'emploiera à l'atteindre ; qu'il le laisse au contraire dans l'ombre ou n'en ait point, et qui l'écoutera? N'est-ce pas en grande partie parce que l'Angleterre a trop respecté les superstitions des Indiens, au lieu de les combattre par les enseignements de l'Évangile, qu'a éclaté la sanglante révolte qui pendant deux ans a mis en question son pouvoir sur l'Orient? Si nécessaire que je reconnaisse l'étude des traditions, si vaines que je sache les entreprises qui tentent de les briser violemment, j'aime encore à rappeler la mâle et courageuse parole de Sidney : « Aucune conséquence ne peut détruire une vérité. »

Une troisième classe de publicistes, plus rapprochés des premiers que des derniers d'ailleurs, font dépendre nos destinées de

la qualité du sol sur lequel nous existons. L'ignorance, l'apathie, l'oisiveté, se rencontrent où la terre a le plus de fertilité, comme le savoir, le courage, les labeurs, où la culture est le plus difficile ; tel est leur système. Lorsqu'en de splendides paysages s'aperçoivent des végétations luxuriantes ; que d'abondantes moissons croissent sur les bords de majestueux fleuves ou sur les versants de collines harmonieusement disposées, n'obéissez donc pas à votre admiration ; c'est la marque certaine de l'avilissement et de la misère des populations. On est allé jusqu'à rapporter les lois et les usages des habitants de la Nouvelle-Espagne à un seul arbre. Un demi-hectare planté en bananiers de la grande espèce produit, a-t-on dit, de quoi nourrir plus de cinquante personnes, et pour la culture du bananier il suffit, chaque année, de couper les branches qui portaient les derniers fruits, et de donner quelques coups de bêche autour du tronc : cela explique tout. Il n'importerait en rien par suite que, la prédiction de Jefferson se réalisant, les États-Unis s'emparassent du Mexique et le soumissent à leurs lois en y transportant leurs citoyens ; bientôt l'énergique Américain n'y ferait absolument que ce qu'y accomplit l'Espagnol dégénéré. Aussi combien se trompent les personnes qui persistent à condamner la jalouse et tyrannique politique coloniale des successeurs d'Isabelle la Catholique ! Elles la dépeignent comme la robe sanglante de Nessus, attachée toujours aux flancs déchirés des républiques américaines du Sud : elles ne pensent point au bananier ! Des terres fécondes, des fruits abondants, voilà le comble du malheur ! Et c'est ce que disaient aux derniers siècles déjà les Mexicains des villes, dans les demandes qu'ils adressaient à leurs gouverneurs, pour qu'une cédule royale contraignît à arracher cet arbre dans les campagnes, bien qu'ils ne pensassent qu'à mieux vendre les denrées qu'ils recevaient du dehors, et qu'ils mangeassent eux-mêmes des bananes.

Parmi les économistes, Malthus surtout s'est rapproché de ce système, que Plutarque dès l'antiquité poussait aux plus extrêmes conséquences (1), que Montesquieu, parmi nous, n'a pas toujours combattu (2), et qui rappelle cette théorie en honneur dans une certaine secte littéraire, qu'un noble cœur, un grand esprit ne se rencontrent qu'en un corps laid et difforme. C'est d'autant plus singulier chez Malthus que la plus remarquable de ses œuvres, la seule vraiment remarquable, place le principe du bonheur des sociétés dans leur moralité, ne fait appel qu'à leur énergie, à leur prévoyance, à leur honneur, pour prévenir leur dénûment, pour hâter ou étendre leur félicité. L'économiste dont je citais à l'instant les justes réflexions sur l'école historique, Rossi, examine également la doctrine dont je m'occupe maintenant, et c'est à cette occasion surtout qu'il expose ses sentiments touchant l'influence des institutions politiques sur la richesse. « Il est parfaitement vrai, dit-il, que le Sicilien est assez insouciant ; mais l'a-t-il toujours été ? L'était-il lorsque la Sicile était le grenier de Rome ? Ce ne sont pas les rayons de son soleil vivifiant qui l'ont fait apathique, ce sont les mauvaises institutions ; ce n'est pas le ciel, c'est l'homme. » — « Je ne nie pas, ajoute Rossi à propos également des Mexicains, que cette grande facilité de culture et de nourriture ne seconde l'apathie naturelle de ces peuples ; mais à quoi servent dans ce monde les institutions civiles, l'instruction, l'éducation, en un mot toutes les ressources d'une société, si ce n'est à seconder les bonnes habitudes et à combattre les mauvaises ? Si au lieu d'enseigner à ces peuples que l'oisiveté est ce qui plaît le plus au Seigneur ; qu'il vaut mieux chômer deux ou trois jours par semaine qu'un seul ; que la pauvreté est la pre-

(1) Plutarque enseigne que, la révolution cononienne ayant été apaisée dans Athènes, cette ville tomba dans ses anciennes divisions, et se divisa en autant de partis qu'il y avait de sortes de territoires dans l'Attique.

(2) *Voyez* surtout l'*Esprit des lois*, liv. XVIII, ch. I.

mière des vertus (1); qu'il ne faut pas s'inquiéter de l'avenir; que l'instruction est dangereuse; que s'occuper des affaires publiques est une audace, et vouloir y prendre part un crime; que la peau brune ou noire ne peut jamais aspirer aux priviléges de la peau blanche; si, au lieu de leur enseigner une foule d'absurdités pareilles et de les retenir ainsi volontairement dans l'ignorance, la superstition et l'apathie, on leur enseignait le contraire; si on leur apprenait, par exemple, ce que c'est que le travail, même au point de vue religieux, je ne crois pas que le maïs ou les bananiers en fissent ce que les institutions en ont fait. Voyez les pays de mines : on a été obligé d'y laisser arriver les capitaux et en même temps les lumières de l'Europe. Aussi quelle différence ! on y travaille, on y cultive la terre, il y règne un tout autre ordre d'idées; le mouvement nécessaire à l'exploitation des mines a fait de ces pays un oasis au milieu du désert.

« Encore une fois ce n'est point dans les causes physiques, c'est dans les habitudes morales qu'il faut chercher la raison de ces résultats et les remèdes qui doivent y être apportés (2). »

On ne saurait croire à l'influence unique et décisive de la fertilité des terres, non plus qu'à celle de la diversité des climats, des races ou des antécédents des nations, lorsqu'on voit les mêmes États, occupés par les mêmes populations, soumis à des fortunes contraires. Ainsi, considérez l'Espagne, si puissante, si opulente durant les premières années de Charles-Quint; que devient-elle sous Philippe II? Comparez la France aux derniers temps des institutions féodales et à l'avénement des libertés publiques et de l'égalité civile; ne diriez-vous pas deux nations différentes? Opposez également l'Autriche ou la Turquie d'autrefois à l'Autriche ou à la Turquie d'aujourd'hui; examinez les

(1) « La pauvreté est un malheur que l'homme doit supporter sans doute avec résignation, mais n'est pas une vertu. » (*Note de Rossi.*)

(2) Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 99, 100, 101.

colonies européennes à la veille et au lendemain de l'émancipation des esclaves ; pensez à ce qu'était naguère la campagne romaine, si misérable, si dépeuplée de nos jours, lorsqu'elle était habitée par les Sabins, les Eques, les Albains, les Herniques, les Volsques, devenus plus tard ces nations d'asservis dont parle encore Tacite, et décidez.

Sismondi, qui n'embrassait aucune des théories que je viens de rappeler, sans les réfuter d'ailleurs, s'arrête à ce changement de la campagne romaine, dans ses *Études d'économie politique*, et l'attribue à la grande propriété. « Avec les petits domaines, dit-il, s'en sont allés les habitants, et par suite le travail. » Cependant les Légations, quoique encore peu divisées, sont passablement cultivées, et l'Angleterre n'offre-t-elle pas toujours l'union des plus vastes héritages et des cultures les plus perfectionnées ? Avant Sismondi, Pline se trompait pareillement quand il s'écriait : *Latifundia perdidere Italiam imo et provincias.* C'est l'esclavage, l'impôt, la perte de toute franchise et de toute sécurité qu'il lui fallait accuser ; et si les invasions barbares et les guerres féodales ont causé près de Rome, comme l'ont souvent répété d'autres écrivains, d'immenses désastres, en combien de lieux en ont-elles produit de semblables ? Bien que la marécageuse plaine de Pise, par exemple, n'ait pas été, comme celle de Rome, l'objet des édits de Sixte IV, de Jules II, de Clément VII, de Paul VI, de Pie VII, ne porte-t-elle pas désormais des vignes qui, mêlées au feuillage des arbres, abritent le blé, le maïs et le lupin ? D'où proviennent donc ces déserts, au milieu desquels s'aperçoivent encore tant de nobles ruines, témoignages constants de leur antique splendeur ? Il n'est pour eux non plus d'autres causes que les lois et les mœurs nées de ces lois. Lorsque le travail manuel se trouve sans cesse entravé, que les impôts, très-lourds eu égard à la fortune qui les acquitte, ne s'emploient ni aux voies de communication, ni aux ports, ni à la salubrité, ni à

l'ordre public, comment s'étonner que le champ de la production demeure stérile ? Quelle fécondité s'y rencontrerait surtout, quand l'inactivité imposée aux esprits par les institutions politiques, et le luxe des classes supérieures, stimulé par les pompes du gouvernement ou du culte, s'unissent à la dissipation et à l'ignominie que favorise, parmi les classes populaires, la régularité, comme la publicité des aumônes ? Le sol ni le climat de l'Italie n'ont changé ; les peuples qui l'habitent sont les descendants des premiers maîtres du monde, des principaux guides de la civilisation ancienne : quelle terrible accusation contre les législations qui ont préparé et maintenu sa décadence (1) ! « Dans l'Italie méridionale, dit encore Rossi, l'économiste qui a le mieux mis en lumière l'importance des lois par rapport à la production, en faisant de leur étude la partie peut-être la plus remarquable de ses publications, dans l'Italie méridionale il y eut jadis la Sicile, Rome, la grande Grèce. Mais il est vrai qu'il n'y eut une Sicile qu'avant le proconsul Verrès : là est tout le mystère. Ce n'est pas le climat, ce sont les institutions ; ce n'est pas ce que la nature a fait, mais ce que l'homme a détruit qui est la cause du mal (2). » Et c'est la même pensée qu'il reproduit lorsqu'il écrit à propos de l'Espagne : « A quoi lui ont servi tous ses éléments de prospérité, à partir du jour où la superstition et le despotisme (alliance terrible depuis que Rome, oubliant son noble rôle de guelfe, aima mieux se faire gibeline) ont empêché le peuple espagnol de connaître le bien, à partir du jour où l'ignorance, les préjugés et l'oppression ont paralysé en même temps la volonté et le pouvoir de le faire (3) ? » Je le répète, les lois qui rabaissent nos désirs, qui détruisent notre énergie, qui avilissent nos mœurs, expliquent le mieux nos dénûments et nos souffrances,

(1) *Voyez* mon *Voyage d'un économiste en Italie*, ch. x.
(2) Rossi, *Cours d'économie politique*, t. IV, p. 90.
(3) *Idem*, p. 50.

parce que l'homme compte partout et toujours le plus dans ses propres destins.

Et mihi res, non me rebus submittere conor.

Dans le chapitre précédent, je me suis appliqué à démontrer cette dernière et importante vérité ; et elle suffirait à convaincre que l'ensemble des institutions doivent respecter les principes de notre activité et les garanties de notre sécurité, sous peine de beaucoup nuire à nos labeurs et à nos épargnes.

Pour revenir un instant encore à la campagne de Rome, ce lieu d'ineffable abandon, d'incomparable tristesse, si favorable à l'étude que je poursuis, elle ressent plus que toute autre partie des États pontificaux les effets des lois qui la régissent, parce qu'elle est la plus rapprochée des pouvoirs d'où elles émanent et qui les appliquent. « Quand le bon grain tombe sur la pierre ou les épines, le bon grain périt, disait dernièrement, mieux éclairé par l'expérience, M. Saint-Marc Girardin, dont je contredisais l'opinion au commencement de ce travail. Que pouvaient faire sous les Turcs ou sous les Fanariotes les hommes de cœur ou les hommes de génie ?... Quels poëtes que ceux d'Italie ! quels grands écrivains politiques ! quels artistes ! quels savants ! Depuis que l'Italie a perdu son indépendance, qu'a-t-elle produit ? La nature italienne n'est pas moins grande ni moins féconde, j'en suis convaincu ; mais la société manque à la nature (1). »

L'un des plus illustres historiens de ce temps-ci, Macaulay, observe de même, en étudiant, lui aussi, les effets des institutions sur le sort des peuples, qu'en abandonnant les environs de Rome pour ceux d'Édimbourg, l'Espagne pour la Hollande, les États catholiques pour les États protestants de l'Allemagne, l'Amé-

(1) M. Saint-Marc Girardin, *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1858.

rique du Sud pour l'Amérique du Nord, on s'élève des degrés inférieurs aux degrés supérieurs de la civilisation (1). Ce n'est pas non plus contestable, et cela seul réfuterait tous les systèmes qui ne nous rapportent pas surtout à nous-mêmes, partant aux législations dont nous recevons le plus l'influence, notre condition. Suivez, en outre, les phases successives de l'histoire des cantons suisses qui formaient autrefois les bailliages italiens ou les dépendances de Berne ; étudiez le passé si divers de la Grèce ou de Venise ; considérez les grandes révolutions de l'industrie dans le monde moderne, passant des plages de l'Italie au nord de l'Allemagne et dans les Flandres, apparaissant un instant en Portugal et en Espagne, puis se fixant en Hollande, en Angleterre, en France, en Suisse, aux États-Unis, et vous verrez toujours le travail et la fortune unis à la liberté. L'Hôpital disait bien : La liberté, c'est la vie. C'est l'activité, l'honneur et la sécurité en effet ; et qu'est-ce que l'industrie, bienfaisante source de l'opulence, sinon l'application des labeurs humains au monde extérieur, inséparables partout et de la tranquillité et de l'énergie. C'est enfin, pour clore la liste des auteurs suffisamment autorisés sur ce point, l'économiste anglais le plus célèbre de notre époque qui écrivait ces paroles que j'ai déjà citées : « Les lois oppressives de la pensée et de la discussion sont fatales à tout progrès, même de l'ordre économique. Lorsque l'esprit humain, par la crainte de la loi ou de l'opinion, n'ose exercer librement ses facultés sur les sujets les plus importants, il tombe dans une torpeur générale et une imbécillité qui l'empêchent, quand elles atteignent un certain degré, de faire aucun progrès considérable jusque dans les affaires communes de la vie (2). » Cet économiste, J. Mill, dit encore : « Un Anglais est presque en chaque chose le meilleur des travailleurs, parce que, pour employer une phrase ordinaire, il a

(1) Macaulay, *History of England*, ch. I.
(2) Mill, *Principles of political Economy*, liv. V, ch. x.

son cœur à l'ouvrage (*his heart is in his work*) ; mais il est certainement impossible de mettre son cœur à l'ouvrage, si l'on est incapable de le mettre à autre chose (1). »

Quelle différence existe, on le sait, entre les salaires de Russie, des Deux-Siciles ou d'Autriche, et ceux d'Angleterre, de Hollande ou de France! et cependant combien le travail réel, effectif des ouvriers anglais, hollandais ou français revient moins cher que celui des ouvriers russes, napolitains ou autrichiens! L'histoire industrielle tout entière est un hymne à la liberté. Qui ne se souvient que les commissaires de la Grande-Bretagne près de l'exposition américaine de 1852 ont unanimement attribué les merveilleux développements de la production et de l'opulence des États-Unis aux virils usages nés de leurs franchises communes? C'est donc s'exprimer avec la plus rigoureuse exactitude, que de répéter, lorsqu'on a à définir le despotisme : « Quand les sauvages de la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre au pied et cueillent le fruit. Voilà le despotisme. »

A l'opposé des auteurs dont je viens de rappeler les opinions, il en est d'autres, nombreux surtout en ces dernières années, qui, sans se rattacher à aucune doctrine arrêtée, ni blâmer ou approuver nul ensemble de lois, ne s'inquiètent que des faits présents, et les apprécient de telle sorte que chaque nation, d'après eux, a le sort qu'elle mérite et qui lui convient. A force d'impartiales lumières, ils font profession d'indifférence absolue. Leur système consiste à n'en point avoir, et il est rare, je l'avoue, qu'il leur soit dommageable; car s'ils savent louer tous les régimes, ils savent aussi, je ne dis pas les servir, mais s'en servir. Cependant, il est difficile de croire que les différentes législations soient également bonnes et justes, ou, lorsqu'un État ne paraît pas digne de celles qui se peuvent approuver, qu'on ne se doive point employer à les

(1) *Idem*, liv. I, ch. VII.

lui faire mériter. Je me souviens d'avoir dit un jour à un écrivain célèbre : « Vous admirez sans cesse la Turquie ; vous la louez à chaque instant ; j'y consens et vous crois ; mais que perdrait-elle à se rendre plus semblable à nos États d'Occident ? » Et je ne vois pas encore ce qu'elle y eût perdu ou pourrait y perdre. M. Dunoyer lui-même, d'un caractère si élevé, d'un si remarquable esprit, paraît favorable, non assurément à l'ensemble de l'opinion dont je parle, comme on l'a souvent écrit, mais à quelques-uns des principes sur lesquels elle s'appuie. Je ne citerai que ce passage de son ouvrage, *De la liberté du travail :* « Les gouvernements, les institutions des Européens font partie de leur civilisation et sont précisément le fruit de leur supériorité. Si les autres races en étaient naturellement capables, pourquoi ne les posséderaient-elles pas? pourquoi n'auraient-elles pas aussi des gouvernements réguliers et des institutions raisonnables ? Les lois, les mœurs, les sciences, les arts, l'industrie de la race européenne, ne sont pas des créations du ciel ; l'auteur des choses en avait déposé le germe en elle ; mais elle a le mérite de l'avoir développé : sa civilisation est son ouvrage ; elle est l'effet et non la cause de sa supériorité (1). » Je ne voudrais pas contredire chacune de ces pensées, il s'en faut de beaucoup ; plusieurs sont très-justes. Mais si l'on en devait conclure que les lois n'influent pas sur l'esprit et le caractère des populations, qu'elles ne sont pas cause autant au moins qu'effet, comme je le disais précédemment, je les croirais, je le confesse, très-erronées : bien des faits seraient alors inexplicables dans l'histoire ; d'innombrables oppositions entre les peuples ne se pourraient concevoir. Lorsqu'une nation voudra résolûment et opiniâtrément certaines institutions, nul gouvernement ne pourra s'empêcher de les décréter, après plus ou moins de lenteurs pourtant ; c'est

(1) M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. II, ch. I.

assuré. Mais combien les volontés s'énervent-elles sous quelques-uns d'entre eux, et combien ces derniers aussi ont-ils de moyens d'en prévenir la manifestation! Ce serait d'ailleurs une trop facile excuse pour le crime ou l'ignominie des mauvais gouvernants que l'ignorance et la bassesse des populations. Tout n'est pas admirable jusqu'à l'abolition des lois que M. Dunoyer appelle raisonnables, et tout à partir de ce moment n'est pas condamnable. Le despotisme a régné sur des contrées singulièrement différentes, ainsi que la liberté; pourquoi l'un et l'autre ont-ils toujours produit les mêmes résultats? Le Paraguay, à l'époque des missions, n'était pas complétement dissemblable des colonies anglaises de l'Amérique sous leurs premiers gouverneurs; l'Espagne, au temps de Philippe II, n'était pas en tout l'opposé de la Hollande sous les états généraux; le Mexique est en plus d'un point comparable aux États méridionaux de l'Union américaine, et Naples au Piémont. Mais leurs institutions étaient ou sont encore fort différentes; cela suffit pour expliquer les principaux avantages, comme les principaux préjudices qu'on y signale. Il serait temps de ne se plus ingénier sans cesse à repousser le droit, à nier le devoir, à méconnaître la nature humaine, pour ne pas condamner ce qui y est contraire, et par là même ce qui demeure le plus nuisible. Parce que le peuple a regretté Néron, selon la parole de Tacite, son règne en est-il moins coupable? Parce que l'Angleterre ne date ses franchises que de 1688, ne méritait-elle que l'absolutisme sous les Stuarts? C'est trop de résignation ou trop d'habileté de tenir pour légitime ou inévitable chaque fait qui s'accomplit, en repoussant ce noble souhait de voir unir la sagesse et la royauté (1). L'esclave seul applaudit au succès, sans en rechercher l'origine, non plus que les suites.

Il est certain que les mœurs sont filles des lois autant au moins

(1) Souhait de Platon.

que les lois le sont des mœurs. Si les bons gouvernements supposent des peuples doués d'éminentes qualités de force et de sagesse, ils ont tous, bons ou mauvais, une influence immense, irrésistible sur l'esprit et la vie des populations. Peut-être les Romains de la fin de la république méritaient-ils Auguste, mais après Auguste, et grâce à lui, ils méritaient Tibère. L'histoire ne saurait être prise pour une courtisane, indifférente aux vertus de Marc-Aurèle comme aux ignominies de Commode, toujours prête, dans son amour infini de la fortune, à fuir Russell pour se livrer à Fouché. La morale publique, en tout semblable à la morale privée, n'a point d'autre fondement que le devoir. Lorsqu'on recherche seulement la vérité, il me semble donc bien difficile de ne pas croire à cette considération que je voudrais voir sans cesse rappelée : un État vaut à la longue ce que valent les individus qui le composent, en raison du caractère qu'il leur a lui-même imprimé. Et un État qui préfère au développement de l'esprit, à l'élévation de l'âme de ces derniers, non même la bassesse, mais un peu plus d'habileté administrative, ou cette apparence d'habileté que donne la pratique des détails dans les affaires; un État qui rapetisse les hommes pour qu'ils soient dans ses mains des instruments plus dociles, fût-ce pour le bien, trouvera promptement qu'avec de petits hommes on ne peut faire des choses réellement grandes, et que cette perfection du mécanisme auquel il a tout sacrifié finit par ne servir à rien, faute de la puissance vitale qui aura été détruite pour adoucir les mouvements de la commune machine (1).

Lorsque Roscher, — si l'on me reproche de citer à peu près tous les économistes qui ont exprimé une opinion sur ce sujet, on ne me reprochera pas du moins, bien qu'adversaire de l'école historique, de négliger la partie externe de l'histoire, comme

(1) J'emprunte cette dernière considération à la brochure de Mill, *On liberty*.

parlent les Allemands, c'est-à-dire celle des écrits, que je crois beaucoup trop délaissée parmi nous; — lorsque Roscher, dis-je, désireux, comme il ne l'est cependant pas toujours, de nous inspirer le respect des opinions et des faits au sein desquels nous vivons, et effrayé du danger de « fouiller à nouveau le terrain de la légalité, » écrit : « En temps de révolution, la victoire demeure souvent au plus audacieux. Une réaction ne manque guère de succéder à une révolution, avec une énergie et une promptitude d'autant plus grandes que la crise a été plus forte ; mais elle ne peut satisfaire que les gens à vue rétrécie. Elle n'apporte aucun remède efficace au mal véritable, c'est-à-dire à la déplorable habitude d'illégalité contractée par le peuple ; elle lui laisse même envahir les organes préservés jusque-là d'une pareille atteinte. Aussi les nations, pour prospérer, devraient-elles, dans tous les changements qu'elles adoptent, prendre le temps pour modèle, « le temps, ce grand, infaillible et puissant « réformateur, à qui une marche lente et insensible permet d'o- « pérer les modifications les plus radicales sans qu'on puisse mar- « quer l'instant précis de la transformation (Bacon) (1) » ; il a cent fois raison. Mais ce n'est pas de révolution qu'il s'agit; c'est du redressement sage, sensé, des torts et des abus. La crainte de moins faire respecter les lois ne doit certainement pas empêcher d'en révéler les défauts, d'indiquer les perfectionnements à y apporter. Que seraient donc toutes les sciences morales si, par effroi de *fouiller le terrain de la légalité*, on ne condamnait jamais ce qui est funeste, on se refusait sans cesse à réclamer ce qui est juste? C'est aussi Bacon qui a dit que le maintien des abus prépare les révoltes ; et combien, en effet, aurait-on évité de cataclysmes sociaux si l'on avait mieux suivi les conseils de la raison, si l'on avait su à temps accomplir plus de réformes! Seuls peut-

(1) *Voyez* Roscher, *Principes d'économie politique*, introduction, ch. III, § 24.

être Turgot et Mirabeau étaient en état de sauver le trône de Louis XVI. Quelle admirable prudence de ne point apprendre à un malade qu'il doit changer de régime, de peur de le trop inquiéter, en le laissant paisiblement souffrir jusqu'à ce qu'il meure!

Bien que J. B. Say n'ait jamais examiné d'une façon spéciale l'influence des institutions sur la richesse, je ne voudrais cependant pas oublier de noter ce qu'il en a dit au sujet de l'impôt. Son opinion en tout a trop de valeur pour la négliger. « Un gouvernement despotique, où le prince favorise et récompense ceux qui partagent ses goûts et font une flatterie de leur imitation, écrit-il, un gouvernement qui, soit à l'aide de militaires ou de législateurs à gages, livre de gros tributs et salarie des milliers d'agents, un tel gouvernement exerce une grande influence sur les mœurs, et par conséquent sur les dépenses de la nation, et cette influence, il faut le dire, est très-funeste. Sortant d'une source impure, elle est essentiellement corruptrice. Le mot de *cour* réveille des idées de faste et d'oisiveté. Personne ne veut être éclipsé. Les finances et le commerce imitent la cour; les artisans suivent l'exemple du commerce; les provinces se règlent sur la capitale..... Cette marche corruptrice des gouvernements a, je crois, été très-nuisible aux progrès de l'Europe (1). » Sans sortir de l'ordre d'idées qui le préoccupaient, Say aurait pu et dû ajouter que l'ambition des places, la sollicitation des faveurs, qu'on rencontre naturellement d'autant plus que le pouvoir s'attribue plus de fonctions, sont elles-mêmes pour la richesse extrêmement dommageables. Le temps s'y perd comme le caractère, les ressources comme le savoir; l'aisance n'est plus demandée aux travaux qui peuvent le mieux servir la société, mais aux brevets que distribue le bon plaisir et aux traitements que solde le trésor. Adam Smith indiquait déjà les lois civiles ou politiques qui ga-

(1) *Cours d'économie politique*, VIIe partie, ch. XI.

rantissaient et honoraient les paysans de l'Angleterre comme des sources de richesses infinies; « ces lois et ces coutumes qui ont peut-être plus contribué à la grandeur actuelle de l'Angleterre que les règlements de commerce tant prônés, à les prendre même tous ensemble (1). » A chaque point de vue Pascal a raison : le moins de servitude qu'on peut est le meilleur.

Les partisans des législations despotiques ne cessent pourtant de vanter les profits matériels qui se retirent de leur application ; c'est là leur argument favori et qu'ils semblent tenir pour irréfutable. Sans souci de ce qu'elles enlèvent à notre importance, à notre énergie, à notre dignité, ils admirent combien elles servent à nos revenus ; choses qu'ils considèrent comme absolument séparées. Le malheur, c'est qu'ils ne justifient leur opinion par aucun fait, par aucune comparaison, par nulle indication quelque peu positive, mais simplement par une suite d'aphorismes, d'autant plus faciles à redire qu'ils ne varient jamais. Combien est-il fâcheux d'assembler des parlements, qui pourtant se préoccupent d'améliorer les lois et dissertent des intérêts publics! Qu'il serait préférable de laisser les personnes qui les composent sur leurs champs ou dans leurs fabriques! Quelles détestables et périlleuses ambitions surtout que celles qui s'inspirent des triomphes de la discussion, fût-ce la plus modérée! Voilà les constantes prémisses de leurs conclusions obligées. Il ne leur importe point que les torts se corrigent par un libre examen, que la législation au sein des assemblées s'inspire de la science ou de l'opinion, que les expositions ou les controverses des publicistes et des orateurs servent à l'éducation des peuples, entretiennent leur énergie, mettent au concours du talent et de la probité la conduite des États. Ce

(1) Adam Smith, liv. III, ch. II. — M. Wolowski a montré combien les économistes italiens s'étaient de tout temps attachés à rappeler l'importance de la liberté pour la prospérité matérielle, dans son remarquable travail sur l'*Économie politique en Italie*, *Journal des Économistes*, décembre 1858.

sont, assurent-ils, des causes assurées de désordre; il n'est, à leurs yeux, aucun débat qui n'aboutissse à une barricade. On ne sait, en vérité, comment subsistent encore l'Angleterre et la Hollande, les deux États les plus anciens dans la carrière de la liberté, ni comment s'est si rapidement formée l'Union américaine. Il convient apparemment de croire qu'ils se sont toujours appauvris au sein des troubles, tandis que l'Autriche, les Deux-Siciles et le Paraguay ont, au milieu du calme, accumulé les plus nombreuses richesses. Ne sont-ce pas les capitaux et les ouvriers de ces derniers États qui pourvoient dans les autres pays aux besoins des rares entreprises qui s'y rencontrent? Nous-mêmes, ne devons-nous pas attribuer nos crises agricoles ou manufacturières à nos conseils généraux et à nos assemblées législatives? Ce n'est plus à notre temps de vanter l'*Otium cum dignitate* des anciens. Seulement, — que de sottises en ce monde! — quelque soin qu'on prenne de notre bonheur, nous le fuyons dès qu'il est incompatible avec notre nature. A bien prendre, le monde serait à refaire; mais on oublie trop souvent qu'il n'est pas refait.

Que serait-ce si la production comprend, comme le pensent la plupart des économistes, et comme je l'ai démontré ailleurs, j'espère, les arts qui forment l'intelligence, élèvent les sentiments, ennoblissent les mœurs; si les doigts de l'ouvrier ne comptent pas seuls dans son œuvre; si sa moralité répond de ses épargnes? Car tout est organisé pour l'expansion des lumières et de la dignité chez les peuples libres, comme tout l'est chez les peuples asservis pour l'ignorance et l'ignominie; il m'est inutile, en France, de m'arrêter à ces vérités, qui touchent de si près à l'évidence. En comparant ces peuples les uns aux autres, qui ne croirait réellement opposer entre eux les degrés de cette caverne, à l'entrée si brillante, au fond si sombre, où le plus grand philosophe de la Grèce supposait l'humanité? Et n'envisageassent-ils que les intérêts matériels entendus de la façon la plus

rigoureuse, la plus limitée, les adversaires de tout examen, de toute discussion, qui cependant en usent tant pour persuader qu'ils sont funestes, affirmeraient-ils que le temps employé par les tribus sauvages à écouter les missionnaires, à commencer à s'instruire, à mieux ordonner leur vie sous l'influence de ces nobles et courageux instituteurs, qui leur sont avant tout des messagers de liberté, puisqu'ils leur demandent de faire, de leur propre mouvement, quelques-uns des actes les plus considérables qu'ils puissent accomplir ; affirmeraient-ils que le temps employé de la sorte ne leur est d'aucun profit.

Les franchises publiques nuisent si peu au mouvement industriel qu'elles lui sont indispensables, pour prendre, en quelque lieu que ce soit, un large développement. Seules elles portent, et peuvent porter dans les ateliers ou les comptoirs, les renseignements nécessaires sur la situation du pays où l'on se trouve, et de ceux avec lesquels on est en relation ; seules elles font connaître les besoins, les satisfactions, les désirs, les périls des populations, et sans cette connaissance, comment se diriger dans la production ou le négoce? M. de Molinari le dit fort justement, en traitant du même sujet : « Entrez dans le cabinet de quelques-uns des rares négociants ou manufacturiers considérables des pays absolus, et vous ne tarderez pas à découvrir les journaux les plus répandus des pays libres. Quel ministre anglais se vanterait d'avoir autant servi l'industrie de sa patrie que le *Times* (1)? » Je rappelais déjà dans un précédent chapitre que Casimir Périer défendait la presse au nom des nécessités du crédit, ce moteur par excellence du travail dans les sociétés modernes (2). Mais les fran-

(1) M. de Molinari, *Cours d'économie politique*, 7e leçon.

(2) Casimir Périer parlait du crédit public ; mais ce qui est nécessaire au crédit public l'est évidemment au crédit industriel. — Lorsque le prince Napoléon était chargé de l'administration des colonies, il écrivait, dans son rapport sur l'Algérie du mois d'août 1859 : « Préoccupé des progrès de ce pays, l'empereur veut que, tout en continuant d'assurer au moyen d'une armée suffisante la soumis-

chises de quelque sorte qu'elles soient, se doivent-elles restreindre dans certaines limites ou n'en point reconnaître ? C'est là une question qui n'est pas du domaine de l'économiste, en premier lieu du moins, et je suis encore très-éloigné de confondre ici les principes libéraux avec les principes révolutionnaires, qui ne sont toujours, qu'on veuille le remarquer, que des principes de tyrannie.

III

Les effets indirects des institutions politiques sur la richesse sont de deux sortes : les uns se rapportent à l'énergie et à l'habileté des populations ; les autres ont trait à la sécurité et à l'ordre, que leur intérêt de chaque jour leur commande de maintenir. Je n'ai plus que de courtes observations à ajouter à celles que j'ai déjà présentées touchant l'influence des institutions libres ou despotiques sur l'intelligence et l'activité des peuples, et par suite sur leur richesse. Le citoyen d'un État indépendant est habitué à chercher et à accomplir, compte en toute chose sur lui-même, ne méconnaît jamais sa responsabilité, étend et ennoblit son esprit à la lumière des discussions, ainsi qu'il le fortifie et le mesure dans la pratique des affaires communes. La liberté, c'est l'arène ouverte à tous les enseignements, à tous les travaux, à tous les desseins, où l'oisif est seul délaissé et se voit bientôt méprisé. Sur un char aux roues de feu, pareil à celui dont parle la Bible, les populations y semblent chaque jour entraînées au succès par les plus laborieux et les plus dignes. « Je conseille à ceux à qui je m'adresse de prendre part à la politique de leur pays ; elle est le véritable enseignement d'un peuple et contribue beaucoup à son

sion des Arabes et leur tranquillité, son gouvernement ait pour but principal la colonisation. Pour cela, il faut, à côté de la sécurité, plus de liberté. » De quel sujet n'en pourrait-on donc penser autant ?

éducation, dit quelque part l'un des hommes les plus honorables et l'un des plus profonds penseurs qu'ait encore produits l'Union américaine, Channing. Comment notre esprit d'ailleurs, réflexion et passion, sentiment et savoir à la fois, prendrait-il en dehors de la liberté un brillant essor, puisque chacune de ces choses est alors interdite ou suspecte? Sans doute Dante chante la liberté, sous les Médicis, dans le plus beau poëme moderne (1); Russell vit et meurt pour elle sous les Stuarts; mais ce n'est pas par les plus rares exceptions qu'il convient de juger des lois générales; ce ne sont malheureusement ni le génie ni l'héroïsme qui servent d'emblèmes à l'humanité.

L'habitude qui se prend en outre, au sein des franchises, de s'associer des manières les plus différentes pour la gestion des intérêts communs, de districts ou de provinces, de municipalités ou d'État, passe promptement dans le domaine des intérêts privés. De puissantes compagnies y réalisent incessamment, par suite, des ouvrages que les particuliers ne sauraient nulle part accomplir et seraient à peine capables ailleurs de concevoir et de désirer. Car on ne peut oublier que l'association s'est toujours étendue des intérêts sociaux aux intérêts individuels, partout où elle s'est appliquée à ces derniers de façon très-marquée. Or, sans associations, quelle grandeur, quelle fortune industrielle espérerait-on à notre époque? Et non-seulement les gouvernements absolus sont opposés au principe des associations, mais dès qu'ils les croient possibles, ils réservent pour elles leurs plus sûres entraves, leur plus vigilante suspicion. Ils aperçoivent bien que c'est un élément de force avec lequel ils auraient promptement à compter s'ils le laissaient se développer, et ne veulent point avoir à le faire. Ils les ordonnent, les surveillent, les réglementent jusqu'en leurs moindres détails; c'est dire qu'ils s'y

(1) *Liberta vo cantando, che si cara*
Come sa chi per la vita rifiuta.

opposent le plus efficacement qu'il leur est donné de le faire.

Il n'est rien même qui ne favorise, sous les lois du despotisme, l'inertie et l'ignorance dans les carrières industrielles réservées aux seuls efforts particuliers. Non qu'il interdise sans doute de nos jours la production, il la voudrait au contraire vaste et prospère, tant il est certain qu'elle est devenue la plus solide assise de la puissance ; mais il en détruit ou en amoindrit tous les stimulants, par l'effroi que lui cause chaque innovation, par les obstacles qu'il apporte à chaque élan, par le silence qu'il impose sur ce qui partout toucherait ou instruirait le plus. Lors même qu'il cherche à la protéger, il ne le fait encore qu'en lui nuisant extrêmement ; il lui concède par exemple des priviléges, qui lui sont de nouvelles entraves, ou l'oblige, pour les immunités qu'il lui reconnaît, à des autorisations, à des inspections, à des règlements, sous lesquels, comme sous un accablant fardeau, elle s'affaisse et succombe. Qu'importe alors aussi que de nouveaux besoins ou des ressources imprévues surviennent ? Le despotisme reste trop éloigné de ses sujets, quoiqu'il prétende tout régler, comme il en tient trop peu compte, pour jamais apprécier sainement leur condition, et forcément il se croit intéressé à tout sacrifier aux ordres qui émanent de sa prétendue infaillibilité. L'état de l'industrie et la condition des populations de l'ancien régime, ou la comparaison sous ces deux rapports des pays absolus de l'Europe orientale avec les pays libres de l'Europe occidentale, sont la preuve irréfragable de ces vérités. Nouveaux poisons de Circé, les lois arbitraires énervent, abaissent chaque chose, elles ont les plus déplorables conséquences dans les sphères industrielles, aussi bien dans que les autres. Enfin lorsque le pouvoir ne prend aucun avis, ne souffre aucun contrôle, combien est-il rare qu'il ne cède aux suggestions des personnes qui l'entourent, savent se faire écouter, et, chose singulière, savent souvent se faire craindre, leur

livrant, comme en présent, et ce qui est juste et ce qui serait pour tous profitable ! Nommez, par exemple, un despotisme qui n'ait pas sacrifié l'agriculture, ce premier intérêt des peuples, à quelques traitants avides ou à quelques impudents manufacturiers ; trouvez une autorité absolue aussi qui tienne vraiment en honneur les classes productives, qui leur accorde une réelle estime ! Où cela et quand cela s'est-il vu ? Sont-ce en effet les premiers inventeurs, les grands commerçants, les fabricants considérables qui, sous de tels gouvernements, sont entourés de considération, reçoivent des distinctions, ou bien est-ce la cour, l'armée et la noblesse, qui daignent à peine elles-mêmes les nommer, sinon pour s'en railler ? Dans le domaine économique, le grand maître, c'est l'intérêt individuel, agissant sous les inspirations d'une énergique et libre intelligence, et peu de personnes, hors des États indépendants, le comprennent et moins encore l'avouent.

Pour se convaincre des bienfaits de la liberté sur l'intelligence et l'activité des populations, il suffirait d'opposer un champ, un atelier, un comptoir du Yorkshire ou de Manchester à ceux de Hongrie ou de Vienne. Qui ne sait également que le gouvernement de Saint-Pétersbourg s'efforce en ce moment de rattacher ses immenses possessions à notre civilisation, grâce surtout à la certitude acquise durant la dernière guerre, que ses soldats conservent jusque dans les camps les usages d'indifférence et d'inertie du servage ? On leur a retiré dès l'enfance la volonté, le désir, l'énergie ; on leur a enlevé toutes les grandes, toutes les nobles aspirations de la vie, en s'efforçant d'en faire des troupeaux dociles : ils ont accepté leur joug, mais ils ont aussi renoncé pour toujours à leur valeur et à leur dignité. S'ils peuvent encore livrer des bras et des jambes, cette force intérieure qui distribue en tout notre être la puissance de vouloir et d'accomplir, ce nerf des labeurs, ce ressort des conceptions, ces stimulants

de la noblesse et de la vertu, qui ne résident qu'en notre esprit et qu'en notre cœur, ils les ont à jamais perdus et ne les retrouveront plus. On ne recueille pas plus les fruits de la liberté dans la servitude que ceux de l'honneur dans l'ignominie.

Il est si vrai que les franchises publiques importent à nos travaux, de quelque ordre qu'ils soient, qu'elles marquent en tous lieux, par leur développement, la marche même de la civilisation, inséparable des œuvres industrielles, non moins que des œuvres intellectuelles et morales. « Les progrès du gouvernement, a dit l'un des maîtres de l'économie politique, consistent surtout dans cette substitution graduelle de l'activité de la société à celle de l'administration, et de la police judiciaire à la police administrative. Peu à peu les choses que le gouvernement tenait directement sous sa main lui échappent pour tomber dans celles de la communauté (1). » Le progrès gouvernemental pourrait même se définir le passage de l'ordre arbitraire à l'ordre indépendant, de la règle imposée à l'exécution volontaire ; mais queles peuples sont lents partout à bien concevoir et à sagement faire lorsqu'on s'applique incessamment à ne les point laisser s'éclairer, et à les dispenser d'agir !

Non-seulement les changements avantageux qu'il est possible de réaliser s'opèrent plus promptement sous les institutions qui reposent sur la justice que sous celles qui s'appuient sur le caprice, mais ils ne s'opèrent aussi que sous les premières sans brusques commotions, sans violentes surprises ni souffrances extrêmes. L'opinion les discute longtemps alors, avant qu'ils se décrètent ; chacun y est préparé, qu'ils sont loin encore de se réaliser. Ainsi, lorsque la liberté commerciale a remplacé la protection dans le Royaume-Uni, qui s'en est étonné ? tandis que ç'aurait été presque une révolution sociale sous des lois oppressives de la

(1) M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. IX, ch. VII.

presse et de la parole. On se le rappelle sans doute, nos journaux protectionnistes se plaisaient à nommer dangereux, effrayants, séditieux les discours de Cobden, de Bright et de Fox, dans les *meetings* de la *ligue ;* nous les pouvons aujourd'hui juger à la lumière des faits qui les ont suivis, et n'ont-ils pas, au contraire, admirablement servi la cause de la paix, de la tranquillité, du bien public ?

Cela seul prouverait aussi bien que la liberté n'est pas l'opposé de l'ordre, comme on s'est appliqué tant de fois à le faire croire, et c'est ce dont je voudrais persuader maintenant. Nulle sécurité même ne serait possible ni ne se comprendrait où règne le bon plaisir ; ce sont deux choses absolument contraires. « Comme le principe du gouvernement despotique est la crainte, lit-on dans l'*Esprit des lois,* le but en est la tranquillité ; » mais comment la tranquillité, active et féconde, s'allierait-elle à la crainte? Aussi Montesquieu écrit-il, dans un autre chapitre de son admirable ouvrage, ces paroles qu'on ne saurait trop rappeler : « Tout est incertain ou tout est arbitraire (1). » *Liberty and property,* c'est le cri de guerre des Anglais, disait de son côté Voltaire ; et ce cri est aussi devenu celui des Américains, qui reconnaissent bien que la propriété n'est rien où manque toute garantie. Enfin il y a plus de deux siècles que Jean de Witt trouvait dans l'insécurité des États despotiques la principale cause de leur détresse. L'ordre qui, de toute certitude, n'est pas seulement la soumission à la force, l'obéissance dans l'ilotisme, ne se peut jamais, au reste, rencontrer sans le respect des lois, et quel peuple respecterait des lois qu'il ne voit point examiner, qu'il n'entend pas discuter, sur l'origine et l'amélioration desquelles

(1) « Si la puissance des rois ne reconnaît aucune loi, bientôt elle succombe sous ses propres caprices; l'administration se détruit, la confiance se retire, le crédit se perd. » (Lettre de Louis XVIII à Ferdinand, roi d'Espagne, rédigée par Châteaubriand.)

il sait que l'opinion ou l'étude n'a nulle influence ? Si bien des fois encore on s'oppose à ce qu'une plainte se puisse faire entendre partout où il y a une souffrance (1), on ne peut du moins admettre nulle part que le silence imposé au sein de la souffrance ne serve à fomenter des haines, à préparer des violences. Que de dangers et de fautes se préviendraient, que d'obstacles et de difficultés disparaîtraient, s'il était permis aux populations de révéler leurs besoins et leurs désirs, tout en poursuivant, à travers la vie, leur apprentissage politique, pour chacune d'elles si nécessaire, et tout en entretenant chez les gouvernants les mœurs de l'activité et les sentiments du devoir ! Il est vraiment singulier, quand on s'attaque aux idées libérales, qu'on oublie toujours de prouver que la nature de l'homme les repousse, ou que les sociétés sont d'inertes machines qu'une seule main doit faire et fait naturellement bien mouvoir. C'est en invoquant les nécessités de l'ordre que le gouvernement français a réclamé honorablement, il n'y a que quelques mois, des institutions représentatives pour les provinces danubiennes.

Il conviendrait surtout en ce moment de se souvenir des contrées qui sont restées paisibles au sein de la tempête déchaînée sur l'Europe après 1848, et de celles où, depuis, la paix publique semble le mieux assurée : sont-ce les plus libres ou les plus absolues ? Comment à la fois méconnaître les intérêts sordides, funestes, qu'on voit s'agiter partout auprès des pouvoirs qui prétendent ne rien céder aux populations, comme je le remarquais précédemment, et qui cèdent presque toujours à leur entourage, éloignés qu'ils sont des secours de l'opinion, et renseignés seulement par des agents qui dépendent le plus souvent de cet entourage et ne pensent qu'à leur fortune ? Passez effectivement en revue les principaux faits du règne de Louis XIV, ce

(1) Paroles de Burke.

type achevé du prince absolu, et dans la révocation de l'édit de Nantes, dans les guerres désastreuses de cette époque, dans l'entière usurpation des dernières franchises individuelles ou locales de la France ; faits aussi funestes d'ailleurs à l'industrie, qui commençait à naître, qu'à la monarchie, dont ils préparaient la ruine, en la séparant des affections et des intérêts publics ; dans chacun de ces faits, ne trouverez-vous pas l'influence de quelques personnages de la cour? « Les douze pieds carrés de la chambre du roi, disait Richelieu, m'ont donné plus de besogne que toute l'Europe. » Voulez-vous vous convaincre de façon irrécusable de la sécurité restreinte aux moindres besoins de la production, ou étendue à l'ensemble des transactions humaines, que vaut le despotisme? considérez encore la Turquie. Là chacun s'effraye des ordres du sultan, redoute qu'il n'attente à ses biens ou à sa personne, et si ce souverain entreprend parfois d'arrêter les excès de ses fonctionnaires, il n'est point obéi. On y rencontre des lois et des tribunaux, il est vrai ; mais, ainsi que ces paysans dont parle Rousseau, toute la population sait ce qu'ils valent, cache ses richesses et cesse ses entreprises. Bien plus, lisez, comme preuve toute matérielle des craintes qu'inspire l'arbitraire aux capitaux et au travail, la cote des fonds publics aux diverses bourses européennes ; comparez les cours des emprunts anglais, hollandais, ou belges, à ceux des emprunts autrichiens, romains ou napolitains, pour ne citer que ceux-là, et vous apercevrez promptement ceux qui sont entourés de plus de confiance dans le monde des affaires. C'est pourquoi l'on a pu très-justement faire consister la sécurité nécessaire au progrès de la production, dans la *protection du gouvernement* et dans la *protection contre le gouvernement ;* dernière protection d'autant plus utile, observe Mill, que la tyrannie et le pillage des agents inférieurs sont les plus sûrs caractères des gouvernements absolus (1).

(1) Mill, *Principles of political Economy*, liv. I, ch. VII.

Et c'est là une remarque à laquelle on devrait faire grande attention ; car combien le secret et l'ombre du despotisme mettent-ils à l'aise la violence et la cupidité des moindres fonctionnaires, toujours si empressés, loin des souverains et des ministres, à faire preuve de zèle et à contenter leurs rancunes par de misérables faveurs ou de pitoyables vengeances (1) ! Il faut avoir vécu hors des grands centres de population, dans des pays absolus, pour avoir une idée de ces honteux excès et de ces mesquins abus. « Partout où nul n'affecte de prétentions dominatrices, partout où il y a la liberté, il y a repos et gage de repos. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour s'en convaincre. Comparez les pays où il y a le plus de tyrannie à ceux où il y en a le moins, et dites si les plus libres ne sont pas réellement aussi les plus paisibles (2). »

Les citations que je viens de faire ne sauraient certainement m'être reprochées comme trop nombreuses ; car depuis deux siècles bientôt, c'est-à-dire depuis qu'on a commencé à sérieusement étudier les besoins et les droits des populations, les services et les devoirs des gouvernements, il n'est aucun grand écrivain ni aucun grand orateur qui ne se soient montrés favorables aux franchises et contraires à l'oppression. De nos jours surtout cette unanimité, si remarquable elle-même, est facile à reconnaître parmi les esprits distingués. Comme aux fêtes d'Athènes, on dirait que tous se passent désormais le flambeau de vie et de vérité.

Et quasi currentes vitai lampada tradunt.

S'il est du moins des hommes d'une notable importance qui s'opposent, parmi nous, à ce courant d'opinion, ils ne le font plus

(1) « Le gouvernement, dit Montesquieu en parlant du despotisme, ne saurait être injuste sans avoir des mains qui exercent ses injustices : or il est impossible que ces mains ne s'emploient pas pour elles-mêmes. » (*Esprit des lois*, liv. V, ch. xv.)

(2) M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. I.

qu'en invoquant des nécessités passagères, des faits momentanés qu'ils sont les premiers à regretter. Il y a, dans ce siècle, comme un souffle d'indépendance que chacun se plaît à respirer, et il n'est plus d'efforts, sensés ou regrettables, pour peu qu'ils soient nombreux, qui ne cèdent à son impulsion. Les masses elles-mêmes des populations, qui cependant ne comprennent bien que le despotisme, recherchent, acclament la liberté, croient encore la gagner lorsqu'elles contribuent le plus à la perdre. Ni les revers dus à nos fautes, ni les fatigues provenant de nos erreurs, ne nous font renoncer à atteindre ce magnifique but, proposé par leur créateur à toutes les sociétés. C'est près de la palme seule qui l'abrite que nous souhaitons sans exception désormais de sécher nos sueurs, de goûter quelque repos, quelque bonheur, en répétant, au souvenir du dialogue d'Eucrate, que, quel que soit le prix de cette noble liberté, il faut savoir le payer aux dieux (1).

Aussi l'influence se doit-elle moins demander de notre temps aux vastes conquêtes ou aux grands établissements militaires, qu'aux justes et libérales institutions. Les peuples assez heureux pour en posséder de telles, voient de plus en plus en effet se tourner vers eux les regards et les désirs ; en de si étroites limites qu'ils puissent être resserrés, ils ont dans le monde une immense force morale. Pour cela encore, comparez et décidez. Opposez, si vous le voulez, la Prusse à l'Autriche, le Piémont aux Deux-Siciles, l'Angleterre à la Turquie, la France à la Russie, et dites où se trouve le plus de véritable puissance, de réelle autorité. C'est la pensée qu'exprimait en partie Burke; car je ne saurais, au risque d'une nouvelle citation, négliger d'invoquer un pareil témoignage en faveur d'une opinion qui, je ne l'ignore pas, paraîtra fort étrange à beaucoup de lecteurs. « Tant que

(1) Montesquieu.

vous aurez, disait-il, dans l'un de ses plus beaux discours, la sagesse de faire de l'autorité souveraine de ce pays comme le sanctuaire de la liberté et le temple auguste et sacré de notre foi commune; partout où la race d'élite des fils de l'Angleterre adore la liberté, ils tourneront leurs regards vers vous... La servitude peut leur venir de partout : c'est une ivraie qui croît dans tous les champs. Ils peuvent l'aller chercher en Espagne, la retrouver en Prusse... mais la liberté, c'est de nous seuls qu'ils peuvent la recevoir. » L'Angleterre, heureusement, n'est plus seule libre aujourd'hui ; mais vers elle et les pays qui se sont approprié le principe de ses institutions, se dirigent uniquement, on ne le saurait nier, les souhaits, les vœux, les espérances des autres peuples.

Néanmoins, ce que je veux surtout remarquer en ce moment, c'est qu'il n'est aucun économiste qui n'ait condamné l'arbitraire en s'occupant des intérêts de la production et de la distribution de la richesse, aussi liés, je le répète, à la sécurité publique qu'à l'activité privée. Or il serait difficile de tenir que tous les économistes sont incapables de comprendre les meilleures conditions du travail et de l'aisance, constants objets de leurs études. Une seule considération, au surplus, ne les devrait-elle pas rattacher aux institutions libres? j'entends parler des taxes publiques, envisagées dans leurs résultats autant que dans leurs principes (1). On le sait, la nature, la mesure, l'emploi des impôts, influent toujours beaucoup sur le bien-être social ; il importe en conséquence qu'ils ne soient établis qu'avec toutes les garanties désirables, et ne se dépensent que sous un sage contrôle ; c'est presque là chose d'évidence. Lorsqu'on redit qu'on peut lever des tributs d'autant plus forts que les populations sont plus libres (2), c'est qu'on ne prend pas garde, si exagérées que semblent encore les attributions

(1) On se rappelle ce que disait à ce sujet Sismondi.
(2) C'est ce que dit Montesquieu.

de la plupart des gouvernements le mieux ordonnés, que les impositions qu'ils prélèvent sont de beaucoup les plus légères, eu égard à la richesse qui les doit acquitter, et l'on ne citerait non plus nul ensemble de taxes aussi équitablement réparties dans les États despotiques que dans les libres. Où se préoccupe-t-on, par exemple, autant que dans ceux-ci, d'asseoir l'impôt sur la fortune acquise et de le mesurer aux revenus obtenus, conditions indispensables de toute équitable taxe (1)? De même, l'emploi des impositions est-il, a-t-il jamais été préférable chez les peuples qui ne le surveillent point à celui qu'elles ont reçu ou qu'elles reçoivent maintenant chez ceux dont les représentants, après l'avoir ordonné, s'en font rendre compte? Le plus rapide examen suffit assurément pour donner en cela une conviction entière; tandis qu'elles se dépensent surtout, chez les uns, à construire des routes, à creuser des ports, à multiplier les écoles, à garantir l'ordre légal, on les distribue chez les autres presque toutes à la cour et à l'armée. Comparez même le budget et les services de deux administrations, quelles qu'elles soient, municipales, cantonales, provinciales, dans les Etats libres et despotiques qu'il vous plaira de choisir, et vous arriverez à de semblables conclusions. Les dépenses des premiers ne peuvent toutes s'approuver; il en est beaucoup qui soldent des services qui ne devraient pas exister; d'autres rétribuent trop quelques fonctions utiles, je le reconnais de nouveau; mais pour la plupart au moins elles rentrent dans la classe des consommations reproductives, et les dépenses des seconds ne constituent à peu près que des consommations improductives. Sans respect des capitaux accumulés, elles sacrifient les éléments les plus nécessaires des richesses futures. Que de fois l'économiste pourrait, lui aussi, penser que, dans l'ordre social et politi-

(1) Ces conditions sont reconnues par tous les publicistes; il est donc singulier que presque tous aussi admettent les taxes indirectes, qui ne peuvent ni s'asseoir sur la fortune ni se mesurer aux revenus.

que, ce qui est injuste recèle un principe de destruction (1) !

Je voudrais qu'il me fût permis de parler plus longuement de l'impôt dans ce travail ; je ne sache pas de sujet qui convainque mieux des bienfaits économiques des institutions libres. On voit, à l'origine, les États dont l'organisation demeure très-fautive, et qui ne dirigent l'activité des peuples que vers la guerre, s'emparer des services personnels de leurs sujets. Ils s'adressent naturellement à la seule richesse qui existe, et qui, seule aussi, engendre alors des capitaux propres à mettre en valeur ceux que la création fournit. Ce n'est qu'à mesure que l'administration publique repose sur des bases meilleures, que la fortune territoriale et mobilière se constitue et que les peuples se montrent moins disposés à abandonner leurs foyers et leurs travaux ordinaires, qu'un trésor public se crée et s'alimente de redevances pécuniaires. Mais lorsque ces redevances deviennent considérables, elles ne tardent pas non plus à répugner aux peuples laborieux et éclairés, et ceux-ci cherchent par tous les moyens à s'assurer des garanties contre les perceptions exagérées ou abusives. Il serait vrai de dire que ce sont partout les excès ou les dissipations des souverains qui ont été les premières causes des institutions libres, et ces institutions ne rappellent jamais mieux leur origine qu'en s'utilisant à perfectionner le régime général des contributions et à alléger les différents services du budget. Malheureusement, bien des années, bien des siècles ont été nécessaires pour leur avénement, dans les États les plus favorisés.

« Il s'en faut, disais-je, dans un ouvrage spécial sur l'impôt, que le système des taxes des États libres soit irréprochable ; mais opposez-le à celui des États despotiques, et il vous semblera un véritable chef-d'œuvre. Les défauts qui s'y font reconnaître proviennent d'ailleurs de l'ignorance où l'on est généralement des

(1) M. de Humboldt, *Histoire de la géographie du nouveau continent.*

conditions auxquelles l'impôt doit satisfaire. Pour qu'ils disparussent, il suffirait que l'opinion s'éclairât ; car à mesure qu'un vice financier y est démontré, chacun s'efforce de le détruire. Voyez quelles réformes fiscales ont été réalisées en Angleterre, par exemple, depuis un petit nombre d'années, et combien aussi s'est-on appliqué, dans nos dernières assemblées législatives, à détruire l'inégalité que j'ai signalée entre les taxes qui grèvent notre fortune immobilière et celles que supporte notre fortune mobilière.

« A peine, au contraire, rencontrait-on, avant 1789, quelques améliorations accomplies ou tentées dans nos impôts. Colbert comme Turgot, Vauban et Fénelon, comme Boisguillebert et Quesnay, avaient échoué dans leurs efforts ou leurs enseignements.... Ces paroles de Richelieu sont restées vraies durant tout l'ancien régime : « Le peuple n'est point taxé, il « est pillé ; les fortunes ne se font pas par l'industrie, mais par « la rapine. »

« ... De nos jours, en France, continuais-je, et je crois encore utile de le redire, l'étendue des dépenses publiques résulte en premier lieu de la multitude des fonctions dont on a chargé le pouvoir ; car on nous a fait je ne sais quel gouvernement mêlé des principes de la révolution et des traditions des autocraties de l'Orient ; comme si multiplier ses attributions, c'était augmenter son autorité. L'État dispose chez nous d'un budget énorme et d'une innombrable quantité de places ; mais chaque somme réclamée ne cause-t-elle pas un mécontentement ? Chaque place accordée n'excite-t-elle pas l'envie et le ressentiment de ceux qui se la voient refuser ? En s'attirant toutes les convoitises, toutes les complaisances, le pouvoir s'assure aussi toutes les critiques, toutes les jalousies, toutes les haines, et, se rendant responsable de tout, comment serait-il capable de tout bien faire (1) ? »

(1) *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, t. II, ch. XI.

Nous en devons être persuadés à la fois, l'ordre extérieur, international, c'est-à-dire la paix, ne saurait être mieux garanti que par la liberté. Pour m'en tenir aux faits contemporains, c'est la Russie qui a commencé et nécessité la guerre d'Orient, et malgré tous les différends survenus, sous nos yeux, entre les pays libres, jamais ils n'ont eu recours aux armes les uns contre les autres. Les représentants des populations savent trop bien qu'au jeu ruineux et sanglant des batailles ils ne gagneraient point la reconnaissance de leur pays, et que leur propre autorité disparaîtrait devant le commandement du chef de l'armée, dès sa première étape. Mais je ne pourrais peut-être en ce moment poursuivre cette pensée sans paraître pénétrer dans le pur domaine de la politique, et sous toutes les constitutions, hélas ! la paix semble bien près d'être compromise. Seulement il est facile d'apercevoir que les gouvernements libres ne font tous que prendre des mesures défensives, plus ou moins sages il est vrai.

Je signalais précédemment les obstacles mis par les pouvoirs absolus aux associations, et le préjudice qui en résultait pour la production industrielle ; j'ajouterai maintenant, en finissant d'exposer les avantages de la liberté sur l'ordre, que l'usage des associations contribue beaucoup aussi à le maintenir et à le fortifier. Accoutumés à s'unir pour poursuivre les plus diverses entreprises, les citoyens des États complétement et depuis longtemps libres cherchent d'eux-mêmes, en effet, à pourvoir aux intérêts communs, s'ingénient ensemble chaque jour à prévenir les causes de trouble public, de ruines privées, de désordre moral, se concertent pour faire la police, pour empêcher des habitudes grossières, pour répandre l'instruction, pour entretenir des prêtres, pour former des corps de pompiers, pour surveiller les mœurs. Que de preuves l'Angleterre et les États-Unis surtout en fournissent, et combien la tâche véritable du gouvernement en devient-elle plus facile ! Un Américain intente, au nom de l'Asso-

ciation dont il fait partie, un procès au marchand qui expose une gravure obscène, ou se fait constable s'il croit en péril la paix de sa commune ; tandis qu'un Romain se plaît aux ignominies et favorise la fuite des criminels. C'est que l'un a le sentiment de sa responsabilité, aime à se réunir à ses concitoyens, se fie à la justice de son pays, et que l'autre ignore ce sentiment, ne connaît que l'action isolée et méprise ses juges autant que ses lois. Il est notamment des sociétés, fort répandues chez les peuples libres, qui sont très-favorables à la tranquillité sociale : je veux parler de celles dont le but est d'encourager, par les bienfaits qu'elles répandent, la prévoyance et l'épargne. Ainsi, l'*Economist* attribuait dernièrement la prospérité de l'Angleterre aux deux millions d'ouvriers qu'y comptent, comme affiliés, les sociétés de secours mutuels, et le directeur de la caisse d'épargne de Paris affirmait, peu de temps avant 1848, qu'aucun de ses déposants n'avait été poursuivi pour délit politique (1).

Puisque je viens de nouveau de faire allusion au respect et au mépris des lois et des fonctionnaires, principe, élément essentiel d'ordre ou de trouble, je remarquerai que le moindre examen des faits persuade que les nations arriérées peuvent seules désormais attendre leur sécurité de la servitude ; tout le passé est pour les autres un suffisant enseignement, et chacune d'elles ne se fie plus qu'à de saines et convenables franchises (2). Si l'on veut se rendre compte de ce qui donne aux Anglais cet attachement aux lois, cette estime de l'autorité qu'on admire avec tant de raison sur le continent, qu'on se souvienne de ces paroles par lesquelles Macaulay termine la première partie de sa belle histoire d'Angleterre : « Pour l'autorité de la loi, la sécurité de la propriété, la paix de nos rues, le bonheur de nos maisons, notre gra-

(1) Délits d'affiliation à des sociétés secrètes ou d'émeute.

(2) « Comme si le despotisme était jamais un gage de sécurité, » dit J. B. Say, *Cours*, 5e partie, ch. XVIII.

titude est due, sous celui qui élève et renverse les nations à son plaisir, au long parlement, à la convention (1) et à Guillaume d'Orange. »

Ne suffirait-il pas, du reste, que les gouvernements libres fussent déchargés des soins si divers qui préoccupent ceux dont les efforts s'emploient à maintenir les citoyens en une constante et minutieuse sujétion, pour veiller plus utilement à la sécurité sociale? Et la participation des populations à la vie publique, ne doit-elle pas garantir la paix, l'ordre général, non-seulement par les raisons que je faisais valoir à propos des associations, mais encore en les rendant elles-mêmes plus sociables? Il est peu de publicistes qui n'aient fait cette dernière observation, et parmi les économistes, dont je me plais surtout à rappeler les opinions, M. Dunoyer s'est appliqué à en montrer la justesse. «On peut dire que le gouvernement complète par la liberté, écrit-il, l'éducation des citoyens, et leur donne la façon la plus élevée qu'ils soient susceptibles de recevoir. » Cela même est si vrai, qu'il n'y a pas un développement donné à la liberté qui n'ait été suivi, soit parmi nous, soit chez les autres nations, d'un progrès dans la pacification des esprits ou dans l'adoucissement des mœurs, qu'irritent, qu'excitent toujours tant des ordres arbitraires, fussent-ils bons, des refus non motivés, fussent-ils nécessaires. Mais M. Dunoyer ajoute : «Le gouvernement ne doit, il est vrai, autoriser cette participation des citoyens à l'exercice des pouvoirs publics qu'avec infiniment de réserve, et il suffit de dire qu'elle est destinée à compléter leur éducation, pour faire sentir qu'elle ne peut être raisonnablement permise que lorsque beaucoup d'autres acquisitions ont déjà eu lieu ; mais sans nous inquiéter ici des précautions avec lesquelles elle doit être autorisée, répétons que lorsqu'elle l'est avec l'intelligence et la prudence requises, elle est

(1) Chambres convoquées par Guillaume III après le départ de Jacques II.

profitable au plus haut degré, et que s'ils se forment à la vie sociale en subissant passivement l'action des pouvoirs publics, à plus forte raison y doivent-ils faire des progrès, lorsqu'ils sont admis à participer à cette action d'une manière active et directe (1). » Je l'avoue, je ne saurais, pour moi, m'associer à ce sentiment du célèbre économiste, que je ne contredis qu'à cause même de sa grande autorité. Combien je préfère les pensées qui viennent de dicter à Mill son livre si profondément libéral, si pleinement dévoué aux droits, aux franchises individuelles, intitulé: *On liberty*. Sans doute la précipitation n'est en rien profitable; j'aimerai toujours à rappeler qu'il faut que la vérité entre par le petit bout (2); mais comment l'opinion de M. Dunoyer s'accepterait-elle si la liberté nous est due en raison de notre nature, si pour nous elle constitue un droit véritable, inaliénable, comme je me suis efforcé d'en convaincre? On retrouve singulièrement dans ces paroles, il me semble, l'empreinte de notre éducation toute grecque ou romaine, qui nous représente sans cesse l'État comme le maître absolu de nos existences (3). Que serait d'ailleurs la participation des citoyens au maniement des affaires publiques, si l'autorité en disposait uniquement à titre de faveur, la pouvait refuser ou mesurer à son caprice, s'il en fallait aussi pour elle revenir à cette flatterie d'un courtisan à Louis XV: « Tout ceci est à vous. » De quelle sorte s'y confier alors, et quand la devrait-on réclamer? Puis l'autorité, inspirée de la plus humble condescendance, a-t-elle jamais abdiqué d'elle-même ses pouvoirs? Et chez quel peuple la liberté a-t-elle été trop hâtive? Il serait vraiment étrange qu'il y eût des époques où la faculté de penser et d'exprimer ses pensées, d'amener par la persuasion ses conci-

(1) M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, liv. IX, ch. VII.

(2) Mot de Fontenelle.

(3) M. Dunoyer est peut-être l'écrivain qui a le mieux montré les vices de cette éducation; mais qui peut se flatter d'échapper à ses conséquences?

toyens à les vouloir réaliser, et contribuer à la satisfaction des intérêts communs, fût plus funeste que la faculté, par exemple, de cultiver comme il convient ses domaines, de diriger comme il plaît ses fabriques et ses comptoirs, ou de consommer à sa volonté ses produits. Cette dernière faculté, qu'assurément M. Dunoyer ne permettrait à aucun pouvoir de restreindre, n'est pas cependant d'une nature particulière; car elle n'a d'autre principe, d'autre fondement, comme la précédente, que le caractère même de l'homme, ses désirs, ses devoirs, ses besoins. Pourquoi donc oublier constamment qu'il n'appartient à l'État d'empêcher chacun de nous de faire que ce qui nuirait aux autres?

O nobles, immortels auteurs de la constitution des États-Unis, gloire vous soit rendue pour avoir cédé à des opinions opposées, dès le lendemain de la guerre de l'indépendance, au milieu des passions encore surexcitées de la lutte, jusqu'alors entretenues par une presse et des *meetings* dont les excès n'avaient point de bornes? Chaque année, depuis, les rivages de votre patrie ont reçu la plupart des émigrants de l'Europe, recrutés parmi les gens les plus audacieux, bien des fois les moins honorables, et grâce à vos lois équitables, à vos entières franchises, économiques ou religieuses, administratives ou politiques (1), l'Union que vous avez fondée est

(1) Franchises aussi possibles dans une monarchie que dans une république. Il est vraiment inconcevable que nous soyons en général aussi ignorants de la condition du peuple des États-Unis, devenus l'une des grandes puissances, et qui seront certainement la plus grande avant quarante ans. Il me semble qu'un jour M. Michel Chevalier montrait l'état arriéré de l'Autriche par sa faible production de papier. C'était une idée fort juste. Eh bien, je trouve dans un document que les États-Unis possèdent 750 manufactures de papier, qui produisent 270 millions de livres de papier, valant 27 millions de dollars, et donnant lieu à une main-d'œuvre de 3,375,000 dollars. Ils emploient autant de papier que la France et l'Angleterre réunies. Voilà cependant le pays qu'on nous représente comme à mille lieues de notre civilisation européenne. Ces chiffres pourraient aussi servir d'argument, ne fût-ce qu'au point de vue des salaires, en faveur d'une certaine franchise que je ne veux même pas nommer, tant on en médit depuis quelque temps.

parvenue en un demi-siècle à la fortune la plus splendide, comme à la plus grande puissance. Les violences des foules, dont on ne cesse de faire l'image de la liberté, bien que ce soient des faits assurés de tyrannie, ne vous ont point fait négliger vos devoirs, et la prédiction de Franklin s'est en tout accomplie : vos institutions, loin de marquer le déclin d'un soleil à peine apparu, ont annoncé l'aurore d'un jour magnifique.

Il est deux remarques que je crois encore devoir faire en faveur de la liberté, envisagée comme principe d'ordre. Elle oblige, d'une part, chacun à parler ou à écrire pour le public tout entier ; or, en présence des populations, de tout un pays, il est impossible, même en soutenant l'erreur, en comptant sur les passions, de ne pas professer l'amour de la justice, de ne pas invoquer les notions les plus louables d'humanité, d'honneur, de légalité, de ne pas faire appel aux plus dignes suggestions de l'esprit et de la conscience. Si vous en doutez, rappelez-vous les discours prononcés au sein des assemblées politiques les plus différentes ; et c'est aussi pourquoi les révolutions accomplies après une longue pratique de la liberté sont si différentes, par leur mansuétude, leur retenue, des révolutions qui suivent un long despotisme.

D'un autre côté, la liberté contribue d'autant plus sûrement à l'ordre, que les législateurs des États libres, dont toute l'autorité s'appuie sur l'opinion, sont contraints de vouloir que les esprits s'éclairent, que les mœurs s'élèvent, que les usages s'ennoblissent, et y travaillent par tous les moyens en leur puissance. Tandis que c'est l'un des vices du pouvoir absolu d'être forcé, pour vivre, d'entretenir et d'aggraver dans la société la terreur des maux dont il promet de la guérir (1). Bien plus, que de fois les pensées les plus grossières ou les coutumes les moins

(1) Remarque de M. Guizot, *Histoire de la révolution d'Angleterre, Cromwell* t. II, p. 133.

louables (1) lui paraissent ses meilleures assises ! N'est-ce pas surtout à cela qu'on se fie à Naples ou à Vienne ? Mill l'observe enfin dans ses *Principes d'économie politique :* les personnes qui déclarent les nations incapables de s'administrer, ne prennent pas garde que les souverains ne sauraient chercher leurs agents qu'au sein des nations, dont les lumières et la moralité dépassent toujours de beaucoup, dans leur ensemble, celles des individus qu'ils choisissent ; lesquels peuvent souvent en outre séparer leur intérêt personnel de l'intérêt public. — A chaque point de vue, en tenant compte surtout du cours présent des pensées et de l'ardeur évidente des désirs, ces paroles de M. Guizot sont vraies : « Les institutions libres sont maintenant nécessaires à la paix sociale aussi bien qu'à la dignité des personnes ; et le pouvoir, quel qu'il soit, républicain ou monarchique, n'a rien de mieux à faire que d'apprendre à s'en servir, car il n'a plus d'autre instrument et d'autre appui. » En France du moins, je suis heureux de le dire, il n'est plus de parti qui nie cette vérité ; nos divergences d'opinion ne commencent que sur l'application qu'il convient d'en faire.

(1) « Des gens capables de s'estimer beaucoup eux-mêmes seraient en état de faire des révolutions dans un gouvernement despotique ; il faut que la crainte y abatte tous les courages et y éteigne jusqu'aux moindres sentiments d'ambition. » (*Esprit des lois*, liv. III, ch. x.)

CHAPITRE III

DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'INDUSTRIE.

I. Ancienne organisation de l'industrie. — Ses résultats. — Était-elle nécessaire? — Des corporations actuelles. — II. Les douanes. — Leurs effets. — Réformes libres-échangistes déjà accomplies. — III. Réglementation du commerce des grains et de la boulangerie. — Ses résultats sur l'agriculture, l'alimentation et l'opinion publique. — Taxe du pain. — Caisses de service. — IV. Ce que sont les lois sur l'usure. — De l'intérêt et du capital. — Bienfaits de l'emprunt. — Nécessité de sa liberté. — V. Des banques. — Principes des lois qui les réglementent. — Leurs dommages. — Les banques américaines et écossaises. — La Banque d'Angleterre et la Banque de France. — Du billet de banque. — Émission des banques libres et réglementées. — VI. Des sociétés commerciales. — Comment elles sont régies en France, dans la Grande-Bretagne et dans la Nouvelle-Angleterre. — Avantages ou préjudices de ces diverses législations. — VII. De l'intervention de l'État dans l'enseignement. — Ce qu'est notre enseignement. — Combien surtout est fâcheuse l'ignorance de l'économie politique. — Ce qu'est l'enseignement libre, notamment aux États-Unis. — VIII. Des lois sur la durée du travail dans les manufactures. — Leur inefficacité. — Comment peuvent seulement s'obtenir des salaires suffisants pour des travaux qui n'ont rien d'excessif. — IX. Des théâtres. — De l'impôt nécessité par l'intervention de l'État à l'égard des théâtres. — Ce que peut l'État par rapport aux arts. — X. Des lois sur les coalitions. — Du travail et des salaires. — Rôle qui revient à l'État en présence d'une coalition. — Iniquité des lois exceptionnelles sur les coalitions. — XI. Des pouvoirs de l'État sur les manifestations de la pensée. — Solidarité de toutes les libertés. — Combien importe surtout la liberté économique.

Les historiens se sont depuis longtemps appliqués, parmi nous, à rapporter les progrès de la civilisation aux développements de la puissance publique. Il semble, à les lire, que la société soit l'œuvre seulement, si ce n'est la propriété, des gouvernants, et que ceux-ci la puissent régir comme il leur convient, sans craindre jamais de lui nuire. C'est, à leurs yeux, comme une masse inerte aux mains d'un infaillible ouvrier. Aucun fait accompli ne leur rappelle, dans le passé, la justice, la dignité, la conscience

Digitized by Google

humaines, qu'ils invoquent cependant, sans prévenir que notre nature soit nouvellement changée, pour le présent quelquefois, et toujours pour l'avenir. Disciples fidèles de Bossuet dans son explication de l'histoire du peuple d'Israël, si étrangement dépouillé de toute liberté et de toute responsabilité, ils se séparent complétement de Polybe, de Salluste, de Tacite, qui, guidés à l'éternelle lumière du juste et du vrai, n'ont point oublié que les nations se composent d'hommes, c'est-à-dire d'êtres dont les destinées sont en raison constante de leur énergie et de leur moralité, de leurs connaissances et de leur honneur. C'est un étrange système, il le faut reconnaître, de rendre compte de la marche de la civilisation par la destruction des causes qui l'engendrent ; et les plaisants libéraux, car ils se donnent ordinairement pour tels, que ces savants qui n'ont d'éloges que pour chaque extension de l'arbitraire (1) !

Cette explication de l'histoire, qui a eu sur notre génération une si déplorable influence, doit paraître d'autant plus fausse aux économistes, qu'aucun peuple, depuis que les races germaniques ont répandu dans le monde les sentiments de personnalité et d'estime individuelle, n'a tenu dans les sphères industrielles une place considérable sans larges franchises. Là surtout les succès n'ont point été en opposition des efforts et de la moralité, qu'elles seules suscitent ; et cela est si vrai qu'on cherche encore à s'y faire croire favorable, au nom des intérêts de la richesse, lorsqu'on veut les combattre. Car on aurait tort de trop médire de l'hypocrisie : elle donne, en bien des occurrences, des indications exactes.

Les franchises du travail et le respect de la propriété, ces premières faces de la liberté humaine, imposeraient aussi bien seuls

(1) On remarque pourtant un certain changement, depuis quelques années dans les appréciations des historiens, surtout depuis le beau travail de M. E. Quinet sur la philosophie de l'histoire de France.

à l'État, comme je l'ai souvent dit, de s'en tenir à protéger l'indépendance nationale, à garantir la sécurité intérieure et à accomplir les travaux d'utilité publique commandés par l'un ou l'autre de ces services, et que l'activité particulière ou collective des citoyens ne saurait entreprendre. Je ne puis concevoir, je le répète, qu'on soit conséquent avec les doctrines économiques à d'autres conditions, bien que de nombreuses personnes, se disant favorables à ces doctrines, soient loin de penser ainsi. C'est un lieu commun pour elles d'assurer, il est vrai, que l'industrie ne rencontre de la part des gouvernements ni les stimulants, ni les ressources, ni les connaissances qui lui sont nécessaires ; mais que de contradictions, timides ou hardies, franches ou dissimulées, élèvent-elles contre cette règle dès qu'il s'agit de l'appliquer ! Elles finissent à peine de reconnaître que le plus grand mérite du pouvoir est de s'effacer, qu'elles réclament son intervention. Elles ne peuvent prendre leur parti de ne nous plus croire en tutelle, quoi qu'y mettant parfois pour condition d'acclamer les principes de 1789 et de se révolter des enseignements socialistes. Il les faut entendre surtout invoquer les besoins de notre sociabilité, qui ne s'accorde pas apparemment avec notre indépendance, ou l'excellence incomparable des gouvernants, qui n'ont rien apparemment des hommes. Nous ne saurions désespérer de les voir bientôt, ainsi qu'on fait en Chine (1), recommander d'avoir trois mille fonctionnaires par dix mille âmes. Comment oublient-elles seulement que l'économie politique, puisqu'elles en veulent parler, est une science fondée, comme toute autre science morale, sur des principes absolus et inviolables ?

I

Je voudrais examiner dans ce travail ce qu'ont produit les

(1) *Voyez* le *Journal des économistes*, janvier 1855.

principales immixtions de l'État dans le domaine de l'industrie, pour achever de convaincre des vérités que j'ai déjà cherché à mettre en lumière dans plusieurs de mes autres chapitres.

Nulle de ces immixtions n'a été plus marquée qu'au temps des corporations, ces associations arbitraires d'ouvriers, qui se maintiennent encore dans leur ensemble en de nombreux États, et dont beaucoup se sont reformées parmi nous, malgré nos déclarations législatives les plus formelles. Ce n'est assurément pas à l'époque où partout elles florissaient, que le monde du travail s'enivrait du vin pur de la liberté, comme parle Platon des socratiques. Tout y était commandé, prescrit, surveillé; la routine, fainéante et stérile, n'avait seule rien à craindre. Il n'était permis de pourvoir à prix plus réduits à des besoins plus variés, qu'à mesure que les ordonnances, toujours si rigoureuses, étaient rapportées ou tombaient en désuétude; et qu'il y fallait de temps ! Un arrêté de Louis XIV, par exemple, a contraint, pendant un siècle, les fabricants de papier à faire pourrir leurs chiffons, tandis que ceux de Hollande et d'Angleterre ne le faisaient plus, au grand avantage de leurs produits et de leur bourse. On ignorait que l'industrie ressemble à ces eaux qui disparaissent dès qu'on en contrarie le cours naturel. C'est alors aussi que, par rapport aux manufactures et au commerce, les frais de gouvernement, qui partout absorbent tant de pénibles épargnes et s'opposent à la formation de tant de précieux capitaux, s'élevaient le plus. On payait très-cher pour être fort mal; ce qui se rencontre quelquefois encore, à la vérité, sans les corporations.

M. Dunoyer est l'économiste qui a le plus heureusement résumé les effets de cette détestable organisation industrielle. « La société exerçait, dit-il, sur la fabrication la juridiction la plus illimitée et la plus arbitraire; elle disposait sans scrupule des facultés des fabricants; elle décidait qui pourrait travailler, quelle chose on pourrait faire, quels matériaux on devrait em-

ployer, quels procédés il faudrait suivre, quelles formes on donnerait aux produits, etc. Il ne suffisait pas de faire bien, de faire mieux, il fallait faire suivant les règles. Qui ne connaît ce règlement de 1670 qui prescrivait de saisir et de clouer au poteau, avec le nom des auteurs, les marchandises non conformes aux règles tracées, et qui, à la seconde récidive, voulait que les fabricants y fussent attachés eux-mêmes? Il ne s'agissait pas de consulter le goût des consommateurs, mais de se conformer aux volontés de la loi. Des légions d'inspecteurs, de commissaires, de contrôleurs, de jurés, de gardes, étaient chargés de les faire exécuter; on brisait les métiers, on brûlait les produits qui n'y étaient pas conformes. Les améliorations étaient punies; on mettait les inventeurs à l'amende; on soumettait à des règles différentes la fabrication des objets destinés au commerce étranger. Un artisan n'était pas le maître de choisir le lieu de son établissement, ni de travailler en toute saison, ni de travailler pour tout le monde. Il existe un décret du 30 mars 1700 qui borne à dix-huit villes le nombre des lieux où l'on pourra faire des bas au métier; un arrêt du 18 juin 1723 enjoint aux fabricants de Rouen de suspendre leurs travaux du 1er juillet au 15 septembre, afin de faciliter ceux de la récolte; Louis XIV, quand il voulut entreprendre la colonnade du Louvre, défendit aux particuliers d'employer des ouvriers sans sa permission, sous peine de 10,000 livres d'amende, et aux ouvriers de travailler pour les particuliers, sous peine, pour la première fois, de la prison, et pour la seconde, des galères (1). »

Le travail, la réputation, le crédit, la fortune des manufacturiers étaient à la merci des plus ignorants ou des plus avides fonctionnaires. Car il y en avait de tels en assez grand nombre alors, il le faut croire, puisqu'on en trouve l'aveu dans les rapports officiels. Pour les ouvriers, ils perdaient tout moyen d'exis-

(1) M. Dunoyer, *De la liberté du travail*, vol. II, p. 353, 354. — J'ai déjà rappelé ces faits dans mon chapitre sur les corporations.

tence lorsque les productions permises, et selon les règles prescrites, venaient à manquer. Ils n'avaient que la ressource, dit Smith, de se mettre à la charge de la paroisse ou de travailler comme simples manœuvres, ce à quoi ils n'étaient guère propres (1). Mais Smith en parle encore trop à l'aise; les paroisses de France, comme celles de tout le continent, n'avaient aucun secours à distribuer, et la mendicité y était souvent punie des galères et du gibet. Les travaux de manœuvre, d'ailleurs, assuraient-ils, à chaque époque, aux habitants des campagnes eux-mêmes une suffisante nourriture ? Ils n'avaient, trop de fois, hélas ! que l'herbe à brouter, justifiant jusque-là le nom que leur donnait La Bruyère. Qui donc saura jamais toutes les souffrances de cette époque d'asservissement et de spoliation ? Durant aussi la prospérité, l'ouvrier ne devait-il pas de longues années d'apprentissage au fabricant, intéressé à ne se pas préparer pour l'avenir des concurrents redoutables, et quel salaire touchait-il encore, pendant le compagnonnage, pour se mettre en état de payer les frais si nombreux qu'exigeait la maîtrise? Grâce aux règlements, d'autre part, aux arbitraires séparations d'états, aux faveurs octroyées à chacun d'eux, argent comptant, combien d'entraves existaient pour les maîtres eux-mêmes ! On l'a déjà remarqué, si les priviléges des corporations de la Cité de Londres se fussent étendus jusqu'à White-Chapel, la confection des soieries ne se serait pas naturalisée en Angleterre, à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. En tout, c'étaient les coutumes du servage, unies aux angoisses de la misère. Considérez, du reste, l'état des populations où subsistent encore les corps de métiers, et vous serez peu de temps à vous instruire de leurs résultats.

Au moins, affirment de nombreux écrivains, voire même des économistes, le régime des corporations était utile, inévitable sous

(1) Ad. Smith, *De la richesse des nations*, liv. I, ch. x.

la féodalité : il faut savoir sa chronologie. Au sein d'une société constituée pour la guerre et l'oppression, comment le travail serait-il resté libre ? Je reconnais que, pour lutter contre les mœurs féodales, l'industrie avait besoin d'une force qui ne se peut rencontrer que dans l'association ; mais l'association n'impose ni les formes de la servitude, ni les coutumes de l'immobilité. Quand, en outre, les corporations ont-elles assuré richesse ou puissance aux classes laborieuses ? C'est trop commode, je le répète, d'autoriser d'odieuses injustices par d'imaginaires succès. Les corporations n'ont affranchi nulle part les populations manufacturières ou commerçantes des tyrannies féodales, et bientôt elles les ont placées en l'absolue dépendance de la royauté ; voilà ce qu'on ne saurait contester. C'est, au contraire, dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, à Nîmes depuis 1750, dans les galeries du Louvre depuis Henri IV, que les travailleurs, déchargés des entraves et des frais des métiers, jouissaient parmi nous, avant 1789, de quelque bien-être et montraient quelque importance. S'il en avait été partout ainsi, si là même les franchises de l'industrie eussent été mieux respectées, l'aristocratie et le pouvoir n'auraient assurément pas attendu une révolution pour s'apercevoir qu'ils n'avaient pas seuls des droits. Enfin le tiers état appréciait probablement avec une suffisante justesse sa condition et ses intérêts, et dès qu'il l'a pu, notamment aux états généraux, il a réclamé l'abolition des maîtrises et des jurandes. Il est vrai que Machiavel, qu'on s'est repris dernièrement à beaucoup admirer, a vu, dans l'organisation des métiers de Florence, la ruine des nobles de cette république; mais il est permis, je crois, d'y découvrir d'autres causes, et les Médicis sont bien rapprochés, après tout, de l'aristocratie florentine. Mill remarque avec bien plus de raison, ce semble, que l'interprétation donnée au statut d'Élisabeth sur les corporations — interprétation d'une telle habileté qu'elle détruisait en grande partie ce statut — a été l'un des principaux motifs de la pros-

périté de l'Angleterre. Quel commentaire, si peu timorés qu'ils soient d'ordinaire envers les textes qu'ils prétendent expliquer, se comparerait en effet à celui-ci? Son auteur valait seul tous les glossateurs et tous les casuistes, dont je suis cependant fort éloigné de vouloir diminuer le mérite. La liberté du travail n'est, ne peut jamais être chose remise au caprice des législateurs; c'est un droit sacré: on ne la viole point sans crime, on n'approuve point qu'elle soit violée sans déraison.

Il n'est pas même une atteinte portée à cette liberté qui ne reproduise plusieurs des défauts des corporations. Ce sont toujours des règlements immuables où tout se doit disposer suivant des ressources variables et des besoins imprévus, d'arbitraires et funestes faveurs où tout se doit laisser à l'énergie, au savoir, à la prévoyance, dans l'arène, aux limites inconnues, de l'entière et pleine concurrence. Je le disais cependant en commençant, nous avons encore de véritables corporations, quoique la loi de 1791 proclame la complète liberté de l'industrie, sans avoir été révoquée par aucune autre. Car les notaires, les avoués, les huissiers, les agents de change, les avocats, les courtiers de commerce, constituent aujourd'hui, en France, des corps de métiers de nature absolument semblable à ceux de l'ancien régime. Les boulangers et les bouchers, les imprimeurs et les libraires s'en rapprochent aussi singulièrement, et si nos médecins, nos vétérinaires, nos pharmaciens, nos sages-femmes ne sont plus incorporés, comme les anciens barbiers-chirurgiens et apothicaires, ils sont au moins soumis aux études, apprentissages et diplômes qu'il a plu de décréter au législateur. Ne sont-ce pas également des corporations que nos sociétés d'omnibus ou de fiacres, de banques ou de gaz, et tant d'autres? On ne saigne plus une vache sans brevet, disait, il y a quelques mois, l'un des membres les plus distingués de la Société d'économie politique (1). Nul médecin non plus, si supé-

(1) M. Dupuit.

rieur qu'il soit aux pharmaciens, n'est admis à préparer ou à vendre les remèdes qu'il ordonne, de même qu'aucun avocat ne peut, au préjudice des avoués, exposer en meilleurs termes, par écrit, l'objet des procès qu'il va plaider. Quel plaignant à la fois pourrait, sans huissier, confier une citation à la poste, dont l'État pourtant s'est emparé, afin que le service en fût mieux fait? De par la loi, il n'est point d'intérêt qu'on soit autorisé à soutenir si l'on ne paye au moins trois intermédiaires avant d'arriver au juge, et, quels que soient leurs besoins, les malades doivent envoyer chercher les médicaments aux officines dûment patentées, et les attendre. Ce sont peut-être de pauvres paysans, vivant isolés au milieu des landes; qu'importe? ils mourront, du moins, comme le client de M. Tomès, suivant *les formalités*.

Seulement il leur en coûtera cher, à eux aussi; car les études et les diplômes obligent à de dispendieuses avances, qu'on oublie rarement de recouvrer avec intérêts suffisants. Mais c'est lorsqu'il faut, comme pour les notaires, les huissiers, les avoués, certains avocats, les agents de change, joindre aux diplômes, aux études, aux stages, des cautionnements, et l'achat nombreux et à gros deniers de sa clientèle, que l'on voit surtout s'élever les frais. Quand l'agent de change, par exemple, vient de verser ses quelques cent mille francs au Trésor, et de payer, selon les prix actuels de Paris, sa charge un ou deux millions, après les avoir recueillis de toutes mains, ne se faisant que gérant de commandite, au mépris de la loi, n'est-ce pas qu'il se réserve d'en mettre largement l'intérêt et peut-être l'amortissement dans ses factures, selon l'expression de Franklin? Et cela, il importe d'y penser, quelque négligence ou quelque incapacité qu'il révèle, puisqu'on est forcé de s'adresser à lui. L'admirable et bienfaisante chose que le monopole! l'honnête moyen de faire une fortune aisée! Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'huissier, l'avoué, le notaire n'agissent pas autrement. Les notaires mêmes, ces conseils nécessaires des familles, ces indis-

pensables directeurs des intérêts privés, ne se fient pas toujours, paraît-il, à leurs factures, je le remarquais déjà dans mon chapitre sur les corporations. Car quoique les actes notariés nous coûtent deux cent cinquante millions par an, aucune classe de producteurs, aucune classe de la population, ne commet, d'après les comptes rendus officiels, autant de délits ou de crimes (1). Leur nomination n'a lieu qu'après une minutieuse enquête, leurs fonctions ne s'exercent que sous une incessante surveillance ; mais rien n'y fait ; « ils sont avant tout hommes d'exaction, par le monopole dont ils jouissent, » et plus que cela malheureusement.

Il ne faudrait peut-être pas beaucoup scruter, cependant, les tendances présentes à l'égard de l'industrie pour y découvrir le désir d'un retour marqué vers le régime des corps de métiers et des monopoles octroyés. Je citais à l'instant les sociétés d'omnibus et de gaz ; mais qu'est-ce aussi que le Crédit foncier, la société du Crédit industriel, chacune des six grandes compagnies de chemins de fer, entre lesquelles on a si bénévolement partagé la France ? Si l'on voulait même se convaincre de nouveau de ce que vaut le privilége dans les sphères du travail, l'on n'aurait qu'à comparer notre réseau de voies ferrées, cette merveilleuse image de la rapidité, cette grande nécessité des transports et des affaires à notre époque, avec celui de l'Angleterre et des États-Unis, où l'intervention du gouvernement s'est fait le moins sentir. Nous sommes aussi inférieurs, sous ce rapport, à ces deux pays, que nous le leur étions autrefois pour les routes ordinaires et les canaux, œuvres de l'industrie privée chez eux, et œuvres de l'État parmi nous.

Qui croira que la compagnie d'Orléans, par exemple, cherche

(1) *Voyez* M. Bérenger, *De la répression pénale*. Il rapporte les comptes rendus du ministère de la justice pour l'année 1849.

à faire, dans l'avenir, les chemins de Tours à Limoges, de Poitiers à Mâcon, de Rochefort à Angoulême, pour ne citer que ceux-là, que d'autres sociétés demandaient à construire avant l'extension de ses priviléges? Est-ce qu'elle n'est pas assurée des voyageurs et des marchandises de chacune des contrées comprises entre ses lignes? Bien plus, quelle compagnie de *railway* observe son cahier des charges, met à tous les trains — je m'en tiens à cela — des wagons de différentes classes? Mais informez-vous pareillement des services que la Banque de France rend aux petites fabriques ou aux petits comptoirs, et de ceux que retire la petite propriété du Crédit foncier. C'est que le privilége ne s'abaisse jamais aux intérêts de tous, aux besoins populaires, bien que les plus sacrés et les plus importants : il vise au grand seigneur, et y aurait trop de peine.

Je parlerai, dans la suite, des industries réglementées dont je n'ai rien dit encore; mais on voit suffisamment, je crois, par ces premiers exemples, ce que nous valent ou les restes ou les imitations des anciennes corporations, qui seraient certainement moins nombreux et sembleraient moins assurés si ces corporations ne trouvaient encore tant d'approbateurs. On se trompe singulièrement, en outre, lorsqu'on affirme que les agents de change ou les notaires, les libraires ou les boulangers, les avocats ou les médecins ne se pourraient différemment régir que je viens de le rappeler, puisque tous sont libres en Amérique et en Angleterre, et que plusieurs d'entre eux le sont en Belgique, en Hollande, en Piémont, à Naples même. Lorsque la république de Gênes s'attribuait le droit exclusif d'ouvrir boutique de pain, de vin, de bois, d'huile, ses partisans prétendaient aussi qu'il n'en pouvait être autrement, à l'effroi des consommateurs, qui se persuadaient déjà de ce que valent les produits des régies. » Ils commencent par la force, ceux qui finissent par la beauté, » dit un poëte allemand : il me

serait difficile d'imaginer que ce poëte pensât aux corps des métiers, au commencement ou à la fin de son vers.

II

L'intervention du pouvoir n'a pas été moins préjudiciable dans le règlement des échanges que dans l'ordonnance de la production. On le reconnaît communément pour le commerce intérieur, les douanes provinciales, les péages des fleuves, les taxes des villes, mais on ne sait encore trop admirer — non plus les économistes heureusement — les obstacles mis au négoce extérieur. L'étranger achèterait peut-être cher ce qu'on possède en surabondance, vendrait à bon marché ce dont on manque : cela épouvante.

L'effet des douanes est de détruire le libre travail et tout à la fois la pleine propriété. Elles empêchent de produire ce dont on se déferait aisément, de trafiquer comme il convient, d'acheter ce qui plaît, ainsi qu'elles s'opposent à ce qu'on emploie, suivant qu'on le désire, ses denrées, ses biens, ses produits. Turgot le démontrait déjà ; mais, dignes élèves du socialisme, les prohibitionnistes tiennent l'homme pour dénué de toute franchise dans la production, la distribution et la consommation de la richesse. Il n'agit et ne possède, d'après eux, que selon le bon plaisir d'un maître, parlement ou despote d'ailleurs, ils n'y tiennent point. C'est ce qui faisait dire à Buchanan que les douanes portent le cachet de cet esprit d'aveuglement et de folie dans lequel elles ont été conçues (1), comme à l'un des hommes d'État les plus célèbres de ce temps-ci, que les taxes de douanes ne sont, en principe et en résultat, que de mauvaises lois agraires. « Prendre de l'argent aux hommes sans que ce soit pour subvenir aux dépenses

(1) Notes sur Adam Smith, liv. IVb, c. xi.

du gouvernement, s'écriait-il en discutant ce sujet, que l'argent soit pris en vertu d'une loi ou par la force brutale, ce n'est toujours qu'une spoliation, et une loi de partage ou de spoliation de la propriété privée ne change pas de caractère pour avoir été votée par des parlements réguliers (1). » Mais je ne sache pas un prohibitionniste qui se soit même demandé si disposer des fruits du travail ne ressemble pas beaucoup à disposer du travail lui-même ; ce qui constitue la servitude. Ils répondent à tout par la *protection de l'industrie nationale,* ne se fiant plus suffisamment, il paraît, à la balance du commerce, leur grand argument d'il y a quelques années.

Protége-t-on les manufactures, néanmoins, lorsqu'on repousse les matières premières, et quel produit n'est pas une matière première pour certaine fabrication? Protége-t-on l'agriculture quand on taxe les engrais ou les bestiaux qu'elle emploie, et, comme toute autre industrie, les machines ou les outils? Protége-t-on enfin le négoce, cette troisième face de la production matérielle, en s'opposant à ses opérations, en entravant ses échanges? Puis, les produits se payant forcément avec des produits, ce qu'avait aperçu Adam Smith (2) et ce qu'a si bien démontré J. B. Say, comment en rejetant des marchandises étrangères, n'empêcherait-on pas de vendre des marchandises indigènes? S'il en était autrement, la théorie des échanges serait radicalement fausse, mensongère, bien qu'on n'ait jamais tenté de le démontrer. En réalité, on ne favorise, par les tarifs, que certaines industries, contraires aux qualités du sol ou aux dispositions de la population, au détriment de toutes celles que ces qualités et ces dispositions sollicitent et feraient naître.

(1) M. de Cavour.

(2) « Plus les consommateurs d'un pays payent cher le produit surabondant d'un autre, plus ils vendent nécessairement à bas prix cette partie de leur propre produit avec lequel ils l'achètent. » (Ad. Smith, liv. V, ch. II.)

Les prohibitionnistes ont vraiment été bien habiles ou les peuples sont bien crédules. On arrête aux frontières une barre de fer, qui deviendrait, avec de nouveaux labeurs et moyennant de nouveaux salaires, un marteau, une pointe de charrue, un rail de chemin de fer, ou des fils de coton, qui formeraient bientôt, aux mêmes conditions, une robe, une dentelle, une tenture ; mais on laisse passer chaque ouvrier, de quelque contrée qu'il vienne et à quelque rabais qu'il s'offre. On trompe donc de façon complète, évidente, les classes laborieuses, lorsqu'on leur dit qu'on les favorise par les douanes. Il n'en est pas une qui ne soit exposée, en perdant ses plus sûres chances de profit, à la concurrence de tous les travailleurs du globe. Engagé sur cette voie, je m'étonne qu'on n'ait pas aussi découvert une formule pour faire croire qu'on secourait la consommation en la grevant. Certes, l'entreprise était difficile ; mais qu'il eût été beau d'y réussir ! et cela dépare toute la doctrine prohibitionniste. Combien y eût-il eu de mérite, par quelques-uns de ces *menus moyens qui ne sont pas des plus réguliers*, à persuader la masse des consommateurs, le public tout entier, qu'on l'assiste quand on le rançonne ! Toujours est-il qu'on est à peu près parvenu à convaincre les travailleurs qu'ils sont intéressés au maintien d'un système qui renchérit leurs achats et diminue leurs revenus, et ce n'est point chose dont on ne puisse se vanter.

Néanmoins il y a danger à tout. Les anciens financiers, qui soutenaient, eux aussi, le système des douanes, affirmaient que les nations ne travaillent bien que quand elles ressentent les plus vifs stimulants, les plus cruelles angoisses de la misère. Peut-être les prohibitionnistes auront-ils à regretter un jour d'avoir, à leur encontre, autant loué le bien-être, la richesse, tout en conservant, il est juste de le reconnaître, le calme de l'homme d'Horace au milieu des souffrances, des maladies, des crimes, qui sont les inévitables suites des lois oppressives de la production et des

échanges. Il est à craindre qu'on ne tienne leurs éloges pour sincères, et que chacun ne veuille dans l'avenir, en se les rappelant, améliorer sa condition par les moyens qui y sont propres. Les protectionnistes se laissent pareillement trop aller de nos jours à médire de la théorie et à invoquer l'expérience, au courant de leurs dissertations, si peu scientifiques qu'elles soient. Ils oublient que nous ne sommes plus au temps où Huskisson, commençant en Angleterre les réformes douanières qui y ont été si heureusement et si noblement poursuivies jusqu'à nous, disait que le régime protecteur est un brevet dont le terme expire. Comme l'Angleterre, la Hollande, la Belgique, le Piémont, l'Espagne, la Suisse, les États-Unis ont pris désormais place sur la voie des franchises commerciales, et, comme elle, ces divers États ont vu leur prospérité s'accroître à mesure qu'ils se sont plus confiés à ces franchises. Chaque jour, quelques peuples, les peuples libres surtout, s'efforcent à l'envi et très-*pratiquement* d'atteindre le but que leur montre l'éternelle solidarité des intérêts et des entreprises. Bien plus, on ne saurait déjà désespérer pour sa patrie d'une liberté de commerce complète, absolue, à l'exemple de l'économiste anglais, trop peu connu et qui mériterait tant de l'être, dont je rappelais le nom il y a un instant (1). Que les protectionnistes, appliqués au savoir-faire comme ils le sont, se contentent donc, laissant là la théorie — à moins qu'ils ne la veuillent apprendre — de vendre leurs produits défectueux à des prix de monopole. Ils sont à un moment où les plus habiles d'entre eux aussi parlent peu, n'écrivent point et intriguent beaucoup.

Nous avons fait nous-mêmes momentanément exception à nos tarifs, les plus rigoureux du monde, pour les céréales et quelques sortes de fers ; nous les avons abaissés définitivement pour les laines ; nous les avons supprimés pour les bestiaux, et quelles

(1) Buchanan.

pertes, quels dommages en avons-nous ressentis ? Je sais bien la croisade entreprise dernièrement pour le rétablissement de l'échelle mobile ; mais je sais aussi qu'elle n'a pas été commencée plus que poursuivie par les agriculteurs, en tout si impitoyablement sacrifiés par les douanes (1). L'expérience devrait donc paraître faite également pour nous, et, Dieu merci, nous semblons, depuis notre traité avec l'Angleterre, renoncer à nous fier autant à ces *béquilles de l'enfance*, comme s'exprimait Colbert devant les fabricants de Lyon, en inaugurant dans notre pays la coupable législation des tarifs.

Mais je m'en tiendrai à ces courtes remarques sur une question si souvent traitée, et dont la solution, il est permis de le dire, n'autorise plus de divergences d'opinion sérieuse, consciencieuse. Il est triste seulement d'avoir encore à réclamer contre un pareil attentat à la propriété et au travail, contre une telle violation des droits les moins contestables et les plus nécessaires.

III

Je disais précédemment que le négoce intérieur avait recouvré de nombreuses franchises, et qu'elles étaient généralement approuvées. Il serait cependant erroné de croire que l'industrie commerciale fût beaucoup plus libre, même entre les frontières, que l'industrie manufacturière. Que de règlements encore, de vérifications, d'inspections, de contrôles de toutes sortes et de toutes dénominations, dont le moindre défaut est de coûter très-cher ! L'Etat ne se contente pas de veiller à la police des marchés et à l'honnête exécution des contrats, comme il serait juste ; il règle en effet les poids et les jauges, indique les lieux où se doivent faire les ventes, marque de son estampille certains

(1) Jusqu'à l'abolition des *corn-laws* d'Angleterre, les céréales de ce pays nous étaient sans cesse montrées comme menaçant les nôtres, au cas d'une libre importation.

produits, décerne des brevets à certains intermédiaires, s'empare des routes et des cours d'eau, ordonne les moyens de transport, possède les entrepôts, s'attribue le service de la poste et celui du télégraphe, et que sais-je encore?

Mais les deux industries les plus intéressantes à considérer sous le rapport de la réglementation — je fais abstraction ici de l'organisation qui les peut rapprocher des anciennes corporations — sont le négoce des grains et la fabrication du pain, qui sont toujours à peu près régis, sur notre territoire du moins, comme avant 1789, et presque comme à Athènes, où se trouvaient à ce sujet de si étranges décrets, destinés, eux aussi, à diminuer les prix et les élevant toujours, publiés en vue des perfectionnements et les entravant sans cesse (1).

Les diverses ordonnances qui règlent le trafic des grains justifieraient encore les observations d'Arthur Young sur les mesures prises par Necker, lorsqu'il succédait, avec tant de suffisance et si peu de valeur, au ministre le plus digne, le plus éclairé, le plus honnête de toute l'ancienne monarchie. « N'aurait-il pas été infiniment plus sage, dit Young, de n'avoir jamais mis d'entrave au commerce des grains..., de n'avoir jamais témoigné aucune inquiétude, de n'avoir jamais fait aucune démarche publique, mais d'avoir tranquillement souffert que les besoins et les secours se rencontrassent sans bruit et sans ostentation? Par cette conduite, M. Necker aurait épargné 45 millions à l'État, et prévenu la mort de plusieurs milliers d'hommes, que la hausse des prix fit périr, quoiqu'il n'existât réellement pas de disette; car je suis persuadé que, si l'on n'avait pris aucune mesure publique, et que l'édit de l'archevêque de Sens n'eût pas été révoqué, le prix du blé n'aurait été, en 1789, à 30 livres dans aucune partie de la France, au lieu

(1) *Voyez* deux articles très-remarquables publiés par le *Journal des économistes* sur ce sujet, l'un par M. Dupuit, l'autre par M. A. Clément.

qu'il s'éleva jusqu'à 50 et 57 livres (1). » Depuis la révolution, la réglementation la plus complète sur les grains est celle de l'empire, des années 1811 et 1812. Rien n'y manque, ni greniers d'abondance, ni taxes, ni *maximum*, ni conseil de subsistances, ni rigueurs contre les marchands ou les cultivateurs, ni bon plaisir des préfets, ni récriminations contre les agioteurs. C'était un chef-d'œuvre d'arbitraire, d'imprévoyance, de prétentions insensées, et notre ignorance économique est telle, que je doute que le vote universel ne sanctionnât chacune de ces mesures ou de ces condamnations s'il avait à le faire. Ce qui pourtant en est résulté presque instantanément, c'est que les marchés restèrent vides, malgré les ordres les plus sévères de les garnir, ainsi qu'on le lit dans un rapport officiel de 1817. Partout les producteurs redoutaient les taxes établies, la surveillance de la police, les attroupements du public, et les fuyaient. Dénués de ressources, pressés par le besoin, les départements de la Mayenne, du Cher, de Loir-et-Cher, de la Meuse, de la Seine-Inférieure, du Calvados, durent envoyer à Paris réclamer des secours ; mais, là aussi, les boulangers étaient réduits à faire farine de tout, quoique les pertes de la réserve s'y soient élevées à plus de 12 millions. Dans plusieurs campagnes on se nourrissait d'herbes et de racines, comme durant les famines du moyen âge; en mille lieux sévirent de meurtrières épidémies (2). « Plus une denrée est nécessaire, dit Voltaire, plus le commerce en doit être facile (3) ; » mais le gouvernement avait une fois de plus voulu, pour les grains, remplacer, par son action et sa sagesse, l'action et la sagesse individuelles : la faim et la mort répondaient à cette folle entreprise.

(1) *Voyez* Arthur Young, *Voyage en France*, ch. XVIII.

(2) *Voyez* la *Notice sur la cherté des grains de* 1811 *à* 1812, publiée par M. Vincens, dans le *Journal des économistes*, octobre 1843.

(3) Voltaire, *Diatribe à l'auteur des Éphémérides*. Voltaire s'attache là surtout à prouver les inconvénients d'interdire les ventes hors des marchés.

Digitized by Google

Si les véritables stimulants de l'agriculture ne se trouvaient pas dans des ventes avantageuses, si l'on n'était jamais contraint de se défaire des meilleurs aliments pour s'en procurer d'inférieurs en plus grande quantité, si le négoce ne s'étendait point en raison des franchises dont il jouit et du respect qui l'entoure, si l'on n'apportait de préférence enfin ses marchandises dans les lieux d'où on les peut à sa volonté retirer, peut-être chacune des mesures prises par rapport aux grains, ne serait-elle qu'une nouvelle violation du droit de propriété et de la liberté du travail, et cela, je le reconnais, semblerait assez généralement de peu de conséquence. Les administrateurs eux-mêmes s'en tireraient à leur honneur alors, je ne le conteste pas non plus, en recommandant, comme l'abbé Terray, quelques arrêtés qu'il fit exécuter, la lecture des *Lettres* de Turgot *sur le commerce des grains;* car il y a longtemps qu'on ne met pas toujours ses actes d'accord avec ses paroles. Mais par malheur il n'en est pas ainsi. Autrefois la Hollande, où se rencontrent à peine quelques champs de céréales, et où le trafic des blés était absolument indépendant, approvisionnait l'Europe entière pendant les famines (1). Depuis l'abolition des *corn-laws* en Angleterre, c'est dans ce pays que s'est le plus largement constitué le négoce des grains, et que la facilité des achats en est le mieux assurée; et d'où cela provient-il? De ce que ce négoce exige, comme tout autre, de grands capitaux, de grosses avances, des relations suivies, des établissements nombreux; or, laquelle de ces choses se trouvera jamais où tout est arbitraire et changeant? Lorsque survient le besoin surtout, peut-on espérer, quel-

(1) Le setier de froment valait souvent 20 livres à Amsterdam, lorsqu'il en valait 30 dans nos provinces les plus rapprochées. En 1789, le bruit se répandit que la Hollande allait interdire l'exportation; plusieurs négociants de Hambourg retirent leurs navires frétés pour ce pays. La ville d'Amsterdam fut obligée de démentir ce bruit. *Voyez* l'ouvrage de M. G. Roscher, *Du commerce des grains et des mesures à prendre en cas de cherté.*

que encouragement qu'on décrète, que ces relations s'établiront promptement, que ces capitaux se réuniront aisément, outre qu'il est peu de faveurs données au commerce qui ne nuisent à la culture? Ne se souvient-on plus que, pendant les premiers mois de 1847, l'Angleterre, grâce à ses franchises, a importé presque le double des grains de la France (1)? Tout ensemble, les passions populaires, qui s'excitent si facilement contre le trafic dont je parle, semblent puiser, en chacune des entraves qui lui sont opposées, la preuve qu'il tend à surélever les prix. C'est pourquoi les pouvoirs publics s'emploient partout à protéger les marchands de grains, les *accapareurs*, aussitôt à peu près qu'ils cessent de les signaler à l'animosité publique. Mais ils ne sauraient faire, par malheur, ce qu'ils oublient toujours, soit lorsqu'ils accusent, soit lorsqu'ils défendent, que « des négociants riches et accrédités se fassent enregistrer à un greffe de police, mettent leur fortune à la merci d'un juge ou même du gouvernement, » comme on le lit dans les *Lettres* célèbres que je citais à l'instant. Une autre conséquence de pareilles mesures, c'est qu'elles suscitent forcément des obstacles, des ennuis, des dangers, c'est-à-dire des risques, et quel risque ne diminue encore l'offre et n'entraîne une prime d'assurance, partant n'augmente beaucoup les prix? Il est moins facile qu'on ne croit de gouverner à l'encontre de l'ordre naturel des choses, des lois éternelles de justice et de vérité.

Toutefois, certains législateurs ou administrateurs se disent obligés d'obéir aux préjugés populaires. Ils les regrettent, mais s'y accommodent, poussant leur dévouement envers l'erreur jusqu'à affamer les populations. Puisqu'ils connaissent cependant la vérité et se plaignent qu'elle soit ignorée, pourquoi s'opposent-ils à ce qu'on la propage? pourquoi défendent-ils si soigneusement

(1) Du 1er janvier au 5 mai, l'Angleterre a reçu 7 millions d'hectolitres de céréales.

d'instruire les peuples des plus simples éléments de l'économie politique? L'abbé Terray, je le répète, engageait au moins à lire Turgot. Qu'il serait plus habile en bien des occasions de confesser son ignorance! On sauverait au moins son honnêteté. Turgot d'ailleurs n'était pas uniquement un profond penseur, c'était aussi un haut fonctionnaire et un futur ministre, lorsqu'il écrivait encore ces paroles : « Le peuple sait bien que le gouvernement n'est pas le maître des saisons, et il faut lui apprendre qu'il n'a pas le droit de violer la propriété des laboureurs et des marchands de grains. On est bien fort, même vis-à-vis de ce peuple, quand on peut lui dire : *Ce que vous me demandez est une injustice.* Ceux qui ne se payent pas de cette raison ne se payeront d'aucune autre (1). » Y a-t-il plus de tumulte ou de violences, en outre, aux époques de cherté, dans les pays de pleines franchises que dans ceux de complet arbitraire? C'est le contraire qui est vrai. Ainsi les classes ouvrières d'Angleterre ou de Hollande n'ont pas eu recours depuis très-longtemps à la sédition pendant les disettes. Elles ont appris, des discussions et de l'expérience, que le commerce des grains, largement et régulièrement constitué, conserve le plus de fixité aux cours, par le plus de similitude dans le rapport de l'offre à la demande, et, comme tout vaste négoce, engendre, aussi lui, de nombreux travaux, d'abondants salaires. Personne n'ignore dans la Grande-Bretagne, par exemple, que les maisons grecques, qui y sont maintenant à la tête du commerce des céréales, servent autant aux exportations des manufactures de Manchester, de Birmingham, de Sheffield, qu'aux importations des récoltes de la mer Noire. Encore une fois, les produits s'échangent contre des produits.

J'ai cité l'échelle mobile au sujet du commerce étranger; j'ajouterai ici que nul négoce de grains, considérable et régulier,

(1) Turgot, *Lettres sur la liberté du commerce des grains*, dernière lettre.

ne s'établira avec les autres pays, seule ressource après de mauvaises récoltes cependant, tant qu'une telle mesure sera maintenue, et, ce qui en est une conséquence, tant que l'exportation des blés sera souvent interdite. La raison en est facile à trouver : il n'est point de négociant qui envoie des vaisseaux se charger de céréales aux États-Unis, en Égypte, en Crimée, sans savoir les droits qu'il devra payer à leur arrivée ; ce serait un trafic à la roulette. Et il n'en est aucun non plus qui ne préfère donner pour destination à ses achats un port d'où il sait pouvoir les réexpédier dans un autre, s'il y a bénéfice, plutôt qu'un où ce lui sera interdit.

Notre agriculture commence à comprendre, de son côté, que son premier besoin, dans les admirables conditions de sol et de climat surtout où elle se trouve, c'est la sécurité des transactions, unie à la régularité des prix. Il serait au surplus trop singulier qu'on lui fît honneur d'être seule, avec celle des États romains, à tenir à l'échelle mobile, successivement abandonnée partout ailleurs. Quant à la non-exportation des blés, il suffit, pour en apprécier les effets, de se rappeler qu'elle avait été décrétée en Belgique pendant les dernières années de cherté, tandis qu'elle était repoussée de la Hollande, et que les prix ont été plus élevés à Anvers qu'à Rotterdam ; qu'elle existait pareillement, de 1854 à 1857, en France, et non en Piémont, et que les blés étaient plus chers aussi à Marseille qu'à Gênes.

Entre les mesures prises à l'égard des céréales, la plus recommandée peut-être, ce sont les réserves qui s'opèrent dans des greniers publics. Les avances qu'elles exigent, les frais de garde qu'elles imposent, les avaries qu'elles subissent, on n'y pense point. On n'aperçoit pas davantage que le commerce, qui seul peut emmagasiner utilement et économiquement, puisque c'est l'une de ses fonctions naturelles, craint de le faire et restreint ses achats, dès qu'il se sait en lutte avec des corps privilégiés, de quelque nature

qu'ils soient, en position surtout d'encombrer les marchés d'un instant à l'autre. Ce que les magasins du négoce auraient contenu, une portion plutôt de ce qu'ils auraient contenu, ce sont donc alors les greniers publics qui le renferment; et, à l'opposé du négociant, qui n'a de profit que s'il réussit, les administrateurs de ces greniers touchent des appointements fixes, quelque perte qui survienne, de quelques lieux qu'arrivent les grains, à quelque moment qu'ils soient achetés ou vendus (1). Le seul effet des réserves officielles, en conséquence, c'est de diminuer les approvisionnements, tout en désintéressant de chaque faute, de chaque négligence, les agents qu'on en charge, à l'exclusion des personnes les plus soigneuses à les bien régir et les plus aptes à les bien former. Le régime de la liberté du travail a cela d'admirable, dit à ce sujet M. Dupuit, qu'elle intéresse chacun à faire ce dont la communauté a le plus besoin, parce qu'elle paye toujours les services qu'on lui rend à raison de la nécessité qu'elle en éprouve (2). Pourquoi faut-il qu'étant seuls, avec Rome, à conserver l'échelle mobile, nous soyons seuls, avec l'Autriche, à maintenir les réserves de grains ? Nos lois industrielles ne nous rapprochent plus décidément des nations les plus riches et les plus libérales.

Ce sont en ce moment les boulangers, qui parmi nous sont chargés de former ces réserves; c'est dire qu'ils ont à faire les avances qu'elles nécessitent, à supporter les avaries ou les frais qu'elles entraînent, et, tant le privilége a de secrets avantages, aucun d'eux ne réclame contre ces pertes ou ces dépenses, assurés qu'ils sont apparemment de s'en faire rembourser de façon suffisante. Ne vous apitoyez pas, en effet, sur leur sort; une clientèle de boulanger vaut communément cent mille francs

(1) *Voyez* l'article de M. Dupuit.
(2) *Idem.*

à Paris : autre capital qu'ils n'entendent nullement, vous le croirez sans peine, placer à fonds perdu ni sans intérêt.

Je n'ajouterai rien par rapport au commerce des grains entrepris directement par l'État. Il y est tout autant incapable qu'à aucun autre trafic, et, pour nous du moins, la dernière expérience, tentée en 1816 et 1817, doit paraître décisive. Car durant ces deux années notre gouvernement a laissé la consommation mal pourvue et a perdu 21 millions. La Fable avait bien dépeint le Commerce, lorsqu'elle le montrait, au milieu des airs, porté sur des ailes que seuls les Vents pouvaient atteindre.

Quant à la fabrication du pain, dont il me reste à parler, elle est surtout remarquable, au point de vue de la réglementation, par la taxe imposée aux boulangers et la limitation de leur nombre. La taxe du pain se règle, en France, sur le prix des grains, dans la supposition que 159 kilogrammes de farine donnent 100 pains de 2 kilogrammes, et qu'au prix de la farine se doivent ajouter 11 francs 50 centimes pour le salaire et le profit du boulanger (1). Mais des ventes simulées n'élèvent-elles jamais le prix du blé ? La boulangerie n'achète-t-elle pas des farines de qualité inférieure, bien que la taxe se règle sur celles de qualité supérieure ? De grandes quantités d'eau ou de faibles cuissons enfin ne permettent-elles, en aucune occasion, de retirer plus de 200 kilogrammes de pain de 159 kilogrammes de farine ? On avouera que c'est fort douteux ; d'autant, pour ce nombre de pains au moins, que la boulangerie de l'Assistance publique de Paris en obtient davantage (2). Qu'est-ce à la fois qu'une pareille taxe, qui

(1) C'est la règle suivie à Paris et presque partout en France. Les personnes les plus compétentes affirment que 159 livres de farine font aisément 104 pains de 2 kilogrammes ; les meilleures farines donnent 108 pains.

(2) De 1850 à 1854, la boulangerie générale de l'Assistance publique de Paris a obtenu 16 kilogrammes de pain, par sac, de plus que la prime de cuisson n'en alloue aux boulangers. — *Voyez* A. Husson, *Les consommations de Paris*, p. 111.

ne tient compte ni du prix du combustible, ni du loyer des magasins, ni du salaire des ouvriers ?

Par la limitation du nombre des boulangers, on a pour but de les constituer en corporations, ce qui me dispense de m'y arrêter, si ce n'est pour remarquer, à l'appui de mes précédentes observations, qu'aucune industrie n'a fait moins de progrès que la boulangerie et ne trompe autant sur le poids. Gibbon nomme un expédient dangereux et meurtrier la mesure par laquelle Dioclétien voulait régler la valeur du blé (1) ; qu'aurait-il dit de la taxe du pain et du nombre invariable des boulangers ? On admire en vérité que les enseignements de l'histoire, si décisifs pourtant à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, restent autant méconnus : qui ne sait au moins les mots de *pacte de famine?* Les villes ou les États, en outre, qui respectent, pour la fabrication du pain, les justes lois de l'offre et de la demande, ont-ils à le regretter? Le Piémont, l'Écosse, les Deux-Siciles sont dans ce cas ; Londres a proclamé la pleine liberté de la boulangerie en 1815; Bruxelles l'a reconnue il y a peu d'années, et lequel de ces pays ou laquelle de ces cités réclame contre un pareil ordre de choses? Le jour même où la taxe cessait à Bruxelles, le prix du pain y diminuait. Et nos règlements n'établissent pas seulement un *maximum*, ils y ajoutent encore un *minimum*. Car, bien qu'ils laissent les boulangers maîtres d'acheter de détestables farines, ils leur interdisent tous mélanges de maïs ou de légumes, qui fourniraient du pain moins cher, et qui sont, aux époques de cherté, si communément et si profitablement pratiqués, où l'on peut les faire.

En outre de la taxe et de la limitation des magasins de boulangerie, il existe à Paris et à Lyon, depuis quelques années, une *caisse de service*, destinée à maintenir presque sans variation le

(1) Gibbon, *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*, ch. XXIII.

prix du pain, quel que puisse être celui des farines. Chose curieuse ! — car rien n'est nouveau en fait de règlements, et puisque j'ai parlé de Dioclétien, je puis bien parler d'Héraclius ; le poëte n'a que trop raison :

Multa renascentur quæ jam cecidere.

— Lorsque Héraclius supprima les distributions gratuites à Constantinople, il les remplaça par une subvention annuelle de 600 livres d'or, en vue d'abaisser aussi le prix du pain (1). Cette pensée ne devait même pas attendre jusqu'à nous pour se renouveler sous forme d'institution spéciale. Au commencement du dix-septième siècle, le pape Paul V créa la *casa annonaria*, dans la même intention, d'approvisionner de pain la population romaine, à un cours uniforme et affaibli. Seulement il n'avait pas prévu qu'elle laisserait, à sa liquidation (en 1797), un déficit de 17,457,485 francs. Dois-je également rappeler le projet des frères Pâris (2), à la veille de la révolution, et la caisse organisée par Napoléon Ier, dont les deux existant en ce moment ne sont que la reproduction ? Elles reposent, comme cette dernière, en effet, sur la croyance que le gain des années d'abondance compensera la perte des années de dénûment : croyance ou calcul que peu de négociants, j'imagine, prendraient comme règle de conduite.

En conservant le pain à bas prix durant les disettes, le gouvernement, qui n'ajoutera jamais un grain de blé aux récoltes, empêche, d'autre part, on l'a déjà écrit, la consommation de diminuer, ainsi qu'il en serait différemment. Il maintient, au contraire, la demande élevée, et par suite contribue à augmenter encore les prix. Or, comment une *caisse de service* se soutiendrait-elle quelques années seulement, en présence d'un semblable

(1) *Voyez* M. Naudet, *Secours publics chez les Romains*, p. 50, et Chastel, *Études historiques sur l'influence de la charité durant les premiers siècles chrétiens.*

(2) Les frères Pâris proposaient de vendre toujours le pain au même prix ; mais ils demandaient que le prix des grains fût aussi toujours le même.

résultat, si elle étend ses opérations sur un vaste territoire? Et si elle ne fonctionne qu'en un lieu particulier, elle pourra, il est vrai, résister à une crise, moyennant de larges ressources; mais ne nuira-t-elle pas beaucoup au reste du pays, en y puisant plus de grains qu'il ne s'en serait enlevé sans elle? Du reste pourquoi faire l'aumône aux riches comme aux pauvres, aux débauchés comme aux laborieux? Et avec tous les employés qui lui sont nécessaires, les intérêts qu'elle doit payer pour les emprunts qu'elle est forcée de contracter, peut-elle notablement alléger les charges de la consommation? A Paris, elle n'a réduit que de 5 à 12 centimes le prix du kilogramme de pain, tout en chargeant la ville d'une dette de 250,000 francs environ par chaque centime de diminution (1). Voilà le résultat pour lequel les lois naturelles du travail ont été délaissées, les idées les plus fausses, les plus dangereuses, les plus avilissantes de la charité, sont répandues! Enfin, il est permis par ce qu'on sait, de supposer bien des abus et bien des fraudes dans la gestion des caisses dont je parle (2).

Sous un autre rapport, il est fort à craindre qu'on n'ordonne, pour combler les déficits de ces institutions, soit une élévation des taxes municipales, surtout des octrois, ce qui serait assister d'une main les personnes qu'on dépouille de l'autre, soit de ruineuses

(1) 246,432 francs par chaque centime de diminution du 1er septembre 1853 au 30 juin 1854.

(2) « M. le préfet de la Seine a permis de croire à la défaillance du système en confiant à la publicité (notamment par sa circulaire de janvier 1859) qu'il y avait eu mécompte, abus, duperies, dissimulation, etc., et que cela se continuait encore à ces instants de recouvrement des avances. » (*Supplique adressée à M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics*, par P. Gosset, février 1859. — *Voyez* surtout à ce sujet le remarquable article de M. A. Clément, ci-dessus rappelé. — Qu'on se souvienne aussi des aveux de l'administration lors de la reconnaissance de la liberté du commerce de la boucherie à Paris. — *Voyez* enfin, sur les fraudes des boulangers envers la caisse de service, une lettre de la préfecture de la Seine, publiée au commencement de novembre 1859, et adressée aux boulangers.

mesures pour l'agriculture, lorsque survient l'abondance, comme la défense d'exporter les grains ou de les employer à des travaux industriels, afin qu'ils tombent aux plus bas cours, et qu'elles puissent rentrer dans leurs avances, en achetant à bon marché les grains qu'elles vendront encore cher aux boulangers. S'il en était ainsi, l'on entraverait de nouveau l'essor de la production rurale, en sacrifiant l'avenir au présent ; chose insensée évidemment; tandis que si la culture des céréales était à ces moments aussi sollicitée par des ventes profitables, de nombreuses demandes, elle se développerait et créerait des réserves, en cas de besoin, pour l'alimentation publique. Il y a déjà longtemps que Boisguillebert et Forbonnais parlaient du découragement qui résulte de l'incertitude des débouchés.

J'ai choisi, je le répète, le commerce des blés et la fabrication du pain comme exemples privilégiés de la réglementation ; mais les mesures auxquelles ils sont soumis, ou toute mesure semblable produirait d'aussi fâcheux résultats, appliquée à d'autres négoces ou à d'autres productions. Seul, le libre travail répand l'aisance, assure les usages de l'énergie et de la responsabilité, fait les hommes heureux et les grands peuples. En présence surtout des franchises chaque jour étendues des divers États qui nous entourent, des deux États notamment qui se disputent sous nos yeux la première place industrielle au sein de l'univers : l'Angleterre et les États-Unis, il ne suffit plus de nous dire, pour nous mieux maintenir sous une réglementation surannée, incapables et imprévoyants, inhabiles et insensés. Les écrivains qui nous apprécient de la sorte devraient même penser que ce n'est pas le moyen de nous rendre très-confiants en eux pour le but qu'ils se proposent.

IV

La quatrième intervention générale de l'État dans le champ de l'industrie dont j'aie à m'occuper, c'est la réglementation du crédit. L'usure a cessé de constituer un délit en Angleterre (1), aux États-Unis, dans les républiques de l'Amérique du Sud, en Hollande, en Piémont, en Prusse, et dans quelques autres États d'Allemagne (2) ; mais s'il n'est plus interdit ailleurs de prêter à intérêt, comme au moyen âge, il y est encore défendu, sous des peines sévères, de retirer des prêts un profit qui dépasse le *maximum* fixé par la loi. Qu'il y ait perte à se dessaisir de ses capitaux au prix qu'elle détermine, que les emprunteurs, sollicités par le besoin, offrent d'eux-mêmes de le dépasser, soit afin d'éviter la faillite ou la ruine, soit pour poursuivre leurs travaux ou conserver leur position, il n'importe. Le législateur a posé sa limite, sans plus de souci des circonstances et des personnes que de l'indépendance des contrats et du droit de propriété. Les chances de sécurité ou de perte n'apparaissent, cependant, ni plus nombreuses ni plus marquées en aucune autre stipulation ; et c'est pour cela même que l'intérêt des capitaux comprend toujours, quelles que soient les lois, une prime d'assurance qui varie forcément en raison de la solvabilité des emprunteurs et du temps des prêts. Les édits ne changent point la nature des choses.

En sacrifiant le droit et la raison, assure-t-on du moins, par rapport à l'intérêt, quelques avantages, si rares, si spéciaux, si

(1) Sous Georges III, on commença à donner toute latitude aux prêts sur papier de commerce ne dépassant pas trois mois d'échéance. Sous Georges IV, on étendit cette liberté aux prêts d'une année. Par un acte de la première année du règne de la reine Victoria, le taux de l'intérêt fut déclaré libre pour tous les autres. Mais depuis longtemps la loi sur l'usure, sans être abrogée, n'était plus exécutée.

(2) La plupart des Etats de l'Allemagne avaient suspendu les lois sur l'usure, lors de la crise de 1857. Ces États s'en sont si bien trouvés, qu'ils ne sont pas revenus sur cette mesure. Oldenbourg, Weimar et Brême l'ont même rendue définitive.

restreints qu'on les suppose? Hélas! l'ignorance n'a pas de tels bonheurs. Les capitaux reçoivent, comme toute chose, leur valeur du rapport existant entre l'offre et la demande; dès que la demande des emprunteurs s'élève ou que le danger des capitalistes augmente, que peut, en conséquence, faire la loi, sinon rendre les prêts impossibles, quelque nécessité qui s'en ressente, ou les rendre plus onéreux, en ajoutant aux autres chances celle d'une poursuite judiciaire, pour infraction à ses dispositions? Les anciens législateurs étaient du moins d'habiles logiciens; ils déclaraient, à l'exemple des prêtres, répétant une opinion d'Aristote (1), que l'argent est stérile, et ne doutaient point qu'ils ne fussent en état de tout ordonner dans les sphères industrielles. Leur œuvre paraît presque excellente à force de déraison. Mais aujourd'hui nul souverain, j'imagine, quelque prétention qu'il affiche, ne se tient pour omnipotent dans le monde des affaires, et comment les capitaux sembleraient-ils improductifs à quelqu'un, au milieu du mouvement actuel des richesses, du prodigieux développement de la fortune mobilière? A peine continue-t-on à le dire à Constantinople, le Coran à la main, tout en empruntant à 30 et 40 pour 100.

On assure qu'il importe, par la limitation de l'intérêt, de servir, d'assister les classes ouvrières et, durant les crises, les entrepreneurs. Mais, dois-je le redire, on ne prêtera jamais à des gens offrant peu de garantie aux mêmes conditions qu'aux personnes les plus solvables, ou dans des temps de trouble et de dénûment, ainsi qu'aux époques de prospérité et d'abondance. Il faudrait être par trop désintéressé pour livrer son argent à 5 pour 100, sans s'inquiéter des chances de remboursement surtout, lorsqu'on le peut placer à 7 ou 9 dans les fonds publics, ou dans les actions et les obligations les plus sûres et les plus recherchées. Les monts-de-piété, si minutieusement réglementés

(1) C'est à Aristote qu'on doit l'argument de la stérilité de l'argent.

par l'Etat, ne prêtent eux-mêmes qu'à ce dernier taux, et les gouvernements s'empressent de le subir, dès que leur prodigalité les y engage, quoiqu'ils ne prétendent assurément pas au droit que concédaient si libéralement aux papes les anciens casuistes d'Italie, de faire que le péché ne soit pas péché, que le délit ne soit pas délit (1). Ce qui n'est pas non plus douteux, c'est qu'un prêt à 10 pour 100 serait un crime en France et reste chose fort licite en Algérie. Il nous suffit d'une traversée pour, de coupables, devenir honnêtes ! La Méditerranée a réalisé en notre faveur la merveille que Pascal attribuait aux Pyrénées.

On le sait, au reste, il est beaucoup de gens qui connaissent assez les lois sur l'usure pour les violer sans crainte, en se faisant par avance payer fort cher la prime dont je parlais il y a un instant. C'est ce qui faisait dire à Montesquieu, au sujet des Romains : « Les lois extrêmes dans le bien font naître des maux extrêmes. Il fallut payer pour le prêt d'argent et pour le danger des peines de la loi. » Toutefois, comme chaque capitaliste n'est pas disposé, moyennant profit même, à contrevenir aux prescriptions législatives, il en résulte que la mesure destinée à diminuer le taux de l'intérêt, tend encore à l'accroître, en restreignant l'offre des capitaux. Ainsi, et par la prime des risques, et par la restriction des offres, qu'entraîne cette arbitraire réglementation, les entrepreneurs disposent de moins de ressources, et les ouvriers, moins occupés, ne sauraient espérer autant de salaires. Que les prétentions philanthropiques qui n'ont pas pris conseil de la science, ont ruiné de trafiquants, contraint de propriétaires à laisser adjuger leur héritage, réduit d'ouvriers à la honte de la mendicité, peut-être au refus des soins nécessaires à leurs enfants malades !

Vers la fin de la crise industrielle de 1858, il s'est passé un fait curieux en Allemagne : de tous les grands marchés,

(1) *Voyez* Dumoulin, *De usuris*, n. 66.

plétement libre, se trouvait le plus élevé ; mais, quelques mois après, cette hausse ayant attiré beaucoup de capitaux, il y tomba à 1 1/2 pour 100. Où donc en a-t-il été de la sorte dans les pays réglementés ? où pareil remède s'est-il aussi promptement appliqué à une souffrance aussi vive ?

Cependant Adam Smith, tant est puissante l'opinion commune, tenait la limitation de l'intérêt pour favorable, sinon aux ouvriers et aux entrepreneurs, du moins aux prodigues et aux inventeurs, tentés souvent, disait-il, de dépasser le cours normal des prêts. C'est d'autant plus remarquable, que Turgot avait écrit déjà son *Mémoire sur les prêts d'argent,* qui n'est comparable qu'à ses *Lettres sur le commerce des grains;* et Mill fait très-justement observer que cette limitation sert beaucoup plus à pousser les inventeurs et les prodigues eux-mêmes chez des prêteurs sans moralité, qu'à leur faire obtenir une facile assistance (1). Rien, après tout, n'empêche la ruine de ces derniers, hors leur interdiction, et quel obstacle mis aux efforts des premiers n'est une calamité publique ?

« Par quel étrange caprice, dit Turgot dans le *Mémoire* que je viens de citer, la morale ou la loi prohiberait-elle un contrat libre entre deux parties qui toutes les deux y trouvent leur avantage? Et peut-on douter qu'elles ne l'y trouvent, puisqu'elles n'ont pas d'autre motif pour s'y déterminer ? Si l'on répond que c'est le besoin qui force l'emprunteur à se soumettre à cette condition, est-ce que ce n'est pas un avantage que la satisfaction d'un véritable besoin ? Est-ce que ce n'est pas le plus grand de tous ? C'est aussi le besoin qui force un homme à prendre du pain chez un boulanger ; le boulanger est-il moins en droit de recevoir le prix du pain qu'il vend ? »

Malgré les lois sur l'usure, inspirées, selon l'opinion générale,

(1) Mill, *Principles of political economy*, t. V, ch. x.

Hambourg était un de ceux où le taux de l'intérêt, laissé comparé des sentiments de bienveillance populaire, les petits maraîchers qui promènent dans Paris les légumes destinés aux ménages d'ouvriers, empruntent chaque matin l'argent nécessaire à leur négoce, et s'acquittent le soir moyennant un intérêt qu'on calcule être, par an, de 1,800 pour 100. Ils se font ainsi pourtant un honnête revenu, qu'ils ne gagneraient point autrement, et personne ne croirait certainement que leurs prêteurs se contentassent de l'intérêt légal, obligés comme ils le sont à surveiller ces nombreux et médiocres débiteurs, à laisser souvent dormir leur argent, et sans cesse à replacer les petites sommes remboursées (1).

Ne sont-ce pas aussi des prêts à 9 et 10 pour 100 qui permettent presque chaque jour aux cultivateurs du Mississipi, de l'Ohio ou de la Louisiane d'ouvrir à la production de nouveaux territoires, en échangeant leur condition de simples pionniers, de pauvres laboureurs, contre celle de riches propriétaires ? Il est, en vérité, très-fâcheux que les tribunaux ne justifient leurs sentences contre l'usure que par quelques textes de loi. Quelle utilité trouveraient les emprunteurs à apprendre, de graves magistrats, qu'ils pourraient satisfaire leurs besoins à de meilleures conditions, ou se passer de prêteurs ! Pour tous serait-il enseignement préférable? Caton, peu soucieux néanmoins de telles instructions, s'en tenait à comparer, aussi lui, l'usure à l'assassinat, bien qu'il retirât, en sûreté de conscience, 20 pour 100 de son argent, de même que Brutus en obtenait jusqu'à 48 pour 100 dans l'île de Chypre, malgré l'édit de Cicéron. Chose curieuse, Athènes, où l'intérêt était laissé généralement à la décision des contractants, au moins depuis Solon, qui avait, en outre, aboli la servitude pour dettes, est restée l'une des villes les plus commerçantes de l'antiquité.

(1) *Voyez* Roscher, *Principes d'économie politique*, t. II, ch. IV.

Parmi les désastres des lois sur l'usure, je dois surtout remarquer qu'elles s'opposent à l'épargne, à la formation des capitaux, ces moteurs par excellence de l'industrie, de tous les progrès matériels, en les privant de quelques-uns de leurs avantages naturels (1). Car fût-il vrai que l'emprunt tue l'esprit d'économie, comme on le lit dans *Hamlet*, que le prêt ne le ferait pas moins naître. Aussi combien est-il heureux, à ce point de vue, que les épargnes transformées en outils, en matières premières, en bestiaux, en domaines, ne soient pas soumises aux prescriptions dont je parle ! Et cette différence rappelle trop involontairement, pour que je la veuille oublier, lors même qu'on m'en devrait reprendre, cette observation de la spirituelle et si décisive *Défense de l'usure* de Bentham : « Pourquoi le système des *maxima*, considéré comme absurde en tant qu'appliqué aux échanges en général, peut-il être jugé nécessaire dans ce cas particulier ? Car prêter de l'argent à intérêt, c'est échanger de l'argent actuel contre de l'argent futur. » Un *maximum* est toujours d'ailleurs une mesure de suspicion ; et, après s'être appliqué à prévenir les *coupables avidités* du capital, c'est, on l'avouera, une singulière prétention que de chercher à s'opposer aux révoltes dirigées contre ces mêmes avidités, qu'elles prennent modèle sur les retraites au mont Aventin ou sur les soulèvements de la place de Grève ? N'est-ce pas aussi de nos jours, grâce aux faciles accumulations de capitaux, laissées libres depuis longtemps en Hollande et en Angleterre, que se font aux meilleures conditions les emprunts dans ces pays ? On a calculé que, malgré toute la rigidité des lois russes, les fabricants le mieux famés de Pétersbourg ou de Moscou achètent leurs matières premières 12 ou 13 pour 100 plus cher à crédit qu'au comptant (2).

Enfin empêcher, en quelque matière que ce soit, la liberté des

(1) Remarque de M. Tegoborski.

(2) *Voyez* Mill, *Principles of political economy*, l. II, ch. XXIII.

contrats, c'est attenter à la propriété, puisqu'on en réduit de la sorte les avantages, et c'est détruire les franchises du travail. J'ajoute même, après Mill, que la limitation de l'intérêt, fût-elle juste, serait d'autant plus difficile à régler, que les fluctuations de l'offre et de la demande des prêts, comme je le disais précédemment des chances qu'ils présentent, sont plus nombreuses et moins régulières que dans toute autre convention, parce qu'elles dépendent de causes infiniment plus variées (1).

V

Les fâcheux résultats des lois sur l'usure suivent encore les restrictions mises à la liberté des banques ; elles ont d'ailleurs les unes et les autres une origine presque semblable. Ainsi qu'on limite, en effet, le taux de l'intérêt, en distinguant à tort l'argent des marchandises ordinaires, on crée des entraves aux banques en méconnaissant leur nature et leurs pouvoirs, par rapport surtout aux billets qu'elles émettent. On les prend pour des institutions publiques, et leur papier semble être de la monnaie. Un escompteur, un engagiste, un directeur de banque trafiquent cependant des valeurs qu'ils détiennent, comme un manufacturier fait de ses produits, un commerçant de ses denrées ; tous remplissent des fonctions absolument de même nature. Comment, à la fois, — il en faut toujours revenir là — refuser au crédit de suivre cette loi générale des affaires industrielles et commerciales : la liberté du travail ? Est-elle jamais à la disposition des gouvernants ? leur est-il laissé de la reconnaître ou de la nier, à leur caprice, loin qu'elle provienne seulement de la nature des choses et qu'elle soit le premier de nos droits ? Réglementer d'ailleurs la circulation, lorsqu'on laisse indépendants le commerce et l'industrie, n'est-ce pas de toute certitude l'empêcher

(1) Gilbart, *Currency and Banking.*

de se mettre d'accord avec la production et les échanges, dont elle dépend pourtant en entier ? Le travail, quelque objet qu'il se propose, doit être libre, comme doit l'être la conscience, comme doit l'être la pensée ; toute entrave qu'on y apporte est une tyrannie et un malheur. Il n'en est autrement qu'où commencent les attributions de la puissance publique elle-même, c'est-à-dire où cesse l'industrie, où apparaît le gouvernement.

On craint que la circulation des billets de banque ne prenne, sous un régime libre, d'excessives proportions. Qui la sollicite néanmoins, et comment le pouvoir la réglerait-il ? Nulle banque ne distribue de billets, si l'industrie, l'agriculture ou le négoce ne les demande, en lui fournissant en échange ses propres créances, qu'elle ne doit elle-même accepter qu'au cas où elles sont suffisamment garanties et promptement remboursables. Car ce sont là deux conditions qui mettent les banques à l'abri de tout péril, et qu'elles ne négligent de prendre que lorsqu'elles comptent sur d'exceptionnelles faveurs pour surmonter leurs embarras. Aussi voit-on toutes les banques privilégiées, pour mieux écouler leur papier, stimuler les emprunts par la baisse de l'intérêt, par les facilités excessives de l'escompte, aux moments de prospérité et lors de l'abondance des dépôts, en surchargeant la circulation fiduciaire autant que l'est déjà la circulation métallique ; et quand de tels excès ont engendré une crise, faire succéder à des facilités sans mesure des rigueurs sans gradation. L'intérêt qu'elles prélèvent devient alors énorme, leurs escomptes s'arrêtent. Jouissant d'une position toute particulière, elles n'avaient rien à redouter d'abord ; elles n'ont plus rien à ménager maintenant. Il y a, en cette occurrence, dit M. Gilbart, l'économiste anglais le plus remarquable sur les matières de crédit, et l'habile directeur d'une des banques les plus prospères de Londres, il y a une alternative constante de prix élevés et de prix minimes, de prix minimes et de prix élevés, de spéculation et de détresse, de détresse et de spécu-

lation. Considérez les diverses crises financières de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, des États-Unis, et vous les verrez toutes en effet avoir de pareilles causes et de semblables suites.

La loi mesure ordinairement l'émission des banques privilégiées à la somme de leurs capitaux; c'est même la seule règle qu'elle puisse imposer avec quelque apparence de raison. Mais dès qu'éclate une crise, quelle banque privilégiée conserve la libre disposition de ses capitaux, et ne voit retirer son papier en même temps que se retirent ses dépôts? Bien plus, tout le capital de la banque d'Angleterre n'a-t-il pas été prêté au gouvernement? Celui de la banque de France n'est-il pas placé dans les fonds publics? Et combien les capitaux de ces deux grandes institutions, modèles de tous les établissements de pareille nature, seraient-ils disproportionnés à l'étendue de leurs opérations, lors même qu'elles les posséderaient!

Avec les banques libres, au contraire, l'industrie et le négoce règlent absolument, par leurs demandes, les secours qui leur sont nécessaires. Aucune d'elles n'est assez puissante pour diriger le mouvement des affaires, ni, constamment placée en face de la plus grave responsabilité, ne serait assez téméraire pour l'entreprendre. Jamais on ne les voit non plus, lorsque surviennent des moments difficiles, cesser leurs efforts, retirer leur appui. Comme elles ne comptent, en toute circonstance, que sur leurs ressources, elles savent à chaque instant que leur clientèle les peut aisément abandonner, sentent chaque jour leur existence, leur position engagée. C'est pourquoi, malgré l'opinion générale, il n'est pas d'institutions de crédit plus prudentes ni plus sûres que les banques libres.

Les faits prouvent en outre qu'elles s'appliquent partout à multiplier leurs services, beaucoup moins en augmentant le nombre de leurs billets, qu'en leur imprimant une plus rapide circulation, et qu'en même temps qu'elles conservent avec soin la disposition

de leurs propres capitaux, pour satisfaire aux demandes de remboursement, elles excitent à l'épargne et aux longs abandons entre leurs mains des dépôts, en leur attribuant de profitables avantages. Ainsi, la circulation des banques d'Écosse, les plus libres d'Europe, et qui l'étaient presque complétement jusqu'à ces dernières années, dépasse à peine la somme de leurs capitaux. Loin d'avoir causé des crises, elles ont toujours, au contraire, préservé leur pays, qu'elles ont trouvé presque sauvage et qu'elles ont rendu l'un des plus riches et des plus policés du monde, des embarras financiers que ressentait l'Angleterre (1). Au sein d'un monvement d'affaires énormes, elles n'ont fait perdre que 25,504 liv. st, jusqu'en 1856, après un siècle trois quarts environ d'existence. Elles suffiraient, par leur sécurité autant que par leurs services, à réfuter tous les arguments invoqués par le privilége ou le monopole (2). On ne saurait trop admirer la merveilleuse intelligence, l'incomparable habileté avec laquelle elles ont attiré les capitaux oisifs, et les ont ensuite distribués dans les divers canaux de la circulation ; car les institutions de crédit ne peuvent rien faire de plus. Elles doublent, centuplent l'activité et l'emploi des capitaux ; elles en rendent les services plus constants, plus généraux, plus rapides ; mais on s'est trompé toutes les fois qu'on leur a attribué le pouvoir d'en créer elles-mêmes. Ce sont des institutions de circulation, et, comme telles, elles comptent parmi les plus précieuses découvertes des peuples modernes ; ce ne sont pas des institutions de production.

Les banques des États-Unis, quoi qu'on en ait dit, quoiqu'on en dise chaque jour encore, présentent les mêmes avantages que les

(1) En 1857, une des banques d'Écosse a fait faillite ; mais on peut affirmer que c'est dû à la loi de 1845, qui limite leur circulation sur le montant de leurs capitaux.

(2) *Voyez* mon travail sur les banques d'Écosse, *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, l. I, ch. v.

banques d'Écosse, au moins celles dont l'indépendance est suffisamment respectée. Car, pour accuser ces institutions, on ne prend pas garde aux différences qui les distinguent les unes des autres ; cela forcerait, pense-t-on sans doute, à connaître ce dont on disserte, et que ce serait fâcheux ! Seules, en réalité, les banques privilégiées des Etats-Unis ont effectivement commis les excès, causé les désastres qu'on rappelle avec tant de complaisance. En 1837 et 1839, par exemple, à ces époques où le crédit américain était ébranlé jusqu'en ses fondements, il n'y a que les banques les plus libres, notamment celles du Massachussets et du Rhode-Island, qui aient résisté. Et ce sont les mêmes en 1857 qui ont le mieux continué leur service, comme il en était aussi près de nous, en Allemagne, des banques les moins réglementées.

Quelles qu'aient été les crises financières des Etats-Unis, M. Carey a pu dire, après avoir marqué sous tous les rapports la supériorité des banques des Etats de la Nouvelle-Angleterre, où elles ont conservé leurs franchises, sur celles des États de l'Ouest et du Sud, où elles les ont en grande partie perdues : « Nous sommes disposés à croire que, dans aucun pays, une aussi grande masse de transactions n'a été conduite à fin d'une manière aussi avantageuse à la communauté et avec un aussi faible contingent de pertes, et que la prime d'assurance sur les dettes des individus envers les banques ou des banques envers les individus est en conséquence moindre que dans aucune autre partie du monde..... Depuis la première institution des banques en Amérique jusqu'en 1837, les faillites ont été moins nombreuses d'environ un quart que celles de l'Angleterre dans les trois seules années 1814, 1815 et 1816 (1). » Il résulte d'un tableau officiel (2), publié en 1840, sur la situation des banques des Etats-Unis, qu'entre elles toutes il n'y en avait que

(1) Carey, *The credit system*, p. 69-70.
(2) Le dernier, au moins, à ma connaissance.

cinq dont la circulation en papier dépassât le capital en caisse, et, de ces cinq, quatre étaient situées dans les Etats où elles sont le moins libres. Vastes capitaux, faibles dettes exigibles, circulation bornée, mais assez rapide pour satisfaire tous les besoins, connaissance exacte de la clientèle qui les entoure, soins assidus pour lui plaire et la conserver, voilà les mérites des banques indépendantes et qu'elles seules possèdent. Encore une fois, c'est l'une des applications de la concurrence, des franchises industrielles : comment n'en attendrait-on pas les constants bienfaits, les inappréciables avantages? Il ne manque aux banques libres d'Amérique que d'échanger entre elles leurs billets, très-largement au moins, comme font celles d'Écosse, en se contrôlant incessamment les unes les autres, ainsi qu'en donnant à leurs billets la plus active et la plus stable circulation (1).

Étudiez, par contre, l'histoire des banques de France et d'Angleterre, et vous vous convaincrez bientôt qu'elles ne justifient que trop ces paroles de lord Ashburton : « Il n'est aucune crise que le gouvernement de la banque d'Angleterre n'ait beaucoup aggravée (2), » ou ces autres d'un régent de la banque de France : « Il est constant que la banque de France apporte à la circulation et au commerce des entraves continuelles (3). » Il y a plus, lorsque les désastres produits par les règles oppressives qui les devaient empêcher, ont pris, en quelque lieu que ce soit, de trop vastes proportions, à quelles mesures a-t-on recouru? A celles de la liberté, qui jamais n'ont été, dans ce cas même, invoquées en vain. Personne n'a sans doute oublié ce qui s'est passé sous ce rapport, en Angleterre, durant la crise de 1846, à trois ans de distance du bill de Robert Peel, présenté dans le but de prévenir ou d'amoindrir, presque jusqu'à le faire disparaître, tout

(1) *Voyez* mon ouvrage sur *la monnaie, le crédit et l'impôt*, ch. v.
(2) Lord Ashburton, *The financial ad commercial crisis considered*, 1847.
(3) M. Lebeuf, séance de la Chambre des représentants du 22 nov. 1849.

semblable malheur. Sur l'avis de Robert Peel lui-même, il a fallu renoncer alors à ce bill, à la demande de toute l'industrie, de tout le négoce, de toute la presse, et c'est seulement à partir de ce moment que les fabriques et les comptoirs ont commencé à voir diminuer leurs souffrances. Le jour où le bill de la banque a été suspendu, les fonds publics ont monté de 2 p. 100 à la bourse de Londres.

Les priviléges des banques ont surtout pour cause, je l'ai déjà dit, l'ignorance de la nature des billets qu'elles émettent. On les croit une monnaie, et l'on s'oppose, par suite, à ce que l'émission en soit laissée libre. De nombreux économistes eux-mêmes, trop enclins aux métaphores, ont écrit que les banques battaient monnaie. Combien l'imagination est parfois fâcheuse! Cependant, le billet de banque n'est, ne peut être rien autre chose qu'une obligation, qu'un engagement, acquittable comme tout autre engagement, comme tout autre effet de commerce, et circulant au même titre. S'il est facilement accepté, c'est que chacun se fie à l'honneur et à la solvabilité de la société qui l'a livré, et qu'aucun terme n'existe pour son remboursement. Il passe de main en main, non comme du numéraire, dont la remise éteint définitivement toute dette, mais comme la lettre de change ou le billet à ordre, par lequel on cède seulement, afin de se libérer de sa propre dette, la créance qu'on possède contre un tiers. Aussi, ce que le papier de banque remplace réellement, n'est-ce aucun des métaux précieux, dont il économise pourtant l'usage, grâce à la sécurité qu'il présente; ce sont les effets de négoce, dont il a et la nature et les résultats, et contre lesquels il s'échange lorsqu'ils se présentent à l'escompte. Or, serait-ce un malheur social que ces autres sortes de papiers, ou devraient-ils aussi tomber sous l'arbitraire des règlements et du privilége? Mais comment les vouloir soumettre à d'immuables règles, ou concevoir qu'aujourd'hui il fût possible

de s'en passer? Les billets de banque ne s'élevaient au plus, dans l'une de ces dernières années, qu'à 30 millions sterling en Angleterre, tandis que les lettres de change y représentaient seules une valeur de plus de 130 millions sterling.

Toutefois, les banques libres ne sauraient-elles commettre d'excès, trop multiplier jamais leur papier? John Fullarton et Mill l'assurent (1), et bien que je croie peu à l'absolue perfection d'aucune institution humaine, j'ai montré que les craintes d'émission inconsidérée ne sont vraiment fondées qu'avec des banques privilégiées, comme toute l'histoire de ces établissements l'atteste. S'il est possible du moins aux banques libres de contribuer à une crise industrielle, il leur est impossible d'en engendrer une importante, ou, si faible qu'elle soit, d'en prolonger beaucoup la durée. Souvenez-vous combien peu, par exemple, s'est maintenue l'émission déréglée des *joint-stock banks* d'Angleterre en 1833. Ces banques, en partie réglementées d'ailleurs, et très-mal réglementées, ont vu la demande des remboursements suivre promptement la remise de leurs papiers. Au flux, presque instantanément, a succédé le reflux, et nul désastre n'a eu lieu. Que ferait-on des moyens d'échange quand il n'y a pas d'échanges à pouvoir, et que rien ne contrarie l'ordre naturel des choses? Avec la liberté, il n'est pas d'excès durable, et, quoique possible jusqu'à un certain point, tout en éloigne les banques; la circulation est nécessairement alors réglée par le public, par les besoins journaliers du travail, et non par les funestes calculs de l'égoïsme et du privilége. On y devrait plus souvent penser à la fois, toutes les raisons présentées contre l'indépendance du crédit se donnaient au siècle dernier contre l'indépendance de l'industrie et du négoce, et que valaient-elles?

L'unique garantie qu'il soit juste de fournir contre l'impré-

(1) John Fullarton, *On the regulation of currencies*; Mill, *Principles of political economy*, l. I, ch. XXIV.

voyance des banques, consiste dans l'obligation du remboursement de leurs billets en numéraire. Cela suffit pour qu'ils leur reviennent dès qu'elles en ont trop sur le marché. Si leur capital n'est pas suffisant en ce cas effectivement, ou n'est plus disponible, elles sont contraintes d'acheter des métaux précieux pour les acquitter, jusqu'à ce que la valeur des billets soit redevenue égale à celle de la monnaie même, au taux, comme le remarque Ricardo, de la circulation des autres pays, régulateurs du change; elles ne le peuvent alors oublier à aucun moment. Tout danger véritable, quelque peu considérable ou prolongé du moins, disparaît donc, et que doit-on vouloir? Tant qu'une banque rembourse ses billets à présentation, dit Coquelin dans un de ses plus beaux travaux publiés sur les banques (1), c'est le public même qui en détermine le montant, en rapportant au bureau ce qui excède ses besoins; mais quand le remboursement n'a pas lieu, il devient tout à fait impossible de connaître ces besoins dont l'étendue est toujours si variable. Lorsqu'on dispense les banques de rembourser leurs billets, on n'entreprend rien de moins, en outre, que de transformer en numéraire des feuilles de papier, des obligations en valeurs monétaires. C'est en ce cas que les banques battent monnaie, et de fausse monnaie, qu'on autorise réellement leur banqueroute, et que de fois on l'a cru nécessaire par rapport aux banques privilégiées! Combien en est-il qui, sans une telle iniquité, une telle spoliation, existeraient encore! Écoutez cependant les graves personnages qui dissertent si souvent et si longuement du crédit, afin sans doute d'apprendre quelque chose des principes sur lesquels il repose et des résultats qu'il produit. Ils ne nous parleront que des ruines inévitables avec les franchises des banques, ou de la régularité de leurs opérations avec des règlements. Seulement, qu'ils y prennent garde, leur système

(1) *Dictionnaire de l'économie politique*, article *Banques*.

demande de grands ménagements de nos jours. Ils pourraient faire penser à la Banque de Vienne, qui, depuis bien des années déjà, donne un spectacle qu'aucune banque jouissant de quelque indépendance n'a jamais offert. Qu'ils s'en tiennent aux généralités convenues, quoique cent fois démenties, sans citer de faits, ni s'appesantir sur aucune doctrine; il y va de leur réputation d'habileté.

N'y eût-il pas enfin, écrivais-je ailleurs (1), à se défier des suggestions du monopole, et le pouvoir eût-il le droit d'intervenir dans le domaine du crédit, en serait-il moins certain que la pensée humaine, qui ne sait pas prévoir tous les événements, mais qui, laissée libre, sait y pourvoir à mesure qu'ils se présentent, vaut mieux qu'une formule ? Au milieu des fluctuations, des changements, des modifications si diverses des sociétés industrielles, qu'est-ce qu'une loi immuable ? L'ancre est parfois la sauvegarde du navire, mais à la condition de l'immobilité ; si l'équipage ne la retire quand souffle la tempête, ou quand, les voiles déployées, il veut marcher au large, le bâtiment se renverse et s'engloutit.

VI

Il se trouve encore une funeste atteinte à la liberté du travail dans la réglementation des sociétés commerciales. Le législateur ne peut, de toute évidence, déterminer heureusement les formes et les conditions de ces sociétés, ignorant qu'il est de la marche ordinaire des affaires, des procédés de l'industrie, du but que chacun se propose sur les voies de la richesse. Là encore, tout révèle, comme le dit J.-B. Say, « les fausses notions que l'administration se forme de la nature des choses... agissant systématiquement de travers, car il est bon de savoir que nul n'a plus

(1) *De la monnaie, du crédit et de l'impôt*, t. I, ch. IV.

de système que les gens qui se vantent de n'en point avoir (1). » Pour juger, d'ailleurs, des effets de l'intervention gouvernementale dans les sociétés industrielles, dont un si grand nombre a dû céder aux interminables lenteurs, aux formalités infinies qui en résultent, il est une comparaison curieuse, autant que décisive : celle des associations françaises et anglaises.

Notre loi sur les sociétés les divise en trois sortes, et pour chacune d'elles indique les opérations, règle les travaux, limite les pouvoirs. On dirait une ancienne ordonnance sur les corps de métiers transportée dans nos codes ; si les autres peuples ne nous prennent pas, à sa lecture, pour une nation d'incapables, qu'une autorité tutélaire doit absolument diriger, ils nous font grand honneur. Je ne sais si l'on réglemente plus rigoureusement les classes d'un collége ou la conduite d'un hôpital. Quelle différence avec les lois anglaises ! là, l'association est en tout considérée comme un contrat libre de sa nature, et dont il n'appartient à personne, en dehors des intéressés, d'imposer les formes ou les conditions. Il suffit du consentement des parties, et de ce consentement, exprimé comme il convient, dépendent aussi la durée, les dispositions, le but de la société. C'est pourquoi l'on ne prend jamais pour règle, dans la Grande-Bretagne, un texte d'édit ou un usage administratif, mais la nature même des entreprises, en s'associant ; qu'on ne voit plus surtout à leur tête, comme autrefois, de hauts fonctionnaires ou d'adroits courtisans, qui trouvaient très-naturel, et sans doute fort honnête, de se faire payer chèrement des services qu'ils ne pouvaient remplir, grâce à l'influence dont ils jouissaient auprès des ministres ou des législateurs. Heureuses gens, dont les noms étaient à l'enchère, et qui n'ont jamais su de l'industrie que les rentes qu'elle leur procurait ! Dès l'instant, je le répète, que deux ou plusieurs hommes se sont entendus

(1) J. B. Say, *Traité d'économie politique*, liv. I, ch. XVII.

en Angleterre, ou de vive voix ou par écrit, que les conditions de l'association sont réglées entre eux, les parts convenues et la marche arrêtée, tout est dit et la société chemine (1).

Par suite, la législation anglaise admet toutes les preuves en justice pour établir l'existence des sociétés : les actes authentiques, les livres, les correspondances, le témoignage verbal. Pourvu que le fait soit prouvé, la loi s'en contente. C'est, il est vrai, la règle dans la Grande-Bretagne que les particuliers choisissent à leur volonté les preuves qu'il leur est utile de produire. On n'y connaît point ces actes à formules invariables, à rédaction imposée, dont le texte rappelle si fidèlement les doctes et intraduisibles prescriptions des médecins de Molière (2). Chose non moins importante, la division du capital social en actions n'y entraîne nulle gêne ; le législateur ne s'en est pas même préoccupé, la laissant aussi à la volonté des parties intéressées. C'est l'exercice d'une faculté naturelle qu'on n'a pas cru nécessaire de décréter, et qui dérive de la seule faculté de s'associer.

Or, dans quel pays, de la France ou de l'Angleterre, l'esprit et les usages de l'association se sont-ils le plus répandus ? Où a-t-elle entrepris le plus de travaux, rendu le plus de services, le mieux fécondé chaque jour le champ de la production ? Les progrès industriels qu'ont accomplis dans le monde entier les compagnies anglaises, la puissance et la hardiesse des capitaux dont elles disposent, le savoir et l'esprit qui les animent, comptent, aux yeux de tous, parmi les merveilles de la civilisation moderne. C'est une compagnie de marchands de Londres qui a fondé l'empire des Indes ; ce sont de simples sociétés de capitalistes de Man-

(1) *Voyez* un travail sur les sociétés commerciales, publié d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er août 1843, par Coquelin, et ensuite reproduit en partie dans l'ouvrage intitulé : *Du crédit et des banques.*

(2) Mill remarque toutefois avec raison que les contestations portées devant nos tribunaux de commerce ou nos commissions d'arbitres sont plus promptement vidées que celles portées devant la *Court of Chancery.*

chester ou de Liverpool, de Leeds ou de Birmingham, qui, sur toute la surface du globe, ont créé les grandes lignes de chemin de fer ou de navigation, les grandes forges ou les grandes filatures. Et combien de fois a-t-on déjà remarqué que l'habitude de l'association dans les affaires commerciales ou manufacturières importe aux affaires politiques et aux intérêts sociaux !

Est-il provenu du moins quelques dommages des franchises de la législation anglaise, et quelques bienfaits des restrictions de la nôtre? Il serait impossible de le dire; personne ne l'a sérieusement tenté. Sous ce rapport aussi, il n'est aucune indépendance qui ne stimule l'initiative individuelle, ne développe l'activité volontaire des membres de la communauté, ne fasse que chacun pense, invente, travaille, perfectionne, à l'encontre des règlements, qui toujours imposent l'uniformité des procédés, des préjugés, des routines, paralysent les désirs et arrêtent les labeurs. Seuls, les partisans de la centralisation administrative, cette prodigieuse machine d'annihilation, pourraient louer nos lois sur les sociétés de fournir au pouvoir un nouveau moyen d'intervention dans les occupations industrielles les plus importantes et les plus générales.

Cependant la loi anglaise était, jusqu'à ces dernières années, très-rigoureuse sur un point : elle déclarait tous les associés solidaires les uns des autres et responsables sur leur fortune et leur personne. La loi française, au contraire, ne déclarait, depuis notre Code de commerce, engagé au paiement des dettes sociales, que l'apport de chaque sociétaire, à moins qu'ils ne se fussent mêlés à la gestion de la société, ou ne l'eussent fait croire par une publicité fâcheuse donnée à leur nom. Ne participant, en effet, aux bénéfices sociaux que pour une part proportionnelle à leur mise, et n'ayant promis que cette mise, pourquoi les associés seraient-ils poursuivis au delà? Le public recherche-t-il jamais quelle est leur fortune particulière et y compte-t-il? Il ne s'inquiète que de l'ensemble de leurs apports, du fonds social lui-même : lui

donner davantage, c'est lui donner plus qu'il n'espère, et plus en réalité qu'on n'a offert.

Cette règle erronée, qui sacrifiait l'esprit de la loi anglaise, recevait heureusement une exception en faveur des sociétés *incorporées*, qui sont en réalité nos sociétés anonymes. Mais ne pouvant s'établir qu'en vertu d'une concession royale ou d'un acte du parlement, cause de lenteurs et de difficultés que peu cherchaient à surmonter, les *incorporated societies* n'existaient guère, elles aussi, que pour des entreprises ayant un caractère public. Ce n'était pas une exception suffisante, et c'est cette solidarité qui faisait dire à Mac-Culloch, à propos des institutions de crédit : « Si quelque chose doit exciter l'étonnement, c'est qu'un homme ayant réellement de quoi acheter et peyer une action dans une banque, soit assez hardi et assez fou pour s'embarquer dans de pareilles opérations (1). » De trop rigoureuses prescriptions entraînent surtout en cela la fraude et l'absence des garanties nécessaires, lorsqu'elles n'arrêtent pas tout essor, toute entreprise considérable, comme l'ont fait parmi nous les récentes dispositions décrétées sur les sociétés en commandite. Dispositions si fâcheuses que leur abolition est assurément l'un de nos plus pressants besoins, en face de notre dernier traité de commerce, heureusement conclu avec l'Angleterre, et qui ouvre enfin nos frontières à la concurrence étrangère, en semblant devoir être l'un des plus grands faits de notre époque, s'il reçoit les suites qui en paraissent inévitables.

De toutes les lois sur les sociétés, les meilleures sont celles

(1) M. Mac-Culloch, *Commercial dictionary*, art. *Banks*. — Les capitalistes sérieux ne pouvaient évidemment s'engager sous l'empire d'une pareille responsabilité, que lorsque tous les associés présentaient les mêmes garanties, afin de n'être pas seuls engagés en cas d'accident : condition difficile à réaliser, mais qui peut cependant se rencontrer quelquefois; et, en second lieu, lorsqu'ils avaient, en compensation de leurs risques, la perspective de bénéfices extrêmement élevés. — *Voyez* Coquelin, *Du crédit et des banques*, p. 337.

des États américains de la Nouvelle-Angleterre, et ce sont les plus libres. M. Carey remarquait dernièrement, avec beaucoup de raison, que nulle part l'association n'avait autant pénétré dans les mœurs et n'avait autant réalisé de choses utiles. Non-seulement des fabriques, des comptoirs, des chemins de fer, mais des écoles, des académies, des hôpitaux, des colléges, des églises s'y fondent et s'y administrent par association; une quantité de navires y appartiennent à leurs constructeurs, à des négociants, à leur capitaine et aux matelots; très-souvent les ouvriers s'y associent avec les entrepreneurs: « En aucune partie du monde, ajoute M. Carey, le talent, l'activité et la prudence ne sont aussi largement récompensés, et nulle autre part non plus, les entreprises ne sont aussi bien conduites, l'étant toujours par les véritables intéressés et les plus capables. Ce n'est que dans les États de l'Union, où les restrictions remplacent la liberté, que les sociétés ont causé des pertes considérables, après avoir commis de nombreux vols (1). » C'est ce que M. Carey avait déjà dit pour les banques.

VII

Pour passer à un autre ordre de considérations, sans sortir des sphères de l'économie politique, je m'arrêterai quelques instants à signaler les principaux résultats de l'intervention de l'État dans l'enseignement.

Personne n'ignore quels titres éclatants ont été donnés aux instituteurs de la jeunesse, dont les fonctions sont, en effet, très-honorables, très-élevées, mais qui ne se livrent cependant qu'à une simple industrie. Aussi ne saurait-on trouver une justification à la direction de l'enseignement par l'État, sans absoudre

(1) *Voyez* les observations dont M. Carey a fait suivre la traduction du travail de Coquelin, sur les sociétés commerciales, dans le *Hant's merchant's magazine*, mai et juin 1845. Ces observations de M. Carey se trouvent en abrégé dans les *Principles of political économy*, liv. V, chap. IX, de Mill, qui les approuve toutes.

les abus les plus criants du passé ou autoriser les plus folles prétentions du présent. Si l'État est, en outre, appelé à s'interposer entre les parents et les enfants, à former l'esprit, à diriger les sentiments des jeunes générations, que deviennent les droits ou les garanties individuelles? qu'est-ce que la famille? On invoque l'utilité! Mais n'est-ce pas au nom de l'utilité que se commet chaque excès de pouvoir, que s'accomplissent partout les plus abominables crimes? La raison d'État est en tout la chose la plus détestable et la plus dangereuse. Admireriez-vous donc la ciguë donnée à Socrate, parce qu'elle préservait les croyances religieuses de l'antiquité? Et quelle utilité dépassera jamais celle du respect du droit? Tenez compte tout ensemble de ce qu'ont produit jusqu'à nous le monopole et la direction de l'État en fait d'enseignement, et je doute que vous approuviez que l'étude des sciences soit toujours autant délaissée, et que celle des lettres ne se compose à peu près encore que des littératures grecque et latine. C'est, en effet, au milieu des peuples organisés pour le paganisme, la servitude et la guerre, que continuent à s'élever les jeunes gens qui devront vivre dans nos sociétés fondées sur le christianisme, le travail et la liberté. La plupart des maximes qu'on enseigne sont les plus fausses, la plupart des usages qu'on propage les plus corrompus, la plupart des lois qu'on explique les plus coupables ou les plus insensées. Car, à Rome ou à Athènes, sur quels principes se réglaient la propriété, la famille, la religion, la législation, le travail, le gouvernement, si ce n'est sur la force? Laquelle de leurs institutions avait une autre origine ou aspirait à une autre sanction? Heureux même les élèves qui ne s'éprennent pas, à la lecture des plus illustres penseurs et des législateurs les plus renommés du monde ancien, de la communauté des biens et de la promiscuité des sexes! Montesquieu vantait Sparte, il est vrai, de n'avoir point d'enfants, ni de maris, ni de pères, et que la pudeur même y fut

ôtée à la chasteté (1) ; mais il est permis de distribuer autrement ses éloges. N'est-ce pas également en s'inspirant de leurs souvenirs classiques que les hommes de la révolution ont commis leurs actes les plus coupables et les plus funestes? Puisque tous, par malheur, ne s'en sont pas tenus, comme le rapporteur de la constitution de 1793 (2), à demander en communication, à la Bibliothèque nationale, *un exemplaire des lois de Minos !* Quoi ! s'écriait J. B. Say, l'on s'est occupé de nous faireperdre des instants si précieux sur des rudiments quand le vaste sujet des connaissances humaines, quand l'univers s'ouvrait à nos yeux ! Des docteurs ont entrepris de nous faire comprendre ce qu'ils n'entendaient pas eux-mêmes, et l'on a regardé cela comme de la science ! Non, ce ne sont pas les moyens d'instruction qui conviennent à notre siècle, et qui peuvent nous mériter l'approbation des siècles futurs (3).

L'instruction réglementée est tout opposée à ce qu'elle devrait être : l'apprentissage de la vie, la préparation aux fonctions qui nous doivent incomber, et c'est pourquoi chaque génération qui sort des colléges est si près parfois de paraître un danger pour l'ordre social. Le moyen le plus efficace pour conserver les États, c'est d'élever les citoyens dans l'esprit des gouvernements, disait Aristote, de les façonner et de les jeter, pour ainsi dire, dans le moule de la constitution (4). S'il en est ainsi, combien les pouvoirs qui se sont mêlés de l'enseignement ont été malhabiles ! Au sein de quelques organisations administratives surtout, il est curieux de voir les jeunes candidats aux services publics, enclins, dès qu'ils sont éconduits, à souhaiter une révolution pour réparer leur échec. Que leur parlez-vous de servir une opinion, d'associer leur destinée à l'existence d'un certain gouvernement? Ils ne voient qu'un

(1) *Esprit des lois*, liv. IV, ch. VIII.
(2) Hérault de Séchelles.
(3) Dans son *Cours d'économie politique*, 7e parl., ch. XXVIII.
(4) Aristote, *Politique*, liv. V, VIII.

traitement à toucher. On l'a déjà dit, nulle université rentée par le budget et réglée par un ministère n'a donné une éducation nationale, conforme à l'esprit du siècle, partant au respect des lois (1).

C'est encore aux États-Unis que l'instruction est le mieux appropriée aux nécessités présentes, tout en restant la plus libre. Là se trouvent en chaque ville des comités volontaires, — mille fois préférables à des fonctionnaires, parce qu'ils mettent beaucoup plus d'intérêt à leurs services, — pour l'examen des livres d'enseignement, pour la surveillance des écoles, pour le perfectionnement des méthodes. Et c'est à des franchises de pareille nature que l'Angleterre doit aussi de voir répandues parmi ses populations les connaissances économiques, les plus nécessaires assurément à toutes les classes sociales; celles qui expliquent le mieux nos intérêts et nos besoins, nos désirs légitimes et notre but constant; tandis que l'État s'emploie très-souvent ailleurs à prévenir l'expansion de ces connaissances, pour mieux enseigner la mythologie et nous mieux faire réciter les racines grecques!

Lorsqu'un homme éminent, dont je citais à l'instant quelques paroles, écrivait sous la Restauration (2) : « Je suis persuadé que l'économie politique sera bientôt le complément de toute éducation libérale, » il réglait ses prévisions sur le bon sens et les nécessités sociales; ce qui n'est pas constamment le plus sûr. Pour moi, j'admire surtout, en présence des faits, qu'un économiste tel que Mill se sépare, à l'égard de l'enseignement, des partisans de la liberté.

A l'exemple, en outre, de toute libre industrie, un enseignement indépendant s'appliquerait à satisfaire les plus divers besoins, les convenances les plus opposées : en cela aussi, l'offre se mettrait d'accord avec la demande. Toutes les capacités, toutes les vocations, toutes les positions ne recevraient plus par suite une

(1) *Voyez* Coquelin, *Dictionnaire d'économie politique*, art. *Instruction publique*.
(2) J. B. Say.

seule direction ; les méthodes se perfectionneraient; on ne passerait plus dix ans à épeler le grec, lorsque deux ans suffisent pour savoir lire et parler plusieurs langues vivantes. Seulement, je le reconnais, les amis de l'uniformité devraient renoncer à entendre un grand maître de l'Université dire en regardant sa montre : « Il est huit heures et demie, tous les élèves des colléges de France font un thème latin. »

Après avoir comparé les institutions ou les colléges des pays où ils sont libres à ceux des États où ils sont réglementés, opposez, dans ces derniers pays même, les colléges de garçons aux pensionnats de jeunes filles, demeurés jusqu'à nous hors du contrôle officiel, et vous vous convaincrez aisément encore des avantages de la liberté sur le monopole. Ne nous a-t-il pas suffi d'accepter, depuis quelques années, un système mixte de réglementation et de liberté (1), pour que l'étude des sciences physiques et mathématiques soit moins négligée ? Chose remarquable, on s'est même pris à enseigner notre langue à nos enfants !

Je m'en tiendrai à ces courtes réflexions sur l'instruction, en renvoyant, par rapport à l'enseignement primaire, à ce que j'ai dit dans mon travail sur les ouvriers.

VIII

Dans le champ purement industriel, l'État s'est chargé de déterminer la durée du travail des enfants chez la plupart des peuples, et celle du travail des femmes chez quelques-uns. La philanthropie réclamait dès longtemps ces mesures avec ses accents ordinaires : l'enfance et la faiblesse n'ont-elles pas son dévouement le plus entier ? Ne sont-elles pas ses plus constantes préoc-

(1) L'État dirige, à vrai dire, toute notre instruction par les examens qu'il impose, sans parler de ses modes d'action plus directs. Ces examens ont, en outre, l'immense désavantage d'être pris pour le but des études, puisque les diplômes sont nécessaires à l'entrée de toutes les carrières.

cupations ? A quoi cependant a-t-on abouti ? La loi n'a forcément compris dans ses dispositions que les grandes manufactures ; tous les petits ateliers, où le travail est le plus pénible et le plus prolongé, ont été exceptés, et dans les grands eux-mêmes, le système des relais a rendu son application à peu près illusoire. Comment, aussi bien, des parents nécessiteux, pressés par la faim ou des dettes, renonceraient-ils à quelque portion du salaire offert à leurs enfants, afin de leur assurer un peu plus de repos ?

Les aliments sont encore plus nécessaires que les loisirs. Appliquez-vous à inspirer aux classes laborieuses le sentiment de la prévoyance et de l'épargne, pour qu'elles ne se présentent plus en rangs trop pressés aux portes des fabriques, et elles trouveront dans leurs gains de chaque jour les moyens convenables de pourvoir à leurs besoins véritables et à leurs plus vifs désirs, sans être contraintes à de trop longs labeurs. Il n'y a nul autre moyen pour cela. Ne voit-on pas, en outre, que l'unique sanction à donner aux prescriptions qui limitent la durée du travail des enfants ou des femmes, c'est un *minimum* de salaire ? Or, oserait-on aller jusque-là, et qui serait assez ignorant pour en espérer quelque bienfait ?

IX

C'est une autre loi sur le travail que celle qui punit de peines, fort rigoureuses quelquefois, les coalitions d'ouvriers.

Le travail est, en réalité, une marchandise, dont le prix se règle, ainsi que celui de toute chose, par le rapport de l'offre et de la demande. Ce sont par suite les nécessités, les besoins des ouvriers et des entrepreneurs qui marquent incessamment les variations du salaire (1), et la liberté des transactions suffit en

(1) Adam Smith donne une preuve frappante de cela : « Les salaires sont toujours plus élevés en été qu'en hiver, dit-il, bien que dans cette dernière époque le chauffage entraîne une dépense plus considérable. » (*Richesse des nations*, liv. I, ch. VIII.)

conséquence pour lui faire atteindre le taux qu'établit et que seul peut justement établir l'ordre naturel des choses. Bien plus, il n'est aucun moyen, aucune mesure extraordinaire capable de détruire cette loi si profondément équitable. Lorsque l'État, par exemple, ou les ouvriers tentent d'imposer aux entrepreneurs des prix excessifs, par rapport à la position du marché, ces derniers cessent aussitôt de faire travailler, et quand, au contraire, l'État ou les entrepreneurs essaient d'abaisser les salaires au-dessous de leur niveau normal, les ouvriers abandonnent leurs travaux. C'est pourquoi les crises factices, causées par les iniques prétentions des uns ou des autres, n'ont jamais servi à ceux qui les avaient fait naître. Tous les intérêts d'un pays ne peuvent même, soit en haut, soit en bas, s'entendre ni se coaliser, — une coalition est forcément une très-faible exception dans les occupations journalières d'un peuple, — et ceux qui restent en dehors de ces fâcheuses décisions s'offrent promptement à secourir les personnes qu'elles oppriment et qui ne sauraient attendre.

Je n'entends pas, on le voit, prendre la défense des coalitions. Mais lorsqu'elles ont lieu, quel rôle revient à l'État? Sans doute il lui appartient d'empêcher tout désordre public, ainsi que toute violence privée; l'émeute ou la menace mérite punition : sur ce point chacun doit être et est d'accord. La divergence d'opinion ne commence que lorsque les ouvriers se retirent paisiblement des usines qui les occupent, parce qu'on leur refuse, soit un supplément de paye, soit une diminution de travail, ou lorsque les maîtres, en agissant avec le même esprit d'ordre, cherchent à établir de moindres salaires ou de plus longues journées. De quel droit, en effet, empêcher d'émettre de tels désirs et de les soutenir par une action commune? Où trouver, en ce cas, une justification à l'intervention administrative? C'est de toute évidence violer la liberté du travail et des conventions; Mill n'hésite pas à nom-

mer la loi qui interdit, à cet égard, l'accord des ouvriers, une loi de maîtres d'esclaves (1). A ceux-là la faculté de refuser leurs services ; à ceux-ci la faculté de ne les point accepter : voilà ce que commandent incontestablement la raison et l'équité. Rappellerai-je enfin ces paroles de Buchanan : « Les rapports d'ouvriers et de maîtres forment un contrat volontaire ; si la loi intervient pour forcer l'une des parties à se soumettre à l'autre, la nature même du contrat est changée ; le consentement mutuel, base de toute transaction, est détruit ; un individu est dépouillé au profit d'un autre (2). »

Malheureusement, il me faut terminer ce paragraphe, comme la plupart des précédents, en opposant notre réglementation aux franchises étrangères, surtout aux franchises anglaises. Car depuis un tiers de siècle le Royaume-Uni a reconnu la légitimité des coalitions, ainsi que l'avaient déjà fait les États-Unis et la Suisse, et nul dommage non plus n'en est provenu. Bien souvent même les ouvriers y ont fait entendre depuis, dans leurs *meetings*, les plus saines observations sur les lois et les conditions du travail. Mieux inspirés encore, ils sont allés jusqu'à transformer la plupart de leurs *trade's unions* en agences de renseignements, destinées à les instruire de la situation des divers centres de production, quelquefois en agences d'émigration, et ils ont trouvé dans l'habitude de l'association, qu'ils y ont surtout puisée, l'honorable et si profitable désir de créer des institutions mutuelles de secours, appropriées à leur vie (3).

(1) Mill, *Principles of political economy*, liv. V, ch. x, § 5. « En face d'un fabricant, représentant seul l'intérêt de l'offre du capital, dit Mill, pourquoi tous les ouvriers ne se réuniraient-ils pas pour représenter l'intérêt de la demande du travail ? »

(2) *Voyez* les notes de Buchanan sur Adam Smith, liv. I, chapitres VIII et X.

(3) Je renvoie à ce que j'ai dit des coalitions au chapitre IV de mon livre II.

X

L'intervention de l'État n'est pas plus heureuse par rapport aux théâtres, et j'oppose à dessein des sujets aussi disparates, pour mieux convaincre que la sphère de l'action gouvernementale ne doit pas dépasser, sous quelque aspect qu'on l'envisage, ses limites légitimes. Les théâtres dirigés ou surveillés par l'État ont pour premier résultat l'impôt destiné à les subventionner ou à payer leurs directeurs et leurs inspecteurs ; or, quelle injustice est-ce de surtaxer le petit propriétaire ou le pauvre artisan pour grassement renter des administrateurs d'opéras et des censeurs de vaudevilles, si ce n'est pour parfaire les splendides appointements des danseuses ou des comédiens ! Il faut même, parfois, que le laboureur et l'ouvrier, chargés de famille, endettés par la maladie, acquittent des contributions pour entretenir des palais consacrés à des cours officiels de déclamation et de chant, de violon et de clarinette ! Car les fonctions gouvernementales vont jusque-là. Il est vrai que les ministres ont des loges gratuites et leurs entrées dans les coulisses, qu'ils prennent gravement des ordonnances sur les costumes ou les pas des ballets, et se peuvent croire, avec quelque complaisance, les suprêmes inspirateurs de la littérature tragique ou comique. — Par malheur, ils n'empêchent plus les acteurs en renom de déserter les scènes qu'ils administrent, pour celles des États à qui de faibles impositions laissent le plus de richesse.

J'ignore aussi s'il est un directeur des beaux-arts, — quel titre ! — qui jamais ait fait naître un Shakspeare, un Molière ou un Beethoven, — on a sans doute oublié quelque édit à cette intention, — et si les expositions ordonnées par les gouvernements ou les gratifications octroyées aux hommes de lettres ont produit des Michel-Ange ou fait découvrir des Pascal. Ces encouragements, qui constituent des aumônes légales, me paraissent

seulement propres, je le confesse, à diriger vers les arts ou la littérature beaucoup de jeunes gens qui n'en peuvent attendre que déception et misère, et à stimuler des bassesses aux dépens de la probité.

XI

Quelque désir que j'éprouve de traiter de l'intervention gouvernementale dans les publications, je ne le ferai pas. C'est une trop grave question pour en parler à la hâte, et mon travail est bien long déjà pour que j'entreprenne de la discuter en ce moment. Je m'en tiendrai à remarquer que la liberté de discussion, qu'on regardait comme définitivement acquise aux divers États de l'Europe occidentale il y a peu d'années, et qui y revient heureusement chaque jour, ne saurait nulle part disparaître sans nuire à la prospérité matérielle. Je rappelais dans un autre travail les paroles de Mill sur les préjudices des lois oppressives de la pensée et de la discussion, même dans l'ordre économique; chez quelle nation, à quelle époque, l'histoire de la richesse ne serait-elle la confirmation la plus complète de cette vérité, qui montre bien encore que, dans les sphères de la production matérielle, c'est l'homme qui est l'agent principal, qui surtout apparaît et opère? Songez au passé industriel de l'Espagne et de l'Italie, des Pays-Bas et de la Grèce; comparez l'état économique de la Prusse à celui de l'Autriche, du Piémont à celui de Naples, des États-Unis à celui de la Russie, et décidez. Pour prendre un vaste essor, la production veut des stimulants et une confiance que ne fournira jamais l'arbitraire. Qui donc comprendrait l'existence du crédit, par exemple, ce nerf, cette source vive de l'industrie dans les sociétés modernes, sans larges franchises? Si la pensée n'est pas libre, en outre, et ne se peut, sans attenter à l'ordre politique, librement exposer, comment enfanterait-elle, ainsi que le disait en nobles termes l'auteur d'une brochure récente, « cette

part d'activité qui, dans tous les pays, est le stimulant du patriotisme et l'exercice légitime des facultés de l'esprit ou des supériorités du caractère? » Et sans énergie intellectuelle ni dignité morale, se peut-il qu'on rencontre nulle part d'habiles ou de constants labeurs, d'incessantes et d'abondantes épargnes? Qu'est-ce tout ensemble que le droit? que sont les peuples? qu'est-ce que le pouvoir? Les flammes qui s'élèvent du bûcher de Servet ou de Savonarole, le sang qui coule de l'échafaud de Russell ou de Chénier, seraient-ce donc là les hommages qu'il faut rendre à l'État? Ses prérogatives! Mais c'est de faire respecter par tous les franchises de chacun; il n'en a point de plus certaines.

XII

Tous les excès que j'ai successivement examinés, et tous ceux que je pourrais encore indiquer, reposent sur l'erreur cent fois démentie, mais toujours reproduite, que le gouvernement est plus éclairé et fait mieux que les particuliers. On ne s'inquiète pas de savoir si princes et fonctionnaires ont quelque chose de notre nature ou possèdent des connaissances et des vues étrangères aux nations parmi lesquelles ils vivent; on ne compare pas les stimulants et les effets de l'intérêt individuel dans les carrières de la production, à ceux de l'avancement dans les places gouvernementales. On admire l'autorité, confondant sous ce nom tout ce qui la représente, ne recherchant ni pourquoi elle existe ni ce qu'elle est réellement. Cependant, par cela seul que les gouvernements sont constitués sur des bases différentes, on ne saurait, il semble, se dispenser de choisir entre eux; comment admirerai-je Marc-Aurèle si je ne méprise pas Vitellius? Les anciens adversaires des franchises publiques ou privées avaient, il le faut reconnaître, une supériorité marquée sur leurs disciples, si zélés qu'ils soient; ils étaient, en toutes leurs déductions,

conséquents avec leur principe, qui consistait surtout à déclarer les hommes mauvais par essence, à jamais destinés au mal par leur Créateur, infiniment bon pourtant. Excellents logiciens, ils concluaient de cette détestable nature à toutes les rigueurs de l'oppression la plus sévère : c'étaient d'habiles gens. Lorsqu'on leur répliquait qu'nn gouvernant n'est pas nécessairement un ange, ils laissaient volontiers entendre que ses abus fournissaient du moins aux peuples, en vue de la vie future, un souhaitable moyen d'expiation. Tout s'enchaînait merveilleusement dans leur système; ils n'oubliaient, — car les meilleures intentions laissent parfois à reprendre, — que de prouver qu'eux-mêmes, par une miraculeuse exception, ne se trompaient point et n'avaient que de louables sentiments (1).

Toutes les libertés aussi bien sont solidaires, et les libertés économiques sont de toutes les plus nécessaires ; ce sont comme les fondements et les colonnes des autres. Nulle population déshabituée, dans ses communes occupations, dans sa vie de chaque jour, des pensées et des mœurs de la liberté, n'en supportera certainement longtemps les bienfaisantes fatigues et l'honorable responsabilité dans les affaires générales, dans l'exceptionnelle existence, non de l'homme, mais du citoyen. Si les droits qui nous intéressent tous, et nous intéressent à tous les moments, sont méconnus, comment les autres, seraient-ils assurés ? Sur le champ de l'industrie naissent à la fois, lorsque nul obstacle ne s'y oppose, d'innombrables associations (2), et, je l'ai déjà remarqué, la conduite des intérêts collectifs est la source de cette intelligence des affaires communes, la grande école de cet esprit public, qui

(1) J'ai tort de dire : Les anciens adversaires des franchises publiques. Il y a bien peu d'années que le journal le plus répandu et le plus influent parmi nous de la presse religieuse répétait chaque jour cet argument au profit du despotisme.

(2) J'ai remarqué ailleurs que les libertés publiques étaient nécessaires à l'extension des associations industrielles. Je ne veux pas contredire ici cette opinion ; mais quel effet ne devient cause à son tour?

partout ont été regardés comme le caractère distinctif des pays libres.

La contrée la plus indépendante, la plus avancée, la plus morale, la plus riche du monde entier, est celle que j'ai déjà nommée plusieurs fois : la Nouvelle-Angleterre, et l'on voit bien là que les franchises générales s'appuient sur les franchises individuelles. Nulle part l'homme ne se sent plus maître de ses labeurs et de ses destinées, le district, l'État, la patrie n'apparaissent autant dans les pensées et les actions, les taxes ne sont aussi légères, les inutiles ou fâcheux fonctionnaires aussi rares, et, par suite, nulle part l'accumulation des capitaux n'est aussi facile, les salutaires consommations aussi nombreuses, les bienfaisants salaires aussi abondants.

Quelques conclusions qu'on adopte, au reste, on ne saurait méconnaître que rechercher les justes limites du pouvoir, placer nos droits véritables à l'abri de toute coupable atteinte, ne soit l'une des œuvres les plus pressantes de notre temps, sinon la plus pressante. La civilisation ne sera assurée d'une marche rapide et régulière que lorsque ces limites et ces droits seront suffisamment connus et respectés; alors seulement l'histoire ne sera plus une suite d'excès et de folies, de crimes et de révolutions. Quels sont dès maintenant, d'ailleurs, les États les plus stables et les plus paisibles? C'est bien là l'un de ces buts qui marquent l'invariable tendance d'un siècle, l'une de ces grandes espérances, l'un de ces grands labeurs qu'on ne délaisse plus, une fois qu'on les a ressentis ou entrepris. La sécurité des gouvernements y est intéressée autant que la dignité des peuples (1).

(1) « L'esprit de nos codes, de tous nos réglements, s'est principalement proposé pour but de prévenir les abus, et à force de poursuivre l'abus, il est arrivé à gêner l'usage. C'est là la réforme la plus importante. Il n'y a de vraie prospérité qu'avec une entière liberté civile, et si notre pays n'a jamais su se servir avec modération de la liberté politique, c'est qu'il n'avait pas commencé par jouir de la première. » M. de Morny, discours au Corps législatif, en ouvrant la session de 1860.

LIVRE V

DE LA POPULATION ET DE LA CHARITÉ.

CHAPITRE Ier

DU SYSTÈME DE MALTHUS.

I. Ce qu'est le système de Malthus. — Malthus a-t-il exagéré les forces productives de l'humanité et diminué celles de la nature? — Sur quelles bases s'est-il appuyé? — Des progressions arithmétique et géométrique dont il parle. — Que résulterait-il encore de ces deux progressions, à les supposer fausses? — Faits et théories opposés à Malthus. — Souffrances et mortalité des classes nécessiteuses. — Malthus engage seulement la population à ne pas dépasser la limite des subsistances. — Comment les fortunes s'augmentent et les salaires s'élèvent. — Conditions nécessaires à l'homme pour qu'il produise de la richesse. — II. La quantité des subsistances limite forcément l'accroissement de la population. — Opinions opposées à ce principe. — De la liberté et de la responsabilité humaines. — La contrainte morale. — Opinions de divers Pères de l'Église et de nombreux publicistes sur la contrainte morale. — Cette contrainte est-elle possible et pratiquée? — Quels soins apporte Malthus, dans toutes les parties de son livre, à expliquer ce qu'est la contrainte morale, et le but qu'il lui donne. — Combien étaient neuves les idées émises par Malthus, lors de la publication des *Principes de la population*. — Reproche à faire à Malthus touchant l'influence des lois sur notre condition.

I

Malthus a eu la singulière fortune d'attacher son nom à un système qu'il ne prétendait pas découvrir, et de retirer d'un écrit les injures que mériterait à peine la plus coupable action. On l'a rendu responsable des lois dont il montrait l'existence; on l'a accusé des maux dont il cherchait le remède. Les personnes

elles-mêmes qui reconnaissent, dans l'excès de la population, la nécessité de la misère, condamnent souvent son livre. Si des sociétés surabondantes sont vouées au malheur, si la mort moissonne ou sème l'imprévoyance, il faut savoir, à leur sens, prendre son parti de tels faits : on s'en doit taire, en s'en désintéressant.

Parmi les adversaires de Malthus, il n'est, en réalité, que les socialistes qui soient justifiables. Il leur suffit de quelques paroles pour changer l'ordre des États et la nature humaine ; comment redouteraient-ils des peuples trop nombreux ? Leurs systèmes, si divers d'ailleurs, assurent tous la félicité suprême : pourquoi se préoccuperaient-ils de prévenir des mariages trop précoces ou des naissances trop multipliées ? Ce serait empêcher des êtres de participer à la joie commune, ou confesser l'insuffisance de leurs doctrines, et c'est aussi bien à quoi n'ont pas assez réfléchi quelques-uns d'entre eux.

Mais lorsqu'on ne tient pas le sort de l'humanité attaché à ses décrets, il est par trop déraisonnable de condamner Malthus. Il expose les lois de la création, et, déclarant ne les pouvoir changer, on se révolte de ses enseignements ! Il tire les conséquences des principes qu'il trouve établis, et bien qu'on n'ait jamais découvert ou démontré d'autres principes, on se refuse à ces conséquences ! On peut, il est vrai, se croire ainsi fort habile, et l'être, en effet, auprès de beaucoup de gens ; mais je doute qu'on le soit assez pour se convaincre soi-même. Peut-être, n'est-ce pas après tout ce qu'on recherche le plus.

Toutefois, quel est le système de Malthus ? La population renferme en soi des forces presque infinies de reproduction, tandis que la terre, qui doit pourvoir à sa subsistance, n'en contient que de beaucoup plus limitées. Si donc la population use, dans leur plénitude, de ses forces reproductives, il arrivera un moment où, le sol ne pouvant plus satisfaire à son alimentation, commencera la nécessité du dénûment, et le dénûment, c'est l'avilisse-

ment, c'est la souffrance, ce sont les maladies, c'est la mort. On aura beau prendre page à page l'ouvrage de Malthus, scruter ses pensées, interroger ses doctrines, on ne trouvera pas d'autre base à son système; bien plus, c'est là tout son système. Et, avant lui, Montesquieu, Franklin, Wallace, ne faisant guère que répéter Platon et Aristote, n'avaient-ils pas reconnu déjà la tendance de tous les êtres à se multiplier à l'infini? Seulement, ils n'avaient pas distingué les différences d'accroissement de la population et des subsistances, et n'en avaient pas montré les effets sur la destinée des États (1).

Si Malthus a exagéré les forces reproductives de l'humanité et diminué celle de la nature, il n'importe en rien. Dès qu'il est entre elles une différence au profit de la population et au préjudice de la nature, les résultats seront les mêmes : ils mettront seulement plus de temps à se manifester. Or, est-il vrai que les hommes puissent se multiplier plus rapidement que les produits du sol? Depuis leur puberté, et combien elle est prompte! jusqu'à leur vieillesse, et qu'elle est tardive! comptez les enfants auxquels chacun d'eux peut donner le jour. Voyez les populations s'accroître après les guerres, au lendemain des épidémies, dans les nouvelles colonies (2), partout où l'espace et l'aliment ne manquent pas. Comment la terre, dans ses infranchissables limites, suivrait-elle une semblable fécondité? Regardez même autour de vous, vous trouverez certainement d'innombrables familles, dont chaque membre va faire souche à son tour, et cherchez un champ dont les produits se multiplient de la sorte! Il faut remarquer, en outre, que les cultures ne s'améliorent qu'au moyen de capitaux, dont la puissance va toujours en décroissant; car un premier perfectionnement en exige moins qu'un second, et un

(1) *Voyez* la *Notice sur la vie et les travaux de Malthus*, par Charles Comte.

(2) *Voyez* Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, liv. II, ch. IV, p. 313.

second moins qu'un troisième. Or, quel capital se formerait, chez des peuples que la prévoyance ne guiderait plus, qui ne sauraient ni penser à l'avenir, ni résister à leurs passions? Tout champ a des bornes et ne produit point sans travaux, sans engrais, sans clôtures, sans drains, parfois sans jachères. Qui pourrait assigner une limite aux produits de l'agriculture? dit un économiste, adversaire de Malthus (1); mais à quelles conditions et dans combien de temps?

« Si nous écartons, dit J. B. Say (2), toutes les causes qui bornent l'accroissement de notre espèce, nous trouvons qu'un homme et une femme, mariés aussitôt qu'ils sont nubiles, peuvent aisément donner naissance à douze enfants au moins... L'expérience, à la vérité, nous apprend que la moitié environ des êtres humains périssent avant l'âge de vingt-six ans... On voit par là que si chaque couple ne peut pas élever douze enfants en état de se reproduire, il en peut élever six, qui sont capables de peupler autant que le premier couple l'a fait lui-même ; d'où l'on peut conclure que, s'il n'y avait aucun obstacle à cette multiplication, la population d'un pays quelconque triplerait au bout de vingt-six ans. »

Rossi n'est ni moins explicite ni moins convaincant. « Toutes les fois, dit-il (3), que vous aurez plusieurs produits ayant chacun une force reproductive égale à celle du producteur, vous arriverez nécessairement à une progression géométrique plus ou moins rapide. Si un produit deux, et que les nouveaux produits aient chacun la même force productive qu'avait la première unité, deux produiront quatre, quatre produiront huit, et ainsi de suite. Abstractivement parlant, Malthus énonçait donc un principe incontestable, et aussi vrai pour l'homme qu'il l'est pour les

(1) M. Baudrillart.
(2) J. B. Say, *Cours d'économie politique*, 6e partie, ch. I.
(3) Rossi, *Cours d'économie politique*, 18e leçon.

animaux et les plantes. Si l'on ne tient pas compte des obstacles, il est évident qu'au bout de quelques années la terre serait couverte d'hommes, comme il est certain que tout le sol serait bientôt couvert de blé, et l'Océan rempli de poissons, si rien ne contrariait la force reproductive de chaque grain de blé et de chaque poisson.

« Et on peut supposer, sans erreur sensible, la même force génératrice dans chaque individu. Les cas de stérilité sont compensés par les fécondités artificielles exceptionnelles. Mais pourrait-on, sans fermer les yeux à l'évidence des faits, appliquer la même hypothèse à la terre ?... Le nombre des lots des terres de première qualité n'est pas grand... et les lots tout à fait stériles ou à peu près sont en nombre si considérable, que la compensation est impossible.

« D'ailleurs, la puissance productive de la terre s'épuise rapidement. Ce n'est pas au bout de vingt ans, mais de quatre ou cinq, que le sol refuserait tout secours, si les assolements et les engrais, si, au pis-aller, la jachère, ne lui rendaient de nouvelles forces. Or, par les assolements et les engrais, ce n'est plus la terre seule qui produit ; il y a concours du capital : dans le cas de jachère, il y a interruption du produit.

« Enfin, il est évident que, tandis que la terre, sans l'aide du capital, s'épuise, j'oserai presque dire vieillit sans ressources, l'espèce humaine ne vieillit jamais : aux individus fatigués, impuissants, succèdent des individus jeunes, robustes, et ceux que la mort frappe se trouvent le plus souvent déjà remplacés par des individus plus nombreux et dans la fleur de l'âge.

« Le développement des deux éléments de la question, la population et les subsistances, n'est donc pas le même. La marche de l'un tend à s'accélérer toujours, celle de l'autre tend à se ralentir et à s'écarter de plus en plus de la rapidité de la première. »

N'est-ce pas là de l'évidence ? Et Malthus le disait très-justement, s'il avait exposé seulement la différence d'accroissement de la

population et des subsistances, n'y joignant que quelques vues rapides, il se serait retranché dans une forteresse imprenable (1).

Dès avant Malthus au reste, W. Petty enseignait que la population pouvait doubler en dix ans (2). Euler calculait, d'après une mortalité de 1 sur 36, que si les naissances étaient aux morts dans le rapport de 3 à 1, la période de doublement serait de douze années et quatre cinquièmes (3). Sans poser de semblables chiffres, mais rapprochant déjà les hommes des produits qui les doivent alimenter, Stewart et Herrenswand affirmaient la tendance de la population à atteindre les dernières limites des subsistances. Le docteur Price rapportait que l'époque du doublement de la population avait été de quinze ans dans quelques contrées d'Amérique (4). Enfin, d'après le livre des *Nombres* et la *Genèse*, les Hébreux se doublèrent en Égypte à chaque période de quatorze ans, durant deux siècles (5). Malthus n'est pas allé aussi loin, il s'en faut. S'appuyant sur les faits déjà constatés aux États-Unis depuis un siècle et demi, il se contente d'affirmer que, « lorsque la population n'est arrêtée par aucun obstacle, elle se double tous les vingt-cinq ans (6). »

Se trompe-t-il du moins sur quelques-uns des chiffres qui ont servi de base à ses calculs? La statistique possède maintenant sept recensements officiels décennaux des États-Unis, et tous montrent que l'évaluation de Malthus était bien plus au-dessous qu'au-dessus de la vérité (7). Puis, lors même que les populations

(1) Malthus, Préface de la seconde édition de son livre.

(2) W. Petty, *Polit. arithm.*, p. 14.

(3) *Voyez* la Table d'Euler, à la fin du chap. XI de Malthus.

(4) *Prices observations*, t. I, p. 282.

(5) Les Hébreux étaient entrés en Égypte au nombre de 70 couples ; deux siècles plus tard, ils étaient au nombre de 600,000 hommes au-dessus de 21 ans, ce qui suppose une population de deux millions au moins.

(6) Malthus, *Essai sur le principe de population*, ch. I.

(7) *Voyez* notamment sur ce point Joseph Garnier, *Dictionnaire d'économie politique*, article *Population*.

ne se doubleraient que tous les quarante et un ans, comme en Belgique; que tous les soixante-dix-huit ans, comme en Angleterre; ou que tous les cent dix-huit ans, comme en France, qu'en conclurait-on si les aliments se multipliaient plus lentement encore?

Non-seulement tous les êtres sont en une dépendance marquée de la nature au sein de laquelle ils naissent et se développent, mais cette dépendance est d'autant plus grande que ces êtres ont des besoins plus nombreux à satisfaire, que leur organisme est plus susceptible d'être influencé par le milieu qui les environne. C'est ce qui explique, pour les géologues comme pour les naturalistes, la répartition si différente des espèces, presque infinies lorsque les conditions suffisantes à leur conservation se rencontrent aisément, et de moins en moins répandues à mesure que ces conditions présentent plus d'exigences.

Mais Malthus n'a pas seulement marqué une différence entre l'accroissement possible des sociétés et des subsistances, il a dit que la population, comme le rappelait Rossi, se multiplie d'après une progression géométrique, tandis que les aliments suivent plutôt une progression arithmétique. Quelle erreur! quelle aberration d'esprit! Il faut lire toutes les pages d'éloquence ou tous les mots spirituels qu'ont fait naître ces deux progressions, si l'on a quelque temps à perdre! Jamais auteur n'a été traité de la sorte; pas même les révérends pères des *Provinciales*. A la vérité, les adversaires de Malthus n'écrivent pas précisément comme Pascal. Le malheur, c'est que cette opposition de la progression géométrique à la progression arithmétique ne se trouve dans Malthus qu'à l'état d'indication, de simple supposition, de pure hypothèse. Le zèle nuit toujours, même dans la calomnie.

Sans doute, Malthus affirme qu'en dehors de tout obstacle les hommes croîtraient en rapport géométrique, et personne, j'imagine, ne le pourrait nier, — dois-je rappeler ce que dit Rossi à ce sujet? — mais il s'en tient là. Frédéric Bastiat, qu'on a si singu-

lièrement représenté en chef d'école économiste opposé à Malthus, remarquait avec grande raison que jamais ce dernier n'a posé cette inepte prémisse : les hommes multiplient *en fait* suivant une progression géométrique. Malthus dit, au contraire, ajoute Bastiat, que le fait ne se manifeste pas, puisqu'il cherche quels sont les obstacles qui s'y opposent ; et il ne donne cette formule que comme puissance *organique* de multiplication (1).

Quant à la progression arithmétique des substances alimentaires, c'est mieux encore. Non-seulement Malthus ne l'indique pas comme existant nécessairement, mais il prévient que ce n'est de sa part qu'une forme de langage, qu'une façon d'élucider sa pensée, dont il reconnaît toute l'inexactitude. « Pour comparer maintenant l'accroissement de la population à celui de la nourriture, écrit-il (2), usons d'une *supposition*, qui, *quelque inexacte qu'elle soit*, sera du moins manifestement plus favorable à la production de la terre, qu'aucun résultat de l'expérience. *Feignons* que les additions annuelles, qui pourraient être faites au produit moyen, ne décroissent point et restent constamment les mêmes... en sorte qu'à la fin de chaque période de vingt-cinq ans, toute la nourriture que fournit actuellement à l'homme la surface entière du globe soit ajoutée à celle qu'elle pouvait fournir au commencement de la même période. »

Et ce que Malthus dit ainsi dès son premier chapitre, il le répète sans cesse dans le cours de son livre. Mais où donc en serait-on s'il fallait lire les auteurs que l'on condamne, et s'enquérir des systèmes qu'on réfute ? Le succès n'en demande pas tant, ni la vertu non plus apparemment ; car c'est aussi au nom de la vertu qu'on a souvent attaqué Malthus.

Qu'on me permette une dernière citation, nécessaire surtout peut-être à cause des prétentions fondées sur l'opinion de Bastiat,

(1) Fréd. Bastiat, *Harmonies économiques*, 2e édit., p. 431.
(2) Malthus, ch. I.

« le plus célèbre et le plus rigoureux de l'école socialiste — et ce n'est pas la seule à laquelle cela se puisse appliquer, — dit Bastiat (1), ayant fait un chapitre contre Malthus, un jour que je causais avec lui, je lui citais des opinions exprimées dans le *Traité sur la population* et je crus m'apercevoir qu'il n'en avait aucune connaissance. Je lui dis : Vous qui avez réfuté Malthus, ne l'auriez-vous pas lu d'un bout à l'autre? — Je ne l'ai pas lu du tout, me répondit-il. Tout son système est renfermé dans une page, et résumé par les fameuses progressions arithmétique et géométrique : cela me suffit. — Apparemment, lui dis-je, vous vous moquez du public, de Malthus, de la vérité, de la conscience et de vous-même. »

Il est vrai, l'on se moque de tout cela ; mais, à force de se répéter, on se fait croire, on entraîne l'opinion. Un jour de vote universel, Malthus serait certes fort aisément brûlé en effigie, et je ne conseillerais à personne de s'avouer son disciple. On s'est même montré si sûr de son fait, on a tant insisté, qu'on a persuadé plus d'un économiste. Beaumarchais lui-même ne savait pas tout le parti qu'il y avait à tirer d'assertions positives et d'habiles injures.

Néanmoins, quand il serait vrai que Malthus eût affirmé les deux progressions géométrique et arithmétique, qu'y aurait-il à en conclure? L'exagération de son système; soit! mais non assurément sa fausseté, sa complète erreur. Car il ne suffirait pas pour cela de prouver que la production alimentaire ne s'éloigne pas autant, dans son développement, de la marche de la population; il faudrait encore prouver qu'elle la suit, ou qu'elle la peut toujours suivre. Or, cette preuve reste à faire, et la preuve contraire est faite.

Si l'on n'a pas tenté cette démonstration, on a du moins cher-

(1) Fréd. Bastiat, *Harmonies économiques*, 2e édit., p. 424.

ché à la remplacer, par la réunion de quelques faits habilement choisis. Pour répondre à une théorie, on s'est enquis de la réalité, et avec une sobriété d'investigations, une brièveté de remarques qu'on ne saurait trop admirer. Plus d'un auteur s'en est en effet tenu aux chiffres des statistiques de France et de Belgique. J'en sais même pour lesquels il n'est besoin que de leur parole afin de persuader que « la population se proportionne toujours aux subsistances disponibles ; » ce qu'ils nomment simplement *la théorie de l'équation des subsistances* (1), pensant probablement que tous les peuples sont aussi heureux les uns que les autres, et que chacun l'était autrefois autant qu'il l'est de nos jours. Car l'équation des subsistances ne va à rien moins qu'à l'égalité absolue des États et à l'immobilité du monde. Si cela n'est pas, et on le tient encore pour assuré, quel dommage d'ailleurs ! Combien les hommes seraient satisfaits d'apprendre que, depuis la création, leur conduite n'a jamais influé sur leur sort, et que, sans qu'ils s'en doutassent, leur alimentation est partout restée abondante ! Il sied vraiment d'être fier d'une telle découverte ; l'équation des subsistances ne fait plus du dénûment qu'un mot de dictionnaire, et de mauvaise récolte qu'un terme de plaisanterie.

D'autres ne vont pas aussi loin ; ils accordent que le passé n'offre pas l'image du bonheur ; mais le présent leur semble n'avoir rien à reprendre. Ils vantent les richesses de nos champs, l'aisance de nos maisons. S'ils avouent que dans les siècles passés, au quatorzième et au quinzième, par exemple, plusieurs générations ont lutté, au milieu des plus cruelles privations avant que la maladie et la mort eussent fait disparaître ceux qui ne se pouvaient faire une place dans le monde, chaque jour, à leur sens, la culture opère des merveilles, et les moulins aussi. On mange du seigle où l'on n'avait que du sarrasin il y a cinquante ans ; où le seigle servait d'a-

(1) *Voyez* un article de M. Guillard, dans le *Journal des économistes*, numéro du 15 août 1853.

liment, on se nourrit de froment, et quelle belle farine! Personne ne voudrait maintenant, assurent-ils, de ce grossier pain d'orge qui étonnait Delamarre, et, de leur côté, les vêtements et les logements ont suivi les progrès de la nourriture. Décidément, nous nageons dans l'abondance, même pendant les disettes.

Je ferai cependant remarquer que les partisans de la charité, soit privée, soit publique, qui, de tout temps, ont figuré parmi les adversaires de Malthus, affirment que la misère n'a jamais été aussi générale. Parfois même, dans leur zèle, ils en accusent cet auteur.

Pour moi, je le reconnais, la condition des peuples s'est améliorée. Elle se perfectionnait déjà quand la servitude pesait sur le travail, quand l'ignorance dominait les esprits, quand les gouvernements s'employaient surtout à ruiner et à avilir les États. Elle se perfectionne bien autrement à notre époque, que le travail est libre, que l'instruction se répand, que la prospérité des nations compte dans les constantes préoccupations des souverains. Aucun économiste ne l'a nié, et Malthus ne l'ignorait pas. Lisez son chapitre sur la population de l'Angleterre (1), et vous verrez s'il pensait que ses contemporains fussent aussi dénués que les Celtes vaincus par César, ou que les Saxons soumis par Guillaume le Conquérant. Vous pouvez vous tenir pour très-supérieurs à l'illustre auteur du *Principe de la population*, et vous le cachez peu, mais il n'était cependant ni tout à fait ignorant, ni tout à fait idiot. Seulement, malgré nos progrès, si grands qu'ils soient, Mylne a montré qu'un renchérissement de quelque importance dans le prix du blé est toujours accompagné de décès plus nombreux, tandis que le nombre en diminue constamment lorsque ce prix vient à baisser (2), et personne n'ignore que l'Angleterre ne peut de nos jours suffire à l'alimentation de sa population, quelque vaillance qu'elle montre au travail.

(1) Malthus, ch. VIII.
(2) Mylne, *Life annuities*, vol. II, p. 390.

Les progrès de la civilisation ne prouvent donc pas tout, et que prouvent-ils par rapport aux côtes orientales de l'Afrique, où des troupeaux humains doivent sans cesse être remis aux pourvoyeurs de l'esclavage ? Par rapport à la Chine, où chaque jour des milliers d'enfants sont jetés aux porcs ? Par rapport à l'Irlande, que Robert Peel nommait le fantôme gigantesque de la famine ? Par rapport à l'Égypte, où la mortalité est si grande qu'un des derniers voyageurs écrivait : Le fellah ne sait plus même faire vivre ses enfants ; ils expirent tous dans ses bras (1) ? Chez quel peuple à la fois les classes les plus nombreuses vivent-elles dans l'aisance? Que signifie le mot *prolétariat?* Où ne suffit-il pas d'un court chômage dans les entreprises qui distribuent les salaires, ou d'un faible renchérissement des denrées qui pourvoient à la vie, pour répandre le plus affreux dénûment ? Certes, nos dernières disettes ont été bien modérées, de même que les secours ont été innombrables après notre révolution de 1848, et au lendemain ou au sein de ces désastres, parmi lesquels figure l'affreuse *fièvre de famine*, comme disent les médecins, vous affirmez qu'il est inutile de parler de prévoyance aux populations, qu'il n'y a pas à s'inquiéter de leur avenir, qu'il faut en tout s'en remettre au hasard! O grands penseurs, ô sublimes philanthropes, qu'il vous sied bien de mépriser Malthus ! Comme il était loin de votre sang-froid en présence du malheur.

Écoutez encore ceci pourtant ; c'est de la statistique, que vous affectionnez tant : Pour la France entière, la mortalité des riches et celle des pauvres, à l'âge de quarante à quarante-cinq ans, sont dans la proportion de 0,85 et de 1,87 sur 100. C'est-à-dire qu'il meurt à cet âge, parmi nous, le double et un quart de pauvres. A Paris, il meurt 1 habitant sur 15 dans le douzième arrondissement, le quartier de la misère, et seulement 1 habitant sur 65 dans

(1) Victor Schœlcher, *L'Égypte en* 1845. p. 89.

le premier arrondissement, le quartier de la richesse. A Mulhouse, la vie probable pour les enfants des manufacturiers est de 29 ans; elle n'est que de 2 ans pour les enfants des ouvriers. De même en Angleterre. La vie moyenne des riches y est de 45 ans; celle des fermiers et des industriels, de 30 ans; celle des ouvriers, de 18 ans (1). Un grand seigneur y vit, en moyenne, 55 ans, tandis que le travailleur de certaines villes n'y vit pas au delà de 15 années (2). Dans le comté de Lancastre, sur 100 enfants, il n'en reste que 26 deux ans après leur naissance; 74 sont morts! Ces chiffres ne sont-ils pas assez significatifs? Et que prouvent-ils, sinon qu'au sein même des civilisations les plus avancées, se rencontrent des familles, des classes, que la mort décime avant l'âge fixé par la nature, et décime suivant les lois signalées par Malthus? En leur présence, peut-on encore répéter ces paroles de Sismondi, d'accord d'ailleurs avec le principe même de la théorie que j'expose : La limite imposée à la population par la quantité des subsistances ne se peut admettre qu'en considérant le globe terrestre tout entier (3)? Enfin, est-il moral et humain d'appeler à la vie tant d'êtres qui ne naissent que pour souffrir et mourir aussitôt, en imposant de nouvelles privations, de plus amères douleurs à leurs familles et à toute la société? On accuse Malthus; mais qu'on se souvienne des usages sanglants de l'île de Céos ou du mont Taygète, des vœux homicides de Platon ou d'Aristote (4), et de la misère, résultant de l'excédant de population, qui seul les explique. Chaque jour je demande pardon

(1) Ces chiffres sont tirés d'un rapport de M. Chadwick, secrétaire de la commission de la loi des pauvres.

(2) A Manchester, la vie moyenne des faubourgs pauvres n'est que de 17 ans, et celle du centre de la ville est de 42 ans.

(3) *Voyez* Sismondi, *Nouveaux Principes d'économie politique*, t. II, liv. VII, ch. III.

(4) L'infanticide se retrouve chez presque tous les peuples barbares.—A Sparte, on sacrifiait les enfants débiles, qui, arrachés au sein maternel, étaient jetés sans pitié dans les précipices du mont Taygète. (Plutarque, *In Lyc.*)

à mes enfants de les avoir fait naître si pauvres, disait un indigent à une commission d'enquête.

Fût-il vrai, du reste, que toutes les nations et, chez chaque nation, toutes les classes demeurassent également heureuses, cela n'infirmerait point encore la doctrine malthusienne. Ce ne serait pas assez pour cela, effectivement, de prouver l'absence du dénûment; il en faudrait de plus prouver l'impossibilité; comme je le disais déjà précédemment. Car Malthus n'a pas enseigné que les populations dussent nécessairement dépasser ou atteindre les limites des subsistances; tout son livre, au contraire, a pour but de les engager à ne le point faire. Il montre seulement qu'elles les peuvent atteindre ou tendre à les dépasser, et prend soin d'énumérer les maux qui les attendent, si grâce à leur prévoyance, à leur dignité, à leurs sentiments de responsabilité, elles ne savent s'en empêcher. L'abîme est devant elles, il le leur découvre, en leur enseignant qu'il est facile de l'éviter, autant qu'il est facile au moins de s'imposer une sage retenue, de soumettre ses désirs à sa raison; et c'est là le conseil qu'il leur donne. Or, les nations dont le sort s'est amélioré, les classes dont on vante l'aisance, se sont-elles soumises à ce conseil? Si l'on veut sérieusement combattre Malthus, il faut affirmer que non, ou que, de leur part, c'était chose inutile. Il n'importe pas de calculer les hectolitres de céréales que les habitants de tel pays ont de plus à consommer aujourd'hui qu'il y a un ou deux siècles, ni d'admirer leurs vêtements ou leurs usages, si l'on ne prouve en même temps que la pratique de la contrainte morale n'est pour rien dans ces résultats. Contredisez ces paroles : « On peut dire avec assurance que la sagesse des hommes est l'obstacle qui, dans l'Europe moderne, agit avec le plus de force pour contenir la population au niveau des moyens de subsistance (1) », ou démontrez que le nombre des enfants n'a

(1) Malthus, liv. II, ch. XIII.

aucune influence sur le bien-être des familles, que les produits ne peuvent jamais manquer aux consommateurs. Ce n'est pas assez de se plaire à peindre le bonheur comme une manne que tous recueillent, à chaque âge et sous chaque zone; il y faut une autre méthode.

Tout ensemble, les fortunes ne se forment et ne s'augmentent que par l'épargne, de même que les salaires dépendent seulement de l'offre des ouvriers et de la demande des entrepreneurs; ce sont là deux vérités scientifiques incontestables. Or, s'il n'y avait plus à tenir compte du nombre des enfants dans les familles, et du nombre des individus dans les classes ouvrières, comment se ferait l'épargne et se maintiendrait le salaire ? Les temps de crise révèlent à termes trop rapprochés déjà ce qu'on doit attendre de familles surabondantes. L'Irlande et les Flandres manifestent trop aussi ce que valent aux classes laborieuses des naissances sans cesse répétées. Qu'on le remarque, en outre, si les progressions agricoles et humaines, pour parler de la sorte, sont telles que les indique Malthus, ses conseils à la population sont d'autant plus utiles que les produits du sol servent de matière première au travail industriel, comme d'aliments aux hommes. Enfin combien les familles qui souffrent si cruellement déjà dans les faubourgs des villes ou les hameaux des campagnes, éprouveraient-elles plus de privations, si les autres, se multipliant à l'excès elles-mêmes, se trouvaient dans l'impossibilité d'amasser des capitaux et de distribuer des secours !

Le sort des classes laborieuses, le dois-je répéter ici ? dépend tout entier de la masse des capitaux, d'où résulte la *demande* qui leur est adressé, et de leur propre nombre, d'où provient leur *offre*. C'est pourquoi il serait fort important encore que d'incessantes publications leur fissent connaître partout les débouchés du travail, les besoins des entreprises, et tout à la fois que les plus divers enseignements les persuadassent que l'extrême concurrence

qu'elles se font les unes aux autres, et que se font en chacune d'elles les membres qui la composent, est la principale cause de leur misère. Dès que l'homme qui aurait plus d'enfants qu'il n'en peut convenablement élever et que ne comporte l'état général de la société, serait regardé comme manquant à ses devoirs et causant un préjudice à ses semblables, on ne saurait douter que la conduite des masses ne se modifiât profondément. L'influence de l'opinion, la crainte du blâme ou du mépris exercent une immense influence sur nos actions. On voit rarement des hommes braver les sentiments des gens de leur condition, à moins qu'ils ne se trouvent soutenus par quelque principe supérieur ou par les sentiments d'autres classes ou d'autres pays. Que si l'on objecte que la perception la plus claire de la relation qui existe entre la question des salaires et celle de la population demeurerait sans influence sur la conduite d'un ouvrier, parce que les membres d'une seule famille, si nombreux qu'ils fussent, ne suffiraient pas pour déprimer sensiblement le marché général du travail, je répéterai qu'il est aussi vrai qu'un seul soldat, en prenant la fuite, n'occasionne pas la perte d'une bataille : pourquoi donc cependant chacun demeure-t-il à son rang? parce que le déshonneur s'attache inévitablement à la conduite de tout individu dont l'exemple, au dire commun, deviendrait funeste si la majorité suivait cet exemple. Du jour où les classes laborieuses seraient convaincues qu'elles ont intérêt à limiter le nombre de leurs enfants, leurs membres les plus respectables, on n'en pourrait douter, se conformeraient à cette règle et seraient promptement imités (1).

Un autre argument opposé à Malthus, et qui tient à celui des progrès de la civilisation par d'intimes rapports, qui le corrobore même, en l'expliquant, c'est, malgré ce que je viens de dire, que

(1) J'emprunte ces dernières réflexions à Mill, *Principles of political economy*, liv. II., ch. XIII. — *Voyez* aussi M. de Molinari, *Cours d'économie politique*, 51e leçon.

l'homme ne saurait jamais être un embarras, une cause de misère. Il représente, dit-on, le meilleur instrument de richesse, le producteur par excellence : comment nuirait-il ? C'est l'argument favori de MM. Everett et Carey, qui du moins ont aperçu que, pour combattre la doctrine de Malthus, il fallait l'attaquer jusque dans son principe. Par malheur, leur observation repose sur une entière confusion. Sans doute, l'homme est un instrument de richesse ; pour parler l'énergique langage de la science, c'est un capital, et le plus précieux, le plus fécond de tous les capitaux ; mais c'est l'homme après un certain âge et doué d'un certain apprentissage, avec certaines provisions et muni de certains instruments ; ce n'est ni l'enfant ni le mendiant. Ceux-là sont des charges et non des forces pour la société. Or, Malthus ne s'oppose pas à la naissance des personnes qui ont un rôle à remplir dans le monde ; il s'oppose seulement à la multiplication des êtres qui ne parviennent à la vie que pour la douleur et la mort. Il n'empêche pas de nouvelles forces de se produire ; il cherche uniquement à empêcher de nouvelles charges de s'imposer. « C'est méconnaître entièrement mes principes, dit-il, que de m'envisager comme un ennemi de la population. Les ennemis que je combats sont le vice et la misère (1). »

Quelques avantages d'ailleurs qu'on suppose à la densité de la population ; si actifs, si intelligents, si capables qu'on se plaise à nous croire, nous serions fort à plaindre — il en faut toujours revenir là — si les entreprises ne sollicitaient plus notre travail, si les récoltes ne suffisaient plus à nos besoins, si la terre manquait sous nos pas. Ce n'est pas parce que les sauvages ne sont pas assez nombreux qu'ils sont si misérables. Serions-nous plus riches, nous autres Français, si notre population, au lieu de ne s'accroître que d'un 199e environ par année (2), avait décuplé en

(1) Malthus, liv. V, ch. I.
(2) Cet accroissement va même sans cesse en diminuant. En 1801, on trouve

quatre-vingts ans, comme la population française du Canada (1)? Sont-ce encore une fois les naissances ou les produits qui manquent à l'Irlande? Lorsque la population seule s'accroît, ou qu'elle s'accroît plus rapidement que les moyens d'existence, ce ne sont pas des êtres utiles qu'on compte en plus, mais des enfants, dont le sort est semblable à celui des enfants de Mulhouse ou du comté de Lancastre. Les hommes ne se multiplient pas si aisément qu'on le pense, disait Voltaire (2), et il avait raison. Malgré le mot du prince de Condé, après la bataille de Sénef, une nuit de Paris n'a jamais donné de soldats.

C'est pour cela qu'il est erroné de mesurer, comme on l'a fait souvent, comme le faisait lui-même Montesquieu, la force politique des États à leur population. Une population restreinte, mais robuste et satisfaite, procure plus de force et de sûreté, qu'une population plus compacte, mais pauvre, maladive, mécontente. Quel homme d'État ne préférerait deux millions de Suisses à cinq millions d'Irlandais? La France, avec trente-six millions d'habitants, pourrait, au besoin, lever des armées aussi nombreuses que la Russie avec ses cinquante ou soixante millions de sujets, dont une si grande partie n'atteint pas, dit-on, l'âge de dix-huit ans. La puissance des États, en ce qui concerne la population, ne se mesure pas seulement au nombre des personnes; elle se mesure, avant tout, à la somme de la vie moyenne et de la vie probable (3).

1 naissance sur 29 habitants 77 centièmes; en 1806, 1 naissance sur 31-77; en 1821, 1 naissance sur 31-55; en 1826, 1 naissance sur 32-11; en 1831, 1 naissance sur 33 00; en 1836, 1 naissance sur 33-75. — *Voyez* le 1er volume de la *Statistique générale de France*, publié en 1837. — L'*Annuaire du bureau des longitudes* publie chaque année la marche de notre population.

(1) La population française du Canada est passée de 60,000 âmes à 600,000 en quatre-vingts ans, sans que l'émigration ait fourni plus de 4,000 âmes dans ce laps de temps.

(2) Voltaire, *Histoire générale*, ch. I.

(3) Rossi, *Introduction à l'essai sur le principe de la population*, de Malthus.

II

Après avoir démontré la différence des forces reproductives de la population et de la nature, et les conséquences qui en proviennent, Malthus examine les divers obstacles que rencontre l'accroissement de la population. Ces obstacles sont volontaires ou préventifs, forcés ou répressifs.

Je m'occuperai d'abord des derniers, parce qu'ils se présentent le plus naturellement à l'esprit. Si les peuples cèdent sans retenue au cours naturel des choses, ils atteindront un jour, dit Malthus, et bientôt après tendront à dépasser les limites des subsistances. Mais à ces limites infranchissables se trouve l'extrême dénûment, qui entraîne après lui la souffrance, la mort elle-même. Il faut bien, en effet, qu'entre les besoins et les moyens d'y pourvoir, l'équilibre se rétablisse. La différente durée de la vie des classes riches et des classes pauvres; les ravages, au sein de la misère, causés par les épidémies; l'incessante concordance de moyens d'existence plus multipliés et de populations plus serrées le prouvent suffisamment. Il n'y a que J. J. Rousseau qui pût croire que les hommes eussent été plus nombreux s'ils étaient demeurés dans l'état sauvage (1). Un écrivain anglais a comparé fort ingénieusement le pouvoir de multiplication du genre humain, comprimé par la quantité des subsistances, à un ressort qui supporte un poids : le ressort s'étend ou se resserre, selon que le poids s'élève ou s'abaisse (2). Et il est si vrai que c'est la quantité des subsistances qui limite le plus les populations prises en masse, que les guerres, les maladies ou les émigrations ne les ont jamais diminuées qu'à peine pour quelques mois : leurs vides, à la suite de tels accidents, se sont partout aussitôt comblés.

(1) J. J. Rousseau, *Discours sur les inégalités des conditions.*
(2) James Stewart, *Recherches sur les principes de l'économie politique.*

Malgré la plupart des historiens qui semblent partager l'étonnement de Tite-Live : que les guerres cruelles des Volsques n'aient pas fait décroître leur nombre (1), je me hâte de répéter que les combats et les émigrations n'ont pas plus d'effet pour affaiblir la population que les progrès de la médecine pour l'augmenter. Les guerres et les émigrations font seulement que des hommes sont remplacés par des enfants, et les progrès de la médecine prolongent seulement la durée de la vie de ceux qui la peuvent soutenir, en rendant leurs souffrances plus rares, en empêchant que leur destinée ne soit misérablement tranchée à son début (2).

Ces observations et ces faits ont été reprochés à l'économie politique comme inhumains. Ces observations sont-elles justifiées; ces faits sont-ils vrais? Voilà la question. Ce n'est pas parce qu'on se plaît au récit du bonheur qu'il devient plus général. Le soleil n'est pas moins brûlant aux régions des tropiques, quelque joie qu'on ressente à respirer les tièdes brises d'Europe. Le sentimentalisme ne sert de rien contre l'insalubrité des habitations, les mauvais vêtements, le peu de nourriture, les honteuses coutumes, les morts hâtives des familles trop nombreuses. On accuse des souffrances ceux qui les révèlent; et les vices et les crimes! qu'en pense-t-on? Sont-ce aussi les écrivains qui les rappellent et s'efforcent d'y mettre obstacle, qui les font naître? Pangloss, au moins, n'incriminait personne.

Un célèbre publiciste, que je ne compare assurément en rien aux détracteurs habituels de Malthus, disait, en critiquant Rossi : « Le régime sous lequel les êtres naissent, vivent, se développent et s'enrichissent, doit être soumis à des calculs plus sûrs que ne le sont ceux de quelques esprits mathématiques. Le grand ordonnateur a tout prévu, et il n'a pu livrer le monde à la famine; de même qu'il procède aujourd'hui par voie d'excédant, il peut

(1) Tite-Live, liv. VI, ch. XII.
(2) M. Duchâtel, *De la charité*, p. 119.

procéder par voie d'équilibre. L'eau ne coule que tant qu'elle trouve une pente..... L'économie politique doit rester neutre sur ce terrain..... sur des questions aussi délicates, le plus sûr est de s'abstenir; l'économiste doit se désintéresser comme le prêtre (1). »

Cependant, s'il n'y a plus rien à dire du régime sous lequel les êtres naissent, vivent, se développent et s'enrichissent, que sont toutes les sciences morales? Cet écrivain a trop de complaisance, après un tel début, de donner des conseils aux économistes : il n'en saurait plus exister. L'idée qu'il se fait de la religion doit être également assez singulière, pour qu'on regrette qu'il ne l'ait pas formulée. Quel prêtre se *désintéresse* donc de la condition humaine, à part le brahme de l'Inde, qui, montrant son dieu endormi depuis le commencement du monde, se précipite, en victime résignée, sous le char qui porte sa statue? Quant au prêtre chrétien, il peut certainement se tromper sur les conditions, les nécessités de la vie présente; mais l'un de ses plus stricts devoirs est de s'en préoccuper. Pareillement, que signifient ces paroles : « Dieu n'a pu livrer le monde à la famine; de même qu'il procède aujourd'hui par voie d'excédant, il peut procéder par voie d'équilibre? » Si Dieu procède par voie d'excédant, comment ne livrerait-il pas le monde à la famine, et procède-t-il jamais par voie d'excédant? Quelle façon de montrer sa sagesse et de louer sa bonté!

En créant le monde, Dieu a tout ordonné : il a dispersé les globes à travers l'espace et leur a imposé des lois éternelles; il a jeté l'homme sur la terre, et lui a marqué son rôle de chaque jour, prescrit ses devoirs immuables; cause toute-puissante d'où proviennent la majesté et la beauté de l'univers. Mais il a laissé l'homme libre de remplir ses devoirs ou d'y manquer, d'accomplir ou d'oublier sa mission. Il le voulait trop digne, pour lui

(1) M. L. Reybaud, *Journal des économistes*, vol. I, p. 194.

retirer la liberté; et par les avertissements de la conscience, il lui conseille sans cesse encore la vertu, comme par les souhaits de l'esprit, il le convie au bonheur, sans lui imposer pour cela non plus ni le bonheur ni la vertu. La carrière est ouverte devant lui; seul il y dirige ses pas, vers les plus hauts sommets ou vers les plus profonds abîmes. Est-ce donc parce que les lois de la création sont admirables qu'il ne les faut pas connaître, et parce qu'elles sont absolues qu'il les faut rejeter? Ou en serions-nous encore aux disputes sur la grâce divine et l'indépendance humaine? Je croyais pourtant qu'il y avait mieux à faire depuis longtemps que de nouveaux commentaires sur l'*Augustinus*.

Chose singulière! C'est surtout au nom des idées religieuses qu'on admet aujourd'hui la félicité terrestre, et hier encore, au nom des mêmes idées, on ne présentait la vie que comme le plus affreux supplice. C'était une cruelle expiation, sous un maître implacable. Mais en réalité la vie n'est ni le bonheur ni la souffrance; c'est le champ des franchises, présidé par le juge le plus équitable; c'est la souveraine épreuve, avec ses récompenses assurées ou ses inévitables châtiments. La responsabilité est la suite de la liberté : l'homme est libre et responsable.

Ce n'est assurément pas nous, je me plais à le redire, qui nierons que la Providence calcule mieux que les économistes; mais pourquoi ceux-ci ne découvriraient-ils pas, comme les autres savants, quelques-uns de ses calculs?... Dieu n'a pas plus livré le monde à la famine, qu'il ne l'a livré au crime; mais il nous contraint, sous peine de sévères châtiments, à user de notre intelligence et de notre raison, pour prévenir la misère. Rien n'est plus vrai que ce proverbe : Aide-toi, le ciel t'aidera (1).

C'est en parlant de cette noble et incontestable vérité : la liberté humaine, que Malthus conseille aussi aux hommes de prévenir

(1) *Voyez* l'article *Population* de M. Joseph Garnier, du *Dictionnaire d'économie politique.*

les maux inséparables d'une population trop nombreuse, eu égard aux subsistances, par une sage retenue, par une prudente prévoyance, par la *contrainte morale* (1). C'est là le premier obstacle préventif qu'il signale et le seul qu'il propose. Car s'il place à côté de celui-ci la débauche, la promiscuité des sexes, la prostitution, toutes choses qui pareillement arrêtent la fécondité, et qu'il nomme d'un mot : *le vice*, ce n'est que pour les condamner. La contrainte morale (2) est le couronnement de son système, comme la différence entre l'accroissement des hommes et des produits en est la base.

L'homme, en usant de toutes ses facultés et en n'écoutant que ses passions, dit Malthus, court à la misère ; mais il est doué de raison, et sa raison suffit pour mettre obstacle à la fatale progression de son espèce. Il la doit donc consulter et lui doit obéir. La différence entre la multiplication des hommes et celle des aliments admise, ainsi que notre propre liberté, on ne saurait, il semble,

(1) C'est surtout contre la phrase dans laquelle Malthus montrait le dernier résultat de l'imprévoyance, que Godwin, et après lui tant d'autres, ont dirigé leurs attaques. Voici cette phrase, que Malthus a supprimée dans la dernière édition de son livre : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut pas le nourrir, ou si la société ne peut pas utiliser son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la vie il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. » — Malthus a-t-il inventé cela ? Il le constate, voilà tout. L'Irlande ne voit-elle pas chaque année plusieurs de ses enfants mourir de faim ? Dans la phrase de Malthus, au lieu des mots : *N'a pas le droit à réclamer*, mettez, comme l'a dit M. Joseph Garnier : *Réclame en vain*, et cette phrase sera l'expression pure et simple de notre état social : « Chacun, dit Mill (*Principles of political economy*, liv. VII, ch. XII, § 2), a le droit de vivre, nous supposons ce droit reconnu, mais personne n'a le droit d'avoir des enfants pour les mettre à la charge d'autres gens. » N'est-ce pas la pensée exprimée dans la phrase si reprochée à Malthus ?

(2) J'emploie les mots de *contrainte morale*, quoique je sache quelle discussion s'est élevée à leur sujet. Ils sont passés dans l'habitude, et ils rendent, en définitive, l'idée que Malthus exprimait fort bien dans sa langue par ceux-ci : *moral restraint*.

rejeter cette conclusion; rien, cependant n'a valu aux économistes d'aussi nombreuses ni d'aussi dures récriminations.

En vérité, on croit rêver, quand on a lu le livre de Malthus et qu'on entend sur ce point ses adversaires. Quoi! parler de prévoyance aux hommes, c'est de la sottise! les détourner de leurs passions, c'est de la dépravation! Leur dire, à eux dont chaque acte doit exercer la réflexion, qu'ils ne se peuvent jouer de l'action la plus importante qu'il leur soit donné de commettre, de l'acte de la procréation; leur enseigner qu'avant de s'engager dans les liens du mariage, ils ont à songer aux charges nouvelles qui leur incomberont, au dénûment que leurs compagnes, leurs enfants et eux-mêmes subiront peut-être, c'est une abomination et de l'extravagance! Que de choses dont on ne se doutait pas! Ne croyons donc plus que la raison vaille mieux que la passion, que le père soit responsable du sort de ses enfants, que ce n'est pas à la vie qu'il les appelle, mais à la mort, lorsqu'il ne peut leur fournir ni le pain des premières années ni les secours des premières maladies. Regardons à l'horizon ces taureaux et ces génisses, considérons dans cette cour ces chiens et ces lices, et imitons-les : ce sont là nos modèles! Laissons la prévoyance, la réflexion, le devoir, pour obéir à nos instincts et suivre nos appétits! Est-ce que le mariage est autre chose qu'une facilité de rapprochements qui nous est offerte? Croissons, croissons à l'aventure; multiplions au hasard! Ce serait être trop ignorant que de traduire certain texte hébreu par les mots : *Croissez et prospérez!* et seul un économiste pouvait écrire ces abominables paroles : L'homme a-t-il le droit de s'entourer de victimes et de cadavres pour se procurer quelques plaisirs fugitifs, quelques satisfactions sensuelles (1)? Dans la fable, Circé présente à Ulysse

(1) Rossi, *Introduction au livre de Malthus* dans la *Collect. des principes économistes.*

la coupe qui lui rend la vigueur et le change en bête : voilà l'emblème de la morale !

« On se récrie contre les disciples de Malthus, qui arrêtent l'homme prêt à se rapprocher de sa femme, en lui disant : Prenez garde, il y aurait un être de plus à nourrir sur la terre, écrivait récemment un des hommes les plus célèbres de ce temps-ci. On se récrie contre ces philosophes de l'abstention, on les appelle barbares, on les dénonce aux peuples et on a raison. Arrêter la fécondité du genre humain est un crime contre nature (1). » Cependant, ce n'est pas un disciple de Malthus qui a dit : Dieu fait naître les âmes pour la vie et non pour la mort..... Que ceux que leur indigence empêche de nourrir leurs enfants s'abstiennent de leurs épouses ; c'est Lactance. Ce n'est pas un disciple de Malthus qui a interdit aux veufs de se remarier ou leur a imposé des pénitences publiques ; c'est saint Jérôme, et à sa suite les conciles (2). Ce n'est pas un disciple de Malthus qui a écrit : Les personnes qui se marient imprudemment souffriront, dans leur chair, des afflictions et des maux : or, je voudrais vous les épargner ; c'est saint Paul. Ce n'est pas un disciple de Malthus enfin qui s'écrie, en révélant la loi du monde : L'esprit seul est souverain, ou qui, décrivant les plus souhaitables vertus, nomme le célibat une imitation de la vie des anges ; c'est Thucydide, répété par Salluste, ou c'est Bossuet.

On le voit, les économistes ne sont pas en trop mauvaise compagnie, et s'il les faut *dénoncer au peuple*, en transformant en *crimes* leurs conseils, selon la méthode de l'Inquisition, ils auront encore à invoquer quelques valables autorités assez inconnues peut-être de leurs adversaires. Mais on devrait au moins imiter leur franchise. Au lieu de les appeler

(1) M. Thiers, *De la propriété*, liv. III, ch. VII.
(2) Conciles de Néocésarée et de Laodicée.

philosophes de l'abstention, de parler de la fécondité du genre humain, ce qui ne peut apprendre grand'chose à personne, qu'on dise nettement aux nations qu'elles n'ont qu'à suivre l'exemple des étables ou des chenils; qu'aucun de leurs membres ne doit avoir souci des conséquences de ses actes; qu'il n'importe en rien aux parents de voir mourir de faim leurs enfants. On persuadera peut-être alors que l'égoïsme le plus brutal et le plus ignoble est la règle suprême de l'humanité.

Le plus étrange, c'est qu'on ait pris soin d'invoquer ntre la contrainte morale le christianisme et l'Église. Que d'affirmations naissent de l'ignorance! Saint Paul et saint Jérôme ne sont pourtant pas des hérétiques; et il aurait été bon de prouver auparavant que le christianisme et l'Église repoussent la chasteté, condamnent la continence, ont horreur de la sagesse des désirs ou des actes. Montez vite en chaire, mes très-chers frères, écrivais-je ailleurs, on pourrait s'y tromper, et commencez, contre le catéchisme même (1), l'apothéose des sens. Pourquoi donc à la fois toutes ces privations et tous ces jeûnes? Pourquoi cette abstinence de quarante jours au moment où les plus douces brises de l'année raniment la jeunesse, les élans de l'esprit, du cœur et du corps chez les hommes, comme elles redonnent les feuilles aux arbres et les fleurs aux prairies! Puis, s'il est vrai que l'espèce humaine, livrée à tous ses désirs et usant de tous ses pouvoirs, atteigne les dernières limites des moyens d'existence, prétendrait-on, à force de piété, que le christianisme et l'Église contredisent les lois de la raison et celles de la nature? Je ne croyais pas, je l'avoue, l'Évangile semblable au Coran, et je n'ai jamais entendu crier la nuit aux maris de Rome, comme à ceux de Constantinople, de se montrer vaillants. Est-ce que la morale nous oblige à avoir des enfants, au lieu de nous obliger seulement à avoir des mœurs pures?

(1) *Voyez* le *Catéchisme du diocèse de Paris*, XXe leçon, sur le *Sacrement de mariage*.

Combien le langage tout opposé que Bastiat fait tenir à un prêtre semble plus chrétien et plus raisonnable ! « Qu'un père de famille, dit-il (1), consulte, pour la direction de sa maison, le prêtre le plus orthodoxe ; assurément, il recevra, pour le cas particulier, des conseils entièrement conformes aux idées que la science érige en *principes*, et que ce même prêtre repousse comme tels (2). Cachez votre fille, dira le vieux prêtre ; dérobez-la le plus que vous pourrez aux séductions du monde ; cultivez, comme une fleur précieuse, la sainte ignorance, la céleste pudeur qui font à la fois son charme et sa défense. Attendez qu'un parti honnête et sortable se présente ; travaillez cependant, mettez-vous à même de lui assurer un sort convenable. Songez que le mariage dans la pauvreté entraîne beaucoup de souffrances et encore plus de dangers. Rappelez-vous ces vieux proverbes qui sont la sagesse des nations et qui nous avertissent que l'aisance est la plus sûre garantie de l'union et de la paix. Pourquoi vous presseriez-vous ? Voulez-vous qu'à vingt-cinq ans votre fille soit chargée de famille, qu'elle ne puisse l'élever et l'instruire selon votre rang et votre condition ? Voulez-vous que le mari, incapable de surmonter l'insuffisance de son salaire, tombe d'abord dans l'affliction, puis dans le désespoir, et peut-être enfin dans le désordre ? Le projet qui vous occupe est le plus grave de tous ceux auxquels vous puissiez donner votre attention. Pesez-le, mûrissez-le ; gardez-vous de toute précipitation. »

Et si ces pensées sont excellentes la veille du mariage, comment seraient-elles détestables le lendemain ? La responsabilité des époux n'égale-t-elle pas celle des fiancés ? Est-ce leur position de chefs de famille qui les dispense du souci de l'avenir, de l'assujettissement des appétits des sens aux préceptes de la raison, cette

(1) Fréd. Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XVI.
(2) Ce qui souvent a lieu, en effet.

vraie mesure de la moralité? N'ont-ils plus pour loi que cette parole si singulière de Pascal : « L'homme est né pour le plaisir, il le sent; pas besoin d'autre preuve. Il suit donc sa raison en se donnant au plaisir? » Qu'en penserait le bienheureux Liguori, ce célèbre adversaire des conseils de Malthus?

On a fait une autre objection à la contrainte morale, c'est qu'elle est inutile. Cela me reporte aux observations que j'ai déjà présentées sur les progressions humaines et alimentaires, de même que sur l'obstacle répressif mis à la population; mais on est si souvent revenu à cette objection, que je suis forcé de m'y arrêter un instant encore. Il y a place pour tous sur la terre, a-t-on dit; Dieu l'a rendue assez féconde pour fournir abondamment aux besoins de chacun... L'auteur de l'univers n'a pas fait l'homme de pire condition que les animaux : tous sont conviés au riche banquet de la nature; un seul d'entre eux en est-il exclu? Les plantes des champs étendent l'une près de l'autre leurs racines dans le sol qui les nourrit, et toutes y croissent en paix; aucune d'elles n'absorbe la séve d'une autre.

« Les moineaux ont leurs nids, leurs nids les hirondelles (1). »

Mais, hélas! que de fois l'éloquence ou la poésie rappelle ces fleurs qui se flétrissent dès qu'on s'en approche! Elle ne ravit qu'à la condition trop souvent de ne se point rendre compte des pensées qu'elle exprime. Sans doute, Dieu n'a pas fait l'homme de pire état que les animaux; mais il l'en a fait différent, puisqu'il l'a fait raisonnable et responsable. Si riche que soit aussi le banquet de la nature, tous les animaux ne se le partagent pas; car sans cesse ils s'entre-détruisent, des espèces entières sont dévorées par d'autres, les variations de la température ou les maladies les déciment, et l'homme ne les laisse pas tous vivre, de même

(1) D'Aubigné.

qu'il en empêche une infinité de se créer et de naître. Il en est également pour les plantes. Nul agronome n'attend assurément la réussite de chacune des graines qu'il sème, ni n'espère des récoltes sur la lisière des bois. Qu'importe que Gregorio Fontana, par exemple, ait pris le temps de calculer que si tous les grains de jusquiame prospéraient, il ne leur faudrait pas quatre ans pour couvrir la surface de la terre? Cela fait-il qu'ils la couvrent? Pas plus que les 342,000 œufs de la carpe ne font que tout le monde mange du poisson, même en carême. Contradiction étrange! c'est l'auteur à qui j'empruntais en partie les paroles que je viens de rappeler, M. de Lamennais, qui a écrit : « Si le développement de chaque espèce ne rencontrait des bornes infranchissables, rien ne serait. Chaque espèce tendrait à envahir et à remplir seule les milieux appropriés à sa nature... Animaux, plantes, entraînés par le même mouvement, dans un cercle éternel de permutations incessantes, sont l'aliment les uns des autres, se donnent les uns aux autres, et leur être et les éléments de leur être, sans quoi aucun d'eux n'existerait (1). » Ou il faut prouver que les populations n'ont pas à se préoccuper des moyens de subsistance, ou les conseils de Malthus sur la contrainte morale sont inattaquables.

Qu'on me permette, pour conclure sur ce point, de citer encore les paroles qu'un des maîtres de l'économie politique faisait entendre dernièrement, avec sa grande autorité, sur la doctrine des nouveaux casuistes touchant les devoirs des époux, *cette morale à rebours de toute morale et de tout bon sens :* « La vérité, disait-il, en dépit de ces graves sottises, est que des époux ont pourtant, même dans les rapprochements les plus autorisés et au sein de l'union la plus légitime, des ménagements à garder, soit envers eux-mêmes, soit l'un envers l'autre, soit l'un et l'autre surtout envers

(1) M. de Lamennais, *Esquisse d'une philosophie. De la religion.*

les tiers qui peuvent être le fruit de leur union. Il va sans dire que le mariage n'affranchit pas de toute règle la chose du monde qui voudrait être la plus réglée, le mouvement des naissances et de la population. Le mariage, sans doute, a pour objet l'accroissement de l'espèce, mais son accroissement judicieux, son accroissement proportionné aux moyens que l'espèce a de vivre. Est-ce obéir, je le demande, aux préceptes de l'Écriture que de multiplier le nombre des malheureux ? Est-ce accroître l'espèce que de procréer des myriades d'êtres destinés à une prochaine et inévitable destruction ? Des époux ne sont pas pardonnables qui, avant d'appeler un enfant à la vie, ne prennent pas la peine d'examiner s'ils vont l'appeler à une vie heureuse ou misérable... La responsabilité que notre sottise voudrait faire peser ici sur la Providence ne pèse, en réalité, que sur nous ; Dieu ne nous a dispensés, sous aucun rapport, de songer aux conséquences de nos actes (1). »

Quand Milton veut peindre de ses vives et enivrantes couleurs l'hymen et ses suites, il se place dans le paradis terrestre, où la misère était inconnue. L'union de Deucalion et de Pyrrha, de Saturne et de Rhée, ne nous a jamais été offerte en modèle.

Enfin, la contrainte morale a été combattue par une dernière objection. Elle est impossible, a-t-on dit, à moins qu'elle n'entraîne les vices les plus honteux, les plus ignobles pratiques.

Si, comme je viens de m'efforcer de le montrer, elle est nécessaire, indispensable, comment serait-elle impossible cependant? Le monde n'est pas une arène de souffrances, où l'homme ne recueille que le dénûment, ce précurseur presque inévitable du vice, du crime et de la mort. Quelle idée se ferait-on autrement de la création? N'y a-t-il pas de pays, en outre, où la population sache maîtriser ses passions, et ceux-ci, pour ne plus revenir

(1) M. Dunoyer. *Voyez* sa lettre au sujet d'une discussion à la Société d'économie politique, insérée dans le *Journal des économistes*, n° 143, mars 1853, XXXIV, p. 459.

à mes précédentes observations, ne sont-ils pas les plus éclairés et les plus moraux ? Partout même, lorsque aucune loi de privilége n'existe au profit des classes supérieures, ces dernières se soumettent aux conseils de Malthus. La plupart des aristocraties, on le sait, vont en se restreignant. De leur côté, les classes bourgeoises ne développent jamais autant leur nombre que leur fortune, et parmi les classes laborieuses, combien celle qui vit dans les champs et a part à la propriété, se multiplie-t-elle plus lentement que celle qui habite les villes, et que rien encore n'a accoutumée à l'épargne, aux pensées de responsabilité, aux habitudes de dignité (1). La contrainte morale n'est donc pas impossible, et puisque c'est dans les pays les plus avancés, et qu'entre les diverses classes ce sont les plus intelligentes, les plus attentives à leur considération, les plus morales, qui s'y soumettent, il est permis de penser qu'elle n'est pas coupable.

Mais, sans répondre à ces faits, il a semblé habile de se récrier contre les disciples de Malthus « les philosophes de l'abstention », et « on a eu raison » ; car on s'est fait croire. Aussi, l'on avait de tels accents ! on se signait si dévotement ! Le public, qui lit peu et réfléchit moins encore, n'y a pu tenir. Certes, l'œuvre était difficile ; il y fallait un vrai mérite, une audace remarquable, une expérience consommée. Toutes les idées reçues sur la vertu, le devoir, la bonne conduite, s'y opposaient également; mais on n'y a rien ménagé, surtout sa conscience.

La contrainte morale est donc devenue, pour le plus grand nombre, synonyme des vices de Sodome et de Gomorrhe. Malthus

(1) Parmi les ouvriers des fabriques, on a remarqué, en France, que ceux de la Croix-Rousse (Lyon) avaient très-peu d'enfants. Les registres de cette commune, dont ils composent presque seuls la population, n'en donnent que 3-23 par mariage, terme moyen, depuis 1805 jusques et y compris 1834. Or, de tous les ouvriers de France, je ne crois pas qu'il y en ait, pour la dignité de caractère et de conduite, à comparer aux tisseurs lyonnais. Voyez *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers*, etc., par M. Villermé, t. I, p. 393.

pourtant s'était lui-même suffisamment expliqué. « Parmi les obstacles privatifs, l'abstinence du mariage, jointe à la chasteté, est ce que j'appelle contrainte morale (*moral restraint*), dit-il dès son premier chapitre. Le libertinage, les passions contraires au vœu de la nature, la violation du lit nuptial, en y joignant tous les artifices employés pour cacher les suites des liaisons criminelles ou irrégulières, sont des obstacles privatifs, qui appartiennent manifestement à la classe des vices. » Plus loin, traitant spécialement de l'obstacle préventif, il prend encore soin d'écrire : « Je serais inconsolable de dire quoi que ce soit qui pût directement ou indirectement être interprété dans un sens défavorable à la cause de la vertu (1). »

Toutes les fois qu'il recommande la continence, la prévoyance, la retenue, il s'exprime de même. On dirait qu'il devinait que ce qu'il appelait morale et devoir lui serait reproché comme désordre et vice. Qu'on lise ses chapitres sur *les obstacles à la population dans les îles de la mer du Sud* (2) ; *dans l'Indostan et le Thibet* (3) ; *dans la Chine* (4) *et le Japon* (5) ; qu'on s'informe de ce qu'il dit de *la Grèce* (6), en passant en revue les lois de Solon, qui sanctionnaient l'infanticide, ainsi que les ouvrages de Platon et d'Aristote, qui réglaient l'âge des mariages, la conformation des enfants qui se pouvaient élever, l'âge après lequel il était interdit d'en avoir, et qui recommandaient l'avortement des femmes et la prostitution des hommes, pour mieux conserver la population dans les bornes prescrites. Qu'on parcoure encore son chapitre sur *les obstacles à la population chez les Romains*, où il s'occupe du *célibat vicieux* et de *la dépravation*

(1) Malthus, liv. IV, ch. VI.
(2) *Id.*, liv. I, ch. V.
(3) *Id.*, ch. XI.
(4) *Id.*, ch. XII.
(5) *Id.*, ch. XIII.
(6) *Id.*, *id.*

des mœurs de Rome, et ses autres écrits sur *les obstacles à la population dans la Norwége* (1) et *dans l'Angleterre* (2), où il montre, en toute sa pureté, la pratique de la contrainte morale. Dans chacune de ces différentes parties de son ouvrage, il exprime les mêmes pensées, fait les mêmes réserves.

Pareillement dans son quatrième et avant-dernier livre. Il le commence par deux chapitres, dont l'un est intitulé : *De la contrainte morale et de l'obligation qui nous est imposée de pratiquer cette vertu,* et dont l'autre a pour titre : *De l'influence que la contrainte morale aurait sur la société.* Il semble qu'avant de condamner Malthus et ses disciples, à propos du *moral restraint,* on aurait au moins dû lire ces deux chapitres : leur sujet y engageait suffisamment. Mais on a sans doute pensé qu'il était inutile d'en connaître aucun. Je m'y arrêterai quelques instants, surtout parce qu'on en a jusqu'ici fort peu parlé.

A l'encontre de certains moralistes, Malthus ne veut pas qu'on détruise le principe de la passion, inné chez l'homme et provenant de Dieu. Dans le premier de ces chapitres, le plus bel écrit assurément qui soit sorti de sa plume, il ne condamne que l'excès de la passion. « Le docteur Paley (3) observe avec raison, y dit-il, que les passions sont nécessaires au bonheur, et le plus souvent de nature à vous y conduire. Les passions sont fortes et générales. Si elles n'étaient pas telles, peut-être ne rempliraient-elles pas le but auquel elles sont destinées. Mais cette force et cette généralité, dans les cas où il faudrait avoir égard à quelques circonstances particulières, produisent des excès et des écarts qui, à leur tour, sont la cause de plusieurs vices, et par conséquent une source intarissable de maux. Ici se découvrent à la fois, d'un côté le principe du vice, de l'autre l'empire de la raison et de

(1) Malthus, liv. II, ch. I.
(2) *Id.*, ch. VIII.
(3) Paley, *Natural theology*, p. 547.

la vertu. » Qui repousserait ces idées si vraies, ces principes si justes, où le vice se distingue encore si bien de la vertu? Mais Malthus se complaît à ce sujet : « Après le désir de la nourriture, ajoute-t-il, la passion la plus générale et la plus impérieuse est celle de l'amour, en donnant à ce mot le sens le plus étendu. L'amour vertueux et ennobli par l'amitié semble offrir ce juste mélange de plaisirs purs et sensibles qui convient à tous les besoins du cœur. Il tend à éveiller toutes les passions sympathiques, et donne par là même à toute la vie plus d'intérêt et plus de charme. » Plus loin encore, il continue : « Ce serait se faire une bien fausse idée de l'amour que de borner cette passion aux plaisirs des sens. Un plan de vie que l'on se trace, et auquel on s'attache avec constance, a toujours été envisagé avec raison comme un grand moyen de bonheur ; mais je ne crois pas qu'on forme souvent un tel plan, sans que l'amour y entre pour quelque chose, sans qu'on y mêle les plaisirs de famille, et ceux que les enfants vous procurent. Le repas du soir, un bon feu, une agréable habitation, sont des biens dont on ne jouit qu'à moitié, si l'on en sépare l'idée des personnes chéries avec qui on se plaît à les partager. »

Malthus comprend donc l'amour, et n'en veut pas priver l'humanité ; mais il ne prend pas, Dieu merci, cette joie céleste, cette infinie et magique volupté pour l'entraînement brutal qui se révèle dans les cours de haras. C'est, à ses yeux aussi, la flamme du cœur épurée au foyer de l'esprit. Il aurait dit volontiers, comme Platon : « L'homme a deux ailes : l'amour et la raison. » Si les intimes épanchements des êtres unis à toujours sont sacrés, en effet, ce n'est qu'à la condition qu'ils ne leur font oublier ni leur nature, ni leurs devoirs, et envers eux-mêmes et envers leurs enfants. Il faut au moins avoir l'esprit de Champfort ou l'éloquence de Buffon ou de Rousseau (1) pour parler de l'amour à la façon

(1) On connaît la spirituelle et leste définition de l'amour donnée par Champ-

de Godwin, cet auteur si pauvre de pensées et si vanté par les adversaires de Malthus. Otez du commerce des sexes les circonstances qui l'accompagnent, dit-il tout franchement, il sera généralement dédaigné (1). Nouvelle preuve que l'école qui se prétend spiritualiste entre toutes, a singulièrement changé de rôle dans cette grave question, en combattant l'économie politique. Elle tonne contre la prévoyance, s'efforce de faire prédominer le principe brutal de l'homme, en rabaissant sa partie morale, en soumettant sa raison à ses passions et à ses appétits (2).

Mais Malthus, dans le chapitre dont je parle, revient encore à la contrainte morale : « Dans l'histoire des épidémies, dit-il, on observe, presque sans aucune exception, que le plus grand nombre des victimes se trouve dans les classes inférieures du peuple, qui se nourrissent mal et vivent entassées dans des logements sales et étroits (3). Comment la nature pourrait-elle parler plus clairement, pour nous apprendre que nous violons une de ses lois, lorsque nous peuplons au-delà des bornes que nous assignent nos moyens de subsistance ? Elle a proclamé cette loi précisément comme celle qui interdit l'intempérance, en nous montrant les malheurs auxquels nous nous exposons lorsque nous nous livrons à nos penchants sans réserve. Si manger et boire est une loi de la nature, c'en est une aussi que l'excès en ce genre nous devient nuisible, et il en est de même à l'égard de la population. »

Dans le chapitre suivant, Malthus montre combien le sort des populations, et surtout des populations ouvrières, serait amélioré,

fort, et les déclarations de Buffon et de Rousseau que l'amour physique est tout ce qu'il y a de beau dans l'amour.

(1) Godwin, *Recherches sur la population*, ouvrage dirigé contre Malthus et sans cesse répété par ses adversaires.

(2) Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XVI.

(3) On le voit très-clairement, Malthus entendait les mots *moyens de subsistance* comme, depuis lui, on a entendu ceux de *moyens d'existence*.

par la pratique devenue générale de la contrainte morale, et pourquoi cette amélioration ne peut s'obtenir, véritable et durable, par aucun autre moyen. Je me contenterai d'en tirer un simple extrait, touchant encore la contrainte morale. « La prostitution, qui nuit à la population, dit Malthus, tend évidemment à affaiblir les plus nobles affections du cœur et à dégrader le caractère. Tout autre commerce illicite ne tend pas moins que le mariage à accroître la population (*si l'on n'a recours à des moyens que la morale réprouve*) et offre une beaucoup plus grande probabilité de voir les enfants naissants tomber à la charge de la société dont ils doivent être membres.

« Ces observations prouvent que la *chasteté* n'est pas, comme quelques personnes le supposent, une vertu forcée, produite par un établissement de société purement artificiel, mais qu'elle a son fondement réel et solide dans la nature et dans la raison; en effet, cette vertu est le seul moyen légitime d'éviter les vices et le malheur que le principe de population traîne à sa suite. »

Peut-on être plus clair, plus explicite ? Mais on a bien accusé Malthus de considérer les épidémies, les guerres et les famines comme des bienfaits ! On a bien mis à sa charge l'asphyxie sans douleur, la *painless extinction* des nouveau-nés, proposée par Marcus (1), et la castration recommandée par Veinhold, en souvenir des services qu'elle rend en Turquie (2) ! On l'a bien présenté comme l'ennemi de la vaccine et l'ami de l'esclavage !

On se devait de même, on le comprend, d'assurer qu'il réclame des obstacles légaux au mariage, et l'on n'y a pas manqué. Non-seulement, cependant, il n'invite les États à aucune mesure semblable à celles que l'Allemagne, la Norwége et la Suisse ont

(1) Marcus est un pseudonyme. On ignore encore le nom véritable de cet auteur.

(2) Veinhold était conseiller de régence en Saxe. Son livre était intitulé : *De l'excès des populations dans l'Europe centrale.* 1827.

à tort décrétées, mais il les condamne formellement. « Si quelque homme jugeait à propos, dit-il (1), de se marier sans avoir l'espérance de pouvoir nourrir sa famille, je pense qu'il devrait être laissé à lui-même et jouir, à cet égard, de la plus entière liberté. Bien qu'à mon avis un tel mariage soit une action manifestement immorale, elle n'est pas du nombre de celles que la société doit se charger de punir ou de prévenir d'une manière directe (2). » Malthus n'était donc pas de l'avis du concile d'Arles qui décrétait cette loi : Qu'il ne se fasse pas de mariage sans dot, *Nullum sine dote fiat conjugium* (3).

Au reste, s'il faut blâmer les lois qui mettent des empêchements aux mariages, en favorisant les liaisons illégitimes et les naissances naturelles, on doit certainement autant condamner celles qui stimulent, par d'ignobles primes, la procréation des enfants. Le décret qu'abolissait, il y a huit ans à peine, le Parlement sarde, et les ordonnances qu'on promulguait encore parmi nous au commencement de ce siècle, étaient des monstruosités. Ce n'est pas évidemment parce qu'il y aura plus d'êtres à faire vivre, qu'il se trouvera plus de moyens d'y parvenir. Pour accroître la population il n'est qu'une chose efficace, ainsi que légitime, c'est de favoriser la production et l'épargne, de s'appliquer à développer la prospérité publique. Autrement, disait déjà un Italien du sei-

(1) Malthus, liv. IV, ch. VIII.

(2) « On m'a accusé, dit ailleurs Malthus, de proposer une loi pour défendre aux pauvres de se marier. Cela n'est pas vrai. Bien loin d'avoir provoqué une telle loi, j'ai dit distinctement que si un individu voulait se marier sans avoir une espérance légitime d'être en état d'entretenir sa famille, il devait avoir la plus pleine liberté de le faire. » Liv. III, ch. VII.

(3) Concile de 524. *Code Théodosien*, édition de Ritter, t. VII. Dans le droit romain, une novelle de Majorien avait aussi imposé aux pères de constituer une dot à leurs filles et une donation anténuptiale à leurs fils, s'ils voulaient les marier. « Autrement, disait la novelle, qu'il n'y ait pas de mariage et que les enfants ne soient pas légitimes. »

zième siècle, le mariage de tous les moines et de toutes les religieuses n'y changerait rien (1).

Heureusement, Malthus n'a pas eu que des adversaires. Si les éloges distribués à ses travaux ont été moins nombreux que les blâmes, ils ont été beaucoup plus éclairés et souvent aussi vifs. Hegewisch, son traducteur allemand, saluait son livre comme « une révélation des lois de l'ordre moral, comparable à la découverte des lois de l'ordre physique de l'univers par Newton. »

L'*Essai sur le principe de population* a réellement, aussi bien, été une révélation. Tout le dix-huitième siècle, à l'exemple des précédents, voyait dans l'accroissement de la population la principale et presque l'unique condition de la force et de la richesse des États. Ces paroles de Vauban, à la révocation de l'édit de Nantes, dont Adam Smith lui-même répétait au moins le sens : « C'est par le nombre de leurs sujets que la grandeur des rois se mesure », n'avaient point encore été contredites. Qui ne se rappelle surtout les passages des *Lettres persanes*, où Montesquieu parle, avec si peu d'exactitude, même comme historien, de la population de l'empire romain, et de la réclamation qu'il fait pour l'Europe entière, dans l'*Esprit des lois*, des règlements qui peuvent favoriser la propagation de notre espèce (2)? Il avait pourtant écrit dans le même ouvrage : « La population est toujours en raison des produits dont elle peut disposer (3). » Et Montesquieu, dans sa première opinion, comme Vauban dans sa singulière accusation, exprimait l'opinion générale de son époque. Il n'est peut-être, au siècle dernier, en France, que Diderot qui ait clairement entrevu que « la naissance d'un enfant, toujours regardée comme un accroissement de richesse pour la nation, est plus souvent et plus sûre-

(1) Botero, *La raison d'État*, 1589.
(2) *Esprit des lois*, liv. XXIII, ch. XXVI.
(3) *Id.*, liv. XVIII, ch. X.

ment encore un accroissement d'indigence pour la famille (1), » et qu'Arthur Young, en Angleterre, qui ait pensé qu'un pays dont la population dépasse l'industrie, « serait beaucoup plus puissant et florissant s'il comptait quelques millions de moins dans le nombre de ses habitants (2). »

Cependant des misères, des vices, des souffrances se révélaient avant nous, comme maintenant, parmi les nations les plus nombreuses ; mais on les attribuait uniquement aux gouvernements. Pour le dix-huitième siècle, semblable en cela à toute l'antiquité, le pouvoir paraissait seul responsable du bien-être ou de l'indigence des peuples ; dans le règlement de sa condition, l'homme disparaissait ; sans influence sur son sort, il ne faisait que subir l'effet des lois sous lesquelles il vivait. A cette époque d'émancipation et de franchise, on aboutissait ainsi, dans la question de la population, à une sorte de fatalisme oriental (3).

C'est contre ces opinions que s'est insurgé Malthus. Il a, sinon pour la première fois, au moins de la façon la plus complète et la seule scientifique, enseigné que la population peut être surabondante, et que c'est à lui-même que l'homme doit surtout attribuer le sort qu'il ressent. Peut-être, emporté par la lutte, a-t-il parfois oublié que les lois influent aussi sur notre condition. Peut-être allait-il trop loin en affirmant que « les maux qui résultent d'un mauvais gouvernement, comparés à ceux que produisent les passions humaines, ressemblent à des plumes flottantes sur la surface d'un gouffre ; » et j'ai peine à comprendre, je l'avoue, qu'après ses nombreux voyages, Malthus ait émis une telle opinion d'une manière aussi absolue. Si l'homme partout peut rester

(1) Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville.*

(2) Arthur Young, *Voyage en France.* Young parle ici de notre pays.

(3) L'ouvrage de Godwin, *An inquiry concerning political justice*, n'avait pas un autre but que d'attribuer toutes les calamités du genre humain aux vices des gouvernements.

digne et moral, quelle tâche cependant est la sienne sous des despotismes où tout est organisé pour l'avilir et le corrompre! Ce qui lui est chose facile à Londres lui est difficile à Naples. Mais il est probable, écrivait lui-même Malthus, qu'ayant trouvé l'arc trop tendu d'un côté, j'ai été porté à le trop courber de l'autre. Au reste, quelque influence qu'aient les lois, il n'en est pas moins certain que le sort de chacun de nous se règle en grande, et j'ose le dire, en majeure partie, par la mesure de ses désirs, la sagesse de ses actions, la constance de ses efforts. Toutes les lois et tous les gouvernements ne m'empêcheront jamais de porter la peine de mon imprévoyance, ni n'en déchargeront mes enfants. L'homme n'est pas seulement le jouet du hasard, et bien que l'état politique et civil dans lequel il vit influe beaucoup sur son activité et sa moralité, c'est toujours lui, en définitive, qui compte le plus dans son heureuse ou fâcheuse destinée. Malthus, le plaçant dans toute sa majesté, le revêtant de toute sa liberté et de toute sa responsabilité, avait donc mille fois raison de le proclamer le premier souverain de son présent et de son avenir. Et, si penser ainsi c'est se tromper, que deviennent les enseignements de la morale, les doctrines de la philosophie et du christianisme, sur le mérite et le démérite, sur les châtiments et les récompenses? C'est en parlant de l'existence terrestre que saint Paul disait : « L'homme recueillera ce qu'il aura semé. »

CHAPITRE II

DES SYSTÈMES OPPOSÉS A CELUI DE MALTHUS.

Système des écoles socialistes sur le principe de population.— École saint-simonienne. — École fouriériste.— Obstacles proposés par Fourier à l'excès de la population. — De la doctrine de M. Doubleday. — Ses erreurs. — De la doctrine de M. Loudon. — Combien aussi elle est erronée. — École communiste. — Enseignement de Walace, de Condorcet, de Godwin et d'Owen. — Ce qui résulte, par rapport à la population, du communisme russe. — Obstacles à la population réclamés par les philosophes anciens.—De la doctrine de M. Pierre Leroux, la seule proposée ou approuvée par les communistes de nos jours.— Attaques de M. Proudhon contre Malthus. — Ses contradictions et ses erreurs. — Du chapitre de Bastiat sur la population. — Ses contradictions et ses erreurs aussi. — De l'émigration envisagée dans ses rapports avec le principe de la population. — Quelques aperçus sur l'histoire des émigrations. — Le sort des classes populaires dépend de leur soumission aux conseils de la science, ou de leur mépris de ces conseils.

I

Les adversaires de Malthus qui s'en sont tenus à critiquer son système, sont les plus nombreux, et, je crois, les plus habiles; mais mon dernier chapitre me dispense de revenir sur leurs prétentions, plus bruyantes assurément qu'elles ne sont sérieuses. Peu d'entre eux aussi bien me semblent entêtés dans leurs opinions. Il est aujourd'hui reçu, et quelquefois profitable, d'insulter Malthus, ils l'insultent ; d'affirmer que sa doctrine est immorale, ils l'affirment ; d'accuser ses disciples d'imposture ou de licence, ils les en accusent. Mais ils sont, j'en suis convaincu, tout disposés pour la plupart à se contredire. Et qu'il serait beau de les voir alors se révolter contre l'assimilation de l'homme et de la brute, que, sans difficulté et sous une forme adroite, ils s'empressent de répéter en ce moment! Qu'il serait curieux de les en-

tendre proclamer la raison, la liberté, la responsabilité humaines ; recommander à tous la prévoyance ; exposer en particulier les devoirs des époux et des chefs de famille! Pieux surtout, car ils le sont en général et ne cherchent point à le cacher, ils s'appliqueraient sans doute à rappeler les paroles des Pères et les décrets des conciles. Le christianisme leur paraîtrait admirable à cause de son amour de la chasteté, de ses exhortations à la sagesse, de son frein aux passions, et non plus pour des causes toutes contraires, qu'on ne soupçonnerait même pas sans leur pénétration. Qui sait s'ils n'iraient pas, à l'exemple de M. de Villeneuve-Bargemont, dans son *Économie politique chrétienne,* jusqu'à tirer de *l'ouvrage doublement précieux de Malthus*, l'apologie des couvents et du célibat des prêtres, à l'éternelle confusion *des philosophes et des économistes de l'école anglaise,* dont apparemment Malthus ne fait point partie (1) ? On n'apprécie pas assez tout ce dont ils sont capables. Il y faut seulement la mode et le profit.

Lorsqu'on parle, non plus des attaques dirigées contre Malthus, mais des systèmes opposés au sien, l'esprit se porte naturellement de nos jours vers les écrits socialistes. Si différents qu'ils soient effectivement entre eux, tous combattent les doctrines de l'*Essai sur le principe de population.* C'est chose très-naturelle, d'ailleurs, je l'ai déjà remarqué, puisqu'ils renferment les uns et les autres d'infaillibles recettes de bonheur universel. L'on ne peut s'étonner que des craintes manifestées par quelques-uns d'entre eux sur l'accroissement trop rapide de la population, en certaines circonstances, et que des obstacles spéciaux qu'ils proposent d'y opposer. Après avoir assuré qu'un courant ne débordera jamais, pourquoi s'en inquiéter et s'ingénier à lui poser des digues? Ce n'est qu'en pensant, comme la Bruyère, qu'une femme et des enfants sont « pour un mari nécessiteux une violente tentation

(1) *Voyez* M. de Villeneuve-Bargemont, *Histoire de l'économie politique*, t. II, p. 278.

à la fraude, au mensonge et aux gains illicites ; qu'il se trouve entre la friponnerie et l'indigence, » qu'on peut manifester les bienveillantes craintes de Malthus ou se livrer aux cruelles railleries de Swift (1).

La première des écoles socialistes toutefois n'avait pas fait cette méprise. Elle abolissait la propriété et la famille, déchargeant les pères du soin de leurs enfants, les ouvriers des soucis du salaire, sans imaginer qu'une foule trop nombreuse se présentât nulle part à ses bureaux de distribution. Peut-être croyait-elle, bien qu'il lui parût inutile d'en avertir, que la prostitution universelle qu'elle décrétait, garantirait suffisamment des excès de population. Mais le saint-simonisme, doctrine et symbole de cette école, est la seule utopie qui n'ait laissé derrière elle ni maîtres ni disciples ; et il avait à s'occuper de tant de choses, de la coupe des habits ou de la découverte d'une digne compagne à donner au *Père*, par exemple, qu'il pouvait bien négliger la question de la population.

L'école fouriériste, la seconde du socialisme, n'a pas commis un pareil oubli ou n'a pas eu cette prudence. L'excès de la population a été, au contraire, l'une des plus constantes préoccupations de son chef. Non-seulement il s'en inquiétait pour l'avenir, mais il le redoutait pour le présent même. La terre, d'après Fourier, ne devrait effectivement contenir que six cents personnes par lieue carrée. Aussi s'empressait-il de repousser dans les pays inhabités le trop-plein de l'Europe, sans plus s'en soucier d'ailleurs, et limitait-il le globe entier « au petit complet de deux milliards et

(1) « Tous les partis conviennent, je pense, que ce nombre prodigieux d'enfants est aujourd'hui, dans le déplorable état de ce royaume, un très-grand fardeau de plus... J'ai été assuré, par un Américain de ma connaissance, à Londres, homme très capable, qu'un jeune enfant bien portant, bien nourri, est, à l'âge d'un an, une nourriture tout à fait délicieuse, substantielle et saine, rôti ou bouilli, à l'étuvée ou au four, et je ne doute pas qu'il ne puisse servir également en fricassée ou en ragoût. » (Swift.)

au grand complet de trois milliards. » Il ne permettait au genre humain d'aller jusqu'au chiffre de cinq milliards qu'après l'apparition de la couronne boréale et la naissance des animaux contournés; ce qui semble, à vrai dire, se rapporter à un temps assez éloigné.

Une fois ces nombres atteints, les premiers ou le second, les obstacles à la population dans lesquels Fourier place sa confiance sont de trois sortes, à savoir : la vigueur des femmes, la gourmandise et la prostitution.

Je ne saurais donner une explication satisfaisante du premier de ces obstacles. Fourier l'indique seulement, et je renonce à démontrer que les femmes auront d'autant moins d'enfants qu'elles posséderont plus de force et de santé. Quant aux deux autres obstacles, Fourier s'en est heureusement expliqué. On fait sept repas par jour au phalanstère, et Gargantua ne paraîtrait en chacun d'eux que de commun appétit. Le moyen aussi bien de résister aux mets préparés par les vainqueurs « des tournois culinaires des ruines de Babylone ! » Comment n'être pas séduit par ces « juleps aux amandes réservés aux petites-maîtresses ; » par cette « purée de haricots et de lentilles destinée aux bourgeois, » et par cette « soupe exotique où s'unissent le salep d'Orient et le sagou des Indes, sur laquelle s'exerce l'ergotisme des savants *en us et en ogue?* » Qu'on se persuade aisément, avec de telles recherches, que « chacun, dans ces séries attablées, deviendra, en se livrant à ses passions, un champion de vertu ! » Car la gourmandise est l'une des vertus du fouriérisme, en même temps que sa seconde entrave à la population.

Tout y est donc avantage. Il faut seulement qu'elle profite, l'important étant d'engraisser. Fourier a écrit sur les conséquences de l'obésité et de la maigreur les pages les plus curieuses. Il affirme, pour conclure, qu'une personne grasse n'a presque jamais d'enfants, tandis qu'une personne maigre en possède à ne les point

compter. La nombreuse postérité de Jacob et la longue stérilité de Sara n'ont eu sans doute aucune autre cause.

Enfin la troisième garantie contre une population surabondante réside, selon ce vénéré chef d'école, dans la *gamme amoureuse*, qui commence à l'abolition du mariage et finit à l'universel libertinage. Dès dix-huit ans, les femmes du phalanstère pourront, en effet, choisir et laisser, à leur caprice, un époux, ou un ou plusieurs amants. Et ce n'est là qu'entrée de jeu ; l'union des favoris et des favorites, des géniteurs et des génitrices, des époux et des épouses y succède promptement. « Alors la liberté amoureuse commence à naître. » Dans cette heureuse période, la septième, la même femme peut avoir à la fois un époux, un géniteur et de simples possesseurs, qui « ne sont rien devant la loi. » Cependant, modérez votre surprise, on n'est encore qu'à l'*aube du bonheur*. Quand on passe à l'*aurore*, la période suivante, « où les deux tiers des femmes doivent devenir stériles grâce à leurs mœurs, » c'est bien autre chose. Là, plus de père, plus de mère, nul lien de famille, pas un souvenir du mariage! La luxure générale, la commune prostitution, le concubinage public, avec les plaisirs de Sodome et les voluptés de Gomorrhe : voilà ce dont on est assuré ; et si l'on s'arrête, c'est qu'il n'y a plus à descendre. Ainsi s'établit « l'accord omnimode, le plus sublime de tous ; » et certes, c'est bien d'un accord omnimode qu'il s'agit : personne n'y est oublié, pas même les octogénaires, « ce qui devient, remarque Fourier, singulièrement intéressant pour la vieillesse d'un et d'autre sexe. » Urgèle, par exemple, âgée de quatre-vingts ans, y prend pour amant Valère, jeune de ses vingt années (1). Il ne s'agit plus là de ces femmes que signalait Sénèque comme la honte de Rome, *qui non consulum numero, sed maritorum annos suos computant*.

(1) *Voyez* Fourier, *Nouveau monde industriel et sociétaire*, édit. de 1829.

Il n'y a pas non plus, dans cette période, de moments perdus. La caravane, qui, pendant sa durée, va d'Éphèse à Rhodes, trouve, dès son arrivée à Gnide, la population rangée en divisions co-sympathiques. A peine a-t-elle même le temps de souper avant de se rendre au *sératistère d'amour*, où « en moins de cinq minutes, elle entre en séance. » Quels autels s'élèveraient donc au phalanstère à la *Venus vulgivaga!* Qu'il laisse loin derrière lui les mœurs de l'islamisme et les gloires de Phryné! A son fronton se pourrait reproduire cette précieuse image de l'antiquité où la déesse de l'amour écrase un embryon (1).

Les disciples de Fourier se sont pourtant indignés de la théorie de Malthus ; ils l'ont accusée d'attenter à la moralité et à la dignité humaines! Les braves gens! ils doivent singulièrement admirer que leurs paroles aient été si souvent répétées par des écrivains honnêtes et la presse religieuse.

Mais comment discuter les inventions de Fourier? Dépasser Épicure en gourmandise et les saturnales anciennes en débauche, cela ne suffit pas pour établir un système. Fourier et son école auraient dû penser, en outre, qu'avec sept repas et douze séances d'accord omnimode (2) par jour, — car c'est le nombre voulu, — sans compter les jeux et les danses, il resterait peu de temps et de force pour le travail. En cela, comme en tant d'autres choses, il leur aurait été habile de prendre modèle sur l'abbaye de Thélème. Rabelais n'avait pas, du moins, oublié de lui assurer des subsistances : les trésors de Gargantua étaient inépuisables, et il avait tout prévu (3).

Les préceptes de Fourier sur la gourmandise semblent, cependant, avoir donné naissance à un ouvrage qui, dans ces dernières

(1) V. sur ces curieuses images, Ch. O. Müller, *Denkmæler der alten Kunst*, II, n° 265.

(2) *Voyez* Fourier, *Traité d'association agricole*, t. I, édit. de 1822.

(3) *Voyez* Rabelais, *Gargantua*, liv. VII.

années, a eu un grand retentissement en Angleterre; je veux parler du livre de M. Doubleday sur *La véritable loi de la population* (1). Voici comment la *Quarterly review* a résumé la doctrine de cet auteur dans un article très-élogieux (2) : « Premièrement, lorsque les espèces animales ou végétales sont menacées de mort par l'insuffisance des principes nutritifs et l'état de débilité physique qui en résulte, la nature fait un effort suprême : elle accroît la vertu prolifique des races et leur donne une impulsion qui ne s'arrête qu'au moment où l'équilibre des aliments se rétablit. — Secondement, lorsque ces espèces reçoivent une nourriture luxuriante, excessive, elles passent à l'état pléthorique et stérile ; la reproduction s'arrête pour faire place à une diminution graduelle. — Troisièmement, si l'alimentation des individus est modérée, si la vie ne surabonde pas chez eux, le principe générateur agit sagement, la race se continue et ne s'accroît pas. — Quatrièmement, enfin, quand on réunit en quantités égales des espèces mal nourries avec d'autres dont le système alimentaire est riche et fortifiant, l'équilibre s'établit immédiatement. L'accroissement des unes se trouve compensé par la diminution des autres, et la race demeure stationnaire. »

Une chose frappe surtout dans ces observations, c'est leur côté mécanique. L'humanité apparaît uniquement, en les lisant, comme ces chutes d'eau et ces courants de vapeur que des vannes ou des pistons mobiles accroissent ou restreignent, selon l'impulsion qu'ils reçoivent eux-mêmes des machines qu'ils font mouvoir. Il n'est plus question du travail, des lumières, de la moralité des hommes. Ils ne semblent plus influer en rien sur leur destinée ; l'abondance ou la pénurie des repas en décide seule.

(1) M. Doubleday, *The true law of population shown to be connected with the food of the people.*

(2) La *Revue britannique* a donné aussi un résumé de l'ouvrage de M. Doubleday, dans son numéro du mois d'avril 1846.

M. Doubleday invoque, en faveur de sa théorie, la disparition d'un grand nombre de familles aristocratiques. Mais si les aristocraties perdent à la longue, après des siècles souvent, quelques-uns de leurs plus beaux noms, est-ce par suite de l'embonpoint des membres qui les portent? La grandesse d'Espagne, à ce compte, serait assurée du plus brillant avenir, quoique son passé ne la distingue nullement des autres noblesses. Les Montmorency, selon toute probabilité, n'ont pas seulement manqué de débilité pour parvenir au chiffre de 2 milliards 100 millions et demi, qu'ils auraient dû atteindre d'après la progression de Malthus. Et M. Doubleday n'a-t-il donc jamais rencontré quelques-unes de ces innombrables familles anglaises dont le chef n'a que la préoccupation de *faire un aîné?* Parmi les classes moyennes aussi, comme dans l'ensemble de la population, de quelle façon expliquerait-il les différences de naissances et de mariages entre les divers pays, selon l'étendue ou la répartition si variable de la fortune et des lumières, à conditions semblables de nourriture? Ce n'est pas la pléthore, c'est la misère qui, jusqu'à ce jour, a été le grand messager de la mort.

Comment! avec la richesse, les populations se restreignent, et chez les espèces exténuées de misère la nature « fait un suprême effort pour accroître la vertu prolifique et donner une impulsion qui ne s'arrête qu'au moment où l'équilibre des aliments se rétablit! » L'histoire entière dément la première de ces propositions dans les termes où elle est présentée; c'est, au contraire, la richesse qui permet seule de nombreuses et utiles populations; et qui concevrait l'équilibre promis dans ces dernières paroles? Un repas insuffisant devient-il assez copieux parce qu'on double le nombre des convives? Je n'ai jamais entendu, je l'avoue, expliquer de la sorte le miracle de la multiplication des pains. De même, ce n'est qu'un ridicule paradoxe, quelque prétention qu'on affiche pour les sciences, d'affirmer que les espèces qui vivent modéré-

ment se maintiennent sans diminuer ni s'accroître. Une seule chose est vraie dans le système de M. Doubleday, et sa découverte demandait peu d'efforts, c'est que la pléthore est un état maladif ; mais il est rare, ce semble, qu'elle survienne dès la puberté dans aucune classe ni dans aucun lieu.

Singulière philosophie, vraiment, que celle qui ne tient compte que de la nourriture chez l'homme ! Singulière physiologie aussi que celle qui fait dépendre la vie et la puissance procréatrice de l'épuisement et du malheur ! Si l'on croit que tout est affaire d'alimentation pour les sociétés, qu'on prenne du moins ses informations auprès des éleveurs.

Non, Dieu merci, l'homme n'est pas seulement un estomac qui digère, un corps qui engraisse ou s'amaigrit ; c'est aussi, c'est surtout une intelligence qui sait vouloir, un cœur qui sait battre, une conscience qui sait décider. Il a pour carrière son existence tout entière, pour champ de ses pensées les jours mêmes qui passeront sur sa tombe et que l'avenir réserve à ses enfants. Il est maître de ses actes, puisque Dieu l'a voulu libre ; il y doit réfléchir, puisqu'il est responsable. Les systèmes qui n'en font qu'une machine obéissant à une impulsion matérielle, sont aussi faux qu'ils sont misérables.

Si les classes aisées, comme le remarque M. Doubleday, montrent partout une moindre tendance à se multiplier que les classes pauvres, c'est seulement la preuve que le développement des lumières et de la moralité, je le disais déjà dans mon précédent chapitre, est un infaillible stimulant à la contrainte morale. La prévoyance, l'éducation, la dignité de conduite, l'ambition sociale, voilà les freins contre lesquels se brisent, en elles, les pressants désirs et les passions soudaines. « Il tombe sous le sens que la vie tranquille d'un couple aisé, dit M. Joseph Garnier (1), est

(1) M. Joseph Garnier, *Dictionnaire de l'économie politique*, article *Population*.

plus favorable à la reproduction, à la grossesse, aux soins que réclame la première enfance. Abstrayez par la pensée la prévoyance, et mettez en parallèle deux couples, l'un misérable, l'autre aisé, de même santé au point de départ, pouvez-vous conclure que c'est du côté de la misère que l'accroissement aura plus de probabilité? Assurément non ; il pourra y avoir autant de naissances d'un côté que de l'autre, mais c'est du côté de la misère que la mort fauchera le plus souvent. Que si on nous objectait la prospérité des familles très-nombreuses à la campagne et à la ville, nous répondrions que ces familles ont été assez heureuses pour trouver des circonstances favorables sur lesquelles les autres ont en vain compté. » Le rapport des naissances aux mariages n'est, en France, que de 3,20 ; en Angleterre que de 3,70 ; tandis qu'il est en Belgique de 4,12 ; en Autriche de 4,42 ; en Piémont de 4,65 : il n'est aucune cause purement matérielle qui explique ces différences. M. Villermé, habile médecin autant que savant économiste, a victorieusement réfuté par les faits la doctrine de M. Doubleday, en en rendant compte à l'Académie des sciences morales et politiques.

Je me plais à le faire remarquer à la fois, puisque entre les divers pays, comme pour les différentes classes, ce sont les pensées et les usages qu'amène l'aisance, qui limitent le plus les naissances, les législateurs doivent, par cela seul, renoncer aux mesures détestables qui s'opposent aux mariages, et dont on a rendu si faussement responsables les disciples de Malthus. Qu'ils s'efforcent d'étendre parmi les peuples le bien-être, et, à sa suite, l'instruction et la moralité ; c'est le moyen le plus efficace et le seul légitime qu'ils aient de prévenir des naissances trop hâtives ou trop multipliées. Tout s'enchaîne dans le monde ; le bien conduit au bien.

M. Loudon, docteur en médecine et inspecteur des enfants des manufactures, en Angleterre, cherche également, en s'ap-

puyant, comme M. Doubleday, sur la physiologie, à démontrer qu'un obstacle matériel peut être imposé à la population. Il le fait résulter de la condition des mères elles-mêmes. Il existe, dit-il, une antipathie constante entre les fonctions des seins de la femme et celles de l'utérus : si donc, chaque enfant était allaité trois ans au moins par sa mère, la même femme ne pourrait donner le jour qu'à trois ou quatre enfants. Mais, en outre que cette antipathie est fort contestée et que les prescriptions législatives qu'elle inspirerait seraient très-singulières, il est facile de se convaincre que de 16 à 50 ans, une femme, n'eût-elle d'enfants que tous les trois ou tous les quatre ans, pourrait de beaucoup dépasser les limites ainsi fixées à sa fécondité. La physiologie, même erronée, ne devrait pas faire oublier l'arithmétique.

Je reviens aux écoles socialistes, et je n'ai plus à m'occuper que de la troisième : l'école communiste. Malthus, au reste, en examinant les théories de Wallace, de Condorcet, de Godwin et d'Owen, remarquait déjà combien les systèmes d'égalité, pour me servir de ses expressions, présentent de dangers pour la population, grâce à la liberté qu'ils procurent entre les sexes et à l'indifférence qu'ils inspirent aux parents (1).

Wallace avouait, il est vrai, qu'un jour la population deviendrait un péril ; mais il en prenait aisément son parti, pensant que ce ne serait qu'après que la terre entière se cultiverait comme un jardin et fournirait toutes ses récoltes (2). Condorcet ne se fiait pas non plus d'une manière absolue à ses théories. « Il existe, dit-il en parlant de la population, une cause nécessaire d'inégalité, de dépendance et même de misère, qui menace sans cesse la classe la plus nombreuse et la plus active de nos sociétés (3). » Mais il se contentait, pour combattre ou détruire cette fâcheuse cause,

(1) Malthus, liv. III, ch. I, II et III.

(2) Wallace, *Dissertation en population.*

(3) Condorcet, *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain.* — On se rappelle ce que j'ai dit de Condorcet dans mon précédent chapitre.

de réclamer, au profit des vieillards, une sorte de caisse de retraites, sur le modèle des tontines. S'il indique du moins un autre et sûr moyen de maintenir les sociétés en deçà du niveau des subsistances, j'avouerai, après Malthus, ne le pouvoir comprendre.

Godwin n'a, lui, nulle inquiétude. Son système est la perfection même ; rien n'y fait tache. Nos souffrances ne viennent, déclare-t-il, que de nos institutions ; il les change donc de fond en comble, et l'on sait avec quel bonheur (1)! Non-seulement il institue la communauté des biens sur les ruines de la propriété privée, mais il établit celle des personnes, après l'abolition du mariage. Si cela ne suffit pas pour rassurer sur l'excès possible de la population, « il y a, dit Godwin, dans la société humaine, un principe par lequel la population est perpétuellement maintenue au niveau des moyens de subsistance. Ainsi, chez les tribus errantes d'Asie et d'Amérique, on ne voit en aucun temps, dans la suite des siècles, que la population se soit accrue au point de rendre la culture de la terre nécessaire (2). » Malheureusement, il n'indique pas ce principe merveilleux de suprême équilibre, non plus que la moyenne de la vie ou le nombre d'habitants, par hectare, chez ces peuplades d'Asie et d'Amérique pour lesquelles est inutile toute culture. Malthus avait-il donc raison, lorsqu'il disait que le principe ou la force dont Godwin parle comme d'une cause mystérieuse de sécurité, n'est autre chose que la dure loi de la nécessité (3) ?

Ce dernier auteur, après avoir traité le mariage de fraude et de monopole (4), et réglé nos mœurs sur celles des animaux, ce qu'ignoraient, j'imagine, beaucoup de ses admirateurs, aux dehors si pieux, à la voix si austère, affirme cependant qu'une demi-heure

(1) Godwin, *An inquiry concerning political justice.*
(2) Godwin, liv. III, ch. III.
(3) Malthus, liv. III, ch. II.
(4) Godwin, liv. VIII, ch. III.

de travail par jour suffirait pour satisfaire aux besoins d'un peuple communiste. C'est fort engageant sans doute, mais on affirme tant de choses ! Et travaillât-on l'heure entière, Malthus demandait encore fort justement, rappelant que les peuples se peuvent doubler tous les vingt-cinq ans, où se prendraient leurs aliments après une ou deux périodes de pareille durée, où se trouveraient alors des terres à défricher, et où se rencontreraient les engrais et les capitaux nécessaires aux champs déjà en rapport. Il est singulier que Godwin ait toujours passé sous silence certaines pages de Malthus.

Un des écrits qui ont eu le plus de retentissement dans ces derniers temps, celui de M. Haxthausen sur la Russie, a très-complétement montré les effets du communisme sur la population. Sous l'autorité du seigneur, la commune russe distribue la terre à ses habitants tous les dix, tous les six, tous les trois ans, dans quelques contrées même chaque année, et ces répartitions se font entre les familles, suivant le nombre des personnes qui les composent. Par suite, les enfants viennent en foule, en nombre incalculable dans la Russie ; chacun d'eux y est un bon numéro dans le prochain tirage des terres. S'ils meurent, ce qui d'ordinaire arrive promptement, tant la misère et le défaut de soins dont ils souffrent sont grands, leurs parents les remplacent à la hâte, en se reposant, débarrassés de tout intérêt personnel et de toute responsabilité, sur la commune qu'ils habitent. D'une charrue légère, dit M. Michelet(1) dans l'analyse qu'il a donnée du livre de M. Haxthausen, le père écorche légèrement un sol ingrat. La terre produira peu ; qu'importe ? Il se fera assigner un lot de terre de plus. Sa femme est là ; il aura un enfant.

C'est en Russie, effectivement, que s'élève le plus, entre tous les États d'Europe, le rapport des naissances à la population. Il

(1) M. Michelet, *Pologne et Russie, légende de Kosciusko*, broch.

y est de 1 sur 22,4 habitants; tandis qu'en France, où il est le plus faible à la vérité, il n'est que de 1 sur 36 (1). De même, la proportion des mariages à la population, qui s'arrête parmi nous à 1 sur 123 personnes, dépasse 1 sur 49 personnes en Russie; chiffre qu'elle n'atteint non plus nulle autre part en Europe (2). Enfin ce n'est qu'en Russie que le rapport des décès à la population s'élève à 1 sur 26,68 (3). Il n'est en France que de 1 sur 40,92, et dans la Norwége, dont le climat est presque semblable au climat russe, que de 1 sur 51,25. Ces paroles des *Instructions* de Catherine se pourraient toujours répéter : « Les paysans russes ont souvent 12,15, jusqu'à 20 enfants provenus d'un seul mariage; il est rare que le quart parvienne à la fleur de l'âge. »

Peu de travail, nulle prévoyance, nul souci de l'avenir; voilà pour les Russes les effets du communisme. L'amour physique et l'eau-de-vie, la succession ininterrompue d'enfants qui meurent et renaissent sans cesse, c'est toute leur vie. Énervé et insouciant, le serf d'Ukraine ou de Finlande, d'Orembourg ou de Moscou, bénit l'enfant qui lui vient, mais le soigne peu, et dès que la mort le lui enlève, s'en console et en crée un autre (4). Ce sont d'incessantes générations qui naissent sans avenir ni utilité, pour ne laisser après elles ni travaux ni souvenirs. Elles valent seulement de procurer de nouvelles divisions du sol, toujours aussi impuissant à pourvoir aux besoins qui le sollicitent.

Je le sais toutefois, le communisme russe n'est pas le type des écoles communistes de nos jours, pas plus qu'il n'était celui de

(1) Voyez *Dictionnaire de l'économie politique*, article *Lois statistiques de la population*, par M. Legoyt.

(2) Le pays où le rapport des mariages à la population est le plus faible est la Belgique; il n'y est que de 1 mariage sur 154 personnes.

(3) Dans le diocèse de Nijnei-Novogorod, sur chaque milliler d'enfants mâles, il en est 661 qui n'atteignent pas la seizième année, Rossi, *Cours d'économie politique*, t. I, 16e leçon.

(4) M. Michelet, *Légende de Kosciusko*.

Godwin ou de Wallace. Pour elles, l'État doit absorber les administrations locales aussi bien que les individus, et depuis longtemps elles ne parlent plus du partage des terres. Mais que gagnent-elles à préférer le fellah égyptien au serf russe? Lui non plus, je le rappelais dans mon dernier chapitre, ne peut nourrir les fils qui lui naissent. Partout où l'homme est sans intérêt personnel ni responsabilité, je le répète, il s'abandonne à ses instincts, suit ses passions; la misère la plus hideuse l'entoure; ses enfants ne voient le jour que pour mourir aussitôt.

On doit réellement s'étonner que les socialistes se préoccupent si peu des faits. Il vaudrait cependant autant qu'ils parlassent de l'Égypte ou de la Russie que de l'*Atlantide* ou de la *Cité du Soleil*. Cela ne saurait moins persuader de leur bonne foi, et, avant de recommencer la création, ne conviendrait-il pas de montrer qu'on la connaît? Mais les socialistes n'admettent que les leçons qu'ils donnent: Dieu sait, d'ailleurs, celles qu'ils échangent entre eux.

A vrai dire, il n'est qu'un moyen de limiter la population dans le système communiste, c'est celui que proposait Platon, que perfectionnait Aristote et que décrétait Lycurgue (1). Je ne sais si Owen pensait de même, puisqu'il ne s'est pas expliqué sur ce sujet; et néanmoins ce moyen lui-même ne suffirait pas toujours. Car on se rappelle sans doute la secte anglaise des Spencéens qui organisait de telle sorte la société, qu'une fois ses fonctionnaires payés, il ne restait plus un shilling dans ses caisses.

« L'État pourrait assurer de l'emploi et un ample salaire à tous ceux qui sont nés, dit Mill. Mais s'il prend cette charge, il est tenu, par la nécessité, de défendre son existence et la société

(1) Le gouvernement d'Autriche a mieux fait encore, jusqu'à nous, pour les Juifs de Bohême : nul d'entre eux ne pouvait se marier sans son autorisation, et il n'accordait cette autorisation qu'à la mort d'un autre Juif marié. Le nombre des Juifs mariés ne variait jamais.

pour la conservation de laquelle il est institué, en veillant à ce que personne ne vienne au monde sans son consentement. Si les motifs ordinaires et spontanés de continence sont supprimés, il faut leur en substituer d'autres..... La société peut nourrir les nécessiteux, si elle est chargée de régler leur multiplication (1). »

A notre époque, néanmoins, où le communisme a dû lutter avec les autres écoles socialistes et l'école économiste, il n'a plus cru possible de s'en tenir aux secrets de Godwin ou au silence d'Owen, de même qu'il lui a fallu renoncer à vanter les lois de la Grèce. Ç'a été pour lui une nécessité de découvrir une nouvelle solution au problème de la population. Nécessité fâcheuse, il en conviendrait certainement; car si tout le monde n'a pas lu les écrits de M. Pierre Leroux, tout le monde à peu près connaît sa théorie du *Circulus*, la seule dont il se puisse prévaloir.

D'après cette théorie, l'équilibre entre les subsistances et la population est chose assurée, chacun produisant juste la somme d'engrais nécessaire à la masse de ses aliments. Il est vrai que le monde existe depuis cinq mille ans sans s'apercevoir de cette immuable loi; que les fumiers se mènent de même façon chaque automne, et qu'à d'abondantes moissons succèdent de pauvres récoltes; qu'avec une répartition égale pour tous et décrétée chaque jour ou chaque mois, par le vote universel, comme le veut M. Pierre Leroux, la formation des capitaux et l'accumulation des denrées, quoique si nécessaires, deviendraient impossibles aux cultures et à l'alimentation publique. Mais je ne puis sur ces divers points qu'affirmer le silence de M. Pierre Leroux, même depuis l'écrit de M. Peschine Smith, qui semble se rallier à son opinion (2). Je ne sais non plus, je le confesse, comment me rendre compte que les nouvelles générations, suffisamment pourvues

(1) *Voyez* Mill, *Principles of political economy*, liv. II, ch. XII, § 2.
(2) *Manuel of political economy*, New-York, 1853.

d'engrais, fussent dispensées d'étendre le globe, puisqu'il faut au moins un champ où répandre son fumier. Les agronomes enseignent même qu'après qu'une certaine quantité en a été employée sur un terrain, on la doublerait sans obtenir un produit sensiblement plus fort; et c'est tellement vrai, remarquent-ils, que le blé semé sur du fumier est en petite quantité et mauvais. Mais M. Pierre Leroux s'est contenté de décider qu'une *position religieuse et pontificale* (1) entre toutes, est celle de Socrate dans les *Grenouilles* d'Aristophane, sans d'ailleurs se servir de cette locution, suffisamment décente, j'espère. Seul, l'ignorant économiste, le misérable malthusien peut nier après cela les bienfaits du *Circulus*. C'est aussi probablement parce que Montesquieu ne les soupçonnait pas, qu'il a écrit : « Dans les républiques de l'antiquité, où existait la communauté des biens, il fallait des esclaves, comme les ilotes de Sparte, pour fournir la subsistance des hommes libres. Afin que le travail ne fût pas dépassé par les besoins de la population, il devait même n'y avoir qu'un certain nombre de citoyens (2). »

Avant d'inventer la triade communiste cependant, principe, cause première, du *Circulus*, M. Pierre Leroux avait dit, dans son ouvrage le plus sérieux, le seul sérieux peut-être : « Les moines, ou plutôt, parmi les moines, les anachorètes ont seuls imaginé de vivre sans famille, sans patrie, sans propriété ; mais on a appelé, avec raison, cette sorte de vie un suicide (3). »

M. Cabet, qui naguère assurait qu'en Icarie la musique, les joutes, les causeries galantes, les danses se mêleraient au travail, de la plus courte durée au reste, et que non-seulement personne n'y redouterait la faim, mais n'y serait même malade (4),

(1) *Voyez* M. P. Leroux, *Revue sociale*, article sur *Malthus*.
(2) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXXIII, ch. XVII.
(3) *Voyez* M. Pierre Leroux, *De l'humanité*, t. I, p. 131.
(4) *Voyez* M. Cabet, *Icarie*.

pourrait bien aussi changer d'avis, maintenant que son expérience est faite.

Mais de tous les socialistes, le plus impitoyable, le plus acerbe contre Malthus, c'est M. Proudhon qui, malgré ses invectives contre les communistes (1), doit pourtant être pris pour l'un d'eux. Car chaque fois qu'il a proposé une réforme, tenté une entreprise, il a suivi la méthode communiste; et lui-même a pris soin d'écrire : « La communauté est le terme fatal du socialisme, et c'est pour cela — remarque non moins juste — que le socialisme n'est rien, n'a jamais rien été, ne sera jamais rien, car la communauté, c'est la négation dans la nature et dans l'esprit, la négation au présent, au passé et au futur (2). »

Son travail sur la population est l'un des plus curieux qui soient sortis de sa plume. Il le commence par la réfutation de Malthus, si des injures et le travestissement d'une doctrine sont une réfutation. « La théorie de Malthus, dit-il (3), est une accusation contre la Providence, un acte de méfiance envers la nature... Il y va d'une chose que tous les moralistes regardent comme la plus sûre garantie des bonnes mœurs, le mariage des jeunes gens. Avec la théorie de Malthus, le mariage n'est plus fait que pour les demoiselles surannées et les vieux satyres... Le remède de Malthus est impraticable et impuissant... Ce remède, d'ailleurs, la contrainte *morale*, n'a pas tardé à devenir, sous la plume et dans l'intention des malthusiens les plus décidés, une contrainte purement *physique*, très-peu onéreuse au plaisir et qui ne pourrait tout au plus causer d'ennui qu'à la pudeur... Désormais, le municipal offrira à la jeune épousée, pour symbole du devoir domestique, l'instrument préservatif qui n'a de nom qu'en économie politique et dans

(1) M. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. II, p. 354 et 369. Il les appelle là les communistes *des hypocrites, des exploitateurs de la crédulité publique.*

(2) *Id.*, p. 364.

(3) *Id.*, ch. XIII.

l'argot des maisons de tolérance... Malthus et les économistes rendent le mariage inaccessible ou inutile ; ils ajoutent au manque de pain le manque d'affection, provoquant la dissolution du lien social. »

Voilà ce que c'est qu'exposer un système qu'on veut combattre ! Et c'est sans doute pour se sentir plus à l'aise en cette œuvre que M. Proudhon n'avait pas lu Malthus (1). Le plus étrange, c'est qu'après de telles accusations, ses conclusions ne sont pas seulement de même nature que celles de cet auteur, mais sont infiniment plus rigoureuses. Du reste, il raisonne en cela de façon encore tout à fait inattendue.

« Il est démontré, écrit-il, que l'humanité tend à s'accroître, en population, selon une progression géométrique, 1, 2, 4, 8, 16, etc. Il est prouvé d'autre part que le développement de cette même humanité, en capital et en richesse, suit une progression plus rapide encore, dont chaque terme peut être considéré comme le carré du nombre correspondant de la première, 1, 4, 16, 68, 256, etc. (2). » Il semble, d'après cela, que les populations n'aient jamais à craindre pour leurs subsistances, surtout lorsqu'on se souvient de cette première promesse : « La consommation pourra devenir, ainsi que la faculté de jouir, sans bornes. » Mais il n'en est rien. Les disettes sont et resteront toujours possibles ; elles seraient peut-être même constantes, si nous ne modérions l'ardeur de nos passions par le travail. « Le travail, ajoute en effet M. Proudhon, augmente sans cesse, et, par son principe autant que par ses effets, il revient à l'humanité seule ; les animaux ne travaillent point (3). Or, la faculté industrielle ne s'exerce qu'aux dépens de la faculté prolifique : cela peut passer pour un aphorisme de physiologie aussi bien que de morale (4)... C'est une loi

(1) *Voyez* mon précédent chapitre.
(2) M. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. II, ch. XIII, p. 461.
(3) *Id.*, p. 463, 464.
(4) *Id.*, p. 477.

de nécessité que nous devenions au travail toujours meilleurs que nos pères, il est d'une nécessité égale qu'aux jeux de l'amour nous ayons toujours moins de vaillance. L'homme du travail fuit le plaisir (1). »

Si concluantes que soient ces observations, surtout en présence des naissances infiniment plus nombreuses chez les classes ouvrières que chez les classes oisives, le travail seul ne s'offre pas néanmoins pour nous rassurer. Chaque jour plus laborieux, nous devenons aussi plus artistes, et, grâce au sentiment de l'art, l'amour s'idéalise et ne descend que rarement des sphères poétiques (2). Enfin, la vertu nous impose ses freins, et, comme le travail et l'art, elle est inévitable; car M. Proudhon croirait faire injure à ses lecteurs s'il cherchait jamais à les convaincre par des preuves.

« De l'idéalisation du travail et de la sainteté de l'amour résulte, dit-il, ce que le consentement universel a nommé VERTU, ou comme qui dirait la force (valeur) propre de l'homme, par opposition à la PASSION, force de l'être fatal, de l'être divin (3). La vertu de l'homme, par opposition à la force divine, est donc son affranchissement de la nature par l'idéal... C'est par la vertu que l'homme, se dégageant de la fatalité, arrive graduellement à la pleine possession de lui-même ; et comme, dans le travail, l'attrait succède naturellement à la répugnance, de même, dans l'amour, la chasteté remplace spontanément la lascivité... L'homme n'est plus alors cet esclave déshonoré, qui regarde la femme et qui pleure de rage ; c'est un ange en qui la chasteté, le dédain de la matière, se développe en même temps que la virilité (4). »

(1) *Contradictions économiques*, t. II, ch. XIII, p. 478.

(2) *Id.*

(3) D'après M. Proudhon, on le sait, *Dieu, c'est le mal*, ce qui, pourtant, ne l'a pas empêché d'écrire, comme on l'a vu plus haut : « La théorie de Malthus est une accusation contre la Providence. »

(4) *Contradictions économiques*, t. II, ch. XIII, p. 485, 486.

Aussi, bien que le mariage se puisse contracter, parmi nous, à l'âge de dix-huit ans pour l'homme et de quinze ans pour la femme, « la raison publique et la force des choses corrigent sur ce point l'aberration de la loi. On se marie quand on est homme et qu'on gagne de quoi vivre ; il ne vient à l'idée de personne qu'un ajournement nécessaire pour compléter l'éducation et que doit remplir une recherche pleine de charmes, soit une privation.

« Or, si, relativement à l'époque du mariage, le sens commun n'a pas cru qu'une latitude donnée par la nature fût un ordre, peut-on dire que la même latitude, prise en son sens opposé, soit une loi, et qu'il y ait obligation pour l'homme, une fois marié, d'exercer sa faculté prolifique jusqu'à extinction de chaleur vitale (1) ? »

D'une part, effectivement, la période de l'allaitement du nouveau-né, fixée à quinze ou dix-huit mois par M. Proudhon, ne souffre aucun rapprochement entre les époux ; d'autre part, ils y doivent à jamais renoncer lorsque l'aîné de leurs enfants devient adolescent. « Le respect des enfants, assure-t-il, fait aux parents un devoir de s'abstenir... Dès que l'enfant devient capable de travail, lui donner des frères à l'entretien desquels il contribue, c'est exiger de lui plus qu'il n'a reçu, c'est le faire père de ceux qu'il n'a point engendrés, c'est l'expulser de la famille. Il est donc une limite naturelle, indiquée par la justice, à la procréation des enfants : ce motif, déduit de la théorie de l'apprentissage, est souverain (2). » C'est bien mieux, on le voit, que ces anciens édits qui commandaient la continence aux époux en temps de carême.

Quelque âge même qu'aient les enfants, « la chasteté devient un devoir impérieux de modestie et de dignité du côté des époux,

(1) Proudhon, *Contradictions économiques*, t. II, p. 491.
(2) *Id.*, p. 492.

lorsque, vers la quarantième année, ils commencent à perdre et l'esprit, et les sentiments, et les grâces de la jeunesse. Le changement survenu dans tout leur être leur commande alors de renoncer à l'amour. La beauté, qui rendait tout chaste, venant à s'effacer, la volupté se dégrade et tourne à la turpitude... L'homme perd ses droits de mari, dès que l'amour devient en lui une contradiction. Que sa femme lui soit sacrée (1) ! »

D'après ces principes, qui font encore involontairement souvenir de certaine sentence de l'Inquisition (2), « le mariage ayant lieu pour l'homme à vingt-huit ans révolus, pour la femme à vingt et un, l'usage des nourrices disparaissant et la durée de l'allaitement étant réduite à quinze ou dix-huit mois, la période de fécondité pouvant aller de dix à quinze ans, le nombre des enfants issus d'un même mariage s'élèverait difficilement au-dessus de cinq (3). »

Si même on tient compte des accidents, des cas de stérilité, des veuvages, des morts hâtives (4), « la population n'augmentera que d'un dixième par chaque période d'environ trente ans; son doublement aura lieu en trois siècles (5). »

Comment donc s'inquiéter pour l'avenir ? car du présent il n'en est pas question, non plus que du passé. La sécurité nous sied d'autant mieux que M. Proudhon, faisant l'éloge du célibat, affirme, en terminant, que le nombre des naissances décroît sans

(1) M. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. II, p. 492 et 493.

(2) Un prédicateur bénédictin, aimé de Charles Quint, s'était aventuré à dire, en Espagne, que le mariage était un état plus sûr pour le salut que le célibat : l'Inquisition l'emprisonna.

(3) M. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. II, p. 493.

(4) *Id.*, p. 493, 494. « Si l'on déduit de ce nombre (de 5) :

« Cas de stérilité, veuvages, retards dans le mariage, accidents, interruptions	1 5
« Mort avant l'âge nubile (le chiffre dépasse aujourd'hui de beaucoup 50 pour 100,	2 5
« Célibataires	0 5
	4 5

(5) *Id.*, p. 493, 494.

cesse et que l'humanité sera bientôt une société de saints, et certes de la meilleure espèce, puisque ses modèles ne seront rien moins que Fénelon, saint Vincent de Paul et sainte Thérèse (1).

Comme tout est donc heureusement prévu et merveilleusement réglé dans M. Proudhon ! comme chaque déduction, en ses œuvres, s'enchaîne sans peine à ses principes ! Seulement, avant de marquer si rigoureusement l'âge du mariage et de l'abstinence, pourquoi crier à l'immoralité de Malthus, parce qu'il n'excite pas aux unions trop hâtives, et à son impudicité, parce qu'il blâme des naissances trop multipliées ? Terminant de la sorte, c'était bien la peine de commencer par écrire : « Le grand et capital défaut du système de Malthus, c'est d'être une contrainte (2). » — Ce que j'ai toujours admiré dans M. Proudhon, c'est son sérieux.

Bastiat — pourquoi me faut-il ici prononcer un tel nom, et n'abandonner les socialistes que pour m'en prendre à l'illustre auteur des *Harmonies économiques?* — Bastiat procède, dans son travail sur la population, d'une façon tout opposée à l'écrivain dont je viens de parler. Ses premières paroles sont celles-ci : « Il me tardait d'aborder ce chapitre, ne fût-ce que pour venger Malthus des violentes attaques dont il a été l'objet. C'est une chose à peine croyable que des écrivains sans aucune portée, sans aucune valeur, d'une ignorance qu'ils étalent à chaque page, soient parvenus, à force de se répéter les uns les autres, à décrier dans l'opinion publique un auteur grave, consciencieux, philanthrope, et à faire passer pour absurde un système qui, tout au moins, mérite d'être étudié avec attention (3). » Malheureusement les dernières pages de Bastiat sur la population sont loin de s'accorder avec ce début, tout conforme aux divers passages de son livre

(1) M. Proudhon, *Contradictions économiques*, t. II, p. 496.
(2) *Id.*, p. 446.
(3) Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XVI.

que j'ai pris soin de citer, en exposant le système sur la population qui ne me semble pouvoir se contester que par la plus complète ignorance ou le plus incroyable oubli.

Et, chose remarquable, dans le travail de Bastiat, tout ce qui est achevé, tout ce qui s'enchaîne, tout ce qui rappelle et sa mâle pensée et sa belle langue, reproduit et justifie la doctrine de Malthus. Des pages peu étudiées, au contraire, des remarques peu scientifiques l'attaquent et la repoussent, pour tenter je ne sais quelle innovation, si c'est innover même que de répéter Condorcet ou Godwin. On sent que Bastiat s'efforçait, dans cette dernière partie de ses écrits, de servir la cause de l'économie politique auprès de la foule, si étrangement abusée sur Malthus, comme il avait trop essayé déjà de la servir par une nouvelle et fausse justification de la propriété, et par une nouvelle et fausse réfutation de la rente.

J'ai rappelé, dans mon chapitre précédent, de quelle manière Bastiat répond aux attaques dirigées contre les progressions de Malthus, touchant la population et les aliments. Mais il ne se contente pas d'en montrer le peu de valeur. « Est-ce que l'homme, continue-t-il, échappe physiquement à cette loi en vertu de laquelle toutes les espèces ont la faculté de multiplier plus que l'espace et l'aliment ne le permettent? C'est ce qu'il est impossible de supposer (1). » Il faut donc « que la puissance génératrice absolue soit contenue par des obstacles étrangers. Et ce qui le prouve incontestablement, c'est qu'elle se manifeste aussitôt que quelque circonstance vient à écarter ces obstacles. Ainsi, une agriculture perfectionnée, une industrie nouvelle, une source quelconque de richesses locales amène invariablement autour d'elle une génération plus nombreuse. Ainsi lorsqu'un fléau, comme la peste, la famine ou la guerre, détruit une grande par-

(1) *Harmonies économiques*, t. II, ch. XVI, p. 429.

tie de la population, on voit aussitôt la multiplication prendre un développement rapide.

« Quand donc elle se ralentit ou s'arrête, c'est que l'espace et l'aliment lui manquent ou vont lui manquer ; c'est qu'elle se brise contre l'obstacle, ou que, le voyant devant elle, elle recule.

« En vérité, ce phénomène, dont l'énoncé a excité tant de clameurs contre Malthus, me paraît hors de contestation (1). »

Il est sage à l'homme, par conséquent, pour ne se pas briser contre l'obstacle qu'il aperçoit, pour éviter le malheur, de s'imposer la continence, de réfréner ses passions. « Ne cherchons pas l'harmonie dans l'absence du mal, dit Bastiat, mais dans son action pour nous ramener au bien... Dieu nous a donné le libre arbitre... Plus nous nous délivrons du mal de la répression, plus nous nous soumettons à celui de la privation... ici, comme partout, l'homme peut choisir entre ces deux partis : — ou la douleur qu'il s'impose à lui-même, prévoyance... ou la douleur qui lui est imposée, le châtiment qu'il subit... J'ose dire que toute doctrine qui lui parle un autre langage le trompe et l'insulte en même temps (2). » C'était déjà le sentiment de Montaigne, effleurant ce sujet : Je ne connais pas de faire plus actif ni plus vaillant que ce non-faire.

Et plus loin : « Veut-on savoir ce qu'on répond à Malthus ? On lui oppose le *fait*. On lui dit : La preuve que la puissance de la reproduction n'est pas indéfinie dans l'homme, c'est qu'en certains pays la population est stationnaire... Si la population doublait tous les vingt-cinq ans, la France, qui avait trente millions d'habitants en 1820, en aurait aujourd'hui plus de soixante millions.

« Est-ce là de la logique ?

« Quoi ! je commence par constater moi-même que la population, en France, ne s'est accrue que d'un cinquième en vingt-cinq

(1) Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XVI, p. 430.
(2) *Id.*, p. 425 et 426.

ans, tandis qu'elle s'est doublée ailleurs. J'en cherche la cause. Je la trouve dans le défaut d'espace et d'aliments. Je vois... qu'il y a difficulté de créer assez rapidement des subsistances pour que des générations *virtuelles* naissent, ou que, *nées*, elles subsistent..... C'est précisément l'ensemble de ces forces négatives qui contient, selon moi, la puissance physiologique ; et vous m'opposez la lenteur de la multiplication pour en conclure que la puissance physiologique n'existe pas ? Une telle manière de discuter n'est pas sérieuse (1). »

Après ces observations, si vraies, si complètes, si concluantes, vient l'éloge le plus beau, peut-être, qu'on ait jamais fait de la contrainte morale. Sa pratique est indispensable, s'écrie Bastiat en terminant, si l'espèce humaine ne veut pas, se ravalant à la condition des espèces végétales ou animales, voir intervenir la *loi de limitation*, manifestée dans l'ordre physique, brutal, *répressif*, c'est-à-dire par le ministère de l'indigence, de la maladie et de la mort (2).

Je le demande, toute la doctrine de Malthus, en ses principes fondamentaux, n'est-elle pas reproduite dans ces divers passages ? Bastiat s'en éloigne cependant ensuite et bientôt la condamne. Si ce n'était la méprise la plus étrange, ce semblerait vraiment la plus incroyable gageure.

Voici comment raisonne Bastiat dans cette autre partie de son travail. Un des principaux attributs de l'humanité, c'est la perfectibilité. A mesure que l'homme se civilise, le cercle de ses besoins s'étend, ses moyens d'existence, et non de subsistance, — distinction à laquelle Bastiat attache une extrême importance, bien que depuis longtemps J.-B. Say, Destutt de Tracy et M. Duchâtel l'aient acceptée ou rejetée indifféremment (3) — comprennent

(1) Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XVI, p. 431.
(2) *Id.*, p. 438.
(3) Malthus lui-même a employé indifféremment ces deux sortes de locutions, comme je l'ai remarqué dans mon précédent chapitre.

un nombre plus considérable d'objets. L'homme veut monter sans cesse; il se refuse à déchoir. « Il est donc tout simple que l'action intelligente et morale qu'il exerce sur sa propre multiplication se ressente, s'imprègne, s'inspire de ces efforts et se combine avec ces habitudes progressives (1). » Le mieux-être et la prévoyance s'engendrent l'un l'autre dans une progression infinie (2). « Si depuis longtemps la famine ne visite plus l'Europe, c'est surtout parce que les moyens d'existence ont dépassé, par suite du progrès social, les moyens de subsistance (3). »

Qu'est-ce à dire cependant? Que l'homme, en se civilisant, se soumet sans cesse davantage à la contrainte morale ; mais personne ne le nie, chaque économiste se plaît à le rappeler, et Malthus l'avait dit avant Bastiat. Ce dernier ajoute fort justement d'ailleurs : « En Irlande et dans les dernières classes de tous les pays, les moindres oscillations de population ou de ressources alimentaires se traduisent en mortalité : les faits confirment à cet égard l'induction scientifique (4). »

Il n'y a donc rien encore jusque-là de vraiment opposé, d'absolument contraire au système de Malthus. Ceux qui se sont empressés de tirer de ces premières observations une nouvelle doctrine, basée sur la perfectibilité humaine, n'avaient pas vu comment elles se terminent, et ignoraient que Rossi, dans sa vingtième leçon (5), avait d'avance repoussé leurs prétentions. La perfectibilité humaine ne fera jamais que les passions soient détruites; que, chez tous les hommes, les préjugés, les grossiers appétits, les folles espérances, la coupable imprévoyance soient remplacés par la réflexion et la stricte notion du devoir. En quelque voie que ce soit, le progrès ne se réalise pas sans efforts, en dehors de notre propre

(1) Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XVI, p. 442.
(2) *Id.*, p. 443.
(3) *Id.*, p. 443.
(4) *Id.*, p. 443.
(5) Rossi, *Cours d'économie politique*, t. II, 20e leçon.

action, et ce n'est point en dissimulant un péril qu'on le fait éviter. Bien plus, le progrès, la civilisation est singulièrement intéressée à ce que les masses populaires vivent de telle sorte et demeurent en tel nombre qu'elles ne se trouvent pas à la merci des entrepreneurs. Sans être économiste, sans avoir approfondi les conséquences de la loi de l'offre et de la demande, Channing dit une grande vérité en écrivant : Le peuple doit apprendre à s'abstenir et à se bien conduire, ou bien, on le tiendra sous le joug et l'on en usera comme d'un outil.

Je reviens à Bastiat. « Enfin, poursuit-il, il est une dernière conséquence de la perfectibilité humaine que nous devons signaler ici, parce qu'elle contredit, en ce qu'elle a de désolant, la doctrine de Malthus... S'il avait simplement voulu dire que, dans la race humaine, la puissance de propager la vie est supérieure à la puissance de l'entretenir, il n'y aurait pas de contestation possible. Mais ce n'est pas là sa pensée : il affirme que prenant en considération la fécondité absolue d'une part, de l'autre la limitation manifestée par ses deux modes répressif et préventif, le résultat n'en est pas moins la tendance de la population à dépasser les moyens de vivre... Mais l'homme est perfectible... le progrès implique un usage de plus en plus éclairé de la limitation préventive : donc *les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population*. Non-seulement ce résultat dérive du principe de la perfectibilité, mais il est confirmé par le *fait*, puisque partout le cercle des satisfactions s'est étendu. S'il était vrai, comme le dit Malthus, qu'à chaque excédant de moyens d'existence corresponde un excédant supérieur de population, la misère de notre race serait fatalement progressive, la civilisation serait à l'origine, et la barbarie à la fin des temps. Le contraire a lieu ; donc la loi de limitation a eu assez de puissance pour contenir le flot de la multiplication des produits (1). »

(1) Bastiat, *Harmonies économiques*, ch. XVI, p. 443.

Là, il n'y a plus à s'y méprendre, c'est bien la contradiction de la doctrine de Malthus, quoique ce soit encore, cependant, la reconnaissance la plus complète de la nécessité et des bienfaits de la contrainte morale (1). Mais la mémoire de Bastiat est, dans ce passage, singulièrement en défaut et sur les écrits de Malthus et sur les siens propres. Jamais Malthus n'a dit qu'à chaque excédant des moyens d'alimentation correspond un excédant supérieur de population. S'il avait dit cela, son livre serait un non-sens, toutes ses pensées sur la civilisation des peuples, la liberté et la responsabilité des hommes, seraient des sottises. Il a seulement écrit et prouvé que c'est le danger qui nous attend, si nous ne savons pas modérer nos passions, mesurer nos actes, soumettre notre conduite à notre raison. Est-ce donc que notre perfectibilité nous dispenserait de réfléchir et de nous conduire ? Ce n'est que la contrainte morale qui fait obstacle à la misère; mais toujours, partout elle lui peut faire obstacle. Relisez quelques-uns des chapitres de Malthus, et vous serez persuadé que telle est son opinion (2); en exposant son système, Bastiat lui-même le reconnaissait expressément. D'autre part, posée comme elle l'est, cette assertion : *Les moyens d'existence s'accroissent plus vite que la population*, ne se comprend pas. Sans doute, il en peut être ainsi, et je viens de rappeler par quel moyen ; mais il n'en est pas toujours ainsi. L'exemple « de l'Irlande et des dernières classes de tous les pays » le prouve surabondamment.

(1) « Comme Bastiat sous-entend que c'est par l'action de la prévoyance (que s'établit la loi de limitation), il escamote, pour ainsi dire, la difficulté, en résolvant la question par la question. Que s'il avait dit, ou s'il a voulu dire que les moyens d'existence pourraient, à l'aide de la prévoyance, ou, comme il la nomme, de la limitation préventive, s'accroître plus vite que la population, il aurait simplement formulé le *desideratum* du problème de la population, but que se sont proposé Malthus et tous ceux qui ont traité la question après lui. » (M. Joseph Garnier, *Dictionnaire de l'économie politique*, article *Population*.)

(2) *Voyez* notamment ses chapitres sur la *Population de l'Europe*.

Enfin, quand Bastiat s'appuie, en terminant, sur le *fait*, comme sur son principal argument, il oublie qu'à quelques pages de distance il a déclaré que « une telle manière de raisonner n'est pas sérieuse. »

Je le répète, le chapitre de Bastiat sur la population se compose de deux parties fort distinctes, dont la première est la plus entière réfutation de la seconde, où d'incessantes contradictions se révèlent, où d'inimaginables erreurs abondent.

Je n'ai plus à parler maintenant que d'une solution proposée, à l'encontre de Malthus, au problème de la population : l'émigration. Si cette solution n'est pas la plus efficace, c'est du moins la plus recommandée. Quel écrivain, s'essayant à l'économie politique, en effet, n'a montré les inépuisables ressources des parties inhabitées du globe, et n'a fait part, à leur occasion, des plus profonds desseins de la Providence? Aucun sujet n'a donné lieu à plus de révélations, comme aucun n'a manifesté plus de dévouements. Il est même à croire qu'il n'est pas épuisé sous ce rapport, tant il est facile d'être prophète moyennant quelques redites, et d'être dévoué sans qu'il en coûte rien. Il est seulement fâcheux qu'une aussi bonne volonté n'aboutisse guère qu'à une pétition de principes.

« Quelques bonnes gens, écrivais-je ailleurs déjà (1), proposent des émigrations pour débarrasser la patrie de son excédant de population. N'y a-t-il pas encore des landes inoccupées sur les côtes d'Islande ou au delà du Sahara? Ils devraient pourtant montrer l'exemple. Après s'être embarqués, dénués de capital, et avoir prospéré, on les croirait sur parole quand ils diraient aux peuples : Multipliez sans retenue ni crainte ! il y a place pour vous ou vos descendants à deux mille lieues des pays que vous occupez, au milieu des bêtes fauves et sur des terres incultes.

(1) *Journal des Économistes*, numéro du 15 mai 1849.

Jusque-là, je penserai, pour mon compte, qu'une société ne se maintient, et surtout ne se fonde sans trois choses: du travail, du savoir, du capital. Et comment ces trois choses se trouveraient-elles toujours réunies dans des troupes d'émigrants ? »

Pour que l'émigration débarrasse de la misère, il faut évidemment qu'elle s'adresse aux pauvres ; autrement ce sont les richesses, les connaissances, l'expérience qu'elle enlève à la nation où elle se recrute. Et pour juger alors de ses résultats, qui n'ont plus rien de commun avec les enseignements de Malthus, qu'on se rappelle la France après la révocation de l'édit de Nantes (1), ce crime imbécile que des écrivains ont encore le courage d'admirer, ou l'Espagne après l'expulsion des juifs et des Maures, accomplie par Ferdinand le Catholique, Isabelle de Castille et Philippe III. Le dénûment et le désespoir acceptent seuls d'ordinaire aussi bien les pensées d'émigration. Renoncer au sol natal, briser ses liens de famille, ses relations sociales, rompre ses habitudes, arrêter ses travaux, pour aller à l'inconnu, pour naviguer vers des terres dont on sait à peine le nom, pour s'incorporer dans un peuple dont on ignore et les coutumes, et les ressources, et les pensées, souvent même jusqu'à la langue et à la religion, ce n'est point affaire de caprice, encore moins de plaisir. Il faut que toutes les angoisses de la misère y poussent, qu'on se croie abandonné de toutes les chances de l'avenir. Ne vous souvient-il plus de cette triste chanson d'un poëte allemand sur ses compatriotes, condamnés par le despotisme, à

(1) Jurieu estime à 200 écus la somme moyenne que chaque réfugié protestant a emportée de France. — En Allemagne, où les émigrants sont obligés de faire des déclarations très-explicites sur leur fortune, on évalue, dans ces dernières années, entre 400 et 500 fr. l'argent et les autres valeurs mobilières qui quittent le pays avec chacun d'eux. — En France, 20,000 ouvriers ou cultivateurs émigrent par an ; c'est au plus 8 ou 10 millions de francs ; mais ce n'est plus un chiffre insignifiant que les 176,000 émigrants anglo-irlandais, et les 120,000 émigrants allemands.

quitter leur patrie (1)? Ne savez-vous plus la sublime amertume avec laquelle Dante décrit la douleur de manger le pain d'autrui, de monter l'escalier de la maison étrangère, de quitter ce qu'on chérit le plus.... *tu lascerai ogni cosa dileta.* Voyez aussi à Hambourg, au Havre, à Liverpool, ces bandes d'émigrants qui vont partir pour un autre hémisphère ; écoutez leurs plaintes ; entendez leurs adieux, et vous vous convaincrez trop facilement de leurs souffrances. Combien même elles vous sembleraient plus affreuses, si vous assistiez à leur arrivée sur le sol vers lequel ils se dirigent ! Ils n'ont plus alors la mince épargne qui a payé leur passage, une main à presser, un regard à échanger ; ils se sentent comme délaissés du monde entier,

Sans l'ami qui soutient, sans la voix qui répond.

Il leur faut un salaire instantané ; et à quels travaux pourront-ils se livrer, où trouveront-ils des instruments d'ouvrage ? Informez-vous de l'état des Irlandais lorsqu'ils débarquent à New-York, et des secours dont ils ont besoin.

O grands philanthropes ou heureux actionnaires des entreprises d'émigration, tout vous semble souriant dans les forêts du Nouveau-Monde, dans les steppes ou les déserts de l'ancien ! Vous ne vous êtes donc jamais aperçus que le lieu le plus fâcheux, pour le travail et le salaire, de votre canton ou de votre commune, c'est celui qui n'est pas en culture? Dans quelle lande du Poitou avez-vous rencontré des journaliers payés comme dans les champs de la Beauce ? Quelles ressources existent loin des entreprises et des capitaux? La faim, le froid, les maladies, la mort, voilà les plus sûrs résultats de vos erreurs ou de vos calculs.

Quelle histoire, en effet, que celle des colonisations ! Malthus

(1) « A la frontière d'Allemagne, nous remplissons encore nos mains avec de la terre, et nous la baisons : que ce soit notre remercîment pour l'abri, les soins de l'enfance, la nourriture et le breuvage que tu nous as donnés, douce patrie ! etc. » Schubart.

avait au moins un mérite sur ses adversaires : celui de l'étude. Il ne se prononçait jamais qu'après avoir beaucoup lu et beaucoup réfléchi ; choses, il le faut avouer, assez rares depuis lui. Aussi connaissait-il et prend-il soin de rappeler les maux, les luttes, les désastres qu'ont subis les premiers colons des États-Unis, ceux de tous cependant qui ont le mieux réussi. Il redit également l'origine des établissements de la Barbade, de la Guyane, de Port-Jackson, du Volga, et remarque avec grande raison, ensuite, qu'une « colonie nouvelle offre l'exemple d'un pays peuplé beaucoup plus que ne le comporte son produit annuel. La conséquence naturelle de cet état de choses, ajoute-t-il, est que la colonie, à moins qu'elle ne reçoive d'abondants secours de sa mère patrie, doit diminuer rapidement, jusqu'à ce qu'elle soit au niveau des faibles moyens de subsistance qui sont à sa portée, et qu'elle ne peut commencer à croître d'une manière permanente, qu'à l'époque où ceux qui restent ont assez cultivé le sol pour produire plus de nourriture qu'il n'en faut pour eux-mêmes, et avoir ainsi un excédant qu'ils peuvent répartir entre leurs enfants (1). » Quelle ressource est-ce donc d'ordinaire pour les populations surabondantes que la colonisation ?

Certes, ce n'était ni le génie ni le courage qui manquaient à William Patterson, et qu'est devenue la colonie qu'il s'efforça de fonder dans l'isthme de Darien, après avoir doté ses deux patries successives, l'Écosse et l'Angleterre, de la double institution de crédit (les banques d'Angleterre et d'Écosse) qui devait tant contribuer à leur richesse et à leur puissance (2) ? Toutes les tribus errantes du passé n'ont pas eu pour guide le cerf du Palus-Méotide des peuplades germaniques, et de nos jours encore, bien

(1) Malthus, *Essai sur le principe de population*, liv. III, ch. IV. Tout ce chapitre est consacré à l'émigration.

(2) Il faut lire, dans Eliot Warburton, l'éloquente peinture des vicissitudes et de la ruine de W. Patterson.

qu'aidés si libéralement par la France, quels colons réussissent en Algérie, sans d'immenses labeurs et des avances considérables ?

M. de Molinari estime à plus de 500,000 personnes l'émigration annuelle de l'Europe depuis quelques années (1). C'est la preuve irrécusable que les populations répugnent moins qu'autrefois à l'abandon de la patrie ; mais il n'en résulte pas que l'émigration ne suppose toujours de cruelles peines, et que les succès à l'étranger ne soient très-difficiles. Les émigrants, aujourd'hui, se trouvent à leur arrivée dans des pays où le travail est possible, comme on l'a remarqué, en présence d'entrepreneurs qui déjà, grâce au développement de la population, n'ont plus un besoin urgent de leur travail. Il leur faut donc se louer à bas prix, loin de leur patrie, de ceux dont les regards seuls seraient une consolation, au milieu d'un peuple inconnu. Voilà ce qu'on appelle un moyen de pourvoir à l'excédant de la population ; c'est sans doute un moyen de rétablir le niveau ; mais en quoi diffère-t-il, si ce n'est par la lenteur du supplice, et par un surcroît d'angoisses, de cet autre moyen bien plus simple, la mort chez soi ? MM. les philanthropes ressemblent par trop à ceux de nos médecins qui, pour se débarrasser de leurs malades, les envoient mourir au loin (2).

Au surplus, que peut valoir l'émigration comme système à opposer à celui de Malthus? Si ce dernier est faux, la population ne tendra jamais à dépasser les moyens d'existence, et l'émigration est inutile ; s'il est vrai, au contraire, comment l'émigration dispenserait-elle de la contrainte morale, qu'il réclame? Il faut, d'après Malthus, vingt-cinq ans pour que la population se double ; de quelle manière le vingt-cinquième de la population des États suffisamment habités, s'expatrierait-il chaque année? Et quel lieu,

(1) *Voyez* l'article *Émigration*, dans le *Dictionnaire de l'économie politique*.
(2) Rossi, *Cours d'économie politique*, 19e leçon.

s'il en était ainsi, resterait libre dans un ou deux siècles (1)? « Depuis le seizième siècle, dit en vantant l'émigration M. Louis Reybaud, l'Europe, dans le cours de trois cents ans, envoie en Amérique 25 millions de blancs, qui chassent devant eux les cuivrés éperdus. » Mais cela ne fait par année, pour toute l'Europe, que 83,000 émigrants. Et lorsque les blancs ne pourront plus chasser devant eux de cuivrés, que deviendront-ils? M. Reybaud aurait dû le dire, puisqu'il s'agit des blancs. Enfin ce qu'oublie cet auteur, et ce que fait très-bien observer Roscher, aussitôt qu'un peuple commencerait à compter sur l'émigration comme sur une ressource assurée, il contracterait plus de mariages, et aurait beaucoup d'enfants, qui sans cela ne seraient pas venus au monde (2).

L'émigration n'est jamais et ne peut jamais être qu'un palliatif. Le gouvernement anglais a sagement fait d'encourager l'émigration irlandaise dans ces derniers temps. Ceux qui restent dans ce malheureux pays, moins pressés déjà par le besoin, moins stimulés par la concurrence, commencent à recevoir de meilleurs salaires, et, voyant à leurs enfants un horizon que n'éclaire plus seulement le désespoir, ils s'en préoccuperont bientôt davantage, montreront plus de réserve dans leur conduite. Il n'est que trop vrai que la misère enfante la misère; aucun mot n'est plus exact que celui de *prolétariat*. L'Angleterre, d'ailleurs, doit de grandes réparations à l'Irlande; mais c'est folie de croire que l'émigration puisse dispenser quelque peuple que ce soit de prévoyance et de retenue. Quand l'homme renonce à ses devoirs, il faut qu'il souffre, et dans sa personne, et dans celle de ses descen-

(1) La plus grande émigration qui ait jamais eu lieu est celle de l'Angleterre dans ces dernières années. Elle a été, de 1831 à 1841, de 738.582 personnes; de 1842 à 1848, de 985,953 personnes; en 1849, de plus de 300,000; c'est-à-dire qu'elle a été égale à peu près à l'accroissement de la population de l'Angleterre durant cette année. Mais cela pourrait-il durer indéfiniment, surtout s'il en était ainsi pour tous les États ?

(2) Roscher, *Principes d'économie politique*, t. II, liv. V, ch. I.

dants. En tout, pour tout, la loi de la responsabilité s'impose à chacun de nous, et rien n'empêche l'influence du mérite ou du désordre des pères de se manifester sur le sort des enfants. C'est le lien indestructible, divin, qui unit les unes aux autres les générations, faisant d'êtres isolés, qu'un jour voit naître et que bientôt la mort enlève, l'humanité.

D'autre part, si l'émigration se faisait sur une large échelle au profit des pauvres, si l'on voulait sérieusement l'employer pour éteindre la misère, quel État pourrait subvenir aux dépenses qu'elle entraînerait (1)? Comment alors aussi justifier l'impôt qui y pourvoirait? Bien des fois déjà l'on a montré qu'il n'était pas de peuple capable de supporter les charges d'émigrations nombreuses, et aucune classe, riche ou pauvre, n'a, sous quelque forme que ce soit, de droit sur la fortune sociale.

Je suis au terme de ce travail, j'ai achevé de passer en revue les systèmes qui ont été opposés à la doctrine de Malthus, et qu'en reste-t-il, sinon quelques preuves de plus d'ignorance ou d'irréflexion? Mais j'augmenterais encore ces preuves, je le sais, si j'imaginais ôter toutes leurs chances à ces systèmes. Un faux courant d'opinion ne se détruit pas si facilement; l'erreur siége sur un trône que la vérité ne renverse jamais qu'avec beaucoup de temps et qu'après beaucoup d'efforts. Je le demande également, avant de terminer, quels sont les vrais amis du peuple, de ceux qui lui recommandent la prévoyance, pour lui éviter la misère, ou de

(1) Quelques gouvernements se sont opposés aux émigrations. — « S'opposer aux émigrations, ce n'est pas seulement un passe-droit, c'est une barbarie et une maladresse, » dit J. B. Say, *Cours d'économie polit.*, 6e part., ch. XIII. « C'est changer l'État en prison; c'est publier, au nom même du gouvernement, qu'il ne fait pas bon y vivre. Il semble qu'un tel édit doit toujours commencer ainsi: Nous, etc., ignorant l'art de rendre nos sujets heureux; bien assurés que si nous leur laissions la liberté de fuir, ils iraient chercher des contrées moins opprimées, etc. » Bentham, *Théorie des peines et des récompenses*, t. II, p. 310. De telles prohibitions rappelient celles des seigneurs féodaux contre l'éloignement de leurs paysans, afin de les rançonner plus aisément.

ceux qui stimulent ses passions, sans souci de son avenir? Quelques flatteries qui l'entourent, quelques séductions qui le sollicitent, qu'il suive, dans son indépendance et sous sa responsabilité, les mâles conseils de la science, tout en employant ses labeurs à accroître la masse de la richesse publique! C'est là qu'est sa véritable émancipation, comme pour la société l'unique garantie de ses progrès. Les déclamations ou les mensonges ne servent de rien; et quant aux secours de la charité, ils soulagent seulement la misère déjà ressentie, et la soulagent sans la détruire. Mais c'est le sujet qu'il me reste à traiter.

CHAPITRE III

DE LA CHARITÉ LÉGALE.

I. Des bienfaits de la charité pourrait-on conclure à l'erreur de Malthus? — La misère a deux causes générales : un travail trop restreint et un salaire trop faible. — Comment la charité pourrait-elle les combattre? — Causes particulières de la misère. — Quels obstacles y doivent être apportés. — Ce qu'est l'aumône. — D'où elle provient. — Ce qu'elle engendre. — Dangers d'une charité étendue. — Inconséquences d'une charité restreinte.—Doctrine économique sur la charité. — II. De la charité légale. — Histoire de la loi des pauvres en Angleterre. — A quels excès et à quels impôts on était arrivé avant la réforme de cette loi, en 1834. — Ce qu'a été cette réforme. — Dangers persistants de cette loi. — Causes générales et particulières de la misère anglaise. — Des colonies agricoles de la Hollande. — Des bureaux de bienfaisance de la Belgique et de la France. — Conséquences de la charité légale sur la propriété et la population. — Dernier document parlementaire français sur la charité.

I

Le sujet de la charité se présente naturellement à l'examen après celui de la population. On a même cru pouvoir s'autoriser des espérances que le premier suscite pour détruire les craintes qui ressortent du second, et ç'a été l'occasion de nombreux et de bruyants triomphes sur les économistes. On ne s'est pas contenté de montrer à ce propos leur ignorance, on les a couverts encore de honte. Par malheur, la victoire dont on s'est ainsi paré n'est qu'un malentendu, et le remède qu'on proposait ne pourrait qu'empirer le mal.

Comment, en effet, des bienfaits de la charité serait-il permis de conclure à l'erreur des disciples de Malthus? Ils enseignent que la population atteindra forcément les dernières limites des substances si rien n'arrête son essor, et, pour lui épargner les maux qui en résulteraient, ils l'exhortent à refréner ses passions,

à soumettre ses désirs à sa raison : que peut faire à cela la charité? Si la doctrine des économistes est erronée, la population restera, quoi qu'elle fasse, suffisamment pourvue, et l'on ne secourt pas une indigence absente. Si elle est vraie, au contraire, comment, au temps de la surabondance de la population, distribuerait-on les subsistances indispensables? Rossi le dit très-justement, « c'est à la faim, à la souffrance, à la mort que les philanthropes laissent le soin de maintenir le niveau entre la population et les moyens de subsistance; nous, nous préférons en charger la raison et la prudence humaine (1). »

Prétendrait-on que, malgré les assertions de la science, les peuples subsistent, progressent, et que leurs misères sont partout adoucies, sinon effacées par l'aumône? Mais qu'on prouve qu'ils ne se sont soumis à nulle retenue, qu'ils n'ont jamais obéi à la *contrainte morale*, et l'on pourra assurer ensuite que la charité a calmé tous les maux, séché, diminué du moins tous les pleurs. Il restera seulement à persuader qu'il vaut mieux soulager qu'empêcher la souffrance.

Si l'on s'en tient à dire que, quels que soient les systèmes de l'économie politique, il se trouvera sans cesse des besoins à pourvoir et des douleurs à apaiser, toute discussion cesse. Nul économiste n'a nié que les richesses pussent être mal réparties, le travail peu respecté, les hommes imprévoyants, les lois abusives; aucun d'eux ne le niera de longtemps encore probablement. Mais ils donnent à leurs vues un but plus élevé que d'atténuer des maux trop réels par quelques aléatoires offrandes. Au présent, si tourmenté, si cruel des peuples, ils s'efforcent de faire succéder un avenir calme et heureux, en stimulant les plus nobles sentiments, en rappelant à chacun son devoir, en montrant, comme le voulait Platon, le châtiment toujours attaché à la faute, par une chaîne d'airain et de diamant.

(1) Rossi, *Introduction à l'ouvrage de Malthus.*

Dès qu'on sort, au reste, des cas exceptionnels, extraordinaires, le dénûment ne provient que de l'une ou de l'autre de ces deux causes : un travail trop restreint, ou un salaire trop faible.

Un travail trop restreint, c'est la fainéantise, avec sa suite de vices et de lâcheté ; or, si la charité peut ajouter le supplément de paye qu'un travail plus assidu procurerait, à quelles conditions le fera-t-elle et pendant combien de temps? Lorsque l'ouvrier ne ressent plus la nécessité d'employer son activité à gagner sa subsistance, en tout lieu et toujours il quitte les fabriques ou les champs; d'industrieux il devient inutile, d'honorable avili; il délaisse les mœurs du travail pour celles de la mendicité. Nos ateliers nationaux ont eu les mêmes effets que les distributions de l'antiquité, et le pauvre secouru n'oublie jamais qu'il doit pourvoir à ses besoins et procurer à ses enfants une condition supportable, sans que ceux qui l'entourent soient excités à l'imiter. L'aumône inconsidérée devient donc bientôt une prime ruineuse et générale à l'oisiveté. Voltaire se trompait sans doute, en disant : L'ouvrier doit être réduit au nécessaire pour travailler (1); mais il aurait dit avec raison : L'ouvrier ne doit, pour travailler, compter que sur lui-même.

Le travail est une nécessité; c'est l'ordre de Dieu; c'est la tâche, l'honneur, la vie de l'homme. « Celui qui ne veut pas travailler ne mérite pas de vivre, » dit énergiquement saint Paul. « Celui qui donne à des vagabonds et à des débauchés jette son argent aux chiens, » écrit saint Basile. « Ne donne pas, dit saint Jérôme, pour citer un dernier père de l'Église, à de faux indigents la substance du Christ (2); elle appartient aux vrais pauvres. » Lorsque la charité tente de dispenser du travail, sa prétention

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, ch. xxx.

(2) Dans saint Jérôme et plusieurs autres Pères, ces expressions tiennent à toute la théorie de la propriété.

ne va à rien moins en réalité qu'à changer les lois du monde, et, si ce n'est le but, le plus sûr résultat au moins de son amour de l'humanité, c'est de la déshonorer.

Comment, d'ailleurs, l'aumône réparerait-elle les suites d'un travail trop restreint? Ne pouvant se prélever sur l'épargne, car une industrie insuffisante ne laisse rien de disponible, elle s'imposerait nécessairement, en cette hypothèse, au capital. Or, les possesseurs de capitaux, les riches, sont bien peu nombreux, en comparaison des ouvriers, des nécessiteux, et plus les capitaux se resserrent, moins le travail se peut maintenir. La société se trouverait donc en face d'une misère sans cesse croissante, avec des ressources sans cesse affaiblies. Ce serait la digue qui s'abaisse à mesure que le fleuve grandit; ce serait la force qui disparaît à mesure que l'œuvre devient plus laborieuse. Les termes mêmes du problème impliquent contradiction : la charité distribue, elle ne crée pas. Et l'insuffisance des secours apparaîtra surtout alors, si l'on se rappelle que l'indigence n'a pas de limites stables, qu'elles changent partout, en ne cessant de s'étendre. Je le montrais à l'instant, l'aumône qui satisfait l'oisiveté, l'engendre et la perpétue. « Représentons par 100, dit M. Cherbuliez, dans un excellent travail sur la *Bienfaisance publique* (1), les besoins actuels de l'indigence, à une époque et dans un lieu donnés. Si la bienfaisance pourvoit entièrement à ses besoins, son action neutralisante, c'est-à-dire l'encouragement qu'on donne à l'imprévoyance, s'exercera sur la classe entière des pauvres non assistés, dont le nombre inconnu est peut-être centuple de celui des indigents actuels, et tendra sans cesse à s'accroître par l'effet même des garanties qui lui sont données contre les suites fatales de son accroissement. Ainsi, une somme d'assistance égale à 100 aura pour résultat de réduire, dès l'année suivante, une

(1) Cherbuliez, *Dictionnaire de l'économie politique*, article BIENFAISANCE PUBLIQUE.

somme de besoin égale peut-être à 200, peut-être à 500, peut-être à 1000, et dont l'augmentation ultérieure n'aura point de limites assignables, tant que le chiffre des assistances pourra s'augmenter proportionnellement. »

Quant à la seconde cause générale de l'indigence, l'insuffisance du salaire, elle résulte toujours de l'offre trop grande des ouvriers, comparativement à la demande des entrepreneurs. Il ne m'est pas nécessaire de répéter que le travail est une marchandise, dont le prix se règle, comme celui de toutes les autres marchandises, de toutes les denrées, de tous les produits, sur les rapports de l'offre et de la demande. Et c'est pour cela principalement que les économistes recommandent avec tant de soin aux classes qui vivent de leurs labeurs, la prudence dans le mariage, la réserve dans la satisfaction de leurs désirs. Mais, dans ce cas encore, si la charité entreprend de tout réparer, soyez sûrs qu'elle ne tardera pas à manquer de ressources et à interrompre son œuvre. La voie de la passion est aussi large que celle de la fainéantise. Pour ne s'y pas accumuler, les classes ouvrières ont besoin qu'on ne détourne jamais non plus leurs regards de l'écueil qui la termine. Qu'importe en effet le nombre des enfants, quand on n'a plus à pourvoir à leurs besoins? Montesquieu y voyait même une des ressources les plus assurées de la mendicité, chaque enfant ayant deux mains à tendre. Une veuve anglaise, mère de cinq enfants, répondait aux personnes qui voulaient la détourner d'un second mariage : N'ai-je pas la commune pour me décharger du fardeau de ma fécondité? Aussi, ne se préoccupant que des classes laborieuses et revenant à cette pensée que la paye du travail dépend du nombre des ouvriers, a-t-on pu remarquer que la certitude de l'aumône, par cela seul qu'elle stimule la population au delà des besoins de la production, a pour résultat de faire baisser tous les salaires, ou, si quelques-uns sont maintenus artificiellement, de priver d'occupation un grand nombre de travailleurs, et

ainsi d'accroître constamment la pauvreté et la détresse des classes ouvrières (1). L'imprévoyante Irlande, plus que la paresseuse Italie, a-t-elle effectivement trouvé le bien-être dans l'aumône? Ses accablantes misères et son excessive mortalité prouvent trop que l'homme n'est pas moins fait pour la sagesse que pour le travail. Supposez, d'ailleurs, que les secours entreprennent de garantir contre l'excès de population, et vous vous convaincrez aisément que les économies seraient bientôt dissipées, ainsi que les capitaux eux-mêmes. Mes précédents chapitres me dispensent de m'arrêter plus longtemps à cette hypothèse.

Lorsqu'on sort des cas généraux, l'insuffisance du salaire ou du travail résulte le plus souvent d'une nouvelle direction donnée aux capitaux, ou d'un trouble apporté à la production. Au lieu de s'employer à la fabrication du fer, les capitaux peuvent s'utiliser, par exemple, dans la filature du coton ou le tissage des draps; en cessant de se porter vers les provinces du Nord, ils se peuvent diriger vers celles du Midi; une crise industrielle peut enfin éclater, après des années de prospérité, grâce à une mauvaise récolte ou à une commotion politique. Mais les souffrances ne seront alors que très-momentanées et toutes locales; et si des secours, restreints et passagers comme ces souffrances, sont utiles, nécessaires, afin de les combattre, les ouvriers n'y doivent jamais cependant assez compter, pour vivre au jour la journée, pour jouir du présent sans souci de l'avenir, pour oublier, dans chaque famille, qu'ils se doivent mutuellement assister. On l'affirmerait avec raison aussi, tous ceux qui mériteront d'être secourus, au sein des difficultés que je suppose, le seront sans une charité permanente, organisée sur de vastes bases, réglée surtout par l'administration. Ils le seront même d'autant mieux que la société ne sera pas épuisée à l'avance, et saura qu'elle secourt le malheur et non le vice.

(1) Malthus, liv. III, chap. VII.

D'autre part, qu'est-ce que l'aumône et d'où provient-elle? Elle se prélève évidemment sur le capital ou le revenu, puisque ce sont les sources uniques où s'alimentent les consommations. Or, diminuer le capital, de quelque façon que ce soit, c'est, je l'ai déjà dit, porter atteinte au travail, principe lui-même du salaire; car le travail se proportionne nécessairement au capital qui le sollicite. Et diminuer le revenu, n'est-ce pas également empêcher le capital de se former ou de s'accroître, si ce n'est restreindre le fond même des dépenses, des achats ordinaires, c'est-à-dire encore des commandes et des salaires? Ce qu'on donne aux pauvres se retire donc aux ouvriers, rien n'est plus assuré; une aumône en plus est un salaire en moins. Si le mendiant n'est pas le voleur de l'ouvrier, selon un langage exagéré sans doute, mais vrai aussi en partie, l'épargne, le travail, la conservation de la richesse, sont partout en raison inverse de l'assistance.

Mais les pauvres secourus, dit-on, consommeront eux aussi; ils échangeront les aumônes qu'on leur distribuera, contre les produits dont ils auront besoin! Pour ne plus revenir sur l'impossibilité d'un travail dénué de ressources et délaissé des ouvriers, je me contenterai de remarquer ici qu'à se morceler indéfiniment les éléments de l'industrie perdent beaucoup de leur utilité. Puis, les pauvres font toujours peu travailler les ouvriers des champs, et moins encore les ouvriers des villes. Ils se pourvoient presque de tout eux seuls, en dehors même des lois de la division du travail, des avantages du crédit, des progrès mécaniques; partant, avec une somme de labeurs, de temps, de matières premières, d'argent, infiniment plus considérable pour des résultats infiniment moindres. C'est encore pour cela qu'à chaque époque de grandes largesses se rencontrent de redoutables crises industrielles; car les unes ne vont jamais sans les autres. Que Franklin avait donc raison lorsque, en demandant l'abolition des lois des pauvres, il disait que l'habitude de se suffire à

soi-même vaut mieux que la distribution de toutes les fortunes! Le mal gît dans la rareté des subsistances, et il n'y a d'autre remède que dans un surcroît d'approvisionnement. Les lois et les donations en argent sont donc également impuissantes; car ce n'est pas de l'argent, mais de la nourriture qu'il faut. Quand même le salaire de chaque travailleur serait doublé ou triplé, ce besoin subsisterait, puisque aucune classe ne peut obtenir de secours au sein de la détresse générale, sans que ce soit aux dépens d'une autre. Et toute société étant principalement composée de travailleurs, qu'aucun ordre d'individus ne pourrait remplacer, c'est par leurs privations seulement qu'un approvisionnement imparfait peut se transformer en un produit égal à celui des années ordinaires(1).

Cependant le pauvre souffre, tend une main déjà desséchée, sollicite d'une voix déjà éteinte; l'ouvrier, lui, peut attendre! Le peut-il longtemps néanmoins, avant de devenir pauvre lui-même? Et lorsqu'en face d'une misère sans cesse plus étendue, l'industrie, cette universelle, cette seule pourvoyeuse, se restreint ou s'arrête, comment la société ne succomberait-elle pas? Ce n'est pas assez de voir le jour présent, il faut considérer aussi les jours qui le suivent. Sans doute il sied d'entendre les plaintes, il sied de voir les larmes, de savoir souffrir et pleurer lorsque près de vous les airs portent ces paroles que murmurent tant de voix : Tout ce qui respire bénit celui qui prodigue ses largesses. Mon âme, pourquoi est-tu triste, lorsqu'il est si peu de créatures qui ne se dilatent dans la joie, dans la volupté d'être, qui ne se plongent et ne se perdent dans l'amour... lorsque des flots de lumière et des torrents de feu inondent un autre monde, le mien reste noir et glacé. L'hiver l'enveloppe de ses frimas comme d'un suaire éternel. Que la terre et le ciel prient et pleurent pour moi (2)! Oui, ces dou-

(1) V. Buchanan, Notes sur Adam Smith, *Richesses des nations*, l. I, chap. VIII.

(2) J'emprunte en partie ces paroles à M. de Lamennais. Les dernières sont celles de Christophe Colomb, à l'entrée du monde inconnu.

leurs imposent d'immenses charges; mais avant tout elles commandent de ne les point augmenter, de ne pas oublier les immuables lois des sociétés, l'ordre éternel du monde. Dois-je encore le répéter, des aumônes assurées et étendues stimulent inévitablement la paresse et l'imprévoyance parmi les classes les plus nombreuses, et dissipent jusqu'aux dernières ressources de la communauté : l'histoire entière l'enseigne.

Qu'un tel ordre de choses s'établisse, en outre, au sein de populations déjà serrées, avides de bien-être, sûres de leurs forces, comme tant le sont de nos jours, et qu'arrivera-t-il? Cependant, si la doctrine économique est fausse, si la charité, ainsi qu'on s'applique à le persuader, dispense de la prévoyance et du travail, en laissant intacts les éléments de la richesse, pourquoi la restreindre? Après avoir promis des secours à tous les besoins, il ne reste qu'à les distribuer. Qu'on prenne garde même de trop tarder à le faire! Entouré, comme on le sera bientôt d'une foule déshabituée du travail, folle d'avidité et de bassesse, excitée par la cruelle et irrésistible faim, selon l'exacte expression d'Homère (1), tout délai deviendra funeste. Qui ne sait les vœux et les actes des populaces de l'antiquité ou des jacqueries du moyen âge? Qui, parmi nous aussi, n'a entendu les plaintes ou vu les excès de populations trompées par de mensongers engagements?

Et, remarquez-le, si la charité ne doit jamais prendre de telles proportions, grâce à la sagesse de la philanthropie; — la philanthropie, ce n'est pas seulement en effet la vertu, c'est encore le génie, — il ne s'agit plus d'un système, d'une doctrine, mais seulement d'un expédient. On se tire comme on peut d'une difficulté pressante, en n'ayant d'autre mérite que d'avouer son ignorance, au milieu de son embarras. La charité ne résout en ce cas ni le

(1) *Odyssée*, chap. XVII.

problème de la population, ni celui du bonheur public; elle n'empêche aucune de nos actions de produire ses conséquences naturelles, heureuses ou funestes. Que valent donc les dédains et les injures des philanthropes à l'encontre des économistes? Il leur est habile sans doute de se donner auprès de la foule comme les correcteurs de la création, comme les dispensateurs de la félicité générale; mais il leur serait prudent, si ce n'est qu'affaire de montre, de moins acclamer, près de ceux qui étudient et réfléchissent, leur supériorité et leurs triomphes.

Il est même étrange qu'il leur faille encore donner ce conseil. Après avoir rappelé que l'indigence n'est autre chose que l'insuffisance des ressources eu égard au prix des aliments, des denrées, surtout eu égard à la somme des besoins, Malthus ajoutait, en approfondissant, en élucidant jusqu'à l'évidence cette pensée, que j'exprimais moi-même il y a un instant : « L'acte par lequel on transporterait à chaque ouvrier la propriété additionnelle de 3 shillings par jour, n'augmenterait pas la quantité de viande qui existe dans le pays. Or, dans l'état actuel, il n'y en a pas assez pour que chacun de ses habitants en ait une petite portion à sa table. Qu'arriverait-il? La concurrence des acheteurs au marché élèverait bientôt le prix de cette marchandise. Et tandis qu'à présent la livre de viande coûte un peu moins d'un demi-shilling, elle en coûterait 2 ou 3; en sorte que tout ce que le pays peut fournir ne se partagerait pas entre un nombre de personnes beaucoup plus grand que dans l'état actuel des choses. Quand une marchandise est rare, et ne peut être distribuée à tous, elle va à celui qui produit le titre le plus valide, c'est-à-dire à celui qui peut en offrir le plus d'argent... Quand les subsistances sont rares par comparaison au nombre des habitants du pays, il est assez indifférent que ceux qui composent les classes inférieures aient 2 shillings par jour ou qu'ils en aient 5. Quelle que soit leur condition à cet égard, ils n'en

seront pas moins réduits à se contenter de la plus petite portion d'aliments (1). »

Qui n'a vu ces observations se justifier pendant nos dernières disettes? Qu'ont produit alors les bons de pain, les suppléments de salaire, les ateliers de charité, auxquels on a recouru? Le besoin ne s'est-il plus imposé? les privations ont-elles cessé? Nullement; mais la demande du blé a augmenté, grâce à ces nouvelles facilités elles-mêmes, et avec la demande sa cherté. Toutes les remarques de Malthus sur les disettes de 1800 et de 1801, se sont de nouveau vérifiées en 1847 et en 1854. Au mois de décembre 1853, par exemple, à cette époque ordinaire des battages et des ventes, chacun s'attendait parmi nous à la diminution du cours des céréales. Elle a eu lieu au commencement de ce mois, il est vrai; mais à peine a-t-elle duré quelques jours, contrairement à l'usage, à cause surtout des mesures charitables prises par les diverses administrations. Mill, d'accord avec Malthus et Buchanan, le fait également observer : puisque les prix se règlent par les quantités, pour que les classes inférieures ne souffrissent pas des mauvaises récoltes, il faudrait que les classes supérieures renonçassent, lorsqu'elles surviennent, à consommer des céréales. Et si les pauvres continuent alors à ressentir des privations, malgré les secours qu'ils reçoivent, ces secours imposent bientôt aux classes placées immédiatement au-dessus d'eux, aux classes ouvrières, les peines matérielles du dénûment comme ses peines morales (2).

Durant les disettes, en effet, le salaire venant à manquer lorsque le revenu social s'emploie à faire l'aumône, en même temps que les aliments se renchérissent, il faut, de la part des ouvriers,

(1) C'est la pensée que j'exprimais déjà au § III du chapitre III de mon livre IV.

(2) Tooke pense qu'avec les lois des pauvres de l'Angleterre une récolte en déficit d'un tiers sans importations ou sans réserves, ferait monter le blé à un prix 5, 6, ou même 10 fois plus élevé (*History of prices*, I, p. 15).

renoncer à l'épargne, diminuer leurs consommations, entamer leur capital, abaisser leur condition. Ils descendent, sous l'impulsion d'une implacable nécessité, la pente toujours si rapide du dénûment. C'est que rien ne change l'ordre naturel des choses. Le malheur est la leçon de l'imprévoyance, et lorsque la souffrance est inévitable, quoi qu'on fasse, elle se ressent. Cependant, les disettes sont passagères, les richesses sociales sont loin de s'épuiser lorsqu'on les subit, les secours alors favorisent peu l'oisiveté : que résulterait-il donc d'aumônes qu'on s'efforcerait de distribuer entre toutes les mains et dans tous les temps? Les plus tristes paroles de Tacite et de Pline ne pouvaient même plus s'appliquer à l'Italie de la fin de l'empire, accoutumée aux incessantes et aux plus diverses distributions gratuites.

Et il n'importe en rien d'accuser ces principes de dureté ou d'égoïsme. Des principes ne sont ni cruels ni compatissants ; ils sont vrais ou erronés. Ce ne sont pas les économistes qui ont décrété, si fâcheuses qu'elles puissent paraître, les lois de l'univers, et devient-il méritoire de dissimuler la réalité, parce qu'on s'adresse aux classes qui sont incapables de la découvrir? Ce n'est pas tout que d'injurier la science et d'acclamer sa vertu. Quand Aristote n'apercevait dans la bienfaisance qu'un moyen de popularité pour les riches et de sécurité pour l'État (1), s'il se trompait, il ne se trompait peut-être pas complétement. Quel changement s'effectuerait si la charité consistait pour tous, comme pour saint Paul, à ne point surtout penser le mal, et à se réjouir de la vérité (2) !

Est-ce à dire cependant que toute assistance se doive refuser à la misère, tout secours à la faim? Non, et je m'en suis expliqué déjà. « N'oublions pas, dit, en parlant des époques désastreuses, le plus incriminé des économistes, que l'humanité et une vraie poli-

(1) Aristote, *Ethic.*, IV, 2.
(2) *Épître de la Quinquagésime.*

tique requièrent impérieusement alors de fournir aux pauvres tous les secours que la nature des choses permet de leur donner (1).» Nous aussi nous savons distribuer nos aumônes; nous aussi nous admirons les pensées charitables d'un Chrysostome, d'un Basile, d'un saint Augustin, d'un saint Paul, comme nous louons la page éloquente où Cicéron décrit la bienfaisance, et les beaux vers où Virgile, à l'inverse d'Homère, place l'homme secourable dans l'Élysée à côté du héros (2).

Sunt lacrymæ rerum, et mentem mortalia tangunt.

Mais nous n'avons point d'illusion, et ne voulons pas mentir. Nous apercevons aisément que les secours se prélèvent, aux dépens des salaires et de la richesse sociale, sur le fonds de consommation ou sur le capital, et nous nous refusons à ce qu'ils dispensent de la prévoyance, de la dignité et du travail. La charité privée, volontaire, qui soulage le malheur, après de justes informations, avec de sages ménagements, par des conseils et des soins, autant que par des distributions d'aliments, et plus que par des distributions d'argent, nous y applaudissons comme à la *loi royale* (3); mais nous nous opposerons toujours à la charité légale ou administrative, à l'assistance ignorante ou inconsidérée. Ce ne sont pas les opinions de casuistes célèbres, reproduites dans la sixième *Provinciale*, qui nous dirigent, non plus que la pensée si connue de Nelson qui nous inspire (4).

La doctrine économique, à la prendre dans sa plus haute expression, est celle-ci : Le monde révèle dans toutes ses parties le plus sublime accord et reflète l'excellence divine. L'homme, qui en est et le centre et le couronnement, a des devoirs à remplir,

(1) Malthus, liv. III, chap. v.

(2) *Dictionnaire de l'économie politique*, art. BIENFAISANCE PUBLIQUE.

(3) Expression de saint Jacques.

(4) « Le manque de fortune est un crime que je ne peux pas pardonner. » (Nelson.)

rigoureux, constants, mais sans lesquels il ne pourrait conserver ni dignité, ni liberté. S'il les sait accomplir, sa condition, malgré de passagers accidents, dont une aide volontaire et mesurée suffira à réparer les suites, sera heureuse et sans cesse plus relevée; tandis que s'il y manque, quoi qu'on fasse, il souffrira, et il souffrira d'autant plus qu'on s'appliquera davantage à les lui faire oublier. Supposez, sous de justes et libérales institutions, en effet, les classes ouvrières appliquées au travail, soumises aux conseils de la science, prévoyantes, économes, unies dans les liens de famille, et quelle misère ne vous semblera plus exceptionnelle, et incapable de résister à l'assistance privée?

Sur quels principes, au contraire, s'appuie la doctrine opposée, et quels résultats peut-elle entraîner? Insouciante de la cause des événements et des conséquences des actions humaines, tout, pour elle, est hasard ou malheur; Dieu ne lui apparaît que comme le destin antique ou le fléau du monde. Cette dernière opinion lui est même inévitable, s'il se trouve quelque enchaînement dans ses déductions. Seulement, comment peut-elle alors s'opposer à l'exécution des desseins providentiels? Voué à la peine, l'homme ne lui devrait plus sembler aspirer qu'au rôle d'esclave résigné, comme Epictète, à supporter la mauvaise fortune, sans s'efforcer de la surmonter; ou n'aurait plus à souhaiter que les souffrances, à titre d'épreuves nécessaires, sinon la mort elle-même, en y voyant sa délivrance, à l'exemple de l'auteur de l'*Imitation*, et en la devançant, autant qu'il est en lui, par de continuelles pénitences et dans une adoration effrayée. Mais l'humanité entière a contredit ces désolantes pensées, et la civilisation, par sa seule existence, les condamne. « Le monde est ainsi constitué, que si nous étions moralement bons, nous serions matériellement heureux, a proclamé l'un des plus saints et des plus habiles interprètes (1) de la religion, débarrassée d'un préjugé

(1) Le docteur Chalmers.

qu'un ascétisme inconséquent s'était efforcé d'identifier avec elle, » écrivait récemment un des hommes remarquables de ce temps-ci (1). Telle est la croyance de l'économiste, et la seule qui puisse permettre, sans une complète inconséquence, quoique dans de sages limites, d'assister le malheur. Nous inspirant des devoirs et de la noblesse de l'homme, nous croirions servir la cause seule de la misère et de la bassesse, si nous voulions des secours étendus, permanents, organisés d'une manière fixe et régulière.

« Les fâcheux résultats de la bienfaisance sont d'autant plus marqués, observe M. Cherbuliez, dans le travail que j'ai déjà cité, que l'attente de la bienfaisance sera générale et fondée, car l'intensité d'une cause est la mesure exacte de l'action de cette cause. Ce principe, ajoute-t-il, nous fournit un criterium pour apprécier, toujours au point de vue strictement économique, les différents modes d'exercice de la bienfaisance.

« L'attente dont il s'agit repose sur des déclarations ou sur des présomptions ; elle est d'autant plus fondée, que les déclarations sont plus explicites ou les présomptions plus fortes ; elle est d'autant plus générale, que les déclarations ou les présomptions sont plus notoires et d'une application plus étendue.

« Aucune déclaration ne saurait être plus explicite, plus notoire, ni plus étendue dans son application, qu'une loi imposant à l'État ou aux communes l'obligation formelle d'assister tous les indigents de leur ressort, et créant ainsi pour ces derniers un droit positif à l'assistance. La charité légale est donc le plus vicieux de tous les modes d'assistance, car c'est celui qui produit l'attente la plus fondée et la plus générale, surtout lorsqu'il est combiné, comme en Angleterre, avec la taxe des pauvres, lorsqu'au droit absolu des indigents correspond une charge illimitée pour la société. »

(1) M. de Rémusat, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1855.

Je l'écrivais ailleurs moi-même, l'indigent ne doit jamais être certain du secours. En tendant la main, il faut qu'il ressente de la honte, et puisse être refusé. Sans cela, le fainéant se fait pauvre, se dégrade encore et ruine la société. Elle existe, il est vrai, pour que le riche aide le pauvre, que le fort assiste le faible; mais rien ne doit dispenser de la prévoyance, du travail, de la responsabilité. A côté de l'excès, il faut laisser l'écueil. Si tout citoyen d'un pays a droit à l'existence, c'est seulement en échange de son ouvrage librement accompli; et si, chez un peuple bien organisé, il vaut mieux, comme je le pense, compter sur le sentiment du devoir que sur celui de la crainte, pour beaucoup, cependant, la crainte est nécessaire.

Sunt quidem, qui sciunt et ædificant, et est caritas, enseignait saint Bernard.

II

Je disais à l'instant, en citant M. Cherbuliez, que la charité légale est la plus funeste, et qu'elle l'est surtout lorsqu'elle revêt les caractères qu'elle présente en Angleterre. Chacun sait l'histoire de la taxe anglaise des pauvres. La réformation, en abolissant les couvents, n'avait pas appauvri la population de l'Angleterre, ainsi qu'on l'a prétendu, mais elle avait mis à découvert son dénûment. Henri VIII, à l'imitation de l'antiquité et de tout le moyen âge (1), s'en tint d'abord à considérer la misère comme un crime et à punir les pauvres comme des coupables. Il obéissait, de même que Louis XIV le devait encore faire, au conseil

(1) On a, sous ce rapport, de singulières illusions sur le moyen âge. « A la porte de chaque chef-lieu de seigneurie, s'élevait un gibet composé de quatre piliers d'où pendaient des squelelles cliquelants. » Chateaubriand, *Études historiques*, t. II, p. 395. Ces squelelles étaient ceux des vagabonds et des mendiants, non ceux des malfaiteurs. Moreau-Christophe, *Problème de la misère*, t. II, p. 437.

de Platon, de traiter les mendiants comme celui qui élève des abeilles traite les frelons (1). Mais, délaissant dans la suite la rigueur pour la bienfaisance, il décréta la charité paroissiale. Édouard VI étendit les limites de ces nouvelles aumônes, et Élisabeth, par le célèbre acte du 19 décembre 1601, les organisa sur des bases plus vastes encore.

Le statut d'Élisabeth divisait les indigents en trois classes : les valides, les invalides et les enfants. Aux premiers, il garantissait du travail à domicile; aux seconds, il assurait la répartition d'une taxe en argent, soit chez eux, soit dans des maisons publiques, que des inspecteurs spéciaux pouvaient faire construire sur les terrains communaux et aux frais des paroisses; enfin, aux enfants dont les pères et mères ne pouvaient ou ne voulaient pas satisfaire les besoins ni payer l'ouvrage, il promettait une portion de la taxe paroissiale, pour leurs frais d'apprentissage et pour la solde de leur travail. Si quelques paroisses étaient trop pauvres pour subvenir à ces diverses charges, les juges de paix devaient grever les autres paroisses du canton, et, en cas d'insuffisance de celles-ci, toutes les paroisses du comté. Chacun ainsi voyait proclamer son droit de vivre aux dépens de la communauté, et se sentait assuré contre les suites de l'oisiveté et du libertinage.

Les conséquences d'un tel état de choses ne se firent pas attendre. Cent fois on s'efforça d'arrêter le courant de la misère; mais, sous de tels stimulants, il montait toujours : par les moyens les plus divers, on s'est ingénié à diminuer le lourd fardeau des taxes; mais sans cesse le pays s'en est trouvé plus accablé. Vers la fin du dix-septième siècle, l'impôt des pauvres était de tous le plus élevé, dit Macaulay (2); on a calculé qu'il se montait à environ

(1) Sous Louis XV encore, les mendiants furent condamnés au fouet, au bannissement et aux galères.

(2) Macaulay, *The history of England from the accession of James the second*, chap. III.

700,000 livres par an sous Charles II. C'était plus que le produit de l'excise ou de la douane, et un peu moins que la moitié du revenu entier de la couronne. Dans les trente ans qui précédèrent la réforme radicale de 1834, l'Angleterre a dépensé plus de 5 milliards de francs en secours (1). Du mois de mars 1832 au mois de mars 1833, la taxe des pauvres s'est élevée à 169,769,975 fr. pour une population de 13,894,574 habitants : soit à plus de 12 fr. par tête. En somme, la moyenne de l'impôt avait doublé en cinquante ans; il avait à peine fallu cent quinze ans pour que la masse des indigents se fût élevée du dixième au cinquième de la population. Aussi les *work-houses*, ces refuges de la paresse, ces écoles du vice et si souvent du crime, quoique établis partout, ne suffisaient plus ; la charité privée se devait montrer aussi prodigue que la charité publique. Tout ensemble, des difficultés incessantes, des procès sans nombre avaient lieu entre les paroisses, qui se renvoyaient les unes aux autres les indigents, d'un domicile si peu sûr toujours. On en était presque arrivé à interner les ouvriers eux-mêmes dans les lieux où ils se trouvaient, chaque paroisse qu'ils demandaient à habiter, craignant qu'ils ne vinssent bientôt à manquer de travail, ou qu'ils ne préférassent l'aumône au salaire.

Tandis qu'une province était remise à des administrateurs habiles et économes, une autre aussi était livrée à des chefs insouciants et prodigues. A Cholesbury, par exemple (comté de Buckingham), la taxe s'était tellement accrue que les fermiers, dans l'impossibilité d'y suffire, renoncèrent, en 1832, à leurs baux. Les terres surimposées avaient cessé d'y rapporter les frais de

(1) Il s'agit ici de l'Angleterre proprement dite et du pays de Galles. La taxe des pauvres n'a été introduite en Écosse que longtemps après avoir été pratiquée en Angleterre, et n'y a jamais reçu la même extension. Quant à l'Irlande, ce n'est qu'en 1838 qu'elle y a été soumise, mais avec de notables modifications.

culture, et la population ouvrière, grâce à la bienfaisance, s'y trouva sans travail. Dans d'autres localités, il fallut répartir les pauvres valides parmi les cultivateurs, qui les employaient moyennant une paye chétive, insuffisante, que la paroisse se chargeait de compléter. De leur côté, les manufacturiers, comptant sur de pareils suppléments pour leurs ouvriers, diminuaient dans chaque ville leur solde. C'est à peine si l'on retrouvait dans tout le pays les premières conditions d'une industrie libre. Le travailleur actif et habile s'y traitait presque à l'égal du fainéant et de l'ignorant ; l'aumône y était une prime générale à l'oisiveté, à la dissipation, à l'abaissement des salaires.

Placée sur cette pente fatale, l'Angleterre se rapprochait chaque jour de l'abîme ; ses ressources s'épuisaient, son travail s'avilissait, sa population se démoralisait : les prévisions de Malthus se réalisaient, entières et terribles (1). Plus d'un ministre y rappelait encore, par ses craintes, les angoisses de Tibère, épiant du haut des rochers de Caprée l'arrivée des convois de blé, d'où dépendait sa couronne (2) ; plus d'une ville, par ses effrois, y faisait souvenir de celles dont parle Tacite (3), où tout était remis aux caprices et aux colères. Mais l'imminence même du péril força l'Angleterre à s'arrêter; et les funestes usages, les coupables pensées, nés de la charité légale, y avaient pris une telle extension, que la réforme seule de cette charité parut un très-grand danger. Une enquête officielle, faite quelques années auparavant, allait presque jusqu'à n'attribuer l'effrayante progression des crimes qu'aux lois des pauvres (4), et celle qui a précédé le plus immédiatement la réforme de 1834, et qui s'est étendue sur trois mille paroisses, a révélé la nécessité de cette réforme,

(1) *Voyez* Malthus, liv. III, ch. VI.
(2) Dezobry, *Rome sous Auguste*, t. III, p. 93.
(3) Tacite, *Annales*, III, 54.
(4) De 1810 à 1826, les vols s'étaient à peu près quadruplés.

par tous les périls et tous les maux qu'il fallait prévenir. C'est assurément l'un des documents les plus instructifs qu'un homme politique et qu'un administrateur puissent lire.

Par la réforme de 1834, la circonscription de la paroisse a disparu. L'Angleterre est maintenant divisée en *unions*, dont chacune comprend un nombre plus ou moins considérable de paroisses. Il y en eut d'abord cent onze, renfermant 2,311 paroisses et une population de 1,385,124 habitants : ce nombre s'est beaucoup augmenté depuis. L'administration de chaque union est remise à un comité de surveillance, composé de curateurs (*guardians*), que nomment les contribuables à la bourse des pauvres ; et une autorité centrale plane sur toutes les unions. C'est celle de trois commissaires siégant à Londres, nommés tous les cinq ans par le gouvernement, et investis des pouvoirs nécessaires pour constituer les unions et les surveiller, pour faire des règlements sur les maisons de travail et distribuer entre les diverses localités la taxe des pauvres, pour exercer enfin un pouvoir très-étendu dans tout ce qui touche à l'exécution de la loi. Il leur est adjoint des sous-commissaires et des inspecteurs salariés.

Depuis 1834 également, il ne se répartit plus de secours, il ne s'en doit plus au moins répartir entre les pauvres valides, ailleurs que dans les *work-houses*, devenus presque des prisons. Les secours à domicile ne sont restés permis qu'au profit des infirmes et des vieillards, et pour ces derniers ils ne le sont même que sous certaines restrictions. Les aumônes ont aussi cessé de se régler sur le prix du blé et le nombre des enfants ; les lois sur le domicile sont beaucoup simplifiées, et des obstacles sont mis à la recherche de la paternité, dont les précédentes facilités avaient encouragé le vice et stimulé le mensonge.

Telles sont les principales innovations introduites depuis trente années dans la loi anglaise des pauvres. Elles se résument, on le voit, en différentes restrictions apportées au principe de la charité,

qui rappellent, bien qu'en en différant, les successives mesures prises par Sixte-Quint à l'égard des mendiants romains (1). On ne traite plus seulement la misère comme un malheur, on semble encore la considérer comme une faute, et l'on avait raison dernièrement de moins prendre cette réforme pour une mesure d'assistance que pour une mesure de police (2). Cependant, la pensée première de la loi d'Élisabeth a été respectée ; elle s'est même renforcée sur un point, en ce que la charité est aujourd'hui reportée de la paroisse à l'État. Car on rend ainsi l'attente des pauvres plus certaine et plus exigeante, en même temps qu'on augmente la responsabilité des administrateurs envers la masse des indigents et envers le public, qui s'intéresse à eux par pitié, par système ou par esprit de parti (3).

Néanmoins, la taxe des pauvres est tombée à 138 millions la première année de la mise en vigueur de la nouvelle loi, et l'année suivante à 118 millions. Chaque paroisse n'était pourtant pas incorporée déjà dans une *union*, ni pourvue de *work-houses;* les comités de gardiens ne fonctionnaient même pas partout. Mais, il le faut remarquer, l'application du bill de 1834 a coïncidé avec un concours de circonstances très-heureuses. Tandis que d'abondantes récoltes se succédaient, des entreprises immenses, la construction surtout des chemins de fer, ouvraient en Angleterre de nombreux travaux et y distribuaient d'énormes salaires. La taxe des pauvres était, au reste, graduellement remontée à près de 148 millions de francs en 1847 (4). Durant la crise de 1848, elle s'est élevée à 153 millions ; et si depuis elle s'est abaissée de nouveau, ç'a été grâce à la réforme douanière de Robert Peel, qui, tout en diminuant le prix des

(1) *Voyez* M. Moreau-Christophe, *Problème de la misère*, t. III, p. 33 et suiv.

(2) M. de Rémusat, *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1855.

(3) Remarque de M. Cherbuliez, *Dictionnaire de l'économie politique*, art. Taxe des pauvres.

(4) Pour 1,876 pauvres.

subsistances, a donné le plus magnifique essor à l'industrie.

Mais comment croire que cette taxe ne reprendra pas encore sa marche ascendante, dès que l'industrie anglaise modérera son élan, et que les aliments cesseront d'autant se multiplier ? Le même principe n'a-t-il pas toujours les mêmes conséquences, la même cause les mêmes effets ? Chaque fois que vous déchargerez l'homme de la responsabilité de son propre sort et de celui de ses enfants, attendez tout de sa paresse et de ses passions. L'histoire est là pour enseigner que des circonstances exceptionnelles résistent à peine quelques années à la force des choses. Le fleuve s'arrête devant l'obstacle qu'il rencontre, mais bientôt le surmonte et reprend son cours. Je trouve dans le dernier document officiel dont j'ai pu disposer, que dans les six mois finissant à l'Assomption de 1859, on a dépensé en Angleterre, pour les pauvres des *work-houses*, 484,989 liv. sterl. — Une seule partie du canton de Berne maintient la charité légale et perçoit une taxe des pauvres, et dans cette partie seule les pauvres ont beaucoup augmenté.

La loi des pauvres d'Angleterre aura même d'autant plus sûrement dans l'avenir les fâcheux effets qu'elle a produits dans le passé, que les mesures rigides qui stimulent les clameurs et s'offrent aux adoucissements, comme celles du bill de 1834, ne sont jamais longtemps maintenues dans leur première rigueur. Dès aujourd'hui, la disposition de ce bill qui veut qu'aucune aumône ne soit donnée à l'indigent valide, sans travail et hors du *work-house*, n'est plus suivie. Dans les six derniers mois de l'exercice 1859, 1,427,620 liv. st. ont été distribuées en secours à domicile; c'était là cependant une de ses dispositions fondamentales. Il est vrai, — car engagé sur cette voie, on se heurte à chaque pas aux obstacles, — que si tous les pauvres valides, parqués dans des chambres communes, sans individualité, sans famille, sans avenir, comme ils sont aux *work-houses*, travaillaient, ils feraient la plus déplorable concurrence aux ouvriers véritables. Daniel de Foë

écrivait déjà : « Pour chaque écheveau de laine que filent les pauvres enfants de paroisses, il ne peut manquer d'y avoir un écheveau de moins de filé par quelque pauvre famille. Pour chaque pièce de flanelle qui se fabrique à Londres, dans les maisons de travail, il s'en fabrique une de moins à Colchester ou ailleurs (1). » — « Soit que les brosses et les balais sortent de la fabrique des enfants de paroisses, ou de celle de quelques ouvriers indépendants, disait également sir Eden, il ne s'en vendra jamais plus que le public n'en demande(2). » Qu'on se rappelle, à ce sujet aussi, les discussions qui ont eu lieu parmi nous sur le travail des prisonniers.

Je ferai une autre remarque sur la loi des pauvres de la Grande-Bretagne, et ce n'est pas celle à laquelle je tiens le moins. Presque seule, il y a peu d'années, l'Angleterre soutenait efficacement dans le monde les principes, les idées, les usages de la liberté. Presque seule, sous les sombres cieux du despotisme et des révolutions, elle portait encore aux regards des peuples les bienfaisants rayons d'espérance et de vérité. Or, quels dangers court toute franchise, au milieu d'une population déshabituée du travail, ignorante de sa responsabilité, vivant de l'aumône, et à qui la charité, ne semblant qu'une dette de l'État, n'inspire même plus la reconnaissance! L'assistance, hélas ! c'est toujours la dépendance et l'insouciance, et bien souvent à la fois la dissimulation et le mensonge. « Il résulte clairement des faits que nous avons rappelés, disait avec raison Malthus, revenant à la question de la population, que les pays soumis au despotisme, et qui sont le plus mal gouvernés, ont une population qui, quelque chétive qu'elle soit, est très-grande, en proportion de leurs moyens de subsistance, et surpasse, sous ce rapport, celle des pays mieux gouvernés... Pour qu'un peuple contracte des habitudes de prudence, la première

(1) Daniel de Foë, *Giving alms no charity*.

(2) Eden a fait un ouvrage fort utile sur les lois relatives aux pauvres; il est cité par Malthus et Daniel de Foë.

chose requise est que la propriété soit parfaitement assurée. La seconde, peut-être, est un certain degré de considération pour les classes inférieures du peuple, que font naître des lois égales pour tous, et que tous ont concouru à établir. Plus donc le gouvernement est parfait, plus il favorise ces habitudes de prudence et cette élévation de sentiments qui, dans l'état actuel des sociétés, sont les seuls moyens d'écarter la misère (1). » Mais combien un gouvernement libéral compromet-il encore ces avantages, lorsqu'il stimule, par la charité légale, la bassesse et l'oisiveté! Il ne faut jamais oublier la populace dont s'est servi César pour parvenir à l'empire, ni celle que ses successeurs ont entretenue pour le maintenir. Les plus exécrables ou les plus ignobles ont été les plus charitables (2) ; ils semaient l'avilissement pour recueillir la soumission. Qui ne sait que Caracalla jetait son or au peuple du haut de la basilique Julia ? Eux aussi donnaient deux bases à leur tyrannie : l'occupation, par la guerre, qui ne laisse pas le temps de conspirer, et l'appauvrissement, qui permet d'être gouverné à peu de frais et aisément (3). Au sein de l'abjection, on ne se livre même plus à ces touchants regrets qu'un jeune poëte anglais exprime si bien dans ce vers :

And thinking of the days that are no more.

Toutefois, si grave qu'elle soit, on a beaucoup exagéré la condition présente de la misère anglaise, devenue l'un de ces sujets où chacun triomphe et qui ne s'épuisent jamais. On s'est même presque toujours mépris sur les causes d'où elle provient, non moins que sur les limites qu'elle a atteintes. Le peuple de

(1) Malthus, liv. IV, ch. IV.

(2) Le blé distribué aux citoyens sous la République fut remplacé, sous l'Empire, par du pain donné gratuitement ou vendu à prix réduit. On y ajouta dans la suite de l'huile, du porc, de la viande de bœuf et de mouton. Aurélien songea même à faire des distributions régulières de vin.

(3) *Voyez* Aristote, *Politique*, liv. VIII, ch. IX.

la Grande-Bretagne, je l'ai déjà remarqué, est encore de tous les peuples d'Europe, à part le peuple norwégien, celui qui vit le plus longtemps, et nul autre ne recueille d'aussi nombreux salaires. Le dénûment anglais résulte, a-t-on le plus souvent répété, des développements de l'industrie; comme si l'abondance enfantait le dénûment, et que les populations ouvrières du Royaume-Uni ne fussent pas cent fois supérieures aux fainéantes populations des Deux-Siciles ou de Rome! En réalité, à mon sens du moins, ce dénûment provient de deux sortes de causes : les unes locales, les autres générales. Les tisserands de Spitalsfields, par exemple, souffrent, parce qu'ils conservent les métiers à la main, en présence des plus magnifiques progrès de la mécanique; or, n'est-il pas inévitable, autant que juste, que les instruments les moins favorables à la production soient les moins propices aux salaires? Cependant quelle noblesse de pensée et d'usages se rencontre encore dans les mansardes de Spitalsfields, parmi ces descendants des ouvriers de Lyon, chassés à la révocation de l'édit de Nantes! A Wolwerhampton, la cause de la misère, c'est l'ivrognerie, et quel vice pareillement n'a et ne doit avoir son châtiment? Les autres causes locales de souffrances, à Willenhall ou à White-Chapel, dans quelques lieux du Lancastershire ou du West-Riding, diffèrent ou peuvent différer de celles-ci; mais partout il dépend de même des ouvriers de les voir disparaître, en se livrant à des labeurs profitables et en se conduisant bien.

Quant aux causes générales de souffrance, de dénûment, dans la Grande-Bretagne : générales, non en ce sens pourtant, puisqu'il faut tout expliquer, qu'elles imposent le malheur aux ouvriers, mais en ce sens qu'elles les obligent tous à lutter contre lui, il n'y en a que deux : les lois des pauvres et l'Irlande. Je n'ai plus à m'expliquer sur les lois des pauvres, assurances toujours offertes, je l'ai montré, contre les suites de la fainéantise et de la dissipation; causes assurées d'une vie à côté de la vie, selon

l'expression d'un ancien poëte latin (1); et pour l'Irlande, c'est comme un foyer de misère, de désespoir, d'où s'échappent incessamment des bandes d'affamés, empressés de disputer au rabais les moindres salaires.

Ces deux causes de souffrance influent d'une manière très-fâcheuse sans doute sur le sort de la population anglaise ; sans elles cette population aurait atteint une condition bien autrement heureuse. Mais supposez-les chez tout autre peuple, où l'industrie, moins développée, répandît moins de richesses, où les mœurs, moins façonnées aux usages de la vie publique, toujours si exigeants et si nobles, ne se montrassent pas aussi dignes, et songez aux destinées qu'il lui faudrait subir. On n'en saurait vraiment douter, les mauvaises mœurs et les mauvaises lois donnent seules naissance au paupérisme (2).

Quant à la diversité des systèmes de charité légale, elle n'importe en rien. Quels qu'ils soient, leurs effets sont les mêmes ; ils mettent seulement plus ou moins de temps à se manifester. M. Naville, dans son remarquable ouvrage (3), a rassemblé tous les éléments d'une histoire de la bienfaisance publique, et chaque fait qu'il cite en est la condamnation. Pour toutes les époques, et par rapport à tous les peuples, Sismondi disait vrai : « Une taxe des pauvres accroît leur misère, leur dépendance et leurs vices, et est insuffisante (4). » Malgré les distributions de blé faites à la population d'Italie, que Cicéron appelait trop bien *hirudo ærarii*, Tacite et Plutarque affirment que l'infanticide y était devenu général, par crainte de la misère.

Les colonies agricoles de la Hollande, qui tant de fois nous ont

(1) Ennius.

(2) M. Vée, *Du paupérisme et des secours publics dans la ville de Paris*, brochure, p. 8. — M. Vée définit le paupérisme, l'état permanent d'une classe de citoyens qui ne subsistent que par les secours qu'ils reçoivent.

(3) *De la charité légale*.

(4) Sismondi, *Études sur l'économie politique*, Introduction.

été offertes en modèle (1), n'ont pas mieux réussi que les *work-houses* d'Angleterre. De 1836 à 1844, le nombre des pauvres hollandais n'a pas augmenté de moins de 104 pour 1,000 habitants. En 1841, ces colonies ont coûté, d'après les documents officiels, 19,026,999 florins, environ 41 millions de francs, pour assister 595,095 individus, soit 1 pauvre sur 5 habitants. Elles ont absorbé, depuis leur origine, plus de 100 millions, prélevés tant sur l'impôt que sur des souscriptions volontaires. Et là aussi triomphent le désœuvrement et le vice, l'imprévoyance et l'ignominie. En sortant de la colonie de Veenhuysen, la seconde en importance de la Hollande : Quelle cause amène ici le plus d'indigents ? demandai-je à son directeur. — L'eau-de-vie, me répondit-il. — Les pauvres que vous recevez, continuai-je, retournent-ils souvent au travail libre ? — A peu près jamais (2).

Enlever les indigents à leur domicile, à leurs relations, à leurs coutumes, n'est-ce pas toujours, en effet, transformer, les causes accidentelles de la misère en causes permanentes? Condamné, pendant son séjour dans les établissements de charité, à demeurer oisif ou à s'occuper de travaux sans rapport avec ses occupations précédentes, le pauvre perd forcément ses bonnes habitudes et son activité ; il se fait à cette vie paresseuse, inerte, et bientôt se décide à demeurer à la charge de l'État ou de la commune. Cependant, comment, après avoir adopté la charité légale, agir différemment, distribuer chaque jour aux assistés des travaux à leur convenance? C'est, on l'a vu, la nécessité qui a fait établir, comme ils le sont, les *work-houses* en Angleterre ; et, quelque

(1) V. notamment le livre *Sur la bienfaisance publique* de Gérando.

(2) Lorsque j'ai publié pour la première fois les chiffres ci-dessus, M. den Fex m'a fait l'honneur de m'écrire, en me donnant de précieux renseignements sur les colonies hollandaises, pour m'engager à les restreindre. Il les croit exagérés. Mais les publications où je les puise m'inspirent toute confiance.

forme qu'on lui donne, jamais l'assistance légale ne pourra mieux faire. Tous les pauvres secourus par elle se tiendront bientôt pour satisfaits d'être dispensés de labeur et de prévoyance, de responsabilité et de travail.

Ces effets sont tellement inévitables, que la loi sur le domicile de secours, combinée avec celle qui prescrit l'établissement d'un bureau de bienfaisance dans chaque commune, suffit, en Belgique, pour que les ouvriers séjournent dans les mêmes lieux, bien qu'ils trouvent à gagner davantage ailleurs, et puissent aspirer à une bonne condition, en renonçant à des aumônes qui font diminuer leur salaire (1). Aussi, dans les quinze années qui ont précédé 1856, le nombre des inscriptions aux bureaux de bienfaisance belges s'est-il élevé de 400,000 à 1 million. « Nous voyons aujourd'hui, dit en parlant des bureaux semblables de notre pays M. de Watteville, inscrits sur les contrôles les petits-fils des indigents admis aux secours publics en 1802, alors que les fils avaient été en 1830 également portés sur les listes (2). » Il est des communes où le nombre des indigents, officiellement consigné, est pour ainsi dire invariable, que le travail soit abondant ou rare, que les denrées soient à bas prix ou que la vie soit chère, disait également à la chambre des représentants de Belgique, le gouverneur de la Flandre occidentale, et, après avoir fourni des preuves de cette assertion, il ajoutait : On est porté à croire que dans un certain nombre de localités, l'inscription sur la liste des secours devient, pour ainsi dire, un titre de rente.

De quelle façon, d'ailleurs, justifier la charité légale, dans son principe ou dans ses moyens? Pour réclamer des secours comme un droit, les malheureux devraient prouver que leurs

(1) En Belgique, comme autrefois en Angleterre, les maîtres diminuent leur paye en comptant sur les secours de la commune.

(2) Rapport au ministre sur les bureaux de bienfaisance.

infortunes sont une suite nécessaire de l'ordre social établi, et que cet ordre social lui-même ne leur offre aucune ressource pour échapper à leurs maux (1). S'ils pouvaient exiger une part dans la richesse sociale, que serait le droit de propriété, qu'y aurait-il de possible en dehors du communisme? C'est entièrement se méprendre à la fois sur les fonctions de l'État que d'y comprendre la bienfaisance, de même qu'on ne saurait justifier l'impôt prélevé en vue de l'aumône. Aucun publiciste de nos jours, digne de ce nom, n'a commis la première de ces erreurs, ni les financiers la seconde; je le répète, ce n'est qu'à force d'inconséquence, une fois engagé sur la voie de la charité légale, qu'on échappe au socialisme le plus outré.

Lorsque les écrivains du dix-huitième siècle ou les orateurs de la Révolution réclamaient l'intervention de l'État dans la charité, ils ne se rendaient pas plus compte de la destinée des peuples que de la juste limite des lois. Pour eux, tout revenait au législateur et dépendait de ses décisions. Raynal écrivait qu'avant chaque loi sociale l'homme a le droit de subsister (2); la Convention, répétant une parole de Pitt, déclarait que le soin des pauvres est une dette nationale; mais que valaient de telles affirmations? Sans doute, l'homme a le droit de vivre; seulement combien de temps et comment? Ni avant ni après l'institution des lois sociales, un nombre illimité d'individus n'a joui de la faculté de vivre, et avant comme après, celui qui s'est vu privé de cette faculté s'est aussi vu privé du droit de l'exercer. Certes, l'enfant de l'ouvrier a le droit de vivre, à Mulhouse, autant que l'enfant du manufacturier; sa vie probable n'est cependant que de deux ans au lieu d'être de vingt-neuf ans. Que les

(1) J. B. Say, *Traité d'économie politique*, liv. III, chap. VII, § 4.

(2) Montesquieu lui-même disait que l'État doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé. *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. XXIX. C'est de la pure utopie.

philanthropes commencent par changer l'ordre du monde, qu'ils fassent que le châtiment ne suive plus la faute, que la loi de responsabilité ne s'étende plus des pères aux fils, que les aliments ne se mesurent plus aux récoltes, — ce qui devrait après tout tenter le génie qu'ils se reconnaissent, — et ils auront raison.

Pareillement, si l'assistance des malheureux est une dette nationale, que deviennent la nécessité du travail, la peine de l'oisiveté, les bases de la richesse, et comme je le remarquais à l'instant, le respect de la propriété, la possibilité même du maintien de la société? Arthur Young demandait, au sujet du décret de l'Assemblée nationale qui affectait 50 millions aux secours publics, pourquoi cette assemblée n'en avait pas voté 100, 200, 300 ou plus, selon la nécessité (1). D'autant, ajoutait-il, que plus on prodigue l'argent, plus il naît de pauvres, que la misère est en proportion exacte de l'assistance donnée par la loi. Et un autre auteur anglais, M. Greg, avouait dernièrement ne pouvoir parvenir à trouver équitable que la société se chargeât d'assurer tous ses membres contre leurs propres écarts, et que les sages, les laborieux et les prévoyants payassent des taxes pour les débauchés et les imprudents (2).

Cependant il est peu de pays où l'on ne rencontre la charité légale décrétée d'une façon ou de l'autre. Dans la plupart des États allemands, dans plusieurs cantons suisses, dans quelques États de l'Union américaine, en Danemark, en Suède, en Norwége, en Belgique, la bienfaisance est inscrite dans les lois, comme en Hollande et en Angleterre. Que sont, en France également, les dépôts de mendicité, les bureaux de bienfaisance, un grand nombre d'hospices? Qu'est-ce que l'attribution d'une partie des recettes de nos théâtres et de nos autres lieux de plaisir aux établissements charitables? Qu'est-ce enfin que la caisse

(1) Arthur Young, *Travels in France*, p. 439.
(2) M. Greg, *Essays on political and social science.*

de la boulangerie de Paris et de Lyon? Mais la charité légale, sous aucune forme, n'a jamais pris heureusement un très-grand développement parmi nous. « J'ai décrété cent dépôts de mendicité, écrivait Napoléon à son ministre de l'intérieur... avant huit jours, il faut que la mendicité soit interdite, les dépôts constitués, les maisons remplies de mendiants. » Il n'y avait pourtant encore, à la fin de l'Empire, que 37 de ces dépôts, réduits à 22 en 1818, à 6 en 1830, à 2 en 1842 (1); et fort heureusement, par rapport au sujet que je traite, il en a été de même pour tout à peu près en France.

Par suite, est-il plaisant de voir le dédain avec lequel nos législateurs et nos administrateurs parlent des économistes. Pauvres gens, en effet ! ils pensent qu'il est mieux d'éclairer les populations par la vérité, que de les abuser par des promesses qu'on ne veut ou qu'on ne peut pas tenir. Ils s'appliquent à conserver aux hommes leur noblesse et leur liberté, au lieu de les livrer à la bassesse et à la servilité. C'est le moins, il le faut avouer, de les accabler de ses mépris, dût-on même, pour le mieux faire, oublier cette pensée de saint Paul : Le poison de la charité c'est l'orgueil, son appui c'est l'humilité.

« Les économistes n'ont pour religion que l'arithmétique; ils désintéressent la société de ses grands devoirs et laissent faire et passer la misère et la mort (2), » est l'un des reproches les plus doux qui leur aient été adressés par les hommes d'État. De fait, après s'être donné la mission, comme l'auteur de cette phrase, de déchirer en un jour toutes les lois de son pays et de faire succéder à la prospérité générale et à la liberté la tyrannie et le dénûment, s'il est peu d'écrire une injure, il sied de la modérer.

M. Thiers, dans son rapport à l'Assemblée législative sur

(1) Depuis, quelques nouveaux dépôts ont été malheureusement créés dans les départements.

(2) M. de Lamartine, *Conseiller du peuple*.

l'assistance publique, ne s'est pas, lui, et par extraordinaire, attaqué aux économistes; il a cherché seulement à réfuter leur doctrine. Ses paroles mériteraient d'être reproduites, par la place qu'elles tiennent dans le dernier document parlementaire français sur ce sujet, lors même qu'elles seraient moins étranges et auraient été moins applaudies. « Si l'individu a des vertus, dit-il, la société ne peut-elle pas en avoir? La réponse, suivant nous, n'est pas douteuse. Il ne faut pas voir dans l'État un être froid, insensible, sans cœur. La collection des membres composant la nation, de même qu'elle peut être intelligente, courageuse, polie, pourra être humaine, bienfaisante, aussi bien que les individus eux-mêmes. »

M. Thiers se vantait un jour d'ignorer l'économie politique ; il était vraiment trop modeste : il ignore bien autre chose. Avant de remarquer que la nation peut avoir les qualités des individus qui la composent, — ce qui n'est pas beaucoup se hasarder, — pourquoi distingue-t-il la société des personnes qu'elle renferme? Et s'il ne faut pas voir dans l'État un être froid, insensible, sans cœur, que faut-il donc y voir? Ou l'État est un être de raison, qui n'a de toute évidence ni vertu, ni sensibilité, puisqu'il n'existe pas, ou ce n'est que le gouvernement, qui, ne possédant rien lui-même, ne saurait, par des aumônes, montrer sa générosité ou son mérite. L'aumône légale n'est et ne peut être que l'effet d'un impôt, prélevé, comme tout autre, sur la fortune des contribuables. Partant quelle louange en pourrait-il revenir à l'État, et quel impôt s'acquitte de bon gré? La merveilleuse charité que celle qui se fait grâce aux percepteurs et aux gendarmes (1)!

Mais ce n'est pas tout. « L'État, comme l'individu, continue M. Thiers, doit être bienfaisant; mais, comme lui, il doit l'être par vertu, c'est-à-dire librement, et, de plus, il doit l'être prudem-

(1) M. A. Clément a réfuté avant moi la plupart des assertions de M. Thiers.

ment. Et ce n'est pas pour lui assurer le moyen de donner moins ou de donner peu que nous posons ces limites ; c'est afin de garder la fortune publique, qui est celle des pauvres encore plus que celle des riches ; c'est afin de maintenir l'obligation du travail pour tous et de prévenir les vices de l'oisiveté, vices qui, chez la multitude, deviennent facilement dangereux et même atroces. Mais l'État, libre et prudent dans sa liberté, n'en sera pas moins largement bienfaisant. »

Il faudrait pourtant choisir. On n'est pas à la fois économe et dissipateur ; on ne maintient pas *l'obligation du travail pour tous*, en se faisant *largement bienfaisant*. La pauvreté tient à la force des circonstances et à l'imprévoyance des hommes, disait un jour Léon Faucher. Quand les gouvernements veulent réparer les malheurs qui proviennent de l'une et de l'autre cause, ils ne se proposent rien de moins que de prévoir pour tout le monde, et de commander aux événements. C'est pareillement, on l'avouera, une singulière façon d'être charitable, que de faire l'aumône avec la *fortune publique*, qui est *avant tout celle des pauvres*.

Enfin M. Thiers s'est tenu pour obligé, vers la fin de son rapport, de trouver un nouveau motif à la charité légale, la vertu de l'État ne lui paraissant plus apparemment suffisante pour la justifier. « De même que l'État, dit-il, tend au grand, au beau, par goût pour le grand, pour le beau ; de même qu'il élève des monuments magnifiques pour exciter l'admiration des hommes, qu'il sacrifie le sang de ses soldats pour conserver à la nation son renom d'héroïsme, de même il tendra à la bienfaisance, pour lui conquérir l'estime universelle. Il voudra que nos cités ne soient pas des repaires de misères et de vices ; il s'attachera à diminuer la somme des souffrances par l'amour du bien, qui égalera dans son cœur l'amour du beau et du grand ; il sera aussi fier d'épargner aux étrangers le spectacle de mendiants mourant de faim que jaloux de leur montrer des monuments d'art ou de gloire, la co-

lonne de la place Vendôme aussi bien que l'Hôtel des Invalides. L'État, en un mot, sera un honnête homme, agissant par les impulsions qui conduisent l'honnête homme, et, en étant un honnête homme, il sera aussi un homme juste et sage. Tels sont, à notre avis, les seuls principes vrais en fait d'assistance. »

Que la vérité a de singulières fortunes ! Est-ce donc que l'important n'est plus de savoir ce que produit la charité légale, ou par rapport à la population, ou par rapport à la richesse sociale, sur quels principes elle repose, et quel but elle poursuit ? L'État, devenu ici *honnête homme*, doit être charitable pour faire belle figure, principalement aux yeux de l'étranger ; voilà, ce semble, le nécessaire ! Du reste puisqu'il *sacrifie le sang de ses soldats pour conserver à la nation son renom d'héroïsme*, pourquoi ne ferait-il pas l'aumône en vue du qu'en dira-t-on ? Si les législateurs auxquels s'adressait M. Thiers, se sont, à la lecture de son rapport, rendu compte des *vrais principes en fait d'assistance*, ils étaient bien heureux.

On ne saurait me reprocher de m'être aussi longtemps arrêté à la charité légale. Les dangers qu'elle recèle et notre ignorance économique me sont deux excuses trop valables. Qui ne se souvient même que le droit au travail, ce dernier terme de la charité légale, aurait été inscrit dans notre précédente Constitution, sans une boutade socialiste ? Il a fallu que M. Proudhon s'écriât : « Passez-moi le droit au travail, je vous passerai le droit de propriété, » pour qu'on aperçut l'abîme où l'on courait. Qui ne voit aussi que chaque jour, depuis quelque temps, nous nous engageons davantage sur la voie qu'il importerait tant d'éviter? J'ai déjà cité plusieurs faits de charité légale pratiqués parmi nous, et j'y pourrais ajouter les lavoirs et les bains publics, qu'on décrétait hier, de même que les cités ouvrières, qu'on construit aujourd'hui (1).

(1) On a renoncé heureusement depuis quelques années à construire des cités ouvrières, dont le résultat aurait été déplorable.

CHAPITRE IV

DE LA CHARITÉ PRIVÉE.

I. Dommages inévitables de la charité. — Le châtiment est inséparable de la faute — La philanthropie invoque les mêmes principes que le socialisme.— Des hôpitaux. — Des hospices ; surtout des hospices d'enfants trouvés. — Des colonies d'enfants pauvres ou de jeunes détenus. — Des établissements destinés à donner un asile et du travail aux indigents valides. — Des ateliers de charité. — Des ouvroirs. — Des bureaux de bienfaisance. — Nombre des indigents et sommes employées à les secourir en France. — Des sociétés alimentaires. — Il ne faut que la charité particulière très-éclairée et peu étendue. — Abaissement inévitable des populations largement secourues. — II. Condamnation des châtiments imposés à l'indigence. — Ce qui réellement importe à l'indigence. — Caisses d'épargne. — Caisses de retraites. — Sociétés de secours mutuels. — Monts-de-piété. — Instruction. — Erreur fondamentale de la philanthropie.

I

La charité privée est moins dommageable que la charité publique; mais elle peut l'être beaucoup aussi. Dès qu'elle perd son secret, son irrégularité, sa prudence ordinaires, elle a les mêmes vices, et entraînerait les mêmes suites, si elle pouvait autant s'étendre. Ainsi, l'aumône des couvents avait tous les défauts de l'aumône légale, et en produisait les plus fâcheux effets. Pour ne pas remonter au temps de la réformation, il a été facile de s'en convaincre lorsque Napoléon supprima les ordres religieux de Rome. Des trente mille mendiants qui se trouvèrent alors sans recours, quinze mille seulement consentirent à se laisser enregistrer sur des livres spéciaux et enfermer au palais de Saint-Jean de Latran (1), comme ils le devaient faire pour avoir droit à une nouvelle assis-

(1) *Voyez* le travail de M. de Norvins, préfet de Rome sous l'empire, publié dans *l'Italie pittoresque.*

tance. Les largesses des couvents romains sollicitaient donc à la fainéantise la moitié de ceux qu'elles secouraient, et, parmi les pauvres qui se rendirent au dépôt de Saint-Jean de Latran, combien auraient vécu de leur travail, s'ils n'en avaient été détournés par de trop abondantes distributions ! Aujourd'hui même, je l'ai déjà dit, le nombre des mendiants suit, en chaque État d'Italie, la proportion des religieux dans la population (1). Fait qui confirme encore les conseils que donnait Turgot, dans sa belle *Instruction sur les moyens de soulager les pauvres*, pour « que les secours ne soient point distribués au hasard et sans précaution. » Il est d'ailleurs remarquable qu'en abolissant à Rome la charité privée, Napoléon n'avait fait que renouveler une mesure prise, en 1582, par Sixte-Quint, à la suite d'un édit où, s'autorisant d'un concile, il condamnait expressément cette sorte de charité.

Pour fournir une autre preuve des funestes résultats qu'entraîne parfois la charité particulière, je rappellerai ce qui s'est passé dans les Flandres belges, lorsque les filatures de lin ont commencé à se servir de machines. Le clergé, les propriétaires, les associations de ces provinces, et avec eux, il est vrai, mais pour la moindre part, le gouvernement belge, entreprirent d'y assister les ouvriers qui restaient fidèles aux anciens procédés. Par suite, les fabricants s'y virent-ils obligés d'appeler des travailleurs étrangers, qui, dans l'impossibilité bientôt de soutenir la concurrence des autres fileurs, si largement secourus, tombèrent eux-mêmes dans l'indigence. Les fonds de la charité, divisés en deux courants, devinrent dès lors insuffisants, et les Flandres, sorte d'Irlande continentale, comptent maintenant 1 pauvre sur 4 habitants.

De quelque façon, au reste, que s'exerce la bienfaisance, elle tend trop à éloigner du travail, à affaiblir les sentiments de responsabilité, de prévoyance, de famille, pour qu'il ne la faille ja-

(1) *Voyez* un travail de M. Maestri sur la population italienne, dans le *Journal des économistes*, septembre 1853.

mais louer qu'après un sérieux examen. Vous donnez à ce vieillard déjà courbé par l'âge, vous assistez cet enfant qui n'a encore ressenti de la vie que ses souffrances ; vous ne pouvez résister à cette dernière supplication, non plus qu'à cette première larme. Certes, la science ne s'opposera pas à votre don ; mais il lui revient, même alors, de vous rappeler à la discrétion et à la prudence. Que ce vieillard, s'il peut continuer à pourvoir à ses besoins, ne se livre pas à l'oisiveté ; que cet enfant n'apprenne pas à vivre de la mendicité, s'il peut dès maintenant s'occuper utilement ; que les fils de celui-là et le père de celui-ci ne se croient point surtout déchargés de leurs devoirs; qu'aucun autre enfin ne pense qu'il lui soit loisible de cesser son labeur. Il est, sans doute, des cas où le bien particulier est si grand et le mal général si petit, que le premier doit l'emporter (1); mais si petit qu'il soit, le mal général ne se doit jamais oublier. Donnez donc, donnez ; mais non sans choix ni réflexion, non sans souci des conséquences de votre offrande, et sur celui qui la reçoit, et sur ceux qui l'entourent. Est-il un acte que nous puissions accomplir comme si nous étions dénués de raison et de responsabilité ? Saint Paul ne parle pas autrement de la charité que Turgot ou Malthus : elle doit se faire avec discernement et non à l'étourdie, écrit-il (2); et les mœurs ignobles des populaces mendiantes de l'ancienne Rome ou de la moderne Naples imposent partout assurément les efforts qui les peuvent empêcher de se former.

Dès qu'il y a faute à la fois, ne doit-il pas y avoir châtiment, et quoi qu'on fasse, le châtiment ne survient-il pas ? Le travail, la prévoyance, la dignité sont des ordres de Dieu ; ils ont leur sanction inévitable. On la déclare injuste, on prétend l'annuler ! mais bientôt les besoins de la misère excèdent toutes les ressources sociales, et quel avenir de dépendance et d'humilia-

(1) Malthus, liv. III, ch. VI.
(2) Saint Paul, I *Cor.*, XII, 4.

tion reste à ceux que l'on a fait sortir des voies ordinaires de la vie ! Il serait au moins prudent d'étudier les lois de l'univers avant de les vouloir renverser. Tous les faits, et ceux que j'ai précédemment cités, et ceux que je rapporterai encore, montrent qu'une large aumône, pour parler comme Aristote, est de l'eau qu'on jette dans un tonneau percé (1), qu'elle n'a pour terme que la ruine générale et l'entier avilissement des classes populaires.

Puis l'aumône, qu'est-ce en realité presque toujours ? Quelque minime somme d'argent, sans conseils, sans avis, sans exemples. On dirait qu'on se plaît à convaincre le pauvre, que la seule chose désirable, appréciable en ce monde, c'est celle dont il est privé, et qu'on s'empresse de la lui remettre, réduite aux plus minces proportions, en ayant soin qu'il ne sache pas l'usage qu'il doit en faire, ni les liens qu'elle lui impose. Malgré l'assurance qu'on a parfois donnée, je ne pourrais affirmer que je n'ai jamais connu un coquin qui ne fût malheureux ; mais j'ai vu bien peu de malheureux assistés, sans craindre qu'ils ne devinssent des coquins.

En France, c'est dans le département du Nord que le dénûment et la démoralisation de la classe ouvrière sont parvenus au degré le plus affligeant, et c'est dans ce département que les institutions charitables et les secours privés ou publics ont reçu le plus d'extension (2). Toutes les fois qu'on aspirera, en outre, sous une forme ou sous l'autre et en quelque mesure que se soit, à faire la société à l'image de cet ouvrier tisserand dont William Stone — car sur ce sujet les citations se pressent en foule —

(1) Aristote, *Politiq.*, VI, 6.

(2) *Voyez* Blanqui, *Rapport sur la situation des classes ouvrières en* 1848. — D'après M. Watteville, les indigents s'élèvent, dans le département du Nord, à 23 pour 100 habitants. — Blanqui y porte les assistés au sixième de la population.

disait spirituellement : « Il est né pour rien, il a été mis en nourrice pour rien, élevé, instruit, vêtu pour rien ; il a appris un état pour rien, a été malade et guéri pour rien, s'est marié et a eu des enfants pour rien, lesquels sont venus au monde et ont vécu, comme leur père, pour rien jusqu'à leur mort, ayant alors reçu linceul, tombe et prières pour rien (1) ; » toutes les fois que l'on aspirera, dis-je, à régler la société sur ce modèle, on ne saurait échapper à la remarque déjà faite, dans mon précédent chapitre, que les tendances de la philanthropie sont identiques avec celles du socialisme. Comme lui, effectivement, elle rend la communauté responsable des vices et des malheurs individuels ; elle lui impose de pourvoir à nos nécessités et de garantir notre existence ; elle s'efforce de répartir la richesse dans l'unique proportion des besoins. Seulement, la philanthropie s'arrête avant le but que le socialisme atteint résolûment, sans autre mérite que l'inconséquence (2). »

Deux des premières créations de la charité privée, bien qu'elles soient maintenant adoptées, dans plusieurs pays, par la charité publique, sont les hôpitaux et les hospices. Les hôpitaux s'appliquent à une espèce d'indigence dont les causes ne tendent pas naturellement à se multiplier. C'est là un immense avantage ; cependant, n'est-il pas vrai que les maladies sont au nombre des éventualités qui stimulent le pauvre à la prévoyance, et qu'en neutralisant ces stimulants on augmente nécessairement le nombre des familles qui tomberont dans l'indigence, par des causes quelconques, tenant à l'insuffisance du travail ou à l'insuffisance du salaire (3) ? Les hôpitaux ne relâchent-ils

(1) William Stone, *Evidence on volontary charities*, London, 1837.

(2) Buchanan dit : Il est évident que les systèmes de bienfaisance générale sont incompatibles avec l'ordre établi des sociétés. — *Voyez* l'édition d'Ad. Smith, de Guillaumin, liv. I, chap. VIII, note de la page 95.

(3) Cherbuliez, article déjà cité.

pas aussi les liens de famille ? Et combien de fois leurs administrateurs ont-ils signalé les fâcheux effets de ces réunions où l'honnête homme est en contact permanent avec le criminel ; où la femme perd toute pudeur, la jeune fille toute ignorance ; où chacun, n'ayant plus d'individualité, de personnalité, n'est désigné dans ces longues salles où l'air est vicié, où règne la tristesse, — conditions si fâcheuses elles-mêmes pour des malades, — que par le numéro de son lit ! Voltaire s'indignait assurément trop de l'absence des hôpitaux qu'il imaginait à Rome, et la leçon que Montesquieu donnait à ce roi de Perse qui refusait d'en bâtir, espérant que ses sujets s'en pourraient passer, n'a pas tout le mérite qu'il lui supposait (1).

On l'a démontré mille fois, en outre, le traitement des maladies à domicile reviendrait infiniment moins cher que dans les hôpitaux, dont l'installation et l'administration absorbent forcément des sommes considérables. On ne le peut même plus méconnaître ; car la pratique a, sur ce point, pleinement confirmé la théorie. L'épreuve du traitement à domicile se fait avec un complet succès depuis plusieurs années à Paris (2). Si les hôpitaux sont utiles, ce n'est donc que pour les pauvres qui ne peuvent être soignés chez eux. Tout à la fois un rapport officiel constate que ces établissements sont occupés pour les deux tiers par des vieillards ou des infirmes, et pour un tiers seulement par des malades. Serait-ce en vain, au surplus, qu'on éloignerait du pauvre le spectacle de la maladie et de la mort des membres de sa famille, et que la société l'inviterait à ne pas prévoir ces accidents dans les arrangements de sa vie, pour reporter toutes ses espérances sur la charité (3) ?

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. XXIX.

(2) *Voyez* le rapport du ministre de l'intérieur sur le traitement à domicile, du mois de septembre 1854.

(3) L'abbé Bautain, *La belle saison à la campagne*, a fait la même remarque.

Quant aux hospices, les plus admirés sont ceux des enfants trouvés. J'honore beaucoup certainement les pensées et les sentiments qui animaient saint Vincent de Paul en créant ces institutions, ou plutôt en en étendant les bases; car l'histoire mentionne des refuges d'enfants trouvés bien avant saint Vincent de Paul (1). On en trouve, comme des hôpitaux, jusque dans l'empire romain, et c'est Marguerite, l'aimable et charmante sœur de François Ier, « la marguerite des marguerites », qui fonda le premier de ces asiles à Paris. Mais tous qu'ont-ils produit ou que produisent-ils? Saint Vincent de Paul voulait qu'on élevât chrétiennement les enfants engendrés dans la passion ; il désirait surtout que le crime ne leur pût ravir l'existence. Eh bien! il meurt 60 et 80 enfants sur 100 dans les hospices, et c'est où l'on n'en rencontre pas qu'il se commet le moins d'infanticides. Parmi les 30,000 enfants trouvés ou abandonnés que la France recueille, année commune, dans ses 54 tours et 109 hospices dépositaires, il n'en parvient que 35 sur 100 à l'âge de 21 ans (2). En 1853, il est mort 1 sur 2 des enfants trouvés entretenus aux hospices? Tout à la fois, on compte dans nos bagnes 15 enfants trouvés sur 100 forçats, et 20 enfants trouvés sur 100 prostituées dans nos maisons de tolérance (3). « Ce n'est donc pas la vie, ainsi que le disait Rossi, qui règne dans ces établissements, mais la mort », et le vice ou le crime s'y enseignent, au lieu de l'honnêteté et de la vertu. De même que les secours des paroisses augmentent le nombre des indigents en Angleterre, observait de son côté M. Duchâtel, de même

(1) *Voyez* M. Chaslel, *Études historiques sur l'influence de la charité durant les premiers siècles chrétiens*, p. 272 et suiv.

(2) Rapport de M. de Watteville sur les tours, les abandons, les infanticides et les morts-nés, de 1826 à 1854.

(3) Je dois ces deux derniers chiffres à M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance. Pour les maisons de prostitution, M. de Watteville n'a fait porter ses recherches que sur certaines villes, mais prises dans toutes les conditions.

Digitized by Google

les hospices créent le mal qu'ils étaient destinés à soulager... En multipliant le nombre des enfants naturels, ils augmentent, pour ainsi dire, le corps du délit (1).

Mais de toutes les facilités que présentent les hospices d'enfants trouvés, la plus déplorable est le *tour*. Partout il a favorisé les abandons et les honteux sentiments qui les précèdent ou les suivent. A Mayence, par exemple, où l'on n'avait autrefois connu que 30 expositions en treize années, on en a vu 516 pendant les quatre ans que le tour y a été établi, et à peine y en a-t-il une par année depuis sa suppression. Dans les cinquante-deux de nos départements qui ont renoncé aux tours en 1834, le nombre des abandons s'est aussi restreint subitement, dans la proportion de 35 à 26. De 1834 à 1845, grâce à cette suppression, les enfants exposés ont diminué en France de plus de 30,000, quoique la population totale y ait augmenté de plus de 2 millions (2). Veut-on d'autres faits? Par suite de quelques mesures administratives prises en 1838, la population parisienne crut le tour de son hospice fermé, et elle n'y apporta que 41 enfants : en 1839, au contraire, sachant qu'il était ouvert, elle y en remit 294 ; nombre qui s'est élevé en 1844 jusqu'à 698. De même, lorsque le département du Nord possédait cinq tours, les réceptions annuelles des hospices y étaient de plus de 700; tandis qu'elles se sont abaissées à 11 en 1845, après leur fermeture successive. Les vingt et un départements qui n'avaient pas de tour en 1847, n'ont eu que 1 enfant trouvé sur 442 habitants, au lieu de 1 sur 270, comme les soixante-cinq autres (3). Enfin les statistiques officielles prouvent que les infanticides et les morts dans les hospices ont été moins nombreux

(1) M. Duchâtel, *De la charité*, p. 239 et 259.

(2) M. Chastel, *suprà*, p. 368, 369.

(3) *Voyez* M. de Watteville, *Essai statistique sur les établissements de bienfaisance*, p. 9.

au sein des départements où les tours ont été supprimés (1); ce qui ne saurait étonner, puisque les tours accroissent beaucoup les défauts de ces établissements.

Si l'on veut conserver nos divers dépôts d'enfants trouvés, qui coûtent plus de 7 millions de francs par an (2), qu'on se hâte donc de les débarrasser de ces honteuses et funestes additions, que lord Brougham nommait si justement des machines de démoralisation. Mais le principe du mal est dans ces dépôts, dans ces hospices eux-mêmes; et comment en douter lorsqu'on sait que le dixième des enfants qu'on y reçoit sont des enfants légitimes, et que les enfants naturels forment parmi nous maintenant le treizième des naissances, au lieu de n'en former que le quarante-septième, comme avant la révolution, ou le dix-huitième comme en Angleterre (3)? Aussi quelques-uns de nos départements, entre autres la Seine et la Gironde, se sont-ils crus obligés, dans ces derniers temps, à distribuer des secours aux filles-mères, pour les engager à garder leurs enfants. Et depuis que cette mesure est prise à Paris, et que les admissions dans l'hospice de cette ville sont redevenues plus difficiles, le nombre des naissances illégitimes, selon un rapport de M. le préfet de la Seine, qui confirme la plupart des remarques que je viens de faire, diminue sensiblement dans son département. « Sur les 6,470 femmes accouchées, en 1853, soit à l'hospice, soit à domicile, y lit-on, 5,457 étaient mariées et 1,013 seulement étaient filles (4). » Soit moitié moins à peu près que dans

(1) Voyez *Dictionnaire de l'économie politique*, art. ENFANTS TROUVÉS.

(2) Ils coûtaient déjà 6,717,829 fr. en 1844.

(3) Voyez la *Statistique de la France*, t. I, p. 358. A Paris, il y avait presque un tiers de naissances illégitimes jusqu'à ces deux ou trois dernières années. En Angleterre, les enfants naturels forment le dix-huitième des naissances, près d'un tiers de moins qu'en France. De 1830 à 1847, il y a eu 1 enfant naturel sur 10 naissances en Autriche.

(4) Rapport présenté au Conseil général de la Seine, le 31 novembre 1854.

les années précédentes. La charité ne consiste pas, encore une fois, à encourager la honte et les défaillances, mais à nous rappeler surtout à la dignité, au devoir, à notre propre respect.

Malthus, on le voit, avait raison de penser, quelques accusations que cela lui ait values, que les hospices d'enfants trouvés, « non-seulement manquent leur but, mais encouragent la licence des mœurs et découragent le mariage (1). » Et M. Duchâtel, à l'appui de cette opinion, observe aussi, lui, que les partisans de ces institutions, au lieu de prévenir le mal, proposent de l'assister, satisfont tous les désirs immoraux, tous les mauvais penchants, en délivrant les fautes des peines naturelles dont le suprême législateur du monde a voulu qu'elles fussent châtiées (2). Du reste, si les éloges donnés aux hospices d'enfants trouvés étaient mérités, comment la famille ne cesserait-elle pas d'être une nécessité sociale? Quel utopiste ne serait excusé de la vouloir abolir?

En vérité, les philanthropes sont d'intrépides réformateurs; seulement ils ne s'en doutent pas. Que M. Jourdain, grâce à eux, compte de nombreux disciples! Et c'est l'un de leurs approbateurs les plus constants, l'un de leurs émules les plus zélés, qui, après avoir loué les hospices d'enfants trouvés, reproche à ceux consacrés à la vieillesse ou aux infirmités, « de détruire les liens de la famille, de provoquer l'abandon du père ou de l'enfant, d'exciter à se procurer des infirmités factices souvent (3). » Voilà ce que c'est que la logique!

La nécessité de la famille est pareillement l'écueil où se sont brisées et où se briseront toutes les institutions qu'on a fondées en vue des enfants pauvres; car elles se rapprochent nécessairement des hospices dont je viens de parler. Chacun sait ce qu'est la co-

(1) Malthus, liv. II, chap. III.
(2) M. Duchâtel, *De la charité*, p. 253.
(3) M. Moreau-Christophe, *Du problème de la misère*, t. III, p. 53.

lonie de Mettray; mais j'en parlerai ici à cause même de sa notoriété, et parce que son but, qui est d'élever de jeunes détenus, n'importe en rien à ses règlements et à ses résultats, tels au moins que je me propose de les considérer. Au rebours de ce que souhaitaient Pestalozzi (1), Vehrli et Turner, les premiers fondateurs ou promoteurs des colonies d'enfants, ceux qui se trouvent à Mettray perdent toute spontanéité, toute initiative, presque toute volonté. Chacune de leurs actions est réglée d'avance, à toujours; et comment en serait-il différemment? On n'élève pas de nombreux enfants vivant ensemble, comme près de son foyer un père le fait des siens. A la fois, les colons de Mettray reçoivent un apprentissage excessivement arriéré, et s'emploient à des travaux qui ne remboursent jamais les dépenses qu'ils occasionnent. Ce sont encore là des choses déplorables sans doute; mais l'emploi des machines, un bétail suffisant, un bon système d'assolement ne rendraient utiles qu'un petit nombre de bras par hectare, et l'on en a des centaines. Pour éviter ce funeste apprentissage, il faudrait, avec un pareil système de colonies, en fonder par milliers, en portant le coup le plus décisif à la propriété privée elle-même. Débarrassé de tout masque, le communisme apparaîtrait alors dans toute sa hideuse nudité.

Cependant les colons de Mettray s'élèvent, apprennent tant bien que mal un métier, sans qu'il en coûte rien à leurs parents; cela suffit pour que les paysans qui avoisinent cette colonie, s'efforcent d'y faire recevoir leurs fils. Ils les excitent à commettre quelque délit, et, par les recommandations des personnes influentes du pays, cherchent ensuite à les y faire admettre. Peu leur importe qu'ils entrent dans la vie par le chemin du crime, qu'ils forment dès leur premier âge de funestes liaisons, qu'ils prennent les plus coupables usages : leur enfance n'entraînera

(1) Pestalozzi est l'inventeur du système d'éducation correctionnelle, ainsi qu'on l'a nommé.

nulle dépense (1). C'est peut-être là le plus déplorable résultat de cette institution, dont l'histoire serait si tristement instructive (2).

Si, l'on fondait des colonies d'enfants pauvres, et non plus de jeunes détenus, en outre des mêmes désavantages et de semblables désirs, l'imprévoyance la plus coupable ne se révélerait-elle pas bientôt, au sein de la population, par le nombre des naissances? Les pères, insouciants de l'avenir de leurs enfants, modéreraient-ils encore leurs passions, ne s'appliqueraient-ils pas même à paraître misérables, à donner autour d'eux les coutumes de la mendicité, et les jeunes indigents sortiraient-ils meilleurs de ces colonies que ne sortent de Mettray les jeunes détenus qu'on y envoie? Parcourez les colonies de la Hollande, et, je l'assure, le cœur vous saignera à la vue des enfants que vous y rencontrerez. A quelles mœurs ils se forment! Quel avenir leur paraît réservé! Leur vue m'a causé l'une de mes plus tristes impressions.

Je ne doute pas que les reproches que je viens d'adresser à Mettray, ne se puissent également adresser à l'*Asile des enfants vicieux* de Baecheteless, en Suisse. On ne l'a tant vanté que

(1) Il est fâcheux que les auteurs de la loi du 5 août 1850, ordonnant qu'il soit créé une *colonie pénitentioire* dans chaque département français, et en Algérie un nombre illimité de *colonies correctionnelles*, n'aient pris aucun renseignement sur ce point que j'affirme. — Depuis l'établissement des colonies pénitentiaires, le nombre de nos jeunes détenus a décuplé.

(2) Ce que je dis ici de Mettray est à peu près répété dans un article que j'ai publié en 1855, dans le *Journal des économistes*. M. Demetz, directeur de Mettray, a cru devoir répondre à ces observations dans le même journal, mais sans contredire un seul des faits que j'avais avancés. Il s'en est tenu, comme toujours, aux plus vagues généralités. A la fin de sa lettre, il supposait que je n'avais pas visité Mettray, je lui ai récrit, dans le *Journal des économistes*, que j'avais visité cette colonie et fourni la preuve que je savais comment elle se recrutait. Je lui offrais, en outre, sur une simple invitation de sa part, de révéler le passé de Mettray. Il ne m'a pas fait cette invitation. — Quelques semaines plus tard, je me trouvais dans un salon de Paris, où se réunissent surtout des publicistes et des administrateurs, et j'y étais à peine entré qu'un inspecteur des établissements de bienfaisance et un inspecteur des prisons me félicitaient d'avoir dit la vérité sur Mettray.

parce qu'on n'a jamais sérieusement envisagé les principes socialistes sur lesquels il repose, ni les résultats qu'il produit. Les phrases sonores et les banales redites sont comme les moines, au dire de Pascal : elles se rassemblent plus aisément que des raisons. Je ne m'étendrai pas davantage sur la colonie ecclésiastique de Fontgombault (1), que je visitai dernièrement. Elle n'offre rien de spécial, de même que les cinq ou six autres que nous possédons. En y entrant, j'ai seulement remarqué que j'étais salué fort gaiement par dix-huit enfants, dont quelques-uns de quatorze et de seize ans, attelés à une petite charrette vide, que deux d'entre eux eussent très-aisément fait mouvoir. Cela me rappelait ces paroles de Mill, à l'occasion d'une certaine proposition de minimum de salaire à garantir aux ouvriers : Lorsqu'on n'a pas la faculté de congédier les journaliers, on n'en obtient du travail que par le fouet. Mais à Fontgombault aussi se trouvent deux cents enfants, en outre d'une trentaine de trappistes, pour très-peu d'hectares de terres à cultiver.

Je mentionnerai ici un fait dont je recevais récemment l'assurance, et qui se rapproche de celui que je signalais plus haut, en parlant de la colonie de Mettray, quoique bien plus triste encore. On sait qu'il existe depuis quelques années, dans notre pays, un ordre religieux consacré à retirer les prostituées de l'abîme de honte et d'ignominie où elles sont plongées (2). Nul but plus noble, je me plais à le reconnaître, nul dévouement plus complet ne se pourraient citer. Saint Vincent de Paul montrait au moins dans ses hospices l'innocence et le charme de l'enfance. Cependant la prostitution a-t-elle vu sa population diminuer? Hélas! on n'a regardé que la porte par laquelle on en sort, sans prendre garde à celle par laquelle on y entre. Et comme on reçoit aussi, dans les maisons de l'ordre dont je parle, un apprentissage gra-

(1) Dans le département de l'Indre.
(2) Ordre du Bon-Pasteur.

tuit, le plus coupable libertinage, m'a-t-on affirmé (1), est devenu pour quelques pauvres jeunes filles un moyen de se faire ouvrières, sans rien dépenser.

Quant aux établissements destinés à procurer un asile et du travail aux indigents valides, parvenus à âge d'homme, ils se rapprochent tous des *Work-houses* anglais ou des colonies hollandaises ; ils sont seulement plus ou moins dommageables, selon qu'ils sont en plus ou moins grand nombre et d'un accès plus ou moins facile. Partout, il a fallu bientôt, pour neutraliser l'attente qu'ils faisaient naître et les maux qu'ils engendraient, mettre des entraves à leurs réceptions et les revêtir d'un caractère pénal. Qui douterait que les *colonies de bienfaisance* que la charité privée fonde de nos jours en Belgique, ou les *maisons de travail* qu'elle entretient en Sardaigne, n'aient le sort des établissements semblables qui les ont précédés? Le conseil de Suétone à César, d'ôter à la population corrompue par les largesses et les distributions de blé, le loisir de nuire à l'État (2), ne suffit pas. Sous les suggestions d'une charité inconsidérée, les mendiants s'accroissent trop promptement pour qu'on les puisse longtemps occuper, et toujours, en causant la ruine générale, ils rappellent la *plebs sordida, et circo ac theatris sueta*, que peignait Tacite après Suétone : cette *plebs* qui regretta Néron et causa les plus vives angoisses de l'empire.

Les promoteurs des colonies de bienfaisance ou de toute sorte d'ateliers de charité, ne devraient pas ignorer, d'autre part, qu'il leur est impossible d'accroître d'une once la masse des subsistances, partant d'en prélever une partie sans la retirer à ceux qu'ils se refusent à assister, et, tout ensemble, qu'ils ne sauraient rien changer à l'ensemble du travail offert.

Je ne dirai rien des subsistances, dont j'ai parlé déjà et

(1) On m'en montrait un exemple.
(2) Suétone, *Orat. ad Cæsar, de rep. ordin.*, 41 et 43.

dont je parlerai de nouveau dans un autre passage de ce chapitre ; mais pour le travail, n'est-il pas en raison constante du capital existant? Or les établissements de charité ne créent jamais évidemment de capital, ils ne le peuvent que diminuer; ils apportent seulement un déplacement dans la demande des bras. Il n'est même pas douteux qu'en employant le capital dont ils disposent, hors des voies naturelles de la production, ils restreignent de beaucoup ses avantages. Les ouvriers qu'on voit aux ateliers de charité, auraient incontestablement ainsi trouvé place dans les ateliers particuliers, où tout reçoit le meilleur emploi, où l'on fait uniquement ce dont a besoin la société, et où chacun, payé selon ses produits, s'efforce de se montrer habile et d'utiliser son temps.

En France, nous avons heureusement peu de fondations charitables pour les hommes valides ; mais nous avons beaucoup d'*ouvroirs* pour les femmes pauvres. Elles y sont reçues, chauffées et assurées d'un salaire suffisant en échange de leur travail. Qu'en résulte-t-il? Dans un des ouvroirs de Paris, la façon d'une chemise d'homme descend jusqu'à 25 centimes. A la Salpêtrière ce n'est même plus que 10 centimes, et la façon d'une layette entière, qui se compose d'une vingtaine de pièces, n'y revient qu'à 1 franc 10 centimes (2). Comment les ouvrières libres pourraient-elles soutenir une pareille concurrence? Comment la mère qui reste et travaille chez elle, gagnerait-elle encore assez pour subsister et élever ses enfants? Et la jeune fille, réduite aux angoisses de la faim, résistera-t-elle toujours aux tentations du vice? Si c'est là de la charité, qu'est-ce donc que l'imprévoyance? Les ouvroirs, en enlevant de nombreux travaux aux ouvrières libres, qui vivent en réalité comme elles le doivent faire, leur imposent des salaires beaucoup trop restreints, et ils invi-

(1) Ce sont au moins les prix d'il y a quelques années. Rien ne me fait croire qu'ils aient augmenté.

tent, eux aussi, à délaisser les enfants qu'on a mis au monde, à ne plus comprendre ce que c'est que la famille. C'est un prêtre qui l'a dit, en parlant de ces établissements, après avoir injurié l'économie politique, il est vrai, « nous faisons tout ce qu'il faut, pour détruire l'esprit de famille, et, sous prétexte que les familles sont mauvaises, et que la plupart des pauvres élèvent mal leurs enfants, nous les délivrons de cette sollicitude et de leurs devoirs : en sorte que nous avons dans le peuple une multitude de mariages qui n'en ont plus ni les devoirs ni les douceurs intimes, et de l'autre, une foule d'enfants qui connaissent à peine leurs parents, ignorent les obligations les plus sacrées de la nature et les joies de la famille. Il n'y aura plus en fin de compte, parmi le peuple, que des individus s'accouplant pour se reproduire comme les animaux, et, comme eux aussi, abandonnant leurs petits quand ils n'ont plus besoin d'eux : ce qui arrivera bientôt avec les ouvroirs et les maisons de charité qui s'en chargent aujourd'hui (1). » On ne saurait, à leur occasion, oublier ces tristes, mais irréfutables paroles de Ricardo : « Quand le prix courant du travail est au-dessous de son prix naturel, le sort des ouvriers est déplorable... Ce n'est que lorsqu'à force de privations le nombre des ouvriers se trouve réduit, ou que la demande de bras s'accroît, que le prix courant du travail remonte de nouveau à son prix naturel (2). » A Rome, dit aussi Montesquieu, les hôpitaux — prenant ce mot dans son sens le plus étendu et ne pensant plus à la Perse — font que tout le monde est à son aise, excepté ceux qui travaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, excepté ceux qui cultivent les arts, excepté ceux qui ont des terres, excepté ceux qui font le commerce (3). » Gar-

(1) C'est une remarque de M. l'abbé Baulain, *La belle saison à la campagne.*

(2) Ricardo entend par prix naturel du travail celui qui permet aux ouvriers de se procurer tous les objets qui leur sont devenus nécessaires.

(3) Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXIII, chap. XXIX.

dons-nous d'imiter Rome, de ne plus nous souvenir surtout, en pensant à l'ouvrière honnête et libre, la plus méritante assurément, de la désolante chanson de la *chemise* des ateliers anglais, de ce refrain désespérant :

Oh! God, that bread should be so dear!
And flesh and blood so cheap!

Bien que les bureaux de charité rentrent dans l'assistance légale et administrative, sur laquelle je me suis suffisamment expliqué dans mon précédent chapitre, je crois nécessaire de reproduire, en accumulant outre mesure peut-être les témoignages les plus autorisés, le jugement qu'en porte M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, parce que beaucoup d'œuvres de charité privée s'y peuvent assimiler, ou par leur organisation, ou par leur mode de distribution : « La moyenne des secours distribués par nos bureaux de bienfaisance, dit M. de Watteville, déduction faite de 2 fr. 28 cent. pour frais généraux d'administration, est de 10 fr. 42 cent. Elle est tout à fait insuffisante, et l'on peut dire hardiment que si la moyenne dont il s'agit n'était pas distribuée aux pauvres, ces derniers n'en seraient pas plus malheureux (1). Aussi regarde-t-on comme inefficace ce qu'on appelle l'assistance à domicile. Que peuvent produire, en effet, quelques centimes dépensés en achats de viande, de vin, de vêtements, de combustible, etc.? Rien, et l'on peut affirmer que l'indigent ne souffrirait pas davantage si ces secours dérisoires, distribués si uniformément et avec une complète inintelligence, cessaient de lui être donnés mensuellement. Depuis soixante ans que l'administration de l'assistance publique à domicile exerce son initiative, on n'a jamais vu un seul indigent retiré de la misère et pouvant subvenir à ses besoins, par les efforts et l'aide de ce mode de charité. Au contraire, elle constitue

(1) Nous avons 9,336 bureaux de bienfaisance, possédant un revenu de 17,381,257 francs.

souvent le paupérisme à l'état héréditaire..... Les distributions régulières, périodiques à jour et à heure fixes, empêcheront toujours l'indigent de sortir de la cruelle position où quelquefois les circonstances imprévues et indépendantes de sa volonté l'ont placé. Elles lui donnent même souvent un esprit d'imprévoyance qui aggrave sa situation. Avec le système actuel, on dépense dans le cours d'une année 17 millions, pour venir en aide à 1,400,000 indigents, dont le nombre se trouve être exactement le même le 31 décembre de chaque année... Il est surtout un genre de secours contre lequel je ne saurais trop réclamer, c'est celui des distributions en argent. Plus de 2 millions sont ainsi remis aux pauvres ; la plus grande partie de cette somme est certainement dépensée au cabaret, sans profit pour la famille, et au détriment des pauvres honnêtes et laborieux, et d'ailleurs il se glisse beaucoup d'arbitraire dans ces sortes de distributions. » Que pourrais-je ajouter à ces paroles, si ce n'est que les 17 millions si stérilement, si fâcheusement dépensés par nos bureaux de bienfaisance, sont prélevés sur l'ensemble de notre capital social ou sur les salaires de nos ouvriers ? Dans certaines provinces belges, des institutions semblables font qu'il y a plus de pauvres dans la population rurale que dans la population manufacturière. Et si les bureaux de bienfaisance ne causent pas des maux plus considérables parmi nous, il ne le faut attribuer qu'à la pénurie des ressources dont la plupart disposent, et au peu de zèle de leurs administrateurs (1).

Mais M. de Watteville accuse plus vivement encore que ces bureaux les œuvres de la charité privée, qui sont beaucoup plus nombreuses en France, et disposent de sommes infiniment plus importantes. Il se plaît à en signaler le désordre, le gaspillage, la mauvaise comptabilité. Toutefois, elles sont volontaires, ne

(1) M. de Watteville.

prélèvent rien forcément sur les revenus sociaux, et ne constituent pas un excès de pouvoir de la part de l'administration ; ce sont là de notables avantages. Mais par cela seul qu'elles distribuent des aumônes régulières, publiques, étendues, comment n'auraient-elles pas de détestables effets? On leur peut adresser en réalité les mêmes reproches qu'aux couvents d'autrefois, et, tout en empêchant d'utiles salaires de s'acquitter, elles s'opposent aux progrès de la fortune, par l'immobilisation des propriétés qu'elles possèdent. Constituées comme elles le sont, on n'en saurait même dire ce que Martial écrivait de ses épigrammes : quelques-unes sont bonnes, la plupart sont mauvaises (1); les faits ne le prouvent que trop. Nulle part, peut-être, ces œuvres n'abondent autant que dans les États romains. La ville de Bologne seule possédait dernièrement 10 millions de rentes applicables à diverses institutions bienfaisantes; des aumônes incalculables sont distribuées à Rome ; et où la misère est-elle plus générale, et tout ensemble, — chose remarquable, — plus méprisée? Car on ne semble même plus se souvenir, dans cette partie de l'Italie, des dieux d'Homère, qui prenaient quelquefois l'aspect des pauvres pour éprouver la charité humaine, ni du vers où Virgile appelait déjà l'indigent un frère (2). Presque en aucun lieu ne s'y rencontre cette sorte d'amitié que les païens nommaient *caritas humani generis*. Pour nous, qui n'avons heureusement ni cet orgueil, ni ces misères, nous nous effrayions, depuis plusieurs années, des dispositions que manifestaient les populations italiennes, et nous avions grande raison. Mais ce n'est jamais impunément qu'on avilit les peuples par le despotisme et la mendicité. Lorsque des idées de liberté leur surviennent, au sein des mœurs qui naissent de telles ignominies, les périls sont immenses ; il est vraiment singulier qu'on s'en étonne.

(1) *Sunt bona, sunt quædam mediocra, sunt plura mala.*
(2) *Hic, quibus invisi fratres, dum vita manebat.*

En somme, la France possédait, en 1844, 9,252 établissements publics de bienfaisance : hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance, etc., ayant un revenu de 115, 441, 232 fr. (1). Elle renferme, calcule-t-on maintenant, 2 millions d'indigents (2), et distribue annuellement, en secours de toutes sortes, 200 millions de francs (3). Mais ces 2 millions d'indigents (chiffre que je crois assez exact) se doubleraient et se tripleraient assurément bientôt, si ces 200 millions de francs cessaient de se répartir, pour une grande partie, avec toute l'irrégularité, toute l'incertitude, tous les retards de la charité privée. Je rapporterai encore, tant il est nécessaire de convaincre de la vérité qu'elles expriment, et dût-on de nouveau m'accuser d'incessantes répétitions, ces paroles des commissaires de l'enquête anglaise de 1834, sur la loi des pauvres : « L'indigence n'est pas seulement rassemblée, mais elle est créée dans les localités d'où les bienfaisants fondateurs des institutions charitables ont voulu la faire disparaître. » — « Évacuez mille indigents sur la Cambre, dit de son côté M. Ducpétiaux, dans ses

(1) M. de Watteville, *Essai statistique sur les établissements de bienfaisance*, p. 93. — Il n'y avait alors que 7,599 bureaux de bienfaisance.

(2) M. de Watteville, dans son dernier rapport sur les bureaux de bienfaisance, élève le nombre des indigents à près de 3 millions, en comptant partout 1 indigent sur 12 habitants, comme dans les lieux où existent des bureaux de bienfaisance. — Mais ces lieux sont, en général, des villes, plus peuplées de pauvres que les campagnes, à mon sens au moins, et les bureaux de bienfaisance ne secourent pas que les indigents. — M. de Villeneuve-Bargemont portait le nombre des indigents parmi nous à 1,586,340 en 1829. — M. Moreau de Jonnès n'en compte que 806,970. — En outre des indigents, M. de Watteville compte 1 mendiant sur 104 habitants. M. de Villeneuve-Bargemont n'en comptait que 1 sur 119 habitants.

(3) Voici comment M. Robert Pashley, dans son remarquable ouvrage, *Pauperism and poor laws* (1852), décompose et évalue le revenu de l'indigence en Angleterre : 1° fondations paroissiales et autres, ayant un revenu de 1,209,395 livres sterling ; 2° hôpitaux, infirmeries, autres institutions charitables, ayant un revenu approximatif de 2,000,000 liv. sterl. ; 3° la taxe des pauvres, qui a produit, dans l'année terminée le 25 mars 1850, 7,270,493 liv. sterl. C'est en totalité 10,479,888 liv. sterl., ou 260,997,200 fr. ; il reste, en outre, à ajouter le montant des aumônes privées.

travaux si peu suspects, sur la misère en Belgique, et quelque temps après vous vous apercevrez que la place qu'ils ont abandonnée est remplie par de nouveaux indigents... aspirant, comme les premiers, à l'oisiveté des dépôts, qui sont les avenues des prisons. » Qui ne mêle aussi, en Angleterre, aux souvenirs classiques sur les populaces anciennes (1), ces vers populaires :

Hang sorrow, cast away care,
The parish is bound to find us (2).

La charité collective particulière, volontaire, est préférable à la charité légale; mais, on le voit, elle a beaucoup de ses défauts. Quand on donne soi-même, quand on puise dans sa propre bourse, il est rare qu'on se trompe et qu'on pèche par excès (3). Mais quand on donne l'argent des autres, quand on dispose de sommes considérables, qu'on s'adresse en qualité de délégué à un public tellement nombreux qu'il est impossible de le connaître, on ne s'occupe plus alors que des masses. On a des commis, des secrétaires; ce ne sont plus des individus qui sont secourus, ce sont des catégories, et malheur à ceux qui n'y sont pas compris. Après ces observations générales, j'examinerai encore ce que produisent les *Sociétés alimentaires*, dont on s'est tant occupé depuis quelques années en France, en faisant remarquer qu'elles exigent elles-mêmes des magasins, des bureaux, des employés, des surveillants, intermédiaires également entre le producteur et le consommateur, quoiqu'elles prétendent les détruire, et que ces intermédiaires ne ressentent plus les stimulants de la concurrence, ne voient plus

(1) *Voyez* le travail de M. Naudet *Sur les secours publics chez les Romains*, dans le tome XIII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*.

(2) Point de chagrin, point de souci; c'est à la paroisse de nous pouvoir.

(3) *Voyez* dans le *Journal des économistes*, mai 1859, un remarquable article de M. Dupuit sur les crises alimentaires, auquel j'emprunte les observations suivantes.

leurs gains dépendre des services qu'ils rendent à leur clientèle, reçoivent des appointements fixes et n'ont pas intérêt à bien faire. Lorsqu'un intermédiaire existe, d'ailleurs, sur le libre marché des affaires, c'est qu'il est utile, et l'erreur capitale des sociétés alimentaires est d'imaginer qu'elles peuvent diminuer les prix sans augmenter les quantités, ou accroître la demande sans élever les cours. Elles ont toutes plus d'un rapport avec les caisses de service de la boulangerie. On croit, aux moments de cherté surtout, qu'elles procurent à meilleur marché les denrées les plus nécessaires; mais si le meilleur marché était réel, il augmenterait la consommation, et la consommation ne saurait augmenter, puisqu'il n'y a pas augmentation dans la production. Elles pourraient tout au plus, institutions ordinaires de secours, diminuer les prix pour quelques familles, en les élevant pour d'autres. Elles ne font pas, non plus elles, qu'il y ait un grain de blé ni une livre de viande de plus.

Si la charité privée ne se peut approuver qu'autant qu'elle n'attente ni aux habitudes du travail, ni au sentiment de la responsabilité, ni aux justes progrès de la fortune, les ressources en sont toujours suffisantes, d'autre part, pour subvenir aux besoins des nécessiteux. M. Chastel a rassemblé sur ce point un ensemble de preuves très-convaincantes. Je me contenterai, pour moi, d'en fournir une seule. En 1817, Chalmers, effrayé du développement du paupérisme en Écosse, avait renoncé, pour sa paroisse, la plus pauvre et la plus peuplée de Glascow (1), à toute participation aux secours publics et à tout droit d'admission dans les hospices, sous la condition de pouvoir disposer à son gré des quêtes faites dans sa chapelle. En moins de quatre ans, non-seulement ces quêtes ont suffi à nourrir les véritables indigents, pour lesquels il ne fallait plus que 68 livres sterling, mais elles ont

(1) La taxe des pauvres avait triplé à Glascow en quinze ans. Elle s'élevait à 12,000 liv. st. en 1817, époque de la détermination de Chalmers.

encore permis de fonder des écoles et de doter des établissements pour les aliénés, les aveugles, les sourds-muets et les malades qui ne pouvaient être soignés chez eux.

Il est, au surplus, un autre motif de s'en remettre aux secours privés, en ne les voulant pas eux-mêmes trop étendus. C'est qu'à mesure que se développe la charité, la condition des États s'abaisse, s'avilit, plus même qu'on ne le pourrait croire d'après les faits que j'ai déjà reproduits. Si prodigue qu'elle soit, en effet, la charité laisse toujours subsister des privations et y habitue. L'ouvrier qui mangeait de la viande avec son pain de froment, se contente de pain après qu'il a délaissé le travail pour recourir à l'aumône, et bientôt ce n'est plus seulement de froment que son pain se fabrique. Cependant l'oisiveté pourvue, la fainéantise assistée est de telle nature qu'elle accepte les plus mauvais aliments, comme les logements et les vêtements les plus grossiers, en ne tardant pas à les préférer au bien-être gagné par l'activité. Quand les ouvriers anglais envoient, au milieu des crises, des pétitions au Parlement, ils se plaignent de ne pouvoir continuer à prendre du thé et du café; une fois devenus mendiants aux *work-houses*, de quoi se plaignent-ils? Or, plus les conditions de l'existence s'avilissent dans un État, plus aussi les salaires tendent à y diminuer; car le travailleur réduit au dénûment ne songe plus qu'à satisfaire ses premiers, ses plus indispensables besoins, et ne sait plus modérer ses passions. C'est l'un des faits les plus certains, quoique l'un des plus ignorés.

Bien que la pomme de terre soit un précieux aliment, on sait ce qu'est devenue la population irlandaise, lorsque, cédant à la paresse et à l'imprévoyance, elle s'en est contentée pour sa subsistance. Tout à la fois, quand les classes ouvrières sont réduites aux dernières extrémités de la vie, peuvent-elles encore se restreindre pendant les disettes ou durant les chômages, et comment leur resterait-il possible, au temps de l'abondance, d'épargner en pré-

vision des crises? Leur présent alors, c'est déjà la souffrance; leur avenir, c'est le désespoir. Malthus, que je voudrais tant faire connaître, avait donc raison de repousser les soupes économiques du comte de Rumford, comme nourriture générale du peuple (1).

II

Sous tous les rapports, une ignorante philanthropie, je le répète, est funeste, désastreuse; mais il n'est point de rigueur pénale non plus envers les pauvres qui ne soit coupable. Pour combattre un excès, il n'en faut pas un autre. Les édits de Louis XIV, copiés dans les législations du moyen âge, et qui punissaient les mendiants du fouet, des galères et de la potence, étaient d'autant plus odieux, qu'on ne pourra jamais d'une prescription pénale espérer la destruction de la misère. Malgré les édits de Versailles, maintenus jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, le dénûment était tel parmi nous, qu'un document officiel (2) montre que le curé de la seule paroisse de Saint-Étienne du Mont avait, en 1778, 21,000 pauvres à secourir. Peu d'années plus tard, en 1791, lors de l'établissement, en France, de la charité administrative, la Commission municipale de bienfaisance inscrivait au rôle des secours 120,000 indigents à Paris, dont la population générale n'était à ce moment que de 550,000 âmes; tandis qu'aujourd'hui, malgré les détestables institutions philanthropiques elles-mêmes que renferme cette ville, elle n'a que 65,000 indigents inscrits. On ne voit non plus de nos jours, en aucun lieu, les populations des campagnes, à la suite des mauvaises récoltes, paître l'herbe à la manière des bêtes, comme le disait au roi l'orateur du tiers état, aux états généraux de 1615; et personne ne pourrait écrire, sur les souffrances des masses de la population, des lettres pareilles à

(1) Malthus, liv. IV, chap. XI.

(2) Rapport fait en l'an VII au Conseil des hospices, par M. Duguernay, maire du 10e arrondissement.

celles de Fénelon, ni des remarques ou des dénombrements semblables à ceux de Vauban.

Pour revenir à la pensée que j'exprimais à l'instant, la mendicité peut être une honte, mais ce n'est pas un crime ; et l'on ne saurait avoir le droit de punir les mendiants, sans garantir à tous les hommes du pain et du travail : chose complétement impossible. Si les aumônes, au reste, ne parvenaient, presque toujours au moins, qu'à ceux qui les méritent; si l'on s'appliquait à la fois à répandre dans la population les pensées et les mœurs de la dignité, du travail, de la prévoyance, et que tout concourût à une large production et à une juste répartition de la richesse, soyez-en certains, les mendiants disparaîtraient bientôt des places publiques, sans qu'il fût besoin pour les en bannir de magistrats ou de geôliers. Une société très-civilisée souffre difficilement la vue des haillons et de la nudité, c'est vrai; mais elle n'a pas à craindre ce spectacle lorsqu'elle sait remplir ses devoirs. Puis supposez que les nécessiteux fussent uniquement assistés par les personnes qui les connaissent, qui savent leurs habitudes, leurs désirs, leur passé, et ne recevraient-ils pas des conseils, des encouragements, en même temps que des aliments? Il n'y aurait plus alors une charité bruyante, remuante, insultante, ni une mendicité éhontée, vicieuse et dangereuse. Je ne sais toutefois si des deux la mendicité sera la plus difficile à détruire.

Heureux philanthropes, en effet! ils vont à la célébrité par l'incessant témoignage de leurs propres vertus, et la commode distribution des offrandes d'autrui! Ils s'agitent beaucoup et ne se ruinent point. Il ne convient pas à toutes sortes de personnes, dit Labruyère de lever l'étendard d'aumônier, et d'avoir tous les pauvres d'une ville assemblés à sa porte, qui y reçoivent leurs portions. Mais cela convient à beaucoup, qu'on ne devra jamais reprendre de trop chercher à imiter saint Augustin, si dévots qu'ils se fassent, annonçant un jour que lui et son clergé venaient d'abandonner

leurs biens aux pauvres. Je ne dis pas qu'ils se souviennent jamais du conseil d'Alcibiade à Périclès : Songez à ne pas rendre vos comptes; mais on assure qu'ils achètent assez souvent des rentes.

Il est remarquable, au reste, que l'économie politique, tant injuriée parce qu'elle ne veut que la charité privée, et qu'elle la veut pleine de modération et de sagesse, ne fasse que répéter les conclusions de la religion, interprétée par ses plus illustres apôtres, ou étudiée dans les livres saints, si même elle ne les adoucit. Qui jamais, effectivement, a condamné en termes plus vifs que saint Paul les aumônes inconsidérées? Combien de textes dans la Bible réprouvent la mendicité fainéante! Et n'est-ce pas de l'Évangile que sont tirées ces paroles : Qu'on jette le serviteur inutile dans les ténèbres extérieures (1). Quelles calomnies ces diverses sentences auraient valu à la science, si l'un de ses maîtres les avait produites! Je renvoie aussi les pieux détracteurs de l'économie politique au décret de Sixte-Quint que je rappelais au commencement de ce travail, sans vouloir d'ailleurs l'approuver.

Emporté par le zèle des récriminations, on s'est plu pareillement à décrier le dévouement qui s'emploie à perfectionner les lois générales, à améliorer les conditions du travail, à propager la prévoyance, à assurer les franchises et la dignité humaines. C'est pourtant là la charité la plus vraie et la préférable. Il n'importe pas de mettre les pauvres à l'aise dans leur pauvreté, mais de les faire sortir de leur pauvreté (2). Aucun plan pour secourir l'indigence ne mérite attention, s'il ne tend à mettre les indigents en état de se passer de secours (3); et Malthus, d'accord avec ces pensées de Franklin et de Ricardo, disait de même en parlant des Caisses d'épargne : « De tous les plans proposés jusqu'à ce jour,

(1) Matth., xxv, 30.
(2) Pensée de Franklin.
(3) Pensée de Ricardo.

les Caisses d'épargne, jusqu'au point où elles peuvent s'étendre, me semblent remplir le mieux notre grand but; c'est de ce genre d'établissement qu'on peut attendre avec le plus de vraisemblance, s'ils se répandent jamais partout, une amélioration permanente dans le sort des classes inférieures de la société. Laissant à chaque individu le plein et entier bénéfice qui résulte de sa prudence et de son activité laborieuse, ils tendent à donner beaucoup de force aux leçons de la nature et de la providence (1). »

Les Caisses d'épargne, pour traiter maintenant de cette partie de la charité qui consiste à prévenir la misère, en complétant ce que j'en ai dit dans mon chapitre sur les ouvriers, ne se bornent même pas à procurer aux classes les plus nombreuses les qualités dont parlait Malthus. Elles leur offrent un lieu sûr de dépôt pour leurs économies; elles les engagent, dans les temps de prospérité, à se précautionner contre les moments de crise; elles les sollicitent, durant la jeunesse, à penser aux besoins de la vieillesse, et leur donnent les avantages et les sentiments de la propriété. A l'opposé des créations ordinaires de la bienfaisance, elles relèvent les désirs de ceux qu'elles assistent, et les engagent au travail et à l'économie. Que de faibles sommes s'y déposent pour servir ensuite à alimenter l'industrie, qui se dépenseraient sans elles dans l'ivrognerie et la débauche ! Le Comité chargé par la Chambre des communes, il y a quelques années, de faire une enquête sur les mœurs du peuple anglais, attribuait, on le sait, l'amélioration qu'il croyait devoir signaler dans sa condition, ses habitudes, toute sa vie intérieure, à l'influence des Caisses d'épargne et de l'instruction primaire (2).

Ce qu'il importe aussi de remarquer, ce sont les sommes que ces caisses détiennent, malgré les vices qu'on peut encore signaler

(1) Malthus, liv. IV, chap. XII.

(2) Cette enquête a porté sur les populations de l'Angleterre proprement dite et du pays de Galles.

dans leur organisation, ou les entraves qu'on a mises à leur développement. Les nôtres possédaient, en 1843, 360 millions, divisés en 660,000 livrets, et si désastreuse qu'ait été la banqueroute qu'elles ont subie en 1848, elles disposaient de nouveau de 280 millions dès 1850 (1). Celles d'Angleterre ont en ce moment plus de 35 millions de livres sterling. Réunies, les Caisses d'épargne de la France, de l'Angleterre, de la Russie, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Belgique, de l'Italie, de l'Espagne et des États-Unis possédaient, il y a déjà quelques années, une somme de plus de 1 milliard et demi de francs, après avoir reçu environ 12 milliards depuis leur origine (2). Quel éloge resterait-il à faire de ces institutions d'épargne et de prévoyance après de pareils chiffres ?

Quant aux vices des Caisses d'épargne et aux obstacles qu'elles rencontrent, je l'ai déjà dit, ils proviennent tous d'une même cause : l'intervention de l'État. En France, par exemple, le gouvernement surveille leur administration et garantit leurs dépôts ; or, en temps ordinaire, comment emploierait-il les sommes qu'elles détiennent, et pendant les crises, à quel péril l'expose le retrait subit qu'on en peut faire ! C'est pourquoi nous avons vu mettre tant d'entraves et de difficultés à leurs services et à leurs perfectionnements. Le gouvernement anglais a perdu 10 pour 100 sur les dépôts qu'il a reçus (3). L'État ne dépasse-t-il pas d'ailleurs ses pouvoirs lorsqu'il ne gère plus seulement la portion de la fortune publique qui lui est confiée pour veiller à la sécurité générale ? Il est certainement permis de le penser. Mais l'immixtion du gouvernement dans l'administration des Caisses

(1) Nous avons maintenant 369 Caisses d'épargne.

(2) *Voyez* le rapport de M. François Delessert sur les opérations de la Caisse d'épargne de Paris, en 1852. — En France, il y a un déposant sur 38 habitants ; il y en a 1 sur 20 en Angleterre.

(3) C'est un fait attesté par M. Scratchley, dans l'important ouvrage qu'il vient de publier sur les Caisses d'épargne d'Angleterre.

d'épargne, procure-t-elle au moins quelque avantage en retour des inconvénients qu'elle produit? Elles sont presque libres maintenant en Angleterre, elles le sont complétement en Allemagne, et rien n'en souffre. Pour ne parler que de celles de la Prusse, parmi les caisses allemandes, elles avaient reçu, à la fin de 1849, 261,000 dépôts, composant la somme de 61 millions de francs.

Dans la Grande-Bretagne, les Caisses d'épargne se sont complétées par des Caisses de retraites, établissements qui commencent, bien que d'une autre façon, à se propager aussi parmi nous. Les Caisses de retraites sont loin de valoir les Caisses d'épargne. Leurs créanciers ne pensent qu'à eux-mêmes, leurs dépôts ne forment point de capitaux; mais elles aussi stimulent la prévoyance, la bonne conduite, l'économie, et garantissent qu'un grand nombre d'ouvriers ne tomberont pas, dans leurs dernières années, à la charge de la société. Quoiqu'elles ne datent, en France, que de 1850, elles détenaient déjà une somme de 39,222,000 francs, résultant de 67,164 versements, à la fin de 1853. Et les bienfaits qu'elles produisent, les assurances sur la vie et les sociétés de secours mutuels les procurent également. Quant aux sociétés de secours mutuels, dont le nombre s'élevait aussi vers la fin de 1853 à 2,773, et qui disposaient alors d'un fonds de réserve de 12,089,561 francs, elles sont aujourd'hui au nombre de 3,500, réunissant 430,000 membres. Mais, en Angleterre, pour une moindre population, elles s'élèvent au nombre de 33,232, comprennent 3 millions de membres et disposent d'un capital de 284 millions. Il suffirait de penser aux sommes énormes que les ouvriers et leurs familles consomment annuellement en liqueurs fortes (1), pour ne pas craindre de trop applaudir à chaque obstacle d'une telle nature, mis aux penchants d'insouciance et de

(1) Aux États-Unis, avant l'introduction des sociétés de tempérance, une population de 12 millions d'habitants consommait pour environ 100 millions de dollars de rhum, d'eau-de-vie, de wiskey et de gin.

débauche, qui sont toujours si naturels aux classes les plus nombreuses.

Après les institutions dont je viens de parler, et dont je me suis appliqué à parler très-succinctement, je m'en tiendrai presque à nommer les monts-de-piété, qui sont moins, du reste, des établissements de prévoyance ou d'accumulation que de secours, ou d'assistance véritable. Mais ne faisant leurs prêts que sur garantie et moyennant redevance (1), ils n'éloignent pas non plus du travail, n'affaiblissent pas les sentiments de responsabilité, n'encouragent point la dissipation. Ils excitent, au contraire, loin de les relâcher, les *facultés actives*, condition indispensable de la charité, aux yeux si clairvoyants de Mill (2). Pour les avoir créés ou propagés, Bernardin de Feltre ne mérite donc aucun des reproches qui se doivent ordinairement adresser aux philanthropes.

Je rappelais, il y a un instant, cette assertion d'un Comité de la Chambre des communes, que l'amélioration matérielle et morale de la population d'Angleterre provient surtout des Caisses d'épargne et de l'instruction primaire. L'instruction est indispensable, en effet, le devrais-je encore répéter ? à tout progrès social étendu et durable. De même que l'homme instruit est plus policé, plus réfléchi, il se montre plus apte au travail et à l'économie. Son activité, comme son intelligence, est plus développée ; il gagne de meilleurs salaires et les sait mieux employer (3). Je redirai pareillement, après Rossi, que le moyen le plus propre à inspirer à la population la prudence qui lui est nécessaire, et à lui garantir le bien-être qui lui est désirable, c'est une éducation appropriée à ce but.

Et Rossi avait grande raison d'ajouter ces derniers mots. Car

(1) Quelques monts-de-piété prêtent gratuitement ; mais c'est la très-petite exception.

(2) Mill, *Principles of political economy*, liv. V, chap. XI, § 13.

(3) *Voyez* mon chapitre sur les ouvriers, où j'ai déjà fait une pareille remarque.

ce n'est pas tout d'exercer l'intelligence des enfants ou des jeunes gens, en leur procurant de nouvelles connaissances ; il faut encore, il faut surtout que celles qu'ils acquièrent se rapportent à leur position sociale, qu'elles les préparent à l'avenir qui leur est réservé. La règle que donnait dans ce but madame de Maintenon à madame de Bonval, maîtresse générale de l'Institut de Saint-Cyr, est bonne pour tous les professeurs (1). Nulle institution ne mérite certainement plus d'éloges que l'école de tissage de Nîmes, l'école dentellière de Dieppe, les *Mecanic's institutes* d'Angleterre surtout, qui sont pour une si grande part dans l'instruction des classes ouvrières de ce pays et dans la perfection et la richesse de sa production industrielle (2).

Entrant un jour dans une école de village, j'entendais l'instituteur parler de problèmes astronomiques à ses élèves ; j'aurais beaucoup préféré, je l'avoue, qu'il les entretînt de culture, de jardinage, d'hygiène ou de quelques-uns des éléments de l'économie politique (3). Mais j'oublie, quelques observations que j'ai déjà faites à ce sujet, qu'il est presque interdit parmi nous d'enseigner aux enfants d'ouvriers ou de paysans rien de ce qui touche aux salaires, aux machines, au prix des denrées, aux lois de la population, à la propriété. Quand des coalitions se forment, que des alarmes sur les subsistances se répandent, que des révoltes éclatent après des chômages, on s'effraye, on réprime ces craintes ou ces mouvements par l'intimidation ou de durs châtiments ; ne vaudrait-il pas mieux cependant, je crois l'avoir remarqué déjà, les prévenir par la saine explication des phénomènes qui les suscitent ?

Il est vraiment incroyable que, dans un pays travaillé comme

(1) Madame de Maintenon, *Lettres sur l'éducation*, p. 198.

(2) *Voyez* M. V. Modeste, *Du paupérisme en France*, p. 501.

(3) Locke réclamait déjà que l'instruction populaire « fût utile aux classes qui la reçoivent. »

le nôtre par les idées révolutionnaires, et qui cède si facilement aux suggestions les plus folles, chacun s'emploie à repousser des écoles la science qui démontre que l'ordre est la première condition de la prospérité publique ; que la propriété est le principe du travail ; que les véritables perfectionnements dépendent moins des gouvernements que des populations.

« Il nous est impossible de comprendre, disait Rossi, pourquoi quelques notions d'économie politique ne seraient pas comprises dans l'instruction du peuple. Que les enfants de riches familles ne soient point initiés aux doctrines économiques, qu'un grand nombre d'entre eux arrivent au barreau, aux fonctions publiques, à la législature, ne connaissant pas même la valeur des termes de la science, et la tête remplie de préjugés vulgaires et surannés, c'est sans doute un fait déplorable, moins funeste cependant par ses effets que la profonde ignorance de la masse des travailleurs sur tout ce qui concerne la production de la richesse, l'action du travail et du capital, la source des salaires et des profits, l'influence et la marche de la population. Ces connaissances, dans une mesure très-suffisante pour l'instruction élémentaire, ne sont ni difficiles à communiquer, ni rebutantes au jeune âge ; il est facile de les rendre, pour ainsi dire, palpables, de les égayer même par des exemples et des applications tirés des objets les plus familiers et des faits les plus connus (1). »

Combien ces observations sont justes ! et qui, durant les angoisses que nous avons ressenties après la révolution de 1848, les aurait contredites ? On n'en tient cependant pas plus compte aujourd'hui qu'auparavant. C'est que, malgré nos prétentions no-

(1) Rossi, *Cours d'économie politique*, t. II, xxie leçon. — Il est remarquable que Richelieu, dans le plan d'études qu'il traça pour son collége de Richelieu, donne plus de moitié du temps aux sciences, qui, chez les Jésuites, n'entraient alors que pour un douzième. La classe du matin était consacrée à l'histoire, à la géographie, à la physique, à la géométrie, à la musique, à la mécanique, à l'optique, à l'astronomie, à la politique et à la métaphysique.

vatrices, nous suivons presque toujours l'ornière tracée, jusqu'à ce qu'elle nous conduise à l'abîme. Si changeants qu'ils soient aussi, comment nos législateurs ne s'inquiètent-ils jamais du conseil que donnait à tous Lucain, dans l'un de ses plus beaux vers, dont, il est vrai, la première partie suppose la seconde :

Quærite, quos agitat mundi labor et cura.

D'autres pays, on ne l'a pas oublié, sont heureusement mieux inspirés que le nôtre en ce qui touche l'enseignement : notamment la Belgique, les États-Unis et l'Angleterre. Au milieu des quatre cents cours populaires d'économie politique de ce dernier État, Malthus ne s'étonnerait plus de voir repousser de ses écoles les notions les plus essentielles de cette science (1), de même qu'Adam Smith n'y réclamerait plus l'enseignement des premiers éléments de la géométrie et de la mécanique. Mais il y a encore, hélas ! plus de 2,000 communes en France qui ne sont pourvues d'aucune école, et sur nos 37,000 communes il n'y en a pas 12,000 qui possèdent d'écoles spéciales de filles.

L'instruction primaire, les Caisses d'épargne, les Caisses de retraites, les sociétés de secours mutuels, les assurances sur la vie, comme les banques populaires d'Allemagne (2), ou les sociétés d'appropriation d'Angleterre (*Associations for provident investment*), qui bâtissent des maisons d'ouvriers et propagent entre eux la propriété, en leur faisant acquérir, selon d'ingénieux modes de payement, ces maisons et des champs ; toutes ces institutions, aussi étendues, aussi multipliées que possible, au sein d'une vaste industrie, d'une population morale, et près d'une assistance privée contenue dans de sages limites, voilà pour les États les véritables moyens d'améliorer leur présent et d'assurer leur avenir. S'il faut, en chaque circonstance, accepter l'im-

(1) Malthus, liv. IV, chap. IX.
(2) V. le troisième chapitre de mon livre II.

perfection humaine, on ne la doit jamais encourager; ce serait manquer à la fois et aux autres, et à soi-même, et à la société. Je le répète de nouveau, en terminant l'examen de ces belles et imposantes questions de la population et de la charité, chaque fois qu'on attente à la liberté ou qu'on amoindrit la responsabilité de l'homme, on l'abaisse et on lui nuit. C'est à lui surtout d'être son guide, de faire sa condition ; l'esclave seul agit autrement, et le spectacle du monde ne suffit-il pas pour convaincre que l'observation du devoir et la constance des efforts assurent presque inévitablement l'aisance et le bonheur?

C'est pour n'avoir rien compris à la nature humaine ni aux lois de l'univers que la philanthropie semble la conseillère si dévouée de l'oisiveté et du vice. En sollicitant chacun de nous d'abdiquer sa propre direction, elle ne prend même pas garde à la destruction qu'elle entraînerait de toutes les ressources sociales, et ignore que la misère, en chaque pays, s'est considérablement accrue par les moyens employés jusqu'ici pour l'éteindre (1). Enfin je n'ai plus à le montrer, c'est la plus folle inconséquence de proclamer le droit de l'assistance ou seulement de provoquer des secours illimités, et de se plaindre des attaques dirigées contre la propriété et le libre travail. Eschyle nomme bien Dieu charitable celui qui nous a donné l'industrie et la science, et c'est en cédant à un zèle inconsidéré que saint Ambroisse s'écriait : « La terre ayant été donnée en héritage à tous les hommes, personne ne peut se dire propriétaire de ce qu'il a détourné par violence de ce fonds commun, au delà de ce qui lui est nécessaire pour vivre (2). » Il n'y a que pendant les troubles politiques, les crises industrielles ou les disettes, qu'il convient de moins restreindre les secours (3), de moins songer à combattre la fainéantise et la

(1) C'est ce que disait un magistrat aux membres des sociétés de bienfaisance d'Angleterre, *An Address to the membres of benefit-societies*, 1847.

(2) Ambros., *In Evang. Luc.*, VII, 124.

(3) « Les plans faits en vue d'occuper les pauvres, dont quelques-uns, à cer-

dissipation, quoique même alors la charité ne puisse donner aux uns qu'en enlevant aux autres, qu'en apportant une perturbation très-fâcheuse, pour peu qu'elle soit étendue, dans l'emploi de la richesse.

Pour ne pas sortir de mon sujet, je ne parlerai pas des personnes qui se fient aux mesures de police pour prévenir le dénûment. Je crois même qu'on est, en toute occasion, dispensé d'en rien dire. Elles réclament la fermeture des cabarets, l'interdiction pour les paysans de venir habiter les villes, la défense de morceler les héritages au delà de la limite qu'il leur plaît d'indiquer, et que sais-je encore ? tant leur imagination est féconde ! Seulement il est fâcheux qu'elles ne refassent pas, en vue de leur système, l'histoire des siècles passés, où de telles prohibitions étaient fort en usage. Et si la liberté n'est plus qu'un mot, comme la propriété, si les peuples ne sont qu'un mot argile aux mains de leurs souverains, pourquoi ne pas décréter d'emblée les lois de l'Icarie ou de Saletne? Les partisans de l'intervention de la police n'ont pas, semble-t-il, de meilleures notions de logique que d'histoire.

Il n'est, en réalité, aucune accusation ni aucun système formulés contre les économistes, au sujet de la charité ou de la population, qui ne soient dénués de fondement. Quant aux injures, elles ne sont pas faites pour être examinées ; et bien qu'on se plaise à méconnaître que la science doit seulement être vraie, et non compatissante, qui donc réclame chaque jour le bon marché des substances, par la liberté du commerce ; l'abondance des salaires, par la liberté du travail (1)? Qui donc s'efforce de répandre, parmi

taines époques et avec de sages restrictions, peuvent être utiles comme mesures temporaires... ; mais ce n'est pas là qu'il faut chercher le remède permanent auquel nous aspirons. » Malthus, liv. IV, chap. XII.

(1) M. Cherbuliez, dont j'ai eu souvent l'occasion de louer les beaux travaux sur la bienfaisance, demande qu'on organise toute la société en de nombreux patronages.

Le patronage et la clientèle sont, je crois, tombés avec l'antiquité et la féodalité,

les populations, l'instruction, le crédit, la sécurité, la propriété? Qui donc veut l'égalité et la diminution des impôts, le respect et la pratique de la justice? Qui donc enfin honore le mieux les hommes, en fondant leurs devoirs sur la dignité de leur nature, et en demandant que les lois s'y conforment? Sont-ce les philanthropes ou les économistes? — Oui, nous aimons le peuple; mais nous l'aimons assez pour le servir; nous l'aimons trop pour le flatter et le corrompre.

pour ne plus renaître. La civilisation moderne impose la même destinée à toutes les classes : un graduel affranchissement. *Voyez*, sur ce point, M. Duchatel, *De la charité*, p. 358.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU SECOND VOLUME.

LIVRE III.

Du travail servile et des colonies.

CHAPITRE Ier.

DE L'ESCLAVAGE.

I. De l'esclavage dans le monde ancien. — Conséquences de l'esclavage sur l'esprit et les mœurs des maîtres et des esclaves. — Des reproches adressés autrefois et aujourd'hui à la race noire. — Conséquences de l'esclavage sur le travail. — Il le rend toujours très-arriéré et très-cher. — Il est surtout préjudiciable à l'industrie manufacturière et commerciale. — Différence des emplois des esclaves dans l'antiquité et le monde moderne. — Influence de l'esclavage sur les naissances et les décès. — II. L'esclave ne se préparera jamais à la liberté. — La servitude n'est propre qu'à la corruption et à la tyrannie des uns, à la bassesse et à la sujétion des autres. — Des craintes des maîtres et de leurs conséquences. — Des prétendus avantages des esclaves sur nos ouvriers. — Des émancipations déjà réalisées. — Pays où se trouve encore la servitude. — Combien il serait utile qu'elle cessât..... 1

CHAPITRE II.

DE L'ÉMANCIPATION.

I. L'émancipation présente beaucoup moins de dangers que le maintien de l'esclavage. — II. Il y a trois systèmes d'émancipation. — De l'émancipation individuelle et progressive. — Défauts et dangers de ce mode d'affranchissement. — Les impossibilités qu'il présente. — Notre loi du 28 juillet 1845. — III. De l'émancipation générale et graduée. — Émancipation réalisée dans les colonies anglaises. — Ses défauts. — Ses résultats. — État des colonies anglaises avant l'émancipation, pendant l'apprentissage et après l'émancipation. — Reproches qui se doivent adresser au gouvernement anglais. — Progrès réalisés

Digitized by Google

dans la condition des émancipés. — Nouvelle prospérité des colonies anglaises. — De quelques projets pour l'affranchissement des noirs. — De l'émancipation décrétée en France. — Ses résultats envisagés dans nos diverses colonies. — IV. De l'émancipation générale et spontanée. — Sa supériorité sur les autres modes d'affranchissement. — Ses résultats à Antigue. — Seuls délais qui puissent encore faire ajourner l'émancipation. — La France doit travailler à ce qu'elle se réalise partout où subsiste encore la servitude..... 31

CHAPITRE III.

ESQUISSE DE L'HISTOIRE DES COLONIES.

I. Des divers caractères des colonisations de l'antiquité. — Colonisation grecque. — Colonisation romaine. — Colonisations phénicienne et carthaginoise — II. Des voyages maritimes après l'invasion barbare. — Les Portugais sont le premier peuple moderne qui ait fondé des établissements coloniaux. — Course de Vasco de Gama. — Ce qu'était l'Orient pour l'Europe féodale. — Découverte et conquête de l'Amérique. — De l'administration et du négoce des colonies portugaises et espagnoles. — Ce qui en est résulté pour ces colonies et leurs métropoles. — III. De la colonisation hollandaise. — Son caractère purement mercantile. — De la colonisation anglaise. — Son importance. — Transformation des lois coloniales de l'Angleterre. — Caractère colonisateur des Anglais. — De la colonisation française. — Erreurs mercantiles de Colbert par rapport aux colonies. — Ce que doivent être les futures colonisations..... 63

CHAPITRE IV.

DU SYSTÈME COLONIAL.

A quoi tendent les lois imposées aux colonies. — Leurs principaux résultats. — Approbations erronées des pactes coloniaux. — Préjudices qu'ils ont causés aux métropoles. — Prospérité des colonies où la liberté commerciale a été décrétée. — Remarque sur Java. — Ce que devraient être les entreprises colonisatrices. — Réformes nécessaires dans les colonies. — D'un projet présenté pour la Guyane française. — Système de Wakefield. — Des colonies pénales. — Liberté commerciale et politique accordée par l'Angleterre à ses colonies. — Rôle futur de l'Europe dans le monde..... 101

LIVRE IV.

De la production immatérielle et de l'influence des lois sur la richesse.

CHAPITRE Ier.

DE LA PRODUCTION IMMATÉRIELLE.

I. Domaine de l'économie politique. — Quelles limites il lui faut reconnaître. — Opinion, à ce sujet, de Rossi, de M. Dunoyer et de Bastiat. — Importance pour l'économie politique de ne pas trop restreindre le domaine qui lui revient. —

II. La production immatérielle présente-t-elle le caractère de la richesse ? — Opinions d'Adam Smith, de Say et de M. Dunoyer. — Discussion sur ce point de Malthus et de Mill. — C'est à M. Dunoyer que nous devons de connaître la nature des travaux intellectuels. — En quoi son enseignement diffère de celui de Say. — Principales objections faites à cet enseignement. — III. Différentes classes de travailleurs intellectuels. — Des fonctionnaires. — Légitimes attributions de l'État. — En quoi les fonctionnaires participent à la production.— De leur traitement. — Effet que peuvent avoir des traitements trop élevés sur le luxe. — IV. Des savants, des littérateurs, des artistes. — Comment ces diverses classes de personnes contribuent à la production. — Pourquoi l'on se refuse ordinairement à reconnaître ce résultat à leurs travaux. — Des professeurs. — Des acteurs. — Quelques observations sur les gains des ouvriers intellectuels. — La rente se rencontre-t-elle dans ces gains?..... 129

CHAPITRE II.

DE L'INFLUENCE DES INSTITUTIONS POLITIQUES SUR LA RICHESSE.

I. Importance économique des institutions politiques. — Fonctions du gouvernement. — De l'autorité et de la liberté. — Les constitutions politiques ont une influence directe et indirecte sur l'économie sociale de chaque peuple. — Leur influence directe. — La forme du gouvernement entraîne la liberté ou la réglementation de l'industrie. — Elle assure les garanties nécessaires à la bonne distribution et à l'heureuse consommation de la richesse, ou détruit ces garanties. — Des institutions aristocratiques et démocratiques. — II. Divers systèmes proposés sur la civilisation des sociétés. — De la théorie des climats. — De la théorie des races. — De l'école historique et de l'école philosophique. — De l'influence reconnue à la nature du sol. — Opinions des principaux économistes sur ces divers systèmes. — De la prétendue indifférence des lois sur le sort des peuples. — Combien se trompent les écrivains qui croient les institutions despotiques favorables au développement de la richesse. — III. Effets indirects des lois politiques sur la richesse. — Impossibilité pour l'État de régler aucun des détails de la vie industrielle. — Importance de la liberté au point de vue de l'ordre social. — Comparaison, sous ce rapport, des divers peuples. — D'où provient surtout, à notre époque l'influence pour un pays. — Résultats sur l'impôt des institutions libres et despotiques. — Leurs résultats sur les rapports internationaux. — La liberté a besoin de la dignité et de la sagesse chez les peuples, et les favorise... 186

CHAPITRE III.

DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT DANS L'INDUSTRIE.

I. Ancienne organisation de l'industrie. — Ses résultats. — Était-elle nécessaire? — Des corporations actuelles. — II. Les douanes. — Leurs effets. — Réformes libres-échangistes déjà accomplies. — III. Réglementation du commerce des

grains et de la boulangerie. — Ses résultats sur l'agriculture, l'alimentation et l'opinion publique. — Taxe du pain. — Caisse de service. — IV. Ce que sont les lois sur l'usure. — De l'intérêt et du capital. — Bienfaits de l'emprunt. — Nécessité de sa liberté. — V. Des banques. — Principes des lois qui les réglementent. — Leurs dommages. — Les banques américaines et écossaises. — La Banque d'Angleterre et la Banque de France. — Du billet de banque. — Émission des banques libres et réglementées. — VI. Des sociétés commerciales. — Comment elles sont réglées en France, dans la Grande-Bretagne et dans la Nouvelle-Angleterre. — Avantages ou préjudices de ces diverses législations. — VII. De l'intervention de l'État dans l'enseignement. — Ce qu'est notre enseignement. — Combien surtout est fâcheuse l'ignorance de l'économie politique. — Ce qu'est l'enseignement libre, notamment aux États-Unis. — VIII. Des lois sur la durée du travail dans les manufactures. — Leur inefficacité. — Comment peuvent seulement s'obtenir des salaires suffisants pour des travaux qui n'ont rien d'excessif. — IX. Des théâtres. — De l'impôt nécessité par l'intervention de l'État à l'égard des théâtres. — Ce que peut l'État par rapport aux arts. — X. Des lois sur les coalitions. — Du travail et des salaires. — Rôle qui revient à l'État en présence d'une coalition. — Iniquité des lois exceptionnelles sur les coalitions. — XI. Des pouvoirs de l'État sur les manifestations de la pensée. — Solidarité de toutes les libertés. — Combien importe surtout la liberté économique..... 244

LIVRE V.

De la population et de la charité.

CHAPITRE Ier.

DU SYSTÈME DE MALTHUS.

I. Ce qu'est le système de Malthus. — Malthus a-t-il exagéré les forces productives de l'humanité et diminué celles de la nature? — Sur quelles bases s'est-il appuyé? — Des progressions arithmétique et géométrique dont il parle. — Que résulterait-il encore de ces deux progressions, à les supposer fausses? — Faits et théories opposés à Malthus. — Souffrances et mortalité des classes nécessiteuses. — Malthus engage seulement la population à ne pas dépasser la limite des subsistances. — Comment les fortunes s'augmentent et les salaires s'élèvent. — Conditions nécessaires à l'homme pour qu'il produise de la richesse. — II. La quantité des subsistances limite forcément l'accroissement de la population. — Opinions opposées à ce principe. — De la liberté et de la responsabilité humaines. — La contrainte morale. — Opinions de divers Pères de l'Église et de nombreux publicistes sur la contrainte morale. — Cette contrainte est-elle possible et pratiquée? — Quels soins apporte Malthus, dans toutes les parties de son livre, à expliquer ce qu'est la contrainte morale, et le but qu'il lui donne. — Combien étaient neuves les idées émises par Malthus, lors de la

publication du *Principe de population*. — Reproche à faire à Malthus touchant l'influence des lois sur notre condition..... 305

CHAPITRE II.

DES SYSTÈMES OPPOSÉS A CELUI DE MALTHUS.

Système des écoles socialistes sur le principe de population.—École saint-simonienne. — École fouriériste. — Obstacles proposés par Fourier à l'excès de la population. — De la doctrine de M. Doubleday. — Ses erreurs. — De la doctrine de M. Loudon. — Combien aussi elle est erronée. — École communiste. — Enseignement de Walace, de Condorcet, de Godwin et d'Owen. — Ce qui résulte, par rapport à la population, du communisme russe. — Obstacles à la population réclamés par les philosophes anciens.—De la doctrine de M. Pierre Leroux, la seule proposée et approuvée par les communistes de nos jours. — Attaques de M. Proudhon contre Malthus.—Ses contradictions et ses erreurs.— Du chapitre de Bastiat sur la population. — Ses contradictions et ses erreurs aussi. — De l'émigration envisagée dans ses rapports avec le principe de population. — Quelques aperçus sur l'histoire des émigrations. — Le sort des classes populaires dépend de leur soumission aux conseils de la science, ou de leur mépris de ces conseils..... 345

CHAPITRE III.

DE LA CHARITÉ LÉGALE.

I. Des bienfaits de la charité pourrait-on conclure à l'erreur de Malthus?— La misère a deux causes générales : un travail trop restreint et un salaire trop faible. — Comment la charité pourrait-elle les combattre? — Causes particulières de la misère. — Quels obstacles y doivent être apportés. — Ce qu'est l'aumône. — D'où elle provient. — Ce qu'elle engendre. — Dangers d'une charité étendue; inconséquences d'une charité restreinte. — Doctrine économique sur la charité. — II. De la charité légale. — Histoire de la loi des pauvres de l'Angleterre. — A quels excès et à quels impôts on en était arrivé avant la réforme de cette loi, en 1834. — Ce qu'a été cette réforme. — Dangers persistants de cette loi. — Causes générales et particulières de la misère anglaise. — Des colonies agricoles de la Hollande. — Des bureaux de bienfaisance de la Belgique et de la France. — Conséquences sur la propriété et la population de la charité légale. — Dernier document parlementaire français sur la charité légale..... 382

CHAPITRE IV.

DE LA CHARITÉ PRIVÉE.

I. Dommages nécessaires de la charité. — Le châtiment est inséparable de la faute. — La philanthropie invoque les mêmes principes que le socialisme. —

Digitized by Google

Des hôpitaux. — Des hospices; surtout des hospices d'enfants trouvés. — Des colonies d'enfants pauvres ou de jeunes détenus. — Des établissements destinés à donner un asile et du travail aux indigents valides. — Des ateliers de charité. — Des ouvroirs. — Des bureaux de bienfaisance. — Nombre des indigents, et sommes qui les secourent en France. — Des sociétés alimentaires. — Il ne faut que la charité particulière très-éclairée et peu étendue. — Abaissement inévitable des populations largement secourues. — II. Condamnation des châtiments imposés à l'indigence. — Ce qui réellement importe à l'indigence. — Caisses d'épargne. — Caisses de retraites. — Sociétés de secours mutuels. — Monts-de-piété. — Instruction. — Erreur fondamentale de la philanthropie..... 416

FIN DE LA TABLE DU SECOND VOLUME.

045180

Corbeil, typographie et stéréotypie de Crété.